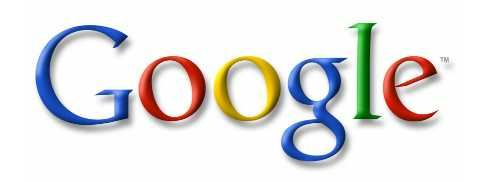
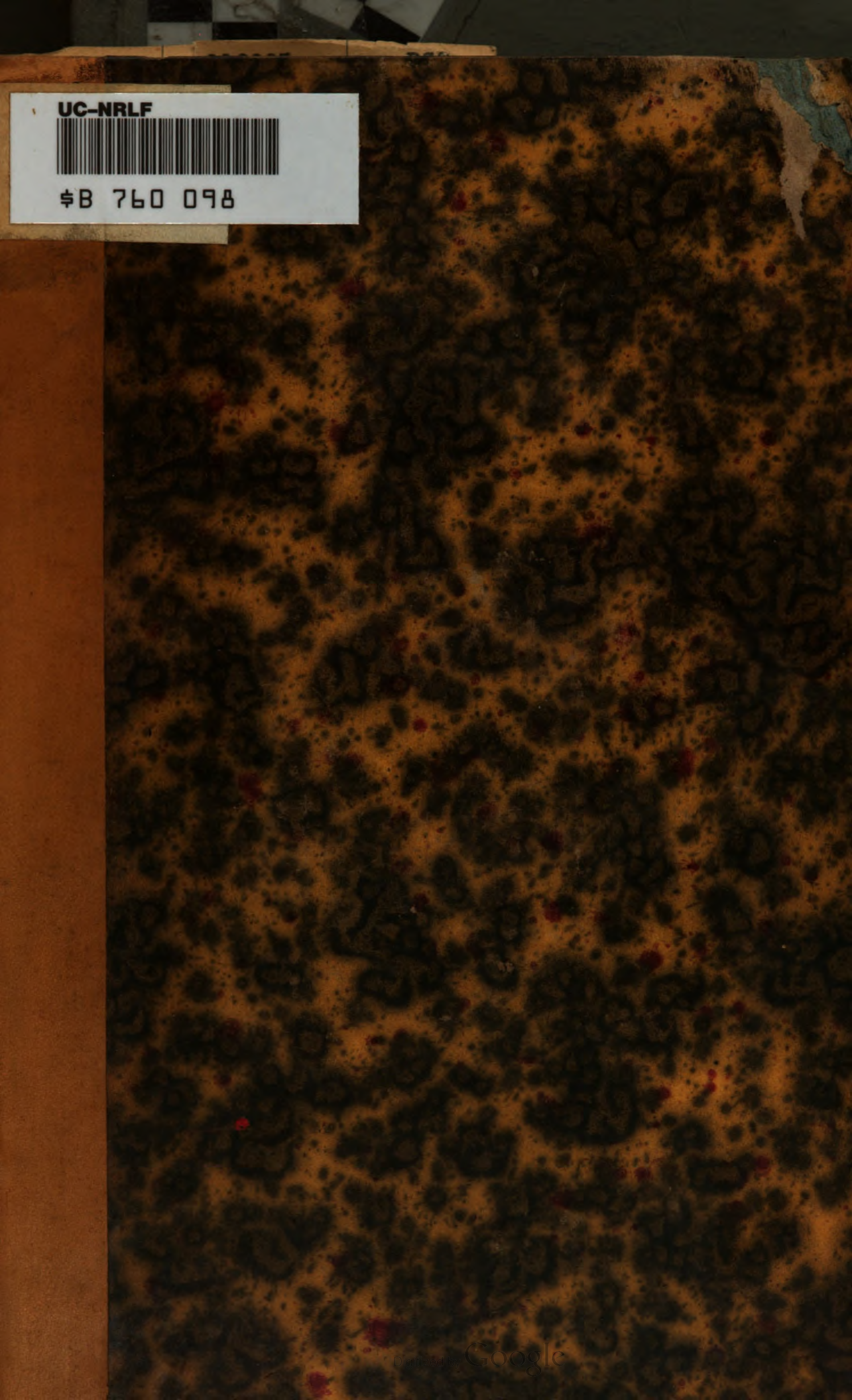
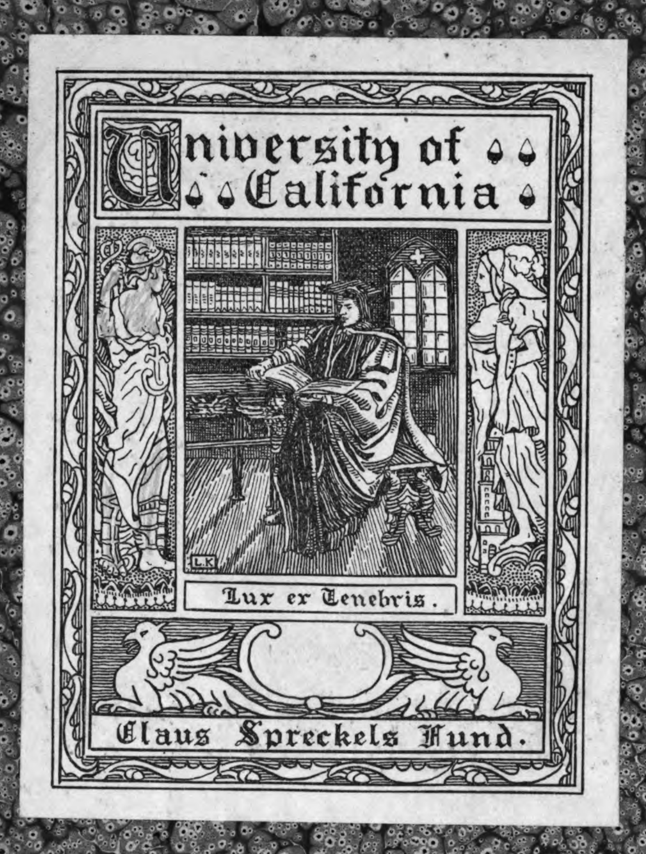
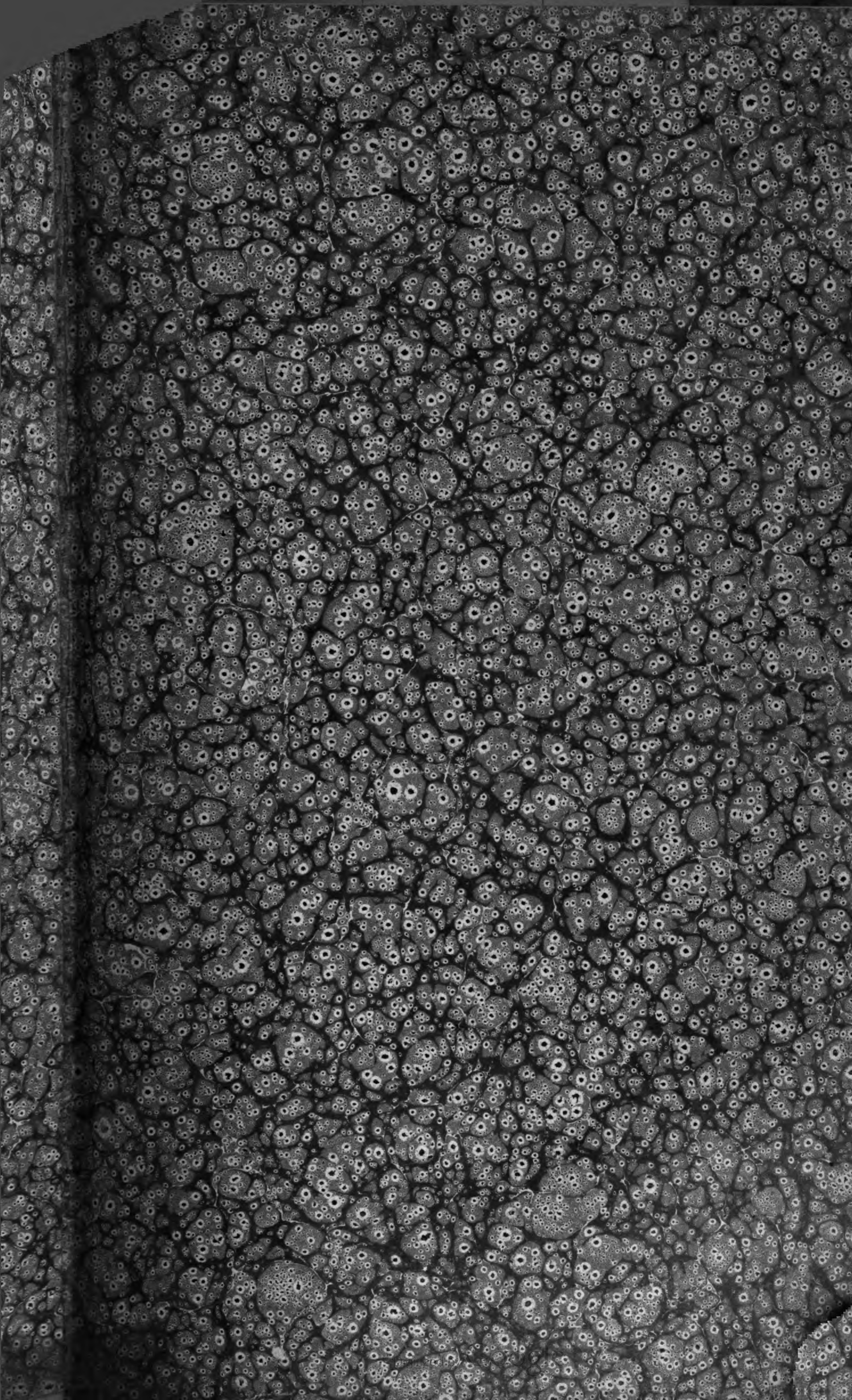







University of California
L.K.
Lux ex Tenebris.
Claus Spreckels Fund.



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

(ANNÉES 1841-1842.)



A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie,

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

(N° 1.) BULLETIN (10 FÉVR. 1841.)

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 JANVIER 1841.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

VICE-PRÉSIDENT : M. ALLOU.

Les procès-verbaux des deux précédentes séances sont lus et adoptés avec quelques rectifications.

M. le président proclame membres de la Société, après leur adoption par le Conseil :

450. M. Coupin, rue de l'Abbaye, n° 14, présenté par M. Lenormant.

451. M. Robinet, rue de la Fontaine-Saint-Georges, n° 25, présenté par le même.

452. M. Marion, rue des Beaux-Arts, n° 1, présenté par M. Duchesne aîné.

453. M. Henri Martin, rue de Vaugirard, présenté par MM. Paul Lacroix et Duchesne aîné.

Ouvrages offerts à la Société.

1°. *Revue numismatique*, par MM. Cartier et de La Saussaye. N° 5, septembre et octobre 1840. De la part des éditeurs.

2°. *Considérations sur l'infanterie légère*, par B. Renard, major au corps d'état-major général de l'armée belge. 1 vol. in-8° de 148 pages. Tournai, 1840. De la part de l'auteur.

3°. *Bulletin du Bibliophile*. 4e série, n° 8, août et septembre 1840. De la part de l'éditeur, M. Techener.

4°. *Programme des prix proposés par l'Académie royale de Rouen, pour l'année* 1841.

Le sujet de l'un de ces prix est relatif à l'influence du tissage des toiles de coton sur la santé des ouvriers, l'autre aux améliorations dont est susceptible l'enseignemement des mathématiques dans les colléges.

5°. *Programme d'un Cours public et gratuit, explicatif des hiéroglyphes égyptiens et des religions anciennes*, par M. de Brière. 4e année.

Le cours s'ouvrira le 10 janvier 1841, à midi, rue Saint-Guillaume, n° 9, et se continuera les dimanches et jeudis à la même heure. M. de Brière adresse plusieurs exemplaires de ce programme, et en met à la disposition de tous les membres de la Société, qu'il invite à assister à ses conférences.

6°. *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Daunou.* Paris, Techener, 1841. 1 vol. in-8°. De la part du libraire.

Correspondance.

— M. Guessard, en réponse à la demande qui lui en avait été faite officiellement de la part du Conseil, répond qu'il ne lui reste plus que quelques collations et l'addition d'un certain nombre de notes pour mettre la copie des *Mémoires et des lettres de la reine Marguerite* en état d'être livrée à l'impression : un mois au plus lui paraît nécessaire pour terminer ce travail. M. Guessard exprime au Conseil tout son regret de n'avoir pu être prêt plus tôt.

— M. de Brière exprime le désir que le programme de son cours ci-dessus annoncé, et une lettre d'invitation imprimée, soient joints au *Bulletin* du mois prochain. Le Conseil, tout en s'en rapportant à M. l'archiviste pour des demandes de cette nature, décide qu'en principe on ne pourra les agréer qu'autant qu'elles concerneraient des travaux relatifs à l'histoire de France.

Travaux de la Société. — Objets d'administration.

M. le vice-président instruit le Conseil qu'il a de nouveau écrit à M. le Ministre de l'Instruction publique pour lui rappeler sa promesse bienveillante de souscrire aux derniers ouvrages publiés par la Société.

Le même membre dépose sur le bureau le premier volume de *Commynes*. Des remercîments sont adressés, au nom de la Société, à l'éditeur, mademoiselle Dupont, pour les soins consciencieux et les recherches minutieuses auxquels elle s'est livrée à l'occasion de cet ouvrage. Le commissaire responsable, M. Lenormant, rendant compte au Conseil des difficultés surmontées par l'éditeur, et des résultats intéressants auxquels il est parvenu, propose que les

honoraires de ce premier volume soient fixés à raison de l'importance et de la difficulté du travail.

— M. J. Desnoyers lit, au nom d'une commission composée du trésorier-archiviste, du président du comité des fonds et du secrétaire, un rapport sur l'état des relations antérieurement établies entre la Société et plusieurs autres associations françaises ou étrangères. Le grand nombre d'objets à l'ordre du jour force de renvoyer la discussion à la prochaine séance.

—M. Borel d'Hauterive lit la plus grande partie d'un rapport (1) sur les *Mémoires du loyal serviteur* (contenant la vie de Bayart), dont la publication avait été proposée dans une précédente séance. L'ouvrage ne devant former qu'un volume de 220 pages environ pour le texte, qui serait la reproduction de l'édition de 1527, et de 120 pages pour un choix de notes des principaux éditeurs, Godefroy, Salvaing de Boissieu et M. de Terrebasse, M. Borel propose d'y joindre les *Mémoires de Fleuranges*, qui ne rempliraient que 7 à 8 feuilles. Quelques membres expriment l'avis d'annoncer ce volume comme le commencement d'une série de Mémoires militaires. Le Conseil, sans se prononcer sur cette question, décide seulement en principe la publication en un seul volume des deux Mémoires ci-dessus indiqués : il désigne pour éditeur M. Borel d'Hauterive, pour commissaire responsable M. Magnin. Le rapport de M. Borel est renvoyé à l'examen du comité de publication, qui jugera de l'étendue qu'il sera convenable de donner aux notes, et des suites que l'ouvrage serait susceptible d'avoir.

— M. Géraud étant sur le point de livrer à l'impression le manuscrit de la *Chronique de Guillaume de Nangis*, et n'ayant plus à s'occuper que de la collation des continuateurs et des sommaires chronologiques à joindre à l'ouvrage, demande qu'on désigne un commissaire responsable. Le Conseil choisit M. P. Paris.

— M. Lenormant annonce que M. Yanosky a terminé son travail pour une partie des *OEuvres de Suger* : la vie de Louis-le-Gros est entièrement préparée, texte et traduction ; elle sera prochainement remise au commissaire responsable, qui hâtera le plus possible le commencement de l'impression.

Le même membre informe le Conseil que M. Quicherat s'occupe avec une grande activité de sa collation des textes du *Procès de Jeanne d'Arc* : il a déjà constaté l'existence de plusieurs documents neufs et intéressants propres à donner encore plus de prix à l'édition. Il s'est aussi occupé d'examiner, dans le cours de ces mêmes recherches, l'*Histoire de Charles VII*, par Alain Chartier, la

(1) Voyez un extrait de ce rapport à la suite du procès-verbal.

seule rédigée à cette époque dans l'esprit français, par le parti français; toutes les autres étant composées dans l'esprit anglais ou bourguignon. Cette Histoire, dont il y a plusieurs éditions en caractères gothiques et une édition de Duchesne, ne fait point partie des collections récentes de Mémoires relatifs à l'histoire de France. M. Quicherat pense qu'elle pourrait être l'objet d'une publication spéciale de la Société. Cette proposition est renvoyée à l'examen du comité de publication; un rapport plus circonstancié sera demandé à M. Quicherat.

— M. Crapelet annonce que le deuxième volume d'*Orderic Vital* est prêt à être livré aux sociétaires. Des remercîments sont votés pour l'éditeur, M. Aug. Le Prevost, qui, malgré son éloignement de Paris, a bien voulu apporter la plus rigoureuse exactitude à continuer cette publication importante.

M. Crapelet appelle de nouveau l'attention du Conseil sur la proposition faite il y a environ deux ans de publier une nouvelle édition des *Recherches historiques sur la France*, par Ét. Pasquier. Il laisse entrevoir que M. le chancelier Pasquier pourrait fournir quelques documents intéressants sur les ouvrages et la vie de cet illustre historien. Cette proposition est renvoyée au comité de publication.

— M. le président du comité des fonds présente l'état suivant de la caisse au 1er janvier 1841 :

Recettes.

	fr.	c.
2 cotisations, 1837, 1838	60	»
14 cotisations, 1839	420	»
284 cotisations, 1840	8,520	»
Souscriptions du Ministère de l'Instruction publique.	225	»
Ventes par M. Renouard	1,461	70
Ventes par M. Duchesne	650	50
En caisse au 1er janvier 1840	1,023	59
Total	12,360	79

Dépenses.

	fr.	c.
Impressions	8,739	10
Honoraires et indemnités	2,405	»
Brochure et annonces	508	10
Frais divers	589	02
Total	12,241	22

Balance.

	fr.	c.
Recette..	12,360	79
Dépenses......................................	12,241	22
En caisse le 31 décembre 1840....................	119	57

Il fait remarquer que la Société est redevable de l'état plus prospère dans lequel elle se trouve à l'activité et à la régularité de M. le trésorier. Le Conseil en adresse à ce dernier de nouveaux remercîments.

— Le Conseil procède au renouvellement du comité de l'*Annuaire*. Sont élus au scrutin : MM. *Guérard*, *Duchesne aîné*, *Bottée de Toulmon* et *Ravenel*, auxquels est adjoint de droit le secrétaire.

— M. Duchesne aîné annonce que M. Crapelet a bien voulu faire tirer à part, sans frais pour la Société, 200 exemplaires de la *Liste des Sociétés savantes* insérée dans le dernier *Annuaire*. MM. les membres du Conseil sont invités à indiquer la distribution de ces exemplaires qui leur semblerait devoir être la plus utile.

— La séance est levée à cinq heures.

Extrait du Rapport de M. Borel d'Hauterive, mentionne au procès-verbal.

Tel était l'enthousiasme excité par les éminentes vertus et par les brillants faits d'armes de Bayart, que trois années à peine après sa mort paraissaient déjà deux ouvrages spécialement consacrés à retracer son histoire.

De ces deux écrits, l'un a pour titre : *Les Gestes, ensemble la Vie du preulx Chevalier*. Cet ouvrage, imprimé l'année même qui suivit la mort du héros, est dû à la plume de Symphorien Champier, cousin de Bayart par alliance. Il est à regretter que l'auteur, au lieu de s'étendre sur les actions et les particularités de la vie d'un homme avec lequel il avait vécu dans l'intimité, se soit attaché à reproduire toutes les traditions populaires les plus fabuleuses et les plus invraisemblables, et leur ait donné la forme des récits des romans de chevalerie. Mais ces défauts, qui de nos jours font négliger l'œuvre de Champier, assurèrent alors sa réussite, et l'on en fit jusqu'à cinq ou six éditions successives au XVIe siècle.

L'autre vie de Bayard, composée sous le titre de : *Très-joyeuse, plaisante et récréative histoire du chevalier sans paour et sans reprouche*, parut en 1527, trois ans après la mort du héros. Elle se recommande par sa forme plus sévère et plus historique que celle

du livre de Champier. L'auteur, qui s'est caché sous le modeste anonyme du *Loyal serviteur*, est resté jusqu'ici inconnu. Il était, suivant le père Lelong, secrétaire de Bayart, et n'osa pas se nommer, à cause de la trop grande liberté avec laquelle il a parlé des grands personnages de son temps. Le style naïf, original et plein de vigueur de cet écrivain, la franchise et la véracité de son récit, devaient lui assigner la première place parmi les historiens du XVIe siècle; cependant il n'obtint de son temps les honneurs que d'une seule édition.

L'ouvrage du Loyal serviteur était complétement oublié, lorsqu'Etienne Pasquier, *voulant rafraîchir*, disait-il, *la mémoire du bon chevalier, presque ensevelye par l'ingratitude des ans*, rappela sur cet écrit l'attention des érudits de l'époque. Godefroy, quelques années après, en donna une nouvelle édition; mais au lieu de reproduire fidèlement le texte original, il se signala plus que jamais par ses écarts et son manque d'exactitude. Les circonstances dans lesquelles eut lieu cette réimpression peuvent expliquer, il est vrai, une partie des altérations qu'elle présente. Louis XIII venait d'épouser Anne d'Autriche, infante d'Espagne, et Godefroy, en sa qualité d'historiographe du Roi, fut dans la nécessité peut-être de supprimer les passages qui eussent blessé l'orgueil de la Reine et de ses compatriotes.

Mais ce savant éditeur ne s'en tint pas à des altérations que l'exigence du temps semblerait rendre excusables; il changea ou supprima, de son propre mouvement, une foule de détails et de mots qui lui parurent oiseux ou inintelligibles; il défigura jusqu'au titre de l'ouvrage et au nom du héros. Le Loyal serviteur, tout en appelant son livre l'histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, ne se servit pas du titre de chevalier comme d'une qualification particulière et immédiatement jointe au nom de Bayart: ce n'était point encore, à la fin du XVe siècle, une distinction nobiliaire affectée aux fils puînés des familles, et jamais, de son vivant, Bayart ne fut appelé le chevalier, mais bien le seigneur ou le capitaine.

Godefroy n'a pas mieux respecté l'orthographe du nom de son héros, et au *t* final qu'on trouve dans l'édition de 1527 et dans toutes les signatures autographes de Pierre du Terrail, il substitua un *d*, qui, par euphonie, avait été introduit dans le mot latinisé *Bayardus* (1). Enfin, pour ne pas entrer dans un trop long détail des nombreuses omissions de Godefroy, nous nous contenterons de

(1) Les noms propres Ronsart, La Rochefoucault et plusieurs autres, présentent la même singularité, et ont été traduits par *Ronsardus, Rupefulcaldus*, désinence qui a prévalu.

faire remarquer qu'on ne retrouve dans son édition ni le *prologue de l'acteur*, ni le défi du duc de Nemours aux Espagnols avant la bataille de Ravenne, ni plusieurs autres passages importants et quelquefois assez étendus.

Cependant cette réimpression n'en a pas moins servi de modèle à toutes celles que l'on a faites jusqu'à nos jours, et c'est sur ce texte tronqué que tous les historiens de Bayart ont travaillé, sans songer même à recourir à l'original. En 1651, Louis Videl, dont plusieurs biographes ont changé le nom en celui de Vidal, pour en faire, à tort, un pseudonyme du président Salvaing de Boissieu, publia, sous les yeux de ce savant magistrat, une nouvelle édition du *Loyal serviteur*. Il enrichit cet ouvrage de nombreuses annotations, et du Supplément à la Vie de Bayart, par Claude d'Expilly. Malheureusement Videl, au lieu de recourir au texte primitif de 1527, se contenta de reproduire celui de Godefroy, et même le falsifia de la manière la plus condamnable. Salvaing de Boissieu avait la prétention peu fondée d'être d'une brillante et ancienne origine. Ce travers avait pris sur lui un tel empire qu'il devint souvent le principal mobile de ses travaux et le but de ses élucubrations. Le besoin de satisfaire cette vanité ne fut pas sans doute le dernier des motifs qui présidèrent à la réimpression de l'histoire du Loyal serviteur, car, dans cette tendance, Louis Videl n'épargna ni changements ni altérations : il mit en scène, à diverses reprises, de prétendus ancêtres de Salvaing de Boissieu, leur créa des rôles ou les substitua aux personnages historiques. C'est ainsi qu'à la description du combat des Treize, il donne la nomenclature des compagnons de Bayart, et à la place du dernier, nommé Tartarin, il met un Raimond de Boissieu, dont il fait un ascendant de Salvaing. De telles supercheries nous obligent à nous tenir sans cesse en garde contre leur auteur, et font perdre à l'édition de 1651 tout le fruit des améliorations qu'elle présentait.

De nos jours, les éditeurs des collections de MM. Petitot, de MM. Michaud et Poujoulat et du *Panthéon littéraire*, ont senti la nécessité de recourir aux anciennes sources pour rétablir un bon texte; mais l'immensité de leur entreprise les a empêchés d'y apporter tous les soins nécessaires. En outre, le plan et la forme de ces divers recueils ne leur ont point permis de profiter des recherches, des annotations et des pièces justificatives qui pouvaient servir à compléter la publication du *Loyal serviteur*.

Ainsi nous voyons, d'un côté, des textes incorrects et tronqués, mais ayant des notes et des éclaircissements précieux; de l'autre, des textes plus purs et plus complets, mais souvent encore très-fautifs, et surtout privés de toute espèce d'annotations et d'éclair-

cissements. En combinant ce qu'il y a de bon dans ces deux genres de travaux, et en les améliorant encore chacun par une révision et par une reprise en sous-œuvre, on a donc tous les éléments nécessaires pour donner une bonne édition du *Loyal serviteur*.

Toutefois, il ne faudrait pas se faire illusion sur l'abondance des monuments historiques auxquels on peut avoir recours. Bayart savait à peine signer son nom : quelques montres et quittances, plusieurs lettres inédites, deux ou trois autres déjà publiées, sont les seuls documents émanés de lui. Mais la Chronique d'Authou, celle d'Aimar du Rivail, et plusieurs pièces historiques du fonds de Béthune, peuvent être d'un assez utile secours.

Les Mémoires de Robert de La Marck, sire de Fleuranges, par la forme, le style et le sujet, aussi bien que par l'ordre chronologique viennent naturellement à la suite de l'histoire du Loyal serviteur. Le récit en est simple, naïf et plein de vivacité. On voit que l'auteur y traite de choses dont il a été témoin, et l'on doit lui pardonner de n'avoir pas toujours été historien impartial et désintéressé, puisqu'il remplissait un rôle actif dans les principaux événements qu'il décrit. Cet ouvrage est une histoire des choses mémorables advenues en France depuis 1499 jusqu'en 1521.

Fleuranges employa, comme il nous l'apprend lui-même, les loisirs que lui laissa une longue captivité à rédiger ses Mémoires, où il a consigné de nombreuses particularités sur les guerres et la cour de Louis XII et de François Ier. Outre beaucoup de faits qui ne sont mentionnés dans aucun autre écrivain, des détails précieux sur les usages, les mœurs privées et les intrigues du temps, donnent autant d'intérêt que d'importance à l'œuvre de Robert de La Marck, ou plutôt de La Marche, comme il s'appelle et signe lui-même. Le mérite de ces Mémoires les fit rechercher avec empressement. Au XVIe et au XVIIe siècle, on en prit un grand nombre de copies, et la Bibliothèque royale en possède neuf ou dix ; mais par une bizarrerie inconcevable, tout en reconnaissant l'excellence des Mémoires de Fleuranges, on négligea de les publier.

Ce fut en 1753 que l'abbé Lambert, à la suite des Mémoires de Martin et de Guillaume Du Bellay, donna la première édition du livre de Robert de La Marck. Pour remédier aux nombreuses altérations qu'avait naturellement éprouvées un ouvrage resté si longtemps manuscrit, et recopié tant de fois, il eût fallu s'attacher à reproduire exactement le texte le plus ancien, et à l'améliorer encore par une collation faite avec soin. Mais, comme on pouvait s'y attendre, l'abbé Lambert, qui n'avait pas craint de mettre en nouveau style les écrits des Du Bellay, tout en respectant davantage l'histoire du sire de Fleuranges, se garda bien de s'astreindre à une

scrupuleuse exactitude. Cette compilation servit de base aux réimpressions qui furent données depuis dans les collections de Mémoires; mais le texte, sous la direction de nouveaux éditeurs, devint encore plus fautif, et ils poussèrent le mépris pour l'original jusqu'à sacrifier l'arbre généalogique dressé par Fleuranges, à la fin du premier chapitre, parce qu'il nuisait au luxe de la typographie ou entraînait dans un petit surcroît de dépenses. D'ailleurs, depuis les remarques bien rares et souvent erronées que l'abbé Lambert avait semées çà et là, nulle annotation, nuls éclaircissements ne vinrent enrichir le texte, et nous devons, pour rendre hommage à la vérité, dire que la dernière édition donnée par MM. Michaud et Poujoulat, n'est pas la moins irréprochable de toutes.

En un pareil état de choses, il nous semble que l'utilité et même la nécessité d'une réimpression des Mémoires de Fleuranges ne saurait paraître contestable.

II.

VARIÉTÉS.

1. — Notre confrère M. Guérard vient de faire paraître les trois premiers volumes de la Collection des Cartulaires de France, dont la publication lui a été confiée par M. le Ministre de l'Instruction publique. Les tomes I et II renferment le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père, fondée, vers le milieu du VIIe siècle, près de la ville de Chartres. Le premier volume contient, 1°. une Introduction de l'éditeur, qui n'a pas moins de 282 pages in-4°; 2°. un Pouillé du diocèse de Chartres, composé au XIIIe siècle; 3°. un Index chronologique de toutes les chartes contenues dans les deux volumes, et dont le nombre s'élève à plus de 550; 4°. enfin la première partie du Cartulaire de Saint-Père, nommée *Vetus Agano*, parce qu'elle commence par le récit des donations faites au monastère sous le pontificat d'Aganon, évêque de Chartres dans la première moitié du Xe siècle. Le recueil des chartes du monastère ne remonte donc pas, comme on voit, jusqu'au temps de sa fondation. C'est que lorsque ce recueil fut entrepris, l'abbaye avait subi deux invasions de barbares, un incendie, et qu'un bien petit nombre de ses anciens titres avait survécu à ces trois catastrophes. Vers l'an 930, près de vingt ans ou plus de quarante après la seconde destruction du monastère par les Normands (la date de cette deuxième destruction n'est pas certaine), l'église de Saint-Père fut recon-

struite par l'évêque Aganon et par le chanoine Alveus. Des clercs réguliers, c'est-à-dire des chanoines, y furent institués pour y célébrer le service divin; et Aganon pourvut, par une donation perpétuelle, à l'entretien de cette communauté, à la tête de laquelle fut placé Alveus. Celui-ci, après la mort d'Aganon, alla s'enfermer dans l'abbaye de Fleuri-sur-Loire, où il étudia pendant trois ans la règle de saint Benoît. Au bout de ce temps, il revint à Saint-Père avec douze moines de Fleuri, dont l'observance, grâce aux efforts de l'évêque Rainfroi, successeur d'Aganon, fut aussi embrassée par les anciens chanoines de Saint-Père. Alveus est le premier abbé connu de l'abbaye; et la donation que lui fit Aganon vers l'an 930, le plus ancien acte authentique qui la concerne.

Ce fut, tout concourt à le prouver, dans le courant des années 1087 et 1088 que le moine Paul, trésorier de l'abbaye et rédacteur de ses actes, composa la première partie du Cartulaire de Saint-Père, nommée *Cartulaire d'Aganon*. Elle contient à la fois un recueil de chartes, un terrier et un mélange de récits. Paul a recueilli, en tout ou en partie, les actes de l'administration des huit premiers abbés de Saint-Père depuis Alveus, et les chartes passées durant les huit premières années d'Eustache, neuvième abbé, dont l'administration avait commencé en 1079. La compilation du moine Paul s'étend donc jusqu'à l'an 1087 inclusivement. Il a décrit, d'après deux anciens volumes, *rotuli*, les possessions de l'abbaye de Saint-Père après qu'elle eut été rétablie par l'évêque Aganon. Enfin il a rapporté, soit d'après les écrivains contemporains, soit d'après les témoignages des vieillards qu'il avait pu consulter, les faits relatifs à l'histoire ancienne de l'abbaye. Parmi ces faits, il en est quelques-uns qui offrent un intérêt plus général : on distinguera principalement le récit des invasions normandes, l'histoire des manichéens d'Orléans, que les éditeurs du Recueil des Historiens de France avaient déjà insérée dans leur dixième volume (1), et une foule de particularités relatives aux ducs de Normandie, aux comtes de Blois, aux évêques de Chartres, etc. Les notes que l'éditeur a consacrées à tous ces personnages donnent un nouveau prix, en en rendant l'usage plus facile, aux documents qui les concernent.

Mais ce n'est que dans la première partie du Cartulaire que l'on trouve ce mélange de récits et de copies de chartes. Cette partie se divise en huit livres, dont le premier porte, comme nous l'avons dit, le nom d'*Aganon*, qui a été ensuite étendu à toute la compilation du moine Paul. Le deuxième livre est intitulé : *livre de Rain-*

(1) Page 536.

froi, parce qu'il contient les libéralités de ce prélat envers l'abbaye. Les livres suivants ont pris le nom des abbés sous lesquels ont été faits les actes qu'ils renferment. Ces huit livres formaient un ouvrage à part, dont il existe deux copies du XII[e] siècle à la bibliothèque de la ville de Chartres : c'est sur ces deux manuscrits que l'édition a été faite.

La deuxième partie du Cartulaire de Saint-Père, par laquelle commence le tome II de l'édition, forme aussi à elle seule un manuscrit petit in-folio, écrit vers l'an 1200, et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale sous la cote *Cart.* 52. Ce volume était jadis recouvert d'une reliure en argent, enrichie de pierreries et de figures émaillées, ce qui l'a fait désigner par le nom de *Cartulaire d'Argent*. Il renferme une collection de chartes divisée en quatre livres. Dans le premier sont réunis, avec les priviléges généraux accordés au monastère de Saint-Père, les titres des possessions et des droits particulièrement affectés au cellerier pour le service de sa charge. Les trois autres contiennent les actes concernant les diverses possessions immobilières de l'abbaye, classés dans l'ordre des lieux, et subsidiairement dans l'ordre chronologique. Cet arrangement a été scrupuleusement observé dans l'édition; seulement on a élagué quelques actes qui, se trouvant à la fois dans le Cartulaire d'Argent et dans celui d'Aganon, étaient déjà imprimés dans le premier volume. Il a aussi paru convenable de n'imprimer qu'un sommaire d'un certain nombre de pièces dont le texte trop long aurait d'ailleurs offert peu d'intérêt. Enfin l'éditeur a cherché autant que possible à déterminer approximativement l'époque d'une foule de titres sans date. Mais avant de faire usage des notes chronologiques mises à la marge des chartes, il faut voir si elles n'ont point été rectifiées soit dans l'*errata* imprimé dans le premier volume à la suite de l'Introduction, soit dans la Table chronologique des chartes qui précède immédiatement le texte du *Vetus Agano*.

La même méthode a été suivie pour l'impression de la troisième partie du Cartulaire de Saint-Père, et les mêmes précautions devront être prises dans l'usage qu'on en voudra faire. Cette troisième partie est l'extrait d'un immense travail exécuté, vers la fin du dernier siècle, par le bénédictin D. Muley. Chargé, en 1772, de mettre en ordre les archives de Saint-Père, il classa et transcrivit les titres de cette abbaye, qui remplissaient quarante armoires. Sa copie, conservée dans la bibliothèque de la ville de Chartres, forme 4 volumes in-folio, et comprend aussi les actes du Cartulaire d'Aganon et du Cartulaire d'Argent. Il y ajouta des notes et des explications qui font la matière d'un cinquième volume, et plaça dans deux autres volumes les cartes, plans et armoiries intéressant le mona-

stère. C'est dans cette vaste collection que M. Guérard a choisi 167 chartes dont il a donné, soit le texte entier, soit des extraits, soit le sommaire. La plus ancienne a été rédigée vers l'an 978, la plus récente est du 7 février 1490.

Les tables qui terminent le volume sont au nombre de trois : 1°. *Index generalis*, table des matières, des noms propres et des noms de lieux par ordre alphabétique; 2°. Dictionnaire géographique, où l'on indique les noms modernes et la situation des lieux désignés en latin dans le Cartulaire ; 3°. Table de quelques mots barbares, la plupart expliqués par D. Muley. Un utile complément du Dictionnaire géographique se trouve dans le Pouillé du XIII[e] siècle, publié principalement par les soins de M. Aug. Le Prevost. Il contient le nom ancien de toutes les paroisses du diocèse de Chartres, et, pour chaque lieu, le nom moderne, l'indication de l'archidiaconé et du doyenné auxquels il appartenait, celle du patron de l'église et du collateur, enfin le nombre des paroissiens et l'évaluation des revenus de l'église.

Que dire maintenant des Prolégomènes qui précèdent le Cartulaire de Saint-Père? C'est à la fois un résumé fidèle et complet des renseignements fournis par ce Cartulaire, et un exemple frappant du fruit qu'on peut tirer de ce genre de monuments. Après avoir lu ces Prolégomènes, on ne peut s'empêcher d'avouer d'abord qu'on n'avait que des idées bien vagues et bien incertaines sur beaucoup de choses qu'on croyait cependant bien connaître ; ensuite que la publication des Cartulaires est un des moyens les plus efficaces d'arriver à une intelligence parfaite du moyen âge. Ces Prolégomènes sont divisés en 17 sections, subdivisées en 280 paragraphes. Voici les titres des sections : *Topographie. — Des biens. — De la propriété. — Des personnes. — Arts et métiers. — Offices. — Des noms de personnes. — Institutions. — Droits féodaux et redevances féodales. — Mesures. — Monnaies. — Valeur et produit des terres. — Mœurs et usages. — Faits divers. — Actes. — De l'abbaye de Saint-Père. — Plan de l'édition.* C'est par la nature même des documents renfermés dans le Cartulaire que M. Guérard a été conduit à traiter, comme on voit, les questions les plus relevées, les plus épineuses de notre histoire et de notre droit public : il l'a fait avec une érudition, une méthode, une clarté qu'on ne rencontre pas toujours dans les ouvrages consacrés à de pareilles matières.

Le cadre étroit de notre Bulletin ne pouvant admettre l'analyse complète d'un travail aussi considérable, nous devons nous contenter d'en indiquer les points les plus saillants. Il se recommande notamment par des définitions toujours appuyées sur des textes ; on remarquera, dans la troisième section, les définitions du domaine, de la

terre salique, du bénéfice, du fief et du manse; dans la quatrième, celles des vassaux et vavassaux, des hôtes et des colliberts. A l'occasion des *non-libres* (§. 31), M. Guérard explique d'une manière aussi neuve qu'elle est vraisemblable, la transition des classes inférieures de l'état de servitude à l'état de servage. L'esclavage pur, cette condition qui réduisait presque l'homme à l'état de chose, régna durant toute l'antiquité et jusqu'après la conquête de l'empire romain par les barbares. Depuis cette époque, jusque vers la fin du règne de Charles-le-Chauve, un adoucissement considérable, dû surtout aux efforts de l'Église, s'introduisit dans la condition de l'esclave, et constitua ce que M. Guérard nomme la servitude. « Enfin, ajoute-t-il, pendant le désordre d'où sortit triomphant le régime féodal, le serf soutint contre son maître la lutte soutenue par le vassal contre son seigneur, et par les seigneurs contre le Roi. Le succès fut le même de part et d'autre; l'usurpation des tenures serviles accompagna celle des tenures libérales, et l'appropriation territoriale ayant eu lieu partout, dans le bas comme dans le haut de la société, il fut aussi difficile de déposséder un serf de son manse, qu'un seigneur de son bénéfice. Dès ce moment, la servitude fut transformée en servage; le serf ayant retiré sa personne et son champ des mains de son maître, dut à celui-ci, non plus son corps ni son bien, mais seulement une partie de son travail et de ses revenus. Dès ce moment, il a cessé de servir, il n'est plus en réalité qu'un tributaire. » Viennent ensuite d'importantes explications relatives au pouvoir des maîtres sur les serfs, aux droits et aux devoirs de ceux-ci, aux mariages des serfs et aux conditions de leurs enfants.

A mesure que les serfs disparaissent les artisans arrivent; le Cartulaire de Saint-Père de Chartres en mentionne un nombre considérable dont les professions sont toutes expliquées dans les Prolégomènes (§§. 48-51). Les §§. 52-66 sont consacrés à la définition des offices civils et ecclésiastiques. Quinze chartes inédites, empruntées aux cartulaires de l'église cathédrale de Chartres, énumèrent longuement les obligations et les droits des prévôts, des maires, des portiers et des *clausiers*, qui étaient des officiers préposés à la garde des champs et principalement des vignes.

La révolution opérée dans la condition des personnes en détermina une autre dans les lois.

« Lorsque le vassal et le colon se furent approprié le sol qu'ils n'occupaient qu'à titre de tenanciers, cette appropriation rendit territorial ce qui n'était que personnel auparavant. Les vieilles lois germaniques, fondées sur la personnalité, tombèrent en désuétude, et cédèrent la place à d'autres lois, qui, pour n'être pas écrites,

n'en furent ni moins impérieuses ni moins durables, parce qu'elles avaient leurs racines dans le fonds de la société. »

M. Guérard jette un coup d'œil sur l'état social que protégeaient ces lois nouvelles, et montre combien la propriété et la liberté étaient encore mal assurées dans le XIe et le XIIe siècle. Il puise ensuite, dans la condition des terres à cette époque, une nouvelle preuve de l'appropriation des tenures serviles. Au colon partiaire, au tenancier proprement dit, avait succédé le propriétaire non-libre, payant, non des fermages à un propriétaire, mais des droits et des redevances à un seigneur. Soixante-deux espèces de droits féodaux et de redevances féodales sont mentionnées dans le Cartulaire, définies ou expliquées dans l'introduction. Cette section, et les trois suivantes qui renferment l'évaluation de dix-neuf anciennes mesures agraires, de onze mesures de capacité, de la valeur et du produit des terres, enfin des monnaies du temps de Louis VI et de Louis VII, avec l'appréciation de leur titre, et la fixation aussi exacte que possible de leur valeur d'échange par rapport au prix des denrées, jetteront une grande lumière sur les points les plus obscurs de l'histoire du moyen âge. Dans ces quatre sections, si abondantes en éclaircissements de tout genre, l'auteur, sans aucun doute, n'a pas toujours donné son dernier mot; mais, quoique incomplète, son œuvre n'en forme pas moins un manuel désormais indispensable pour tous les éditeurs d'anciens titres; et si tous les cartulaires dont la publication est confiée à M. Guérard lui fournissent la matière d'un travail du même genre, l'économie politique, cette science qui a tant ajouté de nos jours à la connaissance de l'antiquité grecque et latine, étendra facilement son domaine dans ces régions mal explorées de notre histoire, dont l'accès, jusqu'à présent, lui semblait interdit.

Le tome III commence par un cartulaire qui est depuis longtemps cité par les savants comme un des plus anciens que l'on connaisse : c'est le cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer. Il s'étend depuis la fondation de l'abbaye en 648 jusqu'à l'année 1187, et se divise en trois parties. La première est l'œuvre d'un descendant de Charles-Martel, nommé Folquin, qui se fit moine à Saint-Bertin en 948, et commença le cartulaire de l'abbaye, par ordre de l'abbé Adalolphe, dans les huit derniers mois de l'an 961. Après une interruption de soixante années l'œuvre de Folquin fut reprise par Simon, successivement abbé d'Auchi et de Saint-Bertin, qui la continua jusqu'en 1145. Un moine de Saint-Bertin, qui ne s'est pas fait connaître, poussa le cartulaire de son abbaye jusqu'en 1187, et ce travail fut complété dans la suite par l'addition de quelques chartes appartenant à cette troisième période. Cette

addition est due à un moine nommé Alard, qui exécuta, l'an 1510 ou 1512, une des copies manuscrites sur lesquelles M. Guérard a fait son édition.

Le caractère général de ce cartulaire est celui d'une chronique entremêlée de pièces justificatives. Les trois moines qui y ont successivement travaillé se sont proposé pour but principal de faire l'histoire de leur monastère. Mais les deux premiers, Folquin et Simon, ont un avantage sur leur continuateur anonyme, c'est qu'ils fournissent un plus grand nombre de renseignements à l'histoire générale de la France. Ils s'écartent sur bien des points des autres relations contemporaines, et les dates qu'ils assignent à quelques événements diffèrent de celles qu'ont cru devoir adopter les historiens modernes. L'éditeur, dans son introduction, s'est contenté le plus souvent de signaler ces différences, laissant au lecteur la liberté de se déterminer pour tel ou tel témoignage. Cette réserve lui était commandée par les inexactitudes qu'on remarque dans la correspondance, établie par Folquin, entre les années de l'incarnation et les dates par règnes des chartes qu'il a rapportées. Il est cependant quelques points dans lesquels l'autorité du chroniqueur de Saint-Bertin doit prévaloir sur les décisions de la critique moderne. Citons-en un exemple qui a été signalé par M. Guérard à la page xlij (note 2) de son introduction. Les auteurs du *Gallia Christiana* (1) ont fixé au 26 décembre 881 la deuxième irruption des Normands dans le pays de Térouenne; Du Cange, dans son Histoire des comtes d'Amiens (2), l'a placée au mois de janvier de la même année. Folquin, au contraire, rapporte cet événement au 28 juillet 878, et la manière dont il le raconte ne permet guère de révoquer en doute l'exactitude de cette date. Après avoir relaté (p. 123) la mort de Hildouin, abbé de Saint-Bertin, arrivée le 7 des ides (7e jour) de juin 877, il dit plus loin (p. 126) : « A Hilduin succéda, dans l'abbaye, le chanoine Foulque, le 5 des ides (9e jour) de février, premier dimanche de Carême.... La première année de son administration, le monastère de Saint-Pierre et de Saint-Bertin fut, pour la seconde fois, incendié par les Normands, le 5 des calendes d'août (28 juillet), et une éclipse de soleil eut lieu le 4 des calendes de novembre, la 4e férie (29 octobre, mercredi). » Or c'est en 878, et non en 881, que le premier dimanche de Carême tombe au 9 février, que le 29 octobre est un mercredi, et qu'il y a eu ce jour-là une éclipse de soleil visible en Europe.

(1) Tome III, col. 491.

(2) Cet ouvrage a été récemment publié à Amiens en un vol. in-8. Voyez la page 50.

La plus grande partie des renseignements fournis par le Cartulaire de Saint-Bertin, concernent, comme on doit s'y attendre, l'abbaye elle-même, considérée tant dans sa vie intérieure que dans ses rapports au-dehors avec les évêques de Térouenne, avec les comtes de Flandre, surtout avec Cluni, dont les abbés eurent longtemps la prétention de dominer à Saint-Bertin. Ces détails, par leur nouveauté et leur caractère anecdotique, doivent agréablement captiver l'esprit du lecteur; mais ce n'est pas là leur unique mérite. Les destinées et les vicissitudes des grandes maisons religieuses eurent bien des points de ressemblance, durant la longue période écoulée entre la décadence de l'empire de Charlemagne et l'avénement des grands réformateurs du XIIe siècle. Connaître l'histoire de Saint-Bertin pour cette curieuse époque, c'est presque connaître celle des autres abbayes; et, sous ce point de vue, le cartulaire de Saint-Bertin offre un très-haut intérêt pour l'histoire religieuse de la France. L'histoire politique du royaume peut y puiser aussi d'utiles renseignements. Ce qui se passait au Xe siècle dans un coin de l'Artois, était l'image fidèle des événements qui s'accomplissaient sur tous les points de l'ancien empire. On peut voir la personnification de la noblesse féodale dans les comtes de Flandre cherchant à accroître leurs richesses, à fortifier leur pouvoir, à fonder leur indépendance au préjudice de la royauté, et ne reculant, pour atteindre ce but, devant aucun moyen, pas même devant la violence, l'assassinat et le sacrilége. Malheureusement, cette lacune de soixante années, que nous avons déjà indiquée dans le cartulaire, ne nous permet pas d'y étudier l'agonie et l'extinction de l'autorité royale. Mais l'anéantissement de cette autorité se manifeste dès les premières pages du cartulaire de Simon, par un fait significatif, et que le savant éditeur n'a pas manqué de signaler. Jusqu'au Xe siècle les confirmations des biens et des priviléges de l'abbaye émanent des rois de France; à partir du XIe siècle c'est toujours au pape qu'on les demande, toujours le pape qui les accorde.

Ces confirmations, qui se reproduisent assez uniformément entre elles, forment la majeure partie des 124 chartes que renferment les six livres du cartulaire de Saint-Bertin (1). Ces chartes intéressent surtout l'histoire et la paléographie,

M. Guérard a réuni dans son introduction tous les renseignements qu'elles fournissent à l'histoire; quant à ceux qu'y pouvait

(1) Le travail de Folquin forme deux livres, celui de Simon, trois. La continuation de Simon se composait de plusieurs livres, mais pour plus de commodité elle a été réduite à un seul par l'éditeur.

puiser la science paléographique, on les trouvera dans l'ouvrage où l'immortel Mabillon a posé les fondements de cette science (1). Pour tirer des actes concernant l'abbaye de Saint-Bertin des éclaircissements pareils à ceux qu'a produits le cartulaire de Saint-Père, il faut attendre que ces actes aient été publiés en plus grand nombre. Il existe à la Bibliothèque royale à Paris, et à la bibliothèque de Saint-Omer, des recueils qui, sous le titre de *Cartulaire de Saint-Bertin*, renferment en effet des collections de copies de chartes, et non, comme le volume qui vient d'être publié, une chronique entremêlée de pièces justificatives. Si ces recueils sont un jour imprimés, et vers la fin de son introduction M. Guérard semble le promettre, on doit espérer qu'ils serviront autant que le cartulaire de Saint-Père à faire connaître les mœurs, les usages et les institutions du moyen âge.

Le cartulaire de Saint-Bertin est aussi terminé par un Index général et par un Dictionnaire géographique.

A la suite de ce cartulaire, et dans le même volume, est imprimé celui de l'abbaye nommée indifféremment Sainte-Catherine, ou la Sainte-Trinité-du-Mont de Rouen. Ce cartulaire, dont l'édition a été préparée par M. Deville, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, occupe, avec l'introduction et les tables, les pages 403 à 487 du volume. Dans une introduction courte, mais substantielle, l'éditeur retrace en quelques lignes les destinées de l'abbaye de la Sainte-Trinité fondée en 1030 par Gozelin d'Arques, vicomte de Rouen, protégée et enrichie, durant une existence de plus de cinq siècles, par les plus illustres familles de Normandie, et détruite en 1597, parce que l'avantage de sa position et les fortifications dont on l'avait entourée dans des temps de trouble et de désordre, l'avaient rendue redoutable et pour la ville de Rouen et pour l'autorité royale. M. Deville fait ensuite connaître le cartulaire de la Sainte-Trinité-du-Mont qu'il a eu lui-même le bonheur de soustraire à l'oubli. Il renferme seulement quatre-vingt-dix-sept chartes; mais la plus récente est de 1091, et toutes, à l'exception de cinq ou six, imprimées par D. Pommeraye dans son Histoire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Rouen, ont le mérite de la nouveauté. La plus ancienne est la charte de fondation du monastère. Elle est datée de l'an 1030, et porte les signatures de Robert, marquis [duc] de Normandie, de Robert, archevêque de Rouen, de Gozelin, vicomte de Rouen, *qui a lui-même construit le monastère et l'a enrichi de ses dons*. L'époque embrassée par ce cartulaire, qui comprend le règne entier de Guillaume-le-Conqué-

(1) *De Re diplom.*, liv. I et VI.

rant, et quelques années des ducs Robert, père et fils de ce prince célèbre, est l'une des plus intéressantes pour l'histoire de la Normandie. Le nom du roi Guillaume paraît dans vingt-deux chartes, émanées de lui ou faites en sa présence, et sanctionnées par son autorité. La plus curieuse est sans contredit celle qui porte dans l'édition le nº LXXXII, et que, dans son introduction, M. Deville a signalée à l'attention des lecteurs. C'est un jugement solennel prononcé dans la cour du roi Guillaume, en sa présence, et en présence de la reine Mathilde et des deux fils du roi, Guillaume et Robert, le jour de Pâques, l'an 1180. L'objet du débat était une île de la Seine dont Gislebert, évêque d'Évreux, contestait la propriété à l'abbaye de la Sainte-Trinité, quoique cette île fût formellement mentionnée, parmi les dons du fondateur, dans la charte de 1030, signée et sanctionnée par Robert, duc de Normandie. « Il a paru ridicule (*ineptum*) au roi Guillaume, est-il dit dans la pièce, d'admettre quelqu'un à réclamer judiciairement une terre qui depuis cinquante ans, et en vertu d'une donation de son père, est librement possédée par l'abbaye. Cependant à cause du respect dû à la dignité épiscopale, il a accordé le plaid et ordonné qu'il serait fait dans sa cour. » La composition de ce tribunal est elle-même digne d'attention; il est formé par les prélats et les nobles *que la fête de Pâques avait attirés à le cour du roi Guillaume*. Ainsi, à côté de l'archevêque de Rouen, et avant les évêques de Lizieux et de Coutances, on voit figurer Ricard, archevêque de Bourges, et Warmond, archevêque de Vienne, étrangers à la Normandie (1). Les autres membres du tribunal étaient Robert, frère du roi, Robert, comte d'Eu, Gui, comte de Ponthieu, Roger de Beaumont et ses deux fils, Roger de Montgomeri, Gautier Gifard, enfin Guillaume d'Arques, petit-fils du fondateur de l'abbaye de Sainte-Catherine. Il n'est guère de chartes dans ce recueil où l'on ne voie figurer quelque membre des plus anciennes familles normandes ou anglo-normandes. A l'aide de ce cartulaire, dit M. Deville, il devient possible de faire remonter d'un et même de deux degrés plusieurs d'entre ces familles, et d'éclaircir la filiation encore

(1) La présence de ces deux étrangers à la cour de Guillaume-le-Bâtard s'expliquerait assez bien par un usage des rois de la seconde race qui se perpétua longtemps sous les princes de la troisième dynastie, et qui ne devait pas être particulier à la France. Ils choisissaient les grandes solennités pour tenir dans un de leurs palais ce qu'on appelait cour plénière, et c'était de préférence dans ces occasions qu'ils recevaient les ambassadeurs des princes étrangers. (Du Cange, *Hist. des comtes d'Amiens*, pag. 45 et suiv.) Mais il n'en faudrait pas moins noter ici, comme une circonstance remarquable, l'adjonction de deux prélats étrangers à la cour de justice du roi Guillaume.

incertaine de quelques autres. Enfin ce petit monument n'offre pas moins d'intérêt pour l'étude de la chronologie, de la géographie, des divisions territoriales, du prix vénal des terres, de la condition des personnes, des transactions, des mœurs et des usages en Normandie, durant le cours du XI[e] siècle. L'érudition de M. Deville a donné un nouveau prix à ces documents par des notes mises au bas des pages qui font connaître tous les personnages importants nommés dans les chartes, et par un *Index* géographique où tous les anciens noms de lieu sont reproduits dans leur ordre alphabétique, avec leur traduction moderne, et l'indication de la page où ils sont mentionnés.

AVIS.

MM. les Sociétaires sont prévenus qu'ils recevront, dans le courant du mois de février, un bon pour retirer chez M. Jules Renouard, libraire de la Société, le deuxième volume d'*Orderic Vital.*

BIBLIOGRAPHIE (1).

1. — *Assises de Jérusalem*, ou Recueil des ouvrages de jurisprudence composés pendant le XIII[e] siècle, dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre. Tome I[er], in-folio, contenant les Assises de la Haute-Cour. Publiées par M. Beugnot, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. A Paris, chez Dumont, rue du Battoir-Saint-André, n° 12. Prix........................ 36 fr.

2. — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer*, concernant l'histoire de France; par H. Piers. 1 vol. in-8° de 5 feuilles et demie. Impr. de madame veuve Libert-Petitot, à Lille.

3. — *Chronique des abbés de Saint-Ouen de Rouen*, publiée pour la première fois d'après un manuscrit du XIV[e] siècle, de la Bibliothèque du Roi, par Francisque Michel. 1 volume in-8° de 3 feuilles un quart. A Rouen, chez Frère.

4. — *Collection des Cartulaires de France*. Tomes I et II. Car-

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

tulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, publié par M. Guérard, membre de l'Institut. 2 vol. in-4°. Impr. de Crapelet, à Paris. Tome III. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer*, publié par le même. — *Cartulaire de Sainte-Catherine-du-Mont, à Rouen*, publié par M. Deville, correspondant de l'Institut.

Font partie de la Collection de Documents inédits publiés par ordre du Roi et par les soins du Ministre de l'Instruction publique.

5. — *Essai historique et artistique sur Caudebec et ses environs*, par Anatole Saulnier. In-8° de 5 feuilles, plus un plan. Imprim. de Périaux, à Rouen.

6 — *France historique et monumentale*. Histoire générale de France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, illustrée et expliquée, etc.; par A. Hugo. Il paraît 4 vol. grand in-8°. A Paris, chez Delloye.

7. — *Histoire de France depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis IX*, avec le Tableau des institutions et des mœurs des temps barbares et du moyen âge; par F.-A. Serpette de Marincourt. 3 vol. in-8°. A Paris, chez Baudouin, rue des Boucheries-Saint-Germain, n° 38; chez Schwartz et Gagnot, et chez Delaunay. Prix.. 22 fr. 50 c.

8. — *Histoire de la ville de Toul et de ses évêques*, suivie d'une Notice sur la cathédrale; par Ad. Thiéry. 2 vol. in-8°, renfermant 14 lithographies et 2 plans. A Nancy, chez Grimblot et Raybois; à Paris, chez Roret. Prix.............................. 10 fr.

9. — *Histoire de l'état de la ville d'Amiens et de ses comtes*, avec un recueil de plusieurs titres concernant l'histoire de cette ville, qui n'ont pas encore été publiés; par Charles Dufresne, sieur Du Cange, conseiller du Roi, trésorier de France et général des finances en la généralité de Picardie (ouvrage publié d'après le manuscrit autographe de l'auteur, conservé à la Bibliothèque royale, dans le Supplément français, n° 1209); précédée d'une Notice sur la vie et les principaux ouvrages de Du Cange, ainsi que d'une Introduction avec notes et éclaircissements. 1 vol. in-8°. Imp. de Duval, à Amiens.

H. G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 2.) BULLETIN (10 MARS 1841.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er FÉVRIER 1841.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

VICE-PRÉSIDENT : M. ALLOU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur adoption par le Conseil :

454. M. Désiré NISARD, chef de la division des lettres et des sciences au Ministère de l'Instruction publique, rue Las Cases, présenté par M. Duchesne aîné.

455. M. Alphonse LEGRAS DE BORDECÔTE, avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Eure, à Pont-Audemer, présenté par MM. Lenormant et Canel.

456. M. André BOREL D'HAUTERIVE, désigné récemment par le Conseil comme éditeur de la *Vie de Bayart*, par le Loyal serviteur, rue Bleue, n° 28, présenté par M. Lenormant.

457. M. DE WITTE, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie, rue Saint-Florentin, n° 12, présenté par M. Lenormant.

458. M. Émile TAILLEPIED DE BONDY, rue de Choiseul, n° 7, présenté par MM. Guérard et de Maslatrie.

458. M. DE LA VILLE DE MIRMONT, maître des requêtes, rue de Seine, n° 10.

459. M. Alphonse DE CAILLEUX, directeur-adjoint du Musée royal, au palais du Louvre.

460. M. MENNECHET, homme de lettres, rue Duphot, n° 17.

461. M. Feuillet de Conches, chef de division au Ministère des Affaires étrangères, rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 17.
462. M. Bernard, de Rennes, conseiller à la Cour de Cassation, membre de la Chambre des Députés, rue des Pyramides, n° 2.
463. M. Schulmeister, banquier, rue Blanche, n° 3.
Ces six membres présentés par M. Crapelet.

Ouvrages offerts à la Société.

1. *Correspondance diplomatique de Bertrand Salignac de La Mothe Fénelon.* Tom. V, VI et VII. Publiée pour la première fois sur les manuscrits conservés aux Archives du Royaume, sous la direction de M. Ch. Purton Cooper, par M. Teulet. Ces trois volumes embrassent l'intervalle de 1572 à 1575, et terminent l'ouvrage. De la part des éditeurs.

2. *Mémoire sur les États de la province de Normandie, ou Recherches sur les États particuliers de l'ancienne province de Normandie,* divisées en cinq parties; par M. A. Canel, de Pont-Audemer. 1 vol. in-8°. Caen, 1837, 69 pages. Évreux, 1837, 23, 47, 72, 106 et 95 pages. Suivies d'une Notice sur les États de Normandie, par M. Em. Gaillard. 24 pages. De la part de M. A. Canel.

3. *Archives historiques du Bas-Poitou;* Chroniques fontenaisiennes, publiées et annotées par A. D. de La Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut. Fontenai-le-Comte, 1841, tome Ier, in-8° de 506 pages.

Ce volume contient, 1°. la Chronique d'une commune rurale de la Vendée (le Langon, près Fontenai-le-Comte); 2°. la Chronique des guerres civiles en Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois, de 1574 à 1576; 3°. la Chronique de la guerre des trois Henris en Bas-Poitou, où se trouvent des détails curieux sur le desséchement des marais et sur les guerres de religion. De la part de M. de La Fontenelle.

Prospectus du même ouvrage, par le même. Brochure in-8° de 8 pages.

4. *Revue anglo-française, historique et trimestrielle.* 2e série, 4e livraison. Poitiers, 1840. De la part du directeur, M. de La Fontenelle.

On trouve dans ce cahier les articles suivants : Du jury en Normandie pendant le moyen âge, deuxième article, par M. Couppey, de Cherbourg. — Destruction de la cité de Limoges; par Edward, le prince Noir; extr. des anciennes chroniques de Limoges, par M. Maurice Ardant. — Indication des points de contact entre la Lorraine et les Iles britanniques, par M. Begin, de Metz. — Con-

dition de l'Aquitaine sous la domination anglaise. — Lettre de M. de Cayrol à M. Rigollot, sur le manuscrit des Chroniques de Froissart appartenant à la bibliothèque d'Amiens. Ces articles sont suivis d'un Bulletin bibliographique et analytique.

5. *Bibliographie lyonnaise du* XVe *siècle*, et en second titre : *Supplément à la Bibliographie lyonnaise du* XVe *siècle* (1473-1500); par Am. Péricaud aîné, bibliothécaire de la ville de Lyon.

6. *Compte rendu des séances de la Commission royale d'Histoire de Belgique*, ou recueil de ses Bulletins. Tome IV, séance du 7 novembre 1840, pag. 73-206.

7. *Programme des prix proposés par la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.*

Pour 1841, 1°. médaille d'or de 300 francs. Quelle a été l'influence des croisades sur les sciences, les arts, le commerce, la littérature et la civilisation, dans le comté de Flandre, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles.

2°. Médaille d'or de 200 francs. Rechercher et décrire les établissements militaires désignés sous les dénominations de *mansiones*, *castra*, *stativa*, etc., fondés par les Romains, près des voies qu'ils avaient construites dans la partie de la Gaule belgique comprise entre la Canche, la Scarpe, l'Escaut et la mer du Nord, pays dont l'ancienne cité des Morins occupait la plus grande portion, et dont le reste était habité par des Atrébates et des Ménapiens. Faire ressortir le système de domination qui a guidé les Romains dans ces travaux de communication et de défense.

Les mémoires pour ces deux concours doivent être adressés *franco*, avant le 1er octobre 1841, à M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société, à Saint-Omer.

Pour 1842, 1°. médaille d'or de 200 francs. Déterminer les caractères qui distinguent les souterrains refuges de toutes les époques dans la Morinie et le pays des Atrébates, depuis le temps de la domination gauloise jusqu'à nous.

2°. Médaille d'or de 200 francs. Quelles furent, pour la ville de Saint-Omer, les causes de sa prospérité commerciale pendant le moyen âge? Quelles furent celles qui amenèrent la décadence de cette prospérité? Faire entrer dans la réponse l'historique des principaux corps de métiers de Saint-Omer, et particulièrement des drapiers.

3°. Médaille d'argent de 70 millimètres de module, pour la meilleure Notice biographique et littéraire sur un écrivain ou sur un homme célèbre né dans le pays des Morins ou des Atrébates.

Les Mémoires devront être adressés avant le 1er octobre 1842.

Correspondance.

— M. de La Fontenelle fait hommage à la Société du premier volume de ses *Archives historiques du Bas-Poitou*, et du quatrième cahier de la deuxième série de la *Revue anglo-française*.

— MM. Henri Martin et Jules Marion adressent des remercîments de leur admission récente au nombre des membres de la Société.

— M. Jacquemart, correspondant de M. Désiré de Broë, rectifie une inexactitude sur le nom de ce nouveau sociétaire.

— M. Canel, de Pont-Audemer, écrit pour présenter M. A. Legras de Bordecôte.

— M. l'archiviste fait connaître les réclamations de plusieurs membres, MM. Longueville-John, Durand de Lançon et Tuvache, auxquels il s'est empressé de faire droit.

— M. Désiré Nisard, chef de la division des lettres au Ministère de l'Instruction publique, fait espérer que la souscription demandée pour la Société sera très-prochainement régularisée. M. Bottée de Toulmon ajoute que M. Passy a promis de s'intéresser au succès de cette demande.

— M. le directeur général des postes, auquel M. l'archiviste avait fait savoir que deux sociétaires, MM. Beaulieu et de La Renaudière, n'avaient point reçu les lettres d'avis pour retirer, chez M. Renouard, les derniers volumes publiés par la Société, annonce que les recherches qu'il s'est empressé d'ordonner immédiatement dans ses bureaux sont demeurées sans résultat.

Travaux de la Société. — Objets d'administration.

— M. Magnin communique une lettre de M. Francisque Michel, qui offre de publier pour la Société le *poëme de la Prise d'Alexandrie*, par Guillaume de Machau, écrivain du XIVe siècle. Caylus et l'abbé Lebeuf ont donné des Notices sur cet ouvrage, dont ils faisaient le plus grand cas. Avec l'autorisation du conservatoire de la Bibliothèque royale, M. Francisque Michel a préparé la copie du manuscrit qui y est conservé. Les notices biographiques et littéraires, et les notes historiques qui doivent accompagner le texte, sont aussi en grande partie rédigées. M. Reinaud a bien voulu promettre quelques notes sur les faits qui auraient besoin d'être éclaircis par des sources orientales. M. P. Pâris, qui a récemment étudié le poëme de Guillaume de Machau, en a conçu et en exprime l'opinion la plus favorable, opinion que ne partage pas un autre membre (M. Lascoux), qui a eu occasion de le consulter pour la recherche de quelques renseignements historiques. Le Conseil prie M. P. Pâris de vouloir bien examiner de nouveau cet ouvrage, et d'en faire un rapport, avant la prochaine séance, au comité de

publication. Sur la demande de M. P. Pâris, le Conseil lui adjoint M. Lascoux.

— M. Guérard fait part au Conseil d'une proposition de M. Le Glay tendante à publier les Mémoires militaires inédits du baron Michel-Ange de Vuoerden, relatifs aux guerres des Pays-Bas et du Milanais pendant les années 1653 à 1659, Mémoires rédigés par l'auteur pour ses enfants. L'examen de cette demande est renvoyé au comité de publication.

— M. Eyriès donne quelques renseignements tendants à compléter le *Tableau des Maisons régnantes d'Europe*, inséré dans le dernier *Annuaire*. Il offre pour un prochain *Annuaire* des notices généalogiques plus détaillées. La proposition de M. Eyriès est renvoyée au comité de l'*Annuaire*.

— M. de Roissy, président du comité des fonds, présente au Conseil le tableau des cotisations arriérées.

— L'heure avancée ne permet pas la discussion du Rapport sur les échanges avec les sociétés savantes.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

2. — M. Floquet, ancien élève de l'École des Chartes, greffier en chef de la Cour royale de Rouen, et correspondant de l'Institut de France, a entrepris d'écrire, en 6 volumes in-8°, l'*Histoire du Parlement de Normandie*. Deux volumes de cette importante monographie ont déjà paru à Rouen, chez Édouard Frère. Le premier renferme, après un *avant-propos* qui est comme un argument de tout l'ouvrage, l'histoire de l'*Échiquier*, existant déjà sous les anciens ducs, maintenu, après la conquête, par Philippe-Auguste, réorganisé et rendu perpétuel par Louis XII; ensuite l'histoire du *Parlement*, depuis son érection par François Ier jusqu'en 1540. Dans le deuxième volume sont retracés les travaux et les destinées du Parlement de Normandie depuis 1540 jusqu'en 1563, troisième année du règne de Charles IX. L'auteur a trouvé dans les archives mêmes de son greffe le premier et l'indispensable élément de son travail; ce sont les registres du Parlement et ceux de l'ancien Échiquier. Ces derniers, il est vrai, ne remontent pas au delà de l'an 1336; mais l'absence des registres antérieurs n'est pas extrêmement regrettable, car, par une remarquable singularité, l'essence de l'Échiquier n'a réellement subi d'altération qu'à la fin du

xv[e] siècle, lorsqu'il fut reconstitué par Louis XII, sur le modèle des autres cours souveraines de la France.

Qu'on n'aille pas croire cependant que M. Floquet se soit contenté de compulser les documents qu'il avait, pour ainsi dire, sous la main. Pour les temps antérieurs, comme pour les époques postérieures à 1336, et, en général, pour toute l'histoire de la Normandie, il a recueilli tout ce que lui pouvaient fournir de matériaux les livres imprimés jusqu'à ce jour, les archives et les manuscrits de la bibliothèque de Rouen, surtout cette inépuisable mine de la Bibliothèque du Roi, que, durant ses études à l'École des Chartes, il a eu tout le temps d'exploiter avec fruit. Aussi le caractère le plus saillant des ouvrages de M. Floquet a-t-il été jusqu'ici une richesse de faits, une abondance de détails qui parfois peut-être dégénère en prodigalité.

Les premières pages de l'Histoire du Parlement sont consacrées à établir l'étymologie du mot *échiquier*, l'antiquité de cette appellation, la nature et la constitution du tribunal désigné sous ce nom bizarre. C'était, sous les anciens ducs, une cour souveraine, composée des grands vassaux ecclésiastiques et laïques du duché de Normandie, qui se réunissaient à l'appel de leur suzerain, dans le lieu et au jour qu'il avait indiqués. Nous avons cité naguère (1), d'après le cartulaire de Sainte-Catherine de Rouen, une assise de la cour du roi Guillaume, que M. Floquet n'a pas manqué de signaler aussi : c'est une séance de l'Échiquier; car ce nom, quoiqu'on le cherche vainement dans l'acte que nous rappelons ici, commençait dès lors à être en usage.

Après la réunion de la Normandie à la couronne, l'Échiquier resta ce qu'il était sous les ducs, une véritable cour féodale; seulement des commissaires royaux remplacèrent les *maîtres*, que les ducs déléguaient autrefois pour présider les assises, lorsque eux-mêmes ne les présidaient pas en personne. La cour continua de tenir ses séances à des époques indéterminées, tantôt à Caen, tantôt à Rouen, tantôt à Falaise. Les ordonnances de Philippe-le-Bel et de Philippe de Valois ne modifièrent point son organisation intérieure; seulement, depuis 1302, les assises de l'Échiquier ne se tinrent plus qu'à Rouen. Il devait y en avoir deux chaque année; mais l'inobservation de cette règle suspendit trop souvent le cours de la justice : les affaires s'accumulèrent progressivement, et l'arriéré se trouva si considérable vers la fin du xv[e] siècle, que Louis XII, encore simple gouverneur de Normandie, répétait avec douleur

(1) Voyez ci-dessus, page 17. Vers la fin de cette page (ligne 5 en remontant), l'an 1030 est donné comme la date de cette assise; il faut lire 1080.

qu'il y avait dans sa province *deffaulte de justice*. Ce prince, à peine monté sur le trône, s'empressa de remédier à ce grave désordre : il rendit l'Échiquier perpétuel, et le composa, à l'instar des autres cours souveraines du royaume, de présidents et de conseillers inamovibles. L'ancien nom d'*Échiquier* survécut encore à cette réforme; Louis XII le laissa subsister, peut-être pour consoler des innovations qu'il venait de créer les Normands, si passionnés pour leurs vieilles coutumes. Mais le 6 février 1515, François Ier, jugeant convenable que les cours souveraines « qui sont de mesme nature, « qualité et auctorité, eussent aussi une semblable dénomination, » donna à l'*Échiquier* le titre de Parlement, et voulut qu'on l'appelât dorénavant *la court de Parlement de Normandie*.

La partie la plus intéressante et la plus instructive de l'histoire de l'Échiquier (1) est sans contredit celle qui concerne les attributions et les travaux de cette cour suprême. Au milieu des nombreux et piquants détails réunis par l'auteur sur cette matière, l'esprit du lecteur erre d'abord à l'aventure, entraîné par les charmes d'une narration vive, animée, soutenue, pleine d'esprit, de goût et de variété; cependant, osons le dire, l'archaïsme qu'affectionne M. Floquet, cette affectation de vieux langage, si gracieuse dans les *Anecdotes normandes* et dans *l'Histoire des Conards*, aurait pu être ici un peu moins prodiguée. Il est certaines parties de l'ouvrage auxquelles ces formes originales conviennent merveilleusement; l'histoire du lièvre de Limoges, par exemple, le tableau de la vie privée des magistrats, le récit des entrées royales à Rouen, celui de cette assise bouffonne où, dans la chambre dorée du Palais, le fou du Roi, Brusquet, plaida le pour et le contre devant les dames de la cour, réunies en Parlement sous la présidence de Catherine de Médicis; enfin toutes ces piquantes historiettes qui, sans cesser de se rattacher intimement au sujet principal, forment comme autant d'épisodes propres à reposer agréablement l'esprit du lecteur. Mais dans les narrations plus sérieuses, dans les discussions surtout, où déjà la scrupuleuse exactitude de M. Floquet a fait entrer le plus souvent possible les propres termes des documents originaux, n'est-il pas à craindre que l'emploi trop fréquent du style d'un autre âge fatigue à la longue quelques lecteurs?

Du reste, l'ouvrage ne saurait y perdre beaucoup, car ce n'est point un de ces livres qu'on puisse aisément laisser de côté lorsqu'une fois on en a commencé la lecture. Ne suffit-il point, pour attacher fortement les esprits sérieux, qu'il renferme, sous un cer-

(1) Cette Histoire, qui remplit 311 pages in-8°, se vend séparément, chez Frère, à Rouen.

tain point de vue, l'histoire d'une des plus belles provinces de l'accienne France? mais ce n'est point là son unique mérite. L'universalité des désordres que les cours souveraines ont eu à réprimer, la multiplicité de leurs attributions, leurs relations plus souvent hostiles que bienveillantes avec la royauté, font de l'histoire de chaque parlement une partie essentielle de l'histoire du royaume. De plus, dans les actes de ces tribunaux suprêmes, dans leurs rapports avec les pouvoirs qui les dominaient comme avec ceux qui leur étaient subordonnés, on trouve de curieuses révélations sur les mœurs, les usages, les idées durant le xv[e] et le xvi[e] siècle, époque de transition où rien n'était défini, où l'incertitude régnait dans les droits comme dans les devoirs, la diversité dans les lois comme dans la jurisprudence; où, à côté des théories les plus libérales se plaçaient, dans la pratique, les actes les plus arbitraires. Dans l'histoire de l'Échiquier, on peut voir ce corps auguste tantôt se renfermer dans l'exercice de ses hautes fonctions judiciaires, tantôt s'amuser à casser ou à faire lui-même des règlements de police. Sa juridiction se trouve perpétuellement en conflit avec des juridictions étrangères, avec celles de l'Église, des officiers municipaux, des vicomtes, des baillis royaux, du Roi lui-même; car c'est du trône que partirent les plus grandes atteintes portées à l'indépendance et aux droits de l'Échiquier. La réserve des cas royaux, qui ne furent jamais bien définis, servait continuellement de prétexte à des évocations qui attiraient hors de la province les causes les plus importantes, et ces évocations se multiplièrent au point que des publicistes modernes ont cru pouvoir affirmer que l'Échiquier normand n'avait jamais eu le dernier ressort. Peu à peu cependant les droits et les attributions de la Cour prirent un peu plus de stabilité; mais en même temps l'autorité royale grandissait et dégénérait en arbitraire. Le Parlement de Normandie ne le sentit que trop. Louis XII, en réorganisant l'Échiquier, avait consacré l'inamovibilité de ses membres, et lui-même, vers la fin de son règne, destitua le président Robert de Bapeaume. François I[er] le rétablit; mais le fit-il par respect pour le principe? non sans doute, puisqu'il dépouilla bientôt Jean de Cormeilles de ses fonctions de conseiller. Bien plus, il jeta l'interdit sur le Parlement tout entier, et cela pour des griefs qu'il aurait pu s'imputer en partie à lui-même, puisqu'en forçant le Parlement à recevoir dans son sein des hommes incapables, des étrangers hors d'état souvent d'entendre le français, il avait rendu l'autorité royale complice des désordres que ces intrusions firent naître dans le tribunal suprême de la Normandie. Les membres de ce tribunal destitué, chargés par le Roi d'aller tenir les grands jours à Bayeux, s'acquittèrent avec courage de cette

mission que les circonstances rendaient fort périlleuse; ils reconquirent noblement le rétablissement de la Cour à laquelle ils appartenaient, et dont la suspension était pour eux une cause d'humiliation et de larmes; mais qu'ils furent loin d'en recouvrer les prérogatives. François Ier usa durement de ses avantages. Le droit de remontrance, l'un des plus beaux priviléges des Parlements, droit que l'orgueilleux monarque reconnaissait publiquement lui-même lorsque son intérêt l'exigeait, il le foulait aux pieds quand il n'y voyait plus qu'un obstacle à son bon plaisir. Écrasée par les impôts que nécessitaient des guerres désastreuses, la ville de Rouen supplia vainement son Parlement de représenter au Roi sa détresse. Les membres de la Cour, persuadés que leurs remontrances ne seraient point écoutées, s'imposent un douloureux silence, et pour expier en quelque sorte ce coupable abandon d'un droit incontestable, ils se soumettent personnellement aux plus durs sacrifices. Non-seulement ils renoncent à leur traitement, mais encore ils mettent leur propre fortune au service de l'État, et se cotisent entre eux pour fournir au Trésor royal des sommes considérables. Le croira-t-on? François Ier poussa la haine, nous ne trouvons pas de plus convenable expression, jusqu'à les accuser de ne point faire assez, jusqu'à ordonner impérieusement la peine de la prison contre de vénérables membres de la Cour qui n'avaient pu remplir au jour fixé des engagements volontaires! Le Parlement se vengea dignement de ces vexations en achevant d'épuiser ses ressources au profit des indigents, dont les taxes imposées à la province avaient considérablement augmenté le nombre.

Nous dépasserions les bornes que nous avons dû nous prescrire si nous essayions d'analyser même sommairement le deuxième volume de l'histoire du Parlement de Normandie. La seconde moitié de ce volume est peut-être plus intéressante encore que tout ce qui précède; elle retrace le rôle du Parlement dans les troubles qui ont accompagné en France l'introduction de la Réforme. La conduite des cours souveraines, durant cette sanglante époque, fit passer en proverbe *la rigueur de Toulouse, l'humanité de Bordeaux, la justice de Paris et la miséricorde de Rouen.* Tout ce que nous dirons de cette prétendue *miséricorde*, c'est qu'après avoir lu les exemples effrayants qu'en a recueillis M. Floquet, on se demande avec lui ce qu'avait donc pu faire un Parlement pour se voir, comme celui de Toulouse, accusé de *rigueur?* Nous aurons du reste occasion de revenir sur cette portion de l'histoire du Parlement de Normandie, car nous comptons bien tenir le lecteur au courant de cette importante publication. Or, les procédures pour et contre les religionnaires durent se continuer jusqu'à l'avéne-

ment d'Henri IV, et il est probable que le prochain volume sera tout entier consacré à cette curieuse période, que peut-être même il ne renfermera point tout entière. Félicitons en attendant M. Floquet de la large part qui lui revient dans le mouvement des études historiques en Normandie. Depuis longtemps cette ancienne province possède bon nombre d'hommes d'intelligence et de savoir qui consacrent leurs veilles à illustrer ses monuments, à tirer ses vieilles annales de la poussière des bibliothèques et des archives. L'historien du *Privilège de Saint-Romain* vient d'acquérir un nouveau titre au rang distingué que l'opinion lui a depuis longtemps décerné dans cette phalange d'élite.

3. — M. A. Huillard-Bréholles achève en ce moment la traduction française de la *Grande chronique* de Matthieu Pâris, qu'il a commencée et activement poursuivie sous les auspices de M. le duc de Luynes, membre de l'Institut. Huit volumes ont déjà paru; ils devaient, suivant les promesses de l'éditeur, contenir tout l'ouvrage; mais un neuvième volume est devenu nécessaire, et sera distribué gratuitement aux souscripteurs.

Matthieu Pâris, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Albans au diocèse de Lincoln, né au commencement du XIIIe siècle, vécut jusqu'en 1259. A l'exemple des chroniqueurs de son époque, il fit remonter à la création sa grande histoire des Anglais qui se termine à l'an 1250. Mais on n'a publié que la troisième partie de cet ouvrage, qui commence à la conquête de l'Angleterre, par Guillaume-le-Bâtard, et la continuation de cette troisième partie jusqu'en 1273, faite par un autre religieux de Saint-Albans, nommé Guillaume Rishanger. L'ouvrage embrasse donc les règnes de Guillaume-le-Conquérant, Guillaume-le-Roux, Henri Ier, Étienne, Henri II (trad. fr., tom. I; et tom. II, p. 1-113); Richard-Cœur-de-Lion et Jean-sans-Terre (tom. II, p. 115-531; tom. III, p. 1-138); Henri III (tom. III, p. 540; tom. IV, V, VI, VII et VIII). Le texte de Matthieu Pâris finit, et la continuation commence à la page 149 du septième volume. L'étendue donnée dans cette histoire au règne d'Henri III s'explique non-seulement par la durée de ce règne qui embrassa cinquante-sept années, mais encore par une circonstance qui donne beaucoup de prix à la chronique de Matthieu Pâris; c'est que le moine de Saint-Albans, contemporain d'Henri, et jouissant d'un grand crédit à la cour de ce prince, put être parfaitement informé de tous les événements survenus en Europe à cette époque. Pour les temps antérieurs, Matthieu Pâris ne s'est pas borné à copier les auteurs qui avaient écrit avant lui, tels que Guillaume de Malmesbury, Robert du Mont-Saint-Michel qu'il cite lui-même, Benoît de Peterburg, Roger de Hoveden,

Raoul de Dicé et Gervais de Cantorbéry. Il vécut sous le règne de Jean-sans-Terre, et on peut le considérer à bon droit comme contemporain des règnes d'Henri II et de Richard, car il en fut assez rapproché pour pouvoir contrôler, quant aux événements de ces deux règnes, le témoignage des historiens ses prédécesseurs par les récits de témoins oculaires, et il eut en effet cette sage précaution (1). Aussi est-il peu d'écrivains dont les érudits invoquent plus fréquemment l'autorité.

Ce n'est pas qu'on ne puisse lui reprocher de graves défauts pour un historien. Au milieu d'un siècle dépourvu de critique, il se fait remarquer entre tous par sa crédulité. Ainsi, pour ne point sortir du domaine de l'histoire (2), il rapporte sans hésiter que l'an 1181, Philippe-Auguste, sur l'avis commun de ses conseillers intimes, se remit lui-même et tout son royaume à la disposition du roi d'Angleterre, Henri II. Ce fait est démenti par les règles du droit féodal en vertu desquelles Henri était le vassal de Philippe, par le caractère bien connu de Philippe-Auguste, enfin par le silence de tous ses historiens. On pourrait à la vérité, dans ce passage, reconnaître un autre défaut dont Matthieu Pâris donne beaucoup d'autres indices dans son histoire, c'est une extrême partialité pour tout ce qui n'est pas Anglais. Mais tout en faisant de justes réserves contre l'excessive simplicité de l'historien anglais et contre l'exagération de son patriotisme, on ne peut disconvenir que son ouvrage ne soit une des sources les plus riches et les plus abondantes pour l'histoire de l'Europe à l'une des époques les plus intéressantes du moyen âge. Les destinées de la France, en particulier, ont été si souvent mêlées avec celles de l'Angleterre, surtout durant les longues luttes de Louis VII et de Philippe-Auguste avec Henri II, Richard-Cœur-de-Lion et Jean-sans-Terre, que nous pouvons à bon droit signaler la traduction française de Matthieu Pâris, comme un service rendu à l'histoire nationale.

L'idée qui a présidé à cette traduction est la même sans doute à laquelle le public lettré doit la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au* XIIIe *siècle*, publiée par M. Guizot. M. le duc de Luynes a regretté que sa qualité d'écrivain étranger eût fait exclure Matthieu Pâris de cette *Collection* où il aurait si bien figuré à plus d'un titre. Le savant académicien a voulu, comme M. Guizot, mettre à la portée du public un livre intéressant qui n'était encore

(1) Voyez notamment tome II, page 195 de la trad. fr.

(2) L'ouvrage de Matthieu Pâris est rempli d'anecdotes merveilleuses jusqu'au ridicule, qu'il raconte avec la bonne foi la plus naïve.

qu'à la disposition des érudits. Chargé de cette tâche importante, M. Huillard-Bréholles s'en est acquitté avec un zèle et un savoir dignes d'éloges. Ce n'est pas qu'une critique sévère ne pût parfois trouver à reprendre dans l'exécution d'un si long travail. Bien des personnes, par exemple, auraient su gré au traducteur d'avoir fait disparaître du texte, ou au moins expliqué dans des notes, les dates exprimées d'après le calendrier romain, et celles surtout qui sont empruntées au calendrier ecclésiastique. Ainsi, le *jeudi saint* serait pour les lecteurs modernes une indication beaucoup plus claire que *la cinquième férie avant Pâques* (1). Il faut avoir recours à l'Art de vérifier les dates pour deviner que les mots *pendant la grande litanie* (2) signifient *le jour de la fête de saint Marc* ou *le* 25 *avril*. Nous pourrions relever aussi quelques inexactitudes de traduction. L'expression *lorica*, par exemple, que M. Huillard-Bréholles rend tantôt par *cuirasse* et tantôt par *cotte de mailles*, a dans la langue française, lorsqu'il s'agit du XIIe et du XIIIe siècle, un équivalent consacré par l'usage, c'est le mot de *haubert*. Le mot latin *præcentor* est moins bien traduit par *précenteur* que par *préchantre* (3). Enfin, lorsqu'il s'agit d'une église cathédrale, le mot *couvent*, mis comme équivalent du latin *couventus* (4), est une expression impropre; *conventus* signifie alors le collége des chanoines, le *chapitre* (5).

Mais que sont des taches aussi légères et quelques autres du même genre dans un ouvrage dont la longueur et l'aridité serviraient d'excuse à des fautes bien plus graves! Nous ne les avons signalées que pour ne pas laisser suspecter l'impartialité de nos éloges. La traduction de M. Huillard-Bréholles est généralement

(1) Tome II, page 2.
(2) Tome I, p. 335.
(3) Tome II, p. 78.
(4) Tome II, page 6 *et pass.*
(5) L'histoire depuis le commencement de la monarchie jusqu'au XIIIe siècle n'ayant guère été composée que par des membres du clergé, les monuments historiques de cette longue période abondent en faits exclusivement relatifs à l'Église. Il s'ensuit que pour les traduire avec une exactitude parfaite, il faudrait connaître à fond les usages ecclésiastiques. A propos d'un passage où Matthieu Pâris parle de *tablettes de bois* qui appelaient les moines à matines, le traducteur écrit en note : *Il paraît qu'on se servait de cet instrument dans les monastères, et même dans les églises, avant l'usage général des cloches.* La conjecture peut être juste, mais elle ne saurait se prouver par le fait que raconte Matthieu Pâris, car ce fait avait lieu la nuit du jeudi au vendredi saint, c'est-à-dire au moment où l'usage des cloches est suspendu dans toutes les églises catholiques. (Voyez tome II, page 249.)

exacte et correcte. Le style en est parfaitement approprié au sujet; il tient un juste milieu entre une imitation servile du latin original et une indépendance exagérée qui aurait entièrement effacé dans le livre la couleur de l'époque. Les variantes sont presque toujours judicieusement choisies, et le traducteur, quand il les adopte, oublie rarement de les signaler ainsi que les passages susceptibles d'interprétations diverses. Les manuscrits de Matthieu Pâris semblent avoir subi des altérations assez nombreuses; l'orthographe des noms propres y est très-variable, très-arbitraire. Dans la solution de ces difficultés, le traducteur montre toujours une sage réserve, souvent une critique judicieuse. La topographie de l'Angleterre lui est familière; il en a puisé les notions, soit dans les historiens contemporains de Matthieu Pâris, soit dans les meilleurs critiques des temps modernes. Il a étudié aux mêmes sources l'histoire entière du XIIe et du XIIIe siècle; les notes qui accompagnent son livre sont, à cet égard, d'irrécusables témoignages de son érudition. Nous signalons celles qu'il a renvoyées à la fin de chaque volume comme autant de dissertations historiques où sont traitées avec autant de méthode que de clarté d'importantes questions de chronologie, de géographie, de droit public, de numismatique, de généalogie, de blason, et même de paléographie.

Le neuvième volume nous fournira probablement l'occasion de revenir sur cette utile et intéressante publication; il doit contenir, outre la fin de la chronique de Rishanger, la table analytique des matières, et une *introduction* écrite par M. le duc de Luynes, et qui devra être placée en tête du tome premier.

4. — Dans le but de fournir des matériaux à ceux qui auront bientôt à prononcer, comme à ceux qui voudront écrire l'éloge de M. Daunou, notre confrère M. Taillandier vient de consacrer à ce savant une notice aussi intéressante que détaillée (1). Collègue et ami de M. Daunou, dépositaire de tous ses papiers qu'il a examinés avec soin, M. Taillandier a trouvé dans cet examen, et aussi dans ses souvenirs intimes, des documents qu'il aurait vainement demandés aux journaux et aux mémoires du temps. Il n'en a pas moins scrupuleusement feuilleté ces mémoires et ces journaux; il a interrogé toutes les personnes qui avaient connu M. Daunou dans les phases diverses de sa vie pnblique et privée, et c'est au moyen de tous ces renseignements qu'il a entrepris de tracer le tableau de cette vie si honorable et si bien remplie.

Au début de sa carrière, M. Daunou remportait à la fois pour

(1) Voir au Bulletin bibliographique, n° 12.

son coup d'essai un prix à l'Académie de Nîmes sur une question littéraire, un premier accessit à l'Académie de Berlin sur une des questions les plus élevées du droit public. Il s'ouvrait ainsi au même instant la double carrière qu'il devait parcourir avec tant de succès, celle de la politique et celle des lettres. Les circonstances critiques qu'il a eu à traverser ont donné peut-être plus d'éclat aux actes de sa vie publique qu'à ses études et à ses travaux littéraires; aussi l'homme d'État tient-il la plus grande place dans le livre écrit par M. Taillandier, qui raconte plutôt qu'il n'apprécie. Cependant les principaux ouvrages de M. Daunou y sont toujours mentionnés à leur date, et à la fin du volume se trouve une liste générale de tous les travaux imprimés par cet infatigable savant. Il est même de curieuses circonstances de sa carrière littéraire peu connues jusqu'ici, et qu'on retrouve avec plaisir dans la Notice de M. Taillandier. On y lit par exemple que l'abbé Raynal ayant chargé l'Académie de Lyon de proposer un prix sur la question de savoir *quelles vérités et quels sentiments il importait le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur*, ce fut M. Daunou qui le remporta, et non Bonaparte, ainsi que l'ont imprimé les biographes de l'empereur; toutefois Bonaparte avait réellement concouru. On sait que dans la suite, M. Daunou et l'empereur se trouvèrent plus d'une fois encore en présence sur un tout autre terrain, et personne n'ignore avec quelle noblesse de sentiments le premier repoussa toujours les avances d'un pouvoir dont il ne pouvait approuver la marche. A ce propos nous mentionnerons une circonstance singulière dont on doit la révélation à M. Taillandier, c'est que d'après le plan concerté d'avance entre Napoléon, Sieyès et quelques autres personnages influents de l'époque, M. Daunou devait avoir une place dans le consulat. Mais l'énergie avec laquelle il défendit les principes de liberté dans la discussion de la constitution de l'an VIII éloigna de lui le nouveau dictateur et ses partisans; et afin qu'on ne pût même savoir le nombre de voix que Daunou avait obtenues, Bonaparte ne craignit pas d'anéantir le scrutin avant qu'il eût été lu, et de déférer à Sieyès le choix des consuls.

Un portrait de M. Daunou, précédé de l'exposé rapide de ses opinions en politique, en philosophie, en religion et en littérature termine dignement le travail de M. Taillandier, et témoigne autant de l'impartialité du biographe que de son jugement et de sa sagacité. M. Daunou avait eu l'idée de composer des *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Convention nationale*. Le plan de l'ouvrage, le premier chapitre servant d'introduction et une partie du chapitre deuxième sont tout ce qu'on en a retrouvé dans ses

papiers. La lecture de ces fragments, imprimés par M. Taillandier, fait vivement regretter qu'un monument historique et littéraire de cette importance soit resté à l'état de projet.

M. Daunou, né à Boulogne-sur-Mer, le 18 août 1761, est mort à Paris le 20 juin 1840.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

10. — *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*, sur le plan des manuels allemands, contenant, etc.; par M. Petit de Baroncourt. In-8° de 29 feuilles un quart. Impr. de Ducessois, à Paris. — A Paris, chez Chamerot, quai des Augustins, n° 33. Prix. 6 fr.

11. — *Grande Chronique de Matthieu Pâris*, traduite en français par A. Huillard-Bréholles, accompagnée de notes et précédée d'une introduction, par M. le duc de Luynes, membre de l'Institut. Tome VIII, in-8° de 32 feuilles. Imprimerie de Schneider, à Paris. — A Paris, chez Paulin, rue de Seine, n° 33. Prix.... 7 fr.

L'édition, annoncée en huit volumes, en aura neuf; mais les personnes qui auront souscrit avant la publication du neuvième volume le recevront *gratis*. Pour les non-souscripteurs, le prix de l'ouvrage complet sera de 63 francs.

12. — *Documents biographiques sur P.-C.-F. Daunou*, par M. A.-H. Taillandier, membre de la Chambre des Députés, etc. In-8° de 14 feuilles un quart. A Paris, chez F. Didot, rue Jacob, n° 56. Prix.. 4 fr.

13. — *La France avant la Révolution*, son état politique et social en 1787, à l'ouverture de l'Assemblée des notables, et son histoire depuis cette époque jusqu'aux États-Généraux; par M. Raudot. In-8° de 29 feuilles trois quarts. Imprim. de Herlobig, à Avallon. — A Paris, chez les principaux libraires.

14. — *Histoire générale de la Révolution française, de l'Empire, de la Restauration, de la Monarchie de* 1830, *jusques et compris* 1841; par M. Vivien. 1re livraison, in-8° d'une feuille trois quarts. Impr. de Bourgogne, à Paris. — A Paris, chez Pourrat frères.

Paraîtra en 136 livraisons, et formera deux volumes, chacun en deux parties. On promet deux livraisons par semaine. Prix de chaque livraison.. 25 c. L'ouvrage entier.. 34 fr.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

15. — *Histoire des Guerres religieuses en Auvergne pendant les* XVI[e] *et* XVII[e] *siècles*, par André Imberdis. Tome II, 1[re] partie, in-8° de 13 feuilles. A Moulins, chez Desrosiers; à Clermont-Ferrand, chez Veysset; à Paris, chez Chamerot, quai des Augustins.

L'ouvrage formera deux volumes; chaque volume aura deux livraisons, du prix de.. 5 fr.

16. — *Lettres sur Nîmes et le Midi;* Histoire et Description des Monuments antiques du midi de la France; par J.-F.-A.-Perrot. 2 vol. in-8°, ornés de plus de 80 vignettes. A Nîmes, chez l'auteur, place de la Maison-Carrée. Prix........................ 15 fr.

17. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.* Tome IV, in-8° de 35 feuilles un quart, plus des planches. Impr. d'Alfred Caron, à Amiens.

On trouve dans ce volume *la Fête de l'Ane à Beauvais*, par M. Jules Corblet.

18. — *Mémoires et Dissertations sur les Antiquités nationales et étrangères*, publiés par la Société royale des Antiquaires de France. Nouvelle série, tome V, in-8° de 39 feuilles trois quarts, plus des planches. Impr. de Duverger, à Paris. — A Paris, rue Taranne, n° 12. Prix.. 8 fr.

Tome XX de la Collection.

19. — *Précis de l'Histoire et de la Géographie du moyen âge*, depuis la décadence de l'Empire romain jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs-Ottomans; par M. Desmichels. 7[e] édition. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Louis Colas, rue Dauphine, n° 32; chez Hachette; chez madame veuve Maire-Nyon. Prix........... 6 fr.

20. — *Rapports au Ministre de l'Instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest*, suivis de pièces inédites; par M. Félix Ravaisson. In-8° de 28 feuilles et demie. Impr. de Schneider, à Paris. — A Paris, chez Joubert, rue des Grès, n° 14. Prix... 7 fr. 50 c.

21. — *Revue historique de la Noblesse.* Recueil mensuel, paraissant par livraisons de 72 à 80 pages in-8°, enrichies de gravures, d'armoiries, de sceaux, etc.; sous la direction de M. Borel d'Hauterive, archiviste-paléographe. A Paris, au bureau de la publication, rue Bleue, n° 28. Prix annuel pour Paris............ 30 fr.
Pour les départements.......................... 36 fr.

H. G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 3.) BULLETIN (10 AVRIL 1841.)

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er MARS 1841.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

VICE-PRÉSIDENT : M. ALLOU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur adoption par le Conseil :

469. M. Chasles, membre de la Chambre des Députés, rue de Buffault, n° 6, présenté par M. A. Le Prevost.

470. M. Isambert, membre de la Chambre des Députés, conseiller à la Cour de Cassation, rue des Petits-Augustins, n° 26, présenté par M. A. Le Prevost.

471. M. le comte Paul de Vibraye, rue de Varennes, n° 10, présenté par M. le marquis de Mirepoix.

472. M. le comte Philippe de Ségur, pair de France, rue de la Pépinière, n° 64, présenté par M. Crapelet, ainsi que les six personnes dont les noms suivent :

473. M. le marquis d'Audiffret, pair de France, rue Saint-Honoré, n° 387.

474. M. Lalande, secrétaire de la présidence de la Chambre des Pairs, rue de Vaugirard, n° 31.

475. Madame de Bawr, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, n° 2.

476. M. Massot de Launay (Amédée), rue Saint-André-des-Arcs, n° 74.

477. M. Leroy, commissaire-priseur honoraire, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 22.

478. M. De La Servolle, sous-chef du contentieux au ministère des finances, rue Montaigne, n° 26, faubourg Saint-Honoré.

Ouvrages offerts à la Société.

1°. *Mémoires et Dissertations sur les Antiquités nationales et étrangères*, publiés par la Société royale des Antiquaires de France. Nouvelle série, tome V (quinzième de la collection), 1 vol. in-8° de cxvij et 512 pages, avec 14 planches. Paris, 1840. Au secrétariat de la Société, rue Taranne, n° 12. De la part de la Société royale des Antiquaires de France.

2°. *Rapport sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France pendant les années* 1838 *et* 1839, par M. A. de La Villegille, secrétaire annuel. Brochure in-8° de lxxxv pages.

3°. *Description de la pierre tumulaire placée anciennement audessus de la sépulture de Nicolas Flamel*, par M. de La Villegille. Broch. in-8° de 9 pages. Ces deux notices, offertes par l'auteur, sont extraites du tome XV des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.*

4°. *Correspondance de Erycius Puteanus, de* 1600 *à* 1646; par le baron de Reiffenberg. Extr. du tome VIII, n° 1, des Bulletins de l'Académie de Bruxelles. Brochure in-8° de 18 pages.

5°. *Discussion juste, franche et modérée, et coup d'œil sur les critiques verbales et écrites de l'histoire générale, civile et religieuse de la cité des Carnutes et du pays Chartrain, vulgairement appelé Beauce;* suivis de vues philosophiques sur l'esprit qui a présidé à la construction de la cathédrale de Chartres, ses peintures sur verre et les statues qui la décorent, etc.; par M. M.-J.-Fr. Ozeray, auteur des *Recherches sur Buddou*, instituteur de l'Asie orientale, des *Histoires de l'ancien duché de Bouillon et du pays Chartrain.* Brochure in-8° de 70 pages. De la part de l'auteur. 10 exemplaires, dont un avec une dédicace imprimée.

6°. *Revue numismatique*, dirigée (et publiée à Blois) par MM. Cartier et de La Saussaye. 5e année, 1840, n° 6, novembre et décembre (avec la table des matières contenues dans ce recueil pendant l'année 1840).

Ce numéro contient les notices suivantes : Types des médailles grecques, le taureau à face humaine; par M. de Witte. — Restitution à la Lycie de médailles attribuées à Rhodanusia, par M. de Longpérier. — Éclaircissements sur le système monétaire de l'Égypte sous les Lagides, par M. Letronne. — Lettre de M. Millingen sur une monnaie inédite attribuée à Théodebert. — Essai d'attribution du tiers de sol mérovingien de Vindovera; par M. Chabouillet. — Observations sur quelques monnaies des xe et xie siècles, frappées à Senlis, Chinon, Orléans, Étampes, le Mans et Cateau-Cambrésis; par M. A. Du Chalais. — Observations sur les monnaies de

Hainaut au nom de Guillaume, et description de quelques pièces inédites du Hainaut; par M. Deschamps.

Correspondance.

— MM. Bernard, de Rennes, et de La Ville offrent des remercîments au sujet de leur admission récente dans le sein de la Société.

— M. l'archiviste de l'Académie de Rouen adresse un bon pour faire retirer le volume du *Précis des travaux* de cette Académie pendant l'année 1840.

— M. P. Paris, président de la Société royale des Antiquaires de France, fait hommage au nom de cette Société du tome XV de ses Mémoires.

— M. de Monmerqué annonce que son travail sur les *Mémoires de Coligny* est fini, et que bientôt la collation du texte des *Mémoires de Villette* sera aussi terminée; M. Jal veut bien se charger des notes relatives aux termes de marine ainsi que de rechercher au ministère de la marine les renseignements qui pourraient exister sur l'auteur de ces Mémoires.

— M. l'archiviste fait part des réclamations de MM. Cabany aîné, Henry Martin, de La Cisterna, Le Brun de Clovières, Bellaguet, V. de Saint-Vincent, Francisque Michel, auxquelles il s'empressera de faire droit.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. Lenormant, au nom du comité de publication, présente un rapport sur la proposition de M. Le Glay de se rendre éditeur pour la Société, des Mémoires du baron Michel-Ange de Vuorden. Ces Mémoires, sur les guerres des Pays-Bas et du Milanais, en 1653 et 1659, sont adressés sous la date de 1659 à un personnage du nom de Letellier; autant qu'on a pu en juger par l'épître dédicatoire et la préface dont M. Le Glay a transmis une partie, ils sont rédigés avec un bon sens très-remarquable, mais ils paraissent être principalement stratégiques Toutefois, le comité ne pouvant baser son opinion que sur un examen de l'ouvrage entier, M. Le Glay sera prié de vouloir bien en communiquer le manuscrit.

— M. Lenormant communique au Conseil le résultat de l'examen fait par le comité de publication de la demande de M. Fr. Michel de se rendre éditeur, pour la Société, de la *Chronique métrique de Guillaume de Machau sur la prise d'Alexandrie*, en 1365, par Pierre de Lusignan, roi de Chypre. Les membres du comité, auxquels ont été adjoints les deux commissaires rapporteurs, MM. P. Paris et Lascoux, ont été partagés d'opinion, trois membres ayant

trouvé convenable cette publication que trois autres ont regardée comme inopportune. M. Lenormant expose les motifs présentés à l'appui de ces deux opinions. Pour l'avis favorable à l'impression, on a fait valoir que les événements racontés par Guillaume de Machau et le siége d'Alexandrie en particulier, appartiennent à une dernière période des Croisades laissée dans l'oubli le plus profond par les historiens, ainsi que la plupart des relations des Européens avec l'Orient depuis la fin du XIII[e] siècle jusqu'à l'organisation de la marine turque; que l'ouvrage est original, inédit, rempli de faits nouveaux ou de traits de mœurs dignes d'attention; qu'il intéresse plus particulièrement la France, puisque les principaux personnages figurant dans cette expédition sont Français, ainsi que la célèbre famille de Lusignan; que la publication en pourrait être prochaine, puisque la copie du manuscrit qui contient 9,000 vers, et ne devrait pas remplir plus de 300 pages, est entièrement préparée, et qu'on n'y ajouterait, sur la proposition de M. P. Paris, d'autres documents ou notices accessoires que la Vie de P. Thomas, par Philippe de Mézières, contemporain et en partie témoin oculaire des événements, et dont la narration peut servir de contrôle à celle de Guillaume de Machau.

Les membres d'un avis défavorable à la publication se sont appuyés sur l'absence de tout mérite littéraire dans cet ouvrage, d'un style inférieur à celui de la plupart des écrivains de l'époque, et qui ne supporterait pas la lecture, quoique pouvant être utilement consulté; le théâtre et la nature des événements le rendent aussi en très-grande partie étranger à l'histoire de France; le récit de la Croisade et du siége d'Alexandrie n'y occupe au plus que 3,500 vers, le reste du poëme étant consacré aux expéditions de Lusignan en Asie contre les Turcs; il contient un certain nombre d'erreurs de chronologie, quelques récits mythologiques, en partie justifiés par le nom des Lusignan. Il rentre par l'époque de sa rédaction dans une série d'ouvrages auxquels le Conseil de la Société a déjà exprimé l'avis de préférer, du moins en ce moment, des écrits de date plus récente et de rédaction susceptible d'intéresser un plus grand nombre de lecteurs. En supposant même son adoption par le Conseil, cet ouvrage ne devrait être livré à l'impression qu'à son tour de rôle qui n'arriverait peut-être pas avant deux ans.

Plusieurs membres du Conseil développent les opinions qu'ils ont déjà soutenues dans le comité pour ou contre l'impression de cet ouvrage; elle est mise aux voix par M. le président; la majorité des membres présents décide qu'elle n'aura pas lieu.

— M. Guérard propose au Conseil, de la part du même comité

qui l'a déjà accueilli favorablement, le projet d'une édition nouvelle de la *Coutume de Beauvoisis,* par Philippe de Beaumanoir. On sait que sous un titre qui semblerait restreindre le caractère de l'ouvrage à n'offrir que le tableau d'une des nombreuses coutumes locales de la France au moyen âge, ce document est le monument le plus remarquable et le traité le plus général de la jurisprudence française au XIIIe siècle, supérieur même peut-être par son importance aux Établissements de Saint-Louis. Quoiqu'il ne soit pas narratif ce document est néanmoins essentiellement historique par les lumières qu'il répand sur les mœurs, sur l'organisation féodale, sur les rapports des différentes classes de la population entre elles. Montesquieu et M. Guizot s'en sont fréquemment et utilement servis pour appuyer les opinions les plus graves sur l'esprit de l'organisation féodale de la France, quelque incorrecte que fût l'édition unique publiée par La Thaumassière. M. le comte Beugnot a fait exécuter, avec le plus grand soin, par M. Marchegay une copie du meilleur manuscrit possédé par la Bibliothèque du Roi; il en a préparé l'édition par des notes et des commentaires qu'il peut compléter dans l'intervalle de deux mois, et il offre à la Société ce double travail sans indemnité ni remboursement aucun des frais qu'il a pu faire pour la copie.

Après une délibération à laquelle prennent part plusieurs membres pour ou contre ce projet, le Conseil l'adopte.

— Sur la proposition de M. Lenormant, une somme de 100 fr. est allouée en dehors des honoraires à l'éditeur des *Procès de Jeanne d'Arc,* dans le but spécial d'un voyage à Orléans pour y copier ou collationner deux manuscrits.

— M. Crapelet instruit le Conseil que la copie entière des *Mémoires de Marguerite de Valois* lui a été remise par M. Guessard; il y a remarqué un très-grand nombre d'améliorations dans le texte, beaucoup de lacunes remplies et un soin extrême apporté par l'éditeur; il ne reste plus à remettre que la correspondance. L'impression devant commencer immédiatement, le Conseil fixe à 750 le nombre d'exemplaires de cet ouvrage.

— M. Crapelet n'a rien reçu encore de la copie de Richer.

— Sur la demande de M. Duchesne, le Conseil alloue une indemnité de 25 francs pour la rédaction de chaque numéro du Bulletin; les mêmes rédacteurs continueront d'en être chargés jusqu'au renouvellement annuel de la commission.

— M. Guérard demande que l'ordre du jour de la séance générale du mois de mai soit fixé prochainement; que les membres qui voudraient y communiquer quelques notices soient invités à s'in-

scrire, qu'il soit donné lecture préparatoire à une commission spéciale des Mémoires et des rapports qui devront y être présentés.

— Une séance extraordinaire aura lieu le 15 mars; les membres en seront avertis.

— La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 15 MARS 1841.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

VICE-PRÉSIDENT : M. ALLOU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

— Un membre (M. Lascoux) demande qu'à l'avenir, lorsque le comité de publication prendra l'initiative pour proposer l'impression d'un ouvrage comme il l'a fait à l'égard de la *Coutume de Beauvoisis*, ce qui lui semble d'ailleurs irrégulier, on laisse écouler l'intervalle d'une séance entre la proposition et la délibération, ainsi que cela a lieu pour les publications dont l'examen est renvoyé par le Conseil au comité. En négligeant cette formalité, on peut mettre fréquemment des membres du Conseil dans le cas de se prononcer sur une publication dont ils n'auraient pas une connaissance suffisante, et de la discuter sans avoir pu d'avance y réfléchir. Il voudrait, par cette précaution, mettre le Conseil à l'abri des inconvénients d'une publication improvisée.

Plusieurs membres ne reconnaissent pas la nécessité de ce retard apporté à des publications que, dans certains cas, il peut être utile de décider immédiatement, mais toujours après l'examen préalable et un rapport du comité de publication. La proposition de M. Lascoux apportant une modification au règlement constitutif de la Société, ne pourrait être adoptée que par l'assemblée générale, à moins qu'elle ne soit considérée que comme une simple observation qui prémunisse à l'avenir le Conseil contre les inconvénients d'un pareil antécédent. Ainsi réduite par M. Lascoux lui-même, son observation sera mentionnée au procès-verbal.

Nouveaux membres.

M. le président proclame membres de la Société, après leur adoption par le Conseil :

479. M. Gadebled, chef de bureau au ministère de l'intérieur, rue Jacob, n° 46, présenté par M. Natalis de Wailly.

480. M. de Vatry, membre de la Chambre des Députés, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 6.

481. M. Fulchiron, membre de la Chambre des Députés, rue de Grammont, n° 17.

482. M. le comte de Sade, membre de la Chambre des Députés, rue de Las-Cases; ces trois nouveaux sociétaires présentés par MM Le Prevost et Lenormant.

483. M. Ch. Paulmier, avocat, boulevard Poissonnière, n° 25.

484. M. Billequin, avocat, rue Saint-André-des-Arcs, n° 35.

485. M. Ch. Garbet, avocat, boulevard Poissonnière, n° 21; ces trois membres présentés par M. Lenormant.

202. M. de Golbery, membre de la Chambre des Députés, conseiller à la Cour royale de Colmar, présenté par MM. Le Prevost et Duchesne.

Ouvrages offerts à la Société.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année 1840. Rouen, 1841. 1 vol. in-8°. De la part de cette Société.

Bulletin du Bibliophile. 4e série, liv. 9 et 10, octobre, novembre et décembre 1840. De la part de l'éditeur, M. Techener.

Correspondance.

— M. Guérard communique une lettre de M. Bernard de La Fortelle, maire de Melun, et membre de la Société, qui signale le *Pagus Aliodrensis* comme n'étant pas le *Van-Doë*, et comme n'ayant pas fait partie du diocèse de Sens, deux points qui n'avaient pas été mis en question dans la liste des *Pagi*, insérée dans *l'Annuaire de* 1837. Il réclame contre l'omission dans *l'Annuaire de* 1841, de la *Société d'Agriculture de Melun*. Formée en 1819 et continuée sans interruption jusqu'à ce jour, elle a institué le comice du département, le concours des bestiaux, etc. Cette Société n'a pas figuré dans la liste des Sociétés littéraires de France, non plus qu'un certain nombre d'autres Sociétés vouées exclusivement à l'agriculture, parce qu'elles n'ont point encore publié de Mémoires, ainsi que cela a été indiqué dans une note du tableau des Sociétés littéraires de France.

— M. Géraud réclame, de la part de la Société des Antiquaires de Picardie, les volumes promis en échange de ses Mémoires adressés à la Société. L'envoi en a été suspendu, ainsi qu'à plusieurs autres Sociétés savantes, jusqu'à ce que le Conseil ait décidé définitivement la nature et l'étendue de ces échanges.

Objets d'administration.

— M. l'archiviste (M. Duchesne) fait connaître que plusieurs réclamations verbales relatives à l'envoi des publications de la Société lui ont été adressées; mais n'y ayant point fait droit, il prie les sociétaires qu'elles intéressent de les lui transmettre par écrit.

— Le Conseil est appelé à délibérer sur la question des échanges auxquels la Société s'est engagée par des décisions antérieures avec différentes associations ou institutions littéraires. Ayant décidé, dans sa séance d'octobre 1840 (1), qu'elle n'échangerait plus à l'avenir ses publications autres que *l'Annuaire* et les *Bulletins*, avec les Mémoires d'autres Sociétés, le Conseil n'a cependant pas voulu donner à cette détermination d'effet rétroactif, et a chargé une commission composée du trésorier, du président du comité des fonds et du secrétaire, d'examiner par quels engagements réciproques la Société pouvait être déjà liée. D'après le rapport qui lui a été précédemment soumis à ce sujet, et dont les conclusions lui sont présentées de nouveau, le Conseil prend les décisions suivantes :

1°. Toutes les publications de la Société seront adressées :

A la Commission historique de Belgique, à Bruxelles;

A la Commission historique du Piémont, à Turin;

A l'Académie royale d'Histoire de Madrid;

A la Société royale des Antiquaires de France.

2°. Un nombre de volumes publiés par la Société, égal à celui des volumes envoyés par chacune des Sociétés ci-dessous désignées, sera adressé, en outre des *Annuaires* et des *Bulletins* :

A la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen;

A la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers;

A la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

3°. Les *Annuaires* et les *Bulletins* seront adressés aux Sociétés, Institutions et Recueils littéraires ci-après indiqués :

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen;

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord, à Douai;

La Société des Antiquaires de La Morinie, à Saint-Omer;

La Société de Statistique des Deux-Sèvres, à Niort;

L'Académie de Dijon;

La Société historique de la Suisse romande, à Lausanne;

L'Institut historique de Rio-Janeiro, au Brésil;

La Bibliothèque de l'Institut;

La Bibliothèque publique de la ville de Neufchâtel (Seine-Inférieure);

(1) Voir les motifs de cette décision dans le *Bulletin* de novembre 1840.

La Bibliothèque publique de la ville de Louviers;
Le Journal des Savants;
Le Journal de l'Institut;
L'Écho du Monde Savant;
La Revue anglo-française;
Les Archives du nord de la France.

4°. L'archiviste et le secrétaire sont autorisés à adresser un certain nombre d'exemplaires de *l'Annuaire* de 1841 à des Sociétés, Institutions littéraires françaises ou étrangères, dont ils feront connaître les noms.

— La séance est levée.

II.

VARIÉTÉS.

5. — Sous le titre de *Chroniques fontenaisiennes*, M. de La Fontenelle de Vaudoré vient de publier quatre documents importants pour l'histoire du Bas-Poitou. Nous disons quatre documents, quoique trois seulement soient indiqués sur le frontispice du volume; c'est que sous le titre suivant : *la Chronique d'une commune rurale de la Vendée*, l'éditeur nous semble avoir confondu deux ouvrages parfaitement distincts, et qui, de son propre aveu, portent dans le manuscrit original deux titres différents. Le premier est une *Histoire du Langon*, qui remplit quarante-cinq pages dans le volume de M. de La Fontenelle, où elle forme le livre Ier de *la Chronique d'une commune rurale*. Au milieu d'un assez grand nombre de fables sur l'origine et les antiquités du Langon, petite paroisse voisine de Fontenay-le-Comte, on trouve dans cet opuscule d'utiles renseignements touchant les travaux faits, à diverses époques, pour le desséchement des marais, les priviléges des habitants, les droits des seigneurs sur ces marais, etc. L'auteur de cette histoire est un notaire de l'endroit nommé Antoine Bernard; c'est lui aussi qui a composé la plus grande partie de l'ouvrage suivant (livr. 2e, 3e et 4e de la *Chronique du Langon*, suivant M. de La Fontenelle) qui fut continué par André Bernard son fils, aussi notaire, et terminé par un sergent nommé René Perreau. Ce deuxième ouvrage, intitulé par Antoine Bernard, le premier auteur, *le Commencement des guerres, en ce pays de Poitou, pour le fait de la religion, et fractures, et brûleries des lieux saints et temples de Dieu*, est une relation très-curieuse et très-détaillée des guerres de religion dans le Bas-Poitou, depuis leur commencement jusqu'en 1606. La commune, ou plutôt la paroisse du Langon

n'y joue qu'un rôle fort secondaire. L'ouvrage suivant, dont le nouvel éditeur a aussi changé le titre, avait déjà été une fois imprimé sous le titre suivant : *Histoire et vray Discours des Guerres civiles ès pays de Poictou, Aulnis, autrement dit Rochellois, Xaintonge et Angoumois, depuis l'année* 1574 *jusqu'à l'édit de pacification de l'année* 1576, par Pierre Brisson, sénéchal de Bas-Poitou. En reproduisant cette histoire, devenue fort rare, M. de La Fontenelle l'a divisée en quatre livres, dont chacun est lui-même subdivisé en plusieurs chapitres; c'est une excellente amélioration dont tous les lecteurs apprécieront la commodité.

Le dernier document imprimé dans le volume qui nous occupe est intitulé *Guerre des trois Henri*, parce que, dit l'auteur anonyme de cet opuscule, Henri de Valois, roi de France, Henri de Bourbon, roi de Navarre, et Henri de Lorraine, duc de Guise, jouaient alors *en France* le premier rôle sur la scène *du monde* (1). C'est une histoire de la Ligue en Bas-Poitou, depuis l'édit de Nemours, en juillet 1585, jusqu'à la mort du cardinal de Lorraine, arrivée, comme on sait, en mai 1590.

Le volume que vient de publier M. de La Fontenelle fait partie d'une collection intitulée *Archives historiques du Bas-Poitou*, entreprise dans le but de *monumenter les gloires nationales* (2). Si, comme nous le présumons, il faut entendre par ces mots que M. de La Fontenelle prétend fournir d'utiles matériaux pour éclairer et compléter l'histoire de son pays, nous devons le féliciter du zèle et du succès avec lesquels il marche vers un but si louable. Les textes qu'il vient d'imprimer sont même d'un intérêt plus général qu'il ne semble le dire, et leur publication doit valoir à l'éditeur, non-seulement les suffrages de ses compatriotes qu'il paraît surtout ambitionner, mais encore la reconnaissance des savants de tous les pays. Quant aux notes dont ces textes sont accompagnés, plusieurs, consacrées soit à des définitions, soit à des interprétations philologiques, seront jugées superflues, d'autres insuffisantes. Il en sera autrement de celles qui concernent les localités, les personnages et les familles mentionnés dans les anciens documents que met au jour M. de La Fontenelle. Ces notes sont un véritable service rendu par lui à la science historique.

6. — La *Revue historique de la Noblesse* (3), recueil mensuel publié sous la direction de notre confrère M. Borel d'Hauterive, archiviste paléographe, ne doit pas être confondue avec les entre-

(1) *Chron. fontenais.*, page 412.

(2) *Ibid.*, préface. page vj.

(3) Voir au Bulletin bibliographique du mois dernier, n° 21.

prises dont le but est de spéculer sur la vanité des hommes. Les articles généalogiques et les notices sur les familles, travaux qu'il était indispensable d'admettre dans un pareil genre de publication, n'occupent, comme il convient, qu'une partie de cette œuvre périodique; l'autre est exclusivement réservée à des recherches, à des mémoires et à de petits traités, dont le blason, la féodalité, la chevalerie, les ordres religieux et militaires fournissent les principaux sujets. De pareilles matières, traitées le plus souvent par des élèves de l'école des chartes ou des archivistes paléographes, et considérées dans leurs rapports avec l'histoire générale du moyen âge, ne sauraient manquer d'offrir un vif intérêt aux personnes qui s'occupent de sciences historiques. Dans les trois premières livraisons, nous avons remarqué : 1°. un article sur l'armement contre l'Angleterre en 1385, avec une pièce inédite ; 2°. une histoire des châtelains du Rupt, en Franche-Comté; 3°. une notice historique sur le duel; 4°. une dissertation sur les mots *noblesse* et *roture*. Mais deux articles surtout méritent de fixer l'attention : la notice sur *la noblesse de Corse et la maison Buonaparte*, par M. Borel d'Hauterive, notice dont plusieurs journaux ont reproduit des fragments; et l'histoire des L'Archevêque, anciens seigneurs de Parthenay, par M. Paul Marchegay, archiviste du département de Maine-et-Loire. Ce dernier travail, conçu sur le plan suivi dans l'art de vérifier les dates, remplit une des nombreuses lacunes qu'offre cet excellent mais incomplet ouvrage des Bénédictins. Les notices sur les maisons de la Trémoille, de Villars, de Dion, de Cugnac, de Tanlay, de Blancmesnil se rattachent par mille points à l'histoire générale de France. Enfin, à la quatrième livraison qui vient de paraître est jointe une revue ou chronique de février; nous engageons vivement le comité de rédaction de la *Revue de la Noblesse* à conserver et à donner même plus d'extension à cette chronique mensuelle dont elle vient de faire l'essai.

7. — Académies et Sociétés savantes. Les prix fondés par le baron Gobert ne répondent point aux espérances, ou, si l'on veut, aux craintes qu'ils avaient fait naître. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont la séance publique annuelle ne se tient ordinairement que le dernier vendredi de juillet ou le premier vendredi du mois d'août, a néanmoins fixé la clôture du concours au 31 mars de chaque année. Évidemment l'Académie s'attendait à une vive concurrence, et ce n'était pas trop de quatre mois pour lire et apprécier les nombreux travaux dont elle redoutait l'envoi. Cependant, si nous sommes bien informés, un seul volume lui a été présenté cette année ; c'est le quatrième de l'*Histoire littéraire de la France*, par M. J.-J. Ampère, ouvrage dont les trois premiers volumes, publiés l'année dernière, ont valu le premier prix

à l'auteur. Ce fait, d'un concurrent unique, est déjà chose assez bizarre. Ce qui l'est plus encore, c'est que MM. les juges du concours pourront, si bon leur semble, se dispenser de lire le volume qui leur est adressé. On se rappelle, en effet, que, d'après une clause expresse du testament de feu M. Gobert, les ouvrages honorés du prix doivent le garder jusqu'à ce qu'ils en soient dépossédés par un ouvrage meilleur. De là, il doit résulter sans doute que M. Ampère, étant seul en cause cette année, sera maintenu en possession du prix de 9,000 francs qui lui a été décerné en 1840, quel que soit d'ailleurs le mérite du volume qu'il vient de publier.

L'abondance des matières ne nous a pas permis, dans les *Bulletins* précédents, de signaler l'état actuel des travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le rapport semestriel, relatif à ces travaux, lu par le secrétaire perpétuel, M. le baron Walckenaer, dans la séance du 8 janvier dernier, renferme cependant quelques détails qui doivent intéresser particulièrement nos lecteurs. Un curieux travail de M. Dureau de La Malle sur la population de la France au XIVe siècle, fait partie de la seconde livraison du t. XIV des *Mémoires de l'Académie* qui a paru vers la fin de 1840. Le savant académicien a trouvé dans quelques anciens documents, dont le plus curieux a été publié depuis (1), la preuve que la population du royaume au temps de Philippe de Valois était au moins aussi considérable que la population actuelle.

C'est à une époque plus ancienne que remontent les documents publiés au nom de l'Académie, par M. le comte Beugnot, sous ce titre : *Assises de Jérusalem*, ou *Recueil des ouvrages de jurisprudence composés pendant le* XIIIe *siècle dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre*. Tome Ier. *Assises de la haute cour* (2). Pour bien apprécier l'importance des ouvrages que renferme ce volume, il suffit de savoir que ces ouvrages sont basés sur la législation qu'établirent en Orient les premiers princes croisés, et que cette législation reproduisait, à peu de chose près, les institutions qui régissaient l'Europe, et en particulier la France à une époque où le principe féodal n'avait pas encore fléchi sous les efforts combinés de la royauté et des communes. Aussi, tandis que les œuvres des légistes occidentaux du XIIIe et du XIVe siècle n'offrent plus qu'une ombre de l'ancienne féodalité, les travaux des jurisconsultes d'Orient, à la même époque, présentent cette grande institution dans toute sa pureté primitive.

Les *Assises des bourgeois*, plus souvent citées, et par conséquent

(1) Bibliothèque de l'École des Chartes, tome II, page 169.

(2) Voyez ci-dessus, bibliographie, n° 1.

plus connues que celles de la haute cour, feront la matière d'un deuxième volume.

On sait que les Mémoires de l'ancienne Académie des Inscriptions se composent de 50 volumes in-4°, dont les six derniers manquent d'un accessoire indispensable qui rend si commode l'usage des 44 premiers volumes. La table des matières renfermées dans les tomes XLV à L, commencée depuis longtemps par ordre de l'Académie, marche rapidement vers sa fin, et pourra bientôt être livrée à l'impression.

Les programmes des prix proposés par l'Institut de France sont ordinairement publiés au moins deux années à l'avance; il serait à désirer que cet exemple fût suivi par les Sociétés savantes des départements. La livraison du *Journal des Savants* du mois de février dernier fait connaître un certain nombre de concours ouverts par des Sociétés départementales. Il en est quelques-uns dont le terme de rigueur est fixé au mois de juin de cette année. L'annonce qui en a été faite par le *Journal des Savants* sera donc à peu près inutile, et nous ferions une chose plus inutile encore en la reproduisant. Nous nous bornons à faire connaître deux ou trois concours dont le terme est assez éloigné pour que les personnes qui en auront eu connaissance par notre *Bulletin*, puissent y prendre part.

La *Société des Antiquaires de la Morinie* a publié le programme des prix qu'elle décernera dans ses séances des 20 décembre 1841 et 19 décembre 1842. Elle propose, pour le concours de 1841, les sujets de prix suivants : 1°. Quelle a été l'influence des Croisades sur les sciences, les arts, le commerce, la littérature et la civilisation dans le comté de Flandre, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles? Le prix sera une médaille d'or de 300 francs. 2°. Rechercher et décrire les établissements militaires désignés sous les dénominations *mansiones*, *castra stativa*, etc., fondés par les Romains, près des voies qu'ils avaient construites dans la partie de la Gaule belgique comprise entre la Canche, la Scarpe, l'Escaut et la mer du Nord, pays dont l'ancienne cité des Morins occupait la plus grande portion, et dont le reste était habité par les Atrébates et les Ménapiens. Faire ressortir le système de domination qui a guidé les Romains dans ces travaux de communication et de défense. Le prix, pour cette seconde question sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr. — Prix proposés pour le concours de 1842. 1°. Déterminer les caractères qui distinguent les souterrains-refuges de toutes les époques, dans la Morinie et le pays des Atrébates, depuis le temps de la domination gauloise jusqu'à nous. Le principal but de la Société est bien plus d'obtenir des indications précises sur les caractères

architectoniques qui pourraient servir à la classification chronologique des souterrains-refuges que la description de tel ou tel de ces monuments. L'abbé Lebeuf et d'autres ont donné, en différents temps, des monographies de plusieurs de ces souterrains, et ont présenté diverses considérations à l'appui de leur opinion individuelle sur l'âge de ceux qu'ils ont décrits. La Société demande qu'on lui présente un système général et raisonné de classification chronologique, et désire, autant que possible, obtenir des plans spécimens à l'appui du système présenté. Il sera décerné au meilleur Mémoire sur cette question une médaille d'or de 200 francs. 2°. Quelles furent, pour la ville de Saint-Omer, les causes de sa prospérité commerciale pendant le moyen âge? Quelles furent celles qui amenèrent la décadence de cette prospérité? La Société désirerait qu'on fît entrer dans la réponse l'historique des principaux corps de métiers de Saint-Omer au moyen âge, et particulièrement des drapiers, ainsi que l'indication de leurs franchises et priviléges. Le prix, pour cette question, sera également une médaille d'or de 200 francs. 3°. Enfin, une médaille d'argent de 70 millimètres de module, sera décernée à la meilleure notice biographique et littéraire sur un écrivain ou sur un homme célèbre né dans le pays des Morins ou des Atrébates, au choix des concurrents. — Les Notices ou Mémoires qui seront présentés aux deux concours, devront, pour être admis, être adressés franc de port, à M. L. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société, à Saint-Omer, avant le 1er octobre 1841, pour le premier concours; avant le 1er octobre 1842, pour le second.

Le conseil municipal de Toulon avait décidé qu'une somme de 3,000 francs serait donnée à titre d'encouragement à l'auteur de la meilleure histoire de Toulon, et les manuscrits présentés au concours devaient être remis à la mairie avant le 1er janvier 1841. Par décision du 8 février dernier, le Conseil municipal a prorogé le terme de ce concours jusqu'au 1er janvier 1843.

Nous rappelons à ceux de nos lecteurs qui auraient travaillé sur quelques points de notre histoire, que le terme du concours aux trois médailles d'or dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dispose annuellement en faveur des trois meilleurs Mémoires sur les Antiquités nationales, est fixé au 31 mai. Indépendamment de la médaille et du rapport lu dans la séance solennelle de l'Académie, un nouvel encouragement est désormais assuré à ces sortes de travaux. L'Académie des Inscriptions ayant décidé qu'elle publierait, comme l'Académie des Sciences, une collection distincte du recueil de ses propres travaux, sous le titre de *Mémoires des Savants étrangers*, a réservé pour les ouvrages relatifs aux

antiquités nationales la moitié de chacun des volumes de cette nouvelle collection. Nous ne doutons point que cette faculté accordée aux auteurs de publier sans frais les résultats de leurs recherches, sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et sous la surveillance d'une commission spéciale, n'imprime une activité nouvelle à un concours utile, qui, depuis vingt années, a fourni aux études historiques de nombreux et remarquables travaux.

AVIS.

L'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de France aura lieu le lundi 3 mai prochain, à trois heures, rue Taranne, n° 12. Après le rapport annuel de M. le secrétaire sur les travaux de la Société, et le compte-rendu de la situation financière par MM. les censeurs, M. Guérard lira un fragment d'une Notice biographique et littéraire sur feu M. Daunou.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

22. — *L'Anjou et ses Monuments*, par V. Godard-Faultrier, avocat, et Hawke, dessinateur et graveur. 2 vol. in-8°, ensemble de 58 feuilles un quart, plus 103 planches. Imprim. et libr. de Cosnier, à Angers.

23. — *Archéologie chrétienne*, ou Précis de l'Histoire des Monuments religieux du moyen âge; par M. l'abbé J.-J. Bourassé. In-8° de 23 feuilles, avec de nombreuses gravures sur bois intercalées dans le texte. Tours, imprim. et libr. de Mame. Prix....... 3 fr.

24. — *Dictionnaire historique et généalogique des Familles de l'ancien Poitou*, par feu M. Henri Filleau; publié par son petit-fils, M. H. Beauchet-Filleau, avec la collaboration, pour la partie héraldique, de M. Ch. de Chergé. Tome Ier, livr. 1 et 2, in-8° de 3 feuilles. Poitiers, impr. et libr. de Saurin.

L'ouvrage formera deux volumes in-8°, et coûtera aux souscripteurs.. 25 fr.
Aux autres personnes.. 30 fr.

25. — *Essai sur les Églises romanes et romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme*, par M. Mallay, architecte. 20e et

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

dernière livraison, in-fol. de 2 feuilles, plus 4 planches. Impr. et libr. de Desrosiers, à Moulins. A Clermont, chez l'auteur; à Paris, chez Chamerot. Prix.............................. 40 fr.

Ouvrage terminé.

26. — *Galeries historiques du palais de Versailles.* Tome VI, in-8° de 34 feuilles. Paris, Impr. royale.

27. — *Histoire de Blanche de Castille, reine des Français, deux fois régente;* par Mlle Vauvilliers. 2 volumes in-8°, ensemble de 63 feuilles et demie. A Paris, chez Paulin, rue de Seine, n° 33. Prix.. 12 fr.

28. — *Histoire des Croisades*, par Michaud, de l'Académie française, faite d'après les derniers travaux et les dernières intentions de l'auteur, et précédée d'une Vie de Michaud, par M. Poujoulat. Livr. 23 et 24, un seul cahier in-8° de 3 feuilles et demie. A Paris, chez Furne, rue Saint-André-des-Arcs, n° 55; chez Dezobry, E. Magdeleine et comp., rue des Maçons-Sorbonne, n° 1. Prix du volume.. 6 fr.

Il paraît 2 volumes complets. L'ouvrage en aura 6, publiés en 72 livraisons, renfermant 12 vignettes, 3 cartes et un portrait de l'auteur.

29. — *Histoire des Français*, par J.-C.-L. Simonde de Sismondi. Tome XXV. In-8° de 37 feuilles 10 pages. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Lille, n° 17. Prix...................... 8 fr.

Papier vélin.. 16 fr.

Ce volume va de 1661 à 1688.

30. — *Histoire des Français, depuis le temps des Gaulois jusqu'en* 1830; par M. Théophile Lavallée. Tome IV, in-8° de 40 feuilles. A Paris, chez Paulin et Hentzel. Prix.......... 6 fr.

Vient jusqu'en 1830, et termine l'ouvrage.

31. — *Mémoires pour servir à l'Histoire de Lorraine*, par M. Noël. N° 5; règnes des ducs Léopold, François III et Stanislas, de 1698 à 1766. Ier volume, texte, in-8° de 22 feuilles trois quarts, plus une planche. *Idem*, IIe volume, notes, in-8° de 19 feuilles. A Nancy, chez Dard. Prix.......................... 10 fr.

Il y aura un 6e et dernier numéro.

32. — *Notre-Dame de Fourvières et ses entours, contenant*, etc., par M. l'abbé Peyronnet. In-8° de 28 feuilles et demie. A Lyon, impr. et libr. de Guyot.

H. G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 4.) BULLETIN (10 MAI 1841.)

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 AVRIL 1841.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

VICE-PRÉSIDENT : M. ALLOU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

487. M. NAUDET, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque royale, présenté par M. Duchesne aîné.
488. SAINTE-FARE BONTEMPS, rue Mont-Thabor, n° 39;
489. OUTREBON, notaire, rue Saint-Honoré, n° 354; présentés par M. Crapelet.
490. HARDOUIN (Henri), avoué à la Cour royale d'Amiens (correspondant, M. Delorme, rue Servandoni, n° 10), présenté par M. Géraud.

Ouvrages offerts à la Société.

Discours sur l'empereur Kien-Long, suivi des extraits de six volumes publiés sur l'empire de la Chine; par M. le marquis de Fortia. 1 vol. in-12 de 104 pages. Paris, 1841. De la part de l'auteur.

Mémoires de la Société d'Archéologie de Picardie. Tomes I, II et IV. 3 vol. in-8°. Amiens, 1838-1840. Le 3e volume a été adressé précédemment de la part de cette Société.

La Nancéide, ou la Guerre de Nancy, poëme latin de Pierre de Blarru, avec la traduction française; augmenté de l'exposé du système de ponctuation et d'abréviation suivi au moyen âge, d'un

examen philosophique, de poésies, de documents historiques et de plusieurs gravures; par M. Ferdinand Schütz. 2 vol. in-8°. Nancy, 1840. De la part de l'auteur.

Notice sur le château seigneurial d'Issy, connu sous le nom de château de Childebert, et sur quelques antiquités qui y ont été découvertes, suivie d'un coup d'œil sur le Séminaire; par M. de Brière. Brochure in-8° de 10 pages, avec une planche. Paris, Dentu, 1841.

Correspondance.

— Un membre informe le Conseil de l'arrivée prochaine à Paris de M. le baron de Barante, président de la Société.

— M. le vice-président communique une lettre de M. Villemain, Ministre de l'Instruction publique, annonçant qu'il a bien voulu souscrire, sur les fonds de son Ministère, aux publications de la Société de l'Histoire de France dont les titres sont désignés ci-après, et qu'il est heureux de pouvoir donner à la Société ce témoignage de son estime pour ses travaux :

1°. *Histoire du Siége de Constantinoble*, par Villehardouin, 30 exemplaires;

2°. *Œuvres d'Éginhard*, 1er volume, 30 exemplaires;

3°. *Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital*, 1er volume, 5 exemplaires (M. le Ministre avait souscrit précédemment à 25); 2e volume, 30 exemplaires.

Le secrétaire ajoute à cette communication que M. le chef de la division des lettres et sciences auprès du même Ministère fait espérer qu'une nouvelle souscription sera prochainement prise, sur les fonds de 1841, aux autres ouvrages publiés par la Société, et auxquels M. le Ministre n'a point encore souscrit.

— M. Le Brun, juge de paix à Avize, exprime le désir que l'impression des *Procès de Jeanne d'Arc*, dont l'importance sera universellement appréciée, précède toutes les autres publications de la Société.

— La Société des Antiquaires de Picardie fait connaître au Conseil ceux des ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France qu'elle préférerait posséder en échange de ses Mémoires, dont les quatre premiers volumes ont été précédemment adressés; ce sont : l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, 1 vol.; l'*Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital*, tome Ier; les *Œuvres d'Éginhard*, tome Ier; la collection des *Annuaires* et les *Bulletins*. Le Conseil décide que ces ouvrages seront mis par M. l'archiviste à la disposition de la Société des Antiquaires de Picardie.

— M. de Brière espère que sa Notice sur le château seigneurial

d'Issy convaincra le Conseil de l'antiquité de cet édifice, dont l'origine lui paraît remonter jusqu'à Childebert.

— MM. Nadaud, Garnier, Isambert et Lebrun, ont adressé des réclamations auxquelles il sera fait droit par M. l'archiviste.

Objets d'administration.

— M. le président du comité de publication informe le Conseil que des extraits un peu plus étendus des *Mémoires militaires du baron Michel-Ange de Vuorden*, sur les guerres de Louis XIV, ont été adressés par M. Le Glay, qui en avait proposé l'impression; toutefois le comité, ne se trouvant point encore suffisamment éclairé, pense que ces Mémoires, quoique inédits, ne sont pas assez importants pour qu'on ne puisse différer sans inconvénient de prendre un parti immédiat à leur égard, et que plus tard peut-être le moment de les publier se présentera. Le Conseil partage cet avis, et ajourne sa décision jusqu'à plus ample connaissance du mérite de l'ouvrage.

— Au nom du même comité, M. Guérard fait connaître un autre projet de publication, communiqué depuis la dernière séance, par M. Genin, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, et qui a paru tellement digne de l'attention et de l'approbation du Conseil, qu'à l'unanimité le comité lui en propose l'adoption immédiate. Les *Lettres de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, reine de Navarre*, dont l'ensemble formera un fort volume in-8°, offrent en effet tout l'intérêt, toute l'importance historique et littéraire qui peuvent justifier cette proposition, un peu prématurée en apparence, du comité, dont le jugement a pu néanmoins se baser sur un examen attentif de cette correspondance entièrement inédite, accompagnée d'un grand nombre de notes biographiques et historiques, d'une notice très-développée sur la vie, le caractère et les écrits de cette princesse; la copie manuscrite est complétement préparée pour l'impression. Plusieurs motifs semblent devoir déterminer le Conseil à ne point différer d'adopter cette proposition : l'éditeur est momentanément à Paris; le Conseil ne se réunira plus avant le mois de juin, et l'imprimeur n'a en ce moment qu'un seul ouvrage sous presse pour la Société. Le Conseil, ayant égard à ces différents motifs, et appréciant le mérite réel et toute l'opportunité de la publication proposée, décide que l'impression sera commencée immédiatement, que l'ouvrage sera tiré à 750 exemplaires, et désigne M. P. Pâris pour commissaire responsable. M. Crapelet espère que l'ouvrage pourra être distribué aux sociétaires avant deux mois.

— M. le président du comité des fonds présente l'inventaire dé-

civile, les batailles de Jarnac et de Moncontour, la Saint-Barthélemy, le siége de la Rochelle, la conspiration de La Môle et Coconas, etc., etc., en France; — la procédure contre Marie Stuart, la grande révolte de 1569, les démêlés avec l'Espagne, les projets de mariage d'Élisabeth avec les ducs d'Anjou et d'Alençon, le procès et l'exécution du duc de Norfolk, etc., etc., en Angleterre; — la guerre civile en Écosse, les affaires d'Allemagne, et les guerres des protestants contre le duc d'Albe dans les Pays-Bas.

La correspondance de La Mothe Fénelon qui, pendant sept années consécutives, nous initie jour par jour à tous les secrets de la diplomatie européenne, est donc d'un intérêt général; elle devra nécessairement être consultée par tous ceux qui voudront désormais écrire ou étudier l'histoire du XVIe siècle.

9. — Le neuvième et dernier volume de la traduction française de Matthieu Pâris vient de paraître. M. Huillard-Bréholles, arrivé au bout de sa tâche à la page 227, a rempli le reste du volume au moyen de quelques accessoires dont les lecteurs sentiront aisément toute l'utilité. Ce sont d'abord une table des *additamenta* de Matthieu Pâris et des notes du traducteur; ensuite une table généalogique des comtes anglais, depuis la conquête jusqu'à la mort d'Henri III, résumé qui a pour but d'éclaircir et surtout de compléter les indications de la grande chronique; enfin, une table analytique des matières contenues dans les neuf volumes, précieux et indispensable instrument de recherches qui à nos yeux double le prix de l'ouvrage. — Avec ce neuvième volume a paru l'introduction de M. le duc de Luynes qui doit être jointe au tome premier. Nous en entretiendrons nos lecteurs d'autant plus volontiers qu'elle nous fournira l'occasion de rectifier sur quelques points le premier article que nous avons consacré au principal ouvrage du moine de Saint-Albans (1). Cet ouvrage, en y comprenant les travaux des devanciers de Matthieu Pâris et de son continuateur, embrasse l'histoire de l'Europe entière, mais plus particulièrement celle de l'Angleterre pendant tout le XIIe siècle, les quarante dernières années du XIe et les soixante-treize premières années du XIIIe M. de Luynes a fait, à grand traits, de cette longue et curieuse période, un tableau où l'Angleterre occupe et devait occuper le premier plan. Après avoir mis en saillie les faits dominants de cette époque, la lutte du christianisme et du mahométisme, la tendance dominatrice du pouvoir spirituel, la féodalité, les communes, la chevalerie; après avoir montré les destinées diverses que subirent dans les diverses contrées ces grandes institutions, il recherche à quel degré

(1) Voyez le *Bulletin* de mars, *Variétés*, n° 3.

de développement en étaient alors en Europe l'agriculture, le commerce, la science de l'administration financière, la jurisprudence, enfin les études historiques. Ici l'auteur entre dans de curieux développements sur l'état florissant des lettres en Angleterre du temps de Charlemagne, sur leur décadence après la mort de cet empereur, enfin sur leur renaissance et leurs progrès depuis la conquête. Au XIIIe siècle, ce pays compte plus de quarante annalistes ou biographes dont les livres sont aujourd'hui en partie publiés, en partie perdus ou inédits. Les uns ont écrit l'histoire de leur pays, d'autres se sont principalement attachés aux faits concernant les monastères; il en est enfin qui ont embrassé l'histoire de l'Europe. « Parmi ces derniers se distingue une succession de moines « bénédictins du couvent de Saint-Albans qui se transmirent la tâche « difficile de consigner fidèlement, et sans autre passion que celle « de la vérité, tous les événements notables arrivés de leurs jours. « C'est ainsi que, pendant plusieurs siècles, leur monastère produisit « les premiers historiens de l'Angleterre. La célèbre chronique « connue sous le nom d'*Historia major* est l'ouvrage de plusieurs « moines de Saint-Albans. Le premier qui mit la main à l'œuvre « fut Roger de Wendover, religieux de noble extraction... » Roger, nommé prieur de Bealvair, fut destitué en 1216 à cause de ses dilapidations et de ses prodigalités; il perdit sans doute en même temps ses fonctions d'historiographe. Néanmoins il est l'auteur présumé de la grande chronique jusqu'à l'an 1234, et l'on peut alléguer d'assez bonnes preuves en faveur de cette opinion. Ceux qui ne la partagent point citent, les uns un manuscrit de Saint-Albans attestant que la chronique de Roger de Wendover s'étend depuis l'origine du monde jusqu'au temps d'Henri II seulement; les autres, une note marginale de l'unique manuscrit qu'on possède aujourd'hui de cette chronique, attestant qu'à partir de 1190 elle a été continuée par un nouveau chroniqueur. Un bibliographe du XVe siècle fixe précisément à cette année le commencement de la rédaction de Matthieu Pâris; et M. le duc de Luynes semble se ranger à cet avis (p. XXXVII), tout en faisant remarquer que cet historien ne prit point l'habit religieux avant 1217, et que ce fut seulement en 1235 qu'il remplaça, dans la fonction d'historiographe, Roger de Wendover, mort cette année même. Ailleurs cependant (p. LXIV) nous lisons que la partie de la grande chronique appartenant exclusivement à Matthieu Pâris n'embrasse qu'une période de vingt-quatre années, c'est-à-dire (p. LVI) qu'elle s'étend depuis l'an 1235 jusqu'à l'an 1259; d'un autre côté, M. le duc de Luynes (p. XXXVII) croit pouvoir, avec une espèce de certitude,

limiter, entre les années 1128 et 1186, la rédaction qui appartient en propre à Roger de Wendover, ce qui supposerait nécessairement, entre ce chroniqueur et Matthieu Pâris, un intermédiaire auquel appartiendrait la rédaction de la grande chronique de 1186 à 1235. Comme on voit, ce point d'histoire littéraire n'est pas encore parfaitement éclairci. Ce qui ne fait pas un doute, c'est qu'après avoir mis fin à sa chronique, en 1250, Matthieu Pâris la reprit lui-même ensuite et la continua jusqu'en 1259. C'est seulement à cette dernière époque, et non à l'année 1250, comme nous l'avions donné à entendre dans notre premier article, que commence la continuation de Rishanger, travail trop peu développé, où les quatorze dernières années du règne d'Henri III sont passées en revue en moins de 150 pages. L'appréciation de ces trois historiens, Roger de Wendover, Matthieu Pâris et Guillaume Rishanger, vient, à la place marquée par l'époque où ils ont vécu, dans un exposé plein de verve et de concision, où M. de Luynes résume l'histoire des rois d'Angleterre depuis Guillaume-le-Roux jusqu'à Henri III, et développe, avec une remarquable sûreté de vues, le caractère et la politique de ces princes. Nous ne reproduirons pas les curieuses, mais trop rares notions que l'on possède sur la vie de Matthieu Pâris, sur ses relations avec les personnages les plus distingués de son siècle, avec Saint-Louis, Innocent IV, le roi de Danemark Hakon V, enfin avec Henri III qui l'honorait d'une bienveillance toute particulière. Toutefois ce crédit du moine de Saint-Albans est un motif de penser, sinon qu'il a toujours dit la vérité, au moins que, dans la plupart des cas, il a été en mesure de la connaître. Quant aux défauts reprochés à Matthieu Pâris, si M. le duc de Luynes ne l'en a pas tout à fait disculpé, il en a du moins singulièrement atténué la gravité, en montrant que, parmi ces défauts, les plus graves tenaient au caractère général de l'époque où vécut le moine historien, plutôt qu'à la tournure particulière de son esprit. Ces défauts ne sauraient donc empêcher qu'on accordât à la chronique de Matthieu Pâris une confiance et une estime au moins égales à celles dont jouissent grand nombre d'autres ouvrages du même temps, si cette chronique ne recevait d'ailleurs une importance toute spéciale des événements qu'elle retrace, de l'heureuse position de son auteur, enfin d'une foule de pièces diplomatiques et d'actes originaux dont plusieurs ne sont connus que par elle. H. G.

10. — Nous empruntons à un feuilleton du *Journal des Débats*, signé Fr. Barrière, les intéressants détails qu'on va lire :

Le premier prince français qui rassembla dans ses cabinets, avec un soin curieux, des bustes, des médailles, des livres rares, des

bronzes, des tableaux, des gravures, des meubles anciens et précieux, des objets d'histoire naturelle, des armes, des statues, des bijoux, fut Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII; il créa ce qu'on nomme *la curiosité*. Mazarin l'imita avec plus de richesse et de profusion peut-être, mais avec moins de choix. En cela comme entre tant d'objets faits pour plaire, c'est dans le choix qu'éclatent la finesse du discernement et la délicatesse du goût. Des dressoirs en bois sculpté du temps de Louis XII, des porcelaines craquelées de la Chine, des bronzes de la renaissance, et des mendiants, des pauvresses, petites figures venues d'Espagne, et vêtues de haillons en bois que percent leurs membres d'ivoire, tout cela est curiosités d'amateurs. Les *curiosités* des grandes villes sont tous les monuments riches d'années, de souvenirs, comme l'hôtel de la Trémouille, ou comme on devrait dire, de la *Tremoille*. Les seigneurs de ce nom *n'en avoient pas pour un* dans Paris. Le premier qu'ils habitèrent, n'étant encore que vicomtes de Thouars, était situé dans un des beaux quartiers de la ville à cette époque, rue de la Huchette, près la rue des Trois-Chandeliers. Il tombait en ruines en 1379. Pierre de la Trémouille, en 1413, en occupait un autre, rue Plâtrière. Mais de tous leurs hôtels, le plus beau, le plus vaste, fut sans contredit celui de la rue des Bourdonnais. C'était la maison seigneuriale, le fief de la Trémouille, dont relevaient quantité de maisons du quartier. Gui de la Trémouille, à qui Charles VI confia l'oriflamme, en 1393, se plut aux embellissements de cet hôtel. Des prairies, un jardin, une galerie, qu'ornaient des bustes, des portraits, des armures, attestaient la richesse et le bon goût des possesseurs, et la ville de Paris leur fit don, par honneur, de quelques pouces d'eau qui jaillissaient dans leurs parterres.

La ville, plus de quatre cents ans après, voulait encore honorer leur mémoire et leur nom en conservant les curieux débris de leur habitation. Nulle grande famille peut-être n'eut droit à plus d'illustration; nulle ne suivit mieux les sentiers de l'honneur. Aussi Louis II de la Trémouille, le plus célèbre de sa maison, celui qui eut le cœur percé d'une balle à Pavie, avait-il pour devise une roue avec ces mots: *sans sortir de l'ornière*. Le petit-fils de ce héros, François de La Trémouille, épousa la dernière descendante de Frédéric, roi de Naples, détrôné sous Louis XII et réfugié en France; et comme les femmes héritaient de la couronne et la portaient à Naples, c'est de cette descendance directe que la maison de La Trémouille tient des droits certains, quoique méconnus, à la possession d'un royaume. L'hôtel de la rue des Bourdonnais paraît aujourd'hui bien petit pour tant de gloire. Mais déjà cet hôtel

avait, sous Louis XIV, beaucoup perdu de son éclat, quoiqu'il fût occupé par le président de Belièvre (1).

Des magasins, des comptoirs se trouvent de nos jours trop à l'étroit dans le château d'un duc et dans l'hôtel d'un premier président. Une modeste inscription conservera, du moins, sur les lieux mêmes, des souvenirs chers à l'histoire. Sans remonter si haut, sans aller au delà du dix-septième siècle, que de rues, de maisons habitées sous Louis XIV par de célèbres personnages sans qu'on en ait gardé la mémoire! On peut s'aider pourtant de quelques recherches. Bossuet logeait à la place des Victoires; Fénelon, à Saint-Sulpice; Massillon, rue Saint-Honoré, à l'Oratoire : Turenne habitait la rue Saint-Louis, et l'une des héroïnes de la Fronde, la belle madame de Montbazon, avait son hôtel rue Béthisy. L'auberge des *Trois Chapelets*, rue du Four-Saint-Germain, fut longtemps habitée par Descartes. Il demeurait, en 1644, rue des Écouffes, d'où il allait voir le père Mersenne aux Minimes; c'est aux Minimes qu'il reçut Pascal. Descartes et Pascal, quels noms! quelle entrevue! *Les Provinciales* ont été composées rue des Poirées, entre les jésuites et la Sorbonne. A la Place-Royale logeaient Sarrazin, Mondory, Charleval et Marion de Lorme. Madame de Sévigné ne suffit-elle pas à la gloire de l'hôtel Carnavalet? Quinault habitait l'île Saint-Louis, le peintre Le Brun les Gobelins, et Girardon, les galeries du Louvre. Chaulieu, Campistron, Palaprat avaient reçu l'hospitalité la plus joyeuse au Temple, chez le grand-prieur de Vendôme, dont les vins valaient mieux que les mœurs. Corneille est mort rue d'Argenteuil, Racine, rue des Marais-Saint-Germain. Enfin Régnard s'était logé rue Richelieu, près de la fontaine qu'on y voit encore, en face de la maison de Molière, absolument comme un collatéral qui attend une part légère dans une immense succession. Quant à Molière, il logea rue Saint-Honoré, de 1663 à 1665, rue Saint-Thomas-du-Louvre de 1665 à 1668, et de 1668 à 1673 rue Richelieu, nº 34; il y mourut. Qui ne sait, à Paris, en France, en Europe, qu'il était né sous les piliers des Halles?

11. — Notre savant et excellent collègue, M. Le Prévost, a bien voulu nous communiquer une lettre de M. de Gerville, ou plutôt

(1) Les propriétaires actuels, bien convaincus que la ville ne pouvait acheter l'hôtel entier, n'ont point voulu lui vendre séparément l'élégante tourelle qui décore le vieil édifice : ils en ont fait don à la ville. On ne pouvait agir plus noblement. Aux jours de leur splendeur, les sires de La Trémouille n'auraient pas mieux fait.

un intéressant Mémoire, d'où nous avons tiré les passages suivants. Si, par hasard, le lecteur trouvait les parties que nous transcrivons incomplètes sur quelques points, s'il y remarquait quelques négligences dans la forme, il voudra bien ne pas oublier que, dans ce que nous appelons un Mémoire, l'auteur ne voyait qu'une simple lettre adressée à un ami.

« En lisant l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France* pour l'année 1841, j'ai trouvé, mon cher M. Le Prévost, que ce recueil, auquel vous avez pris une part active, continue à former un excellent répertoire. Il contient, entre autres, deux listes qui ont des rapports intimes entre elles; celles des résidences de nos premiers rois, et des lieux où ils ont fait frapper leurs monnaies.

« Ces deux catalogues m'ont rappelé une liste alphabétique des monétaires mérovingiens, publiée il y a environ six mois, dans la *Revue de Numismatique*, par M. Cartier.

« J'ai pensé qu'en rapprochant cette liste très-importante de celles que contient l'*Annuaire historique*, je fournirais des notions précieuses pour l'étude de ces monnaies importantes, mais dont la grössièreté du travail et l'imperfection des légendes ont quelque chose de rebutant; j'ai cru, en outre, découvrir dans ces monnaies un nouveau moyen de connaître l'état de la population qui couvrait alors la surface de la France.

« On sait que la société gallo-romaine avait d'abord subi l'invasion et, plus tard, l'occupation d'une partie de son territoire par les hordes saxonnes. Celles-ci, venues des côtes de la Germanie, s'étaient établies dans nos provinces littorales.

« Pendant le même temps, les Francs, qui occupaient le pays au delà du Rhin, avaient franchi cette barrière : ainsi que les pirates saxons, ils avaient commencé par envahir et enfin former des États durables dans les Gaules. Tous parlaient une langue à peu près semblable. Chacun d'eux battit monnaie sur le territoire qu'il occupait. Les noms de leurs monétaires responsables furent gravés sur leurs monnaies à la place où nous voyons aujourd'hui les noms de nos souverains. L'indication du lieu où travaillait chacun de ces fonctionnaires est gravée sur le côté opposé de la pièce. Ces deux légendes signalent assez bien les noms des vainqueurs et des vaincus. Presque toutes les fonctions administratives appartiennent aux premiers.

« En lisant attentivement les différentes espèces de noms, j'ai cru reconnaître approximativement les éléments et les proportions de la société qui existait alors en France. Les neuf dixièmes des monétaires se reconnaissent à leurs noms tudesques; d'un autre côté, les lieux où ils résidaient appartiennent à peu près dans la même

proportion, ou peut-être dans une proportion un peu plus forte, aux Gallo-Romains. Toutes ces dénominations, tudesques ou latines, sont également dénaturées.

« Quant aux noms tudesques des monétaires, leur origine se révèle généralement à l'inspection de leurs terminaisons, abstraction faite de la terminaison en *o* ou en *us* qu'on y a attachée. Chez eux, les forêts jouent un grand rôle : de là ces terminaisons en *oald*, qui, sous la plume des clercs latins, ont remplacé les *wald*, et parfois, mais plus rarement, *vald*. Je ne citerai qu'un exemple, c'est celui de Dacoaldo, monétaire du lieu appelé *Loco-Sancto*. Après leurs forêts, les Germains connaissaient principalement l'animal féroce qui les habitait, le loup : de là vient la terminaison en *ulph* ou en *ulpho*, à laquelle on ajoutait quelquefois le diminutif en *eno* ou en *ino*, comme aujourd'hui nous dirions *louveteau*. J'ai vérifié ces faits dans la liste de M. Cartier. Il y a même quelquefois aussi la terminaison en *ardo*, comme dans le mot *Ulphardo;* mais celle-ci n'est pas un diminutif; elle indique plutôt un chasseur de loups, comme nous dirions aujourd'hui *louvetier*.

« Une autre terminaison bien fréquente est celle en *gesilus*. *Gésil* ou plutôt *gésel*, indique ce que nous appellerions un compagnon commun. Vous reconnaîtrez cette terminaison dans le nom du fondateur d'un de nos plus célèbres monastères de Normandie, Wandregesilus. Il est évident que *giselus* est le même mot. Une autre espèce de compagnon bien plus robuste est indiquée par le mot *Karl*, que les clercs ont dénaturé en y insérant un *o* central et l'*us* obligé de la fin, ce qui nous a fait le mot *Carolus*. Cette fois, il faut en convenir, le français moderne n'est pas trop loin de la vérité dans le mot Charles; il en était encore plus près quand le *ch* avait le son de *k*.

« Jusqu'à présent, nous n'avons pas vu de noms allemands qui indiquent une habitation. Le seul que j'aie reconnu bien évidemment se trouve dans la terminaison *bod* ou *bot;* c'est de là qu'est venu le mot *abode*, qui encore en anglais signifie *résidence*. Les habitants de votre département de l'Eure ont fait subir à cette syllabe un assez grand changement; ils l'ont travestie en *beuf*, dans les mots Elbeuf, Quillebeuf et Criquebeuf; mais le latin, cette fois, nous remet sur la voie, car le *beuf* redevient *bota*.

« J'avais oublié de vous parler des rivières et de leur embouchure, qui entrent aussi dans la composition des noms de ces monétaires. Je n'ai pas besoin de vous dire la signification du mot *mund*. Parmi les centaines de noms de rivières, les monétaires semblent avoir de la prédilection pour les terminaisons en *var*, *ver* et *vir*.

« Les eaux stagnantes jouent aussi un grand rôle chez les moné-

taires : par exemple, leurs noms se terminent souvent par *laico*, mot qui est simplement le *lach* des Allemands, dont nous n'avons même pas changé le nom, et que nous retrouverions peut-être encore mieux dans celui d'une plante aquatique appelée encore aujourd'hui *laiche*.

« Il y a dans la nomenclature des monétaires allemands une terminaison si usuelle que je ne dois pas la passer sous silence ; c'est celle en *leno* ou *lino*, qui se trouve à chaque pas. Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est un diminutif non moins fréquent dans la langue allemande de nos jours que dans l'ancienne : voyez seulement le mot *fraulein*, qui résume à lui seul *leno* et *lino*. La langue italienne et la nôtre ne sont pas moins bien fournies en ce genre : Josselin et Ezzelino peuvent servir d'exemple. Dans l'orthographe des clercs francs, notre nom d'Eude s'écrit *Audo*, et son diminutif *Audoleno*, que nous exprimons en français par Eudelin. Adelin représente également *Adelino*, qui est le diminutif d'*Ado*. Ce peu de mots suffit pour vous mettre sur la voie.

« Je ne fais qu'effleurer les plus frappantes de ces terminaisons ; si on voulait s'appesantir sur cette matière, on en ferait des volumes : mais je n'oublie pas que je vous écris une simple lettre. J'arrive donc aux noms de lieu : ce que je vais vous en dire pourra vous aider à signaler leur origine et leurs métamorphoses.

« Pour faire transition, je vous en citerai un qui réunit la langue tudesque et la langue latine ; c'est celui de Château-Thierri, qui, sur les monnaies de ce temps, s'appelle *Tiderici-Castro*. Je rends grâce au clerc qui a daigné conserver le nom de *Tideric* ou *Diterich*, au lieu d'en faire pompeusement le nom de Téodoric.

« Les noms gaulois se retrouvent dans *Verduno* ou *Virduno*. Notre nom français, Verdun, exprime parfaitement l'idée de la position naturelle des lieux. Dans les noms celtiques, *ver* signifie rivière, et *dun*, colline ou hauteur. Si vous voulez encore un nom plus simple, *nant* signifie simplement de l'eau. Vous retrouvez ce nom dans celui d'un de nos monastères mérovingiens et dans celui d'une de nos principales villes.

« Ces deux noms, il faut en convenir, sont par trop aborigènes. Rien n'y signifie une habitation. Il faut croire que l'*y* final, qui indique cette idée, est sous-entendu et que les habitants de ces deux lieux ne couchaient pas dehors. Ceci posé, voici quelques exemples de noms où l'idée d'habitation est exprimée. *Cameraco*, Cambrai, se termine par le fameux *ac*, qui, dans le midi de la France remplace notre *y*. Cambray et Tournay sont au nord, et Chamblac, ainsi que Dornac sont le même nom, sauf la position géographique. Ceci s'applique à nos fréquentes terminaisons en

gny et en *gné* de la Touraine et de l'Anjou, qui sont toujours exprimées en Gascogne et en Auvergne par *gnac*. Savigny, Cavigny et Coigny ne sont pas déguisés dans les noms de Savignac, Chavagnac et Coignac. Il en est de même de presque tous les autres noms terminés en *y*. Je ne vous citerai que Very et Vitry. Les terminaisons en *on* donnent le même résultat.

« Je me hâte de vous signaler l'altération ou le changement total de ces dénominations. Une des principales causes de ces changements vient de l'introduction du christianisme en Gaule à l'époque où se fabriquèrent nos monnaies mérovingiennes.

« Parmi ces noms que nous devons au christianisme, je vous indiquerai particulièrement ceux qui ont eu leur origine dans la vénération des peuples pour les missionnaires qui les ont convertis : saint Remi, saint Martin, saint Hilaire, dont bien des paroisses portent le nom. Dans le catalogue des lieux, nous avons *Racio Sancti Martini*.

« Je ne vous parlerais pas de saint Lô, patron du chef-lieu de notre département, et de saint Pair, autre missionnaire qui mourut dans l'ancien diocèse d'Avranches, si ces deux saints ne me ramenaient à des noms connus de l'ancienne nomenclature. La ville de Saint-Lô portait originairement le nom de *Briover*, qui se retrouve sur une de nos monnaies dans celui de *Briuvir*. Le nom primitif de Saint-Pair vient d'une circonstance de la vie de ce saint. Il y avait à son arrivée dans notre pays un *Fanum Martis* dont il convertit le prêtre et la congrégation. Il était tout simple que le temple fût consacré au christianisme sous l'invocation du saint qui en changea la destination.

« J'aurais dû parler d'abord des causes qui amenèrent antérieurement le changement des noms gaulois. Entre ces causes, j'en trouve deux principales.

« Ces deux causes opérèrent, sous l'Empire romain, durant le moyen et le Bas-Empire. D'abord la flatterie, qui est de tous les temps, fit donner à nos cités les noms de quelques empereurs. C'est ainsi que *Bibéracte* s'appela *Augustodunum*, que *Genabum* prit le nom d'Aurélien et *Causedia* celui de *Constantia*. Une autre métamorphose résulta de quelques changements administratifs. A chaque cité on donna une nouvelle démarcation. Alors *Augustodurus* s'appela *Baiocæ*, *Samarobriva* devint *Ambianis* et *Cæsarodunum* prit le nom des *Turones*.

« Le cadre de cette lettre ne me permet pas de vous donner de plus grands développements. Je veux d'ailleurs vous indiquer une manière nouvelle d'étudier l'histoire des monnaies mérovingiennes.

« Je vais essayer de vous donner une liste approximative des

principales places où la monnaie fut fabriquée sous les Mérovingiens, avec l'indication des monétaires qui ont été employés dans chacune de ces places. Ce travail, je crois, n'avait pas encore été entrepris. A la vérité, je n'ai pas un grand mérite à le tenter; je n'ai besoin que de réunir les noms de lieux indiqués par M. de Longpérier dans l'*Annuaire historique* et le catalogue donné par M. Cartier dans la *Revue de Numismatique*. Ce catalogue contient neuf cent cinq noms de monétaires, indiqués par ordre alphabétique avec un numéro d'ordre pour chacun de ces noms. En les plaçant à côté de la ville où ils ont opéré, je joins à chacun son numéro d'ordre, et dans les cas où le nom du monétaire s'est trouvé indéchiffrable, je donne simplement le numéro sans le nom.

Noms alphabétiques des Lieux avec ceux des Monétaires.

Abrincæ ou *Abrinctæ*, Avranches. Berulphus, 155; Leudulphus, 545; Sepogiens, 741.

Agen. Bobbolo, 172—499.

Alleaume. (Longpérier)—585.

Alna, Laune? Arigis, 51.

Amboise, *Ambacia*. Demnocarius, 294; Franco, 402; Nonnit, 655; Passencio, 679; Palornino, 680; Rus.. lus, 710.

Amiens, *Ambianis* .... Echranno, 145; Bertoald, 145; Nédoald, 611.

Angers, *Andecavis*. Alloni, 34; Annoadus, 83; Radulphus, 744; Sisbertus, 761; Tennogisel, 811; Lendenus, 539; Leunardus, 548—550; Nonnus, 659; Sendelphus, 748; Sisbertus, 761; Teudegesil, 811.

Aquisgrana, Aix-la-Chapelle. Erpone, 363.

Arverno, Clermont. Eblinus, 36...; Codicius, 352—53—674; Laudus, 678.

Argentaurato, *Argentina civ.*, probablement Strasbourg; mais il y a en France des lieux par centaines qui ont la même origine, tels que Argentan, Argenton, Argental, Arganchy, Argences, tous noms dérivés d'*aregen* ou *aragen*, la rivière. N°s 248, 250, 721; Tumlinius, 343.

Autun, *Augustedunum* ou *Augustodunum*. Anstrutius, 98; Bardulphus, 128-29; Flavius, 391; Idéal, 474-75; Florus, 491-92; Malia, 616; Teudulphus, 809-13.

Aurelianis, Orléans. Aggiulphus, 39; Aribaldus, 49; Aulinus, 86; Jaco, 469; Dagomarus, 284; Josuph, 486; Morinus, 592; Melinus, 616; Sieoinnus, 749—843?

Auscius, ou bien *Auscis*, Auch. Aunulph, 91.

Autissiodero, Auxerre. Careno, 225—773? Tacone, 777; Tassilona, 782.

Bagacum ou *cus*, Bavay. Bodo, 180.

Baiocæ, Bayeux. Auderanus, 72; Autidiosus, 100; Chidolenus, 231; Franco; 397; Roccone, 718.

Beauvais, *Belvaco*, *Bellocas*. Frédemund, 410.

Besançon, *Vesuntio*, *Besuntio*. Cafeci, 201? Gennardus, 432-33; O... 664.

Bourges, *Bitorecas*. Agannaro, 20; Meda... 610.

Béziers, *Beterra*, ou *Biterra*. Taurocus, 786.

Blois, *Blesocastra*. Anobertus, 41; Domnico, 295; Labégisel, 556; Pricitata, 689.

Brictia, *Brictiæ* et *Bructia*, Brix, entre Valognes et Cherbourg. Il y avait un château au temps des rois mérovingiens sur la voie publique de Cherbourg à Coutances (Chron. Fontanel.). Delauno, 275; Waldone, 897? 898.

Burdegala, Bordeaux. Alapta, 26; Siggalinus, 736; Sinoaldus, 739; Stepus, 770.

Cabilonno, Châlon-sur-Saône. Abbone, 3 et 4; Alasius, 27; Bonnasius, 185; Bandoisilus, 119; Baudomere, 122-23; Bonifacius, 184; Bonnasius, 185; Dumnolo, 298—382? Fraterno, 407; Jacote, 470; Magnoaldo, 569; Prise et Damnolo, 695.

Camaraco, Cambray. Ala...nius, 25; Landebert, 504.

Cadurca, *Cadurcæ*, Cahors. Camboteno, 244; Faunupho, 403; Leo, 523; Magnus, 574.

Chartres, *Carnota*, *æ*. Blidiricus, 179.

Carovicus, Cherbourg (Longpérier). Blidomundus, 170; Teodolenus, 795.

Châlons-sur-Marne, *Catalaunis*.

Cenomannis, le Mans. Angemarus, 85—268; Eltone, 368; Fedoleno, 381.

Compiègne, *Compendia*, *um*.

Coutances, *Costanco*. Leudomarus, 544—776.

Curbonno, Corbon ou Cherbonne. Trub... 395.

Deonant, *Dinant ad Mosam*. Ablino, 6.

Dijon, *Divione*. Baudomero, 124.

Doroca, *æ*, Dreux. Gondefridus, 453.

Doressati, Doressade. Madelenus, 564.

Dunis ou *Dunocastro*, Châteaudun.

Eberduno, Ambrun. Domarico, 286.

Ebroicas, Eavorico, etc., Evreux. Ansoaldo, 49; Erigesilus, 359; Eligius, 338 jusqu'à 348.

Gemeliaco, Gemelico, Humiéges. Filbertus, 336; Partarius, 647.

Jarnobera, Isarnore, Ain? Droctebalo, 384.

Kala, ou *Celo*, Chelles. 566.

Laudunum, ou *Lugdunum Clavatum*, Laon. Ebroaldo, 328; Menao, 580; Sigilaico, 752-53—869.

Lemovecas, Limoges. Abbone, 1; Ascarico, 60; Boso, 189; Saturnus, 731; Vinoaldo, 875.

Lisiovius, Lisieux.

Loco Sancto, Lieuxaint. Ascarioco, 62; Dacoaldo, 256.

Lorovico, Loroux en Anjou (Longpérier), Loroux en Touraine (*nobis*). Mellobaud, 617.

Lugdunum ou *Lugidunum*, Lyon. Docio, 276—502? Luocarius, 559; Petrus, 686.

Marsallo, Marsal. Athem..., 64; Garoaldus, 425; Gisloaldus, 439—631; Theudomundus, 821; Fota, 833.

Massiciaco, Maisy, Massiac, Moissac?

Massilia, Marseille. Heribertus, 463; Isarnus, 488.

Matacone, Mâcon.

Mauriens. Carolus, 209.

Medianovico, Moyenvic.

Mediolanocastro, Châteaumeillant. Am.... 103.

Meldus, Meldis, Meaux.

Mettis, Metz. Ansoaldus, 44; Beute.... 142; Bodulenus, 197; Childericus, 233; Chuldericus, 238; Gansaldo, 425; Galido, 460; Heudelinus, 464; Ludedis, 560; Neudellius, 647.

Mogoncia, Mayence. Agigino, 18; Airoeno, 24; Goderadus, 443; Nantavarius, 641.

Mosomo, Mouzon. Berthacarius, 140; Teudolinus, 802; Thiedomarius, 825.

Nannetis, Nannetum. Fridigius, 383; Franco, 400; Joannes, 482.

Namuco, ou *murco*, Namur. Adeleo, 14.

Narbo, Narbonne.

Neberno, ou *Nebernis*, Nevers. Beroaldus, 139.

Noviomo, Noyon. Amelsilus, 37; Ba..., 115; Genesiselus, 430—635—880.

Parisius, Paris. Alco, 28 ; Arnebade, 55 ; Ulfinus, 842 ; Vitalis, 882 ; Vulfar, 890.

Pectavis, ou *Pictavis*, Poitiers. Adedom, 11 ; Andegiselus, 67 ; Audolenus, 79 ; Avendo, 105 ; Caroso, 210 ; Frintoaldo, 376 ; Fridirico, 413 ; Gennoberto, 436 ; Gocolaico, 442 ; Heuteler, 522 ; Magnulfo, 573.

Portovedrari, Port-Vendres. Bertoinus, 150 ; Leptoe, 516.

Quantovico, ou simplement *Vico*, Quintovic.

Raciate, Retz. Teodoricus, 792.

Racio Basilici. Abbolenus.

Racio Sancti Martini.

Redonis, Rennes. Roboleno, 174 ; Badirico, 111 ; Bridigiselus, 195 ; Canterelus, 206 ; Lec.... 517.

Remis, ou *Remus*, Reims. Betto, 160 ; Filanarius et Filom, 384 et 85 ; Garibertus, 423—990.

Rodomo, ou *tomo*, Rouen. Melgito, 615—620 ; Anoledo, 42 ; Audo, 83 ; Beudacarius, 117 ; Bertchramnus, 141 ; Cagnoaldo, 222 ; Guifoac, 243 ; Deuderico, 273 ; Ernebertus, 361.

Rotonis, Rédon—361 ?

Rutenis. Ernebertus, 361.

Sagonno, Saonne, Sarthe. 669.... Orgena.

Saius, ou *Saii*, Séez. Mannus, 636.

Salviniaco, Savigny , gnac, ou Sauvigny.

Santonis, Saintes. Ascarico, 61 ; Ausonius, 94.

Sanctæ Ecclesiæ, Sainte-Mère-Église (Longpérier). Austomerit, 97.

Saint-Denis, *Estionysii*. Ebregesilo, 61.

Sancti Firmini. D'Amiens.

Sancti Gaugerici, Saint-Gauger de Cambray.

Sancti Marici, Saint-Maurice en Valais.

Scarpona, Charpagne. Fanulphus, 374.

Sedunia, Sion en Valais. Aietius, 22 ; Grecus, 446 ; Toto, 834-36.

Senones, Sens. Marcoald, 583, 629.

Silvanectis, Senlis. Abondantius, 8 ; Bellono, 152 ; Ragnulpho, 701 ; Sifonardo, 750 ; Urselinus, 856.

Suessonis, Soissons. Betto, 159 ; Bettone, 164 ; B.... 167 ; Italius, 336—697—699.

Tarvanna, Téronanne.

Tornodoro, Tonnerre. Berulphus, 156.

Tidiricicastro, Château-Thierry. Arnoaldo, 48; Ginsulfo, 241; Gundobode, 452; Joanni, 483; Morius, 594.

Tholosa, Toulouse. Arnebode, 56; Vanodui, 861.

Trecas, ou *Tricas*, Troyes. Hudalenus, 580; Mummolinus, 634.

Triesto, Utrecht. Adelbertus, 13; Antoaldo, 45; Potone, 193; Chrodoberto, 233; Domorci, 287—358; Madilinus, 565; Maranone, 567; Mauro, 581; Otoneus, 672.

Treveri, Trèves. 63—799—829—867 et 68; Vinulphus, 874.

Tullo, Toul. Audoaldo, 77; Dructoald, 309; Libiricus, 552—590, 591; Sclevieselus, 738.

Turturonno, ou *Turonno*, Tours. Aunulphus, 90—639; Riccbodo, 711.

Ucesia, Uzès en Languedoc.

Valencianis, Valenciennes.

Valencia, Valence.

Vellaco, Veules en Caux (Longpérier).

Vellavo, le Puy en Velay. Dagomarus, 259; Eperio, 366; Fraelus, 393—649?

Vendis, ou *Venedis*, Vendôme?

Venetus, Vannes. Chardo, 224—438.

Venta, Vence.

Vesuntione, Besançon.

Vico, ou *Wico*, Quintovic. Augio, 38; Domolin, 301; Dutta, 314; Ela, 335; Ifisco, 478; Leisac, 508; Leo, 524 et 546.

Vandopera, Vandeuve. 236.

Vienna, Dauph.

Virduno, ou *Verduno*, Verdun. Ambrovald, 36; Dodo, 282, 283, 394, 395; Ranule, 704; Sileno, 737.

Vadoviri. Joannes, 484.

« Voir l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France* pour 1841 où se trouve une liste plus complète de villes sans monétaires, donnée par M. Adrien de Longpérier. »

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

53. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon; publiés sous la direc-

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

tion de M. Ch. Weiss. Tome Ier, in-4° de 86 feuilles et demie. Paris, Impr. royale.

Fait partie de la Collection de Documents inédits relatifs à l'histoire de France, publiée par ordre du Roi et par les soins du Ministre de l'Instruction publique.

34. — *Les Prédicateurs de la Ligue,* thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté des Lettres de Paris, par Charles Labitte. In-8° de 25 feuilles et demie. Impr. de Fournier, à Paris.

35. — *Reeherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise;* par M. l'abbé Trou. In-8° de 24 feuilles un quart, plus 8 lithographies. Imprimerie de Dufey, à Pontoise. Prix.. 7 fr. 50 c.

J. Gt.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(Nº 5.) BULLETIN (10 JUIN 1841.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ,

TENUE LE 11 MAI 1841.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

VICE-PRÉSIDENT : M. ALLOU.

M. le président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil :

490. M. Alex. Metzinger, avocat, rue Rameau, nº 6, présenté par M. Leroux de Lincy.

Ouvrages offerts à la Société.

Bulletin du comité historique des arts et monuments, 7e et 8e numéros. De la part du Ministre de l'Instruction publique.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, année 1839-1840. Dijon, 1840, in-8°. De la part de cette Société.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande. 1841, 7e année. Caen, 1840, in-8° de 672 pages. De la part de M. de Caumont.

Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord, par M. Le Glay. In-8° de 32 pages. Lille, 1841. De la part de l'auteur.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (Bulletin du 1er trimestre, 1841, 43 pages). De la part de cette Société.

Le secrétaire annonce que plusieurs volumes de la collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, publiés sous la direction des comités historiques du Ministère de l'Instruction publique, sont à la disposition de la Société.

Correspondance.

— MM. Naudet, directeur de la Bibliothèque Royale, et de Vatry, membre de la Chambre des Députés, adressent des remercîments de leur admission récente au nombre des membres de la Société.

— M. H. Baudot, secrétaire de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, offre l'échange des Mémoires qu'elle fait paraître chaque année pour le *Bulletin* périodique et l'*Annuaire de la Société*. Cette proposition est renvoyée au Conseil.

— M. H. Dusevel informe la Société qu'il compte publier incessamment une *Histoire de la Confrérie du Puy-Notre-Dame-d'Amiens, de ses poésies, tableaux, statues, bas-reliefs, etc.* Le cartulaire de cette association dévote, littéraire et artistique, que M. Dusevel possède dans sa bibliothèque, contient une foule de documents curieux sur l'histoire des xv[e] et xvi[e] siècles. Pour faire juger de son importance, il en adresse le fragment suivant relatif à la Saint-Barthélemy :

« Le mardy xix[e] jour d'aoust v[c] lxxiij, environ deux heures après midy, en l'église Nostre-Dame de Paris, fut faict le mariage d'entre le roy de Navarre et la fille de France, et la messe chantée par monsieur le cardinal de Bourbon, à l'assistance de plusieurs grandt princes et seigneurs, ledict roy de Navarre signament assisté dudict admiral et de plusieurs aultres de la prétendue relligion.

« Le vendredy ensuyvant, environ dix heures du matin, ledict admiral de France, estant au devant de la porte du Louvre, luy fut tiré d'un coup de harquebouse, dont il fut attainct au brach dextre, qui fut cause d'un grand trouble à la court, parce qu'on doubtoit que ledict admiral ne s'en voulut venger sur la personne du roy, comme de faict il s'en vanta, ayant pour lors grandes forces de ladicte religion en ycelle ville de Paris, menassant le Roy. *Cause pourquoy* le dimence ensuyvant, jour Sainct-Berthelemy, le Roy ayant mis le faict en délibération en son estroict conseil ensemble les informations faictes pour le faict des menasses dudict admiral, et conspiration par luy faicte contre la personne du Roy, de la royne, messieurs de Guyse et aultres, fut advisé qu'il estoit nécessaire prendre vengeance de telz méchants conspirateurs ; et de faict, le Roy ayant faict advertir ses plus fidèles amys et serviteurs, les Suisses de sa garde et plusieurs habitants de Paris estans en armes ledict jour de dimence, sur les deux heures de mynuict, furent députez plusieurs gentilz hommes et aultres, qui se transportèrent avec les dessus d. ès maisons où estoient logez lesdictz admiral et aultres seigneurs huguenotz estant de lad. conspira-

tion, ausquelz ilz coppèrent les gorges et les feirent morir avec leurs gens huguenotz. De sorte qu'il y en eust grand nombre de tuez ensemble des habitantz de Paris qui estoient huguenotz. Touteffois le comte de Mongomery et le Vidame de Chartres eschappèrent. Et fut ledict admiral de France, par arrest de la court, pendu au Mont-Faulcon de Paris. » (Extrait du *Cartulaire de la Confrérie du Puy-Notre-Dame d'Amiens*, ms. in-4°, vélin, fol. 50 verso et 51).

P. S. Ce récit paraît offrir quelques différences avec d'autres manuscrits du temps qui ont également parlé de la Saint-Barthélemy.

Rapports et lectures de Mémoires.

— Le secrétaire (M. J. Desnoyers) lit son rapport annuel sur les travaux et les publications de la Société depuis la dernière assemblée générale, en mai 1840, jusqu'à ce jour (Voir ci-après, p. 76).

— M. Amédée Bouvier, l'un des censeurs, lit en son nom et au nom de M. Dusommerard, rapporteur, qu'une indisposition empêche d'assister à la séance, un compte rendu de l'emploi des fonds de la Société pendant l'année 1840 (Voir ci-après, p. 91).

— M. Guérard donne lecture de la première partie d'un travail étendu et plein d'intérêt sur la vie et les écrits de M. Daunou. L'heure avancée ne permet pas de poursuivre cette lecture.

Élections.

Sont réélus au scrutin et à la majorité des suffrages, *membres du Conseil,* pour quatre ans :

MM. de Barante, J. Desnoyers, Dureau de La Malle, de Fortia, Mignet, Molé, P. Pâris, Thiers, de Lascoux, Eyriès.

M. Naudet est élu en remplacement de M. Lever, membre décédé.

MM. A. Passy, Nisard, P. Mérimée, de Lavillegille, ont ensuite réuni le plus de voix.

MM. Dusommerard et A. Bouvier sont réélus censeurs pour l'exercice 1841-1842.

— La séance est levée à cinq heures un quart.

Rapport du Secrétaire (M. J. Desnoyers) sur les travaux de la Société, depuis la dernière Assemblée générale tenue en mai 1840.

Messieurs,

Si pendant plusieurs années, le Conseil de la Société de l'Histoire de France a dû regretter avec vous de ne point voir les résultats de ses efforts répondre aux excellentes intentions qui l'animaient pour la publication rapide et régulière d'ouvrages choisis et variés; s'il a eu besoin que vous lui teniez compte, ainsi que vous l'avez fait avec une persévérance infatigable, des difficultés réelles qui ont trop longtemps entravé sa marche; plus heureux aujourd'hui, il peut se féliciter de répondre plus complétement à votre confiance et à l'espoir que l'établissement de cette Société a inspiré, dès son origine, à tous les amis de notre histoire nationale.

A aucune époque, en effet, il n'a pu, aidé par le zèle intelligent et les choix éclairés de son comité de publication, non moins que par l'activité de plusieurs éditeurs, avoir à vous annoncer l'impression immédiate ou très-prochaine d'un plus grand nombre d'ouvrages plus importants et plus dignes de fixer à différents titres l'attention publique.

Ce résultat heureux est dû, sans aucun doute, au soin tout particulier que le Conseil a mis à concentrer de plus en plus ses vues et les ressources de la Société sur un choix judicieux d'ouvrages et d'éditeurs, adoptant presque spontanément et sans nul délai, mais toujours après un examen réfléchi et un jugement motivé de son comité de publication, les ouvrages qui lui présentaient un mérite réel uni à l'avantage d'un travail d'éditeur fort avancé, ajournant au contraire ou rejetant tout à fait ceux qui, malgré d'autres qualités relatives, ne lui paraissaient pas offrir ce double caractère, et surtout celui de l'opportunité. Il a cherché à se conformer à l'esprit de l'institution de cette Société qui est, non-seulement de donner de bonnes éditions des auteurs classiques de notre histoire, sans négliger certains écrits d'une valeur moindre, quoique susceptibles d'intéresser peut-être davantage un plus grand nombre de lecteurs par leur originalité, par l'époque plus moderne de leur rédaction, et parce qu'ils sont inédits, mais encore, tout en profitant de l'expérience et du savoir de littérateurs consommés dans l'étude des questions historiques les plus délicates, d'entretenir par un bienveillant appui le zèle et le dévouement souvent trop confiants et trop généreux de collaborateurs plus jeunes, qui ne craignent pas de compromettre leur avenir dans une carrière aussi peu fa-

vorable à l'ambition, même la plus modeste, qu'elle est attrayante pour l'intelligence curieuse de découvrir les progrès des civilisations qui ont précédé et contribué à former peu à peu la nôtre.

Toutefois, Messieurs, votre conseil administratif ne se dissimule pas, et trop souvent les procès-verbaux de ses séances en font foi, que tous les obstacles ne sont pas encore surmontés, et qu'il est assez fréquemment nécessaire de stimuler le zèle des éditeurs; mais comme lui, vous jugerez qu'il faut apporter quelque indulgence pour les lenteurs de travaux confiés à des éditeurs aussi désintéressés et livrés la plupart à des occupations plus importantes, plus exigeantes; vous penserez aussi que certains ouvrages, qui doivent être composés de plusieurs volumes, ne peuvent que gagner à être préparés en très-grande partie à l'avance, tout en n'étant terminés par une rédaction complète et définitive que pour la portion susceptible d'être imprimée immédiatement. C'est ce qui a eu lieu pour plusieurs des ouvrages choisis depuis plus d'un an par le conseil, et dont l'impression n'est cependant pas encore commencée.

En jetant avec vous, Messieurs, un coup d'œil rapide sur l'ensemble des publications de la Société, et pour ainsi dire sur leur mouvement depuis notre dernière assemblée générale, nous pouvons distinguer : 1°. les volumes publiés depuis cette époque; 2°. les progrès et l'état actuel des éditions antérieurement désignées par le Conseil, mais dont il n'a encore paru aucun volume; 3°. les publications dont le conseil a fait choix depuis le même temps, et dont plusieurs ont eu déjà un commencement d'exécution.

I. *Ouvrages publiés depuis l'Assemblée générale tenue en mai* 1840.

Le premier ouvrage qui ait vu le jour durant cet intervalle est une chronique anonyme en prose, écrite au commencement du XIIIe siècle dans la langue romane du nord de la France, et qui sous le titre un peu trop général d'*Histoire des Ducs de Normandie* et *des Rois d'Angleterre,* contient un grand nombre de renseignements précieux sur les rapports politiques de ces deux pays à la fin du XIIe siècle et dans le premier quart du XIIIe, particulièrement le récit plus détaillé que dans aucun autre historien, de l'expédition en Angleterre de Louis VIII, dont l'auteur était contemporain. A cette chronique a été joint, sous le titre de *Roman de Ham,* un poëme composé cinquante ans environ plus tard dans le même dialecte de la langue romane par un trouvère nommé Sarrazin, document de moindre importance, mais qui, sous le cadre d'un récit de tournois célébré en Picardie vers 1278, offre plusieurs traits de mœurs curieux et l'indication d'un grand nombre

de familles picardes et flamandes de cette époque. Vous aurez remarqué, Messieurs, l'introduction et l'index rédigés avec soin par l'éditeur, M. F. Michel, qui a doté la littérature du moyen âge d'un si grand nombre d'autres morceaux inédits.

Le 1er volume des *Œuvres complètes d'Éginhard*, éditées et traduites par M. Teulet, commence l'une des publications les plus utiles, sinon les plus neuves, que la Société ait encouragées depuis son origine. Malgré le grand nombre d'éditions du texte, malgré des traductions partielles des plus importants de ses écrits, Éginhard, l'historien le plus pur et le plus classique du IXe siècle, celui qui, sous le règne de Charlemagne, offre la même certitude et le même intérêt que Grégoire de Tours pour les annales des rois mérovingiens, n'avait point cependant encore obtenu l'honneur d'une édition complète de ses œuvres disséminées dans plusieurs volumes des grandes collections de documents originaux de France et d'Allemagne. En combinant avec la dernière édition des annales et de la vie de Charlemagne publiées par M. Pertz dans les *Monumenta Germaniæ historica*, celle de D. Bouquet et la collation des principaux manuscrits que la Bibliothèque royale possède de cet historien, M. Teulet a pu espérer améliorer encore le travail d'éditeurs aussi éclairés, aussi profondément versés dans la connaissance des textes du moyen âge. Quoiqu'il ait adopté une orthographe généralement uniforme, le nouvel éditeur n'a pas négligé d'indiquer dans des notes les variantes des principaux manuscrits, consistant le plus souvent en mots d'une orthographe que nous appelons barbare et qui offre cependant des traces précieuses, soit de prononciation ancienne, soit de l'influence des langues germaniques sur le latin ; il a eu à surmonter dans la traduction d'assez grandes difficultés pour reproduire le style concis et incisif d'Éginhard.

Ce premier volume contient la vie de Charlemagne, et les Annales qui s'étendent de l'année 741 à l'année 829. Vous avez remarqué de nombreuses notes, et à la fin du volume des observations ayant particulièrement pour objet certaines croyances religieuses des peuples germains, la vie des ducs de Bavière Tassillon et Gérold, les limites de l'empire de Charlemagne, la famille de ce prince, les noms des mois et des vents usités chez les Saxons et adoptés par Charlemagne.

L'introduction sera jointe au deuxième volume qui doit compléter l'ouvrage et contenir les lettres, dont douze sont inédites, les poésies et autres écrits divers d'Éginhard. M. Teulet a fait espérer au Conseil que ce volume serait entièrement prêt à être livré à l'impression vers le mois de juillet prochain.

Dans le deuxième volume de l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital, qui comprend une période historique beaucoup plus intéressante pour la France que le premier, puisqu'il embrasse tout le XIe siècle et les vingt premières années du XIIe, et qu'il présente un très-grand nombre de faits, de descriptions et de titres originaux relatifs à l'histoire de Normandie, l'éditeur, M. Auguste Le Prevost, a su donner de nouvelles preuves de sa connaissance approfondie des antiquités anglo-normandes, soit en éclairant l'origine et l'état actuel de monuments religieux, soit en indiquant la généalogie de familles illustrées par la conquête d'Angleterre, soit surtout en établissant avec certitude la situation véritable et les dénominations successives d'une foule de lieux; travail minutieux de géographie historique dont M. Le Prevost a si bien montré toute la valeur par son beau travail sur les anciens noms de lieux du département de l'Eure.

M. Le Prevost continue de s'occuper de la collation du texte pour le troisième volume qui comprendra les livres VI à IX et qu'il espère remettre à l'impression avant la fin de l'année.

L'éditeur des *Mémoires de Philippe de Commynes*, mademoiselle Dupont, a montré par la publication du premier volume de cet ouvrage tout ce qu'il était possible de faire, après les Godefroy, Lenglet-Dufresnoy et MM. Petitot, pour restituer, avec toute son originalité primitive, le texte d'un écrivain presque aussi important pour l'histoire de la langue que pour celle des événements. Des notes généalogiques et biographiques nombreuses et puisées aux meilleures sources avec une infatigable patience, ajoutent un nouveau prix à cette édition, l'une des plus remarquables qui aient vu le jour sous les auspices de la Société. Ce premier volume comprend douze années des récits de Commynes de 1464 à 1475, trois ans après qu'il eut quitté la cour du duc de Bourgogne pour entrer au service de Louis XI. Deux volumes sont encore nécessaires pour compléter l'ouvrage; le dernier contiendra, dans une introduction, la notice sur l'auteur, le tableau des principales éditions de ses *Mémoires* et la liste des ouvrages cités dans les annotations. Mademoiselle Dupont fait espérer que le deuxième volume sera prêt pour l'impression avant la fin de l'année; mais vous reconnaîtrez, Messieurs, que, préparé avec le soin que vous y aurez remarqué, cet ouvrage, malgré ses nombreuses éditions antérieures, est du nombre de ceux pour lesquels une lenteur réfléchie est le plus nécessaire.

II. *Ouvrages désignés par le Conseil, antérieurement à l'assemblée générale de 1840, et dont il n'a encore été publié aucun volume.*

Depuis que M. Pertz a enrichi l'histoire du xe siècle, si obscure et si importante à étudier surtout pour la France, comme époque de transition d'une dynastie à une autre dynastie, d'un état social à un état social différent, sinon plus avancé, d'un chroniqueur nouveau plus important à lui seul que tous les autres annalistes ses contemporains, la célébrité de Richer est devenue presque égale à celle de nos principaux chroniqueurs. Déjà l'on a pu apprécier les ressources infinies qu'il offre soit aux considérations générales de l'historien, soit à l'étude des mœurs d'une période obscure, grâce à l'édition de M. Pertz, à la notice analytique si complète, si détaillée, publiée par M. Guérard dans le *Journal des Savants*, et aux intéressants aperçus qui en ont été donnés par M. Ampère dan son histoire littéraire de la France avant le xiie siècle, et par M. Mignet dans ses recherches sur les causes de la décadence de l'empire de Charlemagne récemment lues à l'Académie des Sciences morales. C'est ce qui fait plus vivement désirer l'achèvement du travail de M. Guadet, chargé par le Conseil de la Société de reproduire pour la France une bonne édition de Richer, accompagnée d'une traduction plus difficile encore que celle d'Éginhard, à raison du grand nombre de termes techniques et obscurs qui s'y présentent à chaque page. L'éditeur a remis au commissaire responsable, M. Berger de Xivrey, le Ier livre, texte, traduction et notes; dans le courant du mois, ce qui doit terminer ce premier volume, sera achevé, et l'impression pourrait ainsi en commencer très-prochainement.

Le travail préparatoire pour les *OEuvres historiques de Suger*, qui n'ont point encore été réunies en un seul corps d'ouvrage et dont l'édition a été confiée à M. Yanoski, marche aussi rapidement qu'on peut l'exiger d'un éditeur obligé de collationner à la fois plusieurs textes, de rapprocher des fragments disséminés dans différents recueils et de traduire des morceaux descriptifs importants, tels que celui de l'administration de l'abbaye de Saint-Denys, qui ne l'ont point encore été dans notre langue. Les recherches que l'éditeur a dû faire dans les manuscrits de la Bibliothèque royale lui ont procuré divers fragments inédits, plusieurs lettres écrites d'Orient, le complément de ce même livre d'administration si intéressant pour l'étude des arts et pour la connaissance de l'organisation intérieure au xiie siècle de l'un des plus riches, des plus puissants monastères de France.

Le premier volume, qui est terminé et sera sous quelques semaines livré à l'impression, comprendra la vie de Louis-le-Gros, texte latin et traduction. L'auteur a revu le texte latin sur deux manuscrits nouveaux de la Bibliothèque royale, tout en indiquant les variantes que présentent les éditions de Duchesne et de D. Bouquet. De même que dans les éditions de Grégoire de Tours et d'Éginhard les variantes et annotations philologiques sont placées au bas de la page latine, les notes chronologiques, géographiques et historiques au bas de la page française ; les notes historiques un peu étendues, l'examen critique de témoignages contemporains divergents sont renvoyés à la fin du volume : pour la traduction, le texte des chroniques de Saint-Denis qui reproduit en ancien français une partie notable du récit de Suger, a servi à l'éditeur à retrouver le sens obscur de plusieurs passages.

Dans son introduction jointe à ce premier volume, M. Yanoski a rassemblé tous les témoignages qui peuvent servir à préciser l'époque à laquelle a été composée la vie de Louis-le-Gros, les indications philologiques et bibliographiques relatives aux manuscrits et aux différentes éditions de l'ouvrage et le tableau de l'époque à laquelle il appartient.

Indépendamment de la vie de Suger, qui doit composer le premier volume, l'éditeur a aussi revu le texte latin d'une grande partie des lettres d'après un nouveau manuscrit, et il les a toutes traduites, ainsi que la vie de Suger par le moine Guillaume ; il a aussi réuni de nombreuses notes sur le traité de l'administration de Saint-Denys.

La demande que M. Yanoski avait faite depuis longtemps à Bruxelles d'un poëme inédit à la louange de l'abbé Suger, et dont la copie ne lui est parvenue que depuis peu de jours, l'avait empêché de terminer plus tôt définitivement la composition du premier volume qui, je le répète, est prêt à être livré à l'impression, après la rédaction définitive des prolégomènes, et après l'examen du commissaire responsable, M. Lenormant.

L'éditeur de la *Chronique de Guillaume de Nangis* a continué son travail ; la partie rédigée par Nangis lui-même est achevée ainsi que le texte des cinq premières années des continuateurs correspondant aux vingt-cinq premières années du XIVe siècle ; la collation générale est achevée, il ne reste plus qu'à annoter les continuateurs depuis 1325 jusqu'à 1360, qu'à préparer les extraits de Bernard Guidonis qui doivent figurer dans les notes, et à rédiger en français les sommaires analytiques qui tiendront lieu d'une traduction complète. La copie des deux volumes sera livrée à la fois au Conseil avant la fin de l'année.

M. Géraud apporte d'autant plus de soin et de conscience à préparer une bonne édition de ce chroniqueur que le vingtième volume des *Historiens de France*, publié depuis moins d'un an, renferme les portions les plus importantes des *OEuvres de Nangis*, et que malgré l'addition de parties assez notables non reproduites dans ce volume, malgré la collation de plusieurs manuscrits négligés comme moins utiles par les savants continuateurs des bénédictins, il est cependant bien délicat de se trouver presque immédiatement en ligne de comparaison avec un ouvrage placé si haut et, à si juste titre, dans l'estime publique. Mais la Société de l'Histoire de France, ayant un autre but et s'adressant le plus souvent à des lecteurs pour lesquels cette précieuse collection est inabordable, l'inconvénient peu grave de reproduire en partie des textes qui y figurent déjà devra se représenter fréquemment dans la suite de nos publications.

Les détails circonstanciés que vous avez lus, Messieurs, dans le rapport de M. Quicherat sur les documents originaux et authentiques des deux Procès de Jeanne d'Arc, inséré dans l'un des numéros du *Bulletin*, ceux dans lesquels j'étais entré l'an dernier, à la même époque, me dispensent de m'arrêter aujourd'hui sur cet ouvrage aussi longuement que le mériterait son importance. Je vous rappellerai seulement que cette publication adoptée en principe peu avant notre dernière assemblée générale, a été depuis plus complétement mûrie, et que le Conseil a admis à l'unanimité les conclusions du rapport de l'éditeur, approuvées déjà à la même unanimité par le comité de publication; l'ouvrage formera donc quatre volumes, dont le premier contiendra le Procès de condamnation, le deuxième et le troisième le Procès de révision, et le quatrième les nombreux documents historiques, tels qu'extraits de registres, d'ordonnances, de chroniques, de poëtes contemporains, etc., autant toutefois qu'ils auront quelque valeur historique. On est tombé d'accord de retrancher les longs et lourds *factums*, bien plutôt théologiques et dogmatiques qu'historiques, par lesquels plusieurs des membres les plus savants et les plus éclairés du clergé de France, consultés sur la possibilité de contrôler et de reviser le premier procès qui avait reçu la sanction ecclésiastique, examinent les raisons pour et contre, se décidant la plupart pour l'affirmative. Ces pièces auraient augmenté d'un volume ce recueil, sans ajouter ni intérêt, ni lumière au sujet.

Le premier volume, c'est-à-dire le *Procès de Condamnation*, est prêt à passer des mains de M. Quicherat dans celles de M. Jollois, commissaire responsable. Les collations et annotations sont achevées; la disposition des textes français et latins est arrêtée, et

le volume est en état d'être mis sous presse; c'est l'un des résultats que le Conseil vous annonce, Messieurs, avec le plus de satisfaction, car vous avez compris, comme lui, quel intérêt historique, quel honneur national s'attachaient à cette publication, et combien il était digne de la Société de l'Histoire de France de la favoriser de tous ses efforts. Les deux volumes suivants, consacrés au *Procès de Révision*, demanderont beaucoup moins de travail à l'éditeur, à cause de l'ordre qui a présidé à sa rédaction définitive, tandis que pour le premier M. Quicherat a été obligé d'établir la base de son travail sur le rapprochement de plusieurs relations manuscrites auxquelles il a dû faire subir des réductions. Le Conseil sera donc libre de hâter l'impression du deuxième Procès autant qu'il le jugera convenable. Le quatrième et dernier volume demandera plus de lenteurs et de besogne, puisqu'il ne contiendra que des extraits d'écrits, épars dans différents recueils et collections de manuscrits, non-seulement à Paris, mais encore dans les archives des provinces. C'est dans le but de favoriser les recherches nécessaires pour ce grand travail, que le Conseil avait agréé la proposition qui lui avait été soumise au nom de l'éditeur, de faire à Orléans un voyage, et le séjour nécessaire pour copier et collationner entre autres pièces, s'il y avait lieu, le manuscrit de la bibliothèque de cette ville, signalé par l'abbé Dubois et publié par M. Buchon, comme pouvant être la rédaction primitive en français du procès de condamnation de Jeanne d'Arc avec ses réponses originales. Mais M. Quicherat, après en avoir fait la copie et la collation, est demeuré convaincu que c'était au contraire une rédaction et une traduction postérieures qu'il ne pourra peut-être pas faire entrer en appendice dans le premier volume, ainsi qu'il se l'était d'abord proposé. Toutefois, son voyage lui a été un peu plus profitable par la connaissance approfondie qu'il a prise des registres de dépenses de la ville pendant le XVe siècle, registres si riches en renseignements précieux sur l'histoire de Jeanne d'Arc, et en particulier sur celle du fameux siége d'Orléans en 1429. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, quel parti judicieux et intelligent M. Jollois, qui a aussi consulté et extrait ces registres, a su en tirer pour sa belle histoire de ce siége qu'il a publiée en 1833.

Les *Mémoires de Marguerite de Valois*, reine de Navarre, épouse de Henri IV, seront un des ouvrages les plus propres à intéresser un grand nombre de lecteurs, et le choix en a été décidé par le Conseil dans l'intention de répandre quelque variété sur un ensemble d'ouvrages auxquels on aurait pu reprocher en général une physionomie trop austère, trop antique, trop monacale. Vous savez, Messieurs, que le style si vif, si pur, et le goût si exquis de

ces Mémoires en font un des monuments les plus précieux de la langue française de la fin du XVIe siècle, en même temps que l'histoire y puise de précieux enseignements dans le tableau animé que d'un point de vue intérieur Marguerite, placée à la source des événements, trace de la cour corrompue de sa mère Catherine de Médicis et de ses deux frères Charles IX et Henri III. L'aspect de cette cour, d'où se répandaient en déplorables calamités sur la nation les funestes conséquences des ambitions, des cupidités ou des terreurs personnelles de la famille royale divisée par tant de dissensions intestines; le récit piquant des voyages de la reine de Navarre, la réserve mêlée de coquetterie avec laquelle elle cherche, tout en flattant son amour-propre, à dissimuler les intrigues et la légèreté d'une vie galante comparable à celle du roi son époux, mais moins excusable aux yeux de la morale et de la société; les nombreux témoignages d'une instruction profonde et variée qui ne la rendit pas moins célèbre que sa galanterie; toutes ces circonstances font des Mémoires composés par Marguerite pour Brantôme, auquel elle les adresse avec tant de flatterie, en vue de modifier le jugement qu'il avait déjà porté et devait encore porter d'elle, une des plus attachantes lectures. Le nouvel éditeur, M. Guessard, avait espéré un moment trouver une continuation de ces Mémoires qui s'arrêtent, vous le savez, à l'an 1582, et ne comprennent à peu près que la première moitié de la vie de Marguerite; mais cette espérance ne s'est pas réalisée. Par compensation, il a augmenté le nombre des lettres de cette princesse, en très-grande partie inédites, qui doivent former la deuxième partie du volume, et qui auront d'autant plus d'intérêt, que la plupart adressées à Henri IV après le divorce, appartiennent aux dernières années de sa vie, époque postérieure à ses Mémoires, alors qu'aux galanteries de sa jeunesse avait survécu seul son goût éclairé pour la littérature et pour la société des hommes lettrés de l'époque, dont elle aimait à s'entourer. L'impression des Mémoires est à peu près terminée; le volume pourra paraître sous deux mois.

Parmi les ouvrages dont la publication a été décidée depuis long-temps, et dont l'impression n'a pas fait pendant l'année dernière tous les progrès qu'on eût désirés de son savant éditeur, nous devons vous signaler, Messieurs, les *Mémoires du comte Jean de Coligny-Saligny*. Ces Mémoires, rédigés en 1678, peu d'années avant la mort de l'auteur (1686), et qu'on peut désigner sous le titre de *grands Mémoires* en opposition aux notes et fragments qu'il avait écrits sur les marges d'un livre de prières, fragments qui seuls ont été publiés, ne sont pas sans intérêt pour la connaissance des résultats de la Fronde dans quelques provinces et pour

l'histoire du parti du prince de Condé, auquel l'auteur s'attacha. Quoiqu'il s'y occupe beaucoup plus de lui que des événements publics, et que ses Mémoires, écrits avec esprit et naturel, offrent le récit fort amusant d'un vieil officier un peu vain, qui aime presque autant à raconter ses duels, ses bonnes fortunes que ses campagnes; néanmoins les noms illustres qu'on y rencontre fréquemment dans la familiarité et la liberté de la vie de garnison, éclairent d'un reflet particulier une époque sur laquelle on a déjà tant et de si curieux renseignements.

Depuis près d'un an ces Mémoires sont presque entièrement imprimés et n'ont pu être livrés aux sociétaires, parce qu'étant trop peu étendus pour former un volume, on a dû y joindre d'autres Mémoires, ceux du marquis de Villette, relatifs à l'histoire de la marine française à peu près vers la même époque, et parce que M. de Monmerqué, possesseur de l'un et de l'autre de ces deux manuscrits qu'il a bien voulu mettre généreusement à la disposition de la Société, n'a pu trouver, au milieu des devoirs de ses fonctions publiques et de ses nombreuses occupations littéraires, les loisirs suffisants pour y mettre la dernière main. Des notes concernant quelques personnages et quelques événements fameux dans l'histoire de la marine française, doivent être ajoutées par M. Jal à ce manuscrit qui lui a été communiqué par l'éditeur. Le Conseil espère que le volume pourra être distribué avant la fin de l'année.

III. *Publications nouvelles décidées par le Conseil depuis la dernière assemblée générale.*

Parmi un assez grand nombre d'ouvrages proposés au Conseil depuis un an, trois seulement ont été définitivement accueillis. Le premier a pour titre : *Coutumes et Usages de Beauvoisis*, par Philippe de Beaumanoir, ouvrage très-célèbre, quoique très-imparfaitement connu, peut-être à cause de son titre, qui fait supposer un écrit d'intérêt local presque étranger à l'histoire proprement dite. L'utilité des documents de jurisprudence et de législation comme source historique, est tellement incontestable, qu'il serait presque surabondant de vous rappeler le double intérêt de celui-ci s'il n'avait inspiré à un petit nombre de membres du Conseil la crainte de voir la Société entrer dans une voie de publication qui semblait s'écarter du but primitif de son institution. Ces sortes de documents, soit qu'ils aient le caractère authentique et officiel que présentent les capitulaires, ordonnances royales, canons de conciles, cartulaires de monastères et d'églises, registres de municipalités, registres de cours souveraines, assises de Parlements, d'États-Généraux, etc.; soit qu'ils n'offrent qu'une rédaction libre-

ment faite par des jurisconsultes isolés sans la sanction de l'autorité souveraine, tels que la plupart des coutumes anciennes recueillies par des juristes du moyen âge, tels que les écrits de ces juristes eux-mêmes, mais avec une bien plus grande restriction; ces documents, dis-je, ont toujours joui du privilége d'entrer avec plus ou moins de développement, suivant leur plus ou moins grande importance, dans les collections de documents historiques originaux. La fameuse collection anglaise des *Records* en est presque exclusivement composée; le *Recueil des historiens des Gaules*, les *Monumenta historiæ Germanica*, les *Monumenta patriæ*, du Piémont, ont tous une large place pour les documents législatifs. Il suffit, pour rappeler leur vif intérêt, de nommer la collection des *Ordonnances*, celles des *Diplomata et Chartæ*, la collection des croisades, dont la première partie, récemment publiée, contient dans les *Assises de Jérusalem* plusieurs monuments à peu près de même nature que les *Coutumes de Beauvoisis*. Plusieurs des publications faites par le comité historique des chartes et inscriptions du Ministère de l'Instruction publique, prouvent surabondamment l'importance de ces sortes de documents et l'estime générale dont ils jouissent.

Les coutumes et usages de Beauvoisis occupent une des places les plus éminentes parmi les documents rédigés sans caractère positivement officiel, tels que les *Établissements de Saint-Louis*, le *Conseil de Pierre de Fontaines*, le *Livre de la reine Blanche*, le *Livre de Plot*, et plusieurs autres des XIIe et XIIIe siècles, où l'on voit un mélange presque continuel du caractère du jurisconsulte à côté du caractère plus officiel du législateur. La *Coutume de Beauvoisis* a l'avantage d'avoir été rédigée à date certaine (en 1283), par un magistrat profondément versé dans la connaissance des législations si diverses de la France féodale du XIIIe siècle. Ducange, Montesquieu, M. Guizot, pour ne citer que trois autorités, qui, elles seules, représentent complétement trois époques et trois points de vue divers des études historiques, ont été unanimes à lui accorder les plus grands éloges, et tous trois à en tirer de grandes ressources pour les diverses applications qu'ils en ont faites dans leurs écrits sur l'organisation de la féodalité au moyen âge. Un magistrat célèbre, M. Dupin, en fait aussi beaucoup d'estime tout en exprimant à son sujet, dans sa notice pour faire suite à la bibliothèque choisie des livres de droit, deux opinions que le Conseil de la Société n'a point partagées; savoir que l'édition de La Thaumassière (in-fol. 1690), la seule publiée, était fort bonne, et qu'il n'en serait probablement jamais donné d'autres. Néanmoins, une étude tant soit peu approfondie du texte, montre combien La Thaumassière, qui, travaillant sur trois manuscrits, se vante de

n'avoir rien changé à la rédaction primitive de l'auteur, l'a cependant altérée, même par l'interpolation de gloses marginales bien plus modernes, et combien il l'a généralement peu comprise. Très-probablement le Conseil de la Société n'aurait point admis spontanément et en principe l'opportunité d'une telle publication qui exige une connaissance non moins approfondie des lois et de l'histoire que de la langue française au XIIIe siècle, s'il n'avait été instruit qu'une copie de cet ouvrage, prête à être livrée à l'impression, lui était généreusement offerte sans occasionner d'autres frais que ceux d'impression par un éditeur tel que la Société devrait se trouver heureuse d'en rencontrer plus souvent. Aussi, dut-il s'empresser d'accueillir l'ouverture qui lui fut faite à cet égard par M. le comte Beugnot, dont les travaux les plus importants ont eu pour objet la législation du moyen âge, depuis son premier ouvrage sur les institutions de Saint-Louis jusqu'à l'édition des *Assises de Jérusalem*, publiée par lui pour l'Académie des Inscriptions, et jusqu'aux plus anciens registres du Parlement de Paris, les *Olim*, pour le comité des chartes, auprès du Ministère de l'Instruction publique. Vous partagerez, Messieurs, sans nul doute, l'opinion du Conseil, quand vous aurez acquis la certitude que sous un titre de coutume locale, et dans le but avoué par l'auteur lui-même, d'enseigner ceux qui désirent vivre en paix à se défendre de ceux qui les attaquent à tort et par mauvaise cause, Philippe de Beaumanoir, successivement bailly de Clermont, de Senlis et de Vermandois, conseiller de Robert, fils de Saint-Louis, a non-seulement constaté l'ensemble des usages féodaux d'une partie notable du nord de la France, mais encore établi des rapprochements nombreux avec les autres coutumes si diverses, usitées alors dans les autres provinces, et qu'il a donné en réalité l'exposition la plus complète du système féodal avec toutes ses ramifications.

Une seconde publication décidée depuis peu de mois par le Conseil, comprend l'*Histoire de Bayart*, par le loyal serviteur, contemporain et probablement secrétaire du bon chevalier, et les *Mémoires de Robert de La Marche, sire de Fleuranges*, sur les choses mémorables advenues en France depuis 1499 jusqu'en 1521, et plus particulièrement sur une partie des guerres du règne de Louis XII et de François Ier.

L'éditeur désigné pour cette publication, M. Borel de Hauterive, élève pensionnaire de l'École des chartes, a montré dans un rapport détaillé que la première édition de la *Vie de Bayart*, publiée en 1527, était la seule complète, et que le texte en avait été tronqué et altéré dans les éditions subséquentes. A défaut de manuscrits, il aura donc recours à cette édition originale, tout en s'ai-

dant des notes et éclaircissements nombreux insérés par les éditeurs subséquents : Théodore Godefroy, Louis Vidal, MM. Petitot et Michaud, et par notre confrère, M. Alfred de Terrebasse, dans l'intéressant volume qu'il a consacré à Bayart.

En adjoignant à cet écrit dans le même volume les *Mémoires du sire de Fleuranges,* le Conseil a hésité s'il ne devait pas les considérer comme la tête d'une collection qui comprendrait les principaux Mémoires militaires du XVIe siècle, et particulièrement ceux de Brissac, de Lanoue et de Blaise de Montluc ; mais il s'est réservé de prendre une décision ultérieure à cet égard après la publication du volume confié à M. Borel.

Si les Mémoires de Marguerite de Valois, fille de Catherine de Médicis, épouse d'Henri IV, offrent un intérêt très-vif pour l'histoire de la seconde moitié du XVIe siècle, la correspondance d'une autre princesse du même nom, pareillement de la branche des Valois et reine de Navarre, n'offre pas moins d'importance pour l'histoire de la première moitié du même siècle. En effet, Marguerite d'Angoulême ou de Valois, sœur de François Ier, morte trois ans avant la naissance de Marguerite, épouse d'Henri IV, ne fut pas moins célèbre des divers genres de célébrité qui, plus tard, illustrèrent la mémoire de celle-ci, à savoir l'élégance et l'enjouement de l'esprit et des mœurs, la fermeté d'âme et l'habileté de conduite dans des circonstances difficiles, une instruction profonde et variée, une protection éclairée accordée aux gens de lettres ; la réputation de galanterie méritée à la fille de Catherine de Médicis par ses actions, attribuée sans doute à tort à la sœur de François Ier, pour une portion de ses écrits mal appréciés.

Depuis plusieurs années, M. Génin, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg, nourrissait le projet de recueillir les Lettres de Marguerite d'Angoulême éparses dans une trentaine de volumes manuscrits de la Bibliothèque du Roi et des Archives du Royaume ; il commença à le réaliser, il y a près de trois ans ; et après avoir complété et éclairé ce travail long et difficile par des notices biographiques nombreuses et soignées, par l'addition de pièces accessoires justificatives également inédites, et par une introduction détaillée dans laquelle il apprécie longuement et justifie le caractère, la conduite et les écrits de cette princesse, M. Génin a offert au Conseil de publier cet ouvrage sous les auspices de la Société. Cette offre a été accueillie avec d'autant plus d'empressement que le travail, qui était entièrement terminé, a pu être immédiatement mis sous presse et qu'après un mois à peine écoulé l'impression en est bientôt achevée, grâce à l'activité habituelle de M. Crapelet.

Vous jugerez, Messieurs, de l'intérêt et de l'importance de cette

correspondance en apprenant qu'elle embrasse la vie presque entière de Marguerite, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à sa mort, c'est-à-dire de 1521 à 1549; qu'elle montre cette princesse dans les principales circonstances de sa vie, sous les différents aspects de son caractère, participant toujours directement par une protection active et éclairée au mouvement intellectuel dont tout l'honneur a été reporté à son frère; par la fermeté de son caractère aux plus grands événements politiques; qu'enfin on n'y voit pas la moindre trace de cet esprit de galanterie dont elle dut la réputation à ses *Nouvelles* imparfaitement appréciées. Cette correspondance se compose de deux cent soixante lettres environ, toutes inédites, parmi lesquelles une quinzaine sont émanées de personnages célèbres du temps tels que Érasme, Mélanchton, Louise de Savoie, etc.; cent soixante de ces lettres sont reproduites textuellement; cent autres, moins importantes, et consistant la plupart en billets de recommandation sont analysées assez longuement pour en donner une connaissance suffisante, et sont publiées à la suite des premières. Toutes sont rangées chronologiquement, hormis dix ou douze qui n'ont pu se prêter à cette classification qui n'a pas été la partie la moins difficile du travail de M. Génin. Chaque lettre porte l'indication du volume et de la page des recueils manuscrits dans lesquels elle figure soit en autographe soit en copie. La plus grande partie est adressée au célèbre Anne de Montmorency, depuis connétable, et qui dans sa toute-puissance paya d'ingratitude l'amitié de sa protectrice. Quelques autres sont adressées à l'évêque de Meaux, Briçonnet, et sont écrites dans un langage mystique tout différent du style habituellement clair et naturel de Marguerite; mais elles sont tout à fait conformes au style ridiculement emphatique de ce prélat dont il existe à la Bibliothèque royale une volumineuse correspondance avec cette même princesse. Le roi, François Ier, M. d'Izernay, l'un de ses valets de chambre, le frère du connétable, Jean de Brinon, chancelier de Marguerite dans son duché d'Alençon, mesdames de Châtillon et de La Rochefoucauld, ses dames d'honneur, madame de Nevers sa mère, le comte Sigismond de Hohenlohe, doyen du chapitre de Strasbourg, et quelques personnages moins connus, sont les autres correspondants de la reine de Navarre.

De nombreuses allusions à des événements politiques et à des personnages célèbres, doublent par l'intérêt historique le prix que ces lettres offrent déjà sous le point de vue littéraire.

Elles serviront à mieux faire connaître le caractère et le style d'une femme remarquable à tant de titres, dont les écrits divers, contes badins, mystères chrétiens, pastorales allégoriques, rêve-

ries ascétiques, participent, comme les arts et les autres éléments sociaux de l'époque à laquelle ils appartiennent, de la transition du goût et des sujets privilégiés du moyen âge à ceux de la renaissance, offrant ainsi une sorte de mélange confus d'idées et de sentiments.

Il me resterait à vous rappeler, Messieurs, plusieurs ouvrages favorablement accueillis par le Conseil, presque dès l'origine de la Société, et qui cependant, sans avoir été rejetés depuis, n'ont point encore eu de commencement d'exécution; mais les causes diverses de ces retards vous ont été exposées dans les précédents rapports, et nous devons trop bien présumer de l'intérêt que leurs savants éditeurs portent à la prospérité de la Société pour n'être pas convaincus qu'ils feront tourner au profit de leurs travaux ces lenteurs auxquelles le Conseil a cherché à obvier par le choix d'autres publications.

J'aurais encore à vous signaler le titre de plusieurs ouvrages proposés au Conseil depuis votre dernière assemblée générale et dont les uns ont été rejetés, les autres ajournés, sans qu'il y ait eu encore de décision définitive à leur égard. Mais pour ceux qui ont été rejetés, le *Bulletin* vous a exposé les principaux motifs des décisions du Conseil; pour les autres, ajournés la plupart, parce qu'ils se rapportaient à des périodes pour lesquelles le Conseil avait déjà fait un grand nombre de choix importants, ils ne devront prendre rang parmi les publications possibles de la Société que du moment où un examen définitif les aura fait accueillir. Je me bornerai donc à vous rappeler, Messieurs, qu'entre autres propositions de cette nature, plusieurs ont été faites par des littérateurs distingués d'Angleterre et de Suisse, preuve nouvelle de la sympathie que votre institution excite non-seulement en France, mais encore chez les nations voisines.

En résumé, quatre volumes ont été distribués aux sociétaires depuis notre dernière assemblée générale, trois autres sont sous presse, la *Correspondance inédite de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier*; les *Mémoires et la Correspondance de Marguerite de Valois, épouse de Henri IV*; les *Mémoires du Comte de Coligny et du marquis de Villette*. Les éditeurs de cinq ouvrages ont promis de livrer chacun un volume à l'impression avant deux mois, savoir : le premier volume du *Procès de Jeanne d'Arc*; le premier volume des *OEuvres de Suger*; le deuxième volume d'*Éginhard*; le premier volume de *Richer* et les *Coutumes de Beauvoisis*. Les autres éditeurs ont fait espérer qu'ils termineraient

chacun un volume avant la fin de l'année, savoir : le deuxième volume de *Comynes*, le troisième d'*Orderic Vital*, les quatre volumes de *Guillaume de Nangis*.

Vous voyez, Messieurs, que, sans parler des propositions nouvelles qui pourront être faites dans le cours de cette année, et qu'en ne supposant même la réalisation que de la moitié des espérances données au Conseil, ce serait encore une situation florissante. C'est un résultat digne des efforts d'une société libre qui a su triompher des obstacles qui entravèrent sa marche durant les premières années, sans bruit, sans intrigue, sans nulle idée d'intérêt personnel, et en faisant abstraction de tout ce qui n'était pas intérêt et utilité publics, par son caractère indépendant et presque sans autre appui que la sympathie exprimée pour ses travaux par les esprits les plus distingués et les plus haut placés dans la carrière des études historiques. Aussi n'est-ce pas seulement par l'importance de ses publications, par l'utilité des travaux qu'elle fournit au zèle éclairé et dévoué des éditeurs, qu'elle rend des services réels à l'étude ; c'est encore par l'exemple et la direction profitable qu'elle contribue à donner aux recherches historiques entreprises, hors de son sein, mais dans les mêmes routes.

Placée à côté du corps savant qui dirige avec tant de supériorité les plus beaux monuments élevés à l'histoire politique et littéraire d'une nation, à côté de l'institution la plus favorisée par la générosité éclairée du Gouvernement pour la publication des monuments inédits de son histoire, la Société de l'Histoire de France, dans une position bien plus modeste, a su acquérir par ses seuls efforts de nouveaux droits à l'estime et à la reconnaissance des amis de nos annales et se donner ainsi une nouvelle garantie de longue existence.

Rapport de MM. les Censeurs sur l'emploi des fonds de la Société, pendant l'année 1840.

Les progrès de cette utile fondation sont de plus en plus sensibles, grâce au zèle éclairé et soutenu qui préside aux délibérations de son Conseil, et surtout à l'ordre qui règne dans toutes les parties de son administration, exercée cependant à titre gratuit.

C'est ce que démontrera la seule comparaison des résultats des deux comptes de 1839 et de 1840.

Dans le compte de 1839, les produits de cotisations ne figurent que pour 7,500 francs dont 7,140 applicables aux cotisations de cette année même, ci .... fr. 7,140

	fr.
Report	7,140
Tandis que dans celui de 1840, la même recette s'élève à 9,000 francs, et comprend 284 cotisations de 1840 produisant	8,520
L'excédant réel de	1,380

représentant le montant de 46 cotisations annuelles qui résulte de ces deux termes de comparaison, ne provient pas seulement de l'accélération des recouvrements due à la louable activité du Trésorier; il tient surtout à l'accroissement successif et très-notable du nombre des membres souscripteurs et à la stabilité qu'acquiert de jour en jour une institution dont on apprécie enfin l'organisation, toute dans l'intérêt de la science et des études historiques, à l'exclusion des étroits calculs qui, trop souvent dans les associations analogues, absorbent l'avantage collectif au profit de l'intérêt privé.

L'analyse des opérations du compte en deniers de l'année 1840, considérées dans leur ensemble, rendra cet aperçu général plus sensible encore.

COMPTE EN DENIERS.

Recette.

Elle comprend :

	fr.	c.
1°. Le reste en caisse ou solde du compte de 1839 conforme à l'arrêté de ce compte fait en assemblée générale	1,023	59
2°. Les cotisations, dont 16 arriérées, ayant produit	9,000	»
3°. Les produits de vente d'ouvrages et de souscription mensuelle, produits qui ont peu varié de l'année 1839 à celle-ci	2,337	20
Total	12,360	79

Dépense.

Elle est divisée en trois catégories générales :

1re *Catégorie.* Impressions. — Payé à M. Crapelet, imprimeur, en onze parties pour solde de divers mémoires et comme à-comptes sur d'autres la somme de	8,739 10	
Ce chiffre, si rapproché de celui de		
	8,739 10	12,360 79

	fr. c.	fr. c.
Report.....	8,739 10	12,360 79
9,000 francs qui forme le produit réalisé des cotisations de 1840, prouverait seul quel soin l'administration de la Société apporte à affecter l'intégralité de ses ressources aux intérêts de l'association, puisque cette somme représente à peu près les frais d'impression de trois volumes qui, délivrés aux souscripteurs, équivalent pour eux, à raison de leur prix de 9 francs l'un, et avec le volume de l'*Annuaire*, au montant de leur cotisation annuelle de 30 francs.		
2ᵉ *Catégorie*. Honoraires en cinq parties..............................	2,405 »	
Cette juste rémunération du temps et des soins consacrés par des écrivains distingués, à rendre dignes du haut patronage de la Société les éditions des ouvrages publiés en son nom, n'ont pas dépassé les limites assignées à l'avance par le Conseil. Les 2,405 francs portent principalement, sauf quelques frais accessoires, sur la publication de quatre volumes in-8°., deux des *Lettres de Maximilien*, un de l'*Histoire des Ducs de Normandie* et le premier des *OEuvres d'Éginhard;* on voit que ces frais profitables à la Société, en ce que le mérite des éditions influe beaucoup sur leur placement au dehors, n'ont pas même atteint, en 1840, le produit éventuel des ouvrages du fonds de la Société, bien qu'ils s'appliquent à quatre volumes, nombre excédant celui mis annuellement en distribution.		
Cette imputation et ces considérations nous ont paru d'autant plus dignes de remarque, qu'il y a lieu d'espérer que grâce à l'accroissement successif du		
	11,144 10	12,360 79

	fr. c.	fr. c.
Report......	11,144 10	12,360 79
fonds de réserve de la Société *en bons ouvrages*, le seul produit de leur vente pourra suffire désormais à couvrir ces *frais d'éditions* et autres dépenses accessoires, ce qui permettra d'affecter le revenu social tout entier, comme il l'a déjà été en 1840, aux dépenses matérielles de l'impression des ouvrages à distribuer aux souscripteurs pour une valeur presque équivalente au montant de leur cotisation annuelle.		
3e *Catégorie*. Dépenses diverses.....	1,097 12	
Elles comprennent, pour près de moitié, des frais de brochage faits dans l'intérêt des souscripteurs et qui constituent, à vrai dire, un surcroît des frais matériels de publication portés à la première catégorie. Les autres dépenses pour acquisition de livres indispensables aux *éditeurs* et qui deviennent *nécessairement* ensuite propriété de la Société, pour droits de recettes, ports de *Bulletins*, et menus frais, nous ont paru réduites au taux le plus minime, eu égard au mouvement journalier que comporte le service administratif de la Société.		
La dépense de....................	12,241 22 —	12,241 22
comparée à la recette, laisserait donc encore, au 1er janvier 1840, un petit en caisse disponible de......		119 57

balance qui témoigne du juste équilibre que M. le trésorier, d'accord avec le comité des fonds, a pris soin d'établir entre les ressources et les dépenses de la Société.

Aussi, nous faisons-nous un devoir et un plaisir de rendre témoignage public de leur bonne et exacte administration, en proposant à l'assemblée générale d'arrêter le compte de 1840 selon les divisions ci-dessus, et d'en approuver toutes les parties bien appuyées de pièces justificatives.

COMPTE EN MATIÈRES.

L'exacte surveillance exercée sur cette partie de comptabilité par M. le président du comité des fonds offre de sa bonne tenue une garantie que nous nous plaisons à confirmer par notre témoignage.

DUSOMMERARD, *l'un des Censeurs.*

II.

BIBLIOGRAPHIE (1).

36. — *Catalogue d'une partie des Livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne au* XVe *siècle.* Seconde édition, revue et augmentée du Catalogue de la bibliothèque des Dominicains de Dijon, rédigé en 1307, avec détails historiques, philologiques et bibliographiques; par G. Peignot. In-8° de 9 feuilles. A Dijon, chez Lagier.

37. — *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422, publiée en latin pour la première fois, et traduite par M. Bellaguet; précédée d'une Introduction, par M. de Barante. Tome III, in-4° de 97 feuilles et demie. Impr. de Crapelet, à Paris.

Fait partie de la Collection de Documents inédits relatifs à l'histoire de France, publiée par ordre du Roi et par les soins du Ministre de l'Instruction publique.

38. — *Choix de Monuments du moyen âge, érigés en France dans les* XIIe, XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles.* Études d'architecture dite gothique, par Émile Leconte. *Notre-Dame de Paris;* recueil contenant les plans, coupes et élévations générales de cet édifice, avec tous ses détails, tels que : portails, portes et vantaux, tours, tourelles, clochetons, fenêtres, rosaces, etc., etc., avec leurs divers plans, coupes et profils, mesurés et dessinés avec la plus grande exactitude. 1re et 2e livraisons, in-fol., chacune d'une feuille, servant de couverture, plus 4 planches. A Paris, chez Émile Leconte, rue Saint-Anne, n° 57; chez Pillet aîné, rue des Grands-Augustins, n° 7. Prix de la livraison, composée de 4 planches..... 6 fr.

Cet ouvrage, format in-folio, imprimé sur papier jésus, se compose, pour cette basilique seulement, de 60 à 70 planches et d'un texte historique, accompagné d'une table de classement qui sera donnée avec la dernière livraison.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

39. — *De Tristibus Franciæ libri quatuor,* ex codice manuscripto bibliothecæ Lugdunensis, nunc primum in lucem editi cura et sumptibus L. Cailhava. In-4° de 17 feuilles trois quarts. A Paris, chez Techener. Prix.............................. 30 fr.
Papier extra-fort.............................. 45 fr.
Doubles figures.............................. 60 fr.

C'est un poëme historique sur les guerres de religion. L'éditeur a reproduit par la gravure toutes les miniatures du manuscrit.

40. — *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France et de l'histoire littéraire,* par Paul L. Jacob, bibliophile. X. In-8° de 6 feuilles. A Paris, chez Techener, place du Louvre, n° 12. Prix.............................. 7 fr.

Réfutation du fameux pamphlet de Dulaure intitulé : *Liste des noms des ci-devant nobles,* etc., et publié en 1790-91.

41. — *Esquisse historique sur la ville du Havre,* par A. Labutte. In-8° de 16 feuilles. Impr. de Dupray, à Honfleur.

42. — *Essai historique sur les anciens habitants de l'Auvergne,* par F. de Mourgnye. In-8° de 27 feuilles un quart. A Aurillac, chez Férary. Prix.............................. 5 fr.

43. — *Essai sur l'Histoire de France,* par M. Guizot, pour servir de complément aux Observations sur l'Histoire de France de l'abbé de Mably. 5e édition. In-12 de 16 feuilles un tiers. A Paris, chez Charpentier, rue de Seine, n° 29. Prix.......... 3 fr. 50 c.

44. — *Études historiques sur le consulat et les institutions municipales de la ville de Nîmes,* suivies d'un Mémoire sur son passé industriel; par F. Félix de La Farelle. In-8° de 15 feuilles trois quarts. Impr. de Ballivet, à Nîmes.

45. — *Grande Chronique de Matthieu Pâris,* traduite en français par A. Huillard-Bréholles, accompagnée de notes, et précédée d'une Introduction par M. le duc de Luynes, membre de l'Institut. Introduction. In-8° de 4 feuilles. *Idem,* tome IX et dernier, in-8° de 26 feuilles. A Paris, chez Paulin, rue de Seine, n° 33. Prix.. 7 fr.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 6.) BULLETIN (10 JUILL. 1840.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 JUIN 1841.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

VICE-PRÉSIDENT : M. ALLOU.

Les procès-verbaux de la précédente séance du Conseil et de l'Assemblée générale sont lus et adoptés.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

491. M. le duc DE BROGLIE, vice-président de la Chambre des Pairs, rue de l'Université, n° 90;

492. M. Léon DE MALLEVILLE, député de Tarn-et-Garonne, rue des Saints-Pères, n° 1 *ter;* présentés l'un et l'autre par M. Le Prevost.

493. M. DE LOMÉNIE, quai Voltaire, n° 3 *bis;*

494. M. Marie GUICHARD, employé à la Bibliothèque royale, rue Saint-Georges, n° 24;

495. M. Charles BALARESQUE, à Bordeaux; correspondant, M. Paul David; présentés par M. Ch. Lenormant.

Ouvrages offerts à la Société.

Revue numismatique (publiée à Blois). Année 1841, n° 1er, janvier et février; n° 2, mars et avril. De la part des rédacteurs principaux, MM. Cartier et de La Saussaye.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (séant à Amiens). Année 1841, n° 1er, p. 1-44. De la part de cette Société.

Bulletin du Bibliophile. 4e série, 12e livraison (Paris, 1841). De la part de M. Techener, libraire-éditeur.

Programme d'un journal d'instruction primaire et d'agriculture publié mensuellement à Douai, sous le titre de *l'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais*, par M. V. Adam.

Correspondance.

— M. Auguste Le Prevost présente, pour faire partie de la Société, MM. le duc de Broglie et Léon de Malleville.

— M. Ad. Chasles, maire de Chartres, membre de la Chambre des Députés, réclame plusieurs des publications de la Société.

— M. de Bordecôte (d'Évreux), adresse des remercîments pour son admission récente au nombre des sociétaires.

Objets d'administration.

— M. Jollois, commissaire responsable de l'édition des *Procès de Jeanne d'Arc*, confiée par le Conseil à M. Quicherat, annonce que la copie du premier volume vient de lui être remise, et que l'impression en pourra commencer sous fort peu de jours. Toutefois, ayant été informé par M. de Halda, président de la Cour royale de Nancy, et l'un des descendants de la famille de Jeanne d'Arc, qu'il existait un texte français manuscrit du procès de condamnation à Vesoul, soit dans la bibliothèque de la ville, soit entre les mains d'un particulier qui l'avait communiqué autrefois à M. de Halda, M. Jollois trouverait convenable de différer l'impression jusqu'à ce qu'il eût reçu de plus amples renseignements qui lui ont été promis sous quinze jours.

Plusieurs membres du Conseil ne pensent pas que cette indication un peu vague suffise pour faire retarder la mise sous presse d'un ouvrage impatiemment attendu, avec d'autant plus de raison que le texte latin a été préparé par l'éditeur d'après les manuscrits les plus authentiques, et que les seuls fragments de texte français connus jusqu'ici ne sont que des extraits abrégés d'une rédaction postérieure, qui n'ont par conséquent ni le même intérêt, ni la même authenticité. Si le nouveau manuscrit indiqué était vraiment le texte original primitif, s'il était assez important pour modifier le texte latin pris pour base de l'édition, on pourrait le joindre en appendice au premier volume, et l'on aurait même encore le temps d'en disposer des extraits en regard du texte latin, ainsi que l'éditeur l'a fait pour les seuls fragments français qu'il ait pu retrouver. Le Conseil autorise, en conséquence, l'impression immédiate de la copie remise par M. Quicherat, aussitôt que M. Jollois en aura fait un examen suffisant.

— M. Crapelet fait connaître l'état actuel des impressions :

Les *Mémoires de Marguerite de Navarre* (épouse de Henri IV),

sont terminés. Six ou sept feuilles de la correspondance sont composées; l'ouvrage est parvenu en épreuves à la 20e, et est tiré jusqu'à la 14e.

La *Correspondance inédite de Marguerite d'Angoulême* (sœur de François Ier) est entièrement imprimée. L'éditeur, M. Génin, n'a plus à envoyer que les pièces justificatives.

— Un membre annonce de la part de M. de Monmerqué que les notes qui lui avaient été promises par M. Jal, lui ayant été remises, l'impression des *Mémoires de Coligny* et de *Villette* sera reprise très-prochainement, et continuée avec activité.

— Le manuscrit du premier volume de la *Coutume de Beauvoisis* sera remis par M. Beugnot, pour la prochaine séance du Conseil.

— M. Teulet annonce que la copie du deuxième volume d'*Éginhard* est prête à être livrée à l'impression.

— M. Yanoski a donné la même assurance pour le texte et la traduction du premier volume des *OEuvres historiques de Suger*, dont l'introduction seule n'est point encore entièrement rédigée.

— M. le président du Comité des fonds fait connaître l'état des recettes au 1er juin :

Le nombre des membres au 1er janvier 1841 était de	320
Depuis cette époque ont été reçus..............	38
Total..........	358
Mandats recouvrés jusqu'au 1er juin.............	284
Plus, 10 de 1839 et de 1840...................	10
Reste à recouvrer...........................	74 mandats.

— Le Conseil accepte l'échange des Mémoires de la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, contre l'*Annuaire* et le *Bulletin périodique* de la Société.

Élections.

— Le Conseil procède au renouvellement de son bureau; sont successivement désignés, à la majorité absolue des membres votants :

Président, M. de Barante.
Vice-présidents, MM. Lenormant et Eyriès.
Secrétaire, M. Jules Desnoyers.

Les fonctions du secrétaire, nommé en 1839, devaient durer encore deux années, conformément à l'article 9 du règlement. Mais comme il se trouvait faire partie du quart des membres du Conseil renouvelé en 1841, on a dû procéder à une réélection, afin de faire

coïncider la durée de ses fonctions avec celle de sa présence dans le sein du Conseil.

Secrétaire-adjoint, M. Teulet.
Trésorier, M. Duchesne aîné.
Archiviste, M. Duchesne aîné.

— La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

12. — Nous trouvons dans le compte rendu des séances de la commission royale d'histoire de Belgique (tom. IV, 3e Bulletin) une notice curieuse sur le sceau de saint Bernard, abbé de Clairvaux. Cette notice est due à M. le baron J. de Saint-Genois. « On se rappelle, y est-il dit, qu'il y a trois ans environ les journaux scientifiques s'occupèrent beaucoup de la découverte que venait de faire M. Deville, directeur du Musée d'artillerie de Rouen, du sceau original de saint Bernard. Ce sceau, en cuivre et de forme ovale, représente le célèbre abbé de Clairvaux en habit de moine, assis sur un pliant à bras, et tenant une crosse de la main gauche, et de la droite un livre ouvert. La légende porte : *Sigillum Bernardi abbatis Clarevall.* » L'ancien sceau dont saint Bernard avait coutume de se servir avait été contrefait, et était tombé dans des mains infidèles; il avait donc été changé, comme l'exprime saint Bernard : *De novo* (sigillo) *utimur continente et imaginem nostram et nomen*.

« On a conclu des paroles du saint, dit M. le baron de Saint-Genois, que le premier sceau ne représentait point son effigie; car il était dans la coutume que les abbés scellassent les actes publics avec le sceau de l'abbaye qu'ils gouvernaient, sans qu'il y fût fait mention de leur nom; et en effet l'on ne s'est point trompé. Nous communiquons aujourd'hui à l'honorable assemblée le dessin exact d'une empreinte de ce premier sceau inconnu, pensons-nous, jusqu'ici. C'est le sceau même de l'abbaye de Clairvaux. Il est de forme ovale; il représente simplement un avant-bras couvert jusqu'au poignet de la manche d'un habit monacal; la main tient une crosse abbatiale. Sur le rebord intérieur de l'empreinte, on lit : *Signum abbatis Clarevallis.* »

13. — En creusant à Metz sur le haut de Sainte-Croix, on a trouvé près de la rue Jurue une main de femme en bronze, du poids de 2 kilogrammes et de 22 centimètres de long, y compris

7 centimètres de poignet. Cette main, dont les formes sont admirablement accusées, porte encore des traces de dorure, et doit dater de la belle époque romaine, tant le travail en est parfait. Elle appartient probablement à une statue de Diane du temple de Jupiter, car elle gisait à 2 mètres sous terre, près d'un pied de biche, également en bronze. L'on sait que la montagne Sainte-Croix était jadis consacrée au *maître des dieux*, et que saint Clément, si l'on en croit les chroniqueurs, après avoir renversé le sanctuaire de cette fausse divinité, éleva sur ses ruines une église dédiée au signe de notre rédemption; mais le nom de *Vicus Jovis*, rue de Jupiter, et par corruption *Jurue* resta à la rue du temple, et fut adopté par l'un de nos paraiges. « Il était appelé *de Jurue*, nous dit un précieux manuscrit, parce que les vingt-huit chefs de famille qui composaient ce paraige habitaient la rue Jurue et celles adjacentes; nos anciennes histoires racontent que ces vingt-huit pairs eurent d'abord pour armes l'image de Jupiter, auquel la rue Jurue (*Vicus Jovis*) était consacrée, mais qu'ayant reçu les lumières de la foi, ils effacèrent de leur blason la portraiture de cette fausse divinité, et ne conservèrent que son oiseau; c'est pourquoi le paraige de Jurue portait des gueules à l'aigle d'or. » Ces deux belles trouvailles ont été recueillies par M. Adolphe Malherbes, l'un des conservateurs de la bibliothèque de Metz, et déposées au musée de cette ville. (*Extrait de la Gazette de Metz.*)

BIBLIOGRAPHIE (1).

46. — *Histoire de la Littérature française au moyen âge*, comparée aux littératures étrangères; par J.-J. Ampère. Introduction. Histoire de la Formation de la Langue Française. In-8° de 30 feuilles trois quarts. A Paris, chez Teissier, quai des Augustins, n° 37. Prix.. 7 fr. 50 c.

47. — *Histoire des Langues romanes et de leur littérature*, depuis leur origine jusqu'au XIVe siècle; par M. A. Bruce-Whyte. Tome II, in-8° de 34 feuilles et demie. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Lille, n° 17. Prix........................ 10 fr.

L'ouvrage aura un troisième volume.

48. — *Histoire électorale de la France, depuis la convocation des États-Généraux de* 1789; par A. Audiganne. In-8° de 17 feuilles un quart. A Paris, chez Coquebert, rue Jacob, n° 48. Prix.. 6 fr.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

49. — *Histoire littéraire, philologique et bibliographique des Patois;* par Pierquin de Gembloux. In-8° de 44 feuilles et demie. A Paris, chez Techener. Prix........................... 6 fr.

L'ouvrage est terminé par une *Bibliographie patoise.*

50. — *Histoire de Montauban*, par H. Le Bret, prévôt de l'église cathédrale de cette ville en 1668. Nouvelle édition, revue et annotée d'après les documents originaux, par MM. l'abbé Marcellin et Gabriel Ruck. Tome Ier, in-8° de 34 feuilles. A Montauban, chez Rethore.

51. — *Histoire du Parlement de Normandie*, par A. Floquet. Tome III, in-8° de 40 feuilles trois quarts, plus une gravure. A Rouen, chez Frère. Prix................................. 7 fr.

Pour les souscripteurs à l'ouvrage entier, qui aura 6 volumes....... 6 fr.

52. — *Histoire du Poitou*, par Thibaudeau. Nouvelle édition, précédée d'une Introduction, annotée et continuée jusqu'en 1789, par M. de Saint-Hermine. 3 vol. in-8°, ensemble de 92 feuilles un quart. A Niort, chez Robin. Prix....................... 18 fr.

La continuation commence à la page 469 du troisième volume.

53. — *Histoire des Progrès de la Civilisation en Europe, depuis l'ère chrétienne jusqu'au* XIXe *siècle;* par H. Roux-Ferrand. Tom. VI et dernier, in-8° de 26 feuilles et demie. A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, n° 12. Prix......................... 8 fr.

Pour les souscripteurs à l'ouvrage entier....................... 7 fr.

54. — *Histoire de la Réformation du* XVIe *siècle*, par J.-H. Merle d'Aubigné. Tome III, in-8° de 44 feuilles. A Paris, chez Didot, rue Jacob, n° 56 Prix.............................. 7 fr. 50 c.

55. — *Jean Joret*, poëte normand du XVe siècle, escripteur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Cette publication, qui est faite pour la première fois aujourd'hui, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, est précédée de Considérations historiques sur les origines, le développement et les progrès de la langue et de la poésie françaises, et suivie de Tablettes historiques et bibliographiques, renfermant les noms des historiens, des littérateurs et des poëtes qui ont illustré la Normandie depuis le IVe siècle jusqu'au XVIe inclusivement; par J.-G.-A. Luthereau. In-8° de 14 feuilles et demie. A Paris, chez Derache, rue du Bouloi, n° 7. Prix.. 4 fr. 50 c.

L'opuscule de Jean Joret n'occupe que 25 pages sur plus de 200.

56. — *Lyon ancien et moderne*, par les collaborateurs de la *Revue du Lyonnais*, sous la direction de Léon Boitel, avec des

gravures à l'eau-forte et des vignettes sur bois, par H. Leymarie. Histoire des Monuments. Tome I[er] (fin), pages 305-480, in-8° de 11 feuilles, plus 5 planches. A Lyon, chez Boitel.

L'ouvrage se divise en 3 volumes, et chaque volume en 12 livraisons, chacune du prix de.. 1 fr.
Grand papier, tiré à 12 exemplaires.. 2 fr.

57. — *Mémoires de madame Roland.* Nouvelle édition, revue sur les textes originaux, avec notes et éclaircissements; par J. Ravenel, conservateur à la Bibliothèque du Roi; et précédée d'une Notice historique. 2 vol. in-8°, ensemble de 41 feuilles sept huit. A Paris, chez Durand, rue des Grès, n° 3. Prix...... 7 fr.

58. — *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, extraits de la correspondance de la cour et des généraux, par le lieutenant général De Vault, directeur général du dépôt de la guerre, mort en 1790; revus, publiés et précédés d'une Introduction, par le lieutenant général Pelet. Tome IV, in-4° de 135 feuilles. Impr. royale, à Paris.

Collection de Documents inédits sur l'histoire de France, publiée par ordre du Roi et par les soins du Ministre de l'Instruction publique.

59. — *Mémoires secrets de 1770 à 1830*, par M. le comte d'Allonville, auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.* Tomes III et IV, 2 vol. in-8°, ensemble de 49 feuilles. A Paris, chez Werdet, rue Mazarine, n° 5. Prix...................... 15 fr.

60. — *Mon Journal pendant la campagne de Russie*, écrit de mémoire après mon retour à Paris. In-8° de 10 feuilles et demie. Impr. de Gros, à Paris.

L'auteur, fils du maréchal de Mailly, est né peu avant le 21 janvier 1793

61. — *Nobiliaire universel de France*, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume, formant les matériaux du *Dictionnaire universel de la Noblesse;* par M. de Saint-Allais. Tome XX, in-8° de 47 feuilles et demie, plus des planches. A Paris, chez l'auteur, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 31. Prix.................................. 7 fr. 50 c.

Ce volume est terminé par une table générale des 19 premiers volumes.

62. — *Procès des Templiers*, publié par M. Michelet. Tome I[er], in-4° de 86 feuilles et demie. Impr. royale, à Paris.

Fait partie de la Collection de Documents inédits relatifs à l'histoire de France, publiée par ordre du Roi et par les soins du Ministre de l'Instruction publique.

63. — *Tableau historique de l'Instruction secondaire en France,*

depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par M. Kilian, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. In-8° de 21 feuilles et demie. A Paris, chez Delalain, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 5. Prix.......................... 4 fr. 50 c.

64. — *Recherches sur la tapisserie de Bayeux, représentant la conquête de l'Angleterre par les Normands*; par feu M. l'abbé de Larue. In-8° de 7 feuilles un quart. A Caen, chez Mancel.

Deuxième édition. La première est de 1824.

65. — *Saint-Émilion, son Histoire et ses Monuments*; par J. Guadet. Ouvrage couronné par l'Institut, imprimé par autorisation du Roi, à l'Imprimerie royale. 1 vol. in-8°. A Paris, chez l'auteur, rue de l'Ouest, passage Laurette, n° 3, et chez J. Renouard et comp. Prix... 5 fr.

J. Gt.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 5.) BULLETIN (10 AOUT 1841.)

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, TENUE LE 5 JUILLET 1841.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

VICE-PRÉSIDENT, REMPLISSANT LES FONCTIONS DE PRÉSIDENT : M. EYRIÈS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

496. M. l'abbé Arnaud, curé de Roissy, près Paris (correspondant à Paris, M. J. d'Ortigues), présenté par M. Géraud;

497. M. Henschel, rue Saint-Dominique-d'Enfer; présenté par MM. Géraud et Duchesne aîné;

498. M. Gauthier d'Arc, consul de France à Barcelone; à Paris, rue Saint-Germain-des-Prés, n° 7, présenté par M. Duchesne aîné;

499. M. Latapie, rue de la Verrerie, n° 11, présenté par M. Ravenel.

Ouvrages offerts à la Société.

1°. *Les grandes Chroniques de France, telles qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France*; publiées par M. Paulin Pâris, membre de l'Institut, 6 vol. petit in-8°, 1836-1838. Paris, Techener. De la part de l'éditeur, M. Techener.

2°. *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*. Dijon, chez Lamarche, libraire. In-4°. Ier volume, 1re livraison, 1838; Ier vol. 2e livr. 1839; Ier vol. 3e liv. 1840. De la part de cette Commission.

3°. *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'Histoire de Belgique, ou Recueil de ses Bulletins*, tom. IV, séance du 3 avril 1841, 3e Bulletin. De la part de cette Commission.

4°. *Bulletin du Comité historique des Arts et Monuments*, nos 9e, 10e et 11e. Session de 1840-1841. Janvier 1841. Donné par le Ministère de l'Instruction publique.

5°. *Travail et Salaire*, par M. Prosper Tarbé, in-8°. Reims, 1841. De la part de l'auteur.

6°. *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, par Aimé Leroy et Arth. Dinaux. Livr. de 1841. De la part des rédacteurs.

7°. *Description de la Collection d'Antiquités* de M. le vicomte Beugnot; par M. de Witte. In-8°. Paris, 1840.

8°. *Description des Vases peints et des Bronzes antiques qui composent la collection de M. de M****; par M. de Witte. In-8°. Paris, mars 1839.

9°. *Notice sur des Colonnes creuses ou Lanternes existant au milieu d'anciens cimetières*, par M. A. de La Villegille. Extr. du 6e vol. du *Bulletin monumental*. De la part de l'auteur.

10°. *Bulletin du Bibliophile*, 13e livr. Mai, 1841. De la part de M. Techener, éditeur.

11°. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1841. N° 1. De la part de cette Société.

12°. *Le Bibliologue de la Belgique et du nord de la France*, par Fréd. Hennebert. Tournay, Ier vol., 1re livr.

Correspondance.

— M. Prosper Tarbé, substitut du procureur du Roi à Reims, fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé *Travail et Salaire*. Cet ouvrage est divisé en deux parties; dans la première il est traité du travail en général, de ses résultats, des obstacles qu'il rencontre, des encouragements qui lui sont dus. Dans la deuxième partie l'auteur a cherché quel était le prix du travail depuis le XIIIe siècle jusqu'à la mort de Louis XIV.

— M. Techener, en adressant un exemplaire des *Grandes chroniques de France*, dites de Saint-Denis, publiées par M. Paulin Pâris (6 vol. in-8°), offre aux membres de la Société qui voudraient acquérir cet ouvrage, une remise de 25 pour cent sur le prix de 36 francs que coûtent les exemplaires brochés.

— MM. Ranke, Lager et Nadaud ont adressé à M. l'Archiviste des réclamations auxquelles il sera fait droit. M. Nadaud exprime l'opinion qu'il serait préférable d'adresser par la poste, aux membres

non domiciliés à Paris, les volumes publiés par la Société, sauf à augmenter de 10 fr. la cotisation annuelle pour couvrir les frais de poste : le conseil ne partage pas cette opinion.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. le comte Beugnot annonce au conseil qu'il est prêt à remettre à l'imprimerie la copie entièrement terminée et annotée du premier volume de *La Coutume de Beauvoisis.* Un mois lui suffira pour revoir et collationner le texte du deuxième volume. Le conseil fixe à 750 le nombre d'exemplaires auquel sera tiré cet ouvrage, et désigne M. Guérard pour commissaire responsable. M. Crapelet fait remarquer qu'il est préjudiciable aux intérêts de la Société de ne point publier en une seule fois les ouvrages composés de plusieurs volumes, et que déjà cet inconvénient se fait sentir pour les publications d'Eginhard, d'Orderic Vital et de Commynes. Il en sera vraisemblablement de même pour les Procès de Jeanne d'Arc, les œuvres de Suger et celles de Guillaume de Nangis; il serait à souhaiter qu'il n'en fût pas ainsi pour la Coutume de Beauvoisis. M. le comte Beugnot est de la même opinion et demande que les deux volumes de ce dernier ouvrage soient mis en vente simultanément; son activité à corriger les épreuves répondra à la célérité habituelle de M. Crapelet.

— M. Teulet informe le conseil qu'il n'a différé jusqu'au mois prochain à remettre la copie du deuxième volume d'Eginhard, qu'afin de terminer la table et l'introduction. Ce volume est divisé en deux parties dont la première comprend les lettres au nombre de soixante-dix, et la deuxième la translation des reliques de saint Père et de saint Marcellin, une paraphrase en vers de ce petit écrit et quelques diplômes de Charlemagne récemment publiés par M. Varn-Kœnig.

— M. Crapelet annonce avoir reçu la copie du premier volume des *Procès de Jeanne d'Arc*, mais avoir différé d'en commencer l'impression jusqu'à ce qu'il ait été décidé si l'introduction serait jointe à ce premier volume ou à l'un des volumes subséquents, ce travail étant annoncé par l'éditeur comme devant être assez étendu. Quelques explications sont données par M. Quicherat, qui aurait préféré, pour la plus grande facilité du renvoi aux textes imprimés, de ne publier son résumé critique et chronologique qu'à la fin de l'ouvrage, et par M. Jollois, commissaire responsable, dont l'opinion est qu'avec ou sans introduction ce premier volume, exclusivement consacré au procès de condamnation, offre intrinséquement un intérêt trop réel pour qu'il ne soit pas acquis même avant la publication du reste de l'ouvrage ; plusieurs autres membres expriment

l'opinion que l'introduction pourrait être fort abrégée et presque se réduire à un simple exposé du plan de l'ouvrage, sauf le renvoi, en appendice, d'un examen critique des documents publiés. Le conseil décide que, tout en laissant M. Quicherat libre de la rédaction de son travail, qui devra être le plus concis possible, le premier volume sera imprimé immédiatement, et que l'absence de l'introduction n'en retardera point la mise en vente. Le tirage de l'édition est fixé à 750.

— L'éditeur de la correspondance de *Marguerite d'Augoulême* vient d'envoyer les dernières pièces justificatives ; il ne reste plus que l'index. M. Crapelet espère toujours que l'ouvrage sera entièrement terminé avant la fin du mois. Le conseil autorise l'impression, aux frais de la Société, d'un petit nombre de cartons que M. Genin a jugés nécessaires et dont il offrait de supporter la dépense.

— L'édition des *Mémoires de Marguerite de Navarre* est, depuis plusieurs mois, dans une stagnation fâcheuse. L'éditeur, M. Guessard, est invité à y donner de nouveau toute l'activité qu'il avait plusieurs fois promise. M. Lenormant, commissaire responsable, étant sur le point de s'absenter pour un voyage de plusieurs mois, est autorisé à se choisir, d'accord avec le comité de publication, un autre commissaire pour le suppléer pendant son absence.

— Le conseil décide, sur la proposition de M. le président du comité des fonds, que l'édition de Grégoire de Tours, texte et traduction séparés, sera réduite au même prix que l'édition où les deux textes sont réunis, celle-ci étant presque entièrement épuisée.

— M. le trésorier rappelle la demande faite par lui précédemment de l'allocation d'une dépense annuelle destinée à payer l'assurance des ouvrages en feuille appartenant à la Société, et qui sont déposés dans les magasins de MM. Crapelet et Renouard. Le conseil adopte cette dépense en principe, mais il s'en réfère toutefois au comité des fonds pour la fixation du chiffre qu'on indique avec incertitude comme pouvant être de 25 à 30 fr.

— M. Teulet annonce qu'il s'entendra avec M. le trésorier pour le versement des cotisations arriérées de plusieurs membres de la Société résidant en Angleterre ; sa position de correspondant trésorier en France de la Société Cambdéienne lui en facilitera les moyens.

— M. l'Archiviste demande la réimpression de plusieurs numéros du Bulletin de 1837, qui sont tout à fait épuisés, et l'impression d'une table indicative de la dernière série du Bulletin de 1836 à 1840. Le conseil ne trouve pas immédiatement utile la réimpression demandée ; on retardera la composition de la table jusqu'à ce

que trois numéros arriérés du Bulletin qui manquaient jusqu'à ce jour à la collection puissent être imprimés, le secrétaire annonçant que les matériaux de ces procès-verbaux viennent d'être retrouvés récemment.

Élections.

Le Conseil procède, au scrutin, à la formation des comités de publication et des fonds, qui se trouvent ainsi composés pour l'exercice 1841-1842 :

Comité de publication. — MM. Guerard, *président;* Lenormant, Ravenel, Magnin.

Comité des fonds. — MM. de Roissy, *président;* Bottée de Toulmon, Taillandier.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

14. — *Séance publique annuelle de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, du vendredi 30 juillet 1841, présidée par M. Victor Le Clerc.*

Jugement des concours. — L'Académie, dans sa séance annuelle du 23 septembre 1840, avait prorogé jusqu'au 1er avril 1841 le concours ouvert en 1838 sur cette question : *Tracer l'histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie.* Le seul Mémoire qui ait été envoyé sur cette question n'étant parvenu à l'Académie qu'après l'époque fixée pour la fermeture du concours, l'Académie proroge ce concours jusqu'au 1er avril 1842. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de deux mille francs.

L'Académie avait proposé pour sujet de prix de l'année 1841 : *Rechercher l'origine, les émigrations, et la succession des peuples qui ont habité au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, depuis le* III*e siècle de l'ère vulgaire, jusqu'à la fin du* XI*e; déterminer, le plus précisément qu'il sera possible, l'étendue des contrées que chacun d'eux a occupées à différentes époques. Examiner s'ils peuvent se rattacher en tout ou en partie à quelques-unes des nations actuellement existantes; fixer la série chronologique des diverses invasions que ces nations ont faites en Europe.*

Trois Mémoires ont été envoyés pour ce prix : chacun d'eux se recommande par des mérites divers ; mais la question proposée n'y

est point traitée d'une manière assez spéciale, ni suffisamment approfondie. En conséquence, l'Académie proroge le concours ouvert pour ce prix, vu l'étendue et l'importance du sujet, jusqu'au 1er avril 1843. Le prix est une médaille d'or de deux mille francs.

L'Académie désire surtout que les concurrents, sans s'appesantir sur les nombreuses invasions des peuples qui n'ont laissé aucune trace, mettent à profit les travaux publiés à l'étranger, notamment par l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg; qu'ils tiennent compte de la différence des races auxquelles appartenaient les peuples dont on doit faire connaître les émigrations; qu'ils cherchent aussi par tous les moyens que peut leur fournir l'état actuel de la science, à établir la synonymie des localités modernes et des noms géographiques, qui se trouvent en si grand nombre dans les ouvrages de Constantin Porphyrogénète.

Pour le prix de numismatique fondé par M. Allier d'Hauteroche, il n'a été présenté au concours qu'un seul ouvrage intitulé : *Collection de médailles de l'empire français et de l'empereur Napoléon*, publiée par M. Fellmann. C'est un ouvrage exécuté avec soin; mais l'intention du fondateur de ce prix ayant été d'encourager l'étude de la numismatique ancienne, et l'ouvrage de M. Fellmann ne concernant que la numismatique moderne, l'Académie n'a point décerné ce prix cette année.

Aucun ouvrage n'ayant été cette année présenté pour le prix Gobert à l'Académie dans les formes établies par le règlement, ou à l'époque fixée par le concours, et les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels, le premier prix demeure décerné à M. J.-J. Ampère pour son *Histoire littéraire de la France avant le* XIIe *siècle*, et le second prix à M. A.-A. Monteil, pour son *Histoire des Français des divers états au* XVIIe *siècle*. M. Ampère a récemment fait hommage à l'Académie d'un nouveau volume intitulé : *Histoire de la formation de la langue française*.

L'Académie, autorisée à disposer, chaque année, de trois médailles d'or de la valeur de 500 francs chacune, en faveur des auteurs qui lui auront envoyé les meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, adjuge les médailles de 1841 dans l'ordre suivant :

La première à M. Delpit, pour son Mémoire intitulé : *Sur les sources manuscrites de l'histoire municipale de la ville d'Amiens;*

La seconde à M. Théophile Roussel, auteur des *Recherches historiques sur la vie et le pontificat d'Urbain V, et sur les fondations de ce pontife en France;*

La troisième à M. Félix Bourquelot, auteur d'une *Histoire de Provins*, publiée en 2 volumes in-8°.

L'Académie a partagé une quatrième médaille *ex æquo* entre M. Bernhard, auteur des *Recherches sur l'histoire de la corporation des ménestriers ou joueurs d'instruments de la ville de Paris*, ouvrage manuscrit; et M. François de Lasteyrie, pour l'ouvrage intitulé : *Histoire de la peinture sur verre, d'après ses monuments en France,* publication in-folio dont il a déjà paru douze livraisons.

Elle accorde des mentions très-honorables à :

M. Du Mége, pour les additions qu'il a faites à la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*, de dom Vaissete;

M. l'abbé Desroches, pour ses trois *Mémoires sur l'Avranchin* ;

M. Bernhard, auteur de l'essai de l'*Histoire municipale de la ville de Strasbourg* ;

M. F. de Guilhermy, auteur des *Antiquités de Montmartre* ;

M. Bourgon, pour ses *Recherches historiques sur la ville et l'arrondissement de Pontarlier* ;

Et des mentions honorables à :

M. le capitaine Carette, et M. Paul Prieur pour leurs *Communications archéologiques sur des monuments de l'Algérie* ;

M. Dussieux, auteur des *Recherches sur l'histoire de la peinture sur émail* ;

M. Du Mége, pour ses notices de plusieurs antiquités du musée de Toulouse;

M. le baron de la Pilaye, pour la partie topographique et figurée de ses monuments celtiques.

Rappel des prix proposés. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour être décernés dans sa séance de 1842, deux sujets de prix; l'un : *Rechercher quelles furent, chez les Romains, depuis le tribunat des Gracques jusqu'au règne d'Hadrien inclusivement, la composition des tribunaux et l'administration de la justice, en ce qui concernait les crimes et délits commis par les magistrats et officiers publics de tout ordre.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de quinze cents francs;

L'autre : *Tracer l'histoire des établissements formés par les Grecs dans la Sicile; faire connaître leur importance politique; rechercher les causes de leur puissance et de leur prospérité; et déterminer, autant que possible, leur population, leurs forces, les formes de leur gouvernement, leur état moral et industriel, ainsi que leurs progrès dans les sciences, les lettres et les arts, jusqu'à la réduction de l'île en province romaine.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de deux mille francs.

Nouveau sujet de prix proposé pour 1843. — L'Académie propose

pour sujet de prix ordinaire de 1843 la question suivante : *Histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan.* L'Académie ne demande pas une simple narration ; elle désire que les auteurs, en faisant un récit des événements plus exact et plus étendu que ceux qui existent, ne négligent rien de ce qui se rapporte à la géographie, aux lois, aux coutumes et aux institutions religieuses, politiques et civiles de ce royaume; elle les invite en outre à rechercher quelles furent, pendant la période de temps indiquée, les relations politiques et commerciales du royaume de Chypre avec l'Europe et l'Asie, et plus particulièrement avec Gênes, Venise et l'Égypte. Le prix sera une médaille de deux mille francs.

Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 400 francs, sera décerné en 1842 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er avril 1841, et déposé au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1842. Les membres de l'Institut sont seuls exceptés de ce concours.

Trois médailles d'or, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées en 1842 aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, qui auront été déposés avant le 1er mai de la même année.

Au 1er avril 1842, l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er avril 1841, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par feu M. le baron Gobert. Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés au concours des prix fondés par M. le baron Gobert, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1842, et ne seront pas rendus.

L'Académie a fait connaître publiquement dans la même séance les noms des six élèves de l'École des chartes qui ont obtenu le titre d'*archiviste-paléographe* en 1841 ; ce sont : MM. Bourquelot, Bardier, Vaulchier, Maslatrie, Bataillard, Lager.

---

15. — *Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France, sur le concours de* 1841, *par M. Berger de Xivrey.*

Messieurs,

Le concours de cette année est d'une véritable richesse. Il y a même surabondance; car quelques-uns des ouvrages présentés, cherchant à reconstruire un passé anté-historique, se sont placés sur un terrain qui n'est pas celui de l'Académie, et où vainement les hardiesses d'une étymologie aventureuse, le vague des traditions populaires sont venus en aide aux monuments celtiques.

L'un des plus constants investigateurs de ces voies glissantes, M. le baron de La Pilaye, qui nous a adressé en manuscrit les volumineux résultats de ses conjectures, avoue assez gaîment n'en être qu'à son second système d'interprétation, tandis qu'un de ses plus savants amis et rivaux dans la carrière a déjà changé le système interprétatif cinq fois.

Mais du moins M. de La Pilaye, secondé par son talent de dessinateur dans le soin scrupuleux à reproduire les monuments celtiques, vous offre un résultat appréciable : le *Relevé complet des pierres druidiques pour les départements d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, du Morbihan;* et, de plus, deux bonnes cartes topographiques pour l'arrondissement de Redon et pour celui de Fougères.

Dans l'ouvrage manuscrit de M. Mangon de la Lande sur les *Monuments celtiques du département de la Vienne*, la partie conjecturale a paru aussi tenir trop de place, bien que ce travail soit entremêlé de quelques renseignements utiles.

M. Pierquin de Gembloux, dans son livre intitulé *Des Patois et de l'utilité de leur étude*, à la fin duquel se trouvent quelques bonnes notions bibliographiques sur ce sujet, a donné une extension trop hardie à un véritable paradoxe : la supériorité des patois sur les langues.

Quant à la brochure ayant pour titre *Essai sur les premiers temps historiques et les antiquités de la France méridionale*, la commission, en remarquant dans ce court travail des défauts analogues à ceux des précédents ouvrages, regrette de n'avoir point à exprimer quelque témoignage de satisfaction.

A côté de ces excursions au delà des domaines légitimes de l'érudition, il se présente des travaux d'un sens plus appréciable, mais si peu approfondis, qu'au lieu d'ajouter à nos connaissances, ils restent, faute d'études suffisantes, en arrière du point déterminé d'où tout travail nouveau doit partir pour offrir un caractère utile. L'*Histoire de Carcassonne* et celle de *l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen* sont dans cette catégorie. La *Notice du château seigneurial d'Issy* n'est qu'une brochure de six pages.

Celle qui est intitulée *Trésor de Notre-Dame de Chartres* est un rapport fait à M. le Ministre de l'Intérieur sur la partie des archives de cette cathédrale conservée à la préfecture d'Eure-et-Loir. L'auteur ne s'est point tenu à son sujet, car son rapport fait connaître à peine quelques pièces des archives, et donne, en place de toutes les autres, une histoire incomplète de l'église, des évêques et du chapitre. Peu préparé, à ce qu'il semble, à l'étude des anciens titres, que des fonctions administratives mettent à sa dis-

position, cet auteur n'a pu, par un tel plan, suppléer à la description, au classement et à l'appréciation comparative des pièces authentiques qu'il s'était chargé de faire connaître.

Le *Précis historique sur l'organisation civile et religieuse de la cité des Carnutes* contient un si grand nombre d'assertions toutes gratuites, qu'il semblerait être un pur jeu d'esprit, si le ton général n'indiquait du reste qu'il a été sérieusement, sinon historiquement composé.

Ce préambule obligé de notre rapport montrera mieux, nous l'espérons, le prix et le mérite des travaux dans la mention desquels nous avons à faire dominer l'éloge.

Un tel accueil appartient encore cette année au tribut d'observations archéologiques envoyé par deux officiers de notre armée d'Afrique, déjà bien connus de l'Académie : M. Ernest Carette, capitaine du génie, membre de la commission scientifique qui explore depuis un an l'Afrique française, et M. Paul Prieur, payeur militaire de la place d'Oran. Le premier se trouva déjà mentionné honorablement en 1838 pour des recherches archéologiques sur l'ancienne Hippone et ses environs; cette fois il a fait parvenir au concours des *Observations sur une inscription latine* découverte dans le profond ravin du Rummel, rivière qui entoure Constantine de trois côtés. Cette inscription, accompagnée d'un commentaire fort bien fait, est chrétienne et d'une époque dont les monuments épigraphiques et autres sont rares en Algérie. M. Paul Prieur, qui a reçu, en 1836, l'honneur d'une médaille d'or, a adressé, cette année, un Mémoire accompagné d'un plan très-bien exécuté et du *fac-simile* de deux inscriptions latines. Il rend compte de la *découverte d'une ville romaine*, d'une étendue considérable, située dans une partie de l'ancienne régence qui n'avait jamais été explorée. Ces ruines, à 8 lieues sud d'Oran, paraissent être celles de Gilva, colonie romaine, que jusqu'à présent l'on croyait placée ailleurs. Si l'identité de ces ruines et de *Gilva colonia* se confirme, d'autres difficultés géographiques seront levées par cette découverte, due à M. Paul Prieur et aux officiers d'état-major des troupes commandées par M. le général de Lamoricière.

M. Fougères a complété cette année, par un dernier envoi fait à l'Académie, la *Description des monnaies de la seconde race de France*, travail honorablement cité, l'an passé, dans le rapport du concours numismatique.

Quant aux recherches spéciales sur des villes de France, travaux qui forment toujours une partie si intéressante de ce concours, elles sont nombreuses cette année. Une notice imprimée, *sur la municipalité de Strasbourg*, a prouvé chez l'auteur, M. Bernhard,

que nous nommerons bientôt d'une manière plus éclatante, beaucoup de bonne érudition et une excellente méthode. — Les *Recherches historiques sur la ville et l'arrondissement de Pontarlier*, de M. Bourgon, ouvrage laissé malheureusement incomplet par la mort toute récente de l'auteur, ont été commencées avec soin d'après les sources locales. — M. de Guilhermy a apporté des qualités fort estimables au travail manuscrit intitulé *Antiquités de Montmartre, histoire de son abbaye et description de ses églises*. Il ne pouvait qu'ajouter des développements au travail fondamental établi par Caylus, M. Jollois et M. Albert Lenoir; il l'a fait avec patience, méthode et simplicité, et bien qu'on y puisse encore remarquer quelques lacunes, l'ouvrage de M. de Guilhermy a offert à la commission un mérite notable.

Celui de M. l'abbé Desroches, curé d'Isigny, nous est d'autant plus agréable à signaler que son nom est déjà connu avec distinction dans nos concours. Ce savant et laborieux ecclésiastique a décrit avec soin, dans un Mémoire imprimé, la plupart des manuscrits de la bibliothèque d'Avranches; ensuite, aux deux volumes qu'il avait déjà donnés sur l'abbaye du mont Saint-Michel et sur le diocèse d'Avranches, l'un des deux ouvrages pour lesquels fut obtenue, l'année dernière, une quatrième médaille d'or, partagée *ex æquo* entre M. de La Saussaye et M. l'abbé Desroches, ce dernier a joint, cette année, deux volumes manuscrits de nouvelles recherches. L'un complète la partie de son travail antérieur qui se rapporte à tout le diocèse d'Avranches, l'abbaye du mont Saint-Michel exceptée; ce travail, intitulé *Recherches historiques sur le comté de Mortain et la vicomté d'Avranches* est moins un sujet suivi élaboré en corps d'ouvrage qu'un recueil de pièces justificatives, analysées ou citées, et rattachées les unes aux autres par périodes. Quant aux *Recherches sur le mont Saint-Michel*, contenues dans l'autre envoi manuscrit, c'est le résultat de l'entière investigation du dépôt général des titres et des chartes de l'ancienne abbaye de ce Mont. M. l'abbé Desroches y trouve le moyen de compléter à la fois et son histoire du mont Saint-Michel et sa notice sur les manuscrits. On ne saurait trop applaudir à cette persévérance de l'érudition, à cette inquiétude si louable sur l'imperfection d'une œuvre déjà fort distinguée; et l'Académie peut se féliciter de voir les récompenses qu'elle décerne provoquer d'aussi utiles appendices. Il nous paraît d'une justice entière de déclarer ici publiquement que M. l'abbé Desroches a bien compris à quoi engage dans la science un légitime succès.

La part, non pas il est vrai la plus remarquable, mais certainement la plus abondante de tout le concours, est celle de M. Du

Mége, qui a envoyé à l'Académie plusieurs brochures continuant son *Archéologie pyrénéenne*, un autre travail imprimé sur la *Maison de Nicolas Bachelier, à Toulouse*, deux notices sur des *Antiquités de la même ville*, et enfin un ouvrage en quatre forts volumes. C'est une édition nouvelle de la savante *Histoire de Languedoc*, de dom Vaissete. M. Du Mége, en retranchant de splendides accessoires, trop coûteux pour être aisément reproduits, a réimprimé intégralement, avec une respectueuse fidélité, le texte de ce livre, célèbre parmi les productions historiques des bénédictins, il a ajouté un commentaire et de nouvelles pièces justificatives, qui sont bien dans le sens du travail de dom Vaissete, et il l'a enrichi principalement d'un grand nombre de pièces inédites, tirées des archives des villes. Cet ouvrage était d'ailleurs devenu fort rare; la nouvelle édition le rend maintenant accessible à tous en le resserrant dans le format in-8° compact. Il y a donc dans ce travail fort estimable d'éditeur et d'annotateur, un double service rendu aux études. Quant aux dessins de la maison de Bachelier, à Toulouse, comme ce ne sont que des copies de dessins plus anciens, faits autrefois sur un monument qui n'existe plus, la commission n'y trouve pas le degré d'authenticité que demande l'archéologie. Les détails sur les inscriptions du musée de Toulouse n'ont point paru dépourvus d'intérêt, augmentant le nombre des notions épigraphiques sur les divinités locales de l'antique Septimanie.

Dans le Mémoire manuscrit de M. Dussieux : *Recherches sur l'histoire de la peinture sur émail dans les temps anciens et modernes, et spécialement en France,* la commission a trouvé la partie moderne presque aussi complète que la première lui a paru superficielle. Celle-ci est, à la vérité, la moindre; dans la seconde, beaucoup plus développée, il y a certains points, comme les émaux de Limoges, qui sont fort bien traités.

Pour l'*Histoire de la peinture sur verre en France*, M. de Lasteyrie, auteur de ce magnifique ouvrage, traitant accessoirement, dans son introduction, de la peinture sur verre chez les anciens, l'a fait, au jugement de la commission, d'une manière défectueuse et trop au-dessous des connaissances acquises sur cette partie de l'histoire de l'art. Mais, du moment que l'auteur entre véritablement dans son sujet, qui est l'exposition des monuments de la peinture sur verre à partir du XIIe siècle, ses recherches offrent généralement l'exactitude que le sujet comporte. Il ne se contente pas des ressources que lui offrait l'estimable travail de Pierre Le-viel, où puisent sans façon la plupart des écrivains qui parlent de la peinture sur verre; il y ajoute, pour chacune des provinces dont il fait connaître les monuments, des renseignements pris à bonnes

sources, c'est-à-dire dans les histoires locales les plus récentes et les plus estimées. Ce qui nous semble surtout très-digne d'éloges, et ce qui était le point important dans un travail tel que celui-ci, c'est le classement chronologique des vitraux, où l'auteur a fait preuve d'une critique judicieuse et de connaissances solides. Quant au choix des monuments même, la commission n'a que des éloges à donner à M. de Lasteyrie, pour l'intelligence et le goût dont il a fait preuve à cet égard. L'exécution des planches répond, par le soin extrême qu'on y a mis, et qui produit presque l'illusion des originaux, au mérite archéologique de l'ouvrage.

La variété de notre concours admettant tout ce qui touche au passé de la France, ne se prête pas toujours aisément aux transitions. Ici, si nous n'étions restreints par les proportions obligées d'un rapport qui contient la mention de près de trente ouvrages, nous aurions matière à un intéressant récit dans le seul exposé du travail manuscrit de M. Bernhard : *Recherches sur l'histoire de la corporation des Menestriers ou joueurs d'intruments de la ville de Paris.* Avant le 14 septembre 1321, où le jongleur Pariset, ménestrel du Roi, fit adopter le premier règlement de la corporation des menestriers réunis à Paris, rue de ce nom, la jouissance de leur gaie profession semblait le privilége de la grandeur, « leur office, disent les lois palatines du roi de Maïorque, faisant naître la joie que les princes doivent rechercher avant tout. » En donnant à l'exercice de son art une plus libérale extension, la menestrandise, d'un autre côté, montre vis-à-vis de tous les musiciens placés en dehors de ses statuts les prétentions exclusives des corporations du moyen âge. C'est la première période établie par M. Bernhard. L'ordonnance de 1407 signale le commencement de la seconde, où la corporation s'agrandit, s'étend par des faveurs successives. Elle a son roi, de qui relèvent les artistes de la capitale et des provinces. Mais la période de décadence arrive au XVIIe siècle par la rivalité des Académies de danse et de musique ; enfin la corporation succombe, après une lutte désespérée, sous les ordonnances royales. Lully, surtout, lui porta les coups les plus funestes. Toutefois, la royauté des menestriers se prolongea jusqu'à l'avant-dernière année du règne de Louis XV, où, par suite de l'abdication du sieur Guignon, leur dernier roi, cette charge fut supprimée, « attendu, dit l'ordonnance, que l'exercice desdits priviléges paraît nuire à l'émulation nécessaire aux progrès de l'art de la musique, que notre intention est de protéger de plus en plus. »

Si cette monographie se renferme dans des limites étroites, elle n'est pas sans utilité pour l'histoire de l'art et pour celle des corporations. Rédigée en entier d'après les sources originales, elle

a l'avantage d'offrir, dans les proportions d'un tableau de genre, un sujet complétement traité : les destinées d'une association qui a vécu plus de quatre siècles. Elle se recommande par la nouveauté des recherches et par l'habileté de la composition; c'est une excellente introduction à l'histoire de l'Opéra en France, et l'un de ces ouvrages dont la publication serait sans doute accueillie avec plaisir et intérêt.

M. Félix Bourquelot, né à Provins, est, ainsi que M. Bernhard, un élève distingué de notre École des chartes. L'instruction qu'il a puisée dans cette institution déjà célèbre, le rendait plus propre que ses devanciers à traiter l'histoire de sa patrie. On peut affirmer que, malgré des travaux antérieurs, *l'Histoire de Provins* était encore à faire; et la commission ajoute que M. Bourquelot, par la publication de ces deux beaux volumes, a rendu désormais cette tâche superflue. Il y a fait un usage habile et intelligent de son érudition diplomatique. Le tableau de l'intérieur de Provins au XIIIe siècle renferme les détails les plus piquants sur la vie privée de nos pères. Mais la commission regrette que dans la description et l'appréciation des monuments fort importants de Provins, l'auteur ne se soit pas montré également sûr de sa propre érudition, et que son style, par l'effet de quelques effets ambitieux, surtout dans la préface, ait parfois manqué de cette simplicité qui convient à la monographie historique, quels qu'aient été d'ailleurs au moyen âge l'éclat et la prospérité de Provins, l'une des villes les plus commerçantes de l'Europe et le séjour des puissants comtes de Champagne de la maison de Vermandois.

Un sujet plus élevé encore permettait naturellement de plus larges développements à M. Théophile Roussel, auteur des *Recherches historiques sur la vie et le pontificat d'Urbain V, et sur les fondations de ce pontife en France;* ouvrage manuscrit dans lequel on peut distinguer trois points principaux, suivant que les faits se rapportent à l'histoire de l'Église, à celle de l'Italie ou à la nôtre. Il est évident que ce dernier point est le seul par où le travail de M. Roussel touche à notre concours; mais les recherches en sont nombreuses.

Guillaume de Grimoard, qui devint pape en 1362 sous le nom d'Urbain V, était Français, d'une famille noble et considérable du Gévaudan. Cette maison, encore représentée avec éclat à la cour de Louis XIII, par le marquis de Combalet, neveu du connétable de Luynes, et qui avait épousé la nièce du cardinal de Richelieu, est continuée honorablement aujourd'hui par M. le marquis du Roure.

Le pays natal de Guillaume de Grimoard; le lieu de Chirac, monastère voisin, où il prit la robe de bénédictin; la ville de Tou-

louse, où il reçut le bonnet de docteur en droit civil; Montpellier, dont l'université lui donna ses degrés en droit canon et où il professa plusieurs années le droit civil avec un grand applaudissement; Auxerre, où il fut abbé de Saint-Germain; et Marseille, où il gouverna avec le même titre l'abbaye de Saint-Victor, profitèrent de son exaltation par de nombreuses faveurs, d'utiles priviléges, d'importantes fondations, des monuments et des institutions dont la trace s'est conservée jusqu'à nous, tant dans les chartes et dans les livres que sur le sol, et même par des traditions locales. L'auteur a consacré un appendice étendu et instructif à l'examen de tout ce que la Provence et le Gévaudan durent ainsi à Urbain V de monuments publics et d'établissements religieux. La partie relative à ce que lui dut l'université de Montpellier contient beaucoup de faits précieux, attentivement recueillis. Deux autres appendices, non moins substantiels, ont pour sujet l'histoire du cardinal Anglie de Grimoard, frère du pape, et celle de leur famille. En outre, dans le cours même de son principal récit biographique, l'auteur aborde plusieurs points où notre histoire de France se rattache alors à l'histoire générale par la papauté, cette clef de voûte de la société au moyen âge. On peut signaler surtout l'appréciation politique et morale du séjour des papes à Avignon comme un morceau aussi bien étudié que bien écrit. La commission a su gré à M. Roussel, qui cependant est du pays d'Urbain V et connaît déjà la plupart des lieux illustrés par les souvenirs de ce pontife, du regret qu'il exprime avec sincérité de n'avoir pu encore tout voir pour donner le dernier fini à son œuvre, déjà très-digne d'éloges; car ce regret est la garantie du degré de perfection qu'il y compte mettre avant de l'offrir au public. Pour compléter dignement un tel sujet, auparavant traité par le docte Baluze, on ne saurait en effet apporter trop de soins, de patience et d'investigations.

L'appareil d'érudition est au complet dans le dernier travail dont il nous reste à faire mention : le *Mémoire sur les sources manuscrites de l'histoire municipale d'Amiens*. M. Martial Delpit, auteur de cet ouvrage manuscrit, a connu et consulté tous les ouvrages antérieurs. Néanmoins son Mémoire, très-étendu, est un travail entièrement neuf, fait sur les sources. Outre les innombrables documents qui subsistent encore dans les établissements publics d'Amiens, M. Delpit a consulté tous les dépôts de Paris. Plus de trois mille pièces inédites ou peu connues, les unes émanées du pouvoir royal, les autres provenant de l'autorité municipale et ecclésiastique, ont été classées par ordre de dates ou d'analogie. L'auteur est ainsi parvenu à réunir les matériaux à l'aide desquels

il lui a été possible de retracer dans les plus grands détails l'ancienne organisation de la cité d'Amiens, les modifications successives introduites dans sa constitution pendant les diverses périodes de son existence, les conflits de juridiction survenant sans cesse entre la commune, l'autorité royale, l'évêque, le chapitre, les nombreuses congrégations religieuses établies dans la ville ou dans le voisinage, les pouvoirs féodaux qui l'environnaient; enfin de nous faire connaître, par un grand nombre de pièces justificatives, l'idiome vulgaire tel qu'il était parlé en Picardie, à partir du XIII[e] siècle. Alors au nord de la Loire, la langue, en passant d'une province à l'autre, fléchissait et se pliait aux habitudes locales de prononciation et d'orthographe. Ainsi, les documents provenant de la chancellerie royale subissent, transcrits à Amiens, une transformation qui équivaut presque à une traduction; tandis que les officiers royaux, à Paris, traduisent dans le dialecte de l'île de France le texte picard des actes émanés de l'autorité municipale d'Amiens. L'auteur prouve par des exemples que ce mode a été suivi jusqu'au XVI[e] siècle, où disparaissent presque complétement les différences entre la langue de la Picardie et celle de Paris; et il est curieux de suivre dans les pièces originales les progrès de cette dernière sur l'idiome local, jusqu'au moment où elle l'a tout à fait absorbé.

Les faits discutés avec autant de savoir que de sagacité par M. Delpit concernent, entre autres, l'organisation des corps d'arts et métiers à Amiens, les salaires des ouvriers et fabricants, la police intérieure et rurale, les attributions judiciaires de l'échevinage, l'administration financière, la sollicitude éclairée des magistrats pour tout ce qui touchait au commerce, à l'exercice de l'industrie ou des professions libérales, aux marchés et ventes, aux approvisionnements, à la défense de la ville. Cet important travail est donc moins un Mémoire qu'un ouvrage complet, propre à jeter de grandes lumières, non-seulement sur la constitution intérieure d'une seule cité, mais aussi sur l'état politique de la Picardie, et même de tout le nord de la France depuis le XIII[e] jusqu'au XVII[e] siècle.

Par ces considérations, la commission vous propose, Messieurs, d'accorder,

La première des trois médailles d'or à M. Delpit, pour cet ouvrage;

La seconde à M. Théophile Roussel, auteur de la vie *d'Urbain V*;

La troisième à M. Félix Bourquelot, auteur de l'*Histoire de Provins*.

Après ces distinctions si bien méritées, la commission, parmi

les bons ouvrages qu'il lui faut classer encore, place immédiatement deux travaux dignes d'une telle estime, que, regrettant vivement de ne les pouvoir gratifier comme les précédents, elle propose à l'Académie de demander à M. le Ministre de l'Instruction publique une quatrième médaille d'or pour être partagée entre M. Bernhard, comme auteur des *Recherches sur la corporation des ménestriers de la ville de Paris*, et M. de Lasteyrie, auteur de l'*Histoire de la peinture sur verre en France*. Nous avons la satisfaction d'annoncer que M. le Ministre de l'Instruction publique s'est empressé d'accueillir le vœu de l'Académie, et la quatrième médaille est accordée.

La commission propose ensuite de mentionner très-honorablement :

Les additions introduites par M. Du Mége dans la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissete;

Les trois Mémoires de M. l'abbé Desroches, sur l'Avranchin;

L'*Essai sur l'histoire municipale de la ville de Strasbourg*, par M. Bernhard;

Les *Antiquités de Montmartre*, par M. Ferdinand de Guilhermy;

Les *Recherches historiques sur la ville et l'arrondissement de Pontarlier*, par feu M. Bourgon.

Et elle estime dignes d'une mention honorable :

Les communications archéologiques de M. le capitaine Carette et de M. Paul Prieur;

Les *Recherches sur l'histoire de la peinture sur émail*, par M. Dussieux;

Le Mémoire de M. Du Mège sur quelques inscriptions du musée de Toulouse;

Enfin, la partie topographique et figurée des Mémoires de M. le baron de La Pilaye sur les monuments celtiques.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

66. — *Archives curieuses de la ville de Nantes et du département de l'Ouest*; pièces authentiques, inédites ou devenues très-rares, sur l'histoire de la ville et du comté de Nantes et ses envi-

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

rons, auxquelles on a joint un résumé des faits modernes contemporains, recueillis et publiés par F.-J. Verger. Tome IV, in-4° de 25 feuilles, plus 3 planches. A Nantes, chez Forest; à Paris, chez Person, rue Pavée-Saint-André, n° 13. Prix............... 6 fr.

67. — *Histoire agiologique de Belley,* ou Recueil des Vies des Saints et Bienheureux nés dans ce diocèse; par M. Depery. 2 vol. in-8°, ensemble de 52 feuilles un quart. Impr. de Bottier, à Bourg.

68. — *Histoire de France,* divisée par époques, depuis les origines gauloises jusqu'aux temps présents, par M. Laurentie. Tome III, deuxième époque. In-8° de 32 feuilles trois quarts. A Paris, chez Lagny frères, rue Bourbon-le-Château, n° 1. Prix, 7 fr. 50 c.

69. — *Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI;* par Anquetil. Nouvelle édition, revue et continuée depuis 1789 jusqu'en 1830, par Th. Burette. 4 vol. in-8°, ensemble de 159 feuilles. A Paris, chez Locquin, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 16. Prix.............................. 12 fr.

70. — *Histoire de France sous les deux premières races,* précédée de Notices sur les Gaulois et les Francs, par L.-J. George, secrétaire de l'Académie de Besançon. Seconde partie, 2e race. In-8° de 17 feuilles. A Paris, chez Delloye, place de la Bourse, n° 13. Prix.. 5 fr.

71. — *Histoire de la Révolution française, depuis* 1814 *jusqu'en* 1830, pour faire suite aux *Esquisses de la Révolution;* par J.-A. Dulaure, revue et continuée par M. Auguis. Livraisons 70 à 80, contenant la fin du VIIe volume et tout le tome VIIIe et dernier. A Paris, chez Poirée, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 2. Prix de l'ouvrage complet en 8 vol............................. 40 fr.

72. — *Histoire de la ville de Dammartin* (*Seine-et-Marne*), *et Coup d'œil sur ses environs;* Essai, par J.-B. Victor Offroy. In-12 de 7 feuilles et demie, plus une lithographie. Impr. de Corro, à Meaux.

73. — *Histoire de la ville et des deux siéges de La Mothe* (1634 et 1645), par M. Du Boys de Riocour. In-8° de 9 feuilles un quart, plus 1 planche. A Neufchâteau, chez Mongeot.

L'auteur de cet ouvrage est né en 1610 et mort en 1692. Sa relation des deux siéges de La Mothe n'avait pas encore été imprimée.

74. — *Histoire des comtes de Poictou et ducs de Guyenne,* contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France depuis l'an 811 jusqu'au roi Louis-le-Jeune, vérifié par titres et par an-

ciens historiens; par Jean Besly. Nouvelle édition, in-8° de 14 feuilles et demie. A Niort, chez Robin; à Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, n° 13. Prix .... 5 fr.

Cette réimpression ne contient pas les pièces justificatives, qui, dans l'édition originale, n'occupent pas moins de 450 pages in-folio.

75. — *Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, par J.-C.-L. Simonde de Sismondi. Nouvelle édition, 100ᵉ livraison, in-8° de 3 feuilles trois huit, plus 2 planches. A Paris, chez Furne, rue Saint-André-des-Arcs, n° 55; chez Treuttel et Würtz.

Cette livraison termine le dixième et dernier volume.

76. — *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France*, par Théodore de Bèze. Tomes I et II, 2 vol. in-8°, ensemble de 60 feuilles. Impr. de Leleux, à Lille.

77. — *Histoire générale de l'Europe, durant les années MDXXVII, XXVIII, XXIX*; composée par Robert Macquériau, de Valenciennes, sous le titre de : *Ce est la Maison de Bourgongne pour trois ans*. Publiée pour la première fois et sur le manuscrit autographe. In-4° de 96 feuilles et demie, plus un *fac-simile*. Impr. de Crapelet. A Paris, chez Techener. Prix .... 24 fr.

78. — *Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nanci*. 1840. In-8° de 25 feuilles et demie, plus 7 planches. A Nanci, chez Raybois.

79. — *Mémoires secrets de 1770 à 1830*, par M. le comte d'Allonville, auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. Tome V, in-8° de 27 feuilles. A Paris, chez Werdet, rue Mazarine, n° 5. Prix .... 7 fr. 50 c.

80. — *Monuments historiques de Montauban*, par Devals aîné. 1ʳᵉ série, in-8° de 9 feuilles, plus une lithographie. A Montauban, chez Forestié.

81. — *Négociations, Lettres et Pièces diverses relatives au règne de François II*, tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges; par Louis Pâris. In-4° de 130 feuilles, plus un *fac-simile*. Impr. royale, à Paris.

Fait partie de la Collection de Documents inédits relatifs à l'histoire de France, publiée par ordre du Roi et par les soins du Ministre de l'Instruction publique.

82. — *Notice historique sur La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France*; par G. Gaudry. In-8° de 3 feuilles. Impr. de Baudouin, à Paris.

Autre notice sur le même, par F. Calohar, de Carhaix (Finistère). 2e édition. In-12 de 5 feuilles, plus une vignette. A Paris, chez Gaultier-Laguionie, rue et passage Dauphine, n° 36. Prix.. 1 fr. 50 c.

83. — *Notice historique sur la ville de Toul, ses antiquités et ses célébrités*; par C.-L. Bataille, de Toul. In-8° de 11 feuilles, plus une planche. A Paris, chez Roret, rue Hautefeuille, n° 10 *bis*.

84. — *Notice statistique et historique du département de la Mayenne*; par Auguste de Serière. In-4° de 15 feuilles et demie. Impr. de Feillé-Grandpré, à Laval.

85. — *Souvenirs de la Terreur, de* 1788 *à* 1793; par M. George Duval; précédés d'une Introduction, par M. Charles Nodier, de l'Académie française. Tomes I et II. 2 vol. in-8°, ensemble de 48 feuilles. A Paris, chez Werdet, rue Mazarine, n° 5. Prix du volume.. 7 fr. 50 c.

L'ouvrage aura 4 volumes.

Nota. Les séances du Conseil de la Société étant ajournées jusqu'au 4 octobre prochain, il ne paraîtra pas de *Bulletin* avant le 10 du même mois.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 8 *.) **BULLETIN** (10 OCT. 1841.)

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, TENUE LE 2 AOUT 1841.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

VICE-PRÉSIDENT : M. EYRIÈS.

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil est lu et adopté.

M. le président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil :

500. M. le comte DE MAILLY, à Paris, rue de l'Université, n° 45 ; présenté par MM. Dusevel, Crapelet et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts à la Société.

Résumé analytique de l'ouvrage intitulé : der Lex Salica un der Lex Angliorum et Werniorum alter und Heimath (de l'âge et de la patrie de la Loi Salique et de la Loi des Angles et des Warnes), par M. le baron Ferdinand de Roisin; par Hermann Müller, professeur à Wurtzbourg. Francfort, 1840, br. in-8° de 47 p. De la part de l'auteur.

Ueber die Baugeschichte des Mittelalters, und die Allgemeine monumentalgeschichte überhaut, par M. Franz Mertens, architecte. Br. in-8° de 14 p. Dusseldorf, 1841. Cette notice est un programme des leçons d'histoire monumentale, concernant particulièrement le moyen âge, que l'auteur a dû professer au Gymnase de Dusseldorf pendant l'été de 1841. De la part de l'auteur.

* Le numéro d'août porte par erreur n° 5; c'est n° 7 qu'il faut lire.

Revue numismatique, n° 3, mai et juin 1841. De la part des rédacteurs principaux, MM. Cartier et de La Saussaye.

Bulletin du Bibliophile. 4e série, n° 14, juin, 1841. De la part de l'éditeur, M. Techener.

Code de la Chasse, ou Précis des lois et décisions judiciaires et administratives sur la chasse et le port d'armes, par M. Juste Hoüel. 5e édit., in-32. Paris, 1841. De la part de l'auteur.

Correspondance.

— M. le duc de Broglie adresse au Conseil des remercîments pour son admission dans le sein de la Société; il espère, à son retour à Paris l'hiver prochain, pouvoir assister quelquefois aux réunions du Conseil.

— M. le baron F. de Roisin écrit de Bonn sur le Rhin pour appeler l'attention de la Société sur l'ouvrage de M. le professeur Müller, *De l'âge et de la patrie de la Loi salique*, etc., dont il vient de donner une analyse dans les Archives du Nord. Habitant depuis quelques années les bords du Rhin, il a été à portée de juger l'importance des travaux de la critique allemande, et son intention est de faire connaître successivement les productions littéraires ou historiques qui peuvent intéresser la France; il s'empressera d'adresser à la Société de l'Histoire de France les opuscules qu'il éditera, ainsi qu'il l'a fait pour l'analyse de l'ouvrage de M. Müller.

— M. H. Dusevel adresse pour le *Bulletin* une copie manuscrite des *Conseils donnés par Saint-Louis à sa fille Isabelle;* il serait aussi disposé à communiquer des pièces plus étendues s'il ne craignait que leur longueur n'en empêchât l'insertion. M. Dusevel s'occupe de la rédaction d'une *Histoire de la confrérie du Puy Notre-Dame d'Amiens*, d'une *Petite statistique monumentale* pour le Comité des Arts et des Monuments, et d'un travail sur les *Noms latins des principales communes du diocèse d'Amiens*, travail à peu près semblable à celui de M. Aug. Le Prevost sur le département de l'Eure; il demande si la Société voudrait en publier des fragments : cette proposition est renvoyée à la commission de l'*Annuaire* pour 1843.

— M. Marie Guichard exprime sa reconnaissance d'avoir été récemment admis membre de la Société.

— M. l'archiviste communique des réclamations de M. Bellaguet pour les Sociétaires demeurant à Saint-Pétersbourg, et de M. H. Dusevel.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. le Président présente au Conseil le dernier volume publié par la Société : *Lettres de Marguerite, reine de Navarre*, sœur de

François Ier, publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. F. Genin; 1 vol. in-8°. Paris, Crapelet, 1841.

Des remercîments sont adressés, au nom du Conseil, à l'éditeur M. Genin, et à M. Crapelet. Ce volume sera mis immédiatement à la disposition des Sociétaires, sans attendre l'achèvement prochain du 1er volume *des Procès de Jeanne d'Arc*, ainsi que le proposait M. l'archiviste.

— M. Lahure fait connaître, de la part de M. Crapelet, qui est absent, la situation des ouvrages actuellement sous presse pour la Société de l'Histoire de France :

Procès de Jeanne d'Arc, 1er volume : 17 feuilles tirées; 18 à 23 en épreuves.

Coutume de Beauvoisis, 1er volume : 7 feuilles tirées; 8 et 9 en épreuves.

Mémoires et correspondance de Marguerite de Navarre, épouse de Henri IV : 17 feuilles tirées; 18 à 21 en épreuves.

Mémoires de Coligny : 7 feuilles tirées; feuilles 1 et 2 de la notice sur l'auteur en épreuves.

Annuaire de 1842 : feuilles 1 à 3 composées.

— M. de La Villegille fait savoir au Conseil qu'il existe à la Bibliothèque Mazarine un manuscrit provenant de la Bibliothèque de Saint-Denis, dans lequel se trouve une vie de Louis-le-Gros, par Suger. Ce manuscrit est du XIIe siècle. Il porte le n° 543. Ce renseignement sera communiqué à M. Yanoski, éditeur, pour la Société, des œuvres historiques de Suger.

— M. Magnin instruit le Conseil que M. Lenormant l'ayant prié de le remplacer pendant son absence dans ses fonctions de commissaire responsable pour les *Mémoires de Marguerite*, il a vivement pressé M. Guessard de terminer cette publication.

— M. de Roissy, président du comité des fonds, présente l'état des ventes faites par M. Renouard pour le compte de la Société, pendant le 1er semestre de 1841, montant à 826 francs.

Le même membre fait connaître l'état de la caisse au 1er août 1841; cet état présente un actif de 1192 francs.

— M. Duchesne aîné communique quelques détails sur un tableau avec ses volets qu'il a vus dans la principale église de Moulins. Cette peinture est sur bois, représentant, sur le panneau du centre, la Vierge, l'enfant Jésus, et plusieurs saints, et sur chacun des deux volets latéraux, Pierre de Bourbon et Anne de Beaujeu sa femme. Ce tableau a paru à M. Duchesne avoir quelque mérite. On l'attribue à Ghirlandeni, mais il est certainement de l'école flamande. Il serait à désirer qu'au lieu de laisser ses trois parties séparées et placées dans trois endroits différents de l'église, elles fussent réunies comme au-

trefois, et que les volets pussent être refermés afin de laisser voir les peintures en camaïeu qui se trouvent par derrière. Il serait à souhaiter que M. le préfet du département de l'Allier, sans les ôter de l'église à laquelle ils appartiennent comme étant elle-même une fondation de Pierre de Bourbon, voulût bien en ordonner la restauration qui ne peut être très-couteuse.

— Le Conseil décide qu'il ne tiendra pas de séance avant le mois d'octobre.

— La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Enseignemens de saint Loys à madame Yzabel, royne de Navarre, sa fille.

A sa chiere aimé et fille Yzabel, royne de Navarre, salut de pere.

Chiere fille,

Pour ce que je cuyde que vous retenrez plus voulentiers de moy que d'un autre, pour l'amour que vous avez à moy, j'ay pensé que je vous face aucuns enseignemens de ma main.

Chiere fille, je vous enseigne que vous amez Nostre Seigneur de tout vostre cuer et de tout vostre povoir, car sans ce ne poeut riens valoir, ne nulle chose ne poeut estre amée si droturierement ne proffitablement. C'est li Sire, qui a toute creature peut dire : Sire, vous estes mon Dieu, vous n'avez mestier de nulz de mes biens. C'est le Sire qui envoya son cher fil en terre, et le livra à mort pour nous délivrer de la paine d'enfer.

Chiere fille, si vous l'amez, le proffit en sera vrè. Moult est la créature desvoyée qui ailleurs met sa pensée et son coeur fors en luy ou dessoubz luy.

Chiere fille, la mesure dont vous le devez amer, c'est luy amer sans mesure; il a bien dessirez que nous l'amons, car il nous ama premier. Je volroye bien que vous sceuissez penser aux œuvres que le benoît Filz fist pour nostre raençon.

Chiere fille ayes grant desir comment vous luy puissiés plus plaire, et metez grant entente d'eschever toutes les choses que vous cuidez qui luy doivent desplaire, especialement vous devez avoir ceste voulenté que vous ne ferez pechie mortel pour nulle rien qui puist avenir. Et que vous laisserez avant tous les membres trencher et la vie tollir par cruel martire que vous le feissiez à essient.

Chiere fille, acoustumez vous a souvent confesser, et eslissez tousjours confesseurs qui soient de sainte vie, et de souffisant lettre par quy vous soyes enseignée des choses que vous devez faire et que devez eschever. Et soyes de telle maniere par quoy vostre confesseur et voz autres bons amis osent hardiment reprendre et enseigner.

Chiere fille, ayes voulentiers le service de sainte Église, et quant vous serez au monstier (moustier), gardez vous de muser et de dire malvaises parolles.

Voz oroisons dittes en paix, ou de cueur, ou de bouche, ou en pensers, et especialement tandis que le corps nostre Seigneur Jhesu Crist sera présent.

A la messe soyes plus en paix et ententive a oroison, et une piece devant.

Chiere fille, oies voulentiers parler de nostre Seigneur en sermons et divers parlemens.

Eschevez compaignies fors de gens mout eslevés en saintеté et en bonté.

Pourchaies voulentiers les pardons.

Chiere fille, se vous avez aucune persecution, ou de maladie, ou d'autre chose, ou l'en ne puisse mettre conseil en bonne maniere, souffres le debonairement, et imytes nostre Seigneur, et luy en sachez bon gré, car vous deves cuider qu'il le face pour vostre bien, et deves penser que vous avez ce desservy en autre chose s'il voulsist, pour ce que vous l'avez pou amé, et pou servy, et avez maintes choses dittes et faittes contre sa voulenté.

Si vous avez aucunes prosperités de corps ou d'autres choses, merchiés en nostre Seigneur humblement et lui sachez bon gré. Et vous prenez garde que vous de ce n'empires, ne par orgueil ne par aultre mesprison, car c'est mout grant pechié de guerroier nostre Seigneur par l'occasion.

Se vous avez aucune mesaise de coeur dittes le à vostre confesseur, ou à aulcune aultre personne que vous auderes (entendrez, saurez), quelle soit leale et qui le vouldroit bien celler affin que la portes plus en paix se c'est chose que vous puissiez faire.

Chiere fille, ayez le coeur pieux vers gens que vous cuiderez qui soient à meschief, ou de cueur et de corps, et les secoures voulentiers, ou de confort, ou d'aucune aumosne, selon ce que vous le pourrez faire en bonne maniere.

Chiere fille, amez toutes bonnes gens soient de religion, soit d'escole, par qui vous entendez que nostre Seigneur soit servy et hounoré, et les poures secoures especialement ceulx qui pour l'amour

de Dieu, nostre Seigneur Jhesu Crist, et en ensuivant son comandement ont tous leurs biens habandonné et sont mis à poureté.

Chiere fille, prenez vous garde à vostre povoir que les femmes et toute mesquine qui plus secretement repairent avec vous soient de bonne et sainte vie, et eschevez à vostre povoir toutes gens de malvaise renommée.

Chiere fille, obeissez humblement à vostre mary, à vostre pere, et à vostre mère, es choses qui sont selon Dieu, vous devez ce voulentiers faire pour l'amour que vous devez avoir à eulx et asses plus pour l'amour de Dieu, nostre Seigneur, qui ainsi l'a ordonné selon ce qu'il affiert, et contre Dieu ne devez nulluy obéir.

Chiere fille, metez paine que vous soyes parfaitte en tous biens, et ce qui vous verront ou orront parler de vous ilz puissent prendre bon exemple.

Il me semble qu'il fait bon que vous nuissiez pas trop grant surcroit de robes que de joyaux selon l'estat où vous estes, ains me semble mieulx que vous en facez vos aumosnes au moins de ce que trop seroit, et me semble qu'il fut bon que vous ne meissiez à trop grant temps à vous parer, ne trop grande estude à vous acesmer. Et vous prenez garde que vous ne facez jà nulle fois oultrage en vostre atour, mais tousjours vous enclinez plus devers le moins que devers le plus.

Chière fille, ayes ung desir que jamais ne se parte de vous, c'est à dire comment vous devez plus plaire à nostre Seigneur, et metez vostre cueur à ce que se vous estiez certaine que vous ne fussiez jamais guerre donné de bien que feissiez, si vous verriez vous garder de faire chose qui despleust à nostre Seigneur, et entendoiez à faire les choses qu'il y plairoit purement pour l'amour de luy.

Chiere fille, pourchacez voulentiers oroisons de bonnes gens, et my acompaignez, et s'il advient chose qu'il plaise à nostre Seigneur que je trespasse de ceste vie devant vous, je vous pry que vous pourchaces messes et oroisons, et autres bienffais pour mon ame.

Nostre Seigneur Dieu vous face si bonne en toutes choses comme je desire, et plus assez que je ne desire. *Amen.*

(Extrait d'un Registre des Archives de la ville d'Amiens portant pour titre ces mots : *Traités et alliances entre la France et autres États*, 1202-1494, coté D, fol. 173 et 174, par M. H. Dusevel, membre de la *Société de l'Histoire de France* à Amiens).

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

86. — *A short historical account of mont Saint-Michel and mont Tombelène*; by James Hairby. In-8° de 13 feuilles, plus 4 pl. Imp. de Tribouillard, à Avranches.

87. — *Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France,* ou Recueil de preuves, mémoires et notices généalogiques, publiées par M. Lainé. Tome VII. In-8° de 23 feuilles. A Paris, chez l'auteur, rue des Saints-Pères, n° 16. Prix........ 7 fr. 50 c.

88. — *Description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et par leur ancienneté*; dans laquelle on a fait entrer les édifices civils et religieux devenus propriétés particulières; par E. Delaquerière. Tome II. In-8° de 19 feuilles, plus 19 planches. Impr. de N. Périaux à Rouen.

Le premier volume a paru il y a vingt ans.

89. — *Ensisheim*, jadis ville libre impériale et ancien siége de la régence archiducale des pays antérieurs d'Autriche, *ou* Histoire de la ville d'Ensisheim, avec un précis des événements les plus mémorables qui se sont passés en Alsace depuis le temps des Celtes jusqu'à nos jours; par M. Merklein. Deux volumes in-8°, ensemble de 48 feuilles et demie. A Colmar, chez Kæppelin et George.

90. — *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre*, ou choix de vues de châteaux, églises, monuments, ruines et maisons particulières, accompagnées de Notices historiques et descriptives, etc. Livraisons 1 à 8, chacune de trois quarts de feuille avec planches. Impr. de Migné, à Châteauroux. Prix de la livraison, 2 fr.

91. — *Essais historiques sur la ville de Vervins*, par Amédée Piette. In-8° de 21 feuilles. A Vervins, chez Papillon.

92. — *Histoire des Croisades*, par Michaud, de l'Académie française, 6e édition, faite d'après les derniers travaux et les dernières intentions de l'auteur, et précédée d'une Vie de Michaud par M. Poujoulat. Livraisons 71 et 72. Un seul cahier in-8° de 6 feuilles un quart, plus un portrait. A Paris, chez Furne, rue Saint-André des Arcs, n° 55; chez Dezobry, E. Madeleine et comp. rue des Maçons Sorbonne, n° 1.

Fin de l'ouvrage.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

93. — *Histoire de France*, par M. Michelet. Tome V. In-8° de 26 feuilles un quart. A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n° 12. Prix.. 12 fr. 50 c.

94. — *Histoire de France*, divisée par époques, depuis les origines gauloises jusqu'aux temps présents, par M. Laurentie. t. IV. Deuxième époque, allant jusqu'à la mort de Charles VIII. In-8° de 34 feuilles. A Paris, chez Lagny frères, rue Bourbon-le-Château, n° 1. Prix.. 7 fr. 50 c.

95. — *Histoire des Français*, par J. C. L. Simonde de Sismondi. Tome XXVI. In-8° de 31 feuilles. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Lille, n° 17. Prix.. 8 fr.
Papier vélin. Prix.. 16 fr.

Ce volume finit à septembre 1706.

96. — *Histoire des guerres du Puiset et des principaux événements qui s'y sont passés depuis l'an* 1109 *jusqu'en* 1118 *inclusivement*, précédée et suivie de quelques considérations sur la féodalité, par Victor Marc. In-18 de 5 feuilles. Impr. de Gatineau, à Orléans.

97. — *Histoire des Langues romanes et de leur littérature*, depuis leur origine jusqu'au XIV° siècle; par M. A. Bruce-Whyte. Tome III° et dernier. In-8° de 32 feuilles. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Lille, n° 17. Prix.. 10 fr.

98. — *Histoire de la ville et abbaye de Fécamp*, par Léon Fallue. In-8° de 31 feuilles et demie, plus une planche. Impr. de N. Périaux, à Rouen.

J. Gt.

AVIS.

MM. les membres de la Société recevront très-prochainement une lettre d'invitation à retirer de chez M. J. Renouard, 1°. le premier volume des *Procès de Jeanne d'Arc*, 2°. l'*Annuaire historique pour* 1842.

La séance du Conseil, qui devait avoir lieu le premier lundi de novembre, est renvoyée au lundi suivant, à cause de la fête de la Toussaint.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 9.) BULLETIN (10 NOV. 1841.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 OCTOBRE 1841.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

VICE-PRÉSIDENT : M. EYRIÈS.

En l'absence de M. Jules Desnoyers, secrétaire, M. Duchesne aîné le remplace au bureau. Il fait lecture du procès-verbal de la séance du 2 août, dont la rédaction est adoptée.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

501. M. Hienson, de Mons, présenté par M. Duchesne aîné; son correspondant à Paris est M. Dever, libraire, au Palais-Royal, galerie de Nemours.

502. M. Poignant, attaché à la Chancellerie de France (rue de Verneuil, n° 51), présenté par M. de Fortia.

503. M. Hennin (rue de Breda, n° 1), présenté par M. Duchesne aîné.

Ouvrages offerts à la Société.

1° Les n°s VIII, IX et X des *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France*, par M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob). 3 vol. in-8°. De la part de l'auteur.

2°. *Histoire de l'Homme au masque de fer,* par M. Paul L. Jacob (Paul Lacroix). 1 vol. in-12 de 270 pages. Offert par l'auteur.

3°. *Bibliothèque historique de la France,* ou Catalogue d'une précieuse collection de manuscrits, chartes, etc. 1 vol. in-12 de 25 pages.

4°. *Bulletin du Bibliophile.* N°s 16 et 17. De la part de l'éditeur, M. Teehener.

Correspondance.

— M. Duchesne donne lecture d'une lettre du secrétaire, M. J. Desnoyers, qui, retenu à la campagne, prie le Conseil d'excuser son absence, et envoie le procès-verbal de la séance du 2 août. Celui-ci annonce avoir reçu une lettre de M. le baron de Barante, président de la Société, qui, de retour de Saint-Pétersbourg en France, regrette vivement de n'avoir pu se trouver à Paris pour assister à cette réunion du Conseil. Il se rend en Auvergne pour quelques semaines, et il espère bien se dédommager cet hiver. M. de Barante exprime de nouveau au Conseil sa profonde reconnaissance de sa réélection aux fonctions de président, malgré son absence prolongée, qui l'a privé de témoigner à la Société tout le vif intérêt qu'il prend à ses travaux.

— M. Houël, de Louviers, offre de donner, pour l'*Annuaire*, un abrégé de l'histoire des Rouennais. Cette proposition est renvoyée à la commission de l'*Annuaire* pour 1843.

— M. Renard, de Bruxelles, annonce avoir adressé à la Société, un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Considérations sur l'Infanterie légère.*

— M. Duchesne aîné annonce avoir reçu diverses réclamations de MM. Magnin, de La Villegille, Varcollier, de Combette de La Bourelie, de Monmerqué, de La Rochemacé, Sampayo, Mérault fils, René Taillandier, de Clovière, Poey d'Avant, Gadbled, Le Roy, Nadaud et Le Glay. Toutes ces réclamations ayant rapport à des numéros du *Bulletin* ou à des volumes déjà publiés, il y a été fait droit immédiatement.

— M. Jean Spencer Smith annonce (de Caen) l'envoi d'un *fac-simile* d'un manuscrit du XVe siècle, contenant un traité des abréviations en usage dans l'écriture du moyen âge. Cette brochure est parvenue à la Société (1).

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. Crapelet adresse au Conseil l'état suivant des impressions pour la Société :

1°. Le tome Ier des *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc* est entièrement terminé.

2°. L'*Annuaire* de 1842, entièrement composé, n'attend que la correction de deux feuilles.

3°. Les *Mémoires de Coligny* sont également achevés. M. de Monmerqué a envoyé la moitié de la copie des *Mémoires du mar-*

(1) Voir à l'article *Variétés*, p. 140.

quis de Villette, qui doivent compléter ce volume; le reste doit être livré à l'imprimerie à la fin de ce mois.

4°. Le tome Ier de la *Coutume de Beauvoisis* est achevé; M. le comte Beugnot a promis pour la fin de ce mois la copie du tome II.

5°. Les *Mémoires* et la *Correspondance de Marguerite de Valois* sont toujours dans le même état : 17 feuilles sont imprimées et 8 en épreuves.

— M. Eyriès annonce au Conseil qu'il a écrit à M. le Ministre de l'Instruction publique pour lui demander de vouloir bien, comme par le passé, souscrire à trente exemplaires de la *Correspondance de Marguerite d'Angoulême*, et à trois autres volumes dernièrement publiés par la Société; mais il n'a point encore reçu de réponse. M. Duchesne, s'étant informé du succès de cette demande, a su qu'elle était arrivée dans les bureaux, mais qu'on attendait la fin de l'année pour présenter au Ministre un rapport à ce sujet. M. le baron de Barante, président de la Société, devant être prochainement à Paris, sera prié de vouloir bien parler de cet objet au Ministre.

Un des membres du Conseil exprime le désir qu'une demande de souscription soit aussi faite au Ministre de l'Intérieur. Il en sera également parlé à M. le président de la Société.

— M. l'archiviste renouvelle la demande qu'il a déjà faite de réimprimer deux numéros du *Bulletin* de 1836, qui manquent absolument. Le Conseil n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer, cette demande est ajournée.

Il en est de même pour les mesures à prendre dans le but de faire terminer l'impression des *Mémoires de Marguerite de Valois*.

— M. l'archiviste annonce que le tome Ier des *Procès de Jeanne d'Arc*, publiés par M. Quicherat, est terminé, et que l'*Annuaire* va l'être sous huit jours. Le Conseil décide que ces deux volumes seront immédiatement mis en distribution, et que les membres en seront avertis par une circulaire de M. le trésorier.

— La séance est levée à cinq heures. La prochaine séance aura lieu le 8 novembre prochain.

II.

VARIÉTÉS.

17. — Nous annonçons à nos confrères, comme une bonne nouvelle, la prochaine publication du *Cours d'Histoire professé au Collége de France* par feu M. Daunou. Cet ouvrage, publié par MM. Fir-

min Didot, sous la surveillance de M. Taillandier, à qui M. Daunou a confié en mourant tous ses manuscrits, formera environ 16 volumes in-8°. Le premier a été imprimé sous les yeux de l'auteur; le second sera bientôt terminé, et tous les deux paraîtront avant le premier janvier prochain.

Nous n'avons pas assisté aux leçons du célèbre professeur, et nous n'avons pas eu communication de ses manuscrits. Nous ne saurions donc émettre aucune opinion particulière sur le caractère et l'exécution de ce grand travail; mais nous sommes persuadé d'avance qu'il sera digne de la réputation de l'auteur.

Un de nos confrères, M. Guérard, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans une notice qu'il a rédigée sur la vie et les ouvrages de M. Daunou, apprécie de la manière suivante l'ancien rédacteur principal du *Journal des Savants*.

« Dans sa critique fine et spirituelle, assez souvent piquante et maligne, il conserve toujours le caractère d'un juge équitable et consciencieux, sans jamais cesser d'être bienveillant et même porté à l'indulgence. Plein d'égards pour les auteurs, il ne se permet pas envers eux la plus légère personnalité, et s'exprime constamment de la manière la plus polie quand il parle de leurs travaux, même lorsqu'il en relève les imperfections; s'il se montre sévère, ce n'est que contre les mauvaises doctrines et les faux principes. Chez lui, les éloges sont ménagés et distribués avec discrétion, et la censure, si elle pouvait devenir rigoureuse, n'en serait pas moins tempérée par l'urbanité. Maître de ses impressions comme de sa plume, il est calme et grave, et n'a jamais le ton d'un détracteur ou d'un enthousiaste. Ce qu'on remarque d'abord en ses articles, c'est qu'il a pris la peine de lire les ouvrages dont il rend compte; et ce qui n'est pas moins digne d'être signalé, c'est qu'il n'en parle pas autrement qu'il n'en pense. Souvent, à la vérité, il ne dit pas tout; mais il n'est pas nécessaire de tout dire pour se faire comprendre; il suffit de mettre les lecteurs en état de juger sainement eux-mêmes du mérite des ouvrages, et ce devoir, M. Daunou le remplit religieusement, sans se laisser arrêter par aucune considération personnelle et sans faire acte de complaisance ou de désobligeance pour qui que ce soit. Aussi tous ses jugements ont-ils une si grande autorité, qu'on les considère comme des oracles en matière d'érudition et de goût. Lui-même, apôtre fervent des vraies doctrines historiques et littéraires, il a, dans le *Journal des Savants*, contribué autant et peut-être plus que personne en France à étendre et fortifier leur empire. »

Quant au *Cours d'Histoire* que nous venons d'annoncer, voici le jugement qu'en porte le biographe de M. Daunou :

« Le discours d'ouverture est empreint, comme tous les écrits de M. Daunou, de la modestie et de l'honnêteté qui le caractérisent. « Il n'appartient qu'aux Thucydide, telles sont les paroles qu'il « adresse à ses jeunes auditeurs, de se destiner à suivre les traces « d'Hérodote; et s'il est un genre d'enseignement auquel je puisse « me dévouer sans témérité, c'est celui qui recueille avec zèle l'in- « struction que les talents répandent, qui réfléchit leur lumière « sans aspirer à leur éclat; celui qui consiste en quelque sorte à « étudier publiquement, à rendre compte de ce qu'on a fait pour « essayer de savoir; celui enfin par lequel on associe ses auditeurs « à ses propres recherches, à ses doutes, à ses tentatives, et, s'il y « a lieu, aux connaissances que l'on croit avoir acquises (1). » Cette défiance de soi-même dans un homme d'un si grand savoir était un bel exemple et une excellente leçon. S'il promet peu, on est persuadé qu'il donnera beaucoup plus qu'il ne promet. Il dit ensuite que la plus sainte des obligations que sa chaire lui impose, est de rechercher scrupuleusement la vérité et de l'exposer avec franchise. Puis il continue en ces termes : « J'avoue que parmi les parties que « l'*Histoire* embrasse dans son immense étendue, je ne choisirai pas « de préférence, pour l'objet de mes leçons, celles dont l'examen « pourrait sembler le plus hasardeux : mais, en traitant celles qui « sont ou peuvent être abandonnées à la critique, il ne me suffira « point de ne me permettre aucun déguisement, je ne me prescrirai « aucune réticence. Je réclame, au nom des élèves qui doivent « m'écouter, la liberté de ne les tromper jamais; leur dire la vérité « pure et entière est un respect dû à leur âge, un devoir et un droit « du mien (2). » La dignité et l'élévation de ce langage ne pouvaient manquer de concilier au professeur l'amour et le respect de son auditoire.

« Après avoir traité, dans son premier livre, intitulé *Critique historique*, de la certitude historique en général, et avoir jeté un rapide coup d'œil sur les premiers âges et sur les traditions des peuples anciens, il fait la revue des monuments qui conservent la mémoire du passé, et les reconnaît principalement dans les médailles et les inscriptions, dans les chartes et les autres pièces d'archives, dans les relations contemporaines ou voisines des événements; puis il donne des règles de critique applicables à ces diverses sources de l'histoire. Il passe ensuite aux compilations, aux abrégés, aux extraits historiques dont les auteurs sont éloignés des temps et des lieux auxquels leurs écrits se rapportent. Dans son deuxième

(1) *Cours d'Hist.*, tom. Ier, pag. 31.
(2) Pag. 34 et 35.

livre, qu'il intitule *Usages de l'histoire*, il traite des leçons de morale que l'histoire présente, des éléments naturels du corps social, des institutions politiques, de la classification des gouvernements. Il traite aussi de la chronologie et des différents systèmes chronologiques, de la manière d'écrire l'histoire et des qualités d'un bon historien.

« Sorti de ces préliminaires, il propose et suit pour l'étude de l'histoire une méthode très-simple, qui consiste à étudier les uns après les autres les meilleurs ouvrages historiques, dans l'ordre des temps où ils ont été composés. Ainsi, commençant par Hérodote, Thucydide, Xénophon et Polybe, il continuera par Diodore de Sicile et Denys d'Halicarnasse. Ensuite il devra reprendre par César, Salluste, Tite-Live, Paterculus, Strabon, Josèphe, Tacite, Plutarque. Malheureusement, la résignation qu'il fit de sa chaire en 1830, en interrompant brusquement ses leçons, nous a privés d'une grande partie du cours qu'il avait entrepris, et qu'il s'était proposé de publier sous le titre d'*Études historiques*.

« Dans le travail qu'il exécute sur tous les historiens du premier ordre, sans toutefois négliger ceux de l'ordre secondaire, le savant professeur commence par tracer leur biographie; puis il rapporte les témoignages des auteurs anciens à leur égard et les jugements des modernes sur leurs écrits, dont il a soin aussi d'indiquer les principales éditions et traductions; ensuite il se livre à l'analyse de leurs histoires, et termine par un jugement général sur le mérite de chacun d'eux. Il est rare qu'à l'appréciation de leur talent littéraire il ne joigne celle de leurs qualités morales. Ainsi à la fin de son examen des quatre principaux historiens grecs, Hérodote, Thucydide, Xénophon et Polybe, après avoir dit qu'ils nous offrent des exemples de toutes les perfections du genre historique : « Ils resteront, continue-t-il, au rang des grands modèles et des meilleurs maîtres, « et devront cette gloire, trois d'entre eux à leurs talents éminents, « tous quatre à leur caractère moral, à la pureté de leurs intentions, « à la noblesse de leurs sentiments civiques, à leur incorruptible « sincérité. Ils étaient des hommes de bien qui écrivaient l'histoire. « Il reste de leur vie politique et privée des souvenirs honorables, « et leurs livres sont aussi de bonnes actions, puisqu'ils tendent à « éclairer les peuples, à les rendre meilleurs et plus heureux. » De même dans tout le cours de son enseignement, il s'attache à mêler aux leçons de l'histoire celles de la morale. Il ne se lasse pas non plus de plaider la cause de la justice et de prendre la défense de la civilisation contre la barbarie, celle des peuples contre leurs tyrans; et, lorsqu'il juge les grands personnages historiques, c'est toujours d'après le bien et non d'après le bruit qu'ils ont fait. Les

conquérants, quelque gloire qu'ils aient acquise de leur vivant et quelque admiration qu'ils excitent dans la postérité, ne doivent pas espérer de trouver grâce à son tribunal. Voici comment il parle d'Alexandre-le-Grand : « Ce sont, dit-il, d'horribles fléaux pour le « genre humain que des conquérants tels qu'Alexandre; mais si- « gnalons comme une calamité plus funeste encore les éloges qu'on « leur prodigue après leur mort, et qui, répétés d'âge en âge, cor- « rompent incurablement la morale publique. On se plaint de l'in- « gratitude des nations, et en effet elles se sont montrées fort peu « reconnaissantes pour leurs libérateurs et leurs bienfaiteurs : en « revanche elles l'ont été sans mesure pour leurs oppresseurs et leurs « assassins, pour tous ceux qui ont réussi à détruire avec fracas les « habitations, les cités, les produits des arts, à exterminer des gé- « nérations entières, à retarder tous les progrès, à renverser toutes « les garanties sociales. Voilà ceux pour qui les poëtes, les orateurs « et, puisqu'il faut l'avouer, les historiens et les philosophes ne « cessent de réclamer les hommages de la multitude et de la plus « lointaine postérité. »

« On sent à cette réprobation véhémente, que la haine du philosophe pour les conquérants en général n'était pas assouvie dans la seule condamnation du roi de Macédoine, et que peut-être un autre Alexandre qu'il avait connu, mais dont il ne profère pas le nom, était présent à sa pensée et donnait encore plus de vigueur à son pinceau. Ayant donc adhéré au jugement de Sénèque et de Boileau sur le vainqueur d'Arbelle, il proteste avec chaleur contre les éloges que Montesquieu et Voltaire lui ont décernés, et finit par dire : « Qu'il reste donc fameux, cet Alexandre, par l'immensité de ses « inutiles conquêtes; qu'il soit vanté pour quelques consolations fas- « tueuses données à des infortunes particulières au milieu des cala- « mités du genre humain! Pour nous qui ne connaissons rien d'il- « lustre que la vertu, rien d'héroïque que le bien qu'on fait aux « peuples, osons dire que celui qui tuait ses meilleurs amis, qui « brûlait des cités florissantes, qui ne conçut l'idée d'aucune insti- « tution salutaire, qui s'offensa de la publicité des écrits de son pré- « cepteur Aristote, qui ne sut régner que par la terreur des armes, « par les mensonges des prêtres et par l'ignorance des peuples, qui « n'a légué au monde ravagé que les sanglantes discordes de ses suc- « cesseurs, n'a pu mériter le nom de grand que par l'excès des maux « consommés en un règne si court. »

« Des exemples de cette éloquence mâle et pure brillent en beaucoup d'endroits dans le cours d'histoire que nous analysons. Ils sont vraiment dignes de l'antiquité qui les a inspirés, dignes des grands historiens dont ils accompagnent magnifiquement les immortels.

récits. Ils témoignent d'une manière éclatante qu'un livre qui ne peut manquer d'être une des productions historiques les plus judicieuses et les plus savantes de notre siècle, sera en outre un des meilleurs ouvrages de notre littérature.

« Après avoir achevé la revue des écrits de M. Daunou, si nous observons les qualités de son style, nous serons forcés d'admirer non-seulement la correction et le goût, la clarté et l'élégance qui ne l'abandonnent jamais, l'esprit, la finesse et l'ironie dont il abonde, mais encore le nerf et la concision, la pompe et la grâce qu'il sait prendre au besoin. Qui sut mieux que M. Daunou porter une attention sévère à toutes ses paroles, et rendre les nuances les plus délicates de la pensée ? qui fut plus habile à faire emploi du mot propre, à le mettre à sa place ? Il règne à la vérité dans ses compositions un art infini; mais cet art se cache avec soin, et la réflexion seule parvient à le découvrir. Prenez bien garde à la manière dont il s'énonce, aux éloges qu'il décerne, aux mérites qu'il fait ressortir, et songez que chaque affirmation peut être à la fois une négation ou une réticence. Par les qualités qu'il loue il laisse deviner celles qui sont absentes, et ce qu'il ne donne pas, souvent il le refuse. Chacune de ses expressions étant pesée et calculée d'avance, on doit faire bien attention à tout ce qu'il dit, et plus encore à ce qu'il ne dit point; car, dans ses formes élégantes et polies, s'il aime beaucoup mieux sous-entendre que d'exprimer le mal qu'il pense, il sait, quand il le veut, rendre son silence aussi malin qu'éloquent. Du reste, soit qu'il ne laisse échapper qu'une partie de sa pensée, soit même qu'il la comprime ou qu'il l'enchaîne étroitement, il est incapable de la déguiser, et l'on sent toujours le libre et hardi penseur dans l'écrivain réservé et circonspect. Conservateur en littérature, quoique innovateur en politique, il resta homme de l'ancien régime par son pieux attachement, par son respect filial pour les grands écrivains tant de l'antiquité que des siècles de Louis XIV et de Louis XV. C'étaient pour lui comme des êtres surnaturels et bienfaisants auxquels il rendait un culte public, et dont il défendait les autels avec un cœur et un esprit éminemment français, contre l'invasion des idoles des pays étrangers. »

18. — Les personnes qui aiment et qui étudient les vieilles écritures accueilleront favorablement une mince brochure de cinq feuillets, récemment publiée à Caen, par M. Spencer Smith. C'est surtout à elles que s'adresse cet opuscule, intitulé : *Quedam regule de modo titulandi seu apificandi pro novellis scriptoribus copulate.* Il est en effet lithographié en *fac-simile*, d'après un manuscrit du xvᵉ siècle, faisant partie de la bibliothèque de l'éditeur, sans avertissement, sans traduction, sans notes, sans rien de ce qui pourrait

en faciliter la lecture ou l'intelligence au plus grand nombre des lecteurs. Nous allons essayer d'en extraire quelques notions qui ne seront peut-être pas sans quelque utilité.

Sur le premier feuillet de la brochure est lithographiée, d'après le manuscrit de M. Smith, la table des ouvrages contenus dans ce même manuscrit. Ils sont au nombre de quatorze, sur lesquels onze sont expressément attribués à Jean Gerson. Ne pourrait-on pas présumer que les trois autres, indiqués sans nom d'auteur, appartiennent aussi au célèbre chancelier? L'un de ces trois opuscules anonymes est celui qu'a publié M. Spencer Smith; il est désigné dans la table par ce titre, un peu différent de celui qui est inscrit dans le volume au-dessus du texte du traité : *Quedam regule scribendi et sillabicandi bonos libros.*

Sillabicandi, *titulandi*, *apificandi*, voilà trois termes assez rares, et dont le véritable sens ne se présente pas tout d'un coup à l'esprit. Le troisième manque dans le *Glossaire* de Du Cange; les deux autres y ont trouvé place, mais non avec la signification que leur a donnée notre écrivain anonyme, et qu'on ne saurait découvrir qu'en lisant l'ouvrage lui-même. Cet ouvrage est un petit traité de la manière d'abréger, à l'usage des copistes de livres ou écrivains. L'auteur leur indique les syllabes qui peuvent être abrégées, et celles qui doivent être écrites en toutes lettres. Parmi les règles qu'il leur trace, il en est qui sont fondées sur la composition des mots. Ainsi la préposition *per*, et la dernière syllabe des mots *super* et *inter* peuvent être abrégées dans les mots composés de ces mêmes prépositions et d'un autre mot; elles doivent être écrites en toutes lettres lorsqu'elles font partie intégrante du mot. On écrirait, par exemple, en abrégé, *superat* avec le *p* tranché pour *supererat*; mais *superat*, du verbe *superare*, doit s'écrire en toutes lettres. L'auteur anonyme énonce même sa règle d'une manière plus simple. *Per, super, inter,* dit-il, s'abrégent quand il sont combinés avec un mot quelconque commençant par une voyelle (dans ce cas, la lettre *r* termine une syllabe). Mais, ajoute-t-il, si l'*r* se prononce avec la voyelle suivante (c'est-à-dire, si, au lieu de terminer une syllabe, elle en commence une autre), *per, super, inter,* ne s'abrégent pas. On voit maintenant ce que signifie le verbe *syllabicare* : il n'a pas seulement la signification d'épeler que Du Cange lui a donnée; il implique en outre une certaine connaissance de la composition et de la décomposition des mots, et c'est l'application pratique de cette connaissance à la confection des manuscrits que l'auteur anonyme a désignée par cette expression de *syllabicare libros.*

La signification donnée au mot *titulare* dans l'opuscule qui nous occupe, se déduit de celle qu'y ont les mots *titellus*, diminutif de

titulus et *titellabilis*. S'agit-il d'une syllabe qu'on puisse écrire avec une abréviation, elle est dite *scribenda per titellum;* la syllabe qu'on ne peut abréger est *scribenda sine titello. Titellus* signifie donc abréviation, ou, pour parler plus exactement, ce mot désigne le signe même qui indique l'abréviation. C'est ce que prouve la règle suivante : Les pluriels passifs en *antur* doivent être écrits *per titellum super t* (*amabant⁷*); dans les pluriels en *untur*, on abrége aussi la pénultième *per titellum super u* (*amabūt⁷*). Plus loin l'auteur anonyme s'exprime ainsi : Si dans un mot polysyllabique il y a trois syllabes susceptibles d'abréviation (*titellabiles*), c'est la première et la dernière qui doivent être abrégées, *scribende per titellum*, et il cite pour exemple *cōstanciā* pour *constantiam*, *cōprimendū* pour *comprimendum*, etc.

D'après le sens constamment donné aux mots *titellus* et *titellabilis*, celui de *titulare* ne saurait être douteux; ce mot signifie écrire par abréviation. *Apificare*, dérivé de *apex*, ne peut avoir une autre signification, puisque dans le titre de l'opuscule qui nous occupe, il est donné comme synonyme de *titulare* (*de modo titulandi* SEU *apificandi*).

Le petit traité publié par M. Spencer Smith fournira donc à la nouvelle édition du *Glossaire* de Du Cange trois mots nouveaux, *apificare*, *titellus*, *titellabilis*; et une acception nouvelle pour chacun des deux mots, *syllabicare* et *titulare*. Quant aux règles d'abréviation qu'il renferme, elles n'ont plus aujourd'hui qu'une faible importance. Il est même permis de douter qu'elles aient jamais joui d'une grande autorité, car le copiste du manuscrit de M. Smith, tout en les reproduisant, ne s'est pas fait scrupule de les enfreindre.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

99. — *Monumenta Germaniæ historica*, edidit Georgius Henricus Pertz. Scriptorum tomus IV. In-fol. de 116 feuilles. Hanovre, 1841.

Ce volume renferme 17 annales ou chroniques de monastères, et un grand nombre d'opuscules agiographiques. Il est terminé par une table détaillée et par un glossaire, qui sont l'ouvrage de M. George Waitz, collaborateur de M. Pertz, et éditeur d'une partie des documents contenus dans ce quatrième volume des Historiens d'Allemagne.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

100. — *Histoire littéraire de la France*, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Tome XI comprenant la suite du XIIe siècle jusqu'en 1141; nouvelle édition, conforme à la première, et donnée par les continuateurs de l'ouvrage, membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. In-4° de 99 feuilles. A Paris, chez F. Didot. Prix.............................. 21 fr.

101. — *Mémoire historique sur le Palinod de Caen*, œuvre posthume de l'abbé de Larue. In-8° d'une feuille un quart. Imprimerie d'Hardel, à Rouen.

102. — *Notice sur la ville et le château de Clisson*. In-18 de 2 feuilles et demie, plus 3 gravures. A Nantes, chez Forest. Prix.. 1 fr.

103. — *Notice historique sur le collége royal de Tournon*, par M. Reiner. In-8° de 4 feuilles. Impr. de Marc-Aurel, à Valence.

104. — *Précis de l'Histoire de France*. Ire partie, comprenant l'histoire de France au moyen âge, par M. Ch. Cayx. 2e édit. In-8° de 28 feuilles et demie. A Paris, chez Louis Colas, rue Dauphine, n° 32. Prix.. 5 fr.

105. — *Précis de l'Histoire de France, pendant les temps modernes*, par Auguste Poirson. In-8° de 15 feuilles trois quarts. A Paris, chez Louis Colas, rue Dauphine, n° 32. Prix..... 2 fr. 50 c.

De 1461 à 1589, fait suite au numéro précédent.

106. — *Recherches historiques sur la ville et l'arrondissement de Pontarlier (Doubs)*, par M. Bourgon. Livr. 3 à 6, 4 cahiers in-8°, ensemble de 19 feuilles un quart, plus 1 portr. et 4 pl. A Pontarlier, chez Laithier.

Fin du tome Ier.

107. — *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, par A. C. N. de Lateyssonnière. 3e vol. In-8° de 27 feuilles trois quarts. Impr. de Bostier, à Bourg.

108. — *Statistique historique de l'arrondissement de Dôle*, par Armand Marquis. Tome Ier. In-8° de 53 feuilles, plus 7 lithog. A Besançon, chez Déis.

109. — *Essai sur l'Histoire municipale de la ville de Valenciennes*. In-8° de 6 feuilles. Impr. de Prignet, à Valenciennes.

110. — *Histoire de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*; par Edward Le Glay. In-8° de 14 feuilles et demie. A Lille, chez Vanackère.

111. — *Histoire de France*, divisée par époques, depuis les origines gauloises jusqu'aux temps présents ; par M. Laurentie. Tome V, 2e époque. In-8° de 37 feuilles. A Paris, chez Lagny frères, rue Bourbon-le-Château, n° 1. Prix.......... 7 fr. 50 c.

Ce volume finit à la mort de Henri III.

112. — *Notice historique et descriptive sur l'Eglise métropolitaine de Sainte-Cécile d'Albi*, suivie de la Biographie des évêques et archevêques d'Albi, des évêques de Castres et de Lavaur ; par M. H. C. In-8° de 8 feuilles. Impr. de Dieulafoy, à Toulouse.

113. — *Essais historiques, statistiques, chronologiques, littéraires, administratifs, etc., sur le département de Seine-et-Marne.* 6e livraison (2e cahier, pag. 1951-2094). In-8° de 9 feuilles. A Melun, chez Michelin.

Cette livraison termine l'ouvrage.

114. — *Histoire de la Conquête de la Lombardie par Charlemagne, et des causes qui ont transformé dans la Haute-Italie la domination germanique sous Othon-le-Grand ;* par T. de Partouneaux. 2 vol. in-8°, ensemble de 59 feuilles un quart. A Paris, chez J. Renouard, rue de Tournon, n° 6. Prix................ 15 fr.

115. — *Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France ;* par M. Mary-Lafon. Faux-titre, titre et table du tome Ier, qui est maintenant complet. A Paris, chez Caprot, quai des Augustins, n° 11.

L'ouvrage aura 64 livraisons, qui formeront 4 volumes. Prix de la livraison.. 50 c.

H. Gd.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 10.) BULLETIN (10 DÉC. 1841.)

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, TENUE LE 8 NOVEMBRE 1841.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

VICE-PRÉSIDENT : M. EYRIÈS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

504. M. Auguis, membre de la Chambre des Députés, rue des Marais-Saint-Germain;

505. M. Paret (Victor), agrégé de l'Université, professeur au collége Rollin, rue Saint-Jacques, n° 179; présentés l'un et l'autre par MM. Bellaguet et J. Desnoyers.

506. M. Delacour, professeur au collége de Moulins, présenté par M. F. de Roissy, qui sera son correspondant.

507. M. Chaix, procureur général à la Cour royale de Bastia; correspondant à Paris, M. Philippon de La Madelaine;

508. M. Genevois, substitut du procureur du Roi au tribunal de première instance de Villefranche; correspondant à Paris, M. Philippon de La Madelaine;

509. M. Philippon de La Madelaine, avocat, rue Basse-du-Rempart, n° 18;

510. M. Tissier La Chassaigne, premier président à la Cour royale de Limoges; ces quatre nouveaux sociétaires présentés par MM. de Gregori et Duchesne aîné.

511. M. Drouyn de Lhuys, directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères, rue Louis-le-Grand, n° 31, présenté par MM. de Lambert et Duchesne aîné.

Ouvrages offerts à la Société.

Bulletin historique des Arts et Monuments. N° 11 ; séances de mars à mai 1841. Donné par le ministère de l'instruction publique.

Revue numismatique, dirigée par MM. Cartier et de La Saussaye. N° 4 ; juillet et août 1841. De la part des éditeurs.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Tome IV, supplément. Amiens, 1841. 1 vol. in-8°. (Notice sur une découverte de monnaies picardes du XIe siècle, recueillies et décrites par MM. F. Mallet et Rigollot ; 9 planches.) De la part de cette Société.

Archives de Picardie. Prospectus. Brochure in-8° de 32 pages. Amiens, 1841. Ce cahier contient une Notice sur la Picardie, des lettres de princes et personnages illustres des XVe, XVIe et XVIIe siècles ; un chant royal, composé en 1499, pour la confrérie du Puy d'Amiens. De la part de M. Dusevel.

Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. 3e année, 2e trimestre. Bordeaux, 1841. 1 vol. in-8°. Ce cahier contient un Essai historique sur les Mérovingiens d'Aquitaine et la charte d'Alaon, par M. Rabanis. De la part de cette Académie.

La Source et le glacier du Rhône en juillet 1834, par M. Rey. Brochure in-8°. Paris, 1835. De la part de l'auteur.

Bulletin du Bibliophile, publié par Techener. 4e série, n° 18. Octobre 1841. De la part de l'éditeur.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Année 1840. In-8°. De la part de cette Académie.

Mémoire sur les vestiges des Thermes de Bayeux, par M. Surville. Caen, 1822. 1 vol. in-8°.

Recherches et conjectures sur la Tapisserie de Bayeux, par M. Bolton-Corney ; trad. de l'anglais par M. V.-E. Pillet. Bayeux, 1841. Brochure in-8°.

Saint-Lô, poëme latin de Guillaume Ybert, trad. par M. V.-E. Pillet. 2e édition. Bayeux, 1840. Brochure in-8°.

Mémoire historique sur le Palinod de Caen ; œuvre posthume de M. l'abbé Delarue. Caen, 1841. Brochure in-8°. Ces cinq notices offertes par M. J. Travers, secrétaire de l'Académie de Caen.

Annuaire du département de la Manche. Années 1829 à 1841. 9 vol. in-12 et 3 vol. in-8°. Saint-Lô, 1829 et années suivantes. De la part de M. Julien Travers, éditeur de cet ouvrage.

On y remarque les articles suivants comme intéressants pour les études historiques :

Année 1829. Précis de l'Histoire du département de la Manche.

— Résumé de cette Histoire jusqu'au xve siècle. — Des anciens seigneurs de Tourlaville. — Premiers imprimeurs du département. — Notices nécrologiques sur des hommes célèbres à différents titres. Ces notices se continuent dans les volumes suivants.

Années 1830-1831. Bibliographie du département de la Manche. — Descente des Anglais à Cherbourg en 1758. — Voies romaines dans le département, avec une carte. — Aqueduc de Coutances.

Année 1832. Fragment sur l'Histoire de Coutances.

Année 1833. Guerres entre les catholiques et les protestants. — Suite de l'Histoire de Coutances. — Monuments druidiques de la Manche; suite dans l'Annuaire de 1835. — Monuments, armes et instruments de bronze attribués aux Gaulois.

Année 1834. Notice sur l'histoire des îles anglaises.

Année 1836. Archives de Mortain. — Personnages du Cotentin qui se sont distingués dans les croisades, article continué en 1837.

Année 1837. Anciens domaines des premiers ducs de Normandie, retrouvés dans le Cotentin.

Année 1838. Traduction d'un monument latin du XIIIe siècle, concernant l'histoire du diocèse de Coutances.

Année 1839. Histoire du département de la Manche, depuis le commencement du xe siècle jusqu'aux commencements du XIe.

Année 1840. Histoire du département de la Manche. — Statistique de l'arrondissement de Saint-Lô.

Année 1841. Suite de l'histoire du département.

Correspondance.

— M. le comte de Mailly et M. Hennin adressent au Conseil des remercîments pour leur admission dans le sein de la Société.

— M. Spencer Smith annonce avoir adressé récemment à la Société deux fragments, dont l'un inédit, de Jean Charlier de Gerson : l'un d'eux a été présenté à la précédente séance du Conseil, et il en a été fait mention dans le dernier numéro du *Bulletin*.

— M. Émile Jolibois, régent de troisième et de seconde au collége de Réthel, correspondant des comités historiques du ministère de l'instruction publique, informe le Conseil qu'il vient de s'occuper, pendant une année, à mettre en ordre les archives communales de la ville de Rhétel, et qu'il termine un inventaire de ces archives, dont il a été chargé par le conseil municipal. M. Jolibois a profité de son séjour à Chaumont pendant les vacances pour annoter les *Chroniques* de l'ancien évêché de Langres, qu'il a traduites du latin, et qu'il espère pouvoir bientôt publier. Il continue de travailler à une histoire de Chaumont.

— M. Charles de Stabeurath, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pour la classe des lettres, adresse le programme d'un prix proposé pour 1842, et dont le sujet est *l'analyse et l'appréciation des œuvres des littérateurs et des poètes normands peu connus, depuis Clément Marot jusqu'à la fin du règne de Louis XIV*. Les Mémoires devront être envoyés avant le 1er juin 1842.

— M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, adresse à la Société plusieurs volumes ou notices publiés par cette Académie, et, en son propre nom, neuf volumes de l'*Annuaire du département de la Manche*, dont il est principal rédacteur. Il témoigne le désir de recevoir en échange la collection des *Annuaires* et le *Bulletin* de la Société. Le Conseil accède à cette demande pour les *Annuaires*, pour la première série du *Bulletin* (4 vol. in-8°), et pour le *Bulletin* actuel, à partir de janvier 1842.

— M. l'archiviste a reçu des réclamations, auxquelles il a fait droit, de la part de MM. Cunin, de Sedan, Durand de Lançon, de Lambert et de Maslatrie.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. Géraud annonce que M. Guessard travaille à la préface des *Mémoires de Marguerite de Navarre*. Elle sera terminée avant le 1er janvier prochain.

— L'impression du deuxième volume des *Mémoires de Commynes*, suspendue d'après le désir de l'éditeur, sera reprise au retour de M. Lenormant, commissaire responsable, qui doit se trouver à Paris dans le cours du mois prochain. La suspension de l'impression d'un ouvrage, par suite de l'absence d'un commissaire, est signalée comme un inconvénient grave, auquel il serait convenable d'obvier à l'avenir.

— Le deuxième volume d'*Éginhard* est en voie d'impression.

— Le secrétaire annonce que M. le comte Beugnot doit remettre sous quatre jours à l'imprimerie la copie entière du deuxième volume de la *Coutume de Beauvoisis*.

— M. de Monmerqué a repris activement l'impression des *Mémoires de Villette*. Il a remis à M. Crapelet la fin du texte. Il fait part au Conseil de l'autorisation que vient de lui accorder M. le Ministre de l'instruction publique, de joindre en appendice à cet ouvrage plusieurs lettres de l'amiral maréchal d'Estrées et de Duquesne, lettres communiquées au Ministre par M. le duc Decazes, pour le comité historique des chartes, et qui avaient été primiti-

vement destinées à faire partie d'un grand recueil de documents inédits sur le siècle de Louis XIV, dont M. Depping a été chargé. Ces pièces justificatives rempliront trois à quatre feuilles, et compléteront le volume dont M. de Monmerqué a bien voulu se charger d'être éditeur.

— M. Géraud annonce être prêt à livrer à l'impression les deux volumes de la *Chronique de Guillaume de Nangis*. Le Conseil fixe à 500 le nombre d'exemplaires auquel devra être tiré cet ouvrage.

— M. Paulin Pâris propose au Conseil, comme pouvant être l'objet d'une publication intéressante, un *Journal du règne de Louis XV*, presque entièrement inédit, embrassant les années 1718 à 1760, époque intermédiaire aux mémoires de Saint-Simon et à ceux de Bachaumont, et sur laquelle on a le moins publié de documents contemporains. L'auteur était un magistrat au parlement, qui, tout en notant les faits au point de vue de sa position sociale, n'en a pas moins recueilli beaucoup de renseignements utiles et d'anecdotes amusantes. Son manuscrit, conservé à la Bibliothèque royale, remplit six portefeuilles, qu'on pourrait aisément réduire à deux volumes. Il y aurait un éditeur prêt à s'occuper de la mise en œuvre. Le Conseil agrée la demande de M. P. Pâris, et la renvoie, suivant l'usage, à l'examen du comité de publication.

— Un membre (M. Taillandier) exprime le désir que le cadre du *Bulletin* soit agrandi, et qu'il renferme à l'avenir un plus grand nombre d'extraits d'ouvrages français ou étrangers, et d'analyses qui en rendent la lecture moins aride. Il ne voudrait pas qu'on lui redonnât autant d'étendue qu'à la première série du *Bulletin*, dont la publication était trop dispendieuse pour la Société, et dont il fut l'un des premiers à demander la modification; mais il pense qu'en bornant chaque numéro à deux feuilles, et peut-être en en confiant la rédaction d'une manière fixe, à une seule personne, on parviendrait à le rendre plus utile, surtout pour les sociétaires étrangers à Paris, qui y attachent encore plus d'importance.

Cette proposition donne lieu à l'énoncé d'opinions contradictoires de la part de différents membres : les uns jugent de plus en plus nécessaire de concentrer toutes les ressources de la Société sur les ouvrages originaux et sur les *Annuaires;* les autres trouveraient fort utile un *Bulletin* d'érudition critique, s'il était possible, tenant au courant des publications historiques récentes, et dans lequel pourraient être analysés plus particulièrement, par différents membres, sous la sanction du Conseil, qui donnerait une certaine valeur aux opinions exprimées, les ouvrages et les notices offerts à la Société.

L'examen de la proposition de M. Taillandier est renvoyé à une

commission spéciale, dont les membres, choisis au scrutin, sont MM. Taillandier, Guérard, Duchesne, Berger de Xivrey et de Lascoux.

— La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

19. — M. Guadet vient de publier l'histoire de sa ville natale, dans un volume in-8° sorti des presses de l'Imprimerie royale, et qui a pour titre : *Saint-Émilion, son histoire et ses monuments*. Nous n'avons pas à juger cet ouvrage; l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en a suffisamment proclamé le mérite en décernant, il y a trois ans, à l'auteur, une médaille d'or. Contentons-nous donc de faire rapidement connaître à nos lecteurs le travail de M. Guadet, et l'utilité que s'en peuvent promettre les études historiques.

La ville de Saint-Émilion doit son origine à un monastère; l'histoire de ce monastère forme la première partie du livre que nous analysons. Elle n'offre rien de bien remarquable. Le monastère, ruiné par les Normands au IXe siècle, fut remplacé par une collégiale qui subsista jusqu'à la révolution de 1789, et fournit à l'épiscopat français des membres distingués. Mais on ne lira sans intérêt ni la légende de saint Émilien (1), fondateur du couvent et de la ville, légende qui est fort ancienne, si on en juge par le style, ni la description de l'église monolithe, commencée par le saint personnage et achevée par ses successeurs, ni enfin la notice des bas-reliefs bizarres qui décorent l'intérieur de ce curieux monument.

La deuxième partie du livre est consacrée à l'histoire de la commune de Saint-Émilion, qui existait au XIIe siècle, et que Jean-sans-Terre sanctionna le premier par un acte de son autorité royale, donné à Falaise le 8 juillet 1199. Saint-Émilion, comme on voit, était, avec tout le Bordelais, sous la domination des rois d'Angleterre. Ce fut seulement en 1451 que les comtes de Penthièvre, de Dunois, de Foix et d'Armagnac, soumirent au roi Charles VII le duché de Guienne; Saint-Émilion se rendit le 5 juin de cette année. Ce fut pour cette petite ville une époque mémorable sans doute; M. Guadet en a fait la limite des deux périodes dans lesquelles il a successivement étudié la commune de Saint-Émilion. Aux deux époques, il décrit l'état des fortifications de la ville, signale les

(1) Il nous semble que c'est ainsi qu'il faut traduire le nom latin *Emilianus*. M. Guadet a imprimé *Emilian*.

priviléges et les franchises de la commune, analyse la constitution municipale, révèle la forme des élections et marque les fonctions de chaque officier municipal. Ensuite vient la longue histoire des modifications successives que subit le régime intérieur de la commune sous les rois successeurs de Charles VII. Pour distraire en quelque sorte l'esprit du lecteur, que la continuation non interrompue d'un même sujet aurait pu fatiguer, l'auteur a parsemé cette sorte de biographie municipale de quelques épisodes intéressants. Nous citerons entre autres les trois chapitres intitulés : *Législations et Mœurs; Langue vulgaire; Saint-Émilion pendant les troubles religieux du* XVIe *siècle.*

En terminant cette deuxième partie, l'auteur fait connaître quel était en général l'état de Saint-Émilion immédiatement avant la Révolution. Un appendice assez intéressant à ce dernier chapitre se trouve au n° XIII des pièces justificatives; c'est le cahier rédigé par le tiers-état de Saint-Émilion en 1789. Sans approuver absolument toutes les idées, toutes les réclamations contenues dans cette pièce, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître autant de sagesse que de prévoyance et de modération. Elle prépare d'ailleurs merveilleusement l'esprit du lecteur aux détails si intéressants que renferme la troisième partie du livre, intitulée : *Épisode de la Révolution.* Comment écrire l'histoire de Saint-Émilion sans consacrer au moins quelques lignes au célèbre député de cette ville à la Convention nationale, et aux autres débris du parti de la Gironde, qui allèrent, sur les traces de Guadet, chercher dans le Bordelais un abri contre la proscription? C'était en quelque sorte, pour notre auteur, un devoir filial; il s'en est acquitté avec bonheur. Il a puisé les documents de cette dernière partie dans ses archives, et ses expressions dans ses affections de famille. Aussi ne lira-t-on point sans en être touché les détails des terribles épreuves par lesquelles ont dû passer les illustres proscrits. Traqués comme des bêtes féroces, ils sont sans crainte devant le danger. Longtemps ils évitent leur cruelle destinée, grace au généreux dévouement d'une faible femme et d'un pauvre artisan. On ne sait, en lisant cette touchante histoire, ce qu'on doit le plus admirer, ou de la stoïque fermeté des victimes, ou du courage héroïque de ceux qui se sacrifient pour les protéger; et le cœur se serre lorsqu'en arrivant à la dernière page, on voit périr sur l'échafaud, après les malheureux représentants du peuple, les amis généreux qui leur avaient offert un asile.

20. — La Société des Antiquaires de Picardie vient de commencer, sous le format in-4°, une publication importante, et dont on peut d'avance prédire le succès; c'est celle des coutumes locales du bailliage d'Amiens. L'impression des anciens documents qui concernent

la prévôté d'Amiens est maintenant terminée. Ces documents, la savante introduction dont les a fait précéder M. Bouthors, greffier en chef de la cour royale d'Amiens, chargé de diriger la publication entière, et les notes nombreuses et substantielles qui les suivent, remplissent les 158 premières pages du volume. Voici les pièces qui composent le corps complet des statuts locaux de la ville d'Amiens : 1°. Charte d'établissement de la commune d'Amiens (1209). 2°. Bail à ferme de la prévôté d'Amiens (1292). 3°. Coustumes de la ville, loy, mairie, prévôté et échevinage d'Amiens (1507). 4°. Anciens usages d'Amiens (vers 1280). 5°. Le recueil des coutumes contenues dans le Ms. 1189 de la Bibliothèque royale. « Nous reproduisons textuellement, dit M. Bouthors, les trois premiers titres, parce que, ayant été revêtus de la sanction de l'autorité souveraine, ils ont un caractère d'auhenticité qu'on ne peut méconnaître. Il suffira d'extraire du quatrième (1) les dispositions qui font connaître l'organisation de la municipalité. Quant au cinquième, dont nous possédons une copie, un motif de haute convenance nous commande de ne pas anticiper la publication d'un monument destiné à l'*Histoire du Tiers-État;* nous nous bornerons à en citer quelques fragments pour faciliter l'intelligence des textes que nous publions. »

L'introduction de M. Bouthors (59 pages in-4°) est divisée en deux parties. Dans la première l'auteur expose, sur l'origine et sur l'organisation des communes, des idées qui nous ont paru neuves sur quelques points, et qui sont évidemment le fruit d'études longues et approfondies. Dans la seconde, il indique au lecteur les ouvrages où se trouve l'histoire de la commune d'Amiens et fait l'analyse des institutions coutumières de cette ville depuis l'an 1209 jusqu'à l'an 1507.

Pour aujourd'hui, nous ne devons pas aller au delà de ce simple aperçu. Le livre dont nous venons de parler est si récent qu'à peine peut-on encore dire qu'il ait paru. Nous mériterions donc le reproche de témérité si, après avoir tâché de faire ressortir l'importance de cette publication, nous nous hasardions à la juger tandis que les dernières pages en sont encore humides des atteintes de la presse.

21. — Nous lisons dans un journal quotidien :

« De nouvelles dégradations viennent d'être commises à l'extérieur de l'église de Notre-Dame, et à ce portail du nord, si remarquable par la délicatesse de ses sculptures. Il y a encore peu d'années que, grâce à la finesse et à la bonté des pierres, ces sculptures étaient

(1) Publié en 1840, dans le livre intitulé *Ancien Coutumier inédit de Picardie,* par M. A.-J. Marnier. Voyez le *Bulletin* de septembre 1840, *Bibliographie,* n° 43.

admirablement conservées; aujourd'hui, elles portent, comme celles du portail méridional, les traces d'un vandalisme impie et brutal. Des barbares ont brisé, ces jours derniers, le haut des deux petites tourelles qui servaient autrefois de base aux précieuses statues enlevées en 1793. Quand de pareils attentats cesseront-ils? ou plutôt pourront-ils jamais cesser tant qu'une grille ne protégera pas ce vénérable monument?»

Il y a déjà bien longtemps qu'on a parlé de cette mesure de précaution, et si les effets en doivent être aussi salutaires que quelques personnes se le persuadent, il faut que l'exécution en ait rencontré des obstacles bien graves pour n'avoir pas encore été réalisée. Jamais, en effet, le Gouvernement n'a montré pour nos vieux monuments historiques autant d'intérêt et de sollicitude; et l'on s'expliquerait difficilement qu'en étendant son intelligente protection sur un grand nombre d'anciens édifices qui font l'ornement des provinces, il négligeât volontairement un des plus curieux, des plus vastes et des plus riches, qui se dégrade chaque jour sous ses yeux.

Tout récemment encore, grâce à l'intervention de M. le Ministre de la justice et des cultes, la cathédrale de Saint-Front, à Périgueux, vient d'échapper aux mutilations dont la menaçait, sous prétexte de la restaurer, un architecte municipal. Ce fait doit même figurer avec avantage sur le premier feuillet du registre historique que M. le préfet de la Dordogne a récemment créé dans son département. Plusieurs journaux ont annoncé ce nouveau service rendu par M. Romieu au pays qu'il administre. Dans un registre ouvert à la préfecture de Périgueux on doit consigner désormais, à mesure qu'ils se produiront, tous les événements politiques, civils, ou naturels, de quelque importance, survenus dans les limites du département; les inventions nouvelles, les perfectionnements des procédés anciens, les fondations de nouveaux établissements, les constructions ou restaurations d'édifices publics, les inondations, les épidémies, etc., etc. Il suffit de signaler cette excellente mesure pour en faire concevoir tous les avantages. Que l'exemple donné par M. le préfet de la Dordogne soit partout imité, et ceux qui écriront un jour l'histoire de notre époque seront exempts de la plupart des difficultés et des obstacles qui arrêtent aujourd'hui les savants lorsqu'ils entreprennent l'histoire des siècles passés.

22. — Dans la dernière livraison du *Bulletin*, nous avons parlé d'un traité d'abréviations (*Quedam regule de modo titulandi, etc.*) (1) qui semblait être l'ouvrage de Gerson, et dont l'éditeur, M. Spencer Smith, venait d'adresser un exemplaire à la So-

(1) Voyez le *Bulletin* de novembre, p. 140, *Variétés*, n° 18.

ciété. A cet exemplaire devait être jointe une notice manuscrite de M. Smith, qui, par je ne sais quel concours de circonstances, ne nous est arrivée que longtemps après le *fac-simile*. Nous avons d'autant plus de raison de regretter ce retard, que cette notice nous eût fourni un motif de plus pour attribuer à Gerson le petit traité dont nous avons parlé.

Dans le volume dont ce traité fait partie se trouve une table manuscrite des matières qu'il renferme, table qui a été reproduite par M. Smith, ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent article. Il y a de plus, au verso de la première tablette de la couverture, une autre table imprimée, dans laquelle les articles sont numérotés. L'auteur de cette table, qui était propriétaire du volume avant M. Smith, n'a compté que treize opuscules, parce qu'il a considéré les *Regulæ titulandi* comme ne faisant qu'un avec l'ouvrage qui précède, et qui est le traité de Gerson intitulé : *De laudibus scriptorum*. M. Smith adopte cette opinion. Au bas de la table imprimée est une note qui émane du même auteur que la table, et dans laquelle on lit : « Je regarde ce volume comme le plus « rare et le plus précieux de ceux qui composent ma collection. « Les manuscrits qui s'y trouvent réunis, au nombre de quatre (1), « dont deux sur vélin, ont été copiés du vivant même du célèbre « Gerson, et tout me porte à croire qu'ils sont de sa propre main « (voir la souscription du traité *De laudibus scriptorum*). » Or, voici le texte de cette souscription :

Explicit tractatus de laude scriptorum doctrine salubris, ad Celestinos et Cartusienses, ymo ad totam ecclesiam generaliter ordinatus Lugduni, anno millesimo quadringentesimo tercio, in aprili, per magistrum Johannem de Gersono, cancellarium Parisiensem. Orate pro scriptore.

C'est la teneur de cette souscription, et surtout la prière qui la termine, qui portent l'auteur de la note et M. Smith à conjecturer que le manuscrit est de la main de Gerson. Mais cette induction nous semble un peu hasardée. La formule *Orate pro scriptore* nous paraît seule devoir être attribuée au copiste, sans que rien autorise à penser que ce copiste ait été Gerson lui-même. Quant à ce qui précède, le copiste a pu le transcrire d'après l'original qui lui servait de modèle. Nous le soupçonnons même d'avoir commis une erreur dans la date. Tout semble prouver qu'en 1403, Gerson était, non à Lyon, mais à Bruges, à la cour du duc de Bourgogne. Ce fut seulement en 1419 que Jean Gerson se retira au couvent des Célestins de Lyon, où il passa dans la retraite les dix dernières

(1) Les autres opuscules sont imprimés.

années de sa vie. Le supérieur de ce couvent était le frère de l'illustre chancelier, et portait le même nom que lui. On voit par sa correspondance, qu'à sa prière, Gerson avait composé divers opuscules pour les religieux qui l'avaient accueilli, et la souscription qu'on vient de lire ne permet guère de douter que le traité *De laudibus scriptorum* ne soit du nombre de ces ouvrages. Peut-être faut-il donc lire, dans la date de ce traité, *anno millesimo quadringentesimo* vigesimo *tertio*.

Quoi qu'il en soit, ce traité est bien certainement l'œuvre du chancelier Gerson. Or, dans le manuscrit de M. Smith, il finit au bas d'une page, et la souscription, que nous avons reproduite plus haut, est au commencement de la page suivante. Dans cette même page, immédiatement après la souscription du traité *De laudibus scriptorum,* de la même main, et sans autre signe de division qu'un simple alinéa, viennent les *Regulæ titulandi et apificandi*. Toutes ces circonstances, et la liaison des sujets traités dans les deux opuscules, autorisent bien à penser qu'ils ont été l'un et l'autre composés par le même auteur. Mais là doivent, à notre avis, s'arrêter les conjectures. Si le traité des abréviations eût été copié de la main même de l'illustre chancelier, il est probable que cette copie serait plus correcte et plus complète qu'elle ne l'est réellement.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

116. — *Archives historiques de l'Albigeois et du pays castrais*, publiées par P. Roger. Livr. 1-4, deux cahiers in-8°, ensemble de 12 feuilles, plus un frontispice. A Albi, chez Rodière. Prix de la livraison.. 1 fr. 50 c.

L'ouvrage aura 8 livraisons.

117. — *Charlemagne*, par M. Capefigue. 2 vol. in-8°, ensemble de 57 feuilles. A Paris, chez Langlois et Leclercq, rue de la Harpe, n° 81. Prix.. 15 fr.

118. — *Éloge de Chrétien-Guillaume Lamoignon-Malesherbes, l'un des quarante de l'Académie française*, prononcé dans la séance de l'Académie du 4 novembre 1841, par M. Dupin, membre de l'Académie. In-8° de 4 feuilles et demie. Impr. de Cosson, à Paris.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

119. — *Études historiques et Documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur*; par M. Cl. Compayré. Livr. 1-4. In-4° de 16 feuilles. Impr. de Papailhiau, à Albi.

Prix de l'ouvrage en un vol. in-4° de 544 pages............... 16 fr.

120. — *Histoire de la Révolution française*, par M. A. Thiers, de l'Académie française. 10e édition, ornée de 50 gravures sur acier. Livr. 100e et dernière. In-8° de 6 feuilles, plus 2 planches. A Paris, chez Furne, rue Saint-André-des-Arcs, n° 55. Prix de la livraison.. 50 c.

L'ouvrage complet en 100 livraisons......................... 50 fr.

121. — *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, par M. de Barante. 6e édition, ornée de 88 gravures et portraits sur bois. 1re livraison. In-8° de 2 feuilles un quart, plus une gravure. A Paris, chez Furne, rue Saint-André-des-Arcs, n° 35. Prix de la livraison.. 50 c.

L'ouvrage aura 100 livraisons. On en prend une tous les jeudis.

122. — *Manuel historique du Système politique des États de l'Europe et de leurs Colonies, depuis la découverte des deux Indes*; par M. Heeren. Traduit de l'allemand sur la 3e édition. 2 vol. in-8°, ensemble de 37 feuilles. A Paris, chez Videcocq, place du Panthéon, nos 4 et 6. Prix................................ 10 fr.

123. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Année 1840. In-8° de 30 feuilles, plus 18 planches. A Poitiers, chez Fradet et Barbier; à Paris, chez Derache, rue du Bouloy, n° 7. Prix.. 10 fr.

124. — *Notice sur l'île Saint-Louis, à Paris*. Origine historique de son église, de ses ponts, quais, rues et hôtels; par l'abbé Pascal, chanoine honoraire, ancien vicaire de cette paroisse. In-8° de 4 feuilles et demie. A Paris, chez Lagny, rue Bourbon-le-Château, n° 1. Prix..................................... 1 fr. 50 c.

125. — *Notice sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris*. Origine historique et descriptive de son église, etc.; par M. l'abbé Pascal, chanoine honoraire, membre du clergé de cette paroisse. In-8° de 11 feuilles et demie. A Paris, chez Lagny, rue Bourbon-le-Château, n° 1. Prix.......................... 2 fr.

H. Gd.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 11.) BULLETIN (10 JANV. 1842).

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 DÉCEMBRE 1841.

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

VICE-PRÉSIDENT : M. EYRIÈS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le vice-président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil :

512. M. le vicomte Partouneau, à Boulogne, présenté par MM. P. Paris et E. de Blosseville.

Ouvrages offerts à la Société.

1°. *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'Histoire de Belgique.* Tome V, séance du 3 juillet 1841, avec les tables et titres du tome IV (6 juin 1840—3 avril 1841). 1 vol. in-8°. De la part de M. le baron de Reiffenberg, secrétaire de la Commission.

2°. *Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles* (réclamation à propos d'Antonelle de Messine et de Rembert Dodonæus, ancienne pièce tournaisienne inédite), par M. le baron de Reiffenberg. Extr. du tome VIII, n° 9, du Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles. De la part de l'auteur.

3°. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* Année 1840. Poitiers, 1841. 1 vol. in-8° de 476 pages et 17 planches. De la part de cette Société.

4°. *Revue anglo-française*, rédigée par M. de La Fontenelle de Vaudoré. 2e série, 6e livraison. Poitiers, 1841.

Correspondance.

— M. le baron de Barante exprime ses regrets d'être encore empêché de présider la séance du Conseil, par suite de l'obligation où il se trouve de siéger au procès qui se juge en ce moment à la Chambre des Pairs. Il espère bien être plus heureux à la prochaine séance.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui accorde, pour la bibliothèque de la Société, un exemplaire de l'*Histoire d'Arménie*, par le patriarche Jean VI, dit *Catholicos*; traduit de l'arménien en français, par M. de Saint-Martin. (ouvrage posthume). 1 vol. in-8°.

— MM. Drouyn de Lhuys et Hienson (de Mons) adressent au Conseil des remercîments pour leur admission dans le sein de la Société.

— M. Redet, trésorier de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, transmet un bon pour le volume de l'année 1840 des Mémoires de cette Société.

— M. Spencer Smith adresse, de Caen, une explication manuscrite du fragment inédit de J. Gerson, dont il avait précédemment fait hommage à la Société, et qui a été analysé dans le dernier numéro du *Bulletin*.

— M. de Caumont informe, par une circulaire, qu'il cesse de remplir les fonctions de secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, dont il était chargé depuis dix-huit ans, et qu'il est remplacé par M. Gervais, secrétaire-adjoint.

— Diverses réclamations ont été adressées par MM. Mérault fils, de Raigecourt, Porthmann et Victor Paret, à M. l'archiviste, qui y a fait droit.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. Crapelet fait connaître l'état des impressions au 1er décembre.

La copie entière du deuxième volume des *Coutumes du Beauvoisis* a été remise à l'imprimerie par M. le comte Beugnot. L'ouvrage pourra être complet sous un mois, grâce à l'activité et à la ponctualité de l'éditeur.

M. Guessard a rendu trois des feuilles arriérées des *Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois*. Il en reste encore quatre ou cinq en cours d'épreuves. La fin de la copie a été remise; il ne manque plus que l'introduction. M. Magnin est prié, en l'absence du commissaire, M. Lenormant, dont il remplit les fonctions, de presser de plus en plus l'éditeur.

Le volume qui contient les *Mémoires de Coligny* et *de Villette* est à peu près terminé.

La copie des deux volumes de *Guillaume de Nangis* a été remise par M. Géraud à M. Crapelet; mais l'impression en est différée jusqu'à ce qu'une partie au moins des trois volumes actuellement sous presse soit terminée.

Le même motif fait retarder l'impression d'une partie de la copie du deuxième volume d'*Eginhard*, remise par M. Teulet.

— M. Lascoux, au nom de la commission désignée pour améliorer le mode de publication du *Bulletin*, fait au Conseil un rapport, qui est suivi d'un projet en plusieurs articles. Les premiers articles sont adoptés après avoir été longuement discutés. L'examen et la discussion des articles suivants est renvoyée à la séance prochaine.

— La séance est levée à cinq heures trois quarts.

II.

VARIÉTÉS.

23. — Les actes relatifs à l'administration du duché de Guyenne, sous la domination anglaise, étaient soigneusement recueillis dans des registres dont on faisait plusieurs copies. Ces registres, en se multipliant, formèrent des collections. Il en existait une, autrefois, à la Chambre des comptes de Paris, une autre aux archives du bureau des finances de Bordeaux, une troisième peut-être ailleurs, mais pas à coup sûr à Wolffenbüttel, petite ville du duché de Brunswick, dont la bibliothèque possède aujourd'hui, on ne sait comment, le seul volume qui subsiste encore de tous ces registres domaniaux. MM. Martial et Jules Delpit viennent de publier, sur ce curieux manuscrit, un travail remarquable, qui fait partie du quatorzième volume du recueil intitulé : *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France*. Voci un aperçu de ce travail.

Le manuscrit de Wolffenbüttel renferme six cent cinquante-trois actes, dont le plus grand nombre, cinq cents environ, contiennent des reconnaissances féodales des années 1273 et 1274, rendues à l'occasion de l'avénement au trône d'Édouard Ier. Il est intitulé : *Recognitiones feudorum*. Les terres et les seigneurs dont il y est fait mention occupaient les contrées qui s'étendaient depuis l'Agenais et le Périgord, jusqu'à l'extrémité méridionale de la Gascogne. Quoique la plus grande partie des actes dont se compose le manuscrit soient en latin, il en renferme cependant plusieurs en langue

vulgaire. Ceux-ci concernent des localités diverses et sont en assez grand nombre pour établir que le langage n'était pas uniforme dans toute la circonscription géographique indiquée plus haut, et que l'idiome des troubadours avait des dialectes. C'est un fait curieux pour la philologie, lors même qu'on n'admettrait pas les conséquences historiques que MM. Delpit veulent en déduire.

Nous n'avons rien aperçu de bien neuf dans la forme des convocations et des déclarations des tenanciers du roi d'Angleterre. Il faut cependant remarquer dans la date de ces pièces une particularité qu'on ne trouve pas ailleurs, et qui montre toute l'importance qu'avait conservée, dans le midi de la France, le régime municipal : c'est que le nom des maires de Bordeaux, de la Réole, de Dax, etc., comme autrefois les noms des consuls à Rome, servait à fixer la date des actes authentiques. Toutefois, le nom du maire ne venait qu'en troisième ligne, après celui du duc de Guyenne et celui de l'archevêque de Bordeaux, ou même, le cas échéant, après la mention de la vacance du siége archiépiscopal.

A l'aveu des terres qu'ils possèdent, les tenanciers joignent la déclaration des redevances qui pèsent sur eux. Il en existe dans le nombre qui sont plus ou moins bizarres. Les plus ordinaires sont le service militaire, et les repas que le langage féodal désignait sous le nom de *Procurations*. Quelques pièces du manuscrit de Wolffenbüttel, en détaillant un peu ce droit de procuration, nous font connaître quel était au XIIIe siècle le menu d'un repas pour un roi d'Angleterre et ses officiers, et l'on peut affirmer que la frugalité la plus austère n'y trouverait certainement rien à proscrire. Cette institution des repas était une des nombreuses formes que revêtait à cette époque l'impôt en nature. Par ce moyen, un seigneur visitait sa terre, un évêque son diocèse, sans avoir à s'inquiéter de sa nourriture ou de son gîte.

Mais tous les habitants et toutes les terres du duché de Guyenne n'étaient pas soumis à des redevances envers les ducs, rois d'Angleterre. Parmi les tenanciers appelés pour faire l'aveu de leurs tenures ; il en est qui déclarent leurs fiefs et se réservent leurs alleux. Quelques-uns même répondent fièrement qu'ils n'ont que des alleux, refusent d'en donner l'indication, et soutiennent qu'ils ne doivent rien ni au roi d'Angleterre, ni a nul autre homme vivant. En général, quoique les exemples cités par MM. Delpit ne soient pas tous également heureux, il nous semble qu'ils ont clairement et solidement établi l'existence de la propriété allodiale en Guyenne au XIIIe siècle. A cet ordre de propriétés devait naturellement se lier un ordre de personnes jouissant d'une liberté analogue. Les chartes du manuscrit de Wolffenbüttel nous montrent

en effet des hommes libres, soumis cependant à certaines redevances, et qui sont appelés, *homines franci* ou *francales*, *homines liberi*, *francales et feudatarii*; *casati sub rege*; *casati in terra regis*. MM. Delpit font remonter bien haut la liberté de ces hommes : « Il nous semble, disent-ils, il nous semble résulter des actes « que nous avons cités que ces hommes étaient un reste de l'an« cienne population romaine qui s'était maintenue dans les cam« pagnes comme dans quelques cités. Nous croyons, en effet, qu'il « faut se garder de voir sous ce titre d'hommes francs, des serfs « affranchis; ici les formules féodales recouvrent une organisation « plus ancienne, et c'est, selon nous, une différence de plus entre « le nord et le midi de la France. » Il est vrai que les désignations que nous avons rapportées d'après MM. Delpit se trouvent rarement dans les actes du nord de la France. Mais faut-il les prendre à la lettre dans les chartes méridionales? et peut-on bien affirmer la liberté des *francs hommes*, lorsqu'on est forcé d'énumérer les redevances auxquelles ils étaient soumis. La condition de cette classe d'hommes demande donc à être encore étudiée.

Les actes relatifs aux villes ou communes de la Guyenne sont en assez grand nombre dans le manuscrit de Wolffenbüttel. Ils concernent dix-huit localités dont les trois principales sont Bordeaux, Dax et Bayonne. On demanderait vainement à ces titres les caractères d'une constitution municipale pure et sans mélange; car à l'époque où ils furent rédigés, l'autorité des rois d'Angleterre avait déjà profondément altéré en Guyenne les franchises communales. Mais ils n'en ont pas moins un vif intérêt pour l'histoire des grandes communes du midi de la France. Ils révèlent entre autres un fait historique jusqu'ici inconnu. C'est que les principaux bourgeois de ces grandes communes jouissaient d'une importance qui les égalait aux seigneurs les plus puissants, et qu'à l'imitation de ces derniers, ils abusaient trop souvent de leur crédit et de leur influence. MM. Delpit nous ont montré pendant le XIIIe. siècle à Bayonne, à Dax, à Bordeaux, des luttes intestines, des querelles acharnées de famille à famille qui rappellent les Montecchi et les Capelleti de Vérone, les blancs et les noirs, les Cerchi et les Donati de Florence. Les causes de ces dissensions restent encore inconnues : peut-être s'agissait-il, entre ces factions rivales, de quelque grand intérêt politique analogue à celui qui divisait les Guelfes et les Gibelins d'Italie.

Terminons cette rapide analyse par l'indication de quelques documents curieux que fournit le manuscrit de Wolffenbüttel à l'histoire du commerce et de l'industrie. C'est à ce volume que M. Pardessus avait emprunté, en 1837, un acte de société par lequel les

patrons de Bayonne mettent en commun les frets de leurs navires, et s'assurent une garantie de défense et de secours mutuels (1). MM. Delpit ont extrait ou rapporté plusieurs autres actes qui prouvent qu'au XIIIe siècle on pêchait la baleine sur toutes les côtes de la Guyenne, d'où ce cétacé a peu à peu complétement disparu. Les côtes elles-mêmes ont bien changé d'aspect depuis cette époque. Au XIIIe siècle, la paroisse de Lilhan dans le Médoc était un des fiefs dont on faisait hommage au roi d'Angleterre. Il est encore question de cette localité dans les rôles gascons de 1408 et de 1409. Mais dans un pouillé du commencement du XVIe siècle on voit que la paroisse de Lilhan était déserte, et dans le pouillé général de France, imprimé en 1648, qu'elle était engloutie sous les eaux. Ce n'est pas du reste la seule proie qu'aient envahie, sur les côtes de la Guyenne, les flots ou les sables de l'Océan.

La notice de MM. Delpit se recommande autant par la disposition méthodique des matières, que par la clarté et la simplicité du style. Ils ont abordé l'analyse du manuscrit de Wolffenbüttel avec une connaissance approfondie de l'histoire de la Guyenne, et le résultat de leur examen aura été de fournir à cette même histoire des faits aussi nouveaux qu'importants. Les extraits du manuscrit, qu'ils ont imprimés au bas des pages de leur notice, et les notes qui accompagnent ces extraits, ajoutent un nouveau prix à leur travail. Il devient par là plus utile, puisqu'il met le lecteur à même de se créer, sur les principaux points, une opinion motivée d'après les pièces originales.

24. — Il vient de paraître à Londres, chez Fisher un ouvrage intitulé : *Description des îles et des bords de la Méditerranée* (2), qui mérite d'attirer l'attention.

La Méditerranée, de tout temps le centre de la civilisation de l'Occident, le champ clos où s'est disputé l'empire du monde, tend à absorber complétement de nos jours l'activité et les intérêts politiques des peuples.

Rome resta au-dessous de sa grandeur sur la Méditerranée. Indifférente au commerce, rassurée sur les approvisionnements de l'Italie par la fertilité de la Sicile et de l'Afrique, elle n'eut qu'une politique de guerre et de domination. En dehors de son action, mais à l'abri de sa puissance, le commerce, qui de temps immémorial reliait entre eux les ports de la Gaule, de l'Espagne, de l'Italie à ceux de l'Asie et de l'Afrique, se développa et s'affermit.

Suspendu par l'invasion des Barbares, le mouvement commercial

(1) Voyez *Coll. des Lois maritimes*, tom. IV, p. 283 et suiv.

(2) Se trouve à Paris, rue Saint-Honoré, n° 108. 2 vol. in-4°.

reprend sa vie et s'étend rapidement lors des croisades, car (c'est un fait bien digne de remarque), en même temps que les armées chrétiennes vont attaquer au cœur de leur puissance les peuples musulmans, les commerçants des villes maritimes de l'Italie, de la France et de l'Espagne, restés étrangers aux sentiments de haine, ne voyant dans ces communications que l'occasion d'augmenter leur fortune, entretiennent un commerce très-actif avec les ports musulmans, auxquels ils fournissent, malgré les défenses des rois et des pontifes, des armes, du bois, des étoffes et même des vivres. Enrichies par les croisades, Venise, Gênes, Pise arrivent et se maintiennent quelques siècles au plus haut développement de leur prospérité commerciale, et établissent leurs comptoirs sur tout le littoral de la Méditerranée et jusque dans la mer Noire. Marseille et Narbonne obtiennent des priviléges commerciaux en Espagne, en Italie, en Grèce, en Afrique et en Syrie.

Le Portugal, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre, la France s'emparent à leur tour du bassin de la Méditerranée. En 1535, le pavillon français flotte à Constantinople à la porte d'un consulat; les Anglais n'y sont admis qu'en 1599 par l'intermédiaire de la France, les Hollandais en 1612, les Génois en 1665. Le pavillon français couvre et protége dans les eaux du Grand-Seigneur les marchandises des Anglais, des Catalans, des Génois, des Siciliens, des Ragusais etc.; la bannière vénitienne seule conserve encore le même avantage que celle de la France. C'est là un des résultats de l'alliance que contracte avec la Turquie, vers 1520, un roi dont le souvenir restera toujours grand.

Dans les siècles suivants, tandis que Gênes et Venise s'établissent, Livourne, port à demi florentin, Naples et Palerme, Barcelone et Valence acquièrent de l'importance, et Trieste s'élève rapidement au milieu des cabanes de pêcheurs. Marseille agrandit son commerce et chaque jour devient plus important. Bientôt l'Angleterre, à tout prix, veut établir sa suprématie dans la Méditerranée, elle s'empare de Gibraltar et de Malte, elle range sous sa protection les îles Ioniennes.

Depuis le commencement du XIXe siècle, l'importance de la Méditerranée s'accroît tous les jours. Le czar fait de la mer Noire un lac russe qui dépend de son bassin, l'Angleterre y entretient à grands frais une flotte considérable, l'Autriche s'y fortifie tous les jours, l'Italie commerçante se réveille; de toutes parts, on se prépare, on se précautionne, on se surveille pour le jour du partage inévitable de l'Orient.

La France, si providentiellement située, si active, si désireuse de conserver son rang et son influence, ne se laisse point devancer.

Déjà Alger, Oran, Bougie, Bone, Stora sont en voie d'une colonisation réelle. Toulon est un des plus beaux havres du monde, et jamais ville n'eut en dix ans une fortune plus rapide que Marseille. Pendant les guerres de l'Empereur, sa population était de 80,000, elle est aujourd'hui de 160,000 âmes. A la fin du XVIIIe siècle, à peine le mouvement de son port pouvait-il atteindre 2,450 navires; il est aujourd'hui de 8,000 bâtiments. C'est le quart à peu près de la navigation générale de la France; et sur toute la surface du globe, il n'y a que Londres, New-Yorck et Liverpool qui présentent des chiffres plus élevés.

Dans un ouvrage publié récemment à Malte, par un officier de l'escadre de l'amiral Stopford, sous le titre de : *Twelve months in the Mediterranean*, Douze mois sur la Méditerranée, on remarque le passage suivant, qui mérite bien de fixer l'attention : « On avait pu croire un moment que le génie français, peu propre à des objets qui exigent une application patiente et mécanique, nous abandonnerait durant de longues années le monopole de la vapeur, et ne s'en ferait pas une arme contre nous sur un théâtre à sa portée. Malheureusement, cette prévision a été déçue. Marseille et Toulon ont compris que la vapeur était désormais le levier du monde, la puissance du jour, la loi matérielle de l'avenir. On y a construit des pyroscaphes sur une grande échelle, et l'Angleterre pour avoir sommeillé une heure, s'est trouvée devancée; elle en est aujourd'hui là que le service même des dépêches officielles entre Malte et Alexandrie s'effectue par les paquebots français. D'autres empêchements pouvaient retarder l'élan de cette émancipation imprévue; ils disparaissent peu à peu. Les gîtes de houille de Saint-Étienne, obligés de desservir tant d'usines, n'auraient pas suffi longtemps à défrayer un mouvement considérable de steamers de guerre ou de commerce, et déjà l'on s'était vu à Marseille dans la nécessité de tirer du combustible de Newcastle. Cet obstacle n'existera plus bientôt. Auprès d'Alais, à quelques lieues du Rhône, existent les houilles de la Grand'-Combe, les plus riches que l'on puisse voir, et bientôt une ligne de fer amènera leurs produits à peu de frais dans le bassin de la Méditerranée... Nelson! Nelson! qu'en penses-tu? les vaincus d'Aboukir et de Trafalgar prennent leur revanche! »

Nous ne nous arrêtons pas aux magnifiques planches dont MM. Fisher ont enrichi le livre où sont décrits les lieux baignés par la Méditerranée; il suffit de dire qu'elles sont des artistes les plus justement estimés de l'Angleterre, pour donner une idée de leur délicate et parfaite exécution.

25. — Une question littéraire peut devenir à certains égards une

question d'histoire. Pendant tout le cours du XVIIe siècle, on discuta sur la question de savoir quel était l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ; s'il était Italien, Allemand ou Français. On s'oublia, on se laissa entraîner à des injures réciproques. Le Parlement s'en mêla; le fond de la question fut joint aux plaintes incidentes, et un arrêt solennel du 16 février 1652, défendit aux bénédictins de publier l'Imitation sous le nom de l'Italien Jean Gersen, et permit aux chanoines réguliers de la faire imprimer sous celui de l'Allemand Thomas à Kempis.

Le compétiteur français était le célèbre chancelier de l'Université de Paris, Jean Gerson. Comme il n'appartenait à aucune congrégation religieuse, il avait été mis de côté dès le commencement de la querelle, et après l'arrêt solennel, dans lequel son nom ne fut point prononcé, on ne se pressa pas de tirer ses titres de l'oubli. Ils valaient bien cependant ceux qu'on alléguait en faveur de ses compétiteurs. Mais le moment n'était pas encore venu où ils devaient être produits au grand jour de la controverse. Il était réservé à notre siècle de faire efficacement revivre les prétentions de Jean Gerson, et de restituer à l'illustre chancelier un de ses plus beaux titres de gloire. Cette sorte de réhabilitation intellectuelle a été, pendant une vie longue et laborieuse, le but constant de tous les travaux, de toutes les recherches de feu M. Jean-Baptiste Modeste Gence. Dans divers opuscules connus de tous, dans un grand nombre d'articles de la Biographie universelle, et surtout dans l'introduction et les notes de son édition latine de l'Imitation, M. Gence s'est attaché à montrer que Jean Gersen était un être imaginaire, que Thomas à Kempis n'avait été qu'un copiste, enfin que Gerson était le seul et véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Cette opinion a été admise par des savants d'une imposante autorité, entre autres par M. Daunou, qui, dans plusieurs articles du *Journal des Savants*, a suffisament montré qu'il partageait l'avis de M. Gence.

Toutefois on ne peut disconvenir que la doctrine de M. Gence ne soulevât des objections graves. On remarque dans l'Imitation des idées, des sentiments, un style bien peu conformes à ce que l'histoire et les œuvres de Gerson nous apprennent du célèbre chancelier. D'un autre côté, ce livre où l'auteur s'adresse souvent à des moines, n'est-il pas écrit pour des moines et conséquemment par un moine? Il était réservé à M. Onésime Le Roy de lever ces dernières difficultés. Dès 1837, M. Le Roy joignit à ses *Études sur les Mystères*, un appendice où il s'occupa des titres de Gerson à la qualité d'auteur de l'Imitation. Il a longuement analysé une lettre, jusqu'alors trop négligée, écrite par le frère de Gerson, qui portait

comme lui le nom de Jean, et était prieur du couvent des Célestins de Lyon, où le chancelier passa dans la retraite les dix dernières années de sa vie. Ce curieux document nous montre Gerson « qui, pour n'avoir cessé de se déchaîner contre les hérésies, en « défendant la vérité, s'était vu chassé de sa maison, privé de ce « qu'il avait de plus cher, et en butte à d'innombrables embûches », nous le montre, disons-nous, dégoûté du siècle, menant dans le prieuré des Célestins une vie heureuse, paisible, tranquille, et si retirée qu'on l'aurait pris pour un des religieux, quoiqu'il n'eût pas formellement renoncé au monde. Mais à quoi occupait-il ses loisirs? La même lettre nous l'apprend encore. A la prière de son frère, le chancelier composait, pour l'instruction et l'édification des religieux, de petits traités spirituels, *auxquels il ne voulait pas laisser mettre son nom*. Il en écrivit un, entre autres, sur ce texte par lequel commence le quatrième livre de l'Imitation : *Venite ad me omnes qui laboratis*. Et ces écrits contenaient une morale si excellente et si pure, que leur doctrine, comme un vin généreux, enivrait, pour ainsi dire, le vénérable prieur des Célestins.

Il n'y aurait plus lieu de s'étonner après cela qu'un livre, s'adressant à des moines, eût été composé par un prêtre séculier. Et si l'on était arrêté encore par la différence qu'on remarque entre le style de l'Imitation et celui des œuvres du chancelier, il suffirait de parcourir quelques autres traités que tout le monde lui attribue, mais qui sont l'œuvre de sa vieillesse. Rien de plus différent, par exemple, du style ordinaire de Gerson, de plus conforme à celui de l'Imitation de Jésus-Christ, que le style simple, grave et onctueux à la fois de l'opuscule qui a pour titre : *De pueris ad Christum trahendis*.

Mais ce n'est pas tout encore. Il existe un vieil ouvrage ascétique, écrit en français, et qui fut souvent imprimé jadis sous le titre de *Internelle* (intérieure) *Consolation*. Les érudits qui ont eu occasion d'examiner les trois livres dont se compose cet ouvrage, ont reconnu et constaté l'étonnante ressemblance qu'ils présentent avec les trois premiers livres de l'Imitation, dont le dernier est aussi intitulé : *De interna consolatione*. Mais là s'étaient bornées les observations des savants, et durant la controverse qui remplit tout le XVIIᵉ siècle, personne ne s'avisa de citer l'*Internelle Consolation*. Il est vrai, d'une part, que le livre était imprimé sans nom d'auteur; de l'autre qu'il n'y avait pas identité parfaite entre les éditions, mais que les éditeurs avaient au contraire modifié, changé, amplifié surtout à leur gré l'ouvrage, en sorte qu'on ne pouvait se flatter d'en posséder le texte original. Ces difficultés disparaissent devant un pré-

cieux manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes, que M. Le Roy avait déjà fait connaître dans ses *Études sur les Mystères*, et auquel il vient de consacrer une notable partie d'un volume nouveau intitulé : *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ*. Ce manuscrit, tout d'une seule main, est l'ouvrage du calligraphe David Aubert; il a été écrit « par le commandement et « ordonance de très-hault, très-excellent et très-puissant prince « Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Bra-« bant, etc. » Il renferme d'abord deux sermons en français, sur la Passion, « prononchiés à Paris, en l'église Saint-Bernard, par « vénérable et excellent docteur en théologie, maistre Jehan Jar-« son, chancellier de Nostre-Dame de Paris. » Cette légende accompagne une vignette qui est en tête des sermons et qui représente Gerson prononçant, ou plutôt lisant ces mêmes sermons devant un nombreux auditoire. Le deuxième sermon finit au recto d'un feuillet; et sur le verso de ce même feuillet est une grande vignette où l'on voit encore l'image d'un prédicateur, avec cette légende : « Cy « commencent les admonitions tirant aux choses internelles, et parle « de internelle consolation. » Le texte qui suit n'est pas un traité ascétique : Ce sont trois sermons en français qui correspondent parfaitement aux trois premiers livres de l'Imitation de Jésus-Christ, et où l'on chercherait vainement les redondances et les longueurs introduites par les éditeurs dans l'Internelle Consolation imprimée. Le texte du manuscrit français de Valenciennes ne tardera pas à être publié dans son entier; mais on peut juger dès à présent, par les fragments qu'en a donnés M. Le Roy, que c'est bien là l'original de l'Imitation.

La question d'auteur est elle-même résolue. La manière dont commence l'Internelle Consolation dans le manuscrit de Valenciennes, immédiatement après les deux sermons sur la Passion et sur le feuillet même où finissent ces deux sermons, indique bien que les deux ouvrages sont du même écrivain. Ce qui achève de l'établir d'une manière péremptoire, ce sont les fréquents renvois que fait l'auteur de l'Internelle Consolation à des opinions émises, à des explications données dans ses deux sermons sur la Passion. Nous omettons, pour ne pas trop nous étendre, d'autres preuves excellentes qu'a énumérées M. Le Roy, et qu'il a tirées soit des relations de Gerson avec les ducs de Bourgogne, soit de la nature même du manuscrit, fait pour le duc Philippe-le-Bon, par son ordre, et de la main de son plus habile écrivain.

Maintenant, que Gerson ait composé l'Internelle Consolation en français pour ses sœurs, comme l'avait d'abord conjecturé M. Le Roy, ou bien qu'il l'ait prêchée à la cour de Bruges, ainsi que le

lui fait soupçonner aujourd'hui la composition du manuscrit de Valenciennes, ce n'est plus là qu'une question secondaire. Il suffit d'avoir établi que cet opuscule en trois livres a bien réellement pour auteur, comme les deux sermons sur la Passion, « venerable « et excellent docteur en theologie, maistre Jehan Jarson, chan-« cellier de Nostre-Dame de Paris. » Cela posé, tous les arguments allégués par les partisans de Gerson, afin d'établir que le célèbre chancelier avait composé l'Imitation de Jésus-Christ dans sa retraite de Lyon, serviront à prouver du moins qu'il y traduisit en latin son Internelle Consolation, pour les Célestins qu'y dirigeait son frère, comme il avait traduit pour eux son traité français de la Contemplation. De là ces allusions aux moines qu'on trouve dans le texte latin de l'Imitation de Jésus-Christ, et qu'on chercherait vainement dans l'ouvrage français. Quant au quatrième livre, qui n'est point dans le texte français, on a déjà vu que Gerson, à la prière de son frère, avait composé sur ces paroles : *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, etc.*, un traité, en latin sans doute, qui n'était probablement pas différent de ce quatrième livre de l'Imitation.

26. — Le journal *l'Artiste* vient de publier une Notice sur Léonard de Vinci, à laquelle est joint un *fac-simile* d'une page d'un des manuscrits de ce peintre célèbre. On y voit cinq croquis à la plume, représentant dans tous ses détails l'appareil d'un *canon à vapeur;* et voici la traduction de la note écrite par Léonard pour expliquer ses dessins et l'usage de la machine, qu'il désigne sous le nom d'*architonnerre.*

« *Invention d'Archimède.* L'architonnerre est une machine de cuivre fin qui lance des balles de fer avec un grand bruit et beaucoup de violence. On en fait usage de cette manière : le tiers de cet instrument consiste en une grande quantité de feu de charbon. Quand l'eau est bien échauffée, il faut serrer la vis sur le vase où est l'eau; et en serrant la vis en dessus toute l'eau s'échappera dessous, descendra dans la portion échauffée de l'instrument, et aussitôt se convertira en une vapeur si abondante et si forte, qu'il paraîtra merveilleux de voir la fureur de cette fumée et d'entendre le bruit qu'elle produira. Cette machine chassait une balle du poids d'un talent. »

Il est à remarquer que Léonard de Vinci, loin de réclamer le mérite de cette invention pour lui et les hommes de son temps, l'attribue à Archimède.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

126. — *Notice sur Pierre de Fontaines*, par M. H. Hardouin. In-8° d'une feuille et demie. Impr. de Duval, à Amiens.

127. — *Précis d'Histoire des temps modernes, depuis la formation du système d'équilibre des États Européens jusqu'à la Révolution française*; par Ph. Lebas. Tome II, in-12 de 32 feuilles et demie. Paris, Didot, rue Jacob, n° 56. Prix.......... 3 fr. 50 c.

128. — *Précis de l'Histoire de France jusqu'à la Révolution française*, par M. Michelet. 4e édition, revue, corrigée et augmentée. In-8° de 19 feuilles et demie. A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, n° 12. Prix........................ 4 fr. 50 c.

129. — *Histoire de la Vendée militaire*, par J. Crétineau-Joly. Tome IV, in-8° de 39 feuilles et demie. A Paris, chez Hivert, quai des Augustins, n° 55; chez Poussielgue-Rusaud, chez Dentu, chez Bohaire. Prix de l'ouvrage en 4 volumes............ 30 fr.

130. — *Description du Musée de Vienne (Isère), précédée de Recherches historiques sur le temple d'Auguste et de Livie*; par M. M. E.-C. Delorme. In-8° de 20 feuilles, plus 9 lithographies. A Vienne, chez Girard.

131. — *Essai sur la Calligraphie du moyen âge et sur les Ornements des premiers livres d'Heures imprimés*, par E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche. In-8° de 11 feuilles et demie, plus 16 planches. A Rouen, chez Frère. Prix............................ 8 fr.

132. — *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*, par M. Le Glay. In-8° de 31 feuilles. Chez tous les libraires du département, et à Lille, chez le concierge des Archives départementales.

133. — *Compiègne historique et monumental*, par Lambert de Ballyhier. Livr. 1 à 5. In-8° de 5 feuilles. A Compiègne, chez Langlois.

L'ouvrage aura 2 vol. in-8°, qui paraîtront en 40 livraisons. Prix de la livraison.. 30 c.

134. — *Discours de ce qu'a fait en France le héraut d'Angle-*

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

terre, et de la réponse que lui a faite le Roi, le 7 juin 1557. In-18 de 16 feuilles 2 pages. Impr. de Jacquet, à Reims.

Publié par la Société des Bibliophiles de Reims. Contient aussi le règlement et la liste des sociétaires.

135. — *Histoire de Bertrand Du Guesclin, connétable de France et de Castille*; par le chevalier de Freminville. In-8° de 34 feuilles et demie, plus 6 lithographies. A Brest, chez Proux.

136. — *Histoire des Institutions mérovingiennes et du Gouvernement des Mérovingiens, jusqu'à l'édit de* 615; par M. J.-M. Lehuërou. In-8° de 54 feuilles et demie. A Paris, chez Joubert, rue des Grès, n° 14. Prix.. 7 fr.

137. — *Histoire des Guerres religieuses en Auvergne pendant les* XVI*e et* XVII*e siècles*; par André Imberdis. Tome II, 2e partie. In-8° de 12 feuilles un quart. A Moulins, chez Desrosiers; à Clermont-Ferrand, chez Veysset; à Paris, chez Chamerot.

L'ouvrage est complet en 2 volumes. Chaque volume a 2 livraisons, chacune du prix de.. 5 fr.

138. — *Sejours de Charles VIII et Loys XII, à Lyon, sur le Rosne*; publiés par P.-P.-M. Gonon, jouxte la copie des *Faits, Gestes et Victoires des rois Charles VIII et Louis XII*. In-8° de 4 feuilles un quart, plus 2 gravures. Impr. de Charvin, à Lyon.

H. GD.

AVIS.

La discussion du projet relatif au mode de publication du *Bulletin* a continué dans la séance du lundi 3 janvier, mais n'a pu être menée à son terme. Elle sera reprise dans la séance prochaine, qui aura lieu le lundi 7 février.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 12.) **BULLETIN** (10 FÉVR. 1842.)

DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 JANVIER 1842.

PRÉSIDENT : M. LE BARON DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

513. M. de Carné, membre de la Chambre des Députés, présenté par MM. Auguste Le Prevost et Passy.
514. M. Édouard Ternaux, l'un des substituts du procureur du Roi près le tribunal de première instance de la Seine, rue Saint-Lazare, n° 27, présenté par M. Lascoux.
515. M Emmanuel Martin, propriétaire, rue Neuve-Saint-Eustache, n° 31, présenté par M. Ravenel.
516. M. Mongis, l'un des substituts du procureur du Roi au tribunal de première instance de la Seine, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 89, présenté par M. Guérard.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. le Ministre de l'Instruction publique : *Histoire d'Arménie*, par le patriarche Jean VI, dit *Jean Catholicos;* trad. de l'arménien en français, par M. de Saint-Martin. In-8°. Paris, 1841.

De la part des directeurs, MM. Cartier et de La Saussaye : *Revue numismatique.* N° 5, septembre et octobre 1841. In-8°. Blois.

De la part de la Société des antiquaires de France : *Programme*

d'un sujet de prix proposé par la Société royale des Antiquaires de France, pour l'année 1842, *sur cette question*. « Quel fut l'état « de la législation et de l'administration publique en France, de- « puis la fin du IXe siècle jusqu'au milieu du XIe? Rechercher et « faire connaître les monuments écrits contemporains, et princi- « palement les actes de l'autorité royale, qui constateraient les « faits à recueillir sur cette question. »

Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 500 fr., sera décerné en avril 1843. Les Mémoires devront être envoyés, avant le 1er janvier 1843, au secrétariat de la Société, rue Taranne, n° 12, à Paris.

De la part de M. Techener, éditeur : *Bulletin du Bibliophile*. N° 19 de la 4e série, novembre 1841. In-8°. Paris.

De la part de M. A. Jubinal : le numéro du 9 décembre 1841 du *Courrier du Midi*, contenant une analyse des cours de la Faculté des Lettres de Montpellier.

Correspondance.

— M. Bataillard fait part au Conseil de la mort de l'un des membres de la Société, M. P.-A. Coupin. Le Conseil prend part à cette perte, et invite M. Bataillard à rédiger pour le *Bulletin* une notice sur les travaux de M. Coupin, éditeur des *OEuvres de Girodet*.

— M. Hienson, membre de la Société, à Mons, offre ses services pour les recherches que le Conseil pourrait juger utile de faire en Belgique, particulièrement dans les archives de la ville et de la province de Mons. L'archiviste actuel, homme actif et studieux, s'est beaucoup occupé de leur classement. Il en prépare une description, dont M. Hienson se propose de faire hommage à la Société.

— M. Paret adresse des remercîments de son admission dans le sein de la Société.

— M. de Reiffenberg annonce l'envoi prochain d'un nouveau volume de la *Collection des Documents historiques de Belgique*.

— M. Simon, président de l'Académie royale de Metz, adresse un bon pour retirer le volume de 1839-1840 des Mémoires de cette société.

— MM. Schnakenburg, Philippon de La Madeleine, de la Villegille, de Guilhermy et Bellaguet, ont adressé à M. l'archiviste diverses réclamations, auxquelles il a été fait ou il sera prochainement fait droit.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. Crapelet exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance du Conseil. Il adresse l'état suivant des impressions :

Les *Coutumes du Beauvoisis*, éditées par M. le comte Beugnot, sont parvenues à la seizième feuille du tome II.

Les *Mémoires* et la *Correspondance de Marguerite de Valois* sont à la feuille 28 : trois feuilles restent à composer pour terminer le volume ; mais l'éditeur, M. Guessard, n'a point encore envoyé l'introduction.

Les *Mémoires de Villette* sont parvenus à la feuille 11. M. de Monmerqué en fait toujours espérer une terminaison prochaine.

Le Conseil reconnaît le zèle de M. Crapelet, qui, malgré son état de souffrance, ne néglige point les intérêts de la Société.

— MM. Lenormant et Ravenel annoncent que mademoiselle Dupont se propose de remettre à l'impression, dans le courant du mois, le deuxième volume de *Commynes*.

— M. Ravenel demande, de la part de M. Guessard, si le Conseil juge convenable de joindre une table des matières et des noms propres aux *Mémoires de Marguerite*. Cette proposition est agréée, et l'éditeur est prié d'y apporter le plus de célérité possible.

— Sur la demande de M. Teulet, éditeur des *OEuvres d'Éginhard*, M. Crapelet sera prié d'en faire commencer l'impression aussitôt que possible, le deuxième volume étant entièrement préparé, et l'éditeur étant en mesure de suivre activement la correction des épreuves.

— M. Magnin, au nom du comité de publication, fait un rapport sur la proposition de publier, aux frais de la Société, des Mémoires inédits, rédigés sous la forme de journal anecdotique, embrassant l'intervalle de 1715 à 1763.

Le manuscrit de cet ouvrage consiste en sept volumes in-4°, qui, comprenant un assez grand nombre de pièces déjà connues et publiées, peuvent sans inconvénient être réduits à deux volumes fort intéressants et fort piquants. L'auteur, jusqu'ici inconnu, est un avocat au parlement de Paris nommé Barbier, qui recueille jour par jour, partout où il en peut apprendre, et jusque dans les rues, les anecdotes les plus variées. Il serait possible, à en juger par des différences dans le mode de rédaction, que le père et le fils y eussent successivement travaillé, l'ouvrage embrassant un intervalle de plus de quarante ans. Les événements y sont présentés et appréciés d'un point de vue diamétralement opposé à celui qui avait dirigé Saint-Simon. Ces Mémoires formeraient, pour le XVIII[e] siècle, la tête de ceux de Bachaumont, et ne feraient point double

emploi à d'autres Mémoires déjà connus, tels que ceux de Grimm, qui ne commencent qu'en 1754, et ceux de Clément de Genève, qui sont plus particulièrement littéraires. Le choix préparatoire à faire dans le recueil manuscrit devant être long et délicat, il a paru convenable au comité de publication de désigner de suite un éditeur et un commissaire responsable, qui pourraient s'entendre sur certaines difficultés que ce choix ne manquera pas de susciter.

Le Conseil, après une discussion à laquelle prennent surtout part MM. de Barante, P. Paris, Guérard et Walkenaër, décide que l'ouvrage sera publié, mais réduit à deux volumes; que le travail préparatoire pour le choix des matériaux sera commencé immédiatement; et il désigne pour éditeur M. Aimé Paris; pour commissaire responsable, M. Ravenel.

— M. le trésorier présente l'état de la caisse au 1er janvier 1842.

Recettes pendant l'année 1841.

	fr. c.
Reste en caisse de l'année 1840	119,57
Cotisations	10 170,00
Vente d'ouvrages, y compris une souscription du Ministère de l'Instruction publique, montant à 855 fr.	3 056,50
Total	13 346,07

Dépenses.

	fr. c.
Impressions	9 351,55
Honoraires	2 647,25
Dépenses diverses	965,45
Total	12 964,25

	fr. c.
La recette est de	13 346,07
La dépense est de	12 964,25
Reste en caisse au 1er janvier 1842	381,82

— Sur les instances de plusieurs membres du Conseil, M. le président promet d'appeler la bienveillance de M. le Ministre de l'Instruction publique sur les publications de la Société, en demandant qu'il veuille bien souscrire à ceux des ouvrages qui n'ont point encore été l'objet de cet encouragement, et en lui rappelant que M. Guizot avait souscrit en outre à cent exemplaires du premier volume de l'*Annuaire historique*, et que les volumes des années suivantes, qui contiennent de même, sous une forme très-concise, beaucoup de documents importants et d'utiles moyens d'étude, ne

seraient pas moins bien placés dans les bibliothèques des villes et des sociétés auxquelles ont été distribués les exemplaires du premier volume.

— Le Conseil procède au renouvellement d'un membre de la commission de l'*Annuaire* pour l'année 1842 : la majorité des voix désigne M. Taillandier. La commission se trouve ainsi composée de MM. Guérard, J. Desnoyers, Duchesne aîné, Bottée de Toulmon et Taillandier.

— La discussion continue sur le projet de modifier la rédaction du *Bulletin*. L'heure avancée oblige d'en renvoyer la suite à la prochaine réunion.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

27. — Par ordonnance royale, rendue sur le rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Simonde de Sismondi a été récemment nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur.

28. — Nous avons sous les yeux le Rapport de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur les travaux des commissions de cette Académie pendant le dernier semestre de l'année 1841. Le premier fait consigné dans ce document intéresse tous ceux de nos lecteurs qui possèdent ou qui consultent fréquemment la collection des Mémoires de l'ancienne Académie. On sait que cette collection forme cinquante volumes in-4°, et que les tomes XI, XXII, XXXIII et XLIV, renferment chacun la table analytique des matières contenues dans les dix volumes précédents. Il n'existait jusqu'ici aucune table pour les tomes XLV à L, ce qui occasionnait des difficultés et de grandes pertes de temps à ceux qui étaient obligés d'y avoir recours. Cet inconvénient va disparaître; une table de ces six volumes, dressée par M. Longueville, sous la surveillance active et permanente de l'Académie, et d'après un plan tracé par elle, vient d'être terminée après un travail de dix-huit mois, et ne tardera pas à être mise sous presse.

Le même Rapport nous apprend que la commission chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France* a terminé la rédaction du vingtième volume de cette collection. L'impression a dû en être quelque temps suspendue pour laisser à la commission le loisir de reviser et d'annoter le tome XI, devenu depuis quelque temps fort

rare et dont elle s'est décidée, en conséquence, à donner une deuxième édition. Elle a paru vers la fin de l'année dernière, en un volume in-4° de LXIII et 744 pages, plus 36 pages de notes. C'est là, pour la science et pour l'érudition, un service dont il faut mesurer l'importance sur celle du volume lui-même et sur les difficultés qu'en présentait la réimpression.

Le tome XI de l'*Histoire littéraire de la France*, publié par les bénédictins en 1759, contient soixante-six notices consacrées à divers personnages plus ou moins célèbres, décédés entre les années 1125 et 1141. Parmi ces personnages, on remarque Foucher de Chartres, prêtre et soldat, qui a écrit avec toute l'autorité, toute l'exactitude d'un témoin oculaire et actif, l'histoire de la première croisade, depuis le concile de Clermont, en 1095, jusqu'à l'année 1127; — Baudry, abbé de Bourgueil, ensuite évêque de Dol en Bretagne, poëte et historien, auteur d'un poëme sur la conquête de l'Angleterre, et d'un récit des événements de la première croisade qui se termine au 12 du mois d'août 1099; — saint Hugues, évêque de Grenoble, ami de saint Bruno et de saint Bernard, et à qui nous devons un important recueil des chartes de son église, connu sous le nom de *Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble;* — Geoffroy, abbé de Vendôme, cardinal, comblé d'honneurs et de faveurs par quatre papes successifs, auteur d'une foule de lettres, de nombreux opuscules sur divers points de doctrine et de discipline, de sermons et de commentaires sur les psaumes; — saint Norbert, fondateur de l'ordre de Prémontré, puis archevêque de Magdebourg; — le vénérable Hildebert, successivement évêque du Mans et archevêque de Tours, dont la vie fut soumise à de rudes épreuves et qui a laissé des lettres, des sermons, des vies de saints et des poésies; — Rupert ou Robert, abbé de Tuy, redoutable adversaire d'Anselme de Laon, de Guillaume de Champeaux, et l'un des plus célèbres écrivains de son siècle; — enfin Guigues, prieur de la grande chartreuse de Grenoble, fondateur de sept couvents de son ordre, connu par sa *Vie de saint Hugues* et par l'amitié qui l'unissait à l'abbé de Clairvaux et à Pierre-le-Vénérable.

Ce tome XI de l'*Histoire littéraire de la France* est l'avant-dernier qu'aient publié les bénédictins. Dans l'avertissement qu'ils placèrent à la tête du volume, ils donnèrent, en soixante-huit articles, des additions ou des corrections pour les dix tomes précédents. Cet avertissement, qui forme 36 pages in-4°, a été reproduit aussi par les nouveaux éditeurs.

La réimpression du onzième volume de l'*Histoire littéraire* a été faite avec la même réserve et d'après le même système que celle du tome XII, qui date de 1830. La première édition est reproduite

page par page et presque ligne par ligne. Quant au style, il a subi toutes les corrections indiquées par les bénédictins eux-mêmes, dans un *errata* qu'ils placèrent à la fin du volume; mais les nouveaux éditeurs n'ont pas voulu s'en permettre d'autres. Ils ont jugé que des expressions et des tournures qui sont pour un livre comme une seconde date, ne devaient pas être altérées, et ils ont porté le respect à l'égard de leurs devanciers jusqu'à conserver des phrases équivoques et obscures, ou même évidemment incorrectes, mais qu'il aurait fallu récrire. « Nous n'avons pas cru, ajoutent-ils, que « ce respect dût aller jusqu'à ne point toucher à des fautes typogra- « phiques qui pouvaient tromper, comme des indications fautives « de tomes et de chapitres, comme des noms propres mal trans- « crits, etc. » Suivent quelques exemples qui montrent que MM. les nouveaux éditeurs se sont particulièrement appliqués à vérifier et à corriger les citations marginales, très-souvent fautives. C'est là une tâche pénible et longue, dont il faut leur savoir un gré infini. Il arrive fréquemment qu'on consulte les ouvrages des bénédictins moins pour connaître leur opinion que pour apprendre à quelle source ils l'ont puisée. Or, celui qui a un peu l'habitude de leurs livres sait combien ils renferment d'indications inexactes. Et il n'en pouvait être autrement. Lorsqu'un religieux d'un mérite reconnu était chargé d'un grand travail, d'une collection historique par exemple, une foule de ses confrères recevaient la mission de recueillir pour lui des matériaux dans tous les monastères de l'ordre. Le travail était ensuite exécuté d'après tous ces éléments émanés de mille sources diverses, et soit que l'auteur s'en fiât trop à l'exactitude de ces notes, soit qu'il manquât de livres ponr les vérifier, il se glissait dans l'impression beaucoup d'indications fautives, que ne faisaient pas toutes disparaître les *errata* publiés dans les volumes suivants. C'est donc un travail extrêmement utile que cette révision complète des citations exécutée par les nouveaux éditeurs; il suffit à lui seul pour assurer à la deuxième édition une valeur que ne saurait avoir la première. Mais nous pourrions craindre que l'attention scrupuleuse avec laquelle ont été revues les notes marginales, n'ait un peu porté préjudice à la révision du texte lui-même? Nous y avons remarqué du moins quelques-unes de ces fautes typographiques dont la correction entrait dans le plan de l'édition nouvelle. Ainsi, pour nous borner à deux exemples, à la page 153 le même personnage est nommé deux fois *Jacques* Petit et une fois *Jean* Petit; et à la page 422 on lit; Nous ignorons quelle a été la *partie* (au lieu de la *patrie*) de Rupert.

Mais le travail de la commission académique ne consiste pas seulement dans les inappréciables rectifications que nous avons signalées.

Le volume se termine, nous l'avons dit, par trente-six pages de notes relatives tant aux personnages du XIIe siècle dont le volume contient les notices, qu'à ceux des siècles précédents mentionnés dans l'avertissement de la première édition. Ces notes ont principalement pour objet de remplir des lacunes dans les travaux des bénédictins, en signalant, quant aux ouvrages dont ils ont rendu compte, des éditions et des traductions que les savants religieux ont passées sous silence, soit qu'elles n'existassent pas de leur temps, soit qu'ils ne les aient pas connues. On n'apprendra donc pas sans quelque surprise, qu'à part quatre ou cinq notes signées des initiales de M. P. Paris, toutes les autres sont de M. J. Victor Leclerc, le traducteur de Cicéron, le doyen de la Faculté des Lettres de Paris, justement apprécié depuis longtemps comme un de nos premiers humanistes, profondément versé dans la connaissance et la pratique des littératures anciennes, mais qu'on ne soupçonnait peut-être pas d'avoir aussi exploré en silence les arides sentiers de la bibliographie du moyen âge. A peine entré dans la commission chargée de la continuation de l'*Histoire littéraire*, M. Victor Leclerc a commencé par donner ses soins à la réimpression du tome XI, et sur des sujets qu'on pouvait croire étrangers aux études de sa vie entière, il a fait preuve d'une vaste et solide érudition.

Il faut aussi savoir gré à la commission du soin qu'elle a pris de recueillir et de publier quelques notions précises sur les successeurs de D. Rivet : D. Taillandier, éditeur du neuvième volume, que Rivet avait laissé en manuscrit; D. Clémencet, qui publia les tomes X et XI; enfin D. Clément, qui, après avoir pris part à la rédaction des derniers articles du tome XI, publia à lui seul le douzième volume, le dernier de la collection qui ait été fait par les bénédictins. A côté de ces noms, bien connus des érudits, s'en placent d'autres plus modestes : DD. Maurice Poncet, Jean Colomb, Joseph Duclou, Jean-Baptiste Tennes, contribuèrent à la rédaction de l'*Histoire littéraire*, soit en fournissant à ce recueil des articles qu'ils ne signèrent point, soit en consacrant leur vie à recueillir obscurément des matériaux que D. Rivet et ses successeurs mirent ensuite en œuvre.

Nous attendrons maintenant avec impatience l'apparition du vingtième volume de la collection, pour lequel on avait déjà, au commencement de 1839, soixante notices, rédigées par MM. Amaury-Duval, Émeric David, Daunou et Lajard, et qu'ont achevé depuis les soins de la commission actuelle, qui se compose de MM. Lajard, Paulin Paris, Victor Leclerc et Fauriel.

29. — Ce n'est pas une tâche sans difficultés, que celle d'écrire l'histoire d'un palais, d'une cathédrale, d'un grand édifice quel-

conque, public, royal ou religieux. Celui qui l'entreprend doit au préalable se poser deux questions : Ferai-je l'histoire pure et simple du monument? Y mêlerai-je celle des personnages qui l'ont habité, des événements qui s'y sont préparés ou accomplis? Un livre exclusivement écrit dans le premier système serait tout au plus utile aux architectes. La seconde méthode promet plus d'honneur à l'écrivain, plus d'intérêt aux lecteurs. Mais à côté de ces avantages se placent des inconvénients qui ne sont pas moins réels. On peut, par exemple, en l'adoptant, raconter en détail les circonstances, apprécier la portée, discuter les causes et les résultats de certains faits capitaux, forcément écourtés dans les histoires générales. D'un autre côté, ces faits ne se rattachent souvent que par quelque point accessoire à la monographie qu'on prépare; alors l'auteur est dans l'alternative ou de tronquer d'intéressants récits, ou de sortir du cadre de ses recherches. C'est cependant cette seconde manière qu'à suivie M. de La Saussaye dans son *Histoire du château de Blois,* grand et magnifique in-quarto, qui, par le luxe de son exécution typographique, semble s'adresser particulièrement aux gens du monde, mais qui n'est pas néanmoins sans intérêt pour la science historique. S'il n'a pu éviter tout à fait les inconvénients de sa méthode, M. de La Saussaye a du moins très-habilement usé des priviléges de la monographie.

L'histoire proprement dite du château de Blois est toute dans le premier chapitre de l'ouvrage, qui renferme la description détaillée du monument, dans l'ordre chronologique des constructions diverses dont il se compose. On y remarque un goût très-prononcé pour l'architecture du moyen âge; toutefois l'auteur a sagement évité les exagérations familières à certains archéologues. Plus attentif à bien choisir qu'à multiplier les détails, il a resserré sa description dans des bornes raisonnables. Il a su aussi exprimer avec esprit, mais sans colère, les regrets que lui causent et la transformation en caserne de l'ancien palais des comtes de Blois, et les mutilations qu'on a fait subir à l'édifice afin de l'approprier à sa destination nouvelle. Un plan tracé par M. de La Saussaye lui-même, et placé à la fin du volume, aide à l'intelligence de la description. Des hachures différentes y servent à faire distinguer l'âge des diverses parties du château, depuis celles que construisirent les comtes de Blois de la maison de Châtillon au XIII[e] siècle, jusqu'aux agrandissements considérables qu'y fit exécuter Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. M. de La Saussaye a même restitué certaines parties du monument aujourd'hui détruites, et dont la représentation était indispensable pour l'intelligence des événements racontés dans le cours de l'ouvrage. Mais M. de La Saussaye s'est fait illusion, à notre avis, lors-

qu'il a cru rendre service à ses lecteurs en plaçant ses renvois au plan du château ailleurs que dans le texte même du livre ou dans des notes au bas des pages. La *Description du château de Blois* ne peut être parfaitement comprise si, en la lisant, on n'a constamment le plan sous les yeux. Or la clé du plan, c'est-à-dire la valeur des chiffres qui en marquent chaque partie, se trouve dans une *Explication des Planches*, imprimée après les pièces justificatives, distincte à la fois du texte et des planches elles-mêmes. Il en résulte que l'attention du lecteur doit se porter simultanément sur trois endroits du volume, ce qui, étant assez incommode en soi, le devient encore davantage à cause de la grandeur du format.

Après la description du château, vient, en six chapitres, l'histoire de ce monument, mêlée au récit de la vie de ses maîtres et des principaux faits dont il a été le théâtre. Un seul chapitre, d'environ vingt pages, suffit à l'intervalle de temps écoulé depuis le ve siècle jusqu'à la fin du xive. Trois dynasties de comtes de Blois y passent successivement sous les yeux du lecteur; elles ont appartenu la première à la maison de France, la deuxième à la maison de Champagne, la troisième à celle de Châtillon.

Le comté de Blois passa dans la maison d'Orléans en 1397 par la mort de Guy de Châtillon, dernier comte de la troisième dynastie, qui l'avait vendu, en s'en réservant l'usufruit, à Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI. A dater de cette époque, le château de Blois acquiert une haute importance, et l'intérêt de son histoire s'accroît à proportion. Au commencement du xve siècle, tandis que la France est inondée par les troupes anglaises, il devient une place formidable; Jeanne d'Arc vient y préparer sa bannière, et Dunois en devient commandant. En 1440, Charles d'Orléans, délivré de la prison où il languissait depuis la bataille d'Azincourt, transforme en château la forteresse de Blois, l'environne de jardins, et en enrichit notablement la bibliothèque dans laquelle il travailla plus d'une fois sans doute à ces poésies exquises qui porteraient presque M. de La Saussaye à placer l'illustre poëte au-dessus de Villon, et à le proclamer le père de la poésie française.

Louis d'Orléans, fils de Charles, et depuis roi de France sous le nom de Louis XII, naquit et fut élevé au château de Blois. Il conserva pour cette résidence une particulière affection, y conclut divers traités avec l'archiduc Philippe d'Autriche, le roi de Navarre et la république de Venise, et y signa plusieurs ordonnances relatives à l'administration intérieure du royaume. L'une d'elles, rendue le 9 avril 1513, renferme de curieux priviléges en faveur des relieurs et des libraires. Mais la plus importante, sans contredit, est celle par laquelle Louis ordonna, le 21 janvier 1510,

que toutes les coutumes du royaume fussent discutées en assemblée des trois États de chaque bailliage ou sénéchaussée, et rédigées par écrit pour lui être ensuite présentées, et en définitive publiées, après avoir été examinées par des commissaires royaux.

François Ier fit aussi plusieurs ordonnances au château de Blois. Il ajouta une aile aux anciens édifices; mais s'il agrandit et embellit cette demeure princière, il la priva aussi d'un de ses ornements les plus précieux, en faisant transporter à Fontainebleau la bibliothèque qui se composait alors de 1890 volumes, dont 109 seulement étaient imprimés. François possédait le comté de Blois du chef de Claude de France, sa femme, fille de Louis XII. Henri II hérita de Claude, sa mère, et, en montant sur le trône, réunit le comté de Blois à la couronne. Voilà donc le château devenu une maison royale. Ici l'intérêt redouble, mais les faits qui le provoquent ont tous une teinte lugubre et se rattachent à des noms tristement célèbres : Catherine de Médicis, Charles IX, la Saint-Barthélemy. Les apprêts de ce drame terrible furent faits au château de Blois. La reine et son fils, à force d'hypocrites démonstrations et d'apparentes garanties, endormirent les défiances des protestants de la Rochelle. Ils surent attirer à Blois l'amiral de Coligny lui-même, qui cependant avait tout à craindre et rien à espérer d'un prince dont il avait ébranlé le trône. « En abordant le roi, Coligny mit un genou en terre; mais Charles IX le releva, et, l'embrassant avec les plus vives démonstrations de bienveillance et d'amitié, il protesta qu'il regardait comme le jour le plus beau de sa vie, celui où l'arrivée de l'amiral assurait la paix et la tranquillité du royaume. *Enfin, mon père, nous vous tenons*, disait-il, *et vous ne nous échapperez plus, quand même vous le voudriez.* » La nuit du 24 août 1572 expliqua l'équivoque sanglante que recelait cette bienveillante formule. Le plus grand nombre des gentilshommes protestants qui périrent victimes de cette nuit d'horreur étaient d'abord allés à Blois sur les pas d'Henri de Navarre, afin d'assister à la conclusion du mariage de ce prince avec Marguerite de Valois. Là tout fut mis en œuvre pour leur inspirer une sécurité fatale; mais au milieu des fêtes et des jeux, Charles IX faisait, disait-il, *comme son fauconnier, et surveillait ses oiseaux.*

Au nombre des conseillers de ce prince hypocrite, et déjà parmi les plus influents, se trouvaient le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, qui, seize années plus tard, devaient payer si cher, dans ce même château de Blois, la faveur extraordinaire à laquelle ils étaient parvenus, et dont ils avaient si étrangement abusé. C'est ici, sans contredit, la partie la plus attachante du livre de M. de La Saussaye. On y suit avec un vif intérêt la baisse

graduelle du crédit d'Henri III, qui, aux États de 1576 et de 1588, sait éveiller les sympathies de ses sujets sans pouvoir cependant endormir leurs défiances. Tandis que la faiblesse et l'isolement du prince font échouer ses mesures les plus sagement combinées, et le forcent à se déclarer le chef d'une ligue qui doit enlever la couronne à son légitime héritier, et peut-être à lui-même, l'on voit grandir insensiblement l'influence et l'autorité, l'ambition et l'audace de la maison de Lorraine. Il arrive un instant où le monarque, obscurément livré, dans son oratoire, aux pratiques d'une dévotion superstitieuse, est mis complétement en oubli. Il lui reste à peine quelques officiers fidèles; et le duc de Guise s'arroge publiquement tous les priviléges de la puissance royale. Sous le titre modeste de conseiller du prince, il a usurpé la dictature des maires du palais; ses partisans appellent de tous leurs vœux l'heure glorieuse où il lui plaira, nouveau Pepin, d'enfermer dans un cloître un autre Chilpéric, qu'ils nomment *frère Henri de Valois*, et de se proclamer roi de France. Cette heure allait sonner peut-être, quand le duc et le cardinal son frère périrent victimes de leur excessive sécurité et du juste ressentiment du monarque. Leurs corps furent brûlés dans les galetas du château de Blois, et les cendres en furent jetées dans la Loire. « Ainsi finirent les deux frères lorrains; ainsi finit le grand duc de Guise. Cet homme qui rêva le trône n'eut pas même un tombeau. »

Nous devons féliciter M. de La Saussaye de l'art avec lequel ce chapitre entier est conduit. Non-seulement tous les détails de la terrible catastrophe qu'il renferme sont parfaitement intelligibles, mais les causes en ont été si habilement exposées, que le lecteur arrive sans trop d'étonnement à un dénouement prévu d'avance; et s'il ne peut approuver et justifier la détermination d'Henri III, du moins il n'ose la flétrir comme un forfait irrémissible.

Pour terminer enfin un article déjà trop long peut-être nous nous contenterons d'indiquer les principaux points traités dans le dernier chapitre. L'exil de Marie de Médicis à Blois et le récit de son évasion tiennent un peu du roman et en offrent tout l'intérêt. Puis vient le tableau des constructions nouvelles faites par Gaston d'Orléans au château de Blois, qui devait servir aussi de lieu d'exil à ce prince. Louis XIV y donna, une fois en passant, une fête splendide. Enfin ce monument, désert pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI, fut mutilé, ensuite converti en caserne par la révolution.

Avant d'en finir, nous demandons la permission de soumettre encore à M. de La Saussaye quelques critiques de détail. D'abord pourquoi écrire avec un *y* le nom de Henri? quelle est la raison

étymologique par laquelle on pourrait légitimer une telle orthographe? Je sais bien que l'usage avait prévalu d'écrire par *y* les noms de lieux terminés en *acus* dans le latin du moyen âge; mais lors même que de savants archéologues, tels que MM. Le Prevost et Guérard, ne se seraient pas affranchis de cette méthode que rien ne justifie, elle ne saurait suffire pour autoriser à traduire par *y* les syllabes *icus* des noms de personnes. Une remarque plus importante est relative à la manière dont l'auteur expose les dispositions d'esprit d'Henri III, lorsque ce prince eut appris la décision des États qui déclarait le roi de Navarre incapable de succéder au trône de France, et acquis la triste certitude que le duc de Guise aspirait pour son compte à la couronne. Nous regrettons de trouver, à ce sujet, dans l'*Histoire du château de Blois* (1), la phrase suivante : « Malgré sa haine sincère contre les hérétiques, Henry ne voyait « pas sans effroi cette atteinte publiquement portée à la loi salique, « *cette loi fondamentale de la monarchie*. » Cette réflexion appartient sans doute à quelque historien contemporain d'Henri III, à qui M. de La Saussaye aura oublié d'en faire honneur. Personne n'ignore aujourd'hui que la loi salique est une loi civile et nullement une constitution politique, et qu'elle ne renferme pas une seule disposition applicable à la succession à la couronne. Peut-être aussi l'auteur a-t-il eu en vue, sous le nom de loi salique, le grand principe de la succession masculine, qui fut solennellement consacré au XIII[e] siècle, d'abord après la mort de Louis X, ensuite à l'avénement de Philippe de Valois; mais, s'il en est ainsi, il aurait fallu s'exprimer plus clairement.

30. — La monographie réduit insensiblement ses proportions. Autrefois on écrivait des histoires de provinces, ou tout au moins des histoires de villes; aujourd'hui ce dernier travail lui-même devient trop long pour l'impatience des écrivains. La publicité a tant d'attraits, qu'on veut y parvenir aux moindres frais et le plus promptement possible; aussi les sujets des histoires particulières deviennent-ils de plus en plus restreints. Après l'*Histoire du château de Blois*, voici, sous le titre modeste de *Notices*, l'histoire de deux paroisses de Paris : Saint-Louis-en-l'Ile, et Saint-Nicolas-des-Champs.

La première Notice, concernant l'île Saint-Louis, remplit une brochure in-8° de 72 pages, divisée en quatre chapitres. Après avoir exposé l'ancien état de l'île, raconté les entreprises diverses qui eurent pour objet de la couvrir d'habitations, et fait connaître l'humble origine et les accroissements successifs de l'église

(1) Page 164.

paroissiale, l'auteur, M. l'abbé Pascal, décrit minutieusement l'extérieur et l'intérieur de cet édifice, rapporte quelques anecdotes historiques qui le concernent, et termine son travail par un aperçu sur les ponts, les quais, les rues et les hôtels que renferme l'île Saint-Louis.

La Notice sur la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs a nécessairement une bien autre importance, à raison de l'antiquité de l'église et de l'étendue des anciennes limites paroissiales. M. l'abbé Pascal a suivi, pour l'histoire de cette paroisse, un plan analogue, sinon tout à fait semblable, à celui de la notice précédente; seulement la question des origines de Saint-Nicolas a exigé des développements que ne comportait pas l'histoire de Saint-Louis. Les auteurs qui ont écrit sur les antiquité de Paris se sont accordés à reconnaître que le roi Robert avait bâti, près de son palais de la Cité, une chapelle dédiée à saint Nicolas, et sur l'emplacement de laquelle la Sainte-Chapelle fut construite au XIIIe siècle par l'ordre de saint Louis. M. l'abbé Pascal convient du fait en lui-même, c'est-à-dire que le roi Robert éleva un oratoire à saint Nicolas auprès de son palais, *ad ædes regias;* mais il veut que cet oratoire ait été construit sur l'emplacement actuel de Saint-Nicolas-des-Champs, et pour concilier cette opinion avec les textes, il n'est pas éloigné, *malgré l'absence de documents positifs*, d'admettre l'existence d'une ancienne résidence royale dans le voisinage de Saint-Martin-des-Champs. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir ce qu'une pareille méthode de critique offre d'arbitraire et d'incertain; il est bien plus raisonnable de s'en rapporter à l'opinion la plus conforme aux anciens textes, et la plus généralement adoptée. Alors l'église de Saint-Nicolas devra son origine à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, fondée par Henri Ier avant 1060; et c'est là, il faut en convenir, une assez respectable antiquité.

La méthode, la clarté, l'exactitude, sont les qualités qui distinguent les descriptions de M. l'abbé Pascal, et ces descriptions elles-mêmes sont les parties les plus satisfaisantes de ses deux notices. Quant aux parties qui sont purement historiques, l'absence complète de citations en diminue singulièrement l'importance et l'intérêt. De plus, l'auteur ne paraît pas avoir une connaissance bien approfondie des documents relatifs aux époques et aux questions dont il s'occupe. Nous trouvons, à la page 152 de sa Notice sur Saint-Nicolas, la phrase suivante : « On n'ignore pas qu'en ce temps-là « (XIIIe siècle) *il n'y avait très ordinairement de nom propre de « famille que celui de la profession*, auquel s'adjoignait le prénom « du baptême. » Il y a ici une erreur. Il existait au XIIIe siècle des noms de famille dont quelques-uns se conservent encore aujour-

d'hui dans certains noms de rue : tels étaient les Bourdon, les Popin, les Barbette. Le nom de famille était quelquefois suppléé par la désignation de la profession; mais souvent aussi par un sobriquet indiquant une difformité, une maladie, un trait de caractère; plus souvent encore par le nom du lieu où l'individu était né. C'est ce qu'aurait reconnu M. Pascal, par un simple coup d'œil jeté sur un livre qu'il a cité, *la Taille de Paris en* 1292. Dans tous les cas un nom de profession n'est pas un nom de famille, et la phrase de M. Pascal n'est pas correcte. Il y en a plusieurs autres encore dans ses deux opuscules qui présentent le même caractère d'indécision et d'inexactitude. Comment, par exemple, interpréter la pensée de l'auteur lorsqu'il dit (page 106) que *le nom de Richelieu est l'histoire complète* du règne de Louis XIII? En général le style de M. l'abbé Pascal manque de précision, de correction et d'élégance. En donnant plus de soins à sa diction, il ne pourrait qu'ajouter à l'intérêt et à l'utilité de ses travaux archéologiques.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

139. — *L'ancien hôpital d'Aubrac (Aveyron)*, par l'abbé Bousquet. In-8° de 8 feuilles, plus 4 gravures. A Rodez, chez Dissez.

140. — *Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy*, de l'abbé Novy de Caveyrac; publiée avec des notes historiques, par M. Roisselet de Sauclières. In-16 de 2 feuilles et demie. A Montpellier, chez Tournel.

Cette Dissertation avait paru en 1758, à la suite de l'ouvrage intitulé : *Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'édit de Nantes.* In-8° de 566 pages.

141. — *Essai sur la seigneurie, le monastère et l'école de Pont-Levoy*; par A. Dupré, avocat. In-18 de 5 feuilles un tiers. Impr. de Dezairs, à Blois.

142. — *L'estat de l'Église du Périgord, depuis le christianisme*; par le R. P. Dupuy, récollet; reproduit par le procédé litho-typographique Dupont. 1re livraison. In-4° de 3 feuilles. A Périgueux, chez Baylé.

Cette reproduction, tirée à 100 exemplaires, formera 2 volumes, distribués en 20 livraisons. Prix de chaque livraison........................ 1 fr.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

143. — *Études historiques et religieuses sur le quatorzième siècle*, ou tableau de l'Église d'Apt sous la cour papale d'Avignon; par l'abbé Rose. In-8° de 41 feuilles trois quarts. A Avignon, chez Aubanel. Prix.. 5 fr.

144. — *Histoire de Bayart*, par M. Delandine de Saint-Esprit. In-12 de 19 feuilles deux tiers. A Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69. Prix.......................... 3 fr. 50 c.

145. — *Histoire de Godefroy de Bouillon*, par M. d'Exauvillez. In-12 de 16 feuilles et demie. A Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69. Prix.......................... 3 fr. 50 c.

146. — *Histoire de saint Bernard et de son siècle*, par Auguste Néander, conseiller ecclésiastique et membre de l'Académie royale des Sciences de Berlin; traduite de l'allemand, augmentée d'une introduction, de notes historiques et critiques, par Théodore Vial. In-8° de 24 feuilles, plus un portrait. A Paris, chez Vaton, rue du Bac, n° 46. Prix.. 6 fr.

147. — *Histoire des Français*, par J.-L. Simonde de Sismondi. Tome XXVII. In-8° de 26 feuilles un quart. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Lille, n° 17. Prix.................... 8 fr.

Ce volume finit à 1726.

148. — *Notes archéologiques* sur les fouilles faites et les monuments découverts sur la montagne du Châtelet, située près de Fontaine (Haute-Marne); par M. A. Phulpin. In-8° de 10 feuilles. Impr. de Mongeot, à Neufchâteau.

149. — *Notice historique sur le mont Saint-Michel et le mont Tombelène*, par M. Boudent-Godelinière. 2e édition. In-8° de 9 feuilles, plus une gravure. A Avranches, chez Tostain.

H. Gd.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 13.) BULLETIN (10 MARS 1842.)

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 FÉVRIER 1842.

PRÉSIDENT : M. LE BARON DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

517. M. Ponthier de Chamaillard, à Rennes, rue du Four-du-Chapitre, n° 15, présenté par MM. Audren de Kerderel et Duchesne aîné.

518. M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, ministre de l'Instruction publique, présenté par M. le baron de Barante.

519. M. Louis Arth, licencié en droit, rue Jacob, n° 51, présenté par M. le marquis de Fortia.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. Sainte-Fare Bontemps : *Le Chronographe,* ou Description des Temps, contenant toute la suite des souverains des divers pays, des principaux événements de chaque siècle, et des grands hommes qui ont vécu depuis la création de monde jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; par Barbeu-Dubourg. Nouvelle édition, contenant des additions importantes; augmentée d'une table des matières par ordre alphabétique, et d'un Essai de statistique royale, par un ancien élève de l'École Polytechnique (M. Sainte-Fare Bontemps). Paris, 1838. 1 vol. in-folio, contenant 32 tableaux.

De la part de la Commission royale d'Histoire de Belgique · *Collection des Chroniques belges inédites,* publiée par ordre du Gou-

vernement. *Recueil des Chroniques de Flandre*, ou *Corpus Chronicorum Flandriæ*, publié sous la direction de la Commission royale d'Histoire; par M. de Smet. Tome II. In-4° de vij et 1007 pages. Bruxelles, 1841.

Ce volume contient les documents suivants :

Breve Chronicon Elnonense, p. 1. — *Ancienne Chronique de Flandre*, p. 27. — *Chronicon majus Aegidii Li Muisis*, p. 93. — *Chronicon minus ejusdem*, p. 295. — *Chronicon Jacobi Muevini*, p. 449. — *Chronica Tornacensis*, p. 473. — *Chronica Balduini Ninoviensis*, p. 581. — Appendices : Chartes de l'abbaye de Ninove, depuis 1092 jusqu'en 1317, p. 747 à 1007.

Procès-verbaux des séances de la Commission royale d'Histoire de Belgique. Séance du 15 décembre 1841. Tome V. Bruxelles, 1842.

De la part de l'auteur, M. de Reiffenberg : Deux Notices extraites du tome VIII, n°s 10 et 11, du Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles.

De la part de M. Gustave Brunet : *Journal du voyage d'un Ambassadeur anglais à Bordeaux en 1442*; traduit et accompagné de quelques éclaircissements, par M. G. B. (Gustave Brunet). In-8° de 20 pages. Extrait du journal *l'Indicateur*. Bordeaux, 1841.

De la part de l'auteur, M. Piers : *Catalogue des Manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer*, par M. H. Piers, membre de la Société royale des antiquaires de France, etc. In-8°. Lille, 1840.

Notice historique sur la Bibliothèque publique de la ville de Saint-Omer (*sur les Archives de la même ville et sur les Bibliothèques publiques du département du Pas-de-Calais*), par M. H. Piers. In-8°. Lille, 1840 et 1841.

De la part du directeur, M. de La Fontenelle de Vaudoré : *Revue anglo-française*. 2e série, 7e livraison. In-8°. Poitiers, 1841.

De la part de l'éditeur, M. Techener : *Bulletin du Bibliophile*. 4e série, n° 20. Décembre 1841. In-8°. Paris.

De la part du rédacteur en chef, D. Firmin Gonzalo Moron : *Revista de España y del Etranjero*. Tome I, n° 1. In-8°. Madrid, 1842.

Prospectus des *Archives de Picardie*. Recueil consacré à l'histoire, à la littérature et aux beaux-arts, publié à Amiens, format in-8°, et dont il a paru quatre livraisons.

Prospectus de la *Revue de Rouen et de la Normandie*. Table de la 10e année (1841).

Correspondance.

— M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, informe M. de Barante, président de la Société, qu'il s'est empressé d'avoir

égard à sa demande d'encouragement pour les travaux de la Société de l'Histoire de France, et qu'il vient de décider, par un arrêté en date du 31 janvier 1842, qu'il serait souscrit pour trente exemplaires aux sept derniers volumes publiés par la Société. M. le Ministre n'a point encore répondu à la demande de souscription qui lui avait été aussi adressée au sujet des *Annuaires*. Des remercîments seront adressés à M. le Ministre pour son bienveillant encouragement.

— M. Conte, directeur général de l'administration des postes, répond à M. l'archiviste, qu'ayant été prévenu par lui que M. Reynaud, propriétaire à Mérignac (Gironde) n'avait reçu, dans l'année 1841, aucun des *Bulletins* mensuels de la Société de l'Histoire de France, il s'est empressé de donner des ordres pour qu'une information ait lieu à cet égard, et qu'il ne manquera pas d'en faire connaître le résultat.

— M. l'archiviste a reçu, pendant le mois de février, des réclamations de MM. Fr. Portalis, de Bouillé, Marion, Serrurier, de La Ville de Mirmont, et il y a fait droit.

— Un membre du Conseil réclame, au nom de M. le comte Philippe de Ségur, les bons qu'il n'a pas reçus pour retirer les volumes publiés en 1841.

— M. Mongis, substitut au tribunal de première instance de la Seine, adresse des remercîments pour son admission récente dans le sein de la Société.

— M. Gustave Brunet écrit de Bordeaux pour faire hommage à la Société de la traduction qu'il a publiée, dans un journal de cette ville, du *Journal du voyage de l'ambassadeur anglais Bukington à Bordeaux, en* 1442.

— MM. de Castelnau, président de la Société archéologique de Montpellier, et Hulin-Origet, secrétaire général de la Société médicale de Tours, adressent des additions et des rectifications pour les Notices relatives aux Sociétés de ces deux villes, mentionnées dans le Tableau des sociétés littéraires de France inséré dans l'*Annuaire de* 1841. Ces utiles renseignements seront employés dans une nouvelle édition de ce Tableau.

— M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie (à Saint-Omer), adresse le programme des prix proposés par cette Société. (Voir ci-après, aux *Variétés*.)

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. de Maslatrie demande à publier, sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, une continuation inédite de *Guillaume de Tyr*, dont il vient de retrouver une copie manuscrite.

Cette chronique, qui paraît être la *Chronique d'Outre-mer* dont parle Berthereau, c'est-à-dire la rédaction première de Bernard le Trésorier, renferme des passages très-importants inédits, et offre un récit toujours très-développé. La proposition de M. de Maslatrie est renvoyée au comité de publication.

— M. Crapelet fait connaître l'état des impressions.

Les deux volumes des *Coutumes du Beauvoisis*, publiés par M. le comte Beugnot, sont entièrement imprimés; il ne reste plus à y joindre qu'une Notice biographique sur l'auteur, Philippe de Beaumanoir. L'exactitude de l'éditeur, si digne des éloges de la Société, fait espérer que la distribution de cet ouvrage ne sera pas longtemps retardée.

La feuille 26 des *Mémoires de Marguerite de Valois* est tirée; les feuilles 27 à 30 sont en épreuves. Il est bien désirable que la publication de ce volume, que rendront fort intéressant de nombreuses pièces inédites, ne souffre pas de nouveaux retards. M. Magnin explique pourquoi la correction des dernières feuilles n'a pas été plus rapide.

L'impression du tome II d'*Éginhard* est commencée; la feuille 5 est en épreuve. La restitution du texte altéré de plusieurs des lettres inédites, retrouvées par M. Teulet, a été la seule cause de lenteur dans la correction de ces premières feuilles. L'éditeur, M. Teulet, promet la fin du volume sous deux mois.

Il ne reste, pour compléter le volume des *Mémoires de Coligny et de Villette*, que l'Appendice, consistant en lettres inédites relatives à l'histoire de la marine sous Louis XIV. M. de Monmerqué continue de s'en occuper.

— M. le président du comité des fonds présente le compte des mandats de cotisation pendant l'année 1841.

— M. le président du comité des fonds présente l'état des sommes dues à M. Crapelet pour les impressions de 1841.

— M. le trésorier présente l'état des ventes faites par M. Renouard pendant le deuxième semestre de 1841. Le chiffre, s'élevant à 776 francs, est double de celui des ventes opérées pendant le deuxième semestre de 1840.

— M. Crapelet informe le Conseil que l'état de sa santé l'oblige à céder son établissement d'imprimerie à son fils aîné et à son gendre, MM. Charles Crapelet et Charles Lahure, associés. Il espère que la Société de l'Histoire de France voudra bien continuer à ses successeurs la même confiance qu'elle lui a montrée, en les chargeant aussi à l'avenir de ses publications. Le Conseil accède unanimement à cette demande, et décide que cette détermination sera considérée comme un témoignage de reconnaissance pour les services de plus

d'un genre que M. Crapelet a rendus à la Société, par son zèle, son dévouement, son désintéressement et ses lumières.

— L'heure avancée ne permet pas de continuer la délibération relative à la rédaction du *Bulletin*.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

NÉCROLOGIE.

La Société de l'Histoire de France vient de perdre un de ses membres dont le nom était honorablement connu dans le monde artistique et littéraire. M. Pierre Alexandre Coupin, chef de bureau à l'administration des domaines et chevalier de la légion d'honneur, né à Sèvres, est décédé à Paris, le 15 décembre dernier à l'âge de 61 ans. Par suite des événements révolutionnaires il avait pris, en même temps que trois de ses frères, du service dans les armées françaises. Ce fut en Italie qu'il suivit les drapeaux. Dans son âme germait le goût des beaux-arts; il s'y développa, et tout le temps que M. Coupin put dérober à ses devoirs militaires fut consacré à l'étude des chefs-d'œuvre qui se trouvaient à sa portée. De retour à Paris, il y trouva l'un de ses frères à l'école de Girodet. Le maître avait pris en affection un élève qui devait lui faire honneur (1). M. Coupin fut admis en tiers dans cette amitié; elle devint bientôt intime. Oubliant ses pinceaux, l'artiste célèbre se laissa plus d'une fois entraîner au charme des conversations où les chefs-d'œuvre des diverses écoles étaient successivement analysés, jugés, comparés les uns aux autres. Ces sortes de conférences achevèrent de former le goût de M. Coupin. La solidité, le tact et la finesse de ses jugements, son amour des lettres et de la poésie, son exquise urbanité, son atticisme enfin, le firent apprécier des gens de lettres et des artistes dont il recherchait la société et particulièrement de Gérard et de Girodet. M. Coupin sut concilier avec les sérieux travaux du domaniste les études moins arides vers lesquelles il se sentait entraîné. Il devint l'un des plus actifs collaborateurs de la *Revue Encyclopédique*. En moins de dix années, il lui fournit près de cent cinquante articles, la plupart consacrés à l'examen des œuvres d'art dignes de fixer l'attention publique. (V. la *Table Décennale* de 1819 à 1829, v° *Coupin*.) Sa critique s'exerçait de prédilection sur les travaux du statuaire, du peintre, du

(1) M. Coupin de La Couprie, peintre d'histoire, auteur de *Sully à La Flèche*, de *Valentine de Milan*, et de plusieurs autres tableaux placés dans nos collections nationales, aujourd'hui professeur de dessin à l'École royale militaire de Saint-Cyr.

graveur. Plusieurs notices sur la vie et les ouvrages de Georget, de David, de Mercier, de Dupaty, de M. Denon, méritent d'être citées. Beaucoup d'écrits publiés sur les beaux-arts furent soumis à son examen. Le *Kunst-Blatt* (Journal des Arts) de Stuttgard contient un grand nombre d'articles de M. Coupin : M. Cotta de Cottendorf, conseiller aulique, les faisait traduire en langue allemande pour cette Revue dont il était directeur. Le *Dictionnaire de la Conversation* doit aussi à M. Coupin de nombreuses notices sur les beaux-arts, sur leur histoire et sur les hommes qui les ont cultivés avec le plus de gloire dans l'antiquité, au moyen âge, à l'époque de la renaissance et dans les temps modernes. Parmi ces notices on distingue les articles *Cicognara*, *Gerard Dow*, *Doyen*, *Drouais*, *Dujardin*, *Farnèse*, *Finiguerra*, *Bernard Palissy*, *Parrhasius*, *Pastiche*, *Pérugin*, *Phidias*, *Pinceaux*, *Pochades*, *Reynolds*, *les Teniers*, *les Tintoret*, etc. M. Coupin a rédigé le texte de l'ouvrage intitulé : *Un mois à Venise*, ou *Recueil de vues pittoresques dessinées par M. le comte de Forbin et M. de Juinne*, 1 vol. in-f°. Paris, Engelmann, 1824. Les travaux les plus importants de M. Coupin ont été consacrés à la mémoire de Girodet, auquel il avait voué une sorte de culte. Ce grand maître avait laissé incomplet ses *Amours des Dieux* et ses traductions d'*Anacréon*, de *Sapho*, de *Bion* et de *Moschus*. M. Coupin acheva les traductions; il y ajouta des notices préliminaires, et les délicieuses compositions que ces poëmes devaient accompagner furent mises au jour sous les titres, dans les formats et dans l'ordre suivants : — 1°. *Anacréon. Recueil de compositions dessinées par Girodet et gravées par Châtillon, son élève, avec la traduction en prose des odes de ce poëte, faite également par Girodet; publié par son héritier et par les soins de MM. Becquerel et P. A. Coupin.* 1 vol. grand in-4°. Paris, Chaillou-Potrelle, 1825. — 2°. *Les Amours des Dieux. Recueil de compositions dessinées par Girodet et lithographiées par MM. Aubry-le-Comte, Châtillon, Counis, Coupin de la Couprie, etc., ses élèves; avec un texte explicatif rédigé par M. P. A. Coupin.* 1 vol. in-f°. Paris, Engelmann, 1826. — 3°. *Sapho, Bion, Moschus. Recueil de compositions dessinées par Girodet et gravées par Châtillon, son élève, avec la traduction en vers par Girodet, de quelques-unes des poésies de Sapho et de Moschus, et une notice sur la vie et les ouvrages de Sapho, par M. P. A. Coupin*, 1 vol. grand in-4°, Paris, Chaillou-Potrelle, 1829. — Enfin les *OEuvres posthumes de Girodet-Trioson, peintre d'histoire, suivies de sa correspondance et mises en ordre par P. A. Coupin*, Paris, Jules Renouard, 1829, furent publiées en deux volumes grand in-8°. Ce dernier ouvrage est aujourd'hui très-recherché. Une histoire som-

maire de la vie et des travaux de Girodet sert d'introduction au tome I[er]. En la lisant, on sent que M. Coupin était uni d'une étroite et irrésistible sympathie à tous les hommes animés du sentiment du beau dans l'ordre moral ou extérieur, et surtout à ceux dont les talents étaient consacrés à en reproduire les manifestations sous des formes diverses. C. B.

II.

VARIÉTÉS.

31. — La Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise a décidé, dans les séances des 31 janvier et 10 février 1842, qu'elle décernerait, dans le courant du mois de mars 1843, une médaille de 300 francs à l'auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante : « Revue des richesses perdues ou acquises par la langue française, depuis Montaigne jusqu'à M. de Châteaubriand. »

La Société des Antiquaires de la Morinie décernera, dans sa séance solennelle du 24 décembre 1843, une médaille d'or de 500 fr. au meilleur Mémoire qui lui sera présenté sur cette question unique : « Déterminer la différence qui existe entre les institutions communales de la Flandre, au moyen âge, et les institutions communales de la France, à la même époque, tant sous le rapport de leur origine, que sous celui des lois et coutumes qui les ont régies jusqu'au siècle de Louis XIV. » Les Mémoires devront être adressés, franc de port, avant le 1[er] octobre 1843, à M. L. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société, à Saint-Omer.

32. — Parmi les nombreux volumes dont se compose déjà la Collection des documents inédits sur l'Histoire de France, un seul, publié par M. Cousin, composait jusqu'ici la deuxième série, intitulée *Histoire des Lettres et des Sciences*. Cette série vient enfin de s'augmenter d'un second volume dont voici le titre : *Les Quatre livres des Rois traduits en français du douzième siècle, suivi d'un fragment de moralités sur Job et d'un choix de sermons de saint Bernard*, publiés par M. Le Roux de Lincy, ancien élève pensionnaire de l'École royale des Chartes. Les textes français imprimés dans ce volume forment cinq cent soixante-treize pages in-4° et sont précédés d'une introduction qui en compte elle-même cent cinquante.

Le but de cette édition est de fournir des matériaux pour l'histoire de l'origine et de la formation de l'idiome national. « La poésie, dit M. Le Roux de Lincy, avec ses licences et ses irrégula-

rités, convenait peu pour établir les véritables principes de l'ancienne langue française. C'est en étudiant la prose qu'on pouvait espérer de saisir les formes primitives de notre idiome, et de retrouver les lois qui présidèrent à sa formation. La traduction d'un texte dont le sens était fixé depuis longtemps, avait principalement l'avantage de ne laisser à l'esprit aucune incertitude sur la propriété des termes et la valeur des constructions ; une généralisation plus sûre de tous les faits particuliers devait en résulter. C'est pourquoi, dans les nombreuses versions de la Sainte Écriture faites en France pendant le moyen âge, on ne pouvait manquer de trouver les éléments nécessaires à un pareil travail (1). » Voilà des réflexions pleines de jugement et de sagesse. Il est certain que le meilleur moyen de se rendre compte, dans une langue vieillie, de la valeur des mots et du mécanisme des constructions, c'est d'étudier la traduction en prose d'un document dont l'original soit connu et compris de tous. En conséquence de ce principe, M. Le Roux de Lincy a choisi une traduction française des livres des Rois qui, dans son opinion, remonte à la première moitié du XIIe siècle, et il l'a imprimée en ayant soin de donner en même temps, au bas des pages, le texte latin de la Vulgate. Cette disposition rend facile pour le lecteur la comparaison perpétuelle des deux textes, et le met à même d'éclaircir, au moyen du latin, ce que la traduction du XIIe siècle offre, au premier coup d'œil, d'obscur, d'embarrassé, ou même d'inintelligible. Nous nous plaisons à reconnaître tous les avantages de cette édition, qui a été longuement préparée, conduite avec une sage lenteur, exécutée avec un soin et une exactitude remarquables. Cependant, et malgré toute l'autorité que donne au choix fait par M. Le Roux de Lincy la connaissance spéciale qu'il possède des anciens documents de notre langue, nous ne pouvons nous empêcher de craindre qu'il n'ait été mal inspiré en attribuant à la traduction des livres des Rois le premier rang parmi les anciens textes qu'il a mis au jour. Ce n'est pas que nous prétendions contester les dates auxquelles il rattache et la version française, et la confection du manuscrit de la bibliothèque Mazarine qui la renferme ; mais nous n'apercevons pas bien clairement dans cette version les conditions qui, d'après M. de Lincy lui-même, seraient indispensables pour la rendre propre au but qu'il se proposait.

Et d'abord cet ancien texte français des livres des Rois est-il bien réellement une traduction ? Nous ne voyons pas, avec M. de Lincy, que le prétendu traducteur ait remplacé la description du temple

(1) Introduction, pag. i et ij.

de Salomon par celle d'une cathédrale gothique; mais il sera évident à tout lecteur attentif qu'il s'est donné d'étranges libertés en mettant en français cette description, qu'il comprenait mal sans doute. La même inexactitude se remarque dans tout l'ouvrage : tantôt il abrége son original, tantôt il y ajoute; souvent il omet un ou plusieurs versets. Et ce n'est pas, ainsi que l'a cru l'éditeur, par respect pour le caractère pontifical, que l'auteur français a passé sous silence les prévarications des enfants d'Héli. Nous croirions volontiers que, si quatre versets du texte original ont été omis en cet endroit de la prétendue version française, c'est parce que l'auteur de cette version ne les a pas compris. Il les a remplacés en effet par deux vagues accusations, dont l'une au moins, celle d'avoir *violé les dames par argent ou par force,* n'existait que dans son imagination, car il n'y a pas un mot dans le latin de la Vulgate qui puisse même faire soupçonner d'un pareil crime les fils du grand-prêtre. A la vérité, l'éditeur nous avertit que dans le texte français, le sens simple est généralement substitué au sens figuré. Ce n'est pas tout encore; souvent le prétendu traducteur abandonne le texte des Rois pour traduire celui des Paralipomènes; très-souvent aussi, il complète le récit des faits par des détails empruntés aux livres de Josèphe ou aux commentaires de saint Jérôme. Sont-ce là les caractères d'une traduction? Non, sans aucun doute. Il aurait donc fallu peut-être mettre au second rang le texte français des livres des Rois, et publier en première ligne les quarante-cinq sermons de saint Bernard, moins anciens, il est vrai, d'un demi-siècle, mais traduits d'après les sermons latins que nous possédons (M. Le Roux de Lincy l'a prouvé jusqu'à l'évidence), et avec une telle fidélité, que le traducteur aime mieux rendre mot à mot les passages qu'il ne comprend point, au risque d'écrire une phrase énigmatique, que de se faire comprendre aux dépens de l'exactitude et de la justesse de son interprétation. (1)

En second lieu, M. Le Roux de Lincy, qui se défie, et avec raison, des productions poétiques du moyen-âge, est-il bien certain que son texte français des livres des Rois soit de la prose bien pure et sans aucun mélange de poésie? Voici quelques passages, pris au hasard, qui sembleraient prouver le contraire :

La dame haitiée s'en parti,
La chère puis ne li chaï.

Grâces rendit al enfanter,
E Samuel le fist numer.

(1) Introduction, pag. cxlij.

Li arcs des forz est surmuntez,
E li fieble sunt esforciez.

Vostre fame n'est mie seine,
Kar à mal le pople meine;
Ne faites mais tel uverainne
Dunt le sacrefise remaigne (1).

Nous pourrions aisément multiplier les exemples de ce genre. Ils suffisent pour justifier ce que disait de cet ancien document le premier éditeur des Fabliaux, Barbazan : « cette traduction (2) des Quatre livres des Rois est entremêlée de vers, quoiqu'ils paraissent être écrits en prose, et cela est très-fréquent. » M. de Lincy ne voit dans ces répétitions rapprochées du même son qu'une rencontre fortuite, ou une recherche du traducteur, pour l'oreille duquel la prose rhythmée avait un attrait particulier. Les exemples de ce genre de prose, dit-il, ne sont pas rares dans la littérature latine des derniers siècles de l'empire et dans celle du moyen âge, et il rapporte en effet une phrase d'Apulée, qui est à cet égard très-remarquable. Mais dans les passages cités par nous, et dans une foule d'autres que nous aurions pu citer encore, il n'y a pas seulement des similitudes de son; il y a aussi la rime et la mesure, ce qui permet de conjecturer que l'auteur de la leçon française a fait des emprunts fréquents, et sans prendre toujours la peine de les dissimuler, à une traduction contemporaine en vers français. On n'établit pas le contraire en alléguant que la prétendue traduction en prose, « destinée aux offices du dimanche, devait être psalmodiée par le diacre chargé de lire aux fidèles le texte de la Sainte Écriture. » Les règles fondamentales de la liturgie catholique n'ont point varié, et au XIIe siècle comme de nos jours, les fragments de l'Écriture Sainte que le clergé chantait ou psalmodiait dans les cérémonies du culte, étaient nécessairement en langue latine. Quant aux versions françaises dont il se servait pour expliquer l'Écriture aux fidèles, il n'y avait aucune raison pour les chanter ou les psalmodier; elles étaient lues, comme aujourd'hui, du haut de la chaire ou de l'ambon qui en tenait lieu.

Malgré ces défauts, on conçoit aisément combien de curieux renseignements offrent à la philologie quatre cent trente-huit pages

(1) Pag. 4, 6, 8.

(2) Quoiqu'il emploie le mot de *traduction*, Barbazan avait cependant reconnu que c'était plutôt une paraphrase. « Le traducteur, dit-il, n'a pas suivi le texte latin bien exactement; il a entremêlé sa traduction de plusieurs observations des saints Pères, comme de saint Jérôme, de saint Augustin et autres; et il a aussi mis quelques notes de lui. » Introd. de M. L. R. de L., p. lj. lij.

in-4°, dans lesquelles, en regard d'un texte latin dont le sens est parfaitement fixé, se trouve une paraphrase en français du XII° siècle. Mais les sermons de saint Bernard seront au moins aussi utiles; à la vérité il en faudra chercher le texte dans les volumineux ouvrages de l'abbé de Clairvaux. Heureusement, l'éditeur des sermons français a eu l'excellente idée d'indiquer les discours latins correspondants, par des renvois à l'édition des œuvres de saint Bernard faite à Paris en 1767. Pour les Moralités sur Job, il n'existe pas de texte latin qui leur corresponde; elles ne sont qu'une imitation d'un ouvrage de saint Grégoire sur le même sujet; mais la date même de ce texte français en marquait la place à côté des livres des Rois et des Sermons de saint Bernard..

Les différences orthographiques qu'on remarque entre ces trois documents soulèvent une question extrêmement importante pour l'histoire de la langue française, et qui, bien loin d'être résolue, n'a peut-être pas encore été clairement posée: c'est la question des dialectes. La prononciation de l'ancienne langue, dans les diverses provinces situées au nord de la Loire, offrait-elle des variations suffisantes pour constituer des dialectes distincts? A cette question générale, la réponse n'est pas douteuse. Les documents qui proviennent de la Picardie et de l'Artois ont un caractère qui n'appartient qu'à eux; ils montrent que la prononciation des habitants de ces deux provinces était évidemment, comme elle l'est encore de nos jours, tout à fait différente de celles qui avaient cours dans le reste du royaume. Maintenant existait-il aussi des dialectes particuliers à chacune des autres provinces de la France septentrionale? s'ils existaient, quels sont les caractères propres à les faire reconnaître? Ces deux questions, la dernière surtout, ont été à peine effleurées. M. Le Roux de Lincy leur a consacré quelques pages de son introduction. Il distingue cinq dialectes: le normand, le picard, le lorrain, le bourguignon et le français ou dialecte de l'Ile-de-France; il assigne les caractères propres à chacun, et en rapporte des exemples. A son avis pourtant, les formes qu'affectait le dialecte de l'Ile-de-France « avaient beaucoup de rapport avec celles de l'idiome normand, et même se confondaient avec elles le plus souvent. » Voilà certainement une observation bien importante, et s'il était démontré *à priori* que les quatre livres des Rois fussent écrits, ainsi que l'affirme l'éditeur, dans le dialecte de l'Ile-de-France, il serait impossible de ne pas reconnaître la grande similitude de ce dialecte avec celui de Normandie, ou plutôt il faudrait dire que l'idiome normand et celui de l'Ile-de-France ne formaient qu'un seul et même dialecte. On trouve, en effet, à chaque ligne et les imparfaits en *eit* et l'*u* simple à la place de l'*o* et de l'*ou*, et d'autres

indices propres à l'idiome normand. Mais ne semble-t-il pas naturel de conclure de ces observations que les quatre livres des Rois sont écrits en dialecte normand, plutôt que d'imaginer, entre ce dialecte et celui de l'Ile-de-France, une parenté qui, si elle existait au XII[e] siècle, avait bien certainement disparu au siècle suivant? On cite cette phrase du commentaire : « E l'um les apelout à cel ure Cerethi e Phelethi, ço espelet *en franceis* ocianz e vivifianz » (1), comme une preuve que le commentateur écrivait en français, c'est-à-dire dans le dialecte de l'Ile-de-France. Mais cela ne suffit pas, et il faudrait prouver encore que la copie qu'on a publiée a été faite dans l'Ile-de-France, et par un copiste originaire de cette province; preuve fort difficile, à notre avis, en présence du seul petit fragment que nous venons de citer. Il ne serait pas plus aisé d'expliquer, dans le système de l'éditeur, la traduction des mots suivants qui sont au troisième livre des Rois (ch. IV, v. 6) : *Adoniram filius Abda super tributa*. Le prétendu traducteur les rend par ces mots : « Adoniram fud maistre *del eschekier* e de receivre les tréus. » Un écrivain normand a pu seul avoir l'idée d'amplifier ainsi le texte, pour faire entrer dans son œuvre le nom de la cour souveraine de sa province.

Qu'on ne se méprenne pas, du reste, sur le caractère de nos observations. Ce ne sont ni des jugements, ni même des critiques proprement dites ; ce sont de simples objections que nous présentons à M. Le Roux de Lincy. Il s'agit d'une matière importante à peu près neuve, et pour laquelle les matériaux sont moins abondants qu'on ne le croit généralement. Si les monuments de la littérature du moyen âge ont été publiés en grand nombre, rarement les éditeurs ont eu en vue les progrès de l'histoire de notre langue. Il en résulte que souvent les publications ont été combinées d'après plusieurs manuscrits écrits en dialectes divers, sans discernement et sans critique. C'est déjà beaucoup que M. Le Roux de Lincy se soit proposé un but plus utile, et prescrit une méthode plus judicieuse. Mais est-il vrai, ainsi qu'on le lisait il y a peu de jours dans un journal quotidien, que les études paléographiques de M. Le Roux et ses longues recherches « lui aient permis de saisir habile-« ment *les formes primitives de notre idiome et les lois qui présidèrent à sa formation?* » Nous ne croyons pas qu'il ait encore atteint ce double but, et à coup sûr, M. Le Roux de Lincy ne partage pas lui-même l'illusion de son panégyriste; car on trouve, dans l'introduction des livres des Rois, la preuve que notre idiome était parlé, avait conséquemment des formes plus ou moins régu-

(1) *Reg.* II, VIII, 18. Vol. de M. L. R. de L., p. 149.

lières, longtemps avant l'époque à laquelle commencent les monuments écrits. Quant à déterminer les lois qui ont présidé à la formation de la langue, M. Le Roux de Lincy n'ignore pas que c'est là un problème obscur, difficile, et dont la solution exige encore bien des recherches. Gustave Fallot a indiqué la voie qui pouvait y conduire; l'éditeur des livres des Rois y a planté peut-être quelques nouvaux jalons. Mais il reste encore beaucoup à faire, et voilà pourquoi nous aussi, avec l'auteur de la réclame que nous citions tout à l'heure, « nous espérons que le résultat (nécessairement in« complet) des savants travaux de M. Le Roux de Lincy rappellera, « sur l'étude des origines de notre langue, la sollicitude des hom« mes éclairés appelés à diriger les travaux historiques. »

33. — Nous venons de lire dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener (n° de janvier 1842), une curieuse lettre de l'abbé Le Beuf, *sur l'annonce faite dans le* Mercure *du mois de décembre* 1724, *d'un projet de catalogue général des manuscrits de France.* « Quand un père de famille est mort, dit le savant abbé, les gens de justice viennent aussitôt mettre le scellé dans sa maison pour conserver le bien à ses enfants, et empêcher les distractions; pourquoi n'en feroit-on pas autant des biens spirituels, qui donnent un pain qui ne périt pas.....? Faute de cette précaution en fait de manuscrits, il s'en perd tous les jours sans ressource, ou parce que ceux qui les possèdent les prêtent fort légèrement et sans assurance, ou parce qu'ils en laissent enlever par des relieurs et autres ouvriers qui les déchirent, les brisent, et les mettent en œuvre; en un mot, qui les font entrer, comme il leur plaît, dans la mécanique de leur art. » Il est fâcheux que le mot *vandalisme* ne fût pas inventé en 1724; l'abbé Le Beuf aurait pu s'en servir en toute sûreté de conscience, car les faits qu'il signale étaient bien de nature à en justifier l'emploi. « Je n'oublierai jamais, écrit-il, qu'un tailleur d'habits m'a dit vingt fois qu'un archiviste, ou garde-titres d'un chapitre, lui avoit fourni pendant vingt-deux ans des cahiers de fort beaux manuscrits de grand *in-folio*, qui lui ont servi à faire des bandes pour prendre la mesure des habits qu'il faisoit. Il m'en a fait voir une fois quelques restes où il étoit encore facile d'apercevoir que c'étoient des manuscrits des ouvrages de saint Augustin, d'un caractère du XIIe siècle au moins. » Peut-on imaginer une plus sotte dilapidation? Il n'en est certainement pas de pareille parmi les actes d'ignorance et de barbarie que certains archéologues reprochent à notre siècle avec tant d'aigreur et d'amertume. Nous proposons pour exemple à ces irascibles conservateurs la sage modération de notre docte abbé. Malgré sa passion pour les vieux manuscrits, malgré le chagrin que lui ont dû causer les faits qu'il

raconte, il ne s'en autorise point pour se répandre en invectives contre les archivistes, les tailleurs d'habits et le *crétinisme* de son époque. Il en induit tout uniment la nécessité d'un catalogue, et comme, de son temps, on ne proposait jamais une mesure utile sans chercher à la justifier par des exemples empruntés à l'histoire, il fait connaître les motifs qui, vers l'an 1130, engagèrent Arnaud, abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, à faire cataloguer le petit nombre de manuscrits que possédait son monastère.

Un exemple plus ancien et plus imposant lui sert à provoquer l'attention et l'intérêt du gouvernement, pour le projet de catalogue général imprimé qu'avait mis en avant un rédacteur du *Mercure* : « Nos rois de la seconde race, dit-il, ne refusèrent point leur attention à ces sortes d'ouvrages. Nous lisons que Louis-le-Débonnaire prit un soin particulier de faire dresser le catalogue des manuscrits de Saint-Riquier en Ponthieu, qui étoit une des plus célèbres du royaume. C'est quelque chose de curieux de voir le détail qui y fut fait de tous les volumes (1). » Quant aux avantages qu'on aurait pu retirer d'un pareil catalogue, embrassant à la fois toutes les collections de manuscrits du royaume, il était aisé de les faire ressortir. « Par là, dit le docte abbé, les savants ou ceux qui sont curieux d'écrire apprendront en quel lieu sont les ouvrages dont ils peuvent se servir utilement : l'historien y verra, par exemple, en quel pays on conserve la chronique ou les annales qu'il cherche..... » Là ne devait pas se borner l'utilité d'un catalogue général ; cet ouvrage devait encore devenir la source d'une foule d'intéressantes découvertes. C'est ainsi que par un catalogue de cette nature, imprimé en Angleterre, l'abbé Le Beuf avait appris l'existence d'un théologien, originaire d'Auxerre, nommé Alexandre, auteur d'un ouvrage dont trois exemplaires, provenant de l'abbaye de Saint-Edmond-Bury, étaient conservés dans la bibliothèque de lord Pembrok.

L'éditeur de la curieuse lettre dont nous venons de donner une idée, affirme, dans une note, que : « La première partie de l'immense collection des *Documents historiques inédits*, publiés par M. Champollion-Figeac, aux frais du Gouvernement, remplira et dépassera même, mais seulement dans la spécialité de l'histoire de France, la pensée de l'antiquaire zélé qui émettait, en 1724, le projet si chaleureusement appuyé par l'abbé Le Beuf. » Voilà, certes, une assertion étrange ; elle doit surprendre non-seulement ceux qui connaissent le plan de la collection dite des *Documents historiques inédits*, mais encore, et plus que personne, l'auteur de cette col-

(1) Voyez *Chron. Centulense*, dans le *Spicil.*, éd. in-fol., tome II, page 310.

lection lui-même, qui ne s'est pas certainement proposé le but qu'on attribue à ses travaux. Eh quoi! publier des documents *inédits*, empruntés aux manuscrits de diverses bibliothèques, ce sera la même chose que cataloguer tous les manuscrits de ces mêmes bibliothèques! Nous voulons bien qu'après avoir lu ces documents et l'indication des sources où on les a puisés les lecteurs connaissent un certain nombre de manuscrits de provenances diverses; mais les manuscrits historiques déjà publiés (et c'est le plus grand nombre), mais ceux qui par leur nature ne se seraient point prêtés à une publication intégrale, les connaîtra-t-on, ceux-là, en feuilletant la collection des *Documents historiques inédits?* Il était bien plus simple et bien plus logique d'annoncer au public que les vœux de l'antiquaire du *Mercure* et ceux de l'abbé Le Beuf allaient être enfin remplis par l'exécution d'un arrêté ministériel, daté du 3 août 1841, qui prescrit la confection et la publication des catalogues de tous les manuscrits déposés dans les bibliothèques départementales. On sait que déjà plusieurs bibliothèques de province ont été visitées, dans ce but, par des personnes investies d'une mission spéciale. M. Libri, membre de l'Institut, à qui est confiée, dit-on, la direction de cette entreprise importante, a exploré à lui seul dix-huit collections publiques, et exposé sommairement, dans le *Journal des Savants*, les résultats de ses recherches. Le dernier des quatre articles qu'il y a consacrés se termine par quelques réflexions qui autorisent à croire qu'on travaille activement à la rédaction des catalogues, et qu'on ne tardera pas à en commencer l'impression.

Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain article.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

150. — *Antiquités et Chroniques percheronnes*, ou Recherches sur l'Histoire civile, religieuse, monumentale, politique et littéraire de l'ancienne province du Perche et pays limitrophes; par L. Joseph Fret. 3 vol. in-8°, ensemble de 106 feuilles et demie. Impr. de Glaçon, à Mortagne.

151. — *Des anciens peuples de l'Europe et de leurs premières migrations*, pour servir d'introduction à l'*Histoire de France jusqu'à la fin du règne de Louis XIV*; par Auguste Nougarède de

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

Fayet. In-8° de 15 feuilles, plus 7 cartes. A Paris, chez Didot, rue Jacob, n° 56. Prix.. 6 fr.

152. — *Dictionnaire des Légendes des Saints*, ou Table géographique des noms des anciennes provinces, villes, bourgs, fleuves, rivières, forêts, montagnes, et autres lieux qui se trouvent mentionnés dans les légendes; par l'abbé L.-J. Fret. In-18 de 4 feuilles et demie. Impr. de Glaçon, à Mortagne.

153. — *Diaire*, ou Journal du voyage du chancelier Séguier en Normandie, après la sédition des Nu-Pieds (1639-1640), et documents relatifs à ce voyage et à la sédition; publié pour la première fois, d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, avec de nombreuses annotations, propres à éclaircir et à compléter le texte; par A. Floquet. In-8° de 31 feuilles, plus une gravure. A Rouen, chez Frère.

154. — *Histoire de France sous le ministère du cardinal Mazarin*, par M. A. Bazin. 2 vol. in-8°, ensemble de 75 feuilles et demie. A Paris, chez Chamerot, quai des Augustins, n° 33. Prix.. 14 fr.

155. — *Histoire de la Restauration*, suivie d'un Précis de la Révolution de juillet; par Émile Renard. In-8° de 23 feuilles et demie. A Paris, chez Allouard, quai Voltaire, n° 21. Prix......... 6 fr.

156. — *Histoire du Parlement de Normandie*, par A. Floquet. Tome IV, in-8° de 45 feuilles trois quarts, plus une gravure. A Rouen, chez Frère. Prix................................ 7 fr.

Pour les souscripteurs à l'ouvrage entier, qui aura 6 volumes...... 6 fr.

H. Gd.

AVIS.

La première table de la *Concordance chronologique* insérée dans l'*Annuaire de* 1842 contient, à la page 111, une fausse indication, que nous nous empressons de rectifier. C'est au 24 avril, et non au 24 mars, que tombe la fête de Pâques pour la 209e année du cycle pascal, qui correspond aux années de l'Incarnation 208, 740 et 1272.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 14.) BULLETIN (10 AVRIL 1842).

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, TENUE LE 7 MARS 1841.

PRÉSIDENT : M. LE BARON DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Duchesne aîné, en annonçant que plusieurs membres de la Société qui ne font pas partie du Conseil assistent à la séance, demande que tous les sociétaires soient prévenus, par un avis inséré au *Bulletin*, qu'ils ont droit d'assister à ces réunions mensuelles. Il en sera fait mention au procès-verbal.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

520. M. le duc DE MONTMORENCY, pair de France, rue de Grenelle, n° 87, présenté par M. le duc de Levis-Mirepoix.
521. M. Ét. GALLOIS, licencié en droit et ès lettres;
522. M. PRINCETEAU, capitaine d'artillerie, demeurant tous deux au palais du Luxembourg, présentés par MM. L. Bellaguet et J. Desnoyers.
523. M. Émile RENARD, avocat, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 97, présenté par M. Crapelet.
524. M. DE LÉCLUZE, rue Chabannais, n° 1, présenté par MM. Lenormant et Magnin.

Ouvrages offerts à la Société.

Variétés historiques. N° 1 : *Épisode du règne de Jean de Bavière, surnommé Jean-sans-Pitié, élu de Liége* (1406), suivi de documents historiques inédits; par Aug. Lacroix, archiviste à Mons. 1 vol. in-8°. Mons, 1841.

Variétés historiques. N° 2 : *Chronique du Hainaut et de Mons*, publiée par Aug. Lacroix. 1 vol. in-4°, réimpression en caractères gothiques, sans pagination. Mons, 1842. Ces deux ouvrages offerts par M. Hienson.

Histoire de la Restauration, suivie d'un Précis de la Révolution de juillet; par Émile Renard. In-8°. Paris, 1842. De la part de l'auteur.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 3e et 4e trimestres de l'année 1841. In-8°. Poitiers. Offert par cette Société.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. N° 4 de l'année 1841. In-8°. Amiens.

Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507. 1re série : Prévôté d'Amiens. Publiées par M. Bouthors, sous les auspices de la Société des Antiquaires de Picardie. 1 vol. in-4°. Amiens, 1842. Ces deux ouvrages offerts par cette Société.

Revue numismatique. N° 1. Janvier et février 1842. De la part des rédacteurs, MM. Cartier et de La Saussaye.

La Tour de Londres, par Mlle Caroline Berthault. Brochure in-8°. Paris, 1842. De la part de l'auteur.

Bulletin du Bibliophile, publié par Techener. 5e série, n° 1. Janvier 1842.

Correspondance.

— Le secrétaire communique la lettre suivante de M. Villemain, ministre de l'Instruction publique :

« J'attendais l'époque des réunions de la Société de l'Histoire de « France pour lui adresser mes remercîments de l'honneur qu'elle « m'a fait en m'appelant parmi ses membres, sur la désignation de « M. de Barante. Je porte en effet un vif intérêt aux travaux dont « elle s'occupe avec tant d'ardeur et d'utilité pour la science, et je « serai heureux d'y être associé de plus près. »

— M. Hienson, de Mons, écrit pour faire hommage à la Société de deux dissertations de M. Aug. Lacroix.

— M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, fait hommage, au nom de cette Société, du premier volume des *Coutumes locales du Bailliage d'Amiens.*

— M. Crapelet exprime toute sa reconnaissance de la décision prise dans la dernière séance à l'égard de son fils et de son gendre, qui lui succèdent comme imprimeurs de la Société. « La bienveil- « lance du Conseil à mon égard, dit-il, impose à mes successeurs « des obligations qu'ils s'efforceront de remplir avec le zèle le plus « dévoué aux intérêts de la Société. »

— M. l'archiviste a reçu des réclamations, relativement à l'envoi

des publications, de MM. de Barante, de Guilhermy, Le Glay, Louis Arth, Mackenzie, Taranne; et il s'est empressé d'y faire droit.

— M. Bataillard adresse une Notice sur feu M. Coupin, membre de la Société. (Cette Notice a été insérée dans le précédent *Bulletin*.)

— M. Guérard communique une lettre de M. Waitz, l'un des collaborateurs de M. Pertz pour les *Monumenta Germaniæ Historica*, qui annonce que le centre de cette grande et importante publication va être transporté de Hanovre à Berlin, par suite du déplacement de M. Pertz, qui vient d'être nommé bibliothécaire de S. M. le roi de Prusse.

M. Waitz fait savoir qu'il a inséré dans des journaux littéraires de Berlin plusieurs articles sur les publications de la Société de l'Histoire de France.

M. Guérard est invité par M. le président à vouloir bien rédiger pour le *Bulletin* une notice sur le grand recueil des *Monumenta Germaniæ Historica*, dont le plan et la composition sont trop peu généralement connus.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. Guessard s'excuse de n'avoir pu terminer encore l'impression des *Mémoires de Marguerite de Valois*. Ayant appris l'existence, dans la bibliothèque publique de Rouen, d'une pièce de vers inédite de Marguerite, intitulée : *la Ruelle mal assortie*, qui devra former deux feuilles, il en a demandé une copie, qu'il se propose d'ajouter au volume, si le Conseil le juge convenable. Cette adjonction est autorisée, pourvu qu'elle ne ralentisse pas l'impression de la fin du volume. Il sera écrit officiellement par le secrétaire à M. Guessard, pour le presser de nouveau de terminer sans retard l'Introduction et la table alphabétique des matières. Si la copie de la pièce de vers arrive à temps, elle pourra être encore insérée dans le volume.

— M. Lenormant demande que le Conseil presse également M. Yanosky de mettre à fin le premier volume des *Œuvres de Suger*. Un autre membre informe le Conseil qu'une longue et dangereuse maladie de l'éditeur a seule pu ralentir son travail, auquel il prend toujours le plus grand intérêt.

— M. le président du comité de publication dit qu'il n'a pu être pris encore de décision au sujet de la proposition faite précédemment, par M. de Maslatrie, de publier une continuation inédite de *Guillaume de Tyr*. M. de Maslatrie attend de Bâle des renseignements sur une autre copie manuscrite de la même Chronique conservée dans la bibliothèque de cette ville.

— M. Guérard rappelle une proposition faite il y a plus d'un an, au Conseil, de publier un choix de *Mémoires militaires*, comprenant surtout ceux de Bayard et de Blaise de Montluc. L'éditeur que le Conseil avait chargé primitivement de l'édition de *Commynes* s'est occupé très-particulièrement des *Mémoires de Montluc*; son travail est presque complet pour la collation du texte. M. Guérard demande si le Conseil est toujours dans les mêmes dispositions en faveur de cet ouvrage, et s'il ne trouverait pas convenable de fixer l'époque à laquelle on pourrait s'occuper de l'impression. Cette proposition est appuyée par M. Lenormant, qui rappelle combien les anciennes éditions de Blaise de Montluc sont négligées et défectueuses, combien on y trouve de non-sens conservés et augmentés dans les éditions subséquentes.

— M. de Terrebasse, présent à la séance, donne quelques détails sur les précédentes éditions des *Mémoires du loyal Serviteur*, qu'il a lui-même publiés avec de nombreuses annotations dont il s'est occupé pendant quinze ans. Il croit difficile, à défaut de manuscrits qu'on sait ne plus exister, d'ajouter rien de bien important à une nouvelle édition de ces Mémoires. Quant aux *Mémoires de Blaise de Montluc*, ils ont été imprimés dans tous les formats; les exemplaires en sont très-communs dans le commerce : il paraîtrait donc plus utile de reporter sur quelque autre ouvrage les ressources de la Société et le zèle des éditeurs. M. de Barante exprime le même avis. Le Conseil renvoie à un nouvel examen du comité de publication la proposition concernant les *Mémoires militaires*.

— M. de Barante entretient le Conseil d'un manuscrit historique fort important, qui lui paraîtrait digne de fixer l'attention de la Société, et peut-être même de devenir l'objet d'une publication, si son étendue ne paraissait pas y faire obstacle. C'est l'*Histoire de Charles VII et de Louis XI*, par Amelgard, chanoine de Liége. Le nom de l'auteur, caché sous un pseudonyme, paraît être à M. de Barante Bazin, évêque de Lisieux (1). L'ouvrage est curieux non-seulement par le récit de faits dont un grand nombre ne se trouvent pas ailleurs, mais comme présentant des opinions libres et des jugements portés de haut. L'auteur avait une connaissance approfondie de la législation et de la constitution de la société en France sous le long règne de Charles VII. Ce livre est supérieur à tout ce qu'on a publié sur la même époque. Il faudrait examiner s'il conviendrait de le publier avec ou sans traduction. La proposition de M. de Barante est renvoyée à l'examen du comité de publication.

(1) L'identité de Bazin et d'Amelgard sera pleinement démontrée dans un article que doit contenir la prochaine livraison de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

Le Conseil continue la délibération sur les changements à apporter à la rédaction du *Bulletin*, et en renvoie l'examen à la commission précédemment désignée à cet effet.

— La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

34. — Les sciences historiques viennent de faire une perte immense dans la personne de M. Arnaud-Germain-Louis Heeren. Il était né à Arberg près de Brême, le 25 octobre 1760. Attaché dès l'année 1787 à l'Université de Goettingue, il y enseigna d'abord la philosophie, ensuite l'histoire. A mesure que ses excellents travaux répandirent son nom dans l'Europe, les principales sociétés savantes et littéraires s'empressèrent de l'inscrire au nombre de leurs membres. En 1820, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui avait déjà couronné un Mémoire de sa composition sur les Croisades, lui décerna le titre d'associé étranger qu'avait laissé disponible la mort de Wyttenbach; et, en 1837, S. M. le roi des Français le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur. Les œuvres de M. Heeren forment environ 30 volumes in-8°. Il doit surtout sa réputation à l'ouvrage capital que M. W. Suckau a traduit en français d'après la quatrième édition allemande, sous ce titre *De la politique et du commerce des peuples de l'Antiquité*, Paris, Didot, 1830-34, six volumes in-8°. Le même ouvrage a été traduit en anglais, en hollandais et en espagnol. — M. Heeren est mort à Goettingue, le 8 mars dernier, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

35. — Ce n'est pas seulement d'aujourd'hui que datent l'intérêt et la sollicitude du Gouvernement pour le bon ordre, l'accroissement et la conservation de nos dépôts littéraires. Depuis le mois de juillet 1819 jusqu'au mois de janvier 1821, près de cent vingt villes expédièrent à Paris un inventaire de leurs livres imprimés et manuscrits. On ne peut attribuer qu'à une grande mesure administrative cette fureur de classement qui sembla s'emparer, à cette époque, de tous les bibliothécaires du royaume. Ces catalogues, manuscrits pour la plupart, furent d'abord envoyés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et déposés ensuite dans la bibliothèque de l'Institut, où on les conserve encore aujourd'hui. Une collection pareille pourrait sans contredit être fort utile malgré ses lacunes; malheureusement l'existence en est à peu près ignorée, et nous croyons rendre

service à nos lecteurs en la leur faisant connaître (1). Plusieurs villes ont encore adressé, dans ces dernières années, le catalogue de leurs livres à M. le Ministre de l'Instruction publique; il serait à désirer que ces documents, consignés dans un dépôt public, devinssent également accessibles aux recherches des savants et des littérateurs.

L'arrêté ministériel du 3 août dernier n'est donc, selon toute apparence, que la réalisation, sur une plus large échelle, d'une pensée conçue depuis plus de vingt ans. Dans cet intervalle, les bibliothèques départementales ont fourni le sujet de plusieurs notices, qui conserveront toute leur importance jusqu'au moment où le catalogue général projeté sera entièrement publié, et qu'il est par conséquent utile de faire connaître.

En première ligne, il faut placer les rapports officiels, adressés, à diverses époques, par des inspecteurs spéciaux soit au Ministre de l'Intérieur, soit au Ministre de l'Instruction publique. Quelques-uns de ces rapports ont été rendus publics. Dans le n° 5 de la *Revue trimestrielle*, publié en 1830, nous en trouvons un concernant les bibliothèques du Doubs, du Puy-de-Dôme, de l'Allier et

(1) Pour compléter ce renseignement, nous allons donner une liste des bibliothèques dont l'inventaire est déposé à l'Institut. Nous ne sommes pas certain de n'en omettre aucune, mais nous pouvons affirmer que toutes celles que nous désignons ont envoyé leur catalogue. Ce sont les bibliothèques des villes dont les noms suivent : Agen, Aix, Ajaccio, Alais, Albi, Alençon, Angoulême, Arles, Arras, Auch, Auxonne, Avignon, Bar-le-Duc, Bastia, Beaune, Beauvais, Belfort, Bellay, Bergues, Besançon, Blois, Boulogne, Bourg, Bourges, Bourmont, Brignoles, Brives-la-Gaillarde, Cahors, Calais, Cambrai, Carcassonne, Castres, Charleville, Chartres, Châteaudun, Châtillon-sur-Seine, Chaumont, Clermont-Ferrand, Compiègne, Corbeil, Crépy, Dieppe, Digne, Dijon, Douai, Dragnignan, Dunkerque, Évreux, Saint-Flour, Foix, Gap, Gournai, Grasse, Gray, Guéret, le Havre, Langres, Laon, Laval, Lavaur, Libourne, Lille, Limoges, Lons-le-Saulnier, Lyon, Le Mans, Mantes, Marmande, Marseille, Saint-Maximin, Meaux, Melun, Metz, Saint-Mihiel, Montauban, Montbéliard, Moulins, Nantes, Nantua, Nemours, Neufchâteau (Vosges), Neufchâtel (Seine-Inférieure), Nevers, Nîmes, Niort, Saint-Omer, Orléans, Ornans, Pamiers, Paris (Hôtel-de-Ville), Périgueux, Perpignan, Poitiers, Pontdevaux, Pontarlier, Pontoise, Provins, Saint-Quentin, Reims, Rennes, Riom, Rochefort, La Rochelle, Rodez, Rouen, Salins, Sedan, Sémur, Senlis, Soissons, Strasbourg, Tarascon, Tarbes, Toulon, Toulouse, Trévoux, Tulle, Valenciennes, Vendôme, Verdun, Versailles, Villefranche-d'Aveyron, Villeneuve-lès-Avignon.

A la même époque, l'Académie reçut aussi le catalogue de quelques bibliothèques étrangères, savoir : des bibliothèques de Bruxelles, Bruges, Maëstricht, Florence, Turin, Ivrée (Piémont), et Gouda (Hollande).

de la Nièvre, adressé à M. le vicomte de Martignac, par M. J. A. C. Buchon. Le rapporteur prend le titre d'inspecteur des archives départementales et communales, et, chose singulière, dans son voyage il s'est occupé des bibliothèques, des musées, des cabinets d'histoire naturelle, des jardins de botanique, de tous les établissements publics en un mot, excepté des archives. Ce fait prouve que la mission de M. Buchon n'était point parfaitement définie, et cette indécision a nécessairement influé sur la manière dont il a cru devoir remplir ses fonctions. Dans six villes du département du Doubs, il a trouvé, dit-il, des bibliothèques et d'autres établissements d'utilité publique; et cependant la bibliothèque et les établissement publics de Besançon ont seuls trouvé place dans sa notice. Arrivé dans le département du Puy-de-Dôme, M. Buchon visite en détail la bibliothèque de Clermont et emprunte même aux manuscrits de ce dépôt quelques curieux documents, mais il ne parle que par ouï dire des collections de livres dont on lui a signalé l'existence à Billom, à Ambert, à Thiers, et à Issoire.

Nous devons à M. Ravaisson, nommé en 1839 inspecteur général des bibliothèques du royaume, un travail bien plus étendu, bien plus méthodique, et par conséquent bien plus utile (1). M. Ravaisson a inspecté, en 1840, les bibliothèques de Tours, Angers, Nantes, Rennes, Vitré, Quimper, Saint-Brieuc, Dinan, Avranches, Coutances, Cherbourg, Valognes, Saint-Lô, Bayeux, Caen Vire, Falaise, Alençon, Évreux, Conches, Louviers, Dieppe, le Havre et Rouen. Il a aussi visité quelques villes telles que Brest, Lesneven, et Morlaix, dans lesquelles, sur la foi de Cambry, il espérait trouver des collections considérables de livres; mais depuis la tournée de Cambry dans le Finistère, il s'est écoulé près de cinquante années, et, durant cet intervalle, ces collections ont été pillées ou détruites, si bien qu'il n'en subsiste plus de vestiges. Plus heureux dans d'autres villes pourvues d'une bibliothèque, mais d'une bibliothèque abandonnée aux rats, à la poussière et à l'humidité, M. Ravaisson est parvenu à exciter en faveur de ces vénérables débris l'intérêt des autorités locales. Dôle lui devra peut-être l'usage public d'une collection qui compte 4000 imprimés et 50 manuscrits, parmi lesquels se trouvent les Délibérations des nobles bourgeois de Dôle pendant vingt années du XVIIe siècle. A Conches, M. l'inspecteur a exploré, dans un galetas de l'hôpital, les restes de la bibliothèque de l'ancien couvent de Saint-Pierre; on y trouve, entre autres manuscrits, un traité iné-

(1) **Rapports au Ministre de l'Instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest, suivis de pièces inédites. Paris, Joubert, 1841, in-8°.**

dit sur les Sacrements, par Pierre-le-Mangeur, et un vocabulaire latin-français fait au mois de septembre 1388.

Cependant, il faut le dire, ce sont là des cas exceptionnels; la plupart des dépôts visités par M. Ravaisson étaient dans un état satisfaisant de conservation. Presque partout encore les livres, les imprimés au moins, étaient catalogués et classés dans un ordre méthodique. Les manuscrits, plus difficiles à bien connaître, ont été aussi plus généralement négligés; ainsi, M. Ravaisson n'a pas trouvé de catalogue à Avranches, pour cette partie de la bibliothèque où sont déposés les manuscrits de l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Michel. Il s'est mis résolument à les dépouiller lui-même, et son zèle a été récompensé par la découverte de plusieurs documents pleins d'intérêt. Nous citerons entre autres une collection inédite de lettres de papes, un traité inconnu d'Abélard sur les intelligences, des gloses inédites de Pierre le Chantre, les cartulaires du Mont-Saint-Michel et du chapitre d'Avranches, une histoire du Mont-Saint-Michel qui date du XIIe siècle; enfin, un catalogue des livres que possédait l'abbaye du Bec au temps de saint Anselme, document curieux à plusieurs égards qu'on saura gré à M. Ravaisson d'avoir publié dans son appendice. On trouvera du reste dans cet appendice plusieurs autres pièces importantes et auparavant ignorées.

Nous ne devons pas oublier de signaler un autre manuscrit de la même bibliothèque, beaucoup plus moderne, mais non moins intéressant que ceux dont nous venons de parler : c'est l'Histoire du Mont-Saint-Michel, en un volume in-f°., composée en 1648 par le religieux bénédictin D. Jean Huynes, et entremêlée de pièces justificatives. Le même auteur a de plus écrit, en un volume in-4° de 450 feuillets au moins, une histoire de Saint-Florent de Saumur, qui se trouve aux archives de la préfecture d'Angers. M. Ravaisson fait connaître encore deux histoires manuscrites de Cherbourg, conservées dans la bibliothèque de cette ville; une histoire du diocèse de Coutances, en deux volumes in-f°., parmi les manuscrits de la bibliothèque de Caen; dans la bibliothèque de Falaise, des recherches historiques sur le diocèse de Séez; enfin, une histoire manuscrite de Marmoutiers, déposée à la bibliothèque de Tours. Ce dernier ouvrage a pour auteur D. Martène; il se compose de deux volumes in-f°.; le premier renferme le texte de l'histoire en 518 pages; le second contient les pièces justificatives et les tables formant ensemble 300 pages environ. Quant aux documents originaux, qui sont la source des histoires locales, M. Ravaisson mentionne dans ses Rapports l'état des feux de la province de Bretagne au XVe siècle (archives de la Loire-Inférieure);

les délibérations de l'hôtel de ville de Nantes depuis 1555, 240 volumes déposés aux archives de la mairie, avec 10 volumes relatifs aux maîtrises et aux jurandes; les registres de la tenue des états de Bretagnes, de 1567, à 1786, 93 volumes in-f°., et les registres secrets du parlement de Bretagne de 1555 à 1765, 39 vol. dans les archives d'Ille-et-Vilaine, etc., etc.

Un livre à peu près semblable à celui que nous venons d'analyser, mais dont l'auteur n'avait pas, comme M. Ravaisson, une mission officielle, a été publié récemment à Lille, par M. Le Glay, notre confrère. Il a pour titre : *Mémoire sur les Bibliothèques publiques et les principales Bibliothèques particulières du département du Nord* (1). Les bibliothèques publiques sont au nombre de neuf, dont les principales appartiennent aux villes de Cambrai, Douai, Lille et Valenciennes; celles de Dunkerque, du Cateau, de Saint-Amand, d'Avesnes et de Bergues n'ont qu'une importance secondaire. M. Le Glay a suivi une méthode analogue à celle de M. Ravaisson; il donne cependant plus de développements à l'histoire de chaque collection. Après en avoir exposé l'origine, il s'occupe successivement de chacune des bibliothèques monastiques qui ont contribué à la former, retrace l'origine première et les accroissements successifs de ces bibliothèques et en suit les destinées depuis leur première fondation jusqu'au moment où elles sont devenues propriété communale. Le nom du bibliothécaire, l'indication des jours et des heures d'ouverture de chaque établissement, les sommes annuellement votées pour le personnel et le matériel de la bibliothèque, tels sont les détails pratiques consignés dans toutes les notices de M. Le Glay. Quant à la partie littéraire de ces notices, elle renferme, indépendamment de l'histoire des collections, une liste sommaire des *Incunables*, des éditions rares ou curieuses qu'elles possèdent et une seconde liste beaucoup plus détaillée de leurs manuscrits les plus précieux. M. Le Glay avait déjà publié, en 1831, le catalogue détaillé des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai; dans l'ouvrage que nous examinons, il n'a fait que compléter son premier travail. A Valenciennes, où les manuscrits anciens sont en assez grand nombre, ils ne sont pas catalogués, et ce qui en rend encore la recherche plus difficile, ils sont confondus avec les livres imprimés; aussi la notice de M. Le Glay ne répond-elle pas à l'idée que nous nous étions formée, d'après d'autres témoignages, de l'importance des manuscrits de Valenciennes. Mais on ne lira pas sans beaucoup de fruit tous les détails qu'il a recueillis sur les manuscrits de Lille et de Douai, et

(1) Lille, impr. de Danel, 1841, in-8° de 496 pages.

les extraits de ces mêmes manuscrits dont il a quelquefois enrichi sa description. Citons, entre autres, un petit vocabulaire de quelques lignes, tiré du manuscrit de Lille B. M. 129, et imprimé à la page 57 du Mémoire; M. Le Glay a remarqué qu'un certain nombre des mots qui s'y trouvent expliqués par des équivalents manquent dans le Glossaire de Du Cange. On trouverait peut-être d'utiles renseignements pour la nouvelle édition de ce Glossaire, dans le manuscrit de la même bibliothèque coté E. 36, qui contient 1°. un dictionnaire de Jean de Garlande, avec traduction française interlinéaire et annotations latines à la marge; 2°. le Catholicon du même auteur, précédé d'un feuillet où l'on donne l'explication de quelques mots latins dérivés du grec, et suivi de six feuillets remplis par un autre petit Glossaire latin-français. Ces ouvrages sont différents du dictionnaire de Jean de Garlande, imprimé, en 1837, dans le volume de la collection des documents inédits sur l'histoire de France, qui a pour titre *Paris sous Philippe-le-Bel*.

C'est encore une pièce intéressante et curieuse que ce testament par lequel Grégoire Nicolaï, chanoine et official de Cambrai, mort le 25 décembre 1469, dispose de ses livres, qui sont entrés depuis dans la bibliothèque de Cambrai (1). Nous regrettons, qu'après avoir consacré à cette pièce deux grandes pages et demie, M. Le Glay n'ait pas trouvé un peu de place pour donner aux philologues deux actes français antérieurs à 1230, dont il annonce la découverte à la page 105 de son livre.

Parmi les manuscrits intéressants à divers titres que M. Le Glay s'est contenté d'indiquer, citons, à Douai, une *Narratio brevis pugnæ Bovinensis;* à Saint-Amand, un cartulaire de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, en 3 vol. in-f°.; à Valenciennes, une histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valenciennes, par sire Simon Leboucq, prévost, in-f°., ouvrage inédit; à Douai encore, les manuscrits historiques de François de Bar, grand prieur d'Anchin, mort le 25 mars 1606, parmi lesquels on remarque une histoire de l'archevêché de Cambrai et de ses maisons religieuses, 2 vol. in-f°; une histoire de l'évêché d'Arras et des monastères de l'Artois, 3 vol. in-f°; une histoire des évêchés de Tournai, de Saint-Omer et de Gand, et des monastères compris dans ces trois diocèses, 2 vol. in-f°; une histoire monastique de la France, de l'Italie et de l'Espagne, en un vol. in-f°; enfin, un grand in-4° renfermant l'histoire de l'église d'Anchin.

M. Le Glay a trouvé dans le département du Nord vingt-six bibliothèques particulières, y compris la sienne, dignes d'attirer

(1) Mémoire, etc., p. 73.

l'attention. La plus considérable est celle de M. Arthur Dinaux à Valenciennes, elle renferme de 18 à 20 mille volumes imprimés et environ 100 manuscrits, parmi lesquels nous citerons un volume écrit au XIIe siècle en langue romane, et intitulé : *La Chartre de carité de li mosnie de cisteaus;* c'est une traduction à peu près contemporaine du texte latin, lequel remonte à 1119, et faite par un certain frère Martin pour des religieuses bénédictines. M. Bocca, ancien élève pensionnaire de l'École des chartes, à Valenciennes, possède environ 18 mille volumes imprimés et 150 manuscrits, parmi lesquels il faut distinguer un recueil in-f°, intitulé : *Réglement et Chartes des Corporations de Valenciennes.* Nous avons aussi remarqué, dans la bibliothèque de M. Regnard, avocat à Valenciennes, un texte de Pierre Defontaines, différent en plusieurs endroits de celui qu'a publié Du Cange ; dans celle de M. Bigant, conseiller à la cour royale de Douai, un manuscrit de Bernard Guidonis, un cartulaire de l'abbaye de Marquette, et deux cartulaires de l'abbaye des Prés, à Douai ; enfin, dans la collection de M. Charles de Godefroy, descendant des célèbres Th. et D. Godefroy, une collection de chartes historiques, la plupart collationnées, authentiquées et annotées par MM. Godefroy, formant environ 20 volumes in-f° et vingt-cinq cartons.

Sous le titre de : *Notes additionnelles et pièces justificatives*, M. Le Glay a joint à son volume un appendice qui renferme quelques morceaux, pleins d'intérêt; entre autres un catalogue des manuscrits du chapitre de Saint-Pierre de Lille, rédigé au mois d'août 1398, et quelques chartes relatives à des ventes ou donations de livres. L'ouvrage est terminé par une table des chapitres, et une table alphabétique des matières principales que l'auteur y a traitées.

36.—La prépondérance du pouvoir royal, qu'après bien des vicissitudes on pouvait croire définitivement établie au commencement du XVIIe siècle, éprouva un nouvel échec à l'avénement de Louis XIII. Elle ne se releva plus ensuite que le lendemain de la mort de Mazarin, au moment ou un roi de vingt-deux ans, s'adressant à son conseil assemblé, lui tint ce fier et énergique langage : « Messieurs, je vous ai fait assembler pour vous dire que jusqu'à « présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu « M. le cardinal, mais que dorénavant j'entends les gouverner « moi-même; vous m'aiderez de vos conseils quand je vous les « demanderai. » L'éclipse de la puissance royale avait donc duré cinquante années, dont les trente-six dernières avaient été presque également partagées entre l'administration du cardinal de Richelieu et celle du cardinal Mazarin. M. Bazin a consacré à l'histoire de la première un ouvrage en 4 volumes, auquel, il y a deux ans,

l'Académie française a décerné une distinction aussi honorable que bien méritée; il vient d'écrire l'histoire de la seconde en deux autres volumes qui, ensemble, forment bien près de 1200 pages. On peut juger par là avec quelle richesse de détails l'auteur a dû raconter et les guerres étrangères, qui, restreintes en 1648 par la paix de Munster, ne cessèrent entièrement que par le traité des Pyrénées en 1659; et les discordes civiles, dans lesquelles, à côté d'autres noms moins célèbres, on voit à regret figurer l'un après l'autre les grands noms de Turenne et de Condé; et enfin les intrigues de cour, les troubles et les dissensions intestines dont les principaux agents furent le coadjuteur et le parlement de Paris. M. Bazin n'a pourtant ajouté aucun fait nouveau à l'histoire des dix-huit premières années du règne de Louis XIV; c'est que les documents dont il pouvait disposer ne différaient pas de ceux qui ont servi aux historiens ses prédécesseurs. Mais le soin avec lequel M. Bazin a constamment comparé entre eux ces documents divers, l'impartialité, la liberté d'esprit avec lesquelles il en a fait la critique, lui ont souvent permis de donner à des faits, à des caractères déjà connus une physionomie tout à fait nouvelle. Par exemple, il ne montre pas le prince de Condé toujours digne de cette fastueuse épithète accolée par la postérité au nom du vainqueur de Rocroi; c'est qu'avant de mériter le titre de *Grand*, le jeune prince était un peu trop l'esclave des mesquins sentiments que nourrissait en lui l'orgueil de la naissance joint à celui d'une renommée aussi brillante que précoce. Quel rôle actif et glorieux n'a pas joué le cardinal de Retz dans les troubles de la Fronde, s'il faut s'en rapporter à ses Mémoires! Malheureusement M. Bazin n'accorde pas à ce document la confiance sans bornes qu'il a obtenue de la plupart des historiens. Les Mémoires de madame de Motteville, ceux de mademoiselle de Montpensier, le journal du Parlement, la correspondance du cardinal-ministre sont d'impitoyables contrôleurs qui servent à rétablir, dans les récits du coadjuteur, la vérité et l'ordre chronologique trop souvent méconnus au profit de l'importance politique du prélat. Quelle qu'ait été, du reste, sa part d'influence dans les troubles qui agitèrent Paris et la France durant l'administration de Mazarin, elle fut puissamment secondée par l'action des parlements, en particulier par celle du parlement de Paris. Cette compagnie voulut évidemment se venger, pendant la minorité de Louis XIV, de l'humiliante oppression dans laquelle l'avait plongée le despotisme de Richelieu. L'épuisement des deniers publics, la nécessité de pourvoir aux frais d'une guerre continuelle, et même l'inhabileté financière du cardinal Mazarin, semblaient devoir être, pour les grandes compagnies, autant de motifs de prêter,

l'appui de leur crédit et de leur popularité aux mesures gouvernementales. Il n'en fut malheureusement pas ainsi. Les actes de la Régente et de son ministre trouvèrent dans le Parlement une opposition systématique, haineuse, opiniâtre, qu'aucune considération ne put ébranler. Les magistrats eurent bientôt méconnu la nature et franchi les limites de leur pouvoir. Ils ne craignirent pas d'usurper des attributions qui auraient dû leur rester étrangères, et en s'arrogeant sans aucun titre le droit de présider aux destinées du pays, ils semblèrent ne tenir aucun compte ni du bien public, ni des lois les plus simples de la justice et de l'humanité. Un arrêt de proscription vint frapper Mazarin au moment où il venait de donner l'Alsace à la France. Plus tard sa tête fut mise à prix, et sa bibliothèque vendue publiquement aux enchères, pour fournir la somme de cinquante mille écus promise à son assassin. Au surplus toutes ces violences ne firent que jeter plus d'éclat sur les actes de soumission auxquels se résigna plus tard le Parlement. Après la paix des Pyrénées, cette compagnie n'hésita pas à choisir dans son sein une députation pour aller haranguer le cardinal, honneur qu'elle n'avait jamais fait ni à Richelieu, ni à aucun prince. L'affabilité du ministre dans cette circonstance solennelle fut une noble et digne vengeance des indignes procédures dont il avait été la victime. « Mazarin, dit Voltaire (1), entendait les finances plus mal encore que Richelieu. Il borna sa science sur ce point essentiel, dans tout le cours de son ministère, à se procurer une fortune de cent millions; c'était le premier homme du monde pour l'intrigue, et le dernier pour tout le reste. » Les lecteurs du livre de M. Bazin n'accepteront pas sans réclamation la sévérité de ce jugement trop absolu. Il sera évident à leurs yeux que Mazarin n'a songé à se créer une fortune qu'après s'être épuisé pendant longtemps en prodigalités dont la France a plus d'une fois profité. Si par *intrigue* l'historien du Parlement a entendu le génie des négociations, nous partagerons volontiers son avis, mais il faudra convenir aussi que par cette brillante qualité, Mazarin a fait plus de bien au royaume qu'il ne lui a causé de mal par son inexpérience en matière des finances. On peut être péniblement affecté, en lisant les détails de l'administration intérieure sous Mazarin, de l'hésitation, de l'indécision habituelles du ministre, des continuelles alternatives de vigueur et de faiblesse, d'une foule de demi-mesures qui n'aboutissent à aucun résultat. Et pourtant, en y regardant bien, on y trouverait des preuves irrécusables d'un désintéressement et d'une générosité, d'un amour du pays qu'on a trop absolument

(1) *Hist. du Parlem. de Paris*, chap. LIV

niés. Mais c'est dans les relations extérieures qu'on doit surtout chercher le génie de Mazarin. Pour le juger avec équité, il faut suivre les traces de son influence dans les négociations de Munster et d'Osnabruck, il faut l'étudier lui-même dans ses interminables conférences avec dom Louis de Haro, qui amenèrent enfin la paix des Pyrénées, à la fois si glorieuse et si profitable pour la France.

En résumé, le livre de M. Bazin nous semble devoir modifier en plusieurs points les idées généralement répandues sur une des plus curieuses époques de notre histoire. Dans certaines parties, par exemple dans le récit des événements antérieurs à la paix de Westphalie, la multitude des détails a peut-être engendré un peu de confusion que ne rachète pas toujours la correction et la clarté du style. Mais la plus grande partie de l'ouvrage est exempte de ces légers défauts, et nous ne doutons pas que ce nouveau travail ne soit un titre suffisant pour assurer de nouveau à M. Bazin l'honorable récompense que lui a déjà décernée l'Académie française.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

157. — *Notice historique sur la construction de la cathedrale de Sens*, par M. Quentin. In-8° de 3 feuilles trois quarts. Impr. de Gallot-Fournier, à Auxerre.

158. — *Notice historique sur la ville de Chantelle-le-Château (Allier)*, par M. J.-B. Peigue. In-8° de 4 feuilles, plus 2 planches. Impr. de Perol, à Clermont-Ferrand.

159. — *Port-Royal*, par C.-A. Sainte-Beuve. Tome II, in-8° de 36 feuilles un quart. A Paris, chez Renduel, rue des Grands-Augustins.

L'ouvrage entier aura 4 volumes.

160. — *Vitraux peints de Saint-Étienne de Bourges*, recherches détachées d'une monographie de cette cathédrale; par MM. Arthur Martin et Charles Cahier, prêtres. *Verreries du* XIIIe *siècle*, 2e livraison, in-folio de 9 feuilles et demie, plus 4 planches. Impr. de Didot. — A Paris, chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille,

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

n° 6; chez Brockhaus et Avenarius; chez Didot; chez Weith et Hauser.

L'ouvrage aura 12 à 15 livraisons, promises de mois en mois. Prix.. 10 fr.
Exemplaire d'étude.. 25 fr.

161. — *Cours d'Antiquités monumentales*, professé à Caen en 1830, par M. de Caumont. Histoire de l'Art dans l'ouest de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIe siècle. 4e partie, *moyen âge, architecture religieuse.* Nouvelle édition, in-8° de 31 feuilles, plus un atlas in-4° oblong, d'un quart de feuille, et 24 planches, dont une double. A Caen, chez Hardel; à Paris, chez Derache, rue du Bouloy, n° 7. Prix........... 12 fr.

162. — *Cours d'Études historiques*, par P.-C.-F. Daunou. Tomes I et II, ensemble de 67 feuilles. A Paris, chez F. Didot, rue Jacob, n° 56. Prix.............................. 16 fr.

L'ouvrage formera environ 16 volumes.

163. — *Descriptive and historical sketches of Avranches, etc.* Essai descriptif et historique sur Avranches et les environs de cette ville, par James Hairby. In-8° de 14 feuilles trois quarts, plus une lithographie. Impr. de madame veuve Tribouillard, à Avranches.

164. — *La France littéraire*, ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIIIe et XIXe siècles; ouvrage dans lequel on a inséré, afin d'en former une bibliographie nationale complète, l'indication, 1°. des réimpressions des ouvrages français de tous les âges; 2°. des diverses traductions en notre langue de tous les auteurs étrangers anciens et modernes; 3°. celle des réimpressions faites en France des ouvrages originaux de ces mêmes auteurs étrangers pendant cette époque; par J.-M. Quérard. 20e livraison (VOL-Z), deuxième et dernière partie du tome X et dernier. In-8° de 19 feuilles. A Paris, chez F. Didot, rue Jacob, n° 56. Prix de chaque demi-volume.............................. 7 fr. 50 c.
Papier vélin collé........................... 15 fr.

165. — *Histoire de France*, par M. E. Jauffret. Tome III, in-8° de 31 feuilles un quart. A Paris, chez Chamerot, quai des Augustins.

166. — *Histoire de France sous le règne de Charles VI*, par M. Henri Duval-Pineu. Tomes I et II, 2 vol. in-8°, ensemble de 46 feuilles et demie. A Paris, chez Joubert, rue des Grès, n° 14. Prix.. 14 fr.

167. — *Histoire de l'ancien et du nouveau Vitry, ou de Vitry-en-Perthois et de Vitry-le-Français*; par M. l'abbé Boitel. In-12 de 7 feuilles. Impr. de Boniez-Lambert, à Châlons.

168. — *Histoire de Philippe-Auguste*, par M. Capefigue. 3e édition. 2 vol. grand in-18, ensemble de 39 feuilles. A Paris, chez Charpentier, rue de Seine, n° 29. Prix .... 7 fr.

169. — *Histoire de saint Bernard et de son siècle*, par Auguste Néander; traduite de l'allemand, augmentée d'une Introduction et de notes critiques, par Théod. Vial. In-12 de 16 feuilles, plus un portrait. A Paris, chez Dufour, rue des Saints-Pères, n° 12; chez Vaton, chez Sapia. Prix .... 3 fr. 50 c.

170. — *Histoire des Beaux-Arts en France par les monuments*, spécialement de la sculpture et de la peinture, depuis la domination romaine jusqu'à l'époque de la renaissance; par Herbé. In-4° d'une feuille. A Paris, chez Garnier, rue Chanoinesse, n° 2. Prix de la livraison .... 3 fr.

171. — *Mémoires du comte Belliard*, lieutenant-général, pair de France, écrits par lui-même, recueillis et mis en ordre par M. Vinet, l'un de ses aides-de-camp. 3 vol. in-8°, ensemble de 71 feuilles et demie. A Paris, chez Berquet et Pétion, rue du Jardinet, n° 11. Prix .... 24 fr.

H. Gd.

RECTIFICATION.

L'ouvrage offert à la Société par M. Sainte-Fare Bontemps, dans la séance du 7 février dernier (voir la première page du *Bulletin* n° 13), est intitulé *la Chronographie*, et non *le Chronographe*. Ce volume in-folio contient, non 32 tableaux, mais un seul, divisé en 32 parties.

AVIS.

MM. les membres de la Société recevront avant la séance générale, qui aura lieu dans les premiers jours du mois prochain, le procès-verbal de la séance générale du mois de mai 1840, dont divers motifs ont jusqu'à ce jour arrêté l'impression.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 15.) BULLETIN (10 MAI 1842).

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 4 avril dernier n'étant encore ni lu ni adopté, et ne devant l'être qu'à la séance du 6 juin prochain, paraîtra dans la livraison suivante du *Bulletin*.

La séance annuelle de la Société a eu lieu hier lundi, 9 mai, à Paris, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à huit heures du soir. Elle a été ouverte par un discours de M. le baron de Barante, président de la Société. M. le secrétaire a lu ensuite un rapport très-développé sur l'état actuel des travaux, et M. Amédée Bouvier, censeur, a présenté le compte-rendu des recettes et des dépenses de la Société.

M. l'archiviste-trésorier a déposé sur le bureau trois volumes nouveaux, qui vont être distribués aux membres de la Société (1); ce sont : *les Coutumes du Beauvoisis*, par Philippe de Beaumanoir, publiées par M. le comte Beugnot, 2 vol. in-8°; les *Mémoires et Lettres de Marguerite de Navarre*, publiés par M. Fr. Guessard, 1 vol. in-8°.

Le procès-verbal de cette séance sera prochainement imprimé et distribué.

(1) Les lettres seront adressées par l'administration de Bidault aux souscripteurs de Paris, par la poste aux souscripteurs des départements, du 15 au 20 de ce mois. Ceux de MM. les souscripteurs qui n'auraient pas reçu leur circulaire dans ce délai, sont instamment priés de vouloir bien adresser de suite leur réclamation à M. l'archiviste-trésorier.

II.

VARIÉTÉS.

37. — Nous trouvons, dans un recueil périodique intitulé l'*Argus Soissonnais*, le commencement d'une notice qui promet d'être intéressante, et dont nous donnerons une idée à nos lecteurs lorsqu'elle sera terminée. Elle a pour objet l'ancienne Académie de Soissons, dont l'origine remonte presque aussi haut que celle de l'Académie Française. Il existe une histoire de cette compagnie, écrite en latin par Julien d'Héricourt, l'un de ses fondateurs; livre plein de curieux détails, et qui jette un jour tout à fait inattendu sur l'état intellectuel de la ville de Soissons au dix-septième siècle. L'auteur de cette histoire était originaire de Soissons. Après avoir fait ses humanités avec honneur, il étudia le droit et fut pourvu d'une charge au présidial de sa ville natale. « Il avait une érudition peu commune et il parlait sur toutes les sciences avec grâce et solidité. Il n'y avait presque aucun auteur ancien qu'il n'eût lu avec soin et dont il n'eût retenu les plus beaux endroits; il correspondait avec ses amis en grec et en latin d'une élégance parfaite. » Ajoutons que Julien d'Héricourt, lorsqu'il mit la main à l'œuvre, avait été longtemps directeur de cette Académie de Soissons qu'il avait aussi contribué à fonder. Aussi son ouvrage qu'il envoya à l'Académie Française et à chacun de ses membres, fut-il universellement applaudi. On le mit même au-dessus du chef-d'œuvre de Pélisson qui lui avait servi de modèle, et la latinité de l'académicien provincial fut élevée au niveau de celle de Quintilien.

M. C., rédacteur de l'*Argus Soissonnais*, semble avoir fait du livre de Julien d'Héricourt une étude approfondie. Il se plaint qu'il ait été jusqu'à ce jour trop négligé par les auteurs qui ont écrit l'histoire de Soissons. Il s'afflige d'y trouver la preuve que cette ville, au dix-septième siècle, possédât plus de science et de lumière que de nos jours; et il se propose, après avoir résumé en quelques articles l'histoire de l'ancienne Académie, d'indiquer des moyens propres, selon lui, à ranimer cette utile et honorable institution, à la reconstituer sur *ses bases premières* et à lui rendre son ancienne splendeur. Il ne sera peut-être pas bien facile aujourd'hui de rétablir sur ses premières bases une académie de province depuis longtemps détruite, dont les membres, magistrats, avocats, ecclésiastiques, administrateurs, simples particuliers, correspondent entre eux en grec et en latin, et se réu-

nissent périodiquement pour s'entretenir de poésie, d'éloquence, de critique littéraire. Ce n'est pas que nous partagions sans réserve la manière de voir de M. C. sur l'état de la science en province, et sur les funestes effets de la prétendue centralisation parisienne. Mais nous ne pouvons ne pas reconnaître le changement manifeste qui s'est opéré dans la direction des esprits depuis le xvııe siècle. Que cultive-t-on aujourd'hui avec passion, avec enthousiasme? Les arts, l'industrie, les sciences d'application. Quant à l'érudition, aux études critiques ou purement littéraires, elles n'ont plus de nos jours la faveur dont elles jouissaient il y a deux siècles. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir comment à Paris les journaux les plus renommés par leur modération et leur sentiment des convenances ne craignent pas de traiter l'Académie Française et celle des Inscriptions. . . . .

Ce n'est donc pas la constitution intérieure de ces compagnies que devrait peut-être prendre pour modèle celui qui, réorganisant une académie départementale, voudrait en rendre les travaux véritablement utiles et leur préparer des encouragements et des sympathies. Mais l'arbre de la science que cultivaient nos pères n'est pas entièrement desséché; il est une de ses branches qui a pris de nos jours une séve nouvelle et à laquelle semblent promis d'immenses développements : nous voulons parler de l'histoire nationale; voilà une belle carrière qui s'ouvre naturellement devant les académies de province. Les dépôts historiques de Paris sont depuis longtemps explorés et connus. Que de trésors enfouis dorment sans doute encore dans la poussière des archives et des bibliothèques départementales! Cette seule considération ne suffit-elle pas pour marquer le but que se doivent proposer les compagnies savantes des départements? Au surplus toutes les anciennes académies de province n'ont pas eu le sort de celle de Soissons. Il en existe encore à Caen, à Amiens, à Montpellier, à Toulouse, etc. Qui parle d'elles aujourd'hui? Qui connaît leurs travaux au delà d'une certaine limite? Les Sociétés des Antiquaires de France, de Normandie, de Picardie, les Sociétés archéologiques de Toulouse et de Montpellier, ont une bien autre renommée, malgré leur origine récente. C'est que leurs travaux répondent merveilleusement à la préoccupation actuelle des esprits. Un de nos historiens modernes les plus célèbres a écrit « que l'histoire serait le cachet du xıxe siècle, et qu'elle lui donnerait son nom, comme la philosophie avait donné le sien au xvııı e », et depuis vingt ans en effet c'est l'histoire qui a fourni le sujet des ouvrages les plus favorablement accueillis du public. . . . .

Nous soumettons ces considérations aux réflexions de M. C.

Nous serions heureux qu'il pût y trouver quelque espérance de succès pour son honorable et patriotique projet de restauration académique.

38. — Dans un volume in-8° intitulé : *Histoire de la Restauration, suivie d'un précis de la Révolution de Juillet*, M. Émile Renard vient de tracer le tableau des principaux faits survenus en France depuis le mois d'avril 1814 jusqu'au mois d'août 1830. L'ouvrage est divisé en trois parties, comprenant : la première, le règne de Louis XVIII ; la seconde, celui de Charles X ; la troisième, le précis des faits qui ont préparé et accompagné l'avénement de S. M. Louis-Philippe. L'auteur s'est principalement attaché aux événements intérieurs ; la guerre d'Espagne, par exemple, et l'intervention en Grèce n'ont guère de place dans son livre que par la mention de leurs résultats. Même parmi les faits dont la France a été le théâtre, quelques-uns pourront sembler peu développés eu égard à leur importance incontestable : de ce nombre sont les troubles suscités en 1820 par la loi des élections ; les conspirations de Saumur, de Belfort, de Colmar et de La Rochelle en 1822, etc. M. Renard a surtout insisté sur les intrigues de la cour et sur les débats parlementaires. Il a eu raison à notre avis : c'est là qu'il faut chercher en effet les causes du malaise intérieur qui agita la France pendant quinze années et de la catastrophe qui renversa, pour la seconde fois, l'ancienne monarchie ; c'est là qu'on peut suivre pas à pas les phases diverses de cette lutte acharnée qui s'engagea, dès l'origine, entre les idées constitutionnelles et progressives d'une part, et la réaction contre-révolutionnaire de l'autre. Lorsque Louis XVIII rentra pour la première fois dans le royaume de ses pères, il ne se défia pas assez peut-être de sa périlleuse affection pour un passé dont les souvenirs étaient odieux à son peuple. Mais les Cent-Jours furent pour lui une leçon utile ; il se lança franchement dans la voie qu'avait tracée la Charte constitutionnelle, et les cinq premières années de son règne avaient presque fait oublier l'invasion étrangère, l'*octroi* de la constitution et la proscription des couleurs nationales. Malheureusement la contre-révolution l'obsédait ; elle était partout : dans les Chambres, dans le ministère, sur les marches du trône. Plus le nouvel ordre de choses paraissait favorable à l'opinion libérale et plus les partisans de l'ancien régime en éprouvaient de la crainte et de l'épouvante. Leur frayeur se trahit en 1818, par la proposition Barthélemy et l'acharnement avec lequel la Chambre des Pairs attaqua la loi électorale du 5 février 1817, qui venait d'envoyer à l'autre chambre Benjamin Constant, Manuel et Lafayette. L'élection de l'abbé Grégoire en 1819, l'assassinat du duc de Berry en 1820, en

justifiant jusqu'à un certain point les prévisions de la politique rétrograde, dont le comte d'Artois était le chef secret, donnèrent enfin gain de cause à cette politique; et l'affaiblissement des facultés du Roi ne fit qu'en assurer le triomphe. De là le ministère Villèle et les troubles de tout genre qui affligèrent les deux dernières années du règne de Louis XVIII.

Le règne de Charles X s'ouvrit sous d'heureux auspices. L'abolition de la censure, quelques actes anciens rappelés à propos, quelques mots heureux habilement exploités affaiblirent les préventions qui s'étaient élevées contre le nouveau monarque. Mais le désir de la popularité ne put l'emporter, dans l'esprit et le cœur du Roi, sur les préjugés de l'éducation et sur les affections et les espérances irréfléchies. De funestes mesures ne tardèrent pas à détromper ceux que d'heureux commencements avaient pu séduire. La loi du sacrilége, celle de l'indemnité, les poursuites contre les journaux, la loi sur le droit d'aînesse, le projet de la loi de *justice et d'amour*, le licenciement de la garde-nationale, le rétablissement de la censure excitèrent peu à peu la réprobation universelle, au point que la dissolution de la Chambre en 1827, dernière chance de salut qu'éprouvait le ministère Villèle, devint le signal de sa ruine complète. Charles X subit avec impatience le nouveau ministère, dont le chef, M. de Martignac, lui était cependant dévoué. Une année s'était à peine écoulée qu'une administration nouvelle se formait, dans laquelle on voyait figurer trois noms qui n'éveillaient point les sympathies du pays : Polignac, Bourmont, Labourdonnaye; et en 1830, cette même administration, après avoir subi diverses modifications successives, acquit un nouveau degré d'impopularité par la nomination au ministère de l'intérieur de l'ex-garde des sceaux Peyronnet. On connaît les actes par suite desquels le ministère *déplorable* fut entraîné dans la ruine de la royauté.

Le livre de M. Renard n'est pas seulement un tableau animé, c'est encore une équitable appréciation d'une des époques les plus importantes de notre histoire moderne. Il doit plaire aux hommes faits, par le charme des souvenirs; aux jeunes gens, par l'attrait d'une étude aussi intéressante qu'instructive.

39. — On est sur le point d'imprimer, en caractères neufs, sur beau papier avec plans et figures, une histoire de Gournai, qui formerait deux beaux volumes in 8°. Madame veuve Folloppe, imprimeur à Gournai, en a publié le prospectus le 1er février dernier. En voici un extrait :

« Aujourd'hui que tout, institutions, intérêts tendent à entraî-

ner chacun dans le tourbillon toujours en mouvement qui ne permet à personne de se fixer, on n'a plus le temps de songer aux traditions du pays natal, on les oublie et elles se perdraient infailliblement, si elles n'étaient pas religieusement recueillies. — Depuis longtemps beaucoup d'habitants de Gournay ont manifesté le désir que ce travail fût fait. Nous avons appris que M. de la Mairie, un de nos concitoyens, s'en était occupé, et nous l'avons prié de nous permettre d'en imprimer un nombre d'exemplaires égal au nombre des souscripteurs que nous pourrons réunir. M. de la Mairie s'est rendu à nos instances, et si nous trouvons deux cents souscriptions les *Recherches historiques sur la ville de Gournay en Bray* paraîtront aussitôt qu'elles auront été complétées. Pour hâter ce moment, et pour donner à notre intéressante cité un travail qui ne laisse rien à désirer, nous prions toutes les personnes qui posséderaient quelques documents sur Gournay, quelques chartes, quelque ancien plan de ville, enfin quelque monument historique que ce soit, de nous les confier, pour les comparer avec ceux qui sont déjà réunis, ou pour les y joindre s'ils sont restés ignorés.... Nous ne tirerons, en outre des exemplaires destinés aux souscripteurs, que ceux qui sont exigés pour le dépôt dans les bibliothèques publiques ou qui doivent être envoyés aux journaux chargés de rendre compte de l'ouvrage. »

On souscrit à l'imprimerie de madame veuve Folloppe à Gournai. Le prix des deux volumes sera de 7 francs pour les souscripteurs, dont la liste sera imprimée à la fin de l'ouvrage. Le montant de la souscription sera exigible au moment de la remise des volumes.

40. — Le libraire Challamel vient de faire paraître le deuxième et dernier volume de la collection intitulée : *Nouveau Recueil de Contes, Dits, Fabliaux et autres pièces inédites des* XIIIe XIVe et XVe *siècles, pour faire suite aux collections de Legrand d'Aussy, Barbazan et Méon*, publié par M. Achille Jubinal, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi et du Musée Britannique.

Le premier volume contient, comme légendes religieuses, les *Dits des petits Anneaux*, de *la Bourgeoise de Narbonne*, du *Buef*, des *Trois Chanoines*, du *Chevalier qui devint Hermite*, de *Flourence de Romme*, etc. Comme satires on y trouve *le Dit des Mais*, le Fabliau d'*Auberée de Compiègne*, le *Dit des Patenostres*, le fabliau du *Vilain de Bailleul*, la *Disputoison de Margmet convertie*, etc. Enfin, comme pièces ayant trait à la politique, à la morale ou à des usages du moyen âge, ce volume offre encore les *Dits de la Rébellion d'Angleterre et de Flandres*, du *Roy*, du *Bachelier*

d'Armes, de *la Chasse du Cerf, le Dit de Fortune* (par Monniot), *la Moralité du Mariage des Filles au Diable, la Disputoison du Vin et de l'Eau, le Martyre de saint Baccus, etc.*

Le second volume n'est pas moins riche que le premier; il s'ouvre et se ferme par les pièces suivantes, empruntées aux manuscrits du Musée Britannique : *le Romanz des Françeis, la Chronique des Rois de France, Gilote et Johane, de l'Yver et de l'Esté, des Prélaz*, de *la Femme et de la Pie*, des *Femmes du Roy qui avoit une amie*, de *la Peine d'enfer des grans géans qui conquistrent Bretaigne, de Guillaume Longue-Espée.*

Il contient en outre les pièces suivantes, qui proviennent de la Bibliothèque Royale : *le Dit des Peintres*, un nouveau *Dit des Moustiers de Paris, la Queue de Renard, les Vers du Monde, des Droiz au clerc de Voudai, le Doctrinal Sauvage, le Dit des Choses qui faillent en Ménage, la Contenance des Femmes, la Senefiance de l'A B C, Moralité sur six Vers, etc., etc.*

Nous pensons que cette simple indication de quelques-unes des pièces publiées dans le nouveau recueil que nous annonçons suffira pour le recommander aux bibliophiles et aux amateurs de notre ancienne littérature.

41. — Les recherches et explorations de la commission scientifique d'Algérie touchant aujourd'hui à leur terme, le maréchal Ministre de la guerre a conçu le projet de réunir les documents de toute nature recueillis par elle, et d'en composer un ouvrage pouvant faire suite à ceux qui ont eu l'Égypte et la Morée pour objet. Pour procéder à l'examen des travaux exécutés et arrêter le choix de ceux qui devront entrer dans la publication, M. le Ministre a nommé une commission formée de membres de l'Institut, et dont la présidence a été confiée à M. le baron Walckenaër, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Voici comment est composée cette commission :

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Archéologie, Histoire, etc., MM. Walckenaër, Hase, Dureau de La Malle.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Zoologie, M. Duméril.
Botanique, M. de Mirbel.
Géologie, M. Élie de Beaumont.
Géographie et Topographie, M. Bory de Saint-Vincent.
Médecine, M. Serres.
Hydrographie et Marine, M. de Freycinet.

Industrie algérienne, M. Séguier.
Mécanique, M. Poncelet.
Météorologie et Physique du globe, M. Arago.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Peinture, M. Horace Vernet.
Architecture, M. Lebas.
Gravure, M. Tardieu.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Économie politique et Statistique, M. le baron Dupin.

42. — Les monuments de l'architecture du moyen âge excitent de jour en jour un plus vif intérêt. Des souscriptions pour l'achèvement de la célèbre cathédrale de Cologne ont été ouvertes dans toutes les principales villes d'Allemagne. Celle de Berlin se monte déjà à plus de 40 mille francs de notre monnaie, et ce qu'il y a surtout de remarquable en cela, c'est que plus du quart de cette somme a été donné, dit-on, par des Israélites.

A Paris, les plans depuis si longtemps dressés pour l'agrandissement du Palais-de-Justice prennent enfin un commencement d'exécution. On démolit les maisons sur l'emplacement desquelles doivent s'élever les constructions nouvelles. Près de là, les travaux de restauration de la Sainte-Chapelle avancent avec rapidité, et dans peu il sera loisible au public d'aller tous les jours admirer ce gracieux chef-d'œuvre du génie de Pierre de Montreuil et de la piété de Saint-Louis.

Nous apprenons aussi que le Gouvernement vient d'affecter une somme assez considérable aux réparations à faire dans la belle cathédrale de Toul. Une foule d'autres mesures moins importantes, mais non moins utiles, sont journellement prises sur divers points de la France, grâce à l'influence du Comité des arts et des monuments institué au Ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. de Gasparin. Nous renvoyons nos lecteurs à l'intéressant Bulletin que publie ce Comité, et dont il a confié la direction à son secrétaire, M. Didron.

H. Gd.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 16.) BULLETIN (10 JUIN 1842).

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 AVRIL 1842.

PRÉSIDENT : M. LE BARON DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

525. M. DE SOULTRAIT, élève de l'École des Chartes, rue saint Guillaume, n° 7, présenté par MM. Duchesne aîné et Marion.
526. M. P. BARTHÈS, libraire à Londres, ayant pour correspondants à Paris MM. Bellizard et Dufour, libraires, rue de Verneuil, n° 1, présenté par M. Duchesne aîné.
527. M. BUCHON, rue de l'Arcade, n° 9, présenté par M. de Barante.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part des auteurs :

Histoire de la Langue romane (roman provençal), par Francisque Maudet. 1 vol. in-8°, 1840.

Histoire des Guerres civiles, politiques et religieuses, dans les montagnes du Velay; pendant le XVIe *siècle:* par le même. 1 vol in-8°, 1840.

Nouveau recueil de Contes, dits Fabliaux, et autres pièces inédites des XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles, pour faire suite aux Collections de Legrand d'Aussy, Barbazan et Méon, mis au jour pour la première fois,* par M. Ach. Jubinal. 2 vol. in-8°. Paris, 1839-1842.

La Mythologie illustrée, contenant les morceaux les plus célèbres, en prose et en vers, des écrivains anciens et modernes, sur les dieux

de la Grèce, de Rome, de l'Inde, de la Scandinavie, de l'Amérique, etc.; par Philipon de La Madeleine. 1 vol. in-12, orné de 100 vignettes. Paris, 1842.

Rapport sur les archives de la préfecture de Maine-et-Loire, par Paul Marchegay. 1 vol. in-8°, 1841.

De la part de M. de Caumont : *Séances générales tenues en 1841 par la Société française pour la conservation des monuments historiques;* 1 vol. in 8°. Caen, 1841.

De la part de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Calais : le 1er vol. de ses Mémoires, pour les années 1839-1840. 1 vol. in-8, Calais, 1841.

De la part de M. A. Jubinal : le n° du 10 mars 1842 du *Courrier du Midi,* journal de l'Hérault, contenant un compte-rendu du Cours de Littérature étrangère fait à la Faculté des Lettres de Montpellier, par M. A. Jubinal.

Correspondance.

— MM. Delécluze, E. Gallois et Princeteau adressent des remercîments de leur admission récente parmi les membres de la Société.

— M. Philipon de La Madeleine fait hommage de la *Mythologie illustrée.*

— M. C. Bataillard demande au Conseil de vouloir bien autoriser le tirage à part de six exemplaires du numéro du *Bulletin* qui contient sa Notice sur M. Coupin; ces exemplaires seraient destinés aux frères et aux plus intimes amis de M. Coupin. Cette demande est agréée par le Conseil.

— MM. Mignet et Arnoult ont adressé à M. l'archiviste des réclamations auxquelles il sera fait droit. A cette occasion, MM. les membres qui réclament des numéros arriérés du *Bulletin* sont prévenus que ces numéros ne leur seront adressés qu'avec l'envoi du numéro distribué après leur demande.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. Crapelet présente l'état des impressions.

Coutumes de Beauvoisis. L'Introduction est entièrement composée; suivant l'engagement pris par M. le comte Beugnot, l'ouvrage peut être distribué aux sociétaires pour la séance générale.

Œuvres d'Éginhard, tom. II. 5 feuilles sont imprimées, plusieurs autres sont en épreuves; M. Teulet, arrêté quelque temps par les difficultés de la restitution du texte des lettres inédites, annonce avoir achevé ce travail.

Mémoires du marquis de Villette. L'impression du texte est terminée; M. de Monmerqué désire ajouter à l'Appendice quelques

nouveaux documents inédits dont il a eu connaissance depuis peu de temps.

Mémoires et Correspondance de Marguerite de Valois. L'éditeur attend toujours la copie du morceau inédit de cette princesse, qu'il a demandé à la bibliothèque publique de la ville de Rouen. Le Conseil décide qu'il sera passé outre, à moins que la pièce n'arrive très-prochainement.

Le texte du deuxième volume de *Commynes* est préparé pour l'impression.

Le manuscrit des deux volumes de *Guillaume de Nangis* a été remis depuis plusieurs mois par l'éditeur; l'impression pourra commencer aussitôt après l'achèvement de l'un des volumes actuellement sous presse.

La traduction du premier volume de *Richer* est terminée; l'éditeur n'a plus à s'occuper que de l'addition de certaines notes; il remettra le manuscrit avant la séance générale.

— M. de Roissy, président du comité des fonds, présente, conformément au règlement, un état détaillé d'inventaire des volumes publiés par la Société, et existant en magasin à la fin de l'année 1841; il constate la régularité et le bon ordre du dépôt. Des remercîments sont adressés à M. de Roissy pour les soins qu'il a bien voulu apporter à cette vérification.

— Le même comité propose de réduire à 800 exemplaires le tirage de l'*Annuaire* pour 1843 et de ceux des années subséquentes. Après quelques observations de M. Crapelet et de M. l'archiviste, le Conseil décide que le tirage sera fait à 1000, la réduction demandée ne produisant pas une diminution de dépenses proportionnée à la diminution du nombre des exemplaires.

— Le Conseil invite la commission de l'*Annuaire* à s'occuper le plus activement possible de la rédaction et de la publication du volume pour l'année 1843; plusieurs sujets sont indiqués par quelques membres comme pouvant être l'objet d'articles intéressants. On signale particulièrement des notices sur le Musée historique de Versailles, sur les rapports entre elles des différentes divisions de la France à diverses époques, sous les points de vue administratif, judiciaire et autres, sur les rapports des anciennes monnaies avec les nouvelles. A l'occasion de cette dernière proposition, M. Busch présente quelques détails sur la réduction du nombre des hôtels des monnaies, et sur les différents systèmes monétaires.

— Le Conseil fixe l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale; les membres qui voudraient faire des lectures sont invités à en prévenir le secrétaire. Le bureau se réunira le vendredi qui précédera la séance, afin de prendre une connaissance préliminaire

des Rapports et Mémoires qui devront être lus à l'assemblée. M. P. Paris, sans prendre d'engagement positif, offre de communiquer une notice sur une chronique manuscrite de la Bibliothèque du Roi, qu'il croit pouvoir attribuer à *Jean Le Bel*, dont l'ouvrage, souvent cité par Froissart, n'a point encore été retrouvé. M. le président veut bien s'informer auprès de M. le préfet de la Seine, s'il est possible que la réunion générale de la Société ait lieu dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

— La séance est levée à cinq heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ,

TENUE LE 9 MAI 1842,

DANS UNE DES SALLES DE L'HÔTEL-DE-VILLE,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. le président prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Voilà huit années que se forma la Société de l'Histoire de France; depuis lors elle n'a point cessé de croître en nombre, et elle se voit de plus en plus en mesure d'encourager les travaux qui furent le but de son institution. Sous ce patronage, des savants laborieux et modestes publient des documents inédits ou donnent des éditions plus correctes et plus complètes de livres déjà connus.

« Le culte que nous rendons aux souvenirs de la patrie trouve une heureuse sympathie dans le public. Le goût pour les détails historiques et pour la connaissance exacte des temps, des lieux et des personnes, le besoin de remonter aux sources et aux origines, tout cela n'était guère dans l'habitude des générations qui nous ont précédés. D'admirables labeurs d'érudition ont été accomplis par des hommes sans lesquels nous aurions peine à savoir quelque chose. Les Bénédictins et l'Académie des Inscriptions ont exploré assidûment le champ de nostre histoire nationale; mais leur public était restreint; les érudits vivaient entre eux, tandis qu'il y avait, pour l'usage commun, une histoire de France convenue, sorte de monnaie courante circulant parmi la société française. Dans ces annales destinées au vulgaire des lecteurs, le passé recevait toute l'empreinte du présent. Les époques qui ne se sont point soumises à leur propre examen, dont les idées suivent un cours facile que ne dérange pas la critique, que le doute ne trouble point; les généra-

tions qui vivent sans concevoir un autre état social que le leur, sont sujettes à n'imaginer les choses humaines que comme elles les voient. L'histoire, au moyen âge, prenait la ressemblance des légendes, des romans de chevalerie, des fabliaux. Sous Louis XIV elle revêtait un costume de dignité régulière. Mais nous, qui avons assisté à une transformation de la société, qui avons vu changer maintes fois son gouvernement et les idées qui la dirigent, qui trouvons chaque jour des contradictions entre nos opinions et les circonstances réelles, nous qui avons vécu parmi le mélange habituel des nations européennes, nous nous sentons plus libres d'esprit et d'imagination. Nous savons facilement nous transporter aux époques diverses de notre histoire; nous en comprenons les passions et les caractères. Rien, dans les mouvements populaires, dans les entreprises des capitaines, dans les vacillations des gouvernements, dans les revirements de l'opinion, rien ne nous paraît invraisemblable.

« De là une curiosité presque universelle à étudier les détails, à ne point adopter une histoire générale et classique, à l'examiner par périodes auxquelles nous nous plaisons à reconnaître des caractères particuliers, et à restituer la vie en recherchant les documents contemporains.

« Cette direction des études historiques a déjà produit de salutaires effets : la vieille France nous devient plus connue et plus familière; nous apprenons à l'aimer et à la respecter davantage; nous perdons ces superbes et frivoles dédains qu'on affectait pour le passé. Nous avons eu tant de mécomptes, nous voyons tant d'illusions se dissiper, notre orgueil souffre tant d'échecs, que, sans perdre la foi dans l'avenir, sans cesser d'espérer les progrès de la France et de l'humanité, nous confessons qu'ils ne pouvaient être si prompts et si faciles que nos pères l'avaient présumé. Alors nous trouvons simple la marche mesurée du temps. Nous excusons le passé de ne pas avoir un cours plus rapide et d'avoir subi des haltes et des retours. Nous apprenons à admirer les efforts des siècles passés; nous voyons ce qu'ils ont déployé d'activité et d'énergie, nous sommes reconnaissants de ce qu'ils ont conquis de lumières, de droits, de liberté et de gloire. C'est le patrimoine de la France; sans doute notre siècle est venu y ajouter sa part; mais nous la ferions paraître petite, si nous voulions la distinguer et l'isoler de la noble série de nos fastes nationaux.

« L'œuvre que produit laborieusement le temps présent doit nécessairement se rattacher au fil de notre destinée; il se déroule, depuis quatorze siècles, sans jamais avoir été rompu, comme si nous avions mission d'accomplir quelque grand dessein de la volonté souveraine.

« Une chronique des croisades a pour titre : *Gesta Dei per Francos* (Actes de Dieu accomplis par les Français). Ce serait une belle épigraphe pour toute l'histoire de France. »

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par l'assemblée :

528. M. Ernest DE LOISY, rue du Dauphin, n° 14, présentés par M. de Barante.

529. M. ANISSON-DUPERRON, député de la Seine-Inférieure, rue d'Anjou, n° 43;

530. M. GÉNIN, professeur à la Faculté de Strasbourg, présenté par M. Paulin Paris.

531. M. Augustin JEANSON, propiétaire, rue des Fossés-Montmartre, n° 13, présentés par M. Ravenel.

532. M. Charles-Adrien-Alphonse LECACHEUX, propriétaire, rue de Paradis-Poissonnière, n° 2;

46. M. le prince de CRAON, rue Neuve-des-Mathurins, n° 60, présenté par M. le comte de Bouillé.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. de La Fontenelle de Vaudoré :

Histoire des rois et des ducs d'Aquitaine, et des comtes de Poitou. Tome I, in-8°, Poitiers, 1842.

Duplessis-Mornay à la Forêt-sur-Sèvres. In-8°. Niort, 1842.

Recherches sur les deux voies romaines de Limonum (Poitiers) *à Juliomagus* (Angers) *et de Limonum* (Poitiers) *au Portus-Namnetum* (Nantes). In-8°. Poitiers, 1841.

De la part de M. de Barante :

Discours prononcés dans la séance publique, tenue par l'Académie française, pour la réception de M. Ballanche. In-4°, 1842.

De la part de l'Académie de Rouen :

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1841. In-8°. Rouen, 1842.

De la part de M. Techener :

Bulletin du Bibliophile, 5e série, 2e livraison (1842).

De la part de M. Gonzalo Moron :

Revista de España y del Estrangero. Tome I, numéro de mars 1842.

Correspondance.

— M. Mathon, bibliothécaire à Neuchatel, offre un *fac-simile* d'un autographe de Turenne.

— M. John Spencer Smith, un *fac-simile* de la signature autographe de William Shakspere.

— M. le président donne communication d'une circulaire de l'Association lilloise, qui propose en prix une médaille d'or de la valeur de 300 francs, qui sera décernée à l'auteur du meilleur *éloge de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut.*

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. le président présente à la Société les deux volumes de la *Coutume de Beauvoisis*, éditée par M. le comte Beugnot; le volume des *Mémoires et de la Correspondance de Marguerite de Valois*, édité par M. Guessard; les *Mémoires de Jean de Coligny* et ceux *du marquis de Villette*, édités par M. de Monmerqué; ce dernier ouvrage est à la veille d'être terminé; des remercîments sont adressés aux éditeurs, par M. le président, au nom de la Société.

— Le secrétaire (M. J. Desnoyers) lit son *Rapport sur les travaux de la Société depuis la dernière assemblée générale, en mai* 1841 (voir ci-après).

— L'un des censeurs (M. A. Bouvier) lit, en son nom et au nom de M. Dusommerard, le *Rapport sur l'emploi des fonds pendant le même intervalle* (voir ci-après). Les conclusions du Rapport, tendant à approuver la gestion de M. le trésorier, sont mises aux voix et adoptées.

— La Société procède à l'élection de dix membres du Conseil, en remplacement de ceux dont les fonctions cessent à cette époque, conformément au règlement.

Sont élus, MM. de Roissy, Bottée de Toulmon, Guadet, Géraud, Berger de Xivrey, Jollois, Ravenel, Allou, Victor Le Clerc, A. de La Villegille.

Les deux censeurs, MM. Dusommerard et A. Bouvier, sont réélus.

— M. le trésorier présente la situation de la caisse de la Société au 9 mai 1842 :

Recette..............................	11 231f,02
Dépense..............................	10 166, 00
Reste en caisse......................	1 065, 02

— L'heure avancée ne permet pas d'entendre la lecture des notices historiques de MM. P. Paris et Buchon.

La séance est levée à dix heures et demie.

Rapport sur les travaux de la Société de l'Histoire de France, depuis sa dernière assemblée générale, en mai 1841, *par le secrétaire, M.* J. Desnoyers.

« En vous soumettant, Messieurs, chaque année, les résultats de ses efforts pour atteindre le but utile que vous vous êtes proposé, votre Conseil d'administration ne se dissimule pas qu'il demeure presque toujours au-dessous des espérances qu'il avait conçues, et qu'il avait essayé de vous faire partager l'année précédente. Des obstacles imprévus, des délais inévitables s'opposent trop souvent à la réalisation d'engagements pris de la meilleure foi possible, surtout pour des travaux de la nature de ceux qui vous occupent; mais il compte trop sur l'opinion éclairée et bienveillante des hommes studieux qui ont réuni leurs efforts en un faisceau commun, pour ne pas les regarder comme des juges impartiaux, appréciant à leur juste valeur la lenteur inévitable de recherches de longue haleine, les difficultés inattendues des collations de manuscrits auxquelles ils sont eux-mêmes habitués, et de travaux dont on pourrait louer le désintéressement, s'il ne trouvait sa récompense naturelle dans l'espérance d'être utile aux progrès des études historiques que nous aimons tous.

« Néanmoins, l'inconvénient qui peut résulter de ces retards dans des publications isolées et individuelles, est moins sensible pour les œuvres d'une association littéraire, dans laquelle une foule d'hommes éclairés ont mis en commun leur zèle et leur intelligence. On trouve, en effet, dans cette réunion d'intentions et de ressources une certaine analogie avec le caractère des anciennes corporations religieuses, offrant un gage de durée et de persévérance pour l'exécution de travaux que des individus seraient quelquefois insuffisants à continuer, à travers les obstacles dont les études sérieuses sont trop habituellement entourées.

« Ces réunions périodiques ont d'ailleurs le double avantage d'exciter plus encore que les instances de votre Conseil le zèle et l'activité des éditeurs, et de vous fournir à vous-mêmes, Messieurs, l'occasion de juger si l'esprit dans lequel a été conçue votre institution s'est bien conservé. . . . .

« C'est ce que vous permettra d'apprécier l'exposé que je vais avoir l'honneur de vous soumettre des progrès et de l'état actuel de vos publications depuis votre dernière assemblée générale.

« Je signalerai successivement les ouvrages terminés depuis le mois de mai 1841, ceux dont l'impression est commencée; ceux dont la publication était votée antérieurement à cette époque, mais qui n'ont point encore été livrés à l'impression; ceux enfin qui

ont fixé l'attention du Conseil depuis votre dernière assemblée générale.

« J'aurai peu de mots à vous dire, Messieurs, des premiers travaux; les uns vous sont déjà connus par la lecture des ouvrages eux-mêmes, et pour les autres, j'ai déjà essayé, dans mes précédents rapports, de vous exposer les motifs qui avaient déterminé le choix du Conseil. Je dois donc me borner à vous rappeler, Messieurs, que cinq volumes ont été imprimés depuis votre dernière assemblée, savoir :

« Le 1er volume des *Procès de condamnation et de révision de Jeanne d'Arc ;*

« La *Correspondance de Marguerite d'Angoulême*, 1 vol.

« Les *Memoires et la Correspondance de Marguerite de Valois*, 1 vol.

« Les *Coutumes de Beauvoisis*, 2 vol.

« De ces quatre ouvrages, deux vous ont été distribués depuis longtemps; les deux derniers sont déposés sur le bureau, et seront sous peu de jours entre vos mains.

« Le 1er volume des *Procès de Jeanne d'Arc* contient uniquement le Procès de condamnation; mais pour la première fois il présente dans toute son intégrité ce monument ineffaçable d'iniquité, d'erreurs et de vengeance; monument qui ajoute encore, s'il est possible, à la renommée de l'héroïne, en mettant en un si beau jour sa fermeté, la générosité de son âme, son esprit toujours prudent et juste, la pureté de ses pensées, le courage de ses réponses, presque égal au courage de ses actions, en même temps que la lâcheté de ses assassins et la faiblesse de ceux qui auraient dû mourir pour la défendre.

« Le travail préparatoire pour la publication du Procès de révision, réparation tardive d'une si monstrueuse injustice, n'avait pas paru au Conseil ni à l'éditeur, M. Quicherat, devoir entraîner autant de lenteurs qu'il en présentera en effet. L'étude attentive que celui-ci a faite depuis un an des manuscrits l'a convaincu que le texte de ce document est dans un état déplorable d'altération : ou bien les greffiers qui en ont souscrit les expéditions n'ont pas pris la peine de les collationner avec l'original, ou bien l'original était rempli de fautes qu'ils n'ont pas corrigées. Il en est résulté, pour l'éditeur, la nécessité de se livrer aux investigations les plus laborieuses pour rétablir le sens, et le manuscrit de d'Urfé, qui, malgré son ancienne renommée, offre tant de fautes et de confusion, est devenu, par sa plus grande netteté, un des instruments indispensables de son travail. Néanmoins ces obstacles imprévus n'ont pas fait négliger à l'éditeur la considération importante de la célérité du travail, et il

espère livrer avant le mois de mai prochain la copie complète des deux volumes que ce Procès doit former, afin que leur publication soit simultanée. La notice descriptive des manuscrits sera jointe à cette seconde partie de l'ouvrage.

« Le quatrième volume doit être composé d'un recueil de morceaux détachés, soit de pièces officielles contemporaines, lettres, rapports, extraits de registres, etc., soit de fragments de chroniques et de pièces de vers relatives à Jeanne d'Arc; l'éditeur ne pense pas pouvoir s'en occuper avant l'achèvement du *Procès de révision;* mais il l'a d'avance, en grande partie, préparé par les nombreux extraits qu'il rassemble chemin faisant. Cette publication, qui lui fera beaucoup d'honneur, est, vous le savez, Messieurs, l'une de celles qui ont excité la plus juste sympathie.

« La *Correspondance de Marguerite d'Angoulême,* sœur de François I[er], vous est connue, Messieurs, depuis près d'un an, et je n'ai pas besoin de vous rappeler combien sont justifiés, par l'intérêt et la piquante originalité de ces lettres d'une femme célèbre à plus d'un titre, les soins que l'éditeur, M. Génin, professeur d'histoire à l'Académie de Strasbourg, avait mis à en recueillir près de trois cents, toutes inédites et éparses en un grand nombre de recueils. Vous apprendrez avec plaisir que de nouvelles recherches lui ont fait retrouver un nombre assez considérable de lettres adressées par cette même princesse à François I[er], son frère. Elles sont trop intéressantes pour ne pas mériter de donner lieu à un supplément, qui formera un fort demi-volume. Sans nul doute, votre Conseil agréera la demande qui devra lui être faite, à ce sujet, dans sa plus prochaine réunion.

« Ce n'est pas sans une satisfaction réelle que le Consei lvoit enfin terminé et peut vous offrir, Messieurs, un ouvrage dont il a été fait souvent mention dans les précédents rapports et dans les procès-verbaux de nos réunions ordinaires. Les *Mémoires et la Correspondance de Marguerite de Valois ou de Navarre,* épouse de Henri IV, méritaient, en effet, la sollicitude avec laquelle le Conseil en pressait la terminaison; et il n'a pas toujours dépendu de M. Guessard de pouvoir répondre à ce louable empressement. Si les soins de l'éditeur se sont plus particulièrement bornés, pour les *Mémoires,* à la restitution d'un texte rendu plus clair, plus rapide, par l'introduction d'une ponctuation négligée dans les éditions précédentes, et plus élégant par une certaine fixité introduite dans l'orthographe, il n'en a pas été de même pour la correspondance.

« Les lettres de Marguerite de Valois, inédites et autographes pour la plupart, comme celles de Marguerite d'Angoulême, étaient

aussi disséminées dans les grandes collections de manuscrits de la bibliothèque du Roi, dans les fonds Dupuy, Brienne, Béthune, de Mesme, et dans le Recueil de Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal. Le soin de les y recueillir et de les déchiffrer a été en partie cause d'un retard plusieurs fois mentionné dans le *Bulletin*.

« Cette correspondance forme plus de la moitié du volume, et, par un heureux hasard, elle est presque entièrement postérieure aux Mémoires qui s'arrêtent, comme vous savez, Messieurs, à l'année 1582. On avait peu de renseignements aussi authentiques sur la seconde moitié de la vie de Marguerite; aussi doit-on savoir gré à M. Guessard de toute la peine qu'il s'est donnée pour recueillir ces éléments nouveaux de la biographie d'une femme non moins illustre par son rôle politique que par son esprit et ses goûts littéraires. La plus ancienne de ces lettres est de l'année 1577, la plus récente de 1609; elles sont adressées au prince de Condé, à Françoise de Clermont, femme de Jacques de Crussol d'Uzès, intime amie de Marguerite; à son oncle, Louis de Bourbon, duc de Montpensier; au duc de Bouillon, au connétable, à M. de Loménie, à Sully, à Pibrac, qui fut chancelier du roi de Navarre, au roi de Navarre lui-même, depuis Henri IV. Celles-ci, qui sont les plus nombreuses, sont aussi les plus intéressantes; les unes sont un peu antérieures, les autres postérieures au divorce; elles se font toutes remarquer par le ton d'humble soumission et de flatterie qu'employait Marguerite pour obtenir de son mari une amélioration à son sort et une augmentation de ses revenus.

« Je suis, lui écrit-elle en 1601, votre créature qui ne dépend « et n'espère, après Dieu, que de vous. Vous m'êtes, et père, et « frère, et roi. » Le seul titre qui ne se rencontre plus sous sa plume est celui d'époux, et toujours nomme-t-elle Henri IV mon frère. Deux lettres qui ont dû singulièrement humilier la dignité et l'orgueil de Marguerite, sont adressées, l'une à Gabrielle d'Estrées, la maîtresse favorite; l'autre à Marie de Médicis, la nouvelle épouse. On y retrouve la même soumission, la même faiblesse apparente, sous laquelle se dissimulait une vive indignation; elles sont écrites dans la même intention, celle de toucher Henri IV en faveur des demandes qu'elle lui renouvelait sans cesse, et qui furent en effet accueillies.

« Les lettres qui terminent le volnme, adressées à M. de Chanvallon, sont une sorte de correctif de la conduite antérieure de Henri IV à son égard; car elles confirment sans la moindre incertitude les soupçons de l'histoire sur les tendres et intimes relations qui existèrent entre Marguerite et ce seigneur.

« A ces lettres, M. Guessard a joint deux pièces déjà connues,

mais qui ne sont pas sans intérêt. L'une est le *Memoire justificatif*, composé en 1574, par Marguerite, au nom du roi de Navarre son mari, et destiné à le justifier auprès de Catherine de Médicis de sa prétendue participation au complot de La Molle et de Coconnas. L'autre pièce est un long plaidoyer du sieur de Pibrac, se défendant auprès de Marguerite de torts dont elle l'avait accusé.

« L'éditeur avait désiré ajouter encore un dialogue en prose, intitulé : *la Ruelle mal assortie*, dont Tallemant des Réaux avait parlé comme d'une composition qui faisait connaître très-favorablement le talent littéraire de Marguerite. La copie de cette pièce, demandée à la Bibliothèque publique de la ville de Rouen, a entraîné certaines lenteurs qui ont retardé de plus de deux mois la terminaison du volume; mais la connaissance qu'en a prise votre comité d'impression ne l'a pas fait juger digne de figurer dans un ouvrage qui n'en sera pas moins l'un des plus piquants de ceux qui ont été jusqu'ici publiés sous vos auspices.

« Votre Conseil est heureux de pouvoir vous présenter, Messieurs, un monument dont la gravité contraste singulièrement avec la frivolité apparente des *Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois*. Ce sont les *Coutumes de Beauvoisis*, rédigées au XIIIe siècle, par Philippe de Beaumanoir.

« Vous vous rappelez, Messieurs, qu'il y a moins d'un an M. le comte Beugnot offrit généreusement au Conseil la copie, toute préparée par ses soins, de ce document précieux de la législation française au moyen âge.

« Rédigé par un homme supérieur, qui se reposait des fatigues de la guerre dans l'exercice des fonctions importantes de bailli de Vermandois, ce monument de notre législation au XIIIe siècle offre un intérêt bien plus général que son titre de coutume locale et le caractère privé de sa rédaction ne le laisseraient soupçonner, et vous savez que nous n'en possédons qu'une édition, aussi défectueuse qu'elle est rare, celle de La Thaumassière.

« L'ouvrage est terminé aujourd'hui, grâce à l'activité si persévérante et si éclairée d'un éditeur qui poursuivait de front et publiait même, presque en même temps, deux autres monuments plus importants encore pour l'histoire de notre législation. Les *Assises de Jérusalem*, et le plus ancien registre du parlement de Paris, si connu sous le titre d'*Olim*. Vainement essaierais-je de vous donner, en quelques mots, l'aperçu même le plus superficiel de cette nouvelle publication, si intéressante pour l'histoire des origines de notre droit civil, de l'état intérieur de la famille et de la société en France, ainsi que des usages judiciaires au XIIIe siècle.

« Dans une longue et savante Introduction, M. le comte Beugnot

a examiné l'état de législation française à cette époque où les institutions politiques et les idées d'amélioration sociale prirent un développement remarquable dans toutes les voies. Il a recherché par quels rapports mutuels étaient unis, par quelles rivalités insurmontables luttaient entre eux le droit canonique et le droit féodal, le droit coutumier et le droit romain, adversaires constants des doctrines de la féodalité.

« L'administration de la justice publique en France à ses différents degrés et sous ses différents aspects est surtout, pour M. Beugnot, l'objet d'un examen attentif, et il suit scrupuleusement le rôle de la royauté, des seigneurs, des parlements, de la justice inférieure ou du bailliage, mettant ainsi en relief les renseignements fournis, et les opinions exprimées par Beaumanoir sur le droit public, le droit religieux, le droit civil et le droit criminel; plusieurs fois il a été obligé de renvoyer ses lecteurs aux savantes préfaces des *Olim* et des *Assises de Jérusalem*, où une partie de ces mêmes questions se trouve développée sous d'autres points de vue et à l'aide d'autres documents.

« Ne pouvez-vous pas, Messieurs, indépendamment du mérite réel de l'ouvrage, le considérer comme une sorte d'hommage rendu à la sympathie toujours manifestée par la magistrature française, à laquelle il s'adresse plus particulièrement, pour le progrès des études historiques, et dont la liste de notre Société offre elle-même plus d'une preuve?

« A ces deux ouvrages, qui vous seront distribués sous peu de jours, votre Conseil avait espéré, Messieurs, pouvoir joindre un autre volume d'un caractère différent, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir plusieurs fois, et qui est à la veille d'être terminé; je veux parler des *Mémoires du comte de Coligny-Saligny*, dernier descendant de l'amiral, et de ceux *du marquis de Villette sur ses campagnes de mer*. L'un et l'autre ont vécu sous Louis XIV; les événements auxquels le comte de Coligny se trouva mêlé se rapportent surtout à la première moitié de ce règne. Les campagnes de Villette appartiennent à la seconde moitié, depuis 1672 jusqu'à 1704. La liberté avec laquelle Jean de Coligny parle de plusieurs personnages célèbres de son temps, entre autres du grand Condé, fut cause qu'une copie de ces Mémoires, dont il n'avait été publié que des fragments très-incomplets, sous le titre de *Petits Mémoires*, est aujourd'hui encore religieusement conservée dans une famille du Berry, qui la possède comme un héritage de famille inaliénable. M. de Monmerqué n'a pas eu besoin de recourir à cette copie, dont l'existence, qui lui était déjà anciennement connue, a été signalée de nouveau au Comité historique des documents écrits,

par M. Pierquin de Gembloux ; mais il a su ajouter au texte des pièces justificatives, des lettres et des mémoires intéressants, comme il l'a toujours fait pour tous les ouvrages que sa coopération rend si estimables.

« Aux Mémoires de Villette, M. de Monmerqué a pu ajouter un bien plus grand nombre de documents provenant de sources diverses, particulièrement des lettres du maréchal d'Estrées et de Duquesne, dont une partie a été mise avec la plus grande générosité à sa disposition, et à la disposition de la Société de l'Histoire de France, par M. le duc Decazes.

« Le soin de rapprocher ces différents matériaux, et le désir de faire ajouter à cette dernière partie de l'ouvrage quelques notes par M. Jal, qui s'est particulièrement occupé de l'histoire de la marine, sont les principales causes du retard de la publication de ce volume, qui sera certainement terminé sous peu de temps.

« Le volume que vous recevrez, Messieurs, le premier après celui dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, sera le deuxième et dernier des *OEuvres d'Éginhard*, texte et traduction ; il se compose de plusieurs parties ; des lettres, de la translation des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre, récit en prose contenant plus de renseignements historiques qu'on ne le supposerait, et de quelques diplômes, dont une partie n'a été publiée que très-récemment par M. Varnkœnig. Les retards apportés à la publication de ce volume tiennent à une cause intéressant trop directement les travaux et les études de la Société, pour que je ne vous la rappelle pas. Aux lettres déjà connues d'Éginhard, M. Teulet en a joint vingt-six entièrement inédites, qui n'avaient échappé aux recherches ou à la patience éclairée des premiers rédacteurs de la grande collection des historiens de France qu'à cause de leur état de mutilation. M. Teulet n'a épargné ni temps, ni soins, pour restituer ces précieux fragments, dont la rencontre est une bonne fortune dans l'érudition historique.

« Le volume est imprimé à moitié, et la portion qui ne l'est pas encore n'offrant plus de difficultés du genre de celles qui ont longtemps arrêté l'éditeur, le Conseil espère voir l'ouvrage terminé avant deux mois.

« Dans les deux précédents rapports, j'ai eu l'honneur de vous entretenir, Messieurs, d'un ouvrage dont l'impression est également commencée, et dont la copie intégrale était même remise depuis plusieurs mois à l'imprimerie : je veux parler de la *Chronique de Guillaume de Nangis*, et de ses continuateurs, éditée par M. Géraud. Votre Conseil administratif a voulu obvier autant que possible à l'inconvénient de faire paraître séparément, à des intervalles in-

déterminés, les différents volumes d'un même ouvrage; cet inconvénient vous aura frappé pour les éditions de *Grégoire de Tours*, d'*Orderic Vital*, de *Commynes*, et peut-être même pour le *Procès de Jeanne d'Arc*, quoique le premier volume soit parfaitement complet en lui-même. Il a décidé, en conséquence, qu'à l'avenir on ne mettrait, autant que possible, en circulation, que des ouvrages complets. A cette décision, qui est autant dans l'intérêt des éditeurs que de la Société, s'est joint jusqu'ici un autre empêchement à la publication de *Guillaume de Nangis*. Quatre des ouvrages publiés sous vos auspices étaient sous presse à la fois; et, malgré tout le zèle bien connu de M. Crapelet pour les intérêts de la Société, le Conseil a jugé convenable, et même indispensable, d'attendre la terminaison d'une partie d'entre eux avant de commencer de nouvelles impressions. Aujourd'hui que cet obstacle n'existe plus, plusieurs ouvrages ont déjà remplacé ceux que vous recevrez prochainement, et *Guillaume de Nangis* est du nombre.

« Cet ouvrage formera deux volumes : le premier contiendra, indépendamment de l'introduction et de l'index chronologique des faits, qui doit tenir lieu d'une traduction des textes, toute la *Chronique de Guillaume de Nangis*, de 1113 à 1300, et peut-être aussi les dix-sept premières années de la continuation; le deuxième volume se composerait alors de la fin des continuations (1317 à 1368), et d'une table analytique détaillée. Tout est maintenant terminé, excepté cette table.

« M. Géraud s'est servi, pour la *Chronique de Nangis*, de trois manuscrits inconnus aux précédents éditeurs, dont l'un, entièrement différent des imprimés, lui a paru être le texte original primitif, tel qu'il avait été arrêté par le chroniqueur lui-même, avant d'être modifié par les continuateurs.

« Quand à ceux-ci, M. Géraud a pu consulter, entre autres manuscrits importants, une copie corrigée de la main même de Baluze, et qui paraît avoir été destinée à l'impression. Il a aussi soigneusement recherché dans les chroniqueurs du XIVe siècle, Godefroi de Paris, Jean de Saint-Victor, Froissart, et la Chronique de Saint-Denys jusqu'en 1340, les moyens de rétablir et d'éclairer autant que possible le texte des continuateurs. Vous savez, Messieurs, que ce n'est pas le seul service que M. Géraud rend à la Société, est qu'il rédige, en outre, la plupart des extraits analytiques qui paraissent dans les Bulletins mensuels.

« Vous vous rappelez, Messieurs, tout le prix que votre Conseil attachait à la reproduction en France d'une bonne édition de la *Chronique de Richer*, de l'historien le plus complet du Xe siècle, dont les savants éditeurs de la belle collection des *Monumenta*

Germaniæ historica, par une bonne fortune aujourd'hui trop rare et dont ils étaient bien dignes, ont retrouvé et soigneusement publié depuis peu d'années le manuscrit autographe et unique.

« L'époque dont Richer retrace les événements, celle de la chute de la deuxième dynastie, est si intéressante pour notre histoire nationale ; les sources auxquelles il a puisé paraissent si certaines, quoique en grande partie inconnues, hormis Flodoard et Gerbert, son évêque et son ami ; son témoignage sur les événements des vingt-cinq dernières années de son récit, de 970 à 995, dont il fut en grande partie témoin, paraît tellement véridique ; il montre tant de sagesse et de bonne foi, tant d'éloignement pour les préjugés, répandus dans le plus grand nombre des chroniques même postérieures ; on rencontre à chaque page, dans son livre, tant de renseignements nouveaux sur une foule d'événements et de personnages historiques du premier ordre, tant de lumières sur les mœurs et la vie privée de la nation à une époque aussi obscure, que vous concevrez et partagerez, Messieurs, l'impatience du Conseil à ne pas différer davantage la publication de cet ouvrage.

« Deux années se sont écoulées depuis que les soins de l'édition et de la traduction en ont été confiés à M. Guadet, l'un des deux éditeurs du *Grégoire de Tours* publié sous vos auspices ; nous avons le plaisir de pouvoir vous annoncer, Messieurs, que le manuscrit complet du premier volume vient d'être remis à l'imprimerie, et que le second, dont la traduction est aussi terminée, le suivra immédiatement, afin que tous deux puissent être mis en circulation à la fois.

« Le premier volume se composera, 1°. de l'Introduction ; 2°. d'une table chronologique des événements ; 3°. du texte et de la traduction des deux premiers livres de l'histoire, avec notes au bas des pages. Dans le deuxième volume entreront, 1°. les deux derniers livres de l'histoire ; 2°. les notes et éclaircissements comprenant un tableau géographique de la Gaule au temps de Richer, un tableau généalogique des rois, ducs, comtes, dont il parle ; des recherches sur les titres hiérarchiques et honorifiques au xe siècle, et sur quelques usages du temps ; 3°. enfin, une table alphabétique des noms d'hommes et de lieux, avec analyse des événements. Vous voyez, Messieurs, que le temps consacré à préparer cette édition n'a point été perdu, et que tout annonce qu'elle ne sera pas une des moins dignes de vos suffrages.

« Un cinquième ouvrage, le deuxième volume de *Commynes*, vient encore d'être mis sous presse, et il me suffit de vous le désigner, pour que vous ayez la certitude d'y rencontrer la même fidélité consciencieuse à la reproduction la plus exacte du texte, et

la même connaissance approfondie de l'époque dans les annotations généalogiques et historiques, que vous aurez remarquées dans le premier volume, édité il y a environ un an par mademoiselle Dupont. Le Conseil désire vivement que le troisième volume suive sans aucun retard. C'est une espérance, presque une certitude, que l'éditeur ne craint pas de donner.

« Immédiatement après ces ouvrages, qui vous étaient tous déjà connus, comme ayant été depuis plus ou moins longtemps accueillis par votre Conseil et par vous, Messieurs, je dois aussi vous en rappeler deux autres qui ne vous sont pas moins connus, et qui figurent également dans les précédents rapports, *Orderic Vital* et *Suger*.

« Du premier, vous avez déjà reçu deux volumes; mais le mérite réel de l'ouvrage et le travail difficile et consciencieux de l'éditeur ne seront complétement et généralement appréciés que lorsque l'ouvrage sera terminé. D'un seul mot on pourrait peut-être le juger, en disant que personne n'était plus que M. Auguste Le Prevost en mesure de le publier, par ses recherches historiques antérieures, par sa connaissance positive de toutes les transformations qu'ont subies la plupart des noms de localités mentionnés dans ce chroniqueur, et celle des filiations et des alliances des familles normandes, dans les différents pays où la victoire les a conduites.

« Cette considération, qui fait déjà attacher un grand intérêt à cette édition en Normandie et en Angleterre, est un motif de plus pour désirer de la voir approcher de son terme; elle n'y touche cependant point encore. Le troisième volume est très-avancé; il comprendra les livres VI, VII, VIII et IX, qui conduisent l'histoire contemporaine jusqu'en 1099, à la fin de la première croisade. Ce volume sera prêt à mettre sous presse avant la fin de cette année; le quatrième terminera le texte du récit d'Orderic Vital; il devra être suivi d'un cinquième, qui sera peut-être le plus important de l'ouvrage, et qui en sera comme la clef : ilcontiendra une Introduction ou une sorte de résumé historique des événements dont Orderic Vital fut contemporain et narrateur; une biographie de l'auteur, des tables géographiques et onomastiques très-développées. Ne regrettons pas, Messieurs, cette longueur d'un ouvrage, en apparence d'intérêt local et restreint, mais, en réalité, d'un intérêt très-général pour l'Histoire de France et d'Angleterre au XIIe siècle, surtout quand la Société a pu profiter, pour le rendre aussi parfait que possible, des lumières de M. Auguste Le Prevost.

« C'est aussi à l'histoire du XIIe siècle qu'appartiennent les *Œuvres historiques de Suger,* sur lesquelles le Conseil avait fondé l'espoir d'une légitime approbation des amis de notre histoire nationale,

17

puisqu'elles devaient paraître pour la première fois en corps d'ouvrage, et complétement traduites aussi pour la première fois. Mais je ne puis, Messieurs, les mentionner ici qu'en exprimant le profond regret qu'éprouve en ce moment le Conseil, et que vous partagerez, du motif qui a interrompu les travaux préparatoires de cet ouvrage. L'éditeur, M. Yanosky, dont le nom vous est connu par plusieurs Mémoires importants que l'Institut a couronnés, est depuis quelque temps dangereusement malade. Son travail de collation des textes et de traduction était trop avancé; l'intérêt avec lequel il s'y est livré, tant que sa santé le lui a permis, était trop vif pour que le Conseil puisse et doive prendre à cet égard un autre parti que d'attendre le rétablissement si désirable de la santé de l'éditeur.

« Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de plusieurs autres ouvrages qui, à différentes époques, depuis l'origine de la Société, ont fixé l'attention de votre Conseil, et qui, sans avoir été rejetés, ne figurent cependant plus dans les rapports des dernières années; pour les uns, le vote définitif du Conseil est nécessaire, et, dans ce nombre, les *Extraits de Vies des Saints* et *des Actes des Conciles de la Gaule*, envisagés au point de vue de l'Histoire de France, seraient des plus importants; pour les autres qui sont aussi très-dignes de l'intérêt que leur choix avait déjà vivement excité, le Conseil doit attendre que les éditeurs lui aient annoncé avoir terminé leurs travaux, trop longtemps suspendus; vous apprécierez, Messieurs, sa prudente réserve à cet égard.

« Il me reste à vous entretenir, Messieurs, de quatre ouvrages dont la publication est proposée au Conseil, et dont un seul a été jusqu'à ce jour définitivement admis. Mais quoique les autres n'aient point encore subi la double épreuve de l'examen du comité d'impression et du vote du Conseil, je dois néanmoins vous les signaler, comme témoignage des ressources qui peuvent s'offrir pour des publications nouvelles, et de la confiance que vos suffrages et votre concours inspirent aux amis laborieux et éclairés de notre histoire nationale.

« Celui de ces ouvrages qui se rapporte à l'époque de notre histoire la plus ancienne est une Chronique des croisades, écrite en prose française à la fin du XIII[e] siècle. Il n'en a encore été publié qu'une rédaction fort abrégée, sous le nom de Bernard le Trésorier, par D. Martène, d'abord dans le tome V de l'*Amplissima Collectio*; puis, par M. Guizot, dans la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France; cette dernière édition dégagée des incorrections sans nombre qui rendaient souvent la lecture de la première à peine intelligible, est accompagnée d'une

traduction en français moderne, que le Conseil ne jugerait sans doute pas nécessaire d'ajouter au nouveau texte proposé.

« D. Berthereau, dans les notes et documents qu'il a rassemblés pour former un recueil des historiens des croisades, dit que la chronique imprimée sous le nom de *Bernard le Trésorier* n'est que l'abrégé d'une chronique beaucoup plus développée qui se trouve dans divers manuscrits, et notamment dans un manuscrit de la bibliothèque de Berne, où elle a pour titre *Chronique d'Outremer*. Elle est renfermée dans une collection ou série de chroniques et de morceaux divers concernant les croisades. Elle s'arrête vers l'année 1229, au temps où l'empereur Frédéric II quitta la Terre-Sainte, ce qui confirme l'opinion de M. Guizot, qui a cru reconnaître, dans la partie de la chronique de Bernard postérieure au départ de l'Empereur, un rédacteur différent de celui qui a écrit ce qui précède, et qui pourrait bien être Hugues Plagon.

« L'observation de M. Guizot acquiert un nouveau degré de probabilité, et presque de certitude, par cette circonstance que la partie de la chronique de Bernard le Trésorier postérieure au départ de Frédéric est seule employée dans une histoire générale des croisades jusqu'à la première expédition de Saint-Louis, composée à la fin du XIIIe siècle et conservée à la Bibliothèque royale.

« Pour les temps antérieurs au départ de Frédéric, le manuscrit donne d'abord la traduction française de Guillaume de Tyr, imprimée déjà dans le premier volume des historiens des croisades, que publie l'Académie des Inscriptions, mais qui n'a point encore paru; puis la continuation de cet historien beaucoup plus développée, beaucoup moins aride que dans Bernard le Trésorier; enfin d'autres morceaux concernant également l'histoire des croisades.

« Entre les nombreux passages, indiqués comme preuves de la différence des deux textes par l'éditeur qui offre au Conseil cette publication, M. de Maslatrie, élève pensionnaire de l'École des Chartes et déjà connu par plusieurs bons et utiles travaux, on peut remarquer le passage relatif à l'élévation de Jean de Brienne au trône de Jérusalem. On sait que ce fut le roi Philipppe-Auguste qui désigna le comte aux envoyés des seigneurs d'Outremer; mais les motifs qui déterminèrent le Roi à ce choix furent tout autres qu'on ne pouvait le supposer, suivant la chronique manuscrite, qui rapporte avec détails l'ambassade envoyée en France par les principaux seigneurs croisés, au Roi directement, et non à Jean de Brienne, comme porte la chronique imprimée. Le choix du Roi fut uniquement inspiré par le désir d'éloigner de France Brienne, qui aimait éperdument la comtesse Blanche de Champagne, au grand déplaisir du Roi, et qui avait outragé le comte Pierre d'Auxerre,

cousin de Philippe-Auguste. « Car si le Roi, ajoute le chroniqueur, « eût entendu au profit du royaume de Jérusalem, il eût trouvé un « aussi haut homme, et plus riche, qui mieux eût pu supporter et « soulager la pauvreté de la terre. » Rien de tout cela n'est dans la chronique imprimée, qui raconte en deux phrases l'élection et l'arrivée de Jean de Brienne en Palestine; quelquefois la chronique manuscrite diffère totalement de la chronique imprimée, sans qu'on puisse vérifier laquelle des deux est la plus exacte.

« Désirant vérifier si le manuscrit de Berne, signalé par D. Berthereau, était bien complétement analogue à celui de Paris, M. de Maslatrie a demandé des renseignements au bibliothécaire de cette ville ; mais les renseignements qu'il doit à son obligeance sont encore malheureusement insuffisants pour faire bien juger de l'importance de ce manuscrit. Cette chronique n'en reste pas moins très-curieuse et pleine de détails importants, qui manquent dans le texte imprimé : elle formerait un volume in-8°.

« Jusqu'ici, néanmoins, le Conseil s'est montré peu favorable à plusieurs autres propositions d'ouvrages concernant les croisades; l'année dernière il ajourna indéfiniment l'impression de la partie historique du Roman de Godefroy de Bouillon, relative à la première croisade, et le poëme de Guillaume de Machau, sur la prise d'Alexandrie, en 1365, par Pierre de Lusignan, roi de Chypre.

« Il est vrai que la rédaction en vers de ces deux ouvrages fut un premier motif de répulsion; et le Conseil jugea que les faits historiques nouveaux qu'ils pourraient contenir trouveraient naturellement leur place dans des extraits destinés à entrer dans la grande collection des historiens relatifs aux croisades, que publie l'Académie des Inscriptions; la Chronique d'Outremer pourrait mériter une publication distincte, si l'intérêt et la nouveauté des récits le réclamaient en effet.

« L'attention du Conseil a été récemment appelée sur un autre ouvrage d'une plus grande importance, et qui est digne du plus sérieux examen de sa part et de la part du comité d'impression. Un de ses membres pour qui sont si familières les sources historiques du xve siècle, qui a si bien su en extraire tout ce qu'elles renfermaient de vrai, d'intéressant, d'original, pour en composer tant de beaux récits, tant d'admirables tableaux de la longue lutte entre la maison de Bourgogne et les rois de France, a signalé au Conseil l'Histoire encore inédite des règnes de Charles VII et de Louis XI, attribuée à Amelgard, prêtre de Liége, comme pouvant être l'objet d'une publication des plus dignes d'intérêt.

« Cette Histoire n'est connue que par l'analyse exacte, mais incomplète, que La Porte Du Theil en donna dans le premier vo-

lume des Notices des Manuscrits, par quelques fragments sur les affaires de Liége, depuis 1465 jusqu'en 1483, insérés par D. Martène, dans le tome IV de l'*Amplissima Collectio*, par l'usage qu'en ont fait plusieurs historiens anciens de Belgique, et surtout par le parti heureux qu'en a su fréquemment tirer l'historien des ducs de Bourgogne. . . . .

« Elle offre une appréciation très-éclairée des grands événements du xve siècle, des changements importants introduits dans les différentes branches de l'administration publique ou du service militaire, et dans l'état social de la nation sous le long règne de Charles VII; on y trouve, sur beaucoup d'événements, une foule de détails précieux recueillis évidemment par un témoin oculaire, ou puisés aux sources les plus authentiques, et qu'on ne retrouve point dans Monstrelet, dans Georges Chastelain, dans Berry, dans Alain Chartier, ni même dans l'historiographe de Charles III, Jean Chartier. . . . .

« Le véritable auteur de cette histoire, qui s'était caché sous le pseudonyme d'Amelgard, dont la biographie était entièrement inconnue, a paru à M. de Barante ne pouvoir être autre que Thomas Basin, évêque de Lisieux, depuis 1447 jusqu'en 1466.

« Le rapprochement que nous avons fait entre les extraits de l'Histoire de Charles VII du prétendu Amelgard donnés par Du Theil, qui n'a pas soupçonné le véritable auteur de l'ouvrage, et la vie de Thomas Basin, insérée dans le tome XI du *Gallia Christiana*, dont les auteurs n'ont point cependant signalé l'Histoire de Charles VII et de Louis XI parmi les ouvrages de cet évêque, confirme en tous points l'identité déjà reconnue par M. de Barante.

« En effet, Thomas Basin, né à Caudebec en 1412, reçu docteur en droit civil à Pavie, docteur en droit canon à Louvain, envoyé par le pape en Hongrie, avec le légat apostolique; puis, à son retour en France, nommé professeur de droit canon à l'Académie de Caen, fonction qu'il exerça pendant six ans; créé enfin évêque de Lisieux en 1447, avait déjà, à cette époque, acquis une grande expérience, et par l'habileté et la modération de sa conduite jouissait d'une grande considération. Par suite de l'influence qu'il avait acquise dans son diocèse, et qui ne lui fut pas inutile pour aider à l'expulsion des Anglais, il se trouva lier des relations fréquentes avec les personnages les plus élevés de la cour de Charles VII, particulièrement avec Dunois, auquel il avait présenté un plan à suivre pour la soumission de la province. Ce fut lui qui reçut solemnellement, à la tête des autres évêques de Normandie, Charles VII, à son entrée à Rouen, et il fut, avec d'autres docteurs, chargé par ce Roi de rédiger un Mémoire sur la

révision du procès de Jeanne-d'Arc. Mais s'il avait la faveur de ce prince, il n'eut pas celle de Louis XI, ayant résisté à ses prétentions d'obtenir le duché de Normandie du vivant de son père. Aussi, ce prince étant devenu roi, Thomas Basin ne tarda pas à tomber tout à fait en disgrâce. Le souvenir du passé, son refus de prendre parti contre le frère du Roi, devenu plus tard duc de Normandie, sa propension manifeste pour la maison de Bourgogne, furent autant de causes qui le firent toujours haïr et persécuter par Louis XI.

« Expulsé en 1465 de son diocèse, qu'il avait dignement administré pendant dix-huit années, il se réfugie à Louvain, puis revient momentanément en France, où il essaie inutilement de rentrer en grâce par l'intermédiaire de quelques anciens amis; il obtient, pour unique faveur, d'être envoyé à Perpignan, où il reste à peine une année. Il se retire ensuite en Savoie, puis il habite successivement Trèves, Utrecht et Louvain. Le Roi, continuant de mettre opposition sur les revenus de son diocèse de Lisieux, Basin se rendit à Rome, déposa son titre d'évêque entre les mains du pape, qui lui conféra le titre d'archevêque de Césarée.

« Basin retourna dans le Brabant, à Trèves et à Utrecht, et, dans un intervalle de quelques années, composa un long récit apologétique de sa conduite, et un autre récit allégorique de ses nombreux voyages et des persécutions qu'il avait endurées. On retrouve dans ces écrits quelques détails entièrement conformes à ceux de l'Histoire de Charles VII et de Louis XI, attribuée au prétendu Amelgard. Ce fut aussi dans ce pays qu'il composa ces deux ouvrages, sans oser toutefois y mettre son nom.

« Rien n'était plus propre, que cette vie errante et agitée à donner à l'évêque de Lisieux, déjà si éclairé et jadis si puissant, cette indépendance d'opinion, cette élévation de pensées, ce jugement supérieur, qui domina le plus souvent chez lui les préjugés et les faiblesses de l'esprit de parti. La sévérité d'opinion quelquefois implacable qu'exprime le prétendu Amelgard sur la conduite de Louis XI, n'est aussi que trop justifiée par la persécution dont Th. Basin avait été l'objet. Elle est parfaitement expliquée par la participation très-active et très-influente aux affaires de l'État, sous Charles VII, que l'auteur supposé de cette Histoire attribue à l'évêque de Lisieux; les événements qu'il décrit avec le plus de détails, et en témoin oculaire, sont précisément ceux qui concernent la Normandie et le Brabant, pays qu'il habita le plus longtemps.

« En lisant dans la chronique du prétendu prêtre de Liége le tableau effrayant des maux que l'occupation anglaise avait causés en Normandie, on reconnaît l'évêque de Lisieux racontant les funestes événements dont il avait été le témoin. On pourrait multiplier à

l'infini ces rapprochements qui confirment en tous points l'opinion de M. de Barante, et dont le résultat est de donner une valeur bien plus grande à une histoire rédigée par un témoin oculaire, homme d'un esprit supérieur, qui eut lui-même une part active dans une partie des événements qu'il raconte.

« Le soin qu'il a pris de dissimuler le nom de l'auteur véritable, de le couvrir sous un pseudonyme, ne montre-t-il pas la crainte qu'il éprouvait de rendre sa famille victime de la franchise avec laquelle il avait enregistré si fidèlement les persécutions de Louis XI, ses vices, ses bizarreries, rachetées par d'éminentes qualités, qui furent moins sensibles pour l'évêque de Lisieux exilé.

« On pourrait donner d'autres preuves encore de cette identité incontestable, et elles viennent d'être réunies, avec beaucoup plus de détails sur la vie de l'évêque de Lisieux, dans une Notice fort intéressante de M. Quicherat, insérée au dernier cahier de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, et dont je n'avais point connaissance lorsque j'ai rédigé ce rapport. Elle devra servir à convaincre davantage le Conseil de tout l'intérêt qu'offrirait cette nouvelle publication. Toutefois, Messieurs, une seule considération pourrait l'arrêter. L'Histoire de Charles VII et de Louis XI est écrite en latin, et quoiqu'elle soit d'un style généralement pur, concis, quelquefois même rempli d'élégance et nourri des meilleures inspirations de la littérature ancienne, le Conseil jugera sans doute nécessaire de joindre au texte une traduction, ce qui donnerait à l'ouvrage une étendue considérable.

« Si ce motif paraissait devoir faire obstacle à l'approbation du Conseil, qui peut craindre de trop multiplier les impressions d'ouvrages anciens, moins agréables à beaucoup de sociétaires, il n'est pas douteux qu'il ne réunisse ses efforts pour obtenir que cette Histoire importante entre dans la grande Collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, publiés par les soins de M. le Ministre de l'Instruction publique; elle formerait la continuation toute naturelle de la *Chronique du religieux de Saint-Denis sous le règne de Charles VI,* éditée et traduite avec tant de soin par M. Bellaguet.

« A la même période se rapporterait un autre ouvrage qui devra être proposé au Conseil dans sa plus prochaine séance. Vous savez, Messieurs, que les écrits historiques de Georges Chastellain, qui jouissait d'une si grande estime au xve siècle, comme poëte et comme historiographe des ducs de Bourgogne, qui, après avoir parcouru la plupart des cours de l'Europe, s'était fixé à la cour de Philippe-le-Bon, alors la plus brillante et la plus puissante, ne nous sont encore connus qu'en partie et par des fragments rassemblés à

force de recherches intelligentes. Cette restitution, cette sorte de résurrection à la vie littéraire des membres incomplets d'un historien jadis célèbre, épars et ensevelis sous la poussière des bibliothèques, est entièrement due à M. Buchon.

« Après avoir inséré dans sa grande collection de *Chroniques et Mémoires sur l'Histoire de France*, comme étant écrit par cet historien, un morceau qu'il reconnut depuis ne pas lui appartenir, la *Chronique de Jacques Delalaing*, M. Buchon est parvenu à retrouver quatre fragments importants et la table générale de la *Chronique des ducs de Bourgogne*, dont l'ensemble paraît s'être étendu depuis l'année 1419 jusqu'à l'année 1470, et peut-être même jusqu'à celle de sa mort, en 1474. M. Buchon publia en 1825, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, la portion de l'ouvrage qui s'étend de 1464 à la fin de 1469, et la table générale de tout l'ouvrage; c'était un moyen d'en faire reconnaître d'autres parties. Dix ans plus tard, lorsqu'il se proposait de reproduire dans le *Panthéon littéraire* les principales chroniques de sa première collection, il dut à de nouvelles recherches la bonne fortune de reconnaître dans la bibliothèque d'Arras deux nouveaux fragments; l'un comprenait l'intervalle des années 1419 à 1422, depuis l'assassinat du duc Jean au pont de Montereau jusqu'à la mort d'Henri V, roi d'Angleterre, et de Charles VI, roi de France; l'autre fragment embrassait les années 1461 à 1463, c'est-à-dire le commencement du règne de Louis XI. M. Buchon joignit à ces deux fragments celui qu'il avait déjà publié en 1825. Il rassembla toutes les pièces qu'il put retrouver du même auteur, telles que poésies, lettres, un livre des nobles malheureux, imité de Boccace, un Mémoire justificatif de sa conduite, et il publia en 1837 une édition des œuvres inédites de G. Chastellain.

« Mais il restait encore à retrouver toute la partie de la chronique relative au règne de Charles VII, c'est-à-dire à un intervalle de quarante années, depuis 1422 jusqu'à 1461. M. Buchon, continuant ses recherches, a eu le bonheur de reconnaître des fragments nouveaux inédits, se rapportant à cette longue période, et à l'intervalle compris entre les années 1428 et 1431, époque si importante pour l'histoire de Jeanne d'Arc.

« En offrant à la Société de l'Histoire de France de publier sous ses auspices cette portion importante et entièrement inédite de la *Chronique de Chastellain*, M. Buchon ne renonce pas à poursuivre des recherches qui laisseraient encore quelque espoir de la compléter.

« Lorsqu'il prendra une décision à cet égard, le Conseil se souviendra qu'il fut déjà consulté l'année dernière sur la publication d'une

autre chronique de la même époque, celle du *Règne de Charles VII*, par Alain Chartier; cette chronique, qui n'a point été insérée dans les grandes collections de Mémoires, est écrite dans un point de vue tout français, caractère opposé à celui de la Chronique de Chastellain, tout dévoué à la maison de Bourgogne. Si le Conseil n'a point encore pris de décision à cet égard, c'est parce que l'éditeur qui s'offrait pour cette publication, M. Quicherat, était déjà chargé de l'édition des *Procès de Jeanne d'Arc*, dont on ne voulait point le distraire.

« La publication de ces chroniques, celle plus neuve et plus importante encore de l'Histoire de Charles VII et de Louis XI, par l'évêque de Lisieux, formeraient, avec les *Mémoires de Pierre de Fenin*, pour les années 1407 à 1427, déjà publiés par la Société, et avec les *Mémoires de Commynes*, pour le règne de Louis XI, dont l'édition va se poursuivre activement, un ensemble de monuments précieux pour notre histoire au XV[e] siècle.

« De cette époque ancienne de nos annales, et surtout de l'évêque Thomas Basin, narrateur indigné des calamités de l'invasion étrangère et des dissensions civiles de la France au XV[e] siècle, la distance est grande assurément, à un avocat du Parlement de Paris au XVIII[e] siècle, Barbier d'Incarville, consignant jour par jour, dans son journal, pendant près de cinquante années, du point de vue de sa position sociale, bourgeoise et parlementaire, toutes les nouvelles, plus ou moins amusantes et scandaleuses, de la cour, de la ville et du barreau, toutes les sanglantes épigrammes, les chansons satiriques, les bons mots, souvent un peu communs et grivois, qui circulaient de la cour à la ville. Toutefois, Messieurs, votre Conseil administratif n'a pas jugé indigne de votre approbation un ouvrage de ce genre écrit sur une époque assez pauvre en narrations aussi détaillées. Il a pensé que la variété qu'il pourrait répandre sur l'ensemble de vos publications, généralement accusées d'être trop sérieuses, serait à vos yeux une justification de son choix.

« Vous savez, Messieurs, que, si les règnes de Louis XIII et de Louis XIV ont été féconds en historiens contemporains qui en ont décrit les événements des points de vue les plus opposés, il n'en a pas été de même de l'époque de la Régence et du long règne de Louis XV. Ce n'est pas la moindre singularité d'une époque où le mouvement littéraire semblait commencer à se diriger d'une part vers l'étude plus sérieuse des réformes sociales, et vers les théories philosophiques les plus audacieuses; et d'une autre part, avec non moins d'ardeur que dans la dernière moitié du siècle de Louis XIV, vers un goût plus éclairé des anciennes sources originales de notre

histoire. En effet, c'est dans la première moitié du XVIIIe siècle qu'ont été commencées, avant les travaux encyclopédiques qui en signalèrent la seconde moitié, la plupart des grandes collections qui sont aujourd'hui la base de nos études et de nos recherches; collections que, malgré le concours de tant d'esprits éclairés, malgré la coopération si intelligente et si puissante du corps savant le plus complétement dévoué aux études historiques, nous ne voyons point encore terminées, telles que les *Historiens de France,* les *Ordonnances*, et la dernière édition du *Gallia Christiana,* qui attend encore des continuateurs. Mais pour les narrateurs des événements contemporains, le nombre en est fort borné. Les *Mémoires de Saint-Simon,* qui répandent tant de lumières sur la dernière moitié du règne de Louis XIV et sur la Régence, s'arrêtent, vous le savez, à la mort du duc d'Orléans, à la fin de 1723. Saint-Simon avait promis une continuation jusqu'à la mort du cardinal de Fleury, mais cette portion, embrassant une époque postérieure à sa retraite de la cour et des affaires, n'eût pas offert l'intérêt qui rend si piquants ses grands Mémoires, où le narrateur figure à chaque pas comme témoin et comme acteur. Ces Mémoires, qui ne comprennent d'ailleurs que huit années communes au journal de Barbier, envisagent les événements et les hommes d'un point de vue si diamétralement opposé à celui qui dirigeait l'auteur de ce journal, qu'il est regrettable de ne pouvoir suivre plus longtemps la comparaison de récits faits sur les mêmes événements, d'une part, par un homme de cour animé de toutes les prétentions les plus exagérées du grand seigneur; de l'autre, par un avocat honnête homme, homme de sens et d'esprit, et aussi caustique à sa manière.

« Les Mémoires secrets de Duclos comprennent également les dernières années de Louis XIV, la Régence, le ministère du duc de Bourbon, une partie de celui du cardinal de Fleury, et s'arrêtent à l'année 1726. L'auteur, qui apprécie et juge avec liberté, et d'un esprit satirique, la corruption de la Régence, a peint les caractères avec une justesse et une finesse qui décèlent l'auteur des *Considérations sur les Mœurs.* Il recherche les causes des événements et les apprécie avec sagacité, et en véritable historien; mais il entre généralement peu dans les détails qui feront l'intérêt du Journal de Barbier.

« Les Mémoires de Madame de Staal, quoique intéressant par un petit nombre d'événements généraux, tels que la conspiration de Cellamare, présentent plutôt cependant le récit de la vie privée de l'auteur. Confidente de la duchesse du Maine, vivant dans son intimité, impliquée dans les petites intrigues de la petite cour de

Sceaux, elle retrace, dans un style élégant et facile, les petits ridicules de la haute société, vus à travers les illusions de son amour-propre ou de ses passions, mais vus dans une sphère très-resserrée.

« Lémontey a cité des Mémoires manuscrits du duc de Croy qui présenteraient sans doute, du point de vue de la cour, une partie des mêmes événements envisagés par notre avocat d'un point de vue tout différent.

« M. Taschereau a publié, *dans la Revue rétrospective*, trois fragments appartenant à la période embrassée par le journal de Barbier; l'un est intitulé *Chronique du règne du roi Louis XV*, années 1742-1743, trouvée parmi les papiers de la Bastille. L'éditeur de la *Revue*, avec une grande vraisemblance, a cru reconnaître dans ce récit des rapports recueillis pour le lieutenant-général de police, M. de Marville, par une espèce d'espion de bonne compagnie qui rassemblait, de toutes parts, dans les rues, dans les salons, les bruits de toute nature, même les plus scandaleux. Si l'on sourit quelquefois de ces récits, le mépris fait bientôt place au sourire.

« Un deuxième fragment, intitulé *Journal de la cour et de Paris*, en 1733, n'offre non plus rien de commun avec celui de Barbier que l'époque dont il traite.

« Il n'en est pas de même de la troisième de ces publications, la plus importante, le Journal de Mathieu Marais, avocat aussi au parlement de Paris : ce Journal, qui s'étend de 1721 à 1725, et comprend deux mois de l'année 1727, n'est qu'un fragment d'un ouvrage plus étendu, qui n'a point été retrouvé; c'est l'ouvrage qui peut donner de celui de Barbier l'idée la plus exacte : tous deux sont rédigés sous la même forme, jour par jour, dans le même esprit et d'un même point de vue; les mêmes événements y sont racontés et appréciés presque de la même manière. « Cette analogie ne peut être que très-favorable à Barbier, puisque Mathieu Marais, qui fut bâtonnier de son ordre, était fort apprécié de Bayle, auquel il avait fourni de nombreux documents destinés à son grand Dictionnaire.

« Tels sont à peu près les seuls Mémoires originaux connus sur le règne de Louis XV, car on ne peut ainsi nommer l'histoire de ce règne par Voltaire, en partie contemporain des événements, qui les envisage de plus haut, et juge le mouvement général de sa nation dans ses relations avec les autres États de l'Europe.

« La *Correspondance littéraire* de Grimm commençant en 1754, et, plus tard, les *Mémoires* de Bachaumont, qui commencent quelques années après la fin de notre Journal, n'ont avec lui de rapports ni par la forme de la rédaction, ni par le fond du récit. En effet,

le caractère des réunions de madame Doublet, chez laquelle vivait Bachaumont, en nombreuse compagnie de gens de lettres et de gens du monde, était bien plutôt littéraire que politique.

« Les mémoires de Clément, de Genève, publiés sous le titre de *Nouvelles littéraires de la France*, de 1748 à 1753, ne présentent, ainsi que le titre l'annonce, que des nouvelles intéressant les lettres, les sciences et les arts, dans le genre du *Mercure*, des Journaux de Trévoux et de Verdier.

« On peut donc dire que le *Journal* de Barbier remplit, le plus complétement, le long intervalle entre les *Mémoires de Saint-Simon* et ceux de Bachaumont, puisqu'il commence en 1715 et ne finit qu'en 1762.

« Les manuscrits, qui remplissent sept portefeuilles in-4°, sont conservés à la Bibliothèque royale où ils n'ont point encore, par un heureux hasard, attiré l'attention des éditeurs, curieux de ces sortes de récits.

« Suivant l'examen qu'en avait fait le comité d'impression et l'étude plus attentive qu'en a faite depuis plusieurs mois l'éditeur choisi par le Conseil, M. Auguste Paris, les nouvelles politiques, les affaires du parlement, la chronique scandaleuse, intéressent bien plus vivement Barbier que les nouvelles littéraires. « C'était un homme d'esprit et de sens, et surtout un honnête homme; porté d'inclination plutôt vers le parlement que vers la cour, il est cependant quelque fois sévère envers le parlement; et, en général, disposé à admettre le bien, même dans les actions de la cour, quoiqu'il se plaise à recueillir en passant les anecdotes, les bons mots, les chansons satiriques contre les hautes classes.

« Son style n'est pas orné, mais simple, rapide, quelquefois original, souvent mordant et satirique; quelquefois il se laisse entraîner dans le récit d'une anecdote scandaleuse à une extrême vivacité d'expression; mais déjà, suivant la remarque de M. A. Paris, un de ses lecteurs avait pris le soin de sa réputation, en effaçant tous les mots faits pour blesser la délicatesse et la convenance du langage.

« Il y aura sans doute d'autres retranchements à faire; telle a été, du moins, l'intention du Conseil, qui a pensé, sauf l'examen plus attentif et l'opinion motivée de l'éditeur et du commissaire responsable, M. Ravenel, pouvoir réduire ce journal à deux volumes.

« Déjà une comparaison entre le journal de Marais et celui de Barbier a fait penser à M. A. Paris qu'il serait possible de retrancher entièrement cet intervalle de cinq années. Peut-être le Conseil ne partagera-t-il pas cette opinion, dont le résultat serait de rendre

incomplet un récit qui embrasse tout le long règne de Louis XV; mais il peut être assuré du zèle que l'éditeur apporte au travail qui lui a été confié.

« Vous voyez, Messieurs, que votre Conseil administratif, sans avoir tenu toutes les promesses et toutes les espérances qu'il vous avait fait concevoir l'an dernier, n'est cependant pas resté inactif; vous jugerez s'il a continué de répondre dignement à la confiance que vous lui avez témoignée.

« L'impression de cinq volumes depuis votre dernière assemblée générale;

« La mise sous presse de cinq autres volumes;

« La continuation du travail préparatoire de deux autres ouvrages importants, dont l'un n'est que momentanément suspendu, nous devons l'espérer;

« L'examen non encore complet de quatre nouveaux ouvrages, dont l'un a déjà obtenu son assentiment définitif :

« Tel est, Messieurs, le résultat de ses efforts pendant l'année qui vient de s'écouler.

« Satisfaite de l'influence réelle et puissante, quoique souvent peu apparente, qu'exerce une réunion d'hommes éclairés, par le fait seul de leur association, votre Société a contribué pour sa part à entretenir au dehors le zèle qui nous anime tous pour l'étude de notre histoire nationale. Dans son sein, point de rivalités de systèmes, de doctrines; elle continue de rester étrangère à toutes les écoles historiques; vouée seulement à la recherche et à la publication des sources originales, indispensables à toutes les méthodes diverses d'envisager l'histoire, elle peut être fière de compter dans ses rangs les plus honorables représentants, les plus illustres chefs de ces différentes écoles. Elle se fait aussi un devoir de partager la reconnaissance de tous les amis des études historiques pour les encouragements nouveaux dont ces études peuvent être l'objet, et pour les services qui leur sont rendus, soit par des travaux isolés, soit par les corps savants, soit par l'autorité supérieure. Il est superflu de vous rappeler, Messieurs, les importantes publications dirigées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et celles des Comités historiques fondés au Ministère de l'Instruction publique, pour l'Impression de documents inédits sur l'histoire de France; chaque année en voit accroître le nombre et l'intérêt. Mais depuis votre dernière assemblée générale, deux faits nouveaux, et pour ainsi dire deux institutions nouvelles, sont venus prendre rang à côté des plus utiles encouragements accordés aux études historiques : je veux parler, d'une part, de l'organisation des archives départementales et communales du royaume, ordonnée avec tous

les soins possibles par M. le Ministre de l'Intérieur et M. le sous-secrétaire d'État au même département; et, d'une autre part, du catalogue général des manuscrits conservés dans les bibliothèques départementales de la France, dont M. le Ministre de l'Instruction publique a fait commencer la rédaction. En signalant à la reconnaissance des amis de notre histoire nationale ces deux nouveaux moyens de conservation et de publicité d'une portion notable des sources de notre histoire, c'est vous associer en quelque sorte, Messieurs, à leur succès et à leurs utiles développements. »

Rapport de MM. les Censeurs sur l'emploi des fonds depuis la dernière assemblée générale, en mai 1841.

« Messieurs,

« En vous présentant l'examen des comptes de l'exercice de 1840, nous exprimions l'année dernière notre satisfaction de pouvoir annoncer à la Société que sa situation financière s'était notablement améliorée; cette année encore, nous sommes heureux d'avoir à lui faire une déclaration semblable, et d'entrevoir enfin le jour où, pouvant sortir des limites qu'une sage direction lui avait prescrites, elle sera en mesure de donner à ses utiles travaux l'extension nécessaire pour parcourir dignement la voie qu'elle s'est tracée.

« Voici le compte des recettes et dépenses pendant l'année 1841:

RECETTES.

Reste en caisse de l'année 1840...........		119f,57
339 cotisations, dont 1 de 1837, 2 de 1839, et 10 de 1840...........................		10 170, »
Vente d'ouvrages par M. Renouard......	1 189f, »	
A divers.............................	1 012, 50	
Au Ministère de l'Instruction publique...	855, »	3 056f,50
Total..................		13 346f,07

DÉPENSES.

Impressions.

Payé à M. Crapelet, pour solde des mémoires de la précédente année, et pour impression de l'*Histoire des ducs de Normandie*, du 1er volume des *OEuvres d'Éginhard*, du *Bulletin* et de l'*Annuaire*.............	9 351f,55

Honoraires.

Aux éditeurs de l'*Annuaire*, des *OEuvres*

Recette.................		13 346f,07
de Commynes, du *Procès de Jeanne d'Arc* et des *Lettres de Marguerite d'Angoulême*.	2 647, 25	
Dépenses diverses.		
Brochage, acquisition de livres, reliures, droits de recette et menues dépenses......	965, 45	12 964, 25
En caisse au 31 décembre..............		381f,82

En 1840, la recette a produit par les cotisations...............................	9 000f, »
Par la vente des livres.................	2 337, 20
Les dépenses ont été pour les impressions.	8 739, 10
Pour les honoraires..................	2 405, »
Pour dépenses diverses................	1 097, 12
Si l'on compare cet exercice avec celui de 1841, on remarquera une augmentation de recette sur les cotisations de...........	1 170, »
Sur la vente des livres de..............	719, 30
ce qui peut être considéré comme un excédant de recette.	
Sur les dépenses diverses, ce qui peut être considéré comme un excédant de recette, une diminution de.......................	131, 67
Total..................	2 020f,97
desquels il faut déduire pour excédant de dépenses sur les impressions........................ 612f,45 } Sur les honoraires............ 242, 25 }	854, 70
Reste...............................	1 166f,27

qui viennent témoigner du bon état de nos finances.

« L'article des cotisations nous amène, Messieurs, à vous présenter un aperçu du personnel de la Société. Au 31 décembre dernier, le nombre des membres admis depuis sa fondation s'élevait à 512. Les admissions sont réparties par année de la manière suivante :

En 1833.....	107 membres.	En 1838.....	38 membres.
1834.....	53	1839.....	40
1835.....	65	1840.....	63
1836.....	50	1841.....	59
1837.....	37		

Toutefois, de ces 512 membres, il faut en déduire 151 qui ne font

plus partie de la Société, et sur lesquels 36 ont été rayés par suite de décisions prises par le Conseil, 19 sont décédés, et 96, admis dès l'origine, ont envoyé leur démission; reste 361 membres. Sur ce nombre, il en est 35 dont les mandats ont été envoyés en Allemagne et en Angleterre, et qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation. Vous remarquerez, Messieurs, que pour les années 1837 et 1838, le chiffre des admissions a baissé; c'est aussi à cette époque que les démissions ont été le plus nombreuses. Quelle en a été la cause? Il faut bien le reconnaître, c'est la suppression du *Bulletin :* elle a été décidée alors, dans des vues d'économie sans doute, mais elle n'en a pas moins été une mesure fatale, et les faits sont malheureusement là pour le prouver. En émettant leur opinion à ce sujet, les censeurs ne croient pas, Messieurs, avoir dépassé les limites de leurs attributions; car c'est un devoir pour eux de signaler tout ce qui leur paraît avoir porté préjudice aux intérêts bien entendus de la Société.

« Le chiffre des mémoires dus à MM. Crapelet et Lahure, et qui seul constitue le passif de la Société, s'élevait, au 31 décembre, à 4 166f,55. Cette somme se trouve largement couverte par les exemplaires de nos publications existant en magasin, lors même qu'on les évaluerait au quart du prix de fabrique, et en mettant de côté les exemplaires du *Bulletin* (1837-1842), les six volumes des *Annuaires*, les exemplaires incomplets et ceux sur papier vélin. Le dénombrement fait d'après le dernier inventaire donné par notre libraire, M. Renouard, présente en totalité plus de 6 000 volumes.

« Il nous reste à vous dire, Messieurs, que nous avons trouvé la comptabilité parfaitement en règle; et en vous engageant à adresser à MM. les membres du comité des fonds, notamment à son président, ainsi qu'à notre trésorier, des remercîments pour l'ordre et le zèle qu'ils apportent dans la gestion de nos finances, nous vous proposerons aussi, Messieurs, de donner votre approbation aux comptes qu'ils présentent pour l'exercice de l'année qui vient de s'écouler. »

Les censeurs,

AM. BOUVIER, D. DUSOMMERARD.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 17.) BULLETIN (10 JUILL. 1842.)

DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 JUIN 1842.

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EYRIÈS, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

533. M. Patin, membre de l'Académie française, professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres de Paris, rue Cassette, n° 15, présenté par M. Magnin.

534. M. le comte d'Audiffret, receveur général du département de la Côte-d'Or, au palais du Petit-Luxembourg, à Paris, présenté par M. Ch. Lenormant.

Ouvrages offerts à la Société.

Par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Les 15 volumes suivants de la Collection de Documents inédits sur l'histoire de France.

Collection des Cartulaires de France, tom. I et II : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, publié par M. Guérard. 2 vol. in-4°, 1840. — Tom. III : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, publié par M. Guérard, 1 vol. in-4°, 1840.

Les *Olim*, ou *Registres des arrêts rendus par la cour du Roi sous les règnes de saint Louis, de Philippe-le-Hardi, de Philippe-le-Bel, de Louis-le-Hutin et de Philippe-le-Long*; publiés par M. le comte Beugnot. Tom. I, 1254-1273. 1 vol. in-4° de 1149 pages, 1839. Tom. II, 1274-1318. 1 vol. in-4° de 1027 pages, 1842.

Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 *à* 1422; publiée en latin pour la première

fois, et traduite par M. Bellaguet; précédée d'une Introduction, par M. de Barante. Tom. II et III, in-4°, 1841.

Procès des Templiers, publié par M. Michelet. Tom. I, in-4°, 1841.

Archives législatives de la ville de Reims, 1re partie, COUTUMES: *Collection de Pièces inédites pour servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la cité*; par M. P. Varin. 1 vol. in-4°, 1840.

Négociations, Lettres et Pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges; par M. Louis Paris. 1 vol. in-4°, 1841.

Papiers d'État du cardinal de Granvelle, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon; publiés sous la direction de M. Weiss. Tom. I, jusqu'en 1532; tom. II, jusqu'en 1543. 2 vol. in-4°, 1841.

Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, extraits de la correspondance de la cour et des généraux; par le lieutenant-général de Vault, directeur général du dépôt de la guerre, mort en 1790; revus, publiés, et précédés d'une Introduction, par le lieutenant-général Pelet, directeur général du dépôt de la guerre. Tom. IV : *Campagnes de Flandre, d'Italie, d'Allemagne, en* 1704. 1 vol. in-4°, 1841.

Documents historiques inédits extraits de la Bibliothèque royale, des archives ou des bibliothèques des départements; publiés par M. Champollion-Figeac. Tom. I, 1re partie : Rapports et Notices; 2e partie : Texte des documents. 1 vol. in-4°, 1841.

Ces 14 volumes font partie de la première série (Histoire politique) de la Collection; le volume suivant appartient à la deuxième série : Histoire des lettres et des sciences.

Les quatre livres des Rois, traduits en français du XIIe *siècle, suivis d'un fragment de Moralités sur Job et d'un choix de Sermons de saint Bernard*; publiés par M. Leroux de Lincy. 1 vol. in-4°, 1841.

Bulletin archéologique, publié par le Comité historique des Arts et Monuments. 2e volume, 2e numéro, contenant les procès-verbaux des séances du 26 janvier et du 9 février 1842. Brochure in-8°.

Par M. Travers, secrétaire de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Caen :

Annuaire du département de la Manche. 14e année, 1842, 1 fort vol. in-4°. M. Travers a envoyé précédemment les treize premières années de ce recueil, dont il est éditeur et principal rédacteur.

Bulletin de l'instruction publique et des sociétés savantes de l'Académie de Caen, rédigé par M. Travers. Tome II, 2e année, mai 1842.

Mémoires de la Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise. Année 1840. 1 vol. in-8, Falaise, 1841.

Par M. H. Dusevel :

Documents relatifs aux mystères et jeux de personnages représentés à Amiens pendant le XVe *siècle, tirés des registres de l'hôtel-de-ville d'Amiens*; par M. H. Dusevel. Brochure in-8° de 16 pages, extr. des *Archives de Picardie*, 5e livraison. Amiens, 1842.

Par M. de Witte :

La double Minerve; explication d'un vase peint appartenant à M. le comte Albert Du Chastel; par M. de Witte. Brochure in-8° de 14 pages, extr. du tome VIII, n° 1 du *Bulletin* de l'Académie de Bruxelles.

Par M. Trébutien :

Le Mont-Saint-Michel au péril de la mer; fragment. Brochure in-8°. Caen, 1841.

Notes sur Claude Fauchet, évêque constitutionnel, et député du Calvados à l'Assemblée législative et à la Convention nationale. Brochure in-8°. Caen, 1842.

Par MM. de La Saussaye et Cartier :

Revue numismatique. Tables pour l'année 1841. Brochure in-8°. Blois, 1842.

Par M. Techener :

Bulletin du Bibliophile. 5e série, n°s 2 et 3, février et mars 1842.

Par M. Anténor Joly :

Mémoire aux Chambres sur la refonte des monnaies de billon, ou nouveau système monétaire historique; par M. A. Joly. Broch. in-4°. Paris, 1842.

Correspondance.

— M. de Barante exprime ses regrets d'être empêché par une absence momentanée de présider cette séance du Conseil.

— M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, informe le Conseil qu'il vient d'accorder à la bibliothèque de la Société un exemplaire de la *Description de la cathédrale de Chartres*, publiée par les soins du Comité historique des arts et monuments. Les deux premières livraisons, format grand in-folio, ont paru.

— MM. Anisson Duperron et Georges de Soultrait adressent des remercîments de leur admission récente parmi les membres de la Société.

— M. J. de Witte indique deux corrections au tableau des titres, naissances et alliances des souverains, inséré dans l'*Annuaire* de 1842. C'est, dit-il, le prince royal de Belgique qui porte le titre

de duc de Brabant; le second fils du Roi porte le titre de comte de Flandre.

— M. F. Génin informe le Conseil qu'il a découvert récemment, parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale, celui dont il parlait dans la préface des *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, et qui contient 138 lettres de cette princesse au roi François Ier, son frère. Ces lettres, comme le faisait présumer la qualité du correspondant, sont plus intéressantes que les premières; elles les éclaircissent en plusieurs points, elles en sont le complément indispensable. M. Génin propose à la Société de les publier en forme de supplément au volume qui a paru. Ce second recueil formerait environ 15 feuilles d'impression. La transcription est terminée, le classement et les notes le seront bientôt; ce nouveau volume pourrait paraître dans deux ou trois mois.

M. le président du comité de publication annonce devoir exprimer, dans cette même séance, l'opinion favorable du comité à l'égard de la demande de M. Génin.

— M. Ph. Hepp, professeur à la faculté de Droit de Strasbourg, adresse une circulaire faisant connaître le programme des questions qui seront examinées dans la réunion du *congrès scientifique*, dont la dixième session s'ouvrira à Strasbourg le 28 septembre 1842. M. Hepp, qui doit en être le secrétaire général, invite toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès des sciences, des lettres et des arts, à s'associer aux travaux du congrès.

— M. l'archiviste a reçu des réclamations de MM. Larenaudière, de Chastellux, de La Cisterna, Martin, Aubineau, Matthon et Travers. Il y a été fait droit.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. Crapelet présente l'état des impressions au 6 juin.

Éginhard, tome II. Les feuilles 10 à 12 sont à tirer; les feuilles 13 et 14 sont en secondes épreuves.

Mémoires de Villette. Les feuilles 15 à 21 sont en premières et secondes épreuves.

Philippe de Commynes, tome II. La première feuille est à tirer; les feuilles 2 à 6 sont en premières et secondes épreuves.

Guillaume de Nangis. La première feuille est en épreuve; la deuxième est prête à imposer.

— M. le président du comité de publication fait un rapport sur la proposition de M. Génin relative à un supplément aux *Lettres de Marguerite d'Angoulême*. Le comité est unanimement d'avis qu'il y a lieu de faire immédiatement cette publication. Ces lettres, qui embrassent presque toute la durée du règne de François Ier,

ont encore plus d'intérêt et d'importance que les premières. Le travail de l'éditeur est à peu près terminé, son désir étant de ne rien ajouter à ce volume qu'une courte préface. Plusieurs membres du Conseil demandent s'il ne serait pas possible de le compléter, soit par un choix de poésies, de nouvelles ou autres fragments littéraires de Marguerite, soit par des lettres de François Ier en réponse à celles de sa sœur. La Bibliothèque royale possède plusieurs volumes de la correspondance de ce prince où il serait facile de faire un choix intéressant. Le comité ayant surtout égard au désir exprimé par l'éditeur de ne point étendre en ce moment son travail en dehors du supplément qu'il propose, est d'avis d'adopter uniquement aujourd'hui l'impression de ce supplément, sauf à publier plus tard, s'il y a lieu, un autre volume de pièces relatives à Marguerite d'Angoulême. Cette proposition est adoptée par le Conseil. Le tirage sera fait au nombre de 750, comme celui du premier volume de la Correspondance de Marguerite; le commissaire responsable est le même, M. P. Paris.

— M. Ch. Lenormant annonce que M. Buchon lui a confié récemment, pour la communiquer au Conseil, la copie de fragments inédits de la *Chronique de Georges Chastelain*, provenant de la bibliothèque Médico-Laurentine de Florence, et comprenant les années 1429 à 1431. M. Buchon propose au Conseil de publier, pour la Société de l'Histoire de France, cette portion inédite des œuvres de Chastelain, qui formerait un volume in-8°, et est prête pour l'impression. L'offre de M. Buchon, favorablement accueillie par le Conseil, est renvoyée à l'examen du comité de publication.

— M. Duchesne propose que la Société de l'Histoire de France, suivant l'exemple donné par l'Académie royale de Médecine de Paris, offre à la ville de Hambourg un exemplaire de toutes ses publications, dont elle disposera en faveur de celle des bibliothèques de cette ville détruites par l'incendie à laquelle ce don lui paraîtra convenir davantage. Le Conseil adopte à l'unanimité ce témoignage de sympathie pour les victimes de l'affreux incendie dont la ville de Hambourg vient d'être le théâtre.

— Le Conseil procède au renouvellement de son bureau et des comités pour l'année 1842.

M. de Barante est réélu à l'unanimité *président*.

MM. Eyriès et V. Leclerc sont nommés *vice-présidents*;

M. Teulet, *secrétaire-adjoint*;

M. Duchesne aîné, *trésorier* et *archiviste*.

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, continue ses fonctions, conformément au règlement.

Comité de publication : MM. Guérard, Ch. Lenormant, Ravenel et Magnin.

Comité des fonds : MM. de Roissy, Bottée de Toulmon et Lascoux.

— La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

43. — L'Institut a tenu sa séance annuelle, sous la présidence de M. le comte Molé, le 2 mai 1842. Après une courte allocution de M. le président et la lecture du rapport sur le concours au prix de linguistique, fondé par Volney, l'assemblée a écouté, avec une faveur non équivoque, trois morceaux, dont les deux premiers se rattachent par leur sujet à l'histoire de France. L'un est intitulé : *Notice sur les diverses constructions et restaurations de l'église Saint-Denis*, par M. Debret, membre de l'Académie des Beaux-Arts. Le nom de M. Debret est un sûr garant de l'intérêt que doit offrir cette notice. Personne n'ignore aujourd'hui que ce patient et habile architecte, après vingt-huit années d'études et de travaux, a complété la restauration de l'église abbatiale de Saint-Denys en 1840, c'est-à-dire sept siècles révolus après l'achèvement des réparations et des agrandissements exécutés par les ordres et sous la direction de Suger. Des notions recueillies par M. Debret, il résulte que l'église de Saint-Denys présente, dans son architecture, des traces de l'art de toutes les époques, depuis le VIIIe siècle jusqu'au XVIIIe. Bâtie par Dagobert et consacrée, le 22 avril 636, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, elle fut considérablement agrandie au VIIIe siècle par l'abbé Fulrade, petit-neveu de Pépin-le-Bref, au XIIe par l'abbé Suger, qui nous a transmis lui-même le détail de ses travaux. Reconstruite en partie sous Blanche de Castille et saint Louis, elle s'enrichit, sous Philippe-le-Hardi, d'un certain nombre de chapelles et de la flèche en pierre de la tour du nord qui existe encore aujourd'hui. Pendant la captivité du roi Jean, le dauphin Charles, duc de Normandie et régent du royaume, fit créneler la façade de l'église et entourer le monument tout entier de remparts et de fossés. Il subit encore quelques modifications et quelques accroissements sous Charles VII et sous Louis XII. Enfin en 1771 Robert de Cotte répara la façade et fit entièrement disparaître les statues de saints et de rois qui l'avaient

ornée jadis, mais qui avaient été mutilées durant les troubles de la Fronde.

La révolution, après avoir pillé l'église de Saint-Denys, profané et brisé ses tombes royales, en avait fait une grange pour les fourrages de l'armée. Heureusement M. Alexandre Lenoir se dévouait alors au salut des monuments menacés par le vandalisme révolutionnaire, et, dans la prévision de nouvelles fureurs, faisait donner l'ordre à Percier de dessiner le monument dans son ensemble et dans chacune de ses parties. La restauration de l'église de Saint-Denys fut ordonnée par Napoléon le 19 février 1806. Deux architectes, Legrand et Cellerier, furent successivement chargés des travaux avant M. Debret, qui n'en prit la suite qu'en 1813. Après avoir constaté la part qui revient à ses deux prédécesseurs dans la restauration de l'édifice, M. Debret entre dans les détails des travaux exécutés sous sa direction, depuis 1813 jusqu'en 1840, époque de l'entier achèvement de l'église.

Cette restauration a été bien souvent et bien violemment attaquée. Nous n'entreprendrons point de la défendre, car nous ne sommes pas compétents pour la juger. Qu'il nous soit seulement permis d'emprunter à la notice de M. Debret et aux circonstances dans lesquelles elle a été rendue publique quelques arguments qui nous semblent de nature à éclaircir un peu la question. Qu'avait à faire M. Debret pour remplir dignement la tâche qu'il avait acceptée? Il fallait sans doute étudier à fond les documents que l'histoire nous a transmis sur l'ensemble de l'ancienne église, et subsidiairement imiter autant que possible, dans chaque partie endommagée de l'édifice, les portions d'architecture que le temps avait épargnées. C'est ce qu'a fait M. Debret; du moins il l'assure, et cela au moment où il serait bien facile, si elle était manifestement inexacte, de réfuter son assertion. On sait, en effet, que le Gouvernement s'est ému des critiques sans nombre dont la restauration de Saint-Denys a été l'objet. Une commission de quatorze membres, pris dans l'Académie des Inscriptions et dans celle des Beaux-Arts, a reçu de M. le ministre des Travaux publics la mission d'examiner l'œuvre de M. Debret et d'en donner son avis. La commission s'est rendue sur les lieux, où elle s'est livrée à un long et minutieux examen. Son rapport n'a pas été rendu public, mais il faut bien croire qu'il était favorable puisque la notice de M. Debret vient d'être solennellement lue dans la séance annuelle des cinq académies, et que l'auteur, n'ayant pu lire lui-même, a été remplacé au bureau par le secrétaire même de la commission qui avait été chargée de le juger. Ainsi donc, il sera peut-être permis de penser désormais, surtout au commun des visiteurs qui n'est ni architecte, ni archéologue,

que la restauration de Saint-Denys n'est pas aussi déplorable, aussi en contradiction qu'on l'avait prétendu avec les règles de l'art et les lois du sens commun.

A la Notice de M. Debret ont succédé de piquantes *Recherches sur le personnage d'Ogier-le-Danois,* par M. Paulin Paris, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ogier n'était connu en France que par la *Merveilleuse histoire* qui en a été faite il y a trois siècles, et dans laquelle l'imagination du biographe a singulièrement compliqué les destinées du héros. Ogier au berceau est doté par les fées. Après une série d'aventures extraordinaires, il devient successivement roi d'Angleterre, de Danemark et de Palestine, fait un voyage à Babylone, se rajeunit, chemin faisant, dans la fontaine de Jouvence et, de retour en Europe, il est sur le point d'épouser la veuve d'un roi de France, lorsque la fée Morgane l'enlève et disparaît avec lui dans les airs. Pendant que nous nous en tenions tout bonnement à l'autorité de la *Bibliothèque bleue,* l'érudition, en Angleterre, en Danemark et en Allemagne, s'évertuait à revendiquer la gloire fabuleuse d'Ogier comme une propriété nationale. Il va sans dire que les Allemands ont fait du héros un mythe, une allégorie, et qu'ils en ont trouvé l'idée première dans un chant des Niebelungen.

Les découvertes de M. Paris sont un peu moins contestables. La *Merveilleuse histoire*, imprimée dans la *Bibliothèque bleue*, n'est que l'amplification absurde de l'*Histoire des enfances Ogier,* rimée vers la fin du XIIIe siècle par le trouvère Adenès, qui avait travaillé lui-même d'après un poëme plus ancien, encore existant et intitulé *La chevalerie d'Ogier*. Au début des deux poëmes Ogier apparaît prisonnier, comme otage de tributs dus à Charlemagne. A la fin des deux documents on le voit, non pas s'élever à travers les airs dans les bras d'une fée, mais revêtir l'habit monastique à Saint-Faron de Meaux. Ces deux faits capitaux de la vie d'Ogier sont attestés par des documents historiques d'une incontestable autorité. Seulement on n'avait pas reconnu le héros de la légende sous les noms latins de *Autcharius*, *Audegarius*, *Adalgarius*. Éginhard et les annales de Saint-Bertin donnent les noms de *Itherius* et *Aldegarius* à deux personnages considérables, que Waifre, duc d'Aquitaine, livra comme otages au roi Pépin. Lorsque Carloman, frère de Charlemagne, fut mort dans son domaine de Samoucy, sa femme et ses enfants s'enfuirent, sous la conduite d'Audegarius, en Italie, où ils furent accueillis par Didier, roi des Lombards. Tout le monde connaît ce magnifique passage, où le moine de Saint-Gall montre ce roi tremblant sur les murs de Pavie à côté de l'impassible Ogier, tandis que l'armée de fer de Charlemagne se

déploie lentement dans la plaine. Dans le temps même où le moine de Saint-Gall écrivait ses *Gestes de Charlemagne*, un autre moine de Saint-Faron composait la légende de la conversion d'*Ogier-le-Combattant*. Le fait principal de cette légende était encore attesté, au commencement du dernier siècle, par un monument qui a malheureusement disparu depuis; c'était le somptueux mausolée consacré à la mémoire d'Ogier et de son compagnon Benoît, mausolée qui faisait l'un des plus beaux ornements de l'église abbatiale de Saint-Faron. Si donc l'on veut bien considérer que tous les documents nous montrent Ogier, livré comme garant du paiement d'un tribut dû à Pépin et à Charlemagne; que dans la basse latinité les mots *ostagium Daciæ* signifient aussi bien *garant d'un tribut* que *otage du Danemark;* qu'Ogier est désigné comme Français par Sigebert; qu'on ne le trouve pas une seule fois mêlé, dans l'histoire ou dans les romans, aux guerres germaniques; que ses propriétés étaient situées sur les limites méridionales de la France, il faudra bien reconnaître, avec M. Paris, qu'Ogier n'est pas un personnage fabuleux, qu'il appartient à la France, et qu'on ne lui aurait jamais donné sans doute le surnom de *Danois*, si les anciens jongleurs avaient été des traducteurs plus habiles.

44. — La séance annuelle de l'Académie des Sciences morales et politiques a eu lieu le samedi 28 mai. L'Académie devait décerner un prix sur la question suivante : « Retracer l'histoire des États-« généraux en France depuis 1302 jusqu'en 1614; indiquer les « motifs de leur convocation, la nature de leur composition, le « mode de leurs délibérations, l'étendue de leurs pouvoirs; dé-« terminer les différences qui ont existé à cet égard entre ces assem-« blées et les parlements d'Angleterre, et faire connaître les causes « qui les ont empêchés de devenir, comme ces derniers, une insti-« tution régulière de l'ancienne monarchie. » Les auteurs, pressés par le temps, n'ayant pu remplir entièrement les conditions du programme, l'Académie remet la même question au concours pour l'année 1844.

L'Académie propose, pour l'année 1845, un prix sur la question suivante : « Faire connaître la formation de l'administration mo-« narchique depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV inclusi-« vement, marquer ses progrès, montrer ce qu'elle a emprunté au « régime féodal, en quoi elle s'en est séparée, comment elle l'a « remplacé. »

Les deux prix seront deux médailles d'or de 1 500 fr. chacune.

45. — On lisait l'annonce suivante dans les journaux quotidiens du 23 et du 24 mai dernier :

« **Une commission du Comité historique des arts et monuments,**

composée de MM. Vitet, Victor Hugo, Dusommerard, Montalembert, Didron, Héricart de Thury, Schmith, Albert Lenoir et Robelin vient de faire replacer dans l'abside de Notre-Dame de Paris la statue de l'évêque Matiphas de Bussy, mort en 1304. Cette statue, en marbre blanc, et du XIV[e] siècle, était enfouie, depuis la Révolution, dans les cryptes de Notre-Dame. M. Gilbert, gardien des tours de la cathédrale, a révélé l'existence de cette statue au Comité des arts et monuments, qui vient de la faire exhumer. C'est Matiphas de Bussy qui a bâti les chapelles de l'abside. »

Le personnage dont il est question dans cette annonce s'appelait Simon. On ignore l'origine de son surnom de Matiphas ou Matifas. Quant à celui de *de Bucy* (et non de Bussy) c'est le nom d'un village du Soissonnais où il avait pris naissance (1). Simon Matiphas fut successivement docteur ès-lois, professeur de droit canonique, président de l'échiquier de Rouen, archidiacre de Reims, chanoine et peut-être même chancelier de l'église de Paris (2). Porté en 1289 sur le siége épiscopal de Paris, il devint dès lors l'un des conseillers intimes du roi Philippe-le-Bel (3).

Deux faits principaux signalèrent son administration. En 1290, une hostie consacrée fut soumise à des profanations sacriléges par un juif qui demeurait dans la rue des Jardins, nommée aujourd'hui rue des Billettes. Simon livra au bras séculier le coupable qui fut brûlé sur la place de Grève. Sa femme et son fils, convertis à la foi chrétienne, furent baptisés et reçurent la confirmation des mains de l'évêque de Paris.

En 1302, Philippe-le-Bel, autant pour obtenir les subsides dont il avait besoin dans sa guerre de Flandre, que pour s'assurer l'appui de ses sujets contre les entreprises de Boniface VIII, convoqua la première assemblée des États-généraux sur laquelle l'histoire nous fournisse des renseignements certains. Les séances eurent lieu dans l'église de Notre-Dame, et cette circonstance dut accroître l'influence et le crédit que donnait déjà à Simon Matiphas sa qualité de conseiller du Roi.

Simon mourut à Gentilly, dans la quinzième année de son épiscopat, le 23 juin 1304. Son corps, transporté à Paris, fut inhumé à Notre-Dame, dans la chapelle qu'il avait fait construire en l'honneur de saint Rigobert, archevêque de Reims, et qui prit plus tard le nom de saint Cosme. On lui éleva un tombeau en marbre sur lequel fut gravée l'épitaphe suivante : *Hic jacet bonæ memoriæ*

(1) Bucy-le-Long, arrondissement de Soissons (Aisne).
(2) *Gall. Christ.*, t. VII, p. 119.
(3) *Ibid.*, p. 121.

Simon Matifas, de Buci, Suessionensis diœcesis, quondam Parisiensis episcopus, primus fundator duarum capellaniarum hujus ecclesiæ, et quamplurium aliorum bonorum huic ecclesiæ et servitoribus ejus largitor, qui per XV *annos rexit, et obiit anno Domini* MCCCIV, *in vigilia beati Johannis Baptistæ. Orate pro ejus anima. Requiescat in pace, Amen.*

Sur le devant de la même chapelle on voyait encore, dans la première moitié du dernier siècle, l'image de Simon Matiphas placée sur une colonne (1). L'inscription française gravée sur ce monument attribuait à Simon la fondation de trois chapelles, et non de deux seulement, comme porte l'épitaphe latine. C'étaient sans doute les trois chapelles anciennement dédiées à saint Nicaise, saint Marcel et saint Rigobert, qui figurent dans le testament du fondateur pour un legs de six cents livres.

Les bienfaits de Simon Matiphas envers son église ne se bornèrent pas à ces fondations. Il augmenta, par des acquisitions nombreuses et considérables, la richesse de l'évêché de Paris. Il agrandit le palais épiscopal, les résidences de Gentilly et de Saint-Clou, refit la porte fortifiée de Massi et releva l'enceinte de Vissous avec ses créneaux et ses tourelles. Il fit un legs de cinq cents livres à l'Hôtel-Dieu; enfin il laissa au chapitre de Paris ses vêtements pontificaux, les livres de sa chapelle particulière, et des revenus considérables, dont il régla lui-même la distribution et l'emploi.

Simon Matiphas avait donc fait assez de bien pour mériter la réhabilitation tardive dont il vient d'être l'objet. Nous nous félicitons de revoir sa statue dans l'abside qu'il a lui-même fait construire. Mais afin que cette image ait un sens pour le grand nombre des fidèles, il serait bon d'ajouter à ce monument une inscription. Peut-être quelques recherches dans les archives de la cathédrale feraient-elles retrouver une copie de l'incription française qu'on lisait jadis sur la colonne de saint Cosme. Mais à défaut de celle-là ne pourrait-on pas inscrire sur la base de la statue la traduction soit de l'épitaphe latine que nous avons rapportée, soit des premières lignes consacrées à Simon Matiphas dans le martyrologe de l'église de Paris (2)?

Simon Matiphas fut remplacé, sur le siége épiscopal de Paris, par Guillaume Baufet, d'Aurillac en Auvergne, médecin du Roi.

(1) C'était évidemment une image sculptée; mais l'expression vague d'*imago* employée par les auteurs du *Gallia Christiana* (VII, 121) ne permet pas de décider si c'était un buste ou une statue.

(2) Dubois, *Hist. eccl. paris.*, t. II, p. 531.

46. — Le 22 mai, a eu lieu dans la petite ville de Beaufort (Maine-et-Loire) l'inauguration d'un monument érigé à la mémoire de Jeanne de Laval, comtesse de Beaufort, femme de René roi de Naples, duc d'Anjou, de Lorraine, et comte de Provence. La statue de la princesse, qui est de bronze, a été exécutée par M. Fragonard. L'attitude de Jeanne de Laval est tout à la fois digne, simple et naturelle. On reproche seulement au sculpteur quelques inexactitudes dans le costume, et l'excessive sévérité qu'il a donnée à la physionomie de la princesse. La statue est posée sur une colonne exécutée, avec autant d'élégance que de bon goût, par M. Launay-Pieau, architecte. Sur le piédestal de la colonne sont gravées en relief les armes de Jeanne de Laval, son image avec celle du roi René et deux inscriptions.

Jeanne naquit en Anjou, le 10 novembre 1433, de Guy, quatorzième du nom, seigneur de Laval, et d'Isabeau, fille de Jean-le-Bon, duc de Bretagne (1). Elle épousa, le 10 septembre 1454, le bon roi René, dont elle n'eut point d'enfants. Après la mort de ce prince, arrivée à Aix en 1480, tous ses États passèrent, en vertu de son testament, dans les mains de son neveu Charles II, comte du Maine. Jeanne quitta la Provence, retourna dans l'Anjou sa patrie, et fixa sa résidence au château de Beaufort, qui était son douaire. Laissons maintenant parler les fonctionnaires qui ont rendu publiquement hommage à la mémoire de cette princesse au moment de l'inauguration de sa statue.

« De retour de Provence, a dit M. le maire de Beaufort, Jeanne chercha dans des œuvres de bienfaisance les seules consolations qui pouvaient alléger sa douleur et cicatriser les plaies de son cœur généreux : elle fonda pour les pauvres des hôpitaux et une maladrerie; elle créa aussi dans l'un de ces hospices une école pour le premier âge ; c'était d'elle que devait nous venir cette belle institution des écoles à si juste titre appelées des *asiles*. Ce n'était pas assez pour elle d'avoir créé tous ces établissements; elle fit commencer cette église où les fidèles viennent chaque jour rendre hommage au créateur de toutes choses, monument aujourd'hui desservi par le digne pasteur que je vois avec tant de plaisir parmi nous fêter la bienfaitrice de notre beau pays : elle voulut encore gratifier d'une partie de ses domaines les habitants de son comté; elle devint alors l'ange tutélaire du pays qu'elle habitait. »

(1) Nous suivons l'*Art de vérifier les dates*. Les journaux ont donné pour mère à Jeanne de Laval, Françoise de Dinan, dame de Châteaubriand; mais celle-ci, qui était veuve elle-même, fut la seconde femme de Gui XIV, et ne lui donna sa main que le 1er octobre 1450, c'est-à-dire quatre ans seulement avant le mariage de Jeanne avec le roi René.

M. le curé de Beaufort a prononcé aussi un discours fort remarquable dont nous nous bornons à reproduire le dernier alinéa. On y verra combien les habitants de Beaufort gardent un vif souvenir des bienfaits de leur ancienne comtesse. « Messieurs, ce monument n'était pas nécessaire pour perpétuer son souvenir parmi nous. La reconnaissance, si bien définie *la mémoire du cœur*, en avait construit un plus durable que la pierre et le bronze. Vos pères vous avaient appris ce qu'elle fit pour vous; vous auriez transmis religieusement cette tradition à vos enfants, et sa mémoire n'aurait pas péri. Mais vous avez voulu que l'étranger qui visite nos murs sût que le temps, qui use tout, n'avait point altéré votre gratitude, et désormais il pourra lire, sur ces tables de marbre, quelle fut la main libérale qui dota les communes de l'ancien comté de ces terrains vagues, de ces immenses forêts, aujourd'hui converties en champs fertiles ; qui bâtit cette église, magnifique témoignage d'une foi ardente, d'une tendre dévotion à Marie. Puissent les amis de la religion et des arts voir leurs vœux accomplis par son entier achèvement! »

Jeanne de Laval mourut au château de Beaufort en 1498. Elle inspirait une affection si vive aux personnes qui l'approchaient que plusieurs d'entre elles, à ce qu'on assure, ne pouvant lui survivre, expirèrent de chagrin le jour même où ses restes, conformément à ses dernières volontés, quittèrent Beaufort pour être transportés à Angers près de ceux du bon roi René.

47. — On a fait récemment des fouilles intéressantes au hameau d'Hérouval en Normandie. Lorsqu'on suit la grande route de Paris à Rouen par Gisors, on aperçoit, quelques lieues avant d'arriver à cette dernière ville, sur la gauche, une haute montagne que domine une vieille tour : c'est la tour de Montjavoult. Ce lieu était célèbre dans l'antiquité, d'abord par un collége de Druides, qui communiquait, dit-on, par des signaux, avec celui de Montmartre, puis, plus tard, par un temple de Jupiter, d'où lui vient, à ce qu'on prétend, le nom de Montjavoult.

Le village, bâti auprès de cette tour et qui porte le même nom, est le chef-lieu de sept hameaux, placés au milieu de sites pittoresques, et remplis de curiosités géologiques et d'antiquités gauloises et romaines. Le plus intéressant de ces hameaux est sans contredit Hérouval. Il est placé près d'une étroite vallée qui dut servir autrefois d'amphithéâtre et de cirque. Cinq tombeaux gaulois furent trouvés, il y a quelques années, près de là. Sur une couche formée de charbons, de cendres et des corps de soldats, se trouvaient les ossements de leurs chefs. Tout récemment, sur un autre point d'Hérouval, un cheval entra, en labourant, dans une tombe,

dont la pierre céda sous son poids. Un homme instruit, un homme de goût, possesseur de ce domaine, ordonna sur les lieux des fouilles qu'on vient d'achever.

On trouva successivement neuf sarcophages, placés à deux pieds environ au-dessous du sol ; tous étaient en pierre et placés du levant au couchant; mais les pierres brisées avaient laissé pénétrer les terres, qui se trouvaient mêlées aux débris humains. Un seul tombeau demeurait intact. On l'ouvrit. Il renfermait deux crânes qu'à leurs dimensions différentes, on reconnaît aisément pour le crâne d'un homme et celui d'une femme. Des bracelets de verroterie de diverses couleurs se trouvaient près des ossements de la femme, à la hauteur des bras : ces grains de verre et d'émaux grossiers, passés dans un fil de laiton, indiquent encore l'enfance de l'art dans les Gaules. Près des ossements d'homme, existaient une épée en fer, des anneaux, de nombreux ornements en bronze antique, un style et des boucles de même métal parfaitement travaillés.

Cette sépulture était sans doute, tout porte à le supposer, celle d'une épouse gauloise et d'un guerrier romain. Ces anneaux donneraient lieu de croire qu'il appartenait à l'ordre équestre, et le style annonce un homme lettré. Parmi les bagues renfermées dans la tombe on en remarque une de la forme la plus gracieuse, on dirait presque la plus moderne. L'anneau qui est à paris est surmonté d'un chaton creux qui pouvait contenir des cheveux, des parfums ou du poison. Enfin le tombeau renfermait encore un ornement en bronze, garni de petites pierres qu'on croirait montées sur argent; il a la forme des médaillons que les femmes portent au col, ou des broches qui rattachent leurs robes.

Le crâne du guerrier romain paraissait fracturé par une blessure. Il était entouré d'ornements en fer rongés par la rouille, et dont on ne pourrait reconnaître aujourd'hui l'usage ; puis enfin, près de ses ossements, était placée une urne en terre rouge que couvrent de légers dessins en creux. Les tombeaux voisins renfermaient deux autres urnes en terre bleue, de formes assez élégantes. Une médaille de *Faustina Augusta*, trouvée à quelque pas de là, et très-bien conservée, peut indiquer l'époque à laquelle les sépultures appartiennent. Ces débris curieux d'un temps si éloigné de nous ont été transportés à Paris chez le possesseur éclairé qui lui-même a pris soin de diriger les fouilles.

48. — Les journaux ont annoncé dernièrement qu'on avait découvert à Caen, parmi des papiers qu'on se disposait à vendre à la livre, un grand nombre de manuscrits inédits du P. André, auteur de l'*Essai sur le Beau*, une curieuse correspondance de Fontenelle et de Malebranche avec ce savant, une autre correspon-

dance du P. André avec les PP. Hardouin, Porée, Dutertre, etc., à la suite de laquelle les Jésuites le firent enfermer à la Bastille; enfin un manuscrit autographe de l'abbé de Saint-Pierre. Nous ne pouvons garantir l'exactitude de cette annonce.

49. — Il sortit, il y a quatre ans, des presses de M. Crapelet un opuscule intitulé : *Vocabulaire du Berry et des provinces voisines, recueilli par un amateur du vieux langage*. La dernière page de cette brochure porte le chiffre 47; mais en défalquant de ce nombre les pages blanches on le réduirait de plus de moitié : soit donc environ vingt pages in-8°. Peu de notes, point de citations, point de préface; seulement l'auteur a eu soin d'imprimer sur le titre, en capitales italiques, les mots *première édition*, et en regard, sur le verso du faux titre, il a placé l'avis suivant : « Les curieux entre les mains desquels cet écrit tombera sont priés de vouloir bien contribuer à le compléter, en adressant leurs observations à M. le conservateur du musée départemental, à Bourges. »

Cet appel a été entendu, et la modeste brochure de 1838 est devenue un petit volume in-8° de 122 pages bien remplies, muni d'une feuille d'introduction et de curieuses petites vignettes sur bois. L'auteur, ou plutôt les auteurs, car l'*amateur du vieux langage* accorde libéralement à ceux qui lui ont fourni quelques matériaux le titre de collaborateurs, les auteurs, disons-nous, ont encore gardé l'anonyme. Le titre n'a subi qu'une légère modification; il est ainsi conçu : *Vocabulaire du Berry et de quelques cantons voisins, par un amateur de vieux langage*. Il y a aussi une addition à l'ancien titre, c'est une épigraphe empruntée aux *Femmes savantes* de Molière, épigraphe de deux vers dont on a complétement brisé la mesure, en essayant d'en rendre l'orthographe conforme peut-être à la prononciation berrichonne.

Mon Dieu j' n'avons pas étugué comme vous,
Et j' parlons tout droit comme on parle cheux nous.

Ainsi écrits, les deux premiers hémistiches n'ont que cinq syllabes au lieu de six.

Cette citation nous amène naturellement à parler de toutes celles qui remplissent à moitié presque toutes les pages du volume et de l'introduction. L'auteur a fait, pour sa collection de locutions populaires, ce que les meilleurs esprits regrettent que l'Académie française ait négligé de faire pour l'idiome national. Il a, aussi souvent que possible, extrait des anciens auteurs des passages qui viennent à l'appui de ses interprétations; et il suffit d'en lire un certain nombre pour reconnaître que la plupart des locutions et des tournures réputées aujourd'hui communes ou vicieuses, sont des rémi-

niscences du beau langage d'autrefois. Ainsi bien des mots, relégués à présent dans le dictionnaire d'un patois de province, se retrouvent, avec le même sens, dans La Fontaine, Molière, Ronsard, Montaigne, Brantôme, Rabelais, Marot, Henri Estienne, la reine de Navarre, Martial d'Auvergne, Marie de France, Rutebeuf, etc., etc. Les autorités, comme on voit, ont été bien choisies. L'auteur a été moins heureux quand il a fait des emprunts à la littérature moderne. Nous n'en citerons que deux exemples. Il a a, dit-il, consulté avec fruit, principalement sur les racines, le *savant* Glossaire de la langue romane, par Roquefort, tout en reconnaissant que cet auteur avait travaillé seulement d'après les livres. Oui sans doute, Roquefort n'a travaillé que sur les livres; et ceux qui n'ignorent pas de quelle manière il a travaillé, ne qualifieront pas de *savant* un Glossaire, qui est certainement utile en l'absence de tout autre recueil du même genre, mais que les erreurs et les lacunes dont il est criblé ont singulièrement rabaissé dans l'estime des érudits. Quant à George Sand, on conçoit que, dans l'introduction, l'auteur du vocabulaire, après avoir repoussé, avec autant d'esprit que de noblesse, les vieilles plaisanteries dont l'Académie de Bourges était la victime, ait voulu encore relever la gloire de sa province, en réclamant pour elle l'honneur d'avoir produit un écrivain qu'il appelle *l'héritier direct de Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre*. Mais il fallait s'arrêter là, et ne point citer comme autorités dans les notes du livre des passages de *Valentine* qui ne prouvent qu'une chose, à savoir que George Sand connaît le Berry et son langage populaire : évidemment peu importe au lecteur. Nous pourrions indiquer une citation plus extraordinaire encore; mais ç'a été probablement un distraction de l'auteur, et il nous répugne de chercher des taches à la loupe dans un ouvrage qui se distingue d'ailleurs par d'excellentes qualités.

Le triage des mots nous semble généralement fait avec une judicieuse critique. Quelques-uns, il est vrai, auraient dû être rejetés, comme appartenant au dictionnaire de l'Académie, par exemple : *accointance*, *acenser*, *cenelle*, *pince-sans-rire* (1); mais c'est le petit nombre. D'autres locutions, et en assez grande quantité, n'appartiennent pas seulement au patois du Berry, mais sont communes à plusieurs dialectes de France. Celles-là, il importait de les recueillir. Si jamais chaque province fournissait la matière d'un

(1) Si, au lieu d'écrire *ast' heure*, l'auteur anonyme eût écrit, ce qui aurait été bien plus logique, *à c't' heure*, il n'aurait eu aucune raison de s'emparer de cette locution toute française, et dont la prononciation seule est altérée par le peuple.

travail semblable à celui que le Berry vient de produire, il serait curieux, alors, et utile pour l'histoire de la langue de remarquer les mots qui ont été usités dans plusieurs contrées à la fois, et d'essayer, pour ainsi dire, une histoire géographique de notre langue. On arriverait ainsi à des découvertes inattendues sur les secrets de son origine et de sa formation.

Les explications du Vocabulaire du Berry sont toujours claires, brèves, précises; c'est en note au bas des pages que sont cités les passages des anciens auteurs. A ces citations se mêlent quelques observations grammaticales qui ne sont pas sans intérêt. Au mot *hierre*, par exemple, l'auteur signale, d'après Roquefort, la manière dont l'ancien mot, qui était le dérivé immédiat du latin *hedera*, s'est altéré dans notre langue par la confusion de l'article et du substantif : *l'hierre*, *lhierre*, *lierre*. Il ajoute ensuite d'autres exemples : *luette* pour *l'uette* ou *l'uvette*, *alors* pour *à l'ore*; et des noms de pays, comme *l'Abruzze* pour *la Bruzze* (Brutium); *la Pouille*, pour *l'Apouille* (Apulia); *la Natolie* pour l'*Anatolie* (Anatolia). Il aurait été bon d'ajouter pourtant que beaucoup de personnes n'ont pas adopté cette manière d'orthographier; que dans presque tous les ouvrages d'érudition on lit l'*Anatolie*, et que quelques savants, en dépit de l'aveugle usage, ne craignent pas d'imprimer *l'Apouille*.

Le volume se termine par une table des auteurs cités, dans laquelle on indique non-seulement les pages où sont les citations, mais encore l'époque de la naissance et de la mort des écrivains dont l'auteur du Vocabulaire a invoqué le témoignage.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

172. — *Histoire du général Lamotte de Lapeyrouse*, commandant du Guipuscoa à l'époque de la Régence, et chef de l'expédition envoyée au secours de Stanislas, roi de Pologne, en 1734; par Jules Chérias. A Gap, chez Allier.

173. — *Histoire du pape Grégoire VII et de son siècle*, d'après les monuments originaux; par J. Voigt, professeur à l'Université de Hall; traduite de l'allemand, augmentée d'une introduction et de notes historiques, par l'abbé Jager, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. 2e édition. In-8° de 40 feuilles et demie,

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

plus un portrait. A Paris, chez Vaton, rue du Bac, n° 46; chez Gaume frères. Prix.................................. 7 fr. 50 c.

Le même ouvrage en 52 feuilles grand in-18. Chez Dufour, chez Vaton et chez Sapia.. 3 fr. 50 c.

174. — *Notices et Extraits des Manuscrits de la bibliothèque du Roi et autres bibliothèques*, publiés par l'Institut royal de France. Tome XIV. 1 vol. in-4° de 58 feuilles. A Paris, chez Benjamin Duprat. Prix.................................. 20 fr.

C'est dans ce volume que se trouve la notice de MM. Delpit sur un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbuttel relatif à l'histoire de la Guyenne, notice dont il a été rendu compte dans le *Bulletin* ci-dessus, art. *Variétés*, n° 23, p. 159 et suiv.

175. — *Statistique du département des Ardennes*, par E. Dubois. In-8° de 14 feuilles trois quarts. Chez les principaux libraires du département. Prix.................................. 2 fr. 50 c.

176. — *Archéologie chrétienne*, ou Précis de l'Histoire des Monuments religieux du moyen âge; par M. l'abbé J.-J. Bourassé. 2e édition, in-8° de 23 feuilles. A Tours, chez Mame. Prix........ 3 fr.

177. — *L'Auvergne au moyen âge*, par Dominique Branche. Tome I. In-8° de 34 feuilles trois quarts, plus un atlas in-4° d'une demi-feuille de texte, 2 cartes et 13 planches. A Clermont-Ferrand, chez Thibaud-Landriot; à Paris, chez Pélissonnier, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 24.

178. — *Bulletin monumental*, ou Collection de mémoires et de renseignements pour servir à une Statistique des monuments de la France, classés chronologiquement. Tome VIII. Publié par M. de Caumont. In-8° de 42 feuilles un quart, plus des planches. A Caen, chez Hardel; à Paris, chez Derache; à Rouen, chez Frère.

Chaque volume se compose de 8 livraisons, et coûte par abonnement 15 fr.

179. — *Chronique rimée* des troubles de Flandre à la fin du XIVe siècle, suivie de documents inédits relatifs à ces troubles, publiés d'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Ducas, à Lille; par Edward Le Glay. In-8° de 10 feuilles, plus 1 planche. Impr. de Ducrocq, à Lille.

180. — *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*; par C.-F.-H. Barjavel. 2 vol. in-8°, ensemble de 65 feuilles. Imprimerie de Devillario, à Carpentras. Prix.................................. 15 fr. 50 c.

181. — *Fastes historiques, archéologiques, biographiques, etc., du département de la Charente-Inférieure*; par R.-P. Lesson. In-8° de 11 feuilles trois quarts. Impr. de madame Thèze, à Rochefort.

182. — *La Guienne historique et monumentale*, par Alex. Ducourneau. Livraisons 1-11. In-4° de 11 feuilles, plus 4 planches. Impr. de Coudert, à Bordeaux. A Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, n° 13; chez Martinon. Prix de la livraison....... 50 c.

L'ouvrage aura environ 140 livraisons.

183. — *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, par Eugène Bouly. (1re partie.) In-8° de 13 feuilles. A Cambrai, chez Hattu.

184. — *Histoire de France*, par M. E. Jauffret. Tome IV. In-8° de 26 feuilles un quart. A Paris, chez Chamerot, quai des Augustins. Prix.. 6 fr.

185. — *Histoire de l'Église de Nîmes*, par M. A. Germain. Tome II. In-8° de 30 feuilles un quart, plus une carte. A Paris, chez Giraud, boulevard Saint-Antoine; chez Debécourt. Prix... 7 fr. 50 c.

Le premier volume de cet ouvrage a paru en 1838.

186. — *Histoire de la Réformation du* XVIe *siècle*, par J.-H. d'Aubigné. 3e édition. Tome I. In-8° de 37 feuilles. A Paris, chez F. Didot, rue Jacob, n° 56; chez Delay.

187. — *Histoire de la Royauté considérée dans ses origines, jusqu'à la formation des principales monarchies de l'Europe*; par le comte Alexis de Saint-Priest, pair de France. 2 vol. in-8°, ensemble de 69 feuilles et demie. A Paris, chez Delloye, éditeur; chez Garnier frères. Prix.................................. 15 fr.

188. — *Histoire des Français, depuis les temps des Gaulois jusqu'en* 1830; par Théophile Lavallée. 3e édition. 4 volumes grand in-18, ensemble de 87 feuilles un tiers. A Paris, chez Hetzel et Paulin, rue de Seine, n° 33. Prix......................... 14 fr.

189. — *Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles*, par Amans-Alexis Monteil. Nouvelle édition, augmentée d'une préface, par M. Jules Janin. Livraisons 1 et 2. In-8° de 4 feuilles et demie, plus une gravure. A Paris, chez Coquebert, rue Jacob, n° 48; chez Furne. Prix de la livraison......... 50 c.

L'ouvrage sera publié en 130 livraisons, qui formeront 8 volumes, avec 24 gravures.

190. — *Histoire du règne de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la Révolution française*, par Joseph Droz, de l'Académie française, etc. Tome III. Appendice : *Mirabeau et l'Assemblée constituante*. In-8° de 33 feuilles et demie. A Paris, chez Renouard, rue de Tournon, n° 6. Prix.. 7 fr. 50 c.

191. — *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume*

de France, par Théodore de Bèze. Tome III et dernier. In-8° de 20 feuilles trois huit. Impr. de Leleux, à Lille.

192. — *Introduction historique à l'étude de la législation française*, par Victor Hennequin. *Les Juifs*. Tome I. In-8° de 39 feuilles un quart. — Tome II. In-8° de 40 feuilles. A Paris, chez Joubert, rue des Grès, n° 14. Prix .... 14 fr.

Quelques exemplaires du premier volume ont été mis en vente en 27 feuilles et demie. Le libraire complète ces premiers exemplaires.

193. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Morinie*. Tome V, 1839-1840. In-8° de 27 feuilles et demie. Imprimerie de Charvin, à Saint-Omer.

194. — *Mémorial de Sainte-Hélène*, par le comte de Las Cases; suivi de *Napoléon dans l'exil*, par MM. O'Méara et Antomarchi, et de l'*Historique de la translation des restes mortels de l'empereur Napoléon aux Invalides*. Livr. 125 et 126. Un seul cahier in-8° de 2 feuilles trois quarts, plus un frontispice. A Paris, chez Bourdin, rue de Seine, n° 5. Prix de chaque livraison.......... 30 c.

L'ouvrage est complet en 126 livraisons

195. — *Nouveaux Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement*, contenant Mémoires d'antiquités locales, et Annales militaires, politiques et religieuses de la ville de Caen et de la Basse-Normandie; par feu M. l'abbé Delarue. 2 volumes in-8°, ensemble de 51 feuilles trois quarts, plus 1 portrait et 2 planches. A Caen, chez Mancel. Prix.......................... 15 fr.

Ouvrage laissé imparfait par l'auteur. Les premiers *Essais* ont paru il y a vingt ans.

H. Gd.

AVIS.

L'éditeur des *Mémoires de Marguerite de Navarre* ayant fait tirer à part la pièce intitulée *la Ruelle mal assortie* en a mis un certain nombre d'exemplaires à la disposition des membres de la Société. Ceux qui désireraient la joindre à leur exemplaire des *Mémoires* pourront la demander à M. l'archiviste.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 18. **BULLETIN** (10 AOUT 1842.)

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 JUILLET 1842.

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EYRIÈS, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

535. M. LE COMTE DE SAINTE-AULAIRE, ambassadeur de France à Londres, présenté par MM. de Barante et Duchesne aîné.

536. M. DE CONTENCIN, secrétaire général de la préfecture du département du Nord, présenté par MM. Ducas et Duchesne aîné.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice historique sur les émaux, les émailleurs, leurs divers ouvrages et les procédés de fabrication en usage à Limoges; par M. Maurice Ardant. In-8° de 48 pages. Limoges, 1842.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord. N°s 2, 3 et 4, 1841 (double exemplaire).

Bulletin du Bibliophile. 5e série, n° 4.

Bulletin de la Société industrielle de l'arrondissement de Saint-Étienne. 5e et 6e livraisons, année 1841.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. Séance publique du 31 juillet 1841.

Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord. In-8° de 498 pages. Douai, 1839-1840.

Correspondance.

— M. Duchesne aîné donne lecture d'une lettre de M. de Barante, qui remercie le Conseil de la Société de l'avoir choisi de nouveau

pour son président, et qui exprime ses regrets de ne pouvoir se trouver à la séance parce qu'il est obligé de partir justement ce jour-là pour aller prendre part aux élections.

M. Duchesne donne également lecture d'une lettre du secrétaire de la Société, M. J. Desnoyers, retenu au lit depuis plus de quinze jours par une indisposition qui ne lui permet pas d'assister à la séance, et qui l'a empêché de poursuivre aussi activement qu'il l'aurait désiré l'impression des numéros arriérés du *Bulletin*. — En l'absence de M. Desnoyers, le secrétaire-adjoint, présent à la séance, est chargé de la rédaction du procès-verbal.

— M. Géraud annonce au Conseil la mort de l'un de ses membres, M. Jollois, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Le Conseil prend à cette perte la part la plus vive et invite M. Géraud à réunir les renseignements qui pourraient servir à rédiger, pour le *Bulletin*, une notice sur la vie et les travaux historiques de M. Jollois.

— M. le vice-président annonce qu'en conséquence de la décision prise par le Conseil d'offrir à la ville de Hambourg un exemplaire complet des ouvrages publiés par la Société, il a vu M. Rhum chargé d'affaires des villes anséatiques à Paris. M. Rhum, à qui les livres ont été remis par les soins de M. Duchesne, a chargé M. Eyriès d'offrir ses remercîments au Conseil.

— M. Duchesne donne communication de deux lettres de M. Leroux, directeur de la *Revue indépendante*, qui demande un double exemplaire des *Lettres de Marguerite de Valois*, publiées par M. Guessard, et des *Coutumes de Beauvoisis*, publiées par M. Beugnot, pour en rendre compte dans sa revue.

Le Conseil ajourne à la prochaine séance la décision à prendre sur cette demande.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. Buchon demande si la Commission de publication a pris une décision relativement à la partie inédite des *Mémoires de Georges Chastelain* qu'il a proposée au Conseil. En l'absence de M. Guérard, président de cette Commission, le Conseil ajourne à sa prochaine séance pour entendre le rapport de la Commission et statuer sur l'opportunité de la publication proposée.

— M. Géraud annonce que les trois premières feuilles du *Guillaume de Nangis* sont imprimées.

— M. Ravenel, au nom de Mlle Dupont, annonce que huit feuilles du second volume des *Mémoires de Philippe de Comines* sont composées, et qu'elle a donné le bon à tirer des deux premières feuilles.

— L'impression du second volume des *OEuvres d'Éginhard*, pu-

bliées par M. Teulet, est encore plus avancée ; douze feuilles sont tirées, quatre autres sont en épreuves, le reste du volume est terminé en manuscrit.

— M. Duchesne propose la radiation de quelques membres de la Société qui, n'ayant pas payé leur cotisation depuis plus de deux ans, doivent être considérés comme démissionnaires.

— La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

50. — L'Académie Française a tenu sa séance publique le 30 juin dernier. Elle avait à distribuer, outre les prix de vertu, les prix Gobert, un prix d'histoire littéraire et un prix d'éloquence. Ce dernier, qui avait pour sujet l'éloge de Pascal, a été partagé entre MM. Bordas-Demoulin et Feugères. M. Adolphe de Puibusque, ancien sous-préfet, a remporté le prix d'histoire littéraire qui roulait sur cette neuve et importante question : *De l'Influence de l'Espagne littéraire sur la France au* XVIIe *siècle*. Enfin les prix d'histoire fondés par le baron Gobert n'ont pas changé de main. Voici, au sujet de ces deux prix, les paroles prononcées par M. le Ministre de l'Instruction publique secrétaire perpétuel de l'Académie Française :

« Parmi les distinctions, bien nombreuses peut-être, que l'Académie décerne dans ses concours annuels, il en est une qui, une fois accordée, devait être longtemps inamovible. La supériorité se renouvelle rarement, et quand l'Académie fit choix des *Considérations* et des *Récits* de M. Thierry sur l'histoire de France, pour y attacher l'espèce de majorat littéraire dont l'investiture lui a été confiée par un généreux fondateur, elle pouvait s'attendre, comme le public, à la longue durée de cette première et si juste destination. L'ouvrage de M. Bazin sur l'époque de Louis XIII n'était pas non plus facile à remplacer dans le rang qu'il avait obtenu. D'ailleurs, Messieurs, les deux écrivains ne se sont pas reposés sur leur succès. L'illustre auteur de la *Conquête de l'Angleterre*, des *Lettres sur les Communes* et des *Récits Mérovingiens*, a continué les savantes esquisses qu'il avait publiées sous cette dernière forme ; et, dans un nouveau fragment sur Frédégonde et Chilpérik, il a retracé les mœurs barbares de la monarchie franke avec ce coloris éclatant et vigoureux que donne l'imagination échauffée par l'étude et par l'amour du vrai.

« L'historien de Louis XIII a également poursuivi sa tâche encouragée par vous. Il a commencé le tableau de la minorité de Louis XIV; et, malgré la rivalité redoutable des Mémoires contemporains, ne voyant dans ces Mémoires que des plaidoyers qui rendaient d'autant plus nécessaire le jugement de l'histoire, il a su donner à ce jugement une impartialité non moins piquante et plus variée que la passion.

« Il nous a donc semblé, Messieurs, que les dotations académiques fondées par M. le baron Gobert demeuraient plus que jamais acquises au grand peintre d'histoire et à l'ingénieux écrivain qui les avaient méritées, il y a deux ans, par des travaux qu'aujourd'hui même ils viennent de fortifier et d'étendre. »

51. — Le rapport suivant a été adressé au Roi par M. le Ministre des Travaux publics au sujet des réparations à faire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris :

« Sire,

« La bibliothèque Sainte-Geneviève est placée dans l'étage de comble des bâtiments de l'ancienne abbaye de ce nom. Les étages inférieurs de ces bâtiments sont occupés par les dortoirs et par les classes du collége Henri IV.

« Depuis longtemps, le proviseur de ce collége avait signalé l'état de dégradation des planchers de la bibliothèque. Des travaux de consolidation ont été faits pour prévenir la chute de ces planchers. Mais de nouvelles dégradations se sont récemment manifestées et nécessitent de nouveaux étayements qu'on ne pourrait indéfiniment multiplier.

« L'administration universitaire qui doit offrir aux familles la plus complète sécurité, en tout ce qui concerne les élèves confiés à ses soins, a demandé qu'une prompte garantie lui fût donnée soit par des réparations immédiates, soit par la translation des livres dans un autre local. M. le préfet de la Seine et M. le préfet de police ont adressé des observations dans le même sens.

« Dans cette circonstance, et de concert avec M. le Ministre de l'Instruction publique, j'ai chargé une commission spéciale, présidée par M. le baron Thénard (1), de visiter les lieux et d'indiquer

(1) Cette commission était composée de MM. le baron Thénard, pair de France, membre du Conseil royal de l'Instruction publique; Galis, membre de la Chambre des Députés et du conseil municipal de la ville de Paris; Cayx, membre de la Chambre des Députés et inspecteur de l'Université; de Noue, chef de division au Ministère des Travaux publics; Rohault, inspecteur général des bâtiments civils, commissaire de la petite voierie; Caristie, inspecteur général des bâtiments civils, et Bruzard, architecte de la Préfecture de Police.

les mesures à prendre pour prévenir les résultats du délabrement actuel des bâtiments. Cette commission, après un sérieux examen, a émis l'avis unanime qu'il y avait urgence à déplacer immédiatement la bibliothèque Sainte-Geneviève et à la transférer dans un local provisoire : elle a désigné, à cet effet, la partie méridionale des bâtiments de l'ancienne prison de Montaigu.

« L'opinion de la commission a obtenu l'assentiment de M. le Ministre de l'Instruction publique. On ne saurait, en effet, Sire, retarder plus longtemps l'exécution d'une mesure dont la nécessité est démontrée.

« Par ces considérations, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de vouloir bien décider que la bibliothèque Sainte-Geneviève sera provisoirement transférée dans les bâtiments de l'ancienne prison de Montaigu, aujourd'hui abandonnés par l'autorité militaire. Des mesures seront prises pour que le service ne soit pas interrompu, et que le public continue à jouir de tous les avantages que lui offrait le local dont l'abandon est reconnu indispensable.

« La dépense des travaux à exécuter pour cette installation étant évaluée à 60 000 fr., je vous prie, Sire, de vouloir bien décider, à raison de l'urgence, qu'un crédit extraordinaire de pareille somme sera ouvert à mon administration sur l'exercice 1842. La régularisation de ce crédit sera présentée aux Chambres lors de leur prochaine réunion. Tel est le but de l'ordonnance que je soumets à la signature de Votre Majesté.

« Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté le très-humble et très-obéissant serviteur,

« *Le Ministre secrétaire d'État des Travaux publics.*

« J. B. Teste. »

En conséquence de ce rapport, une ordonnance du Roi décide que la bibliothèque Sainte-Geneviève sera provisoirement transférée dans la partie des bâtiments de l'ancienne prison de Montaigu, faisant face à la place du Panthéon.

Il est ouvert au Ministre secrétaire d'État des Travaux publics, sur l'exercice 1843, un crédit extraordinaire de 60 000 fr., pour dépenses urgentes qui n'ont pu être prévues au budget dudit exercice, et qui s'appliqueront aux travaux à exécuter pour approprier au service de la bibliothèque Sainte-Geneviève la partie des bâtiments de Montaigu sus-désignés.

52. — M. Melchior Tiran, membre de la Société des Antiquaires de France, chargé d'une mission scientifique en Espagne, vient de faire connaître au Gouvernement les premiers résultats des

recherches qu'il a exécutées pour le compte de divers départements ministériels, et dans l'intérêt de nos établissements scientifiques. Un grand nombre de documents historiques inédits ont été recueillis par ce voyageur, particulièrement sur les Arabes aux XII[e] XIII[e] et XIV[e] siècles, sur les règnes de Philippe II, de Charles II et sur l'époque de la guerre de la succession. Mais ce qui dès à présent donne du relief à cette mission, c'est la découverte des archives d'un inquisiteur-général d'Espagne, archives composées de 6000 pièces la plupart manuscrites, et dont M. Tiran vient de faire l'acquisition. Un bâtiment léger de la marine française se rend à Valence pour embarquer cette collection historique destinée à enrichir nos propres archives.

En quittant le royaume de Valence, M. Tiran se rend dans les Castilles ; il examinera les principaux établissements scientifiques, Simancas, l'Escurial, l'Alcazar de Tolède, et ses études y seront sans doute favorisées, comme en Aragon, par la bienveillance éclairée des archivistes castillans.

53. — Le Comité historique des Arts et Monuments, malgré le zèle un peu exagéré de quelques-uns de ses membres, exerce dans le royaume une incontestable et salutaire influence. Grâce à la vigilance de ses innombrables correspondants, il est en quelque sorte présent sur tous les points à la fois et rien n'échappe à son intérêt ou à sa critique. Ennemi juré des démolisseurs, ennemi plus déclaré peut-être encore des conservateurs inintelligents, il a déjà sauvé de la destruction ou d'une restauration déplorable un grand nombre de monuments de tout âge et de toute nature. Il a prévenu ou réparé de fâcheuses dilapidations, et tout récemment encore son action a percé d'une manière évidente dans l'affaire de la châsse de saint Calmine. Des résultats d'un autre genre recommandent ses travaux à la reconnaissance des savants. Les instructions claires, précises, accompagnées de dessins, qu'il a répandues à profusion, ont mis les principes et la langue de l'archéologie à la portée de toutes les intelligences. Les réponses aux *Questionnaires* antérieurement rédigés par lui, sont devenues à la fois plus nombreuses et plus utiles. Enfin la correspondance du Comité a pris une telle importance qu'il a semblé convenable de la mettre à la disposition du public. De là le *Bulletin Archéologique* publié par le Comité. On en fait paraître en ce moment le deuxième volume, et il nous semble que l'intérêt de cette publication s'accroît en proportion du nombre des cahiers.

Les monuments qui existent sur le sol ou dans les musées de la France n'absorbent pas entièrement la sollicitude du Comité. Il trouve encore dans les entrailles de la terre, dans la poussière des

bibliothèques et des archives un aliment à ses curieuses investigations. Notre passé ne doit plus avoir de secrets pour lui. Vous croyez peut-être qu'il doit se trouver bien satisfait lorsqu'il a raffermi une église en ruines, refait des sculptures mutilées, arraché aux spéculations d'un chaudronnier une châsse précieuse, erreur! Il a besoin de savoir encore quel architecte a construit cet édifice, quel artiste a ciselé ces sculptures, des mains de quel émailleur cette châsse est sortie. C'est dans la séance du mercredi 16 mars 1842, que le Comité a fait la plus riche moisson de renseignements relativement aux artistes du moyen âge (1). M. de Saint-Mémin, membre non résident, a envoyé des notes sur trente-quatre artistes qui furent employés, durant le XIVe siècle, aux travaux de la Chartreuse de Dijon et à l'exécution des tombeaux des ducs de Bourgogne. Ces artistes étaient treize statuaires, quatre sculpteurs d'ornements, un architecte, quatre tailleurs de pierre, un menuisier, un ouvrier en ivoire, neuf peintres et un orfévre. Leurs noms, la désignation de leurs œuvres, le taux de leurs honoraires ou salaires ont été trouvés par M. de Saint-Mémin dans les archives de Dijon. Ces renseignements, dit le rédacteur du *Bulletin*, éclairent d'une vive lumière tout le XIVe siècle, période importante de l'art gothique en Bourgogne. Pour ajouter encore à l'intérêt de sa communication, M. de Saint-Mémin a rédigé d'après des titres authentiques, et transmis au Comité un glossaire des termes de construction, d'architecture, d'iconographie, de sculpture et de peinture usités en Bourgogne aux XIVe et XVe siècles. Ce glossaire enseigne comment on nommait alors une abside, un transsept, une base, un chapiteau, etc. On conçoit de quelle utilité serait un pareil travail exécuté sur les principales époques du moyen âge et dans toutes les anciennes provinces. Ce serait une clef indispensable pour toutes les descriptions anciennes de monuments aujourd'hui détruits.

Sans m'arrêter à quelques faits particuliers, signalés au Comité dans la même séance et sur lesquels j'ai l'espérance de pouvoir revenir plus tard, je vais indiquer de suite deux ou trois découvertes analogues à celle de M. de Saint-Mémin et qui font connaître à la fois un grand nombre d'artistes ignorés. M. Fabry-Rossius, docteur ès-lettres et professeur d'archéologie à Liége, a recueilli, tant dans les archives de Liége que sur les murailles des monuments et dans divers ouvrages imprimés, vingt-six noms d'artistes liégeois, architectes, sculpteurs, peintres, orfévres, miniaturistes et calligraphes. Une deuxième liste formée par le même savant comprend trente-trois noms d'artistes des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles.

(1) *Bull. archéol.*, tom. II, 3e numéro, pag. 181 et suiv.

M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne, a trouvé dans les archives d'Auxerre et transmis au Comité, dont il est correspondant, les noms de quatre-vingt-quatorze artistes et ouvriers employés depuis le XIVe siècle aux travaux de construction, de peinture et de sculpture qui ont été exécutés dans la cathédrale de Sens. Vingt-trois de ces artistes ont travaillé pendant le XIVe siècle, depuis 1319 jusqu'à 1398.

Enfin M. l'abbé Texier, curé d'Auriat, correspondant du Comité, a transmis des renseignements sur trente artistes du moyen âge qui vivaient dans le Limousin. Trois de ces artistes étaient architectes; les vingt-sept autres étaient émailleurs. M. Texier a relevé ces noms sur les monuments mêmes, sur les châsses ou autres objets d'orfévrerie, et dans les livres qui traitent de l'histoire du Limousin. « Les noms d'émailleurs, je copie le *Bulletin*, datent du « VIIe siècle, commencent à saint Éloi, et se succèdent assez régu- « lièrement jusqu'au XVIe siècle. » La première fois que cette indication est tombée sous mes yeux, elle a vivement frappé mon attention. Une liste d'émailleurs qui se succèdent assez régulièrement depuis saint Éloi jusqu'au XVIe siècle! quelle précieuse découverte! Je regrettais que M. le rédacteur du *Bulletin* n'eût pas publié la liste envoyée par M. l'abbé Texier, et ne me consolais que par l'espérance de voir bientôt paraître le travail sur les anciens émaux, depuis longtemps annoncé par cet infatigable antiquaire.

Depuis, M. Maurice Ardant a publié une brochure intitulée : *Notice historique sur les émaux, les émailleurs, leurs divers ouvrages et les procédés de fabrication en usage à Limoges* (1). M. Ardant descend deux siècles plus bas que M. l'abbé Texier; il remonte aussi jusqu'à saint Éloi, et fait connaître les noms et les ouvrages de trente-deux artistes. Mais hélas! dans cette liste nous trouvons à peine quatre artistes, y compris saint Éloi, qui soient antérieurs à Léonard Limousin, l'émailleur favori de François Ier. Encore de ces quatre artistes, deux, qui vivaient au XIVe siècle, ne sont-ils connus que par des initiales.

Je ne prétends pas faire la critique du travail de M. Ardant. Il a voulu avant tout décrire des émaux précieux; et il n'entrait pas, je crois, dans son plan de se livrer à des recherches profondes, afin de faire revivre quelques anciens émailleurs ignorés. D'ailleurs l'exactitude et l'intérêt de ses descriptions, les explications qu'elles renferment des chiffres et des initiales de plusieurs artistes, les recettes pour la confection des divers émaux qui remplissent les douze dernières pages de sa brochure, lui donnent un prix incontestable et en font une œuvre aussi curieuse qu'utile à consulter.

(1) In-8° de 48 pages. Chez Chapoulard frères, à Limoges.



Mais alors arrive cette alarmante question : la liste de M. l'abbé Texier est-elle aussi pauvre que celle de M. Ardant pour les huit ou neuf siècles écoulés depuis saint Éloi jusqu'à François I[er] ? On peut craindre qu'il en soit malheureusement ainsi. Non pas que les émaux de Limoges aient été peu goûtés pendant cette longue période. Au contraire ; ils jouissaient d'une vogue telle que l'art de Limoges, *opus lemovicenum*, *lemoviticum*, *lemovicense*, *opus de Limoga* était devenu synonyme de *l'art de l'émailleur*. Il existe même encore, de cet art qui se meurt, des monuments d'une antiquité remarquable. La châsse de saint Calmine, dont nous parlions au commencement de cet article, est bien limousine ; M. Texier la dit fort ancienne, et sans en indiquer l'âge d'une manière précise, il affirme qu'il est fixé par des renseignements certains. Passons sous silence la châsse de saint Viance, et celle de Mauzac en Auvergne qui sont, à ce qu'on dit, de style byzantin, et qui n'ont peut-être pas été exécutées dans le pays. Mais M. l'abbé Texier a signalé déjà une foule d'autres émaux remarquables à Darnets, à Soudeille et ailleurs ; il n'en a pas désigné les auteurs. C'est probablement que dans ces époques reculées l'artiste n'avait pas encore la coutume de signer son ouvrage. On ne peut donc qu'applaudir à la recommandation adressée par le Comité à ses correspondants de feuilleter avec zèle les manuscrits des bibliothèques, et de consulter un à un les parchemins des archives. C'est là évidemment qu'on a le plus de chances de rencontrer, sur les artistes et sur leurs œuvres, quelques curieux renseignements.

En voici quelques-uns que je livre à mes lecteurs, au risque même de ne rien ajouter à la liste des deux cent ving-cinq artistes (1) que possède déjà le Comité. Dans les pays classiques des émaux, à Limoges existait une abbaye sous l'invocation de saint Martial, dont la bibliothèque était assez considérable, au XIII[e] siècle, pour exiger les soins d'un bibliothécaire et d'un employé. Cette bibliothèque renfermait néanmoins, comme toutes les collections du même genre, des livres inutiles. De 1204 à 1225 elle fut confiée aux soins d'un moine originaire de Limoges, nommé Bernard Ithier, et qui avait la manie de consigner par écrit tous les événements qui arrivaient à sa connaissance, particulièrement ceux qui concernaient son abbaye. Pour ne pas user du parchemin blanc, denrée qui était peut-être de son temps rare et chère, il couvrit de ses notes historiques les marges de trois ou quatre manuscrits sans valeur qui sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque royale. D. Brial a eu

(1) Il vient de paraître une nouvelle livraison du *Bulletin archéologique*, renfermant des documents sur d'autres artistes dont on a récemment trouvé les noms. Nous y reviendrons plus tard.

la patience de copier ces fragments, de les ranger dans leur ordre chronologique, et il les a ensuite publiés dans le *Recueil des Historiens de France* (1). Grâce au bibliothécaire chroniqueur, nous savons que l'abbaye de Saint-Martial acheta, l'an 1207, au prix de quatre livres, deux chandeliers émaillés; *duo candelabra d'esmaus*, dit le moine dans son latin macaronique. Quatre ans après, en 1211, Chatart, illustre orfévre, après avoir refait la châsse de saint Martial, promit de donner un ciboire à l'abbaye, et il tint sa promesse l'année suivante. Le samedi des Rameaux, dit le chroniqueur, à la grand'messe, Chatart, l'illustre orfévre, *clarissimus aurifex*, a offert le ciboire d'argent doré au dedans et au dehors, *copam argenteam, intus et foris deauratam, ad custodiendum corpus Christi. Sexdecim libras valet.*

Le même document nous fait connaître deux autres artistes qui firent, en 1219, une Sainte-Vierge pour l'abbaye. Mais le mot vague *imago*, dont se sert le chroniqueur, ne permet pas de décider si c'étaient des sculpteurs ou des peintres, quoiqu'il y ait peut-être d'assez bonnes raisons pour traduire le plus souvent *imago* par statue. Voici la traduction du passage : « Le jour de la fête de saint Eucher (le 16 novembre) qui fut un samedi, après Tierce, tous, revêtus de nos aubes, nous chantâmes le répons avec l'antienne *Gaude Maria, Ave Stella, Salve Regina,* pendant qu'on élevait l'image de la mère de Dieu, faite par Jacques Bortes et J. Cambon, moyennant 300 sols; *dum elevaretur imago Dei genitricis, quam fecerunt Jacobus Bortes et J. Cambo; los sumptus* CCC *solidi.*

Voilà donc un orfévre illustre, Chatart, deux peintres ou deux sculpteurs, Bortes et Cambon, à inscrire sur la liste des artistes déjà connus qui vivaient au XIIIe siècle. Le document qui les signale a même cet avantage d'attacher une date à l'une de leurs œuvres. Peut-être pourrai-je communiquer bientôt aux lecteurs du *Bulletin* de la Société de l'Histoire de France quelques autres documents du même genre, particulièrement sur les calligraphes du moyen âge.

III.

BIBLIOGRAPHIE (2).

196. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon; publiés sous la direction de M. Ch. Weiss. Tome III. In-4°. Impr. royale, à Paris.

(1) Tom. XVIII, pag. 223 et suiv.

(2) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

197. — *Le président de Brosses*, Histoire des Lettres et des Parlements au XVIIIe siècle; par Th. Foisset. In-8° de 37 feuilles. A Paris, chez Olivier Fulgence, rue Cassette, n° 8. Prix.. 7 fr. 50 c.

198. — *Recherches archéologiques sur les Monuments de Besançon*, par A. Delacroix. In-8° de 2 feuilles. Imp. d'Outhenin-Chalandre, à Besançon.

199. — *Bibliographie Douaisienne*, ou Catalogue historique et raisonné des livres imprimés à Douai, depuis l'année 1563 jusqu'à nos jours, avec des notes bibliographiques et littéraires; par H.-R. Duthillœul. Nouvelle édition, in-8° de 32 feuilles et demie. A Paris, chez Techener, place du Louvre. Prix....... 7 fr. 50 c.

200. — *Le Château de Ham*, son Histoire, ses Seigneurs et ses Prisonniers; par J.-G.-C. de Feuillide. In-8° de 23 feuilles et demie. A Paris, chez Dumont, Palais-Royal, n° 88. Prix. 7 fr. 50 c.

201. — *Chronologie des barons de Mello, depuis le* XIe *siècle jusqu'en* 1842. In-4° de 11 feuilles. Impr. de Dupont, à Paris.

202. — *La Commune et la Milice de Nantes*, par Camille Mellinet, imprimeur. Tome VII, in-8° de 25 feuilles 2 pages. A Nantes, chez Mellinet.

203. — *Cujas et Toulouse*, ou Documents nouveaux constatant que Cujas n'a jamais échoué dans la dispute d'une régence de droit civil à l'Université de Toulouse, accompagnés d'aperçus historiques sur cette Université; par M. Benech. In-8° de 9 feuilles. Impr. de Dieulafoy, à Toulouse.

204. — *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, contenant 1°. l'Histoire proprement dite : résumés de l'histoire de tous les peuples anciens et modernes, avec la série chronologique des souverains de chaque État; notices sur les institutions publiques, sur les assemblées délibérantes, sur les ordres monastiques, militaires, chevaleresques, etc.; 2°. la Biographie universelle : vie des hommes célèbres en tout genre, etc.; 3°. la Mythologie : notices sur les divinités, les héros et les personnages fabuleux de tous les peuples, etc.; 4°. la Géographie ancienne et moderne : géographie comparée, géographie physique et politique,... industrielle et commerciale,... historique, etc. Par M. N. Bouillet, proviseur du collége royal de Bourbon. 12e et dernière livraison, in-8° de 13 feuilles. A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n° 12. Prix du volume complet en 1936 pages.............................. 21 fr.

205. — *Histoire de la ville de Beauvais depuis le* XIVe *siècle*, par C.-L. Doyen; pour faire suite à l'*Histoire politique, morale et religieuse*, de M. E. de Lafontaine. Tome I, in-8° de 24 feuilles et demie. A Beauvais, chez Moisand.

206. — *Histoire des Français*, par J.-C.-L. Simonde de Sismondi. Tome XXVIII, in-8° de 32 feuilles et demie. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Lille. Prix........................ 8 fr.

Ce volume finit en 1750. Le 29e volume, qui termine ce grand ouvrage, est sous presse, et paraîtra prochainement.

207. — *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, par Amédée Thierry. Tome II, in-8° de 31 feuilles. A Paris, chez Tessier, quai des Augustins, n° 37. Prix............. 7 fr. 50 c.

L'ouvrage formera 3 volumes.

208. — *Histoire des Lettres au moyen âge;* Cours de Littérature; par Amédée Duquesnel. Tome IV, in-8° de 28 feuilles et demie. A Paris, chez W. Coquebert, rue Jacob, n° 48. Prix.. 7 fr. 50 c.

209. — *Histoire générale de Languedoc*, avec des notes et des pièces justificatives; par dom Claude de Vic et dom Vaissète. Commentée, continuée jusqu'en 1830, et augmentée d'un grand nombre de documents inédits, par M. le chevalier Du Mège. Livr. 20 *bis* (fin du tome V). in-8° de 10 feuilles trois quarts, plus des planches. A Toulouse, chez Paya; à Paris, chez Poirée, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 2.

L'édition formera 10 vol. grand in-8°, à deux col. Chaque volume paraît en 4 livraisons, du prix de.. 2 fr.

La livraison 20 *bis* se délivre *gratis*.

H. Gd.

AVIS.

M. l'archiviste-trésorier prévient les membres de la Société qu'il ne lui reste qu'un petit nombre d'exemplaires de *la Ruelle mal assortie*. Il invite ceux de MM. les souscripteurs qui voudraient joindre cet opuscule à leur volume des *Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois*, à lui adresser leur demande dans le plus bref délai possible.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 19.) BULLETIN (10 SEPT. 1842.)

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Le Conseil ne tenant pas de séance pendant le mois de septembre, le procès-verbal de la séance du 1[er] août dernier ne sera lu que dans la séance d'octobre, et ne paraîtra conséquemment que dans le prochain numéro du *Bulletin*.

I.

NÉCROLOGIE.

M. JOLLOIS.

M. Jollois, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Seine, est mort à Paris, le 24 juin dernier, dans sa soixante-septième année. C'est une perte sensible pour la Société de l'Histoire de France dont M. Jollois était un des membres les plus zélés et les plus assidus. Nommé membre du Conseil d'administration et appelé bientôt à la vice-présidence de ce Conseil, pendant les années 1839 et 1840, il n'a cessé d'apporter dans les délibérations le tribut de son expérience et de ses lumières, et même à l'instant où la mort est venu le frapper, il surveillait l'exécution d'une des plus importantes publications de la Societé.

M. Jollois naquit à Briennon le 24 janvier 1776. Pendant qu'il achevait à Auxerre de solides études, l'École polytechnique s'organisait à Paris; il y fut admis avant d'avoir atteint sa vingtième année. Bientôt il en sortit pour prendre place dans la commission de savants qui accompagna l'expédition de Bonaparte en Égypte (1796). Brillant début pour un si jeune mérite! mais M. Jollois justifia cette bonne fortune par des services de plus d'un genre et qui ne furent pas toujours sans dangers. Plus tard, la commission chargée de publier les résultats de l'exploration scientifique de l'Égypte le nomma son secrétaire, et il remplit ces honorables fonctions jusqu'à l'entier achèvement de l'ouvrage. Revenant ensuite à sa carrière primitive, M. Jollois réclama et obtint du service dans l'administration des ponts et chaussées. Chargé d'abord d'un des arrondissements du département de la Seine, il passa,

l'an 1819, dans le département des Vosges en qualité d'ingénieur en chef.

Ici s'ouvre pour M. Jollois comme une carrière nouvelle. Les fonctions de sa charge, quelle que fût l'exactitude scrupuleuse qu'il y apportait, ne pouvaient suffire à son activité. Heureusement il avait puisé en Égypte un goût décidé pour l'archéologie, et ce goût, dans un esprit aussi judicieux, n'ayant pu dégénérer en une passion exclusive, M. Jollois tourna sans effort vers les antiquités de la France ce besoin de recherches qu'il avait si laborieusement exercé dans la patrie des Pharaons. Il entremêla ainsi, jusqu'à la fin de sa vie, les études historiques et archéologiques aux travaux administratifs. Nous allons laisser à un de ses amis intimes le soin de faire connaître tous les services que notre confrère a rendus au pays dans cette double carrière (1).

« Les Vosges offraient des vestiges d'antiquité qui n'échappèrent point à cet infatigable explorateur. Dès 1821, il lut à la commission des antiquités de son département un Mémoire sur le Donon, Mémoire intéressant qui a été publié depuis, accompagné de planches. En 1823, il publia un autre Mémoire sur les antiquités de Gran; ce Mémoire est aussi accompagné de planches.... A son arrivée dans le département des Vosges, M. Jollois avait été chargé de rédiger et de présenter les projets d'un monument à la mémoire de Jeanne d'Arc. Ce monument fut construit sous sa direction à Domremy, patrie de l'héroïne; il lui fournit l'occasion de faire des recherches sur la vie de cette fille célèbre et de publier son histoire, ouvrage d'érudition et de luxe à la fois, qui fut imprimé chez Didot en 1821.

« La ville d'Orléans ne pouvait rester indifférente à cette publication. Ses magistrats invitèrent M. Jollois à la fête annuelle qui se célèbre le 8 mai à Orléans. Des relations scientifiques accidentelles en firent désirer de plus intimes et de plus habituelles, et M. Jollois fut bientôt mis à la tête du service des ponts et chaussées du département du Loiret. Chez lui le goût pour les recherches archéologiques augmentait en même temps qu'elles semblaient devoir être plus fructueuses. Dès 1825 il publia à Orléans un Mémoire sur de nouvelles fouilles faites à la fontaine de l'Étuvée, et sur les antiquités qu'on y avait découvertes. Ce Mémoire est enrichi de planches en partie coloriées.

« Il donna ensuite une description et les dessins d'un coffre infiniment curieux, déposé dans l'église de Saint-Aignan à Orléans, et une explication des bas-reliefs qui y sont sculptés. En 1830, il

(1) Voyez le *Moniteur* du 11 août 1842.

fit imprimer à Orléans un grand Mémoire sur l'exploration d'un ancien cimetière romain à Gièvres, dans le département de Loir-et-Cher, et sur la découverte de l'emplacement de l'ancienne Gabris. Ce Mémoire est accompagné de planches. En 1831, une description des antiquités trouvées dans le grand cimetière d'Orléans prouva aux savants que M. Jollois avait sans cesse les yeux fixés sur tous les objets qui intéressaient la science, la plume et le crayon prêts pour les décrire, et la bourse ouverte pour subvenir généreusement aux frais de leur publication. Cette description est accompagnée de nombreuses planches lithographiées avec soin, où l'on remarque surtout une collection de vases antiques des plus curieux.

« Dans le même temps, M. Jollois s'occupait d'un important et grand travail sur le siége d'Orléans. Il donna l'histoire de ce siége célèbre de manière à plaire également aux archéologues et aux militaires. Cet ouvrage, couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a été publié en 1831, à Paris, par M. Jollois, quand il vint prendre la direction des ponts et chaussées du département de la Seine.

« Peu après, quelques antiquités, trouvées dans les fouilles du canal de Bourgogne, rappelèrent à M. Jollois les explorations de sa jeunesse dans son pays natal, et il publia une notice sur cette découverte récente.

« En 1834, parut sous son nom une description et les dessins de tous les monuments élevés à Jeanne d'Arc. C'était un dernier hommage à l'héroïne dont il avait écrit l'histoire. Dans la même année, il faisait imprimer une lettre à MM. les membres de la Société des Antiquaires de France, sur l'emplacement du fort des Tourelles de l'ancien pont d'Orléans. Cet ouvrage in-4° est accompagné de six planches du plus haut intérêt.

« En 1836, M. Jollois avait réuni dans un seul volume de deux cents pages in-4°, accompagné de vingt-sept planches, le produit de toutes ses recherches dans le département du Loiret. Ce travail fut couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. Jollois allait livrer au public une description analogue des antiquités du département des Vosges. Cette description, ornée de quarante-deux planches in-4°, est entièrement imprimée. Il n'y manque plus que la table. Elle ne sera pas perdue pour le public : mais ce qui occupait surtout M. Jollois dans ces derniers temps, c'était un autre grand ouvrage sur les antiquités de Paris, que l'Académie avait accueilli avec la plus grande faveur, et dont elle a ordonné l'insertion dans la collection de ses Mémoires. Ce travail, accompagné de vingt à vingt-cinq planches, avait mérité à

M. Jollois une nouvelle palme académique, et, réuni à ses autres titres, devait sans doute lui valoir bientôt un fauteuil à l'Institut, qui l'avait si souvent couronné.

« Ces travaux archéologiques étaient la récréation de M. Jollois. Ses goûts simples ne lui en demandaient pas d'autres, après l'accomplissement des devoirs pénibles que lui imposèrent les fonctions d'ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées du département de la Seine : tâche glorieuse aussi ; en effet, pendant sa gestion de douze ans, et sous sa direction, se sont continués et achevés les quais et les ports qui font l'ornement et la richesse de la capitale ; ont été entrepris les travaux d'assainissement des abords de Paris et les embellissements des routes royales et départementales ; enfin ont été ouverts les chemins vicinaux qui se croisent en tous sens et s'étendent en réseau sur tout le département de la Seine. »

Au milieu de ces nombreuses occupations, M. Jollois trouvait encore le temps d'assister assez régulièrement à nos séances. Le 6 avril 1840, lorsque le Conseil eut adopté la publication intégrale des procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, M. Jollois se trouva naturellement désigné, par ses travaux antérieurs, comme le membre le mieux préparé pour surveiller cette publication. Il fut nommé commissaire responsable, et son nom se trouve en cette qualité sur le premier volume publié par l'éditeur M. Jules Quicherat, et qui a paru le 1er août 1841. La mort de M. Jollois est, nous le répétons, une grande perte et qui doit être vivement sentie, non-seulement par la Société de l'Histoire de France, mais encore par toutes les sociétés savantes dont il faisait partie ; car c'était un homme honorable, aussi distingué par l'aménité de ses mœurs et l'élévation de son caractère que par les qualités de son esprit.

M. DU SOMMERARD.

Au moment où nous terminions l'article consacré à M. Jollois, nous avons appris la mort de M. du Sommerard, décédé dans sa maison de campagne à Saint-Cloud, le 19 août, à l'âge de 63 ans. Il est peu de personnes qui n'aient entendu parler de la riche collection réunie par cet infatigable antiquaire dans sa résidence de l'hôtel de Cluny ; le nom de cet hôtel et le souvenir de ses merveilles sont maintenant inséparables du nom de M. du Sommerard. Mais ce qui est moins connu, et ce qui mérite pourtant de l'être, ce sont les services de tout genre que M. du Sommerard a rendus aux

beaux-arts et aux artistes pendant tout le cours de sa vie trop promptement terminée.

Simon-Nicolas-Alexandre du Sommerard est né à Paris en 1779, d'un père qui occupait un emploi dans la finance. Engagé volontaire en 1793, à l'âge de quatorze ans, il passa sous les drapeaux l'époque de la grande crise révolutionnaire, et prit part à six campagnes actives dont la dernière fut la campagne d'Italie en 1800. Ce fut dans ce beau pays qu'il prit le goût des arts et des antiquités qui le domina toujours, sans cependant le détourner entièrement d'occupations plus sérieuses.

M. du Sommerard fut attaché à la Cour des Comptes dès le moment de son organisation en 1807. Depuis qu'il était rentré en France, il s'était ménagé des relations avec les principaux artistes, peintres, sculpteurs, musiciens, architectes, etc. Il eut l'idée de les réunir dans ses salons à l'élite de la société parisienne, avec laquelle son nom et sa position le mettaient naturellement en rapport. Ces soirées brillantes, trop tôt interrompues, eurent un double avantage. Elles servirent aux artistes en les mettant en évidence, et en leur assurant des chances et des moyens de succès; elles furent utiles à ce qu'on appelle le monde, en y introduisant des hommes distingués à divers titres, que des préjugés en avaient trop longtemps écartés.

Une autre mesure féconde en résultats heureux pour l'avenir des artistes fut la reconstitution, en 1816, de l'ancienne *Société des Amis des Arts*. M. du Sommerard prit dans cette œuvre éminemment libérale la part la plus active. On ne s'étonnera donc pas d'apprendre qu'avec de pareilles dispositions M. du Sommerard ait commencé par faire une collection de tableaux et de dessins modernes, la plupart commandés. C'est ainsi qu'il a toujours encouragé le talent avec un désintéressement et une générosité qui n'avaient d'autres limites que celles de ses revenus.

Mais les arts d'imitation ne cherchent point dans une seule époque leurs types et leurs modèles. La littérature ayant mis à la mode le moyen âge et la renaissance, la peinture et la sculpture suivirent cette impulsion; et ce fut peut-être encore dans l'intérêt de la vérité dans l'art et pour fournir des guides fidèles à l'imagination des artistes que M. du Sommerard prit pour but de ses recherches archéologiques ces deux époques de notre histoire. Alors se forma cette riche collection qui a rendu le nom de M. du Sommerard populaire, ce trésor dont l'accès était facile à tous et où principalement les artistes étaient régulièrement admis à dessiner, à étudier les brillantes dépouilles du passé.

En 1832, s'offrit à M. du Sommerard une bonne fortune que son

goût se garda bien de laisser échapper. Il devint locataire de l'hôtel de Cluny construit à grands frais dans la rue des Mathurins-Saint-Jacques, par Jacques d'Amboise, abbé de Cluny, frère du cardinal Georges ministre et favori de Louis XII. Notre confrère s'empressa de transporter sa précieuse collection dans un local si heureusement approprié à sa nature. Le changement de domicile fut l'occasion d'un classement ingénieux. Dans la chapelle de l'hôtel furent rangés avec ordre tous les objets qui avaient eu jadis une destination religieuse, tels que reliquaires, châsses, livres d'église, etc. Les coupes, les fayences, les poteries trouvèrent leur place dans la salle à manger. Les objets d'ameublement tels que lits, siéges, tapis, candélabres, etc., du XVIe siècle servirent à orner une vaste chambre, qui, de l'époque même de ses meubles, prit le nom de chambre de François Ier. Enfin le salon et deux galeries formèrent une sorte de terrain neutre, où furent accumulés des objets d'art de toutes les époques.

Ceux qui n'ont pas eu le bonheur de visiter le palais de M. du Sommerard ont pu en prendre une assez juste idée dans un opuscule anonyme qu'il publia en décembre 1834 sous ce titre : *Notices sur l'hôtel de Cluny et le Palais des Thermes* (1), ouvrage moins intéressant peut-être encore par son texte, que par un grand nombre de notes rejetées à la fin du volume et dans lesquelles l'auteur a fait entrer une foule de renseignements curieux sur des monuments et des artistes de tous les pays et de toutes les époques.

Mais l'étendue de cette notice était loin d'être proportionnée à la richesse de la collection. D'un autre côté, il était important de décrire et de perpétuer par une représentation graphique les principaux objets dont elle se compose, si, comme on peut le conclure du prospectus d'un dernier ouvrage de M. du Sommerard, cette collection précieuse n'est point destinée à lui survivre. Tel a été en partie l'objet de la vaste publication entreprise par M. du Sommerard en 1839, sous ce titre : *Les Arts au moyen âge*, et qu'il a terminée quelques jours avant sa mort (2). Quoique les principaux monuments de divers pays et les richesses de plusieurs collections particulières aient concouru à fournir la matière des trente chapi-

(1) In-8° de 278 pages, avec une table alphabétique des matières.

(2) Il résulte d'une lettre adressée au rédacteur de *l'Univers*, par M. A. du Sommerard fils, le 23 août dernier, que la deuxième partie du quatrième et dernier volume est entièrement imprimée, et que M. du Sommerard attendait, pour la faire paraître, l'achèvement des dernières planches de l'*Album*, qui sont encore entre les mains des artistes auxquels il en a lui-même confié l'exécution.

tres dont se compose cet ouvrage, il est aisé de juger quelles ressources M. du Sommerard a dû trouver dans son propre fonds pour les chapitres VII-XXVI, par exemple, dont voici les titres : *Peintures sur verre.* — *Calligraphie.* — *Émaux.* — *Premiers produits de l'imprimerie.* — *Dyptiques.* — *Mobiliers.* — *Armures.* — *Reliquaires.* — *Service de table.* — *Fayences.* — *Orfévreries.* — *Horlogerie.* — *Étoffes.* — *Objets de toilette.* — *Coffrets divers.* — *Fers ouvrés.* — *Jeux.* — *Ustensiles divers.* — *Mosaïques.* — *Instruments de musique.* Les quatre volumes de ce vaste ouvrage sont accompagnés d'un atlas de cent planches petit in-fol., et d'un *Album* divisé en dix séries, qui, réunies, ne doivent pas contenir moins de quatre cents planches.

M. du Sommerard avait encore publié en 1822, sous le titre de *Vue de Provins,* un volume in-4° signé A. D., orné de trente lithographies et dans lequel est résumée l'histoire de cette ville célèbre. Lorsque le Comité Historique des Arts et Monuments fut institué près du Ministère de l'Instruction publique, il en fut aussitôt nommé vice-président. Enfin M. du Sommerard prit rang parmi les membres de la Société de l'Histoire de France dès sa formation, en 1834, et depuis cette époque jusqu'au moment de sa mort, il a fait partie de cette Société, dans laquelle il avait bien voulu accepter les fonctions de censeur.

II.

VARIÉTÉS.

54. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 12 août, sous la présidence de M. Félix Lajard. M. le président a d'abord proclamé les prix décernés cette année, rappelé et annoncé les concours ouverts pour les années prochaines. Pour ne pas sortir de la spécialité de notre *Bulletin,* nous nous bornerons à dire que les prix extraordinaires, fondés par feu M. le baron Gobert, sont restés à MM. Ampère et Monteil, et que le prix de numismatique institué par M. Allier d'Auteroche a été décerné à M. de La Saussaye, pour sa *Numismatique de la Gaule Narbonnaise* (1), ouvrage dans lequel l'Académie a remarqué un certain nombre de médailles inédites, quelques attributions nouvelles, et une classification aussi exacte que solide. Nous rappellerons aussi que l'Académie a proposé pour

(1) Un vol. in-4°, avec 28 pl. de médailles.

le concours de 1843, dont le prix doit être une médaille de deux mille francs, *l'Histoire de Chypre sous le règne de la maison de Lusignan.*

Au rapport de M. le président a succédé celui de M. Lenormant, sur les prix relatifs aux antiquités de la France. M. le baron Walcknaër, secrétaire perpétuel, a lu ensuite l'éloge du major Rennell. La séance a été close par une curieuse et intéressante notice de M. Victor Leclerc, sur l'ancien pèlerinage de saint Jacques de Compostelle.

Le concours ouvert sur les antiquités nationales a été, cette année, inférieur à ceux des années précédentes, autant par le nombre des concurrents que par le mérite des ouvrages. Ainsi la commission, pour la première fois peut-être depuis que le concours existe, a dû formuler un blâme sévère contre deux livres, qu'elle a désignés seulement par leur titre, et dans lesquels l'abus des étymologies celtiques a semblé dépasser toutes les bornes. Quelques autres travaux ont attiré à leurs auteurs, moins heureux cette année que de coutume, des critiques plus indulgentes et dont ils ne manqueront sans doute pas de profiter.

Les ouvrages que la commission a distingués sont au nombre de dix. Trois d'entre eux ont été honorablement mentionnés : ce sont 1°. un Mémoire de M. de La Fontenelle de Vaudoré sur la direction de deux voies romaines qui, partant de Poitiers, conduisaient l'une à Nantes, l'autre à Angers; 2°. une Notice de M. Rouard, bibliothécaire d'Aix, sur les fouilles d'Antiquités qui ont été faites en 1841 dans cette ville; 3°. une Histoire de Bertrand du Guesclin, par M. de Fréminville. Une mention très-honorable a été accordée à chacun des trois ouvrages suivants : 1°. *Mémoire sur les antiquités de Saintes*, par M. l'abbé Lacurie; 2°. *Mémoire sur l'origine de la division territoriale établie en Afrique par les Romains*, par M. Ernest Carette, capitaine d'état-major; 3°. enfin les *Vitraux de Bourges*, par MM. Martin et Cahier, prêtres. La commission s'est félicitée de ce que des monuments exécutés sous l'influence directe des croyances catholiques trouvaient enfin de dignes interprètes dans le clergé, et quoiqu'elle ait accordé à MM. Martin et Cahier la mention la plus honorable, elle paraît disposée à faire encore davantage lorsque leur bel ouvrage, dont il n'a paru encore que quatre livraisons, sera plus avancé. Cependant les travaux de MM. Martin et Cahier, surtout le texte qui accompagne leurs planches, ont donné lieu à des critiques dont une des plus importantes porte sur le style même de ces commentaires. « La tradition du bon style, a dit M. le Rapporteur, du style net, simple, clair et parfaitement raisonné, n'appartient-elle pas aussi à l'Église gal-

licane? Les successeurs des Bossuet, des Fénélon, des Bourdaloue, devraient s'abstenir de tout néologisme, supprimer les ambages du discours, arriver droit à l'expression de leur pensée. » C'est à M. Cahier que s'adressent ces avis; M. Cahier possède une érudition immense, mais il accorde trop d'importance aux faits, pas assez à l'ordre, à l'enchaînement et à l'expression des faits.

La faiblesse du concours ayant décidé l'Académie à ne pas accorder de première médaille, elle en a décerné deux secondes, et une troisième qu'elle a partagée entre deux concurrents. Ici nous allons reproduire, sans y rien changer, le rapport de M. Lenormant :

» M. Vallet de Viriville a publié un ouvrage intitulé : *Les Archives historiques du département de l'Aube et de l'ancien diocèse de Troyes*. Ce livre est le résultat d'une mission confiée à l'auteur, en 1838, par M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique. Il s'agissait de classer un des riches dépôts que renferment les capitales de nos anciennes provinces, et d'en séparer la partie qui offre un intérêt pour l'histoire. M. Vallet a voulu rendre un compte public de sa mission; il l'a fait avec ordre, érudition, intelligence et clarté. M. Vallet est un paléographe sorti de l'École des chartes; il a répondu à l'attente que son titre et le caractère spécial de son éducation devaient faire concevoir de lui. Quelques pages d'une préface, dont la commission n'a approuvé ni la pensée ni le style, ne pouvaient, dans tous les cas, changer le caractère du travail. Sans doute le mérite de la rédaction, et surtout celui de la composition, sont tout à fait secondaires dans un genre d'ouvrage qui exige plus de patience que d'invention, plus de lucidité que de ressources dans les idées. Il ne faut pas trop rabaisser pourtant le talent nécessaire à de semblables travaux. En classant les archives de l'Aube, en distinguant parmi les pièces classées celles qui valaient la peine d'être données en extrait ou d'être réservées pour un *appendice* composé de morceaux inédits, M. Vallet de Virville a fait preuve non-seulement de méthode et de discernement, mais encore de goût. Un inventaire ainsi conçu, dans lequel les lecteurs ordinaires démêleront sans peine plus d'un renseignement curieux, plus d'un détail piquant, sera profitable à la science et disposera les esprits les plus prévenus à reconnaître l'importance des dépôts d'archives dispersés dans les départements, et trop souvent livrés à la plus coupable incurie. Quand la grande entreprise qui s'organise et se développe aura été accomplie d'une manière digne de la civilisation et de la France, quand toutes nos archives départementales et municipales seront accessibles aux investigations de l'historien, mises à l'abri de l'infidélité, du désordre et de la destruction, il sera bon que des résumés aussi

exacts et aussi concis que celui par lequel M. Vallet a fait connaître les archives de l'Aube, soient publiés dans toutes les provinces. La commission pense que M. Vallet a donné un bon exemple d'un genre de travail très-utile, et c'est pourquoi elle propose de lui accorder la première des secondes médailles.

« L'autre distinction du même ordre appartient à l'*Essai sur les monnaies du Poitou*, par M. Lecointre-Dupont. L'Académie, qui décerne tous les ans un prix de numismatique, a exclu de ce concours spécial les ouvrages qui se rapportent à la partie moderne de cette science. Cela n'empêche pas que l'Académie n'accueille un bon Mémoire sur une question de numismatique française avec l'intérêt qu'il mérite, et qu'elle ne s'empresse de montrer le prix qu'elle attache aux travaux de cette nature, quand ils réunissent, comme l'ouvrage de M. Lecointre-Dupont, une parfaite exactitude à un solide jugement. Au reste, le sujet choisi par M. Lecointre était un des plus riches et des plus heureux de la matière. Le monnayage du Poitou a été d'une haute importance sous les rois de la dynastie carlovingienne. M. Lecointre-Dupont a très-bien traité cette question intéressante; il a su fondre partout avec bonheur la numismatique et l'histoire : son livre n'est point une sèche nomenclature, mais un traité nourri de faits rapprochés avec justesse. Ce livre est court; mais le sujet ne comportait guère un plus long développement, et la commission l'aurait placé plus haut, si les observations qui ont pour objet les médailles antiques du Poitou ne lui avaient paru un peu inférieures au reste de l'ouvrage.

« C'est, au contraire, un travail d'une grande étendue que la publication par M Leroux de Lincy des *Quatre Livres des Rois, traduits en français du* XIIe *siècle*. L'histoire de la formation de notre langue offre encore beaucoup d'obscurités, et rien sans doute n'est plus propre à les dissiper que l'étude des monuments les plus anciens qui s'en soient conservés. La poésie a des formes et des expressions artificielles et convenues; la prose, au contraire, reproduit la langue dans sa physionomie générale et usuelle. Des traductions surtout, faites sur le latin, permettent d'observer de près le mécanisme de la transformation et le passage de l'idiome antique à la langue nouvelle. Depuis longtemps, l'existence des textes que M. Leroux de Lincy publie en entier ou par extraits, avait été signalée; on en avait même imprimé quelques-uns. C'était toujours un important service à rendre que de former une collection de ces textes, et de les donner avec le soin et l'expérience qu'on apporte aujourd'hui à cette espèce de publication. En fournissant cette carrière, M. Leroux de Lincy a attaché son nom à la science qui a pour objet l'histoire de la formation des idiomes sortis du latin.

« Nous regrettons seulement que, dans cette circonstance,

M. Leroux de Lincy ne se soit pas montré aussi habile critique que patient éditeur. Il fallait peut-être prouver par des arguments plus nombreux et mieux choisis l'âge reculé du monument. La question n'est pas de savoir si l'on parlait déjà français dans le XIIe et même le XIe siècle. Mais de la langue parlée à la langue écrite, il y a toujours un intervalle à franchir, et nous devons regretter que M. Leroux de Lincy n'ait fixé d'une manière rigoureuse ni l'époque où fut composée la traduction des *Livres des Rois*, ni celle du manuscrit qui les renferme.

« Une telle question avait plus d'importance sans doute, et se liait plus étroitement au sujet qu'une nouvelle recherche sur le nombre et les limites des dialectes qui divisaient, aux XIIe et XIIIe siècles, la langue parlée dans le nord de la France. M. Leroux de Lincy n'a rien ajouté d'essentiel et d'indubitable aux recherches ingénieuses qu'un savant, mort prématurément, M. Fallot, a laissées sur ces *dialectes*, ainsi désignés, au reste, par une expression dont on a peut-être abusé, en l'appliquant à des locutions provinciales ou à des variantes d'orthographe.

« Ainsi M. Leroux de Lincy, qui s'est attaché avec succès à l'histoire des chansons, des contes, des proverbes, précieuses archives de l'esprit français, n'a pas été aussi heureux quand il s'est concentré sur le terrain de la philologie. Les questions de cette nature sont en effet de toutes les plus délicates, celles qui demandent le plus d'expérience ; une expérience non réduite aux bornes de la France, mais nourrie par une connaissance approfondie des idiomes qui appartiennent à la même origine que le nôtre, ou qui ont abondamment contribué à sa formation ; une expérience qui remonte jusqu'à la souche commune de la moitié des langues de l'Europe, jusqu'aux textes classiques dont l'étude a développé tant d'ingénieux esprits, véritables maîtres dans la science du langage. Une ardeur bien excusable, un sentiment qu'on partage en le combattant, pousse une foule de jeunes esprits dans la carrière exclusive des études françaises. On se plaint (et qui n'a entendu ces plaintes ?) que les faits domestiques sont négligés ; on demande *qui nous délivrera des Grecs et des Romains*, jusqu'au jour où, éclairé par une tardive conviction, on s'aperçoit que cette antiquité, qu'on avait crue ou épuisée ou inutile, est encore la source féconde qui, s'étant répandue dans le moyen âge, a laissé sur les faits, les institutions, le langage et le cours des idées, une empreinte ineffaçable.

« M. Clerc, conseiller à la Cour royale de Besançon, a entrepris d'élever un monument à l'histoire de la Franche-Comté, et le sentiment du patriotisme local l'a heureusement inspiré. Il fut un

temps où la comté de Bourgogne, fière de ses franchises, préférait les couleurs espagnoles au joug de l'unité nationale; conquise par Louis XIV, elle ne se soumit qu'avec répugnance. Plus tard et plus près de nous, des agitations, des triomphes et des désastres éprouvés en commun, ont laissé la Comté *franche* et l'ont rendue *française;* les Comtois d'aujourd'hui aiment leur province et la France avec la même passion. C'est cette harmonie intime de deux sentiments énergiques et jadis ennemis qui a donné à la Franche-Comté, dans notre siècle, tant d'esprits élevés, forts, ingénieux. M. Clerc, nous ne craignons pas de le dire, mérite tout à fait de leur être associé. Il est incontestablement le plus distingué des écrivains qui se soient présentés au concours. Quoique la marche de sa pensée soit un peu irrégulière, il plaît, il intéresse; il a du véritable historien sinon l'ordre de la composition, au moins la pénétration, la finesse et la sympathie pour son sujet. Son style, quelquefois exubérant, est toujours souple et coloré. Aussi l'Académie, frappée de ces belles qualités, n'a pas voulu attendre la publication du second volume de l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, pour témoigner du prix qu'elle attache à l'achèvement de ce travail. Elle aurait pu, par des conseils que M. Clerc est digne d'entendre, lui indiquer les moyens d'atteindre à la plus haute des distinctions qu'elle décerne; mais elle se serait fait scrupule de le laisser, dès à présent, dans un rang inférieur. Néanmoins M. Clerc n'a été admis qu'à partager la troisième médaille. C'est qu'il manque à cet écrivain une qualité sur l'absence de laquelle l'Académie ne saurait rester indifférente, je veux dire l'art de la critique, et ce qu'on appelle l'éducation scientifique. Le livre de M. Clerc renferme plus d'une preuve des erreurs dans lesquelles tombent des hommes d'un vrai mérite, quand ils ne se sont pas assez convaincus que le talent ne suffit pas à l'historien; qu'il a besoin, pour ainsi dire, du métier, et qu'un esprit juste peut s'égarer étrangement, quand il ne s'est pas muni du fil de la méthode pour pénétrer dans le labyrinthe des origines. L'érudition n'habite pas le sanctuaire de l'histoire, mais elle en garde les portes; elle en interdirait l'entrée au génie lui-même, si le génie avait refusé de lui rendre hommage et de lui payer son tribut..... »

55. — Les journaux de départements nous ont porté, pendant le mois qui vient de s'écouler, l'annonce de plusieurs découvertes intéressantes. En voici l'indication sommaire :

Aube. — Une découverte d'une haute importance pour les antiquaires vient d'être faite à Pouan, petit village aux environs d'Arcis-sur-Aube. En extrayant du sable sur le bord de l'Aube, des paysans ont trouvé, à un mètre de profondeur, un squelette encore

intact. Dans la fosse et près des ossements, plusieurs objets indiquaient qu'un chef romain, visigoth ou franc avait été enseveli dans cet endroit, sans doute après une bataille qui ne permit pas aux soldats d'emporter son corps. Cette supposition est confirmée par le voisinage des plaines de Châlons, où Attila fut vaincu par Aétius, Théodoric et Mérovée.

Ces objets ont été apportés à Troyes. Ils sont d'un brillant extraordinaire et tous en or massif; on ne croirait pas, en les voyant, qu'ils ont séjourné dans la terre pendant plusieurs siècles, car tout porte à croire qu'ils sont d'origine romaine. En voici l'énumération : Une courte épée d'acier, dont la lame est large de plus de huit centimètres et longue de trente : la poignée, dont il n'existe plus que la garniture supérieure et l'enveloppe en or, est cannelée et garnie de grenat à la garde et au pommeau; un bracelet d'or massif, en baguette et sans anneau; un collier de même genre, couvert de légères ciselures; des boucles de ceinturon d'or massif, d'une épaisseur et d'une solidité remarquables; les accessoires d'un manche de poignard et la garde en acier couverte, comme l'épée ou douille, de grenat enchâssé; l'extrémité du fourreau qui montre que l'épée était sans pointe et ne servait que par le taillant; enfin, une bague dite chevalière en or massif, portant gravés sur le chaton les caractères romains suivants : *HEVA*. Le poids total de tous ces objets est de 600 grammes.

Aude. — On a trouvé dans de vieux tombeaux, aux environs de Narbonne, une quantité d'antiquités romaines, égyptiennes et gauloises, avec des inscriptions. On estime, entre autres, un Mercure de métal, une Minerve, une tête de Trajan, un Janus, un Bacchus et un phallus en or. Ces divers objets ont été déposés au Musée.

Pas-de-Calais. — Les fouilles qui s'exécutent à Étaples ont des résultats de plus en plus satisfaisants. Dans le courant de cette année, on a découvert soixante maisons et une grande quantité d'objets tels que hachettes, marteaux, vrilles, etc. Tout récemment on a trouvé de grandes cruches pleines de médailles romaines du règne de Posthume; les amas de cendres découverts prouvent que cette ville enfouie a dû être détruite par un incendie. L'attention des antiquaires est vivement sollicitée par ces fouilles. Elles présentent tout l'intérêt et toute l'importance possible. La zone de cette ville souterraine s'étend au moins sur trois kilomètres de terrain, et l'on peut penser que ce sont bien là les restes de l'ancienne Quantovice. Jusqu'à ce jour, la *Société des Antiquaires de la Morinie* est le seul corps savant qui ait voté des fonds pour ces travaux qui intéressent à si haut point la science.

Sarthe. — M. Delarue, architecte du département, a totalement découvert des peintures murales que cachaient plusieurs couches de badigeon, dans la chapelle de la Vierge à la cathédrale du Mans. Après avoir inutilement essayé de laver avec diverses espèces d'acides, il a dû revenir au grattage, comme procédé moins destructeur, pour enlever le badigeon. Le sujet général de ces peintures est la cour céleste représentée par des anges qui chantent la gloire de Dieu, tandis que d'autres anges les accompagnent avec des instruments de musique tous différents, depuis la harpe jusqu'au tympanon. Les chanteurs tiennent à la main des cartouches déroulés sur lesquels sont représentées des paroles notées en plain-chant. L'exécution de ces peintures n'est pas sans mérite. Les figures, une partie des vêtements, la plupart des instruments de musique et les banderolles sont à fresque et à l'encaustique; les fonds et le reste des draperies sont sur le nu du mur et à la détrempe. Aujourd'hui l'ensemble de ces peintures est mis à découvert avec assez de bonheur pour qu'on puisse se figurer la chapelle dans son état primitif. A la vérité quelques parties sont fort endommagées; mais, selon toute apparence, elles étaient ainsi dégradées à l'époque où elles ont reçu la première couche de badigeon.

Seine-Inférieure. — Dans les premiers jours d'août, la machine à draguer qui, après avoir enlevé les vases de l'avant-port, fonctionne en ce moment entre les jetées, a fait une trouvaille fort curieuse. En travaillant à mi-chenal, entre la tour François Ier et le rond-point opposé, la drague a rapporté dans un de ses godets un fragment de canon en bronze, pesant environ 110 kilogrammes. Ce fragment qui, d'après sa forme, paraît avoir le tiers à peu près de la pièce à laquelle il appartenait, et que l'on croit être une coulevrine, est la partie postérieure, c'est-à-dire la culasse, brisée un peu en arrière des tourillons. Elle porte le millésime de 1555, ce qui reporte la date de son origine à quelques années après la fondation du Havre, et sous le règne de Henri II. Un chiffre gravé sur la culasse, et dans lequel on distingue deux H entrelacées, paraît être celui de ce prince. Le calibre de la pièce est d'environ six livres de balle; et les traces que sa rupture a laissées sur le fragment conservé semblent en attribuer la cause à une explosion. Ce curieux morceau d'antiquité, depuis plusieurs siècles peut-être enfoui dans la vase, est dans un état de conservation parfait.

56. — Nous empruntons les faits suivants à un journal de Toulouse :

« Il serait à peine croyable, si l'histoire de plusieurs grands hommes n'offrait la même particularité, que dans un pays où la gloire de Riquet fut de bonne heure si grande, si populaire, on ignorât

l'époque de sa mort et le lieu de sa sépulture. Lafaille, qui l'avait connu, qui avait assisté comme capitoul à la pose de la première pierre de l'écluse de l'embouchure, Lafaille, dans ses *Annales de Toulouse*, le fait mourir en 1682, et la plupart des biographes ont répété cette erreur sur la foi d'un écrivain généralement exact, qu'en ceci du moins ils devaient croire bien informé. L'*Histoire du Canal de Languedoc*, publiée en 1805 par les descendants de Riquet, rétablit la date véritable du 1er octobre 1680; mais nul document écrit, nul monument n'indiquait à la postérité la place où furent déposés les restes de ce grand homme. A ses descendants encore il appartenait de remplir cette lacune, de réparer cet ingrat oubli.

« Arrivé à Toulouse depuis quelques mois, M. de Riquet, comte de Caraman, prince de Chimay, s'est occupé avec une pieuse persévérance à découvrir le tombeau de son aïeul. Un acte trouvé aux archives du Capitole a fourni les premières indications. Il porte : « Messire Pierre Paul de Riquet, baron de Bonrepos, âgé de « 71 ans, moureust le premier et fust enterré le second octobre 1681, « dans la nef de Saint-Estienne, en présence de Messire Jacques de « Lombrail, trésorier-général de France, et de Messire Barthélémy « de Grammont, baron de Lanta : Pradelles, curé. »

« Cela semblait assez positif; cependant il se pouvait que la sépulture de Riquet à Saint-Étienne n'eût été que provisoire et qu'il en eût indiqué une autre dans son testament; car une ancienne tradition lui attribue un testament à la date du 9 mars 1680. Or, on s'est convaincu que cet acte n'existe pas, et celui de Mathias, fils aîné de Riquet, président à mortier au parlement de Toulouse, a levé toute incertitude. On y lit : « Je choisis la sépulture de mon corps dans « l'église de Saint-Etienne de Toulouse, où sont ceux *de mon père,* « de ma mère et de défunte dame Louise de Broglio, ma très-chère « épouse. »

« Ce testament est du 25 juillet 1708; ainsi très-certainement les cendres de Riquet reposent à Saint-Étienne. Des souvenirs de famille en indiquaient la place au pied du *pilier d'Orléans*, en avant de la nef. Des fouilles dirigées sur ce point ont eu un plein succès. Elles furent faites avant-hier, de trois heures à sept heures du soir, sous la direction de M. Lafont, architecte du gouvernement. Parallèlement à l'axe de la nef, à un mètre environ vers le nord, on découvrit d'abord la voûte et puis l'entrée du caveau de famille qu'indique le testament de Mathias. L'escalier et la plus grande partie du caveau étaient encombrés de terre qu'il fallut déblayer. Au-dessous, quatre cercueils en bois à peu près détruits, et quatre corps étaient superposés deux à deux. Les deux formant la couche supérieure devaient être ceux de Mathias et de Louise de Broglio :

Mathias, mort en 1714, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, Louise de Broglio en 1699, après trois ans de mariage. Les deux premiers corps qu'on a trouvés sont en effet ceux d'un vieillard et d'une jeune femme. Leurs crânes se sont conservés dans le meilleur état, et même quelques mèches de cheveux y adhèrent encore.

« Au niveau du sol devaient être Pierre-Paul Riquet et sa femme Catherine de Milhau ; et l'on y a découvert en effet deux corps ayant appartenu à des individus de sexe différent et tous deux parvenus à un grand âge, mais ceux-ci dans un état de destruction très-avancé. Les débris du crâne d'homme qu'on a retrouvés présentaient un développement tel qu'on n'a pu douter un instant qu'ils n'appartinssent à la tête de Riquet.

« Toutes les circonstances de l'exhumation répondent, comme on voit, de la manière la plus complète à l'objet des recherches entreprises.

« Là repose donc Riquet ; et là, sur la proposition qui en a été faite par M. le prince de Chimay, s'élèvera bientôt, à la mémoire du créateur du canal des deux mers, un mausolée à l'érection duquel les deux branches de la famille s'empresseront de concourir.

« L'entreprise de Riquet n'était pas seulement une œuvre d'imagination et de science, c'était surtout une œuvre de dévouement. Riquet mourut après avoir dépensé en travaux extraordinaires, au delà de ses engagements, 2 millions 110 000 livres (5 millions de francs), qui ne lui furent jamais remboursés ; laissant à ses héritiers des dettes énormes pour l'acquittement desquelles ils durent vendre, sous faculté de rachat, les sept douzièmes de la propriété du canal.

« Que maintenant le nom de Riquet s'identifie pour nous avec son œuvre, que dans les villes du Midi qu'il enrichit, des monuments lui soient élevés : n'est-ce pas un légitime hommage rendu au génie, à la persévérance courageuse ? »

H. Gd.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 20.) **BULLETIN** (10 OCT. 1842.)

DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er AOUT 1842,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. Prosper Tarbé, membre de la Société de l'Histoire de France, sept opuscules publiés par lui, sous les auspices de la Société des Bibliophiles de Reims, savoir :

1°. *Le noble et gentil jeu de l'arbaleste à Reims.* 1 vol. in-12. Reims, 1841.

2°. *Discours de ce qu'a fait en France le herault d'Angleterre, et de la reponse que lui a faite le Roy,* le 7 juin 1557. 1 vol. in-12. 1841.

3°. *Les Lépreux à Reims* (au xve siècle). 1 vol. in-12. 1842.

4°. *Inventaire après le décès de Richard Picque, archevêque de Reims* (1389). 1 vol. in-12. 1842.

5°. *Miniatures d'une Bible du* xive *siècle* (1378). 1 vol. in-12. 1842.

6°. *Louis XI et la Sainte-Ampoule.* 1 vol. in-12. 1842.

7°. *Histoire chronologique, pathologique, politique, économique, artistique, soporifique et melliflue du très-noble, très-excellent et très-vertueux pain d'épices de Reims.* 1 vol. in-12. 1842.

Correspondance.

— M. Victor Le Clerc, doyen de la Faculté des Lettres de l'Académie de Paris, l'un des vice-présidents de la Société de l'Histoire

de France, exprime aux membres du Conseil ses regrets d'être empêché d'assister à la séance de ce jour, par les grands examens annuels de la Faculté.

— M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, regrette que l'état des fonds de souscription de son Ministère, entièrement épuisés pour l'année courante, ne lui permette pas de souscrire immédiatement aux deux derniers ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France, savoir : les *Lettres de Marguerite de Valois* et la *Coutume de Beauvoisis*. Il se fera représenter cette demande au commencement de l'année prochaine, et serait heureux de pouvoir alors encourager quelques-unes des importantes publications de cette Société.

— M. Prosper Tarbé, substitut du procureur du Roi au tribunal civil de Reims, membre de la Société de l'Histoire de France, fait hommage des sept ouvrages et opuscules ci-dessus mentionnés, et qui ont été publiés par lui pour la Société des Bibliophiles de Reims.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— Le secrétaire annonce que l'impression des *Nouvelles Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier*, recueillies et éditées, ainsi que les premières Lettres, par M. Génin, se poursuit activement.

— M. Buchon, présent à la séance, témoigne le désir de connaître le plus tôt possible l'avis du comité d'impression sur le projet dont il a précédemment entretenu le Conseil, de publier, sous les auspices de la Société, des fragments inédits de la *Chronique de Georges Chastelain*. Des explications sont données à ce sujet par les membres du comité qui sont présents : tous n'ont pu prendre encore connaissance de la copie manuscrite remise par M. Buchon. L'absence de deux des membres n'a pas permis au comité de se réunir depuis la dernière séance du Conseil.

— M. Guérard fait connaître la composition de l'*Annuaire* pour 1843, qui est entièrement imprimé.

— M. de Barante exprime l'opinion que des éphémérides annuelles pourraient être utilement insérées dans les prochains *Annuaires*.

— M. Duchesne soumet au Conseil la proposition faite par un libraire de tirer séparément, à trois ou quatre mille exemplaires, le calendrier placé en tête de l'*Annuaire* de 1843, en y joignant le tableau des naissances et alliances des rois, reines, etc., des différents États de l'Europe, qui fait partie du même volume et de l'*Annuaire* précédent. Le Conseil, en accordant son assentiment à cette proposition, comme moyen de publicité pour ses travaux,

charge la commission de l'*Annuaire* de rédiger une courte notice sur la Société de l'Histoire de France, destinée à être ajoutée à ce tirage; il l'autorise aussi à traiter avec le libraire en fixant, au bénéfiçe de la Société, une faible indemnité, proportionnée au prix de vente de ce petit volume.

— M. Techener annonce au Conseil qu'il est disposé à remettre un exemplaire des grandes Chroniques de France, dites *Chroniques de Saint-Denys*, publiées par M. Paulin Paris, en 6 volumes petit in-8°, au prix réduit de 25 francs l'exemplaire, à toutes les personnes qui se feront connaître comme membres de la Société de l'Histoire de France.

— La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

57. — Un *bibliophile*, si l'on s'attache à la valeur étymologique de ce nom, n'est autre chose qu'un *amateur de livres*. Mais cette définition, théoriquement fort juste, admet dans la réalité certaines modifications. Un vrai bibliophile ne se passionne pas indifféremment pour toutes sortes de livres; il les juge aussi par des règles qui ne sont point celles du savant et de l'érudit. Ceux-ci apprécient l'ouvrage; le bibliophile n'apprécie que le volume. Mais un livre moderne, quelle que soit la perfection de son exécution typographique, n'offre aucun attrait au bibliophile; au contraire il se pâmera d'aise devant un bouquin imprimé il y a trois cents ans avec des têtes de clous et sur du papier gris. Je me trompe pourtant, ces avantages ne seraient à ses yeux que bien peu de chose, si le livre n'était encore d'une excessive rareté. Posséder un exemplaire unique d'un ou de plusieurs ouvrages, c'est là le comble du bonheur; un vrai bibliophile ne croit pas le payer trop cher par cinquante années de recherches. Mais aussi quel désespoir lorsque un beau jour le *Journal de la Librairie* vient lui apprendre qu'une presse indiscrète reproduit, en lettres gothiques et avec toutes ses grâces, le précieux bouquin qu'il se flattait de posséder seul.

Parmi les nombreuses variétés d'éditeurs qu'ont vu éclore les dix dernières années; il en est dont la spécialité consiste à imiter, avec d'énormes dépenses, les premiers et les plus informes produits de la typographie naissante. On choisit d'abord l'archétype, c'est une édition gothique de Geneviève de Brabant ou des quatre fils Aymon. Ensuite on fond des lettres qui le disputent pour la laideur aux pre-

miers essais d'imprimerie xylographique; on fabrique un papier gris bleu, qui reployé huit fois sur lui-même produit un in-16 d'un carré parfait. On compose et l'on tire enfin un petit nombre d'exemplaires, soigneusement numérotés, que l'amateur achète au poids de l'or et qu'ordinairement il ne peut lire. Voilà un bel usage de l'imprimerie et un beau service rendu à la science!

Hâtons-nous cependant de faire quelques réserves. Les bibliophiles de notre temps ne se contentent pas tous d'aimer, de rechercher, de reproduire les vieux livres; il en est qui osent les lire, et y chercher des matériaux pour la composition de leurs propres ouvrages. D'autres, dont l'infatigable zèle ne serait qu'imparfaitement satisfait par l'étude des livres imprimés, fouillent avec ardeur la poussière des archives et y cherchent pour l'histoire de nouveaux documents. Telle est, si je ne m'abuse, la tendance qui se manifeste dans les travaux d'une association de date récente, qui s'intitule : *Société des Bibliophiles de Reims*. Parmi les livres qui ont paru sous le nom et le patronage de cette société, le plus étendu et le plus intéressant peut-être est jusqu'à présent celui qui a pour titre : *Inventaire après décès de Richard Picque, archevêque de Reims*, 1389. Ce document fourmille de renseignements curieux et utiles; c'était, à notre avis, un motif pour le mettre à la portée du plus grand nombre de lecteurs possible. Malheureusement la Société rémoise n'a pu s'affranchir entièrement des petites manies qui caractérisent les bibliophiles. Ses publications, les plus sérieuses comme les plus utiles, sont tirées à fort petit nombre et sur un papier magnifique, ce qui les rend tout à coup et à la fois rares et chères.

Après cette réserve, nous n'aurons guère que des éloges à donner à la publication du précieux document que notre confrère M. Prosper Tarbé a tiré de la riche bibliothèque de Reims. Il renferme d'abord le testament de l'archevêque Richard Picque, rédigé en latin, le 22 septembre 1389, en présence de témoins, et par un notaire dont l'éditeur a oublié de donner la signature. Ce n'est là du reste qu'une omission peu importante; mais nous regrettons beaucoup que M. Tarbé ait cru devoir omettre la plupart des dispositions testamentaires sous prétexte que l'analyse de ces dispositions se trouve *en français* dans l'inventaire qui fait suite au testament. Il est possible que la comparaison de ces analyses françaises avec les textes latins omis eût fait découvrir le sens de quelques mots encore inconnus de la basse latinité, ou mieux précisé la signification de quelques termes latins déjà connus. Réciproquement plusieurs expressions du vieux français dont le sens nous échappe auraient pu être éclaircies par le mot latin correspondant.

Le testament est suivi de l'inventaire, commencé le 8 décembre 1389 par Jehan Lavielle, conseiller du roi, muni d'une commission spéciale. A peine a-t-on lu quelques pages de cette pièce qui commence par l'argent comptant et l'argenterie, qu'on est vivement frappé des vices du système monétaire auquel la France était alors soumise. Ainsi les pièces étrangères dominaient dans le trésor de Richard Picque; il y avait des florins de Bruges, de Bourgogne, de Hollande, des écus de Bruges et de Hainaut, des gros de Flandre, des blancs de Bretagne et de Lorraine. Quant aux pièces françaises, elles étaient la plupart *contrefaites*, c'est-à-dire d'une valeur réelle peu d'accord avec la valeur nominale que, dans l'intérêt du fisc, leur accordait l'ordonnance alors en vigueur. M. Tarbé explique, avec beaucoup de raison, par cette inextricable confusion qui régnait dans les monnaies, le crédit dont jouirent les banquiers ou *changeurs* pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Le savant éditeur, dans des notes, trop succinctes peut-être, qu'il a placées à la fin du volume, a fait ressortir la magnificence des tissus, des vêtements pontificaux, des mitres, des crosses et autres ornements d'église que possédait l'archevêque de Reims, la profusion et la richesse de sa vaisselle d'argent, le grand nombre et le luxe de ses coupes qu'il a du reste judicieusement expliqué par l'obligation incessante où se trouvait un si grand personnage d'exercer les devoirs de l'hospitalité. Mais voici une remarque qui a échappé à son attention et qui me semble honorable pour le caractère de Richard Picque. Ce prélat, si magnifique à table et dans l'exercice de ses fonctions épiscopales, professait, dans son intérieur, une excessive simplicité. L'inventaire des meubles de sa chambre de parade renferme beaucoup de choses vieilles et usées : Une *vieze* couverture de tiretaine et une *vieze* courtepointe; un *viez* tapis; un *viez* coffre *mengié des vers*. Tous les meubles de cette pièce sont évalués séparément et s'élèvent ensemble à une somme de 18 l. 3 s., qui, d'après les calculs de M. Tarbé, n'équivaudraient pas à 600 francs de notre monnaie.

Une autre circonstance qui frappe dans cet inventaire, c'est la rareté des *chayères* ou chaises. Il y en a deux dans la chambre de parade; encore leur nom de *chayères à dos* semble-t-il désigner plutôt des fauteuils. Nos bons aïeux, moins raffinés que nous, s'asseyaient tout simplement sur des *fourmes* ou bancs de bois blanc, ou bien sur les coffres qui garnissaient le pourtour de leurs chambres, et dont le couvercle était quelquefois garni de cuir à l'extérieur.

La bibliothèque de Richard Picque n'offre rien de remarquable : 17 volumes d'ouvrages de droit, 12 de livres de théologie et 14 livres d'église, en tout 43 volumes, voilà tout ce qu'elle contenait. Quel-

ques-uns de ces ouvrages sont prisés assez haut : un volume de décrétales est estimé à 7 l.; le sixième livre seul à 4 l.; une bible à 8 l.; une concordance de la Bible à 20 l., ce dernier ouvrage était le plus cher de la collection. Remarquons que le setier de froment se vendait 6 sous, en 1389, à Reims et à Courville, et nous pourrons nous faire une idée de la valeur commerciale des manuscrits que nous venons d'indiquer. Ils équivalaient, le moins cher, c'est-à-dire le sixième livre des décrétales, à 13 setiers de froment, et la concordance de la Bible, le plus cher des manuscrits de la collection, à 66 setiers. M. Tarbé estime l'ancien setier de Reims et de Courville à l'hectolitre moderne, dont le prix moyen, dit-il, est en Champagne de dix-huit francs pour le froment. La valeur des deux manuscrits dont nous parlions tout-à-l'heure représentait donc, en 1389, environ 234 francs, et 1188 francs de notre monnaie. Les livres de Richard Picque furent vendus à Paris, par l'intermédiaire de Symon Bodel, dont on n'indique point la profession, mais qui était sans doute un libraire.

L'article de la dépense occasionnée par les obsèques de l'archevêque n'est pas le moins intéressant de ce curieux document. Sept-cents livres de cire furent brûlées pendant l'office et cent soixante-dix-huit à l'enterrement; la livre de cire est évaluée à 3 s. 3 d. parisis. Les chapelains qui, en attendant le jour des obsèques, voulaient dire la messe dans l'église de Reims pour le repos de l'âme du prélat défunt, recevaient 2 sous par messe. Mais que dire du repas qui fut donné à l'occasion des funérailles ? La description qu'en fait le conseiller commissaire n'a d'analogue que dans les récits homériques. 3960 petits pains, 2 bœufs, 15 moutons, 7 pourceaux, 4 veaux, 501 pièces de volaille et 140 lapins couvrirent les tables autour desquelles s'assirent 320 convives de distinction, sans compter les serviteurs. La dépense totale s'éleva à 130 l., 18 s., 6 d. : c'était de quoi payer en 1389 près de 450 setiers de froment, qui équivaudraient aujourd'hui à plus de 8 000 francs. Par le détail de cette dépense on voit que les plats et les assiettes n'étaient pas encore d'un usage très-répandu, et qu'on servait un grand nombre de mets sur des *trenchoirs* pétris avec de la farine de seigle.

Voilà des détails de mœurs, des faits qui jettent quelque lumière sur la vie intime de nos pères. Mais les savants qui s'occupent de la question des salaires, des rapports de l'argent avec les denrées, trouveront encore dans l'inventaire de Richard Picque des renseignements nombreux et précis. Les écuries de l'archevêché renfermaient une vingtaine de chevaux de toute espèce, parmi lesquels nous remarquons une haquenée borgne prisée 20 l., 16 s., et un coursier gris pommelé estimé 25 l., 12 s. Le prix des bœufs, des porcs, des

vaches, des veaux et des moutons est indiqué plusieurs fois, et ces indications multiples peuvent donner des moyennes assez sûres. L'inventaire des granges et des caves de l'archevêque fournit l'estimation du setier de froment, de seigle, d'orge, de méteil, de la brassée de foin, de la queue (1) de vin blanc et rouge vieux et nouveau. Enfin l'article *gages et pensions* fait connaître non-seulement les salaires des gens à gages, mais encore le prix de la journée de travail tant à la ville qu'à la campagne.

Le savant éditeur de l'*Inventaire* a soigneusement recueilli toutes ces notions curieuses et en a donné le résumé dans les notes qui terminent le volume. Il y a joint un glossaire pour l'intelligence des mots du vieux français qui auraient pu embarrasser le lecteur. Ses interprétations sont fort judicieuses, et quand il ne se croit pas certain de la signification d'un mot, il ne craint pas de l'avouer. C'est ainsi qu'il n'a expliqué ni l'adjectif *sengle*, que j'écrirais volontiers *senglé*; ni le substantif *sendail* ou *sendal*. Je propose, pour le premier de ces deux mots, une explication qui n'est rien moins que certaine, mais qui semble plus applicable aux divers passages de l'inventaire que la double traduction mise en avant par M. Tarbé. On trouve dans les auteurs latins du moyen âge le mot *sigla*, avec la signification de *boucle*, *crochet*, *agrafe* (1). Pourquoi ne pas l'appliquer dans ce sens, et ne pas traduire *un mantel de gris sanglé*, par un manteau de fourrure garni d'agrafes? On opposera peut-être à cette explication le *viez touaillon sengle* de la page 53; mais il serait aisé de signaler certaines circonstances de la vie intime dans lesquelles il serait commode d'avoir une serviette munie de crochets. Quant au mot *sandal* ou *cendal*, qui, selon Du Cange, désignait une étoffe de soie précieuse, sa signification n'est plus douteuse aujourd'hui. On entendait par là ces fortes étoffes de soie brochée, qui servent encore aujourd'hui à faire les chapes, les chasubles, et autres ornements d'église.

Messieurs les bibliophiles de Reims ne s'arrêteront pas sans doute en si beau chemin. Il voudront faire part aux savants des richesses de leur bibliothèque et de leurs archives. De notre côté, nous nous engageons à tenir nos lecteurs au courant des travaux de la Société champenoise, travaux aussi honorables pour cette Société que profitables pour la science.

58. — Le mois qui vient de s'écouler n'a pas été stérile en découvertes archéologiques. Des fouilles ont été commencées sur le sol de Tintignac, à deux lieues de Tulle, localité très-riche en ruines

(1) La queue de vin équivalait à deux pièces, ou à 480 bouteilles.

(2) Du Cange, v° *Sigla*.

romaines et sur laquelle les rapports de M. l'abbé Texier au Comité des Monuments avaient depuis longtemps attiré l'attention. Les premiers travaux ont mis à découvert les murs demi-circulaires d'un cirque, et tout auprès les fondements bien conservés d'un vaste édifice dont la destination est un problème. A la base des murs de cet édifice, les parois sont plaquées de marbre sur ciment. Parmi les objets trouvés, on remarque, au milieu des briques, des poteries et des marbres de toute couleur, un moulin en pierre pour moudre le grain, un guerrier en cuivre, haut comme le petit doigt, le casque en tête, le glaive au poing, le bouclier au bras gauche, et dans l'attitude du combat, et enfin des médailles d'empereurs romains, dont l'une représente un crocodile enchaîné. Il serait à désirer que la découverte de quelque inscription vînt éclairer les savants et couper court aux bizarres conjectures qui ont été hasardées relativement à l'origine de Tintignac et de ses monuments.

La ville d'Aix est une mine inépuisable de débris antiques. Des fouilles, qui viennent d'être pratiquées dans la rue Sylvacane, ont fait découvrir des sculptures d'un très-beau travail, des chapiteaux de diverses formes, des fûts cannelés en marbre blanc, enfin huit anciens appartements et des corridors tous pavés en mosaïque. Ce devrait être une bonne fortune pour nos musées royaux qui ne possèdent pas une seule mosaïque antique. Mais ce genre d'antiquités ne paraît pas être en grande faveur. Vingt-cinq mosaïques extraites du sol de Carthage sont restées pendant trois ans dans les salles basses de la Bibliothèque royale, sans que, malgré des promesses réitérées, Messieurs les directeurs du Musée du Louvre aient daigné aller jeter un coup d'œil sur ces tableaux, la plupart aussi remarquables par la manière dont ils sont conservés, que par l'éclat et le fini du travail. Il y a quelques années, une grande et belle mosaïque ancienne a été découverte dans les environs de Vienne en Dauphiné. On s'émut de cette nouvelle. Un architecte et un artiste en mosaïque furent envoyés sur les lieux. La pierre fut enlevée sans accident et dirigée sur Paris, où elle est depuis restée enfouie, perdue pour le public et pour l'art, tandis qu'avec quelques réparations peu coûteuses on en aurait fait, en quelques semaines, un des plus beaux ornements de nos musées. Il est maintenant question de faire enlever et transporter en France une autre magnifique mosaïque récemment déterrée à Koudiat-Ati près de Constantine. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des mesures dont ce curieux monument pourra devenir l'objet.

Si de ces contrées méridionales nous passons dans le nord de la France, nous y trouvons encore un grand déploiement de zèle en faveur des recherches archéologiques.

On lit dans l'*Écho de Valenciennes* du 25 septembre :

« La Société qui exécute des fouilles à Famars éprouve beaucoup de difficultés à cause de la dureté des terres desséchées par les grandes chaleurs de cet été ; il devient difficile de retirer, sans les briser, les objets en poterie, comme urnes, vases, patères, etc. Après trois jours de travaux sans découvertes, on a trouvé vendredi, sur le terrain appelé *le Paradis*, près du moulin de *Saméon*, sur les bords de la Rhonelle et au bas du mamelon de Famars, quatre nouveaux squelettes humains dont les pieds étaient tournés vers le nord ; le doigt annulaire de l'un d'eux était encore garni d'une bague en or et bronze ornée de grenats fins. Près de ces ossements humains se trouvaient deux petites urnes cinéraires en terre cuite et des perles en verre coloré et en ambre, provenant de quelque collier ; puis une hache d'une forme particulière, un poignard et des débris d'autres armes oxydées par le temps et l'humidité.

« Près de la tête du second squelette, on a également trouvé une urne d'une forme et d'un dessin curieux, une belle agrafe en bronze, une seconde hache, un fer de lance, un poignard, quelques perles, boucles et boutons d'armure en bronze assez bien conservés, et deux médailles frustes. Les mêmes objets, avec très-peu de différence, se retrouvaient auprès des deux autres squelettes.

« La quantité de corps, d'ossements et d'urnes cinéraires, qu'on trouve au bas du monticule de Famars sur les bords de la Rhonelle, ferait penser que là était l'un des champs de repos de l'ancienne ville romaine de Famars (*Fanum Martis*). »

Mais la découverte la plus intéressante peut-être qui ait été faite de longtemps, est celle dont le *Journal des Débats* a rendu compte en ces termes :

« L'histoire de l'art vient de s'enrichir d'une découverte du plus haut intérêt. Jusqu'ici les monuments primitifs du christianisme, à l'exception de quelques tombeaux et cryptes, n'étaient guère connus que par tradition et par quelques rares descriptions dues à des écrivains ecclésiastiques. Les églises chrétiennes subsistant ne commencent à être classées qu'à partir du dixième siècle.

« M. Armand Pérémet, en faisant une fouille au pied de la grosse tour d'Issoudun (Indre), sur laquelle il donne des détails fort curieux, a découvert, enfoncé sous terre et presque dans son entier, un édifice qui, comme les cités d'Herculanum et de Pompeï, s'est conservé par la destruction même dans toute la pureté de son origine, et qu'il prétend appartenir au IVe ou au Ve siècle de notre ère. Cet édifice constitue, selon lui, une de ces petites *basiliques* ou *oratoires* que les premiers chrétiens élevaient en l'honneur des saints et des martyrs, et qu'il démontre être le type des

églises chrétiennes, accompagné de la cellule qui en était presque toujours l'appendice obligé, et dont il est fait si fréquemment mention dans Grégoire de Tours.

« M. Armand Pérémet est parti de cette découverte comme base pour se livrer à des études qui l'ont mis à même d'entreprendre l'*Histoire des Temples chrétiens primitifs*. Tout fait espérer qu'il aura rempli cette lacune de la science archéologique. »

Cette espérance doit être surtout accueillie avec faveur par tous les membres du clergé; il est bien juste au surplus qu'il trouvent dans l'archéologie quelque récompense pour le zèle avec lequel ils contribuent depuis quelques années aux progrès de cette science. Personne ne méconnaît aujourd'hui la large part qui leur revient dans le mouvement archéologique et historique qui s'accomplit sous nos yeux. Parmi les histoires locales, dont nous annonçons chaque mois la publication, il en est beaucoup qui ont pour auteurs des ecclésiastiques. Des membres du clergé figurent depuis plusieurs années, et avec honneur, parmi les concurrents aux trois médailles d'or que l'Académie des Inscriptions décerne tous les ans aux meilleurs ouvrages sur les antiquités nationales. Les comités institués auprès du Ministère de l'Instruction publique, n'ont pas de coopérateurs plus zélés et plus éclairés que les prêtres qu'ils ont inscrits au nombre de leurs correspondants. Des chaires d'archéologie sont fondées dans un grand nombre de séminaires. Enfin une foule de mandements épiscopaux ont réveillé l'intérêt et le goût du clergé pour les monuments et les documents historiques.

Il existe cependant quelques diocèses qui jusqu'à ce jour se sont tenus en dehors de ce mouvement universel vers l'étude du passé. Celui de Poitiers était de ce nombre. Mais Monseigneur Guitton, à peine installé sur le siége illustré par saint Hilaire, s'est empressé de donner un gage de ses sympathies éclairées aux amateurs de notre histoire et de nos monuments. Le 6 août dernier, il a pris un arrêté dont voici la teneur :

« Nous, etc.,

« Considérant qu'il est utile à notre diocèse d'y avoir un recueil de tous les documents relatifs à son histoire; que les archives ecclésiastiques dont les débris, échappés aux malheurs des temps, sont encore conservés en divers dépôts, ne doivent pas y rester enfouies, et qu'en les rendant à la lumière la religion peut y trouver un moyen efficace d'instruire aussi bien que d'édifier; que ces documents épars autour de nous et pour la plupart ignorés peuvent et doivent former un jour des matériaux pour l'histoire générale de l'Église de France, et que c'est travailler aux intérêts communs de

cette Église que d'obvier à la perte complète ou à l'oubli de ces précieux restes de notre antiquité ecclésiastique ;

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. Sont institués, par ces présentes, les titre et charge d'historiographe du diocèse de Poitiers.

« Art. 2. L'historiographe du diocèse s'occupera de la recherche et de la conservation de toutes les pièces relatives à l'histoire ecclésiastique du Poitou ; de la rédaction de cette histoire, soit dans ses développements généraux, soit dans ses faits particuliers, enfin, il prendra des notes sur les événements contemporains qui rentreront dans les attributions de sa charge.

« Art. 3. M. l'abbé Charles Auber, chanoine honoraire de notre cathédrale, est nommé historiographe du diocèse de Poitiers.

« Donné à Poitiers, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire de notre évêché, le 6 août 1842.

« † J.-A., *évêque de Poitiers*.

« Par mandement de Monseigneur,

« HÉLINE, *chanoine honoraire, prosecrétaire*. »

Cette mesure, très-importante en elle-même, le devient encore davantage par l'aptitude et les talents de la personne que Monseigneur l'évêque de Poitiers a choisie pour réaliser ses libérales intentions. M. l'abbé Auber a déjà, dit-on, fait ses preuves dans la carrière où il est appelé ; il a conquis, par des travaux justement appréciés, les titres académiques qui lui ont été conférés ; c'est un des membres les plus zélés et les plus laborieux d'une Société qui rend des services au Poitou et qui lui fait honneur. Les études spéciales de M. l'abbé Auber, ses antécédents, ses loisirs, ses goûts, sont des garanties qu'il serait difficile de trouver réunies ailleurs en aussi grand nombre, et qui justifient la haute confiance dont il a été investi.

Nous applaudirions de grand cœur à l'institution d'une charge pareille dans tous les diocèses de France ; mais nous voudrions qu'on la rendît plus utile encore en assurant aux historiographes le concours de tous les prêtres du diocèse, et en établissant, pour l'histoire et l'archéologie, des relations suivies entre chaque paroisse et la métropole. Et comme il est dans la nature de l'homme de se préoccuper autant au moins de l'avenir que du passé, on pourrait aisément préparer d'utiles matériaux pour les historiens futurs. Il suffirait d'ouvrir, dans chaque presbytère, un registre où l'on consignerait jour par jour tous les événements importants, tous les phénomènes remarquables qui arriveraient dans la paroisse. Par

un arrêté que nous avons, il y a déjà longtemps, signalé à nos lecteurs, M. le préfet de la Dordogne a fait ouvrir des registres de ce genre dans toutes les communes de son département. Il serait digne du patriotisme de nos évêques de donner suite à cette utile mesure qui n'a pas trouvé d'imitateurs dans l'administration.

Voici encore une proposition qui nous semble digne d'être prise en considération dans l'intérêt de l'archéologie :

« Un antiquaire du Morbihan offre au conseil général de ce département, par l'organe d'un des journaux de Vannes, un moyen d'avoir la statistique complète de tous les vieux monuments gisants sur le sol, et que la cupidité ou l'ignorance tendent chaque jour à faire disparaître. Pour cela il propose au conseil de prescrire aux géomètres du cadastre de relever dans leurs travaux par leurs projections horizontales et, s'il se peut, par une élévation ou un croquis à part, tous les monuments qu'ils rencontreraient, tels que voies romaines, camps retranchés, tumulus, dolmens, menhirs, roches aux fées. En supposant que les géomètres reçoivent 1 fr. par monument, cela chargerait le budget de chaque département de 25 ou 30 fr.; et à mesure que le cadastre poursuivrait soit ses premiers travaux, soit ceux de vérification, dont le besoin est désormais démontré, on rassemblerait ainsi l'indication d'une foule de monuments, sans cela ignorés, et qu'il serait facile de faire étudier ensuite sur le terrain par la Société Archéologique.

« La même personne propose aussi, dans l'intérêt de la science, de faire connaître immédiatement, dans chaque département de la Bretagne, toutes les voies romaines, pour avoir le réseau complet des routes stratégiques du peuple-roi. L'existence de la Société Archéologique rendrait ce travail très-facile et peu dispendieux pour les Côtes-du-Nord. »

Nous n'avons pas vu que cette proposition ait été même discutée. Cependant les conseils généraux se sont généralement montrés favorables aux travaux archéologiques. Le conseil de l'Aveyron a consacré 2 000 francs aux dépenses nécessaires pour la conservation des monuments historiques, et 8 000 francs en outre à l'entretien des églises et autres édifices religieux. Dans le département de l'Eure, 5 500 francs sont votés pour la réédification de la flèche de Conches. A Rouen, un premier à-compte de 37 500 francs est alloué pour les travaux de construction du Palais-de-Justice. Le conseil général de la Drôme a reçu communication du rapport de la commission des monuments historiques sur les édifices monumentaux du département. Il a appris avec plaisir que plusieurs édifices avaient été récemment classés, entre autres l'église de Grignan. Le Conseil a appelé l'attention de M. le Ministre des Travaux

publics sur les églises de Grignau, Léoncel et Saint-Marcel. Ces édifices religieux, remarquables par leur belle et noble architecture, menacent ruine, et n'ont reçu aucun secours, bien qu'ils soient classés comme monuments historiques; il est de toute nécessité qu'ils reçoivent bientôt une allocation qui permettra de faire des travaux extrêmement urgents et de nature à prévenir une destruction prochaine et inévitable. Le Conseil émet le vœu que l'église de Comps, dont le style architectural est remarquable, soit aussi classée comme monument historique.

Dans un département voisin, c'est encore l'autorité ecclésiastique qui a pris l'initiative des mesures conservatrices. Monseigneur l'évêque de Grenoble vient d'adresser à MM. les curés de son diocèse une circulaire pour prescrire la recherche, l'étude, la classification et la conservation des monuments religieux. A cette circulaire était joint un arrêté dont voici les dispositions principales : 1°. une commission ecclésiastique est instituée sous la présidence et la protection de l'évêque; 2°. sont membres de droit de cette commission : MM. les vicaires-généraux, deux chanoines désignés, les supérieurs du grand et des petits séminaires, et les quarante-cinq archiprêtres du diocèse; 3°. dans l'arrondissement de Grenoble il y aura six prêtres, et trois dans chacun des trois autres (quinze en tout), choisis par Monseigneur pour être adjoints aux membres de droit; 4°. les archiprêtres recevront les notes sur le travail à exécuter dans chaque canton, et le feront parvenir à l'évêché; 5°. la commission aura un secrétaire général, et chaque canton un secrétaire particulier, au choix du président; 6°. le secrétaire particulier remettra le travail de ses confrères au curé du canton, qui le fera parvenir à l'évêché pour être remis au secrétaire général; 7°. la commission sera installée le dernier jour de la retraite par Monseigneur en personne, dans une salle de l'évêché.

59. — Ceux de nos lecteurs qu'intéressent l'étude et la conservation des monuments de l'architecture gothique nous sauront gré de leur faire connaître les travaux archéologiques qui s'exécutent en ce moment dans un pays voisin du nôtre, et dans lequel l'art gothique a laissé des traces nombreuses.

« On est occupé en ce moment, dans toute la Belgique, à restaurer, avec un soin religieux, toutes ces belles basiliques qui s'élèvent dans les villes riches et populeuses de nos voisins. Nous devons dire que ces restaurations se font généralement avec goût et une entente parfaite de l'art : à l'exception du badigeonnage intérieur dont on est beaucoup trop prodigue en Belgique, il n'y a pour ainsi dire rien à reprendre dans ces importants travaux. La France

leur a donné l'exemple de cette restauration des monuments historiques.

« Les deux tours dentelées de la magnifique collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles, auxquelles on travaille depuis plus d'un an, sont presque entièrement terminées. Toutes les pierres délicatement découpées que le temps avait altérées, ont été renouvelées une à une, et ce bel édifice se trouve ainsi rajeuni pour plusieurs siècles. Il en a été de même pour la flèche élégante et svelte de la cathédrale d'Anvers : on peut maintenant gravir ses 622 marches et arriver à la dernière galerie sans craindre de se voir enlever par le vent avec une colonnette gothique fruste et chancelante. Dans le même édifice, M. Geerst, habile sculpteur en bois, de Louvain, termine des stalles gothiques en chêne, qui sont de véritables chefs-d'œuvre du genre. A Gand, la riche cathédrale de Saint-Bavon est en pleine voie de restauration. A Bruges, les églises de Saint-Sauveur et de Notre-Dame sont réparées et dallées à neuf. La basilique de Sainte-Waudrud, à Mons, vient d'être gratifiée d'un nouvel escalier, sur les plans de M. Decraene, auquel on ne reproche que de la pesanteur. L'église de Finisterre, à Bruxelles, est entourée d'un échafaudage en charpente qui annonce de notables travaux. Enfin la vénérable cathédrale de Tournai, le plus ancien monument religieux de la Belgique, et la seule église en style roman que l'on y trouve, est depuis plus d'un an l'objet d'ouvrages importants qui doivent la consolider et lui rendre son antique caractère. »

Nous empruntons ces détails à un journal de la frontière, qui les accompagne des réflexions suivantes :

« Nos voisins font en cela une spéculation : voyant la faveur dont jouissent leurs monuments gothiques auprès des touristes de toutes le nations, ils ne sont pas moins soucieux de réparer et d'entretenir leurs édifices civils que leurs bâtiments religieux. Après avoir mis un soin tout particulier à la restauration si bien entendue de l'Hôtel-de-Ville de Louvain, la perle des édifices en style gothique-fleuri de la Belgique, on s'occupe maintenant de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, dont la flèche légère et élégante avait grand besoin d'une quasi réédification; la grande salle gothique de cet hôtel vient d'être rendue à l'usage des mariages civils de la capitale de la Belgique. La chapelle de Saint-Bazile ou du Saint-Sang, dépendance de l'Hôtel-de-Ville de Bruges, est aussi entièrement restaurée sans aucune altération du style ancien de l'édifice. Il nous reste à faire des vœux pour que la partie gothique de l'Hôtel-de-Ville de Gand, la tour des halles de Bruges et la maison éche-

vinale de Mons ne soient pas oubliées dans les restaurations futures que les conseils provinciaux ou communaux de la Belgique ne manqueront pas de voter. »

Il nous semble qu'il y a peu de générosité à chercher dans les calculs d'un intérêt mesquin les motifs de ces travaux honorables que le patriotisme et l'amour éclairé des arts a fait entreprendre dans d'autres pays et en particulier dans le nôtre. Nous aimons mieux nous en tenir à la première opinion du journaliste, d'après laquelle les Belges ne feraient qu'imiter l'exemple de la France. Ce n'est pas la première fois que notre pays a tracé aux nations voisines une voie vers des améliorations utiles.

60. — Sous le titre de *Statues de l'Hôtel-de-Ville*, le *Journal des Débats* du vendredi 2 septembre renfermait la note suivante :

« Sur une liste de vingt-quatre noms présentés par le préfet de la Seine, le conseil municipal vient de choisir douze personnages dont les statues doivent, dès à présent, décorer le nouvel Hôtel-de-Ville. Ces douze personnages sont, nous assure-t-on, Michel Lallier, qui, prévôt des marchands, chassa les Anglais de Paris en 1436 ; la Vacquerie, qui dit ces belles paroles au Parlement : *Nous sommes ici pour rendre la justice et non pour nous occuper d'autre chose ;* Guillaume Budé, prévôt des marchands fort ordinaire, mais savant célèbre ; Mathieu Molé, Vincent de Paul, Rollin, l'abbé de l'Épée, qu'il suffit de nommer ; Jean Aubry, plus inconnu encore quand on le nomme ; Hardouin-Mansard, le Voyer d'Argenson, Robert Étienne le grand typographe ; et M. Frochot, préfet de la Seine sous l'empire.

« Le nom de M. Frochot clot bien cette liste. La génération nouvelle ne peut savoir tout ce que Paris lui doit de reconnaissance. Il tira l'administration municipale des ruines sanglantes sous lesquelles l'avaient ensevelie la Terreur, et pour prix de ses services, dans une circonstance mémorable, on l'exila. Lui élever une statue c'est protester noblement contre l'acte oppresseur qui destitua le magistrat irréprochable mais sans protection, pour épargner des maladroits puissants. M. Frochot avait un fils plein d'énergie, de savoir, de talent, de patriotisme : il n'a pas vu la révolution de juillet. Peut-être n'eût-il pas été un homme en place, mais il eût été certes un homme de mérite, un généreux, un éloquent défenseur des intérêts publics. Il existe une personne qui porte son nom : cette statue élevée à M. Frochot, son grand-père, ne sera pas la moins digne part de son héritage.

« A côté de ces noms il en est d'autres qu'on s'étonne un peu d'y trouver. Pourquoi, par exemple, une statue à Jules Hardouin-

Mansart (1)? Il n'est recommandable, aux yeux de Paris du moins, ni comme citoyen ni comme artiste. Il dut sa fortune et ses grands travaux bien plus à la faveur qu'à son talent. Il a construit les Invalides, bâtiment triste et sombre dont la destination libérale ne lui appartient assurément pas; il a bâti Versailles, et l'insipide uniformité de ses interminables lignes, du côté du jardin, n'en peut pas faire un chef-d'œuvre de l'art. Jamais architecte n'a plus follement entraîné un prince dans des dépenses plus à charge à la nation. Mansart ne nous paraît, sous aucun rapport, un modèle qu'on puisse offrir aux architectes de la ville, à moins que l'on n'écrive au bas de sa statue : *Regardez-le, mais ne l'imitez pas.*

« Quant à Jean Aubry, le connaissez-vous? Qu'était-il? Qu'a-t-il fait? Voyez, réfléchissez, cherchez : on vous le donne en mille! Qui n'aura, par un grand hasard, jeté les yeux sur l'Histoire de Paris de D. Félibien, t. II, p. 1089, lig. 30, ne saura pas que Jean Aubry fut le premier juge consulaire, à Paris, sous Charles IX. Ses services, ses titres, sa gloire, son immortalité sont consignés dans cette ligne unique. Nous concevons fort bien que dans Aubry c'est l'institution qu'on honore, et l'on a grande raison de lui rendre cet hommage : nous partageons le sentiment qui l'a dicté. Mais était-il donc impossible qu'à Paris, centre commercial, la justice consulaire eût, en trois siècles, un plus digne représentant? Notre époque, à ce compte, est plus heureuse, et sans sortir du conseil municipal lui-même, elle offrirait des noms bien plus connus et bien plus faits pour l'être.

« Après avoir indiqué les noms qu'on remarque sur la liste, peut-être, à plus juste titre encore, pourrait-on remarquer ceux qu'on n'y trouve pas. Pourquoi n'y voit-on pas Lhospital parmi les magistrats, et, parmi les hommes qui ont illustré les sciences, Lavoisier? pourquoi n'y lit-on pas le nom de Voltaire? Nous aimons autant, quant à nous, ceux qui éclairent l'humanité que ceux qui la jugent. On peut assurément honorer Jean Aubry sans regretter d'avoir eu pour concitoyen Voltaire. Possible que Paris ne l'eût pas nommé député; mais, à tout prendre, nous le pensons du moins, sa naissance, son génie, ses œuvres, son nom, ne sauraient faire tort à la capitale. »

Je ne puis partager, je l'avoue, le regret du journaliste. Voltaire a déjà trop de statues : à la Bibliothèque royale, à l'Institut, au Théâtre-Français, au Panthéon, partout les yeux sont offusqués par

(1) On écrit souvent ce nom avec un *d* à la fin; mais c'est une faute à laquelle on est entraîné à cause du mot *mansarde;* mais il est certain que Hardouin-Mansart signait avec un *t*.

cette grimaçante figure. Si, comme on l'a dit, les monuments sont les livres du peuple, n'est-il pas absurde de lui montrer partout la même page? D'ailleurs la statue de Voltaire est plus convenablement placée au théâtre qu'à l'Hôtel-de-Ville, tandis qu'il existe des personnages historiques peu connus, très-dignes de l'être, et qu'il faut placer sur la façade de ce monument sous peine de ne savoir plus où les mettre et de les laisser forcément dans un injuste oubli. Pourquoi, par exemple, n'élèverait-on pas une statue à Jean Maillart, ce bourgeois dévoué qui, en 1358, arracha Paris et la France des mains de Charles-le-Mauvais, des Navarrais, et des Anglais? Le même honneur ne conviendrait-il pas à Étienne Boileau, ce prévôt des marchands du temps de saint Louis, dont le nom est désormais inséparable des premiers statuts donnés par écrit aux corporations de métiers? Cet ouvrage, dont il existe plusieurs manuscrits, a été pour tous les historiens de Paris une mine où ils ont puisé sans mesure des renseignements de toute sorte. Il sera plus utile encore à présent que, grâce au zèle éclairé des commissions qui siégent au ministère de l'Instruction publique, il a été imprimé et mis ainsi à la portée de tous les lecteurs. Il serait aisé de citer un grand nombre de Parisiens inconnus du vulgaire et qui ont pourtant des titres à la reconnaissance de la postérité. Ce sont là les personnages qu'il importe de mettre en lumière, et non des grands hommes contemporains dont les livres sont encore dans toutes les mains et le nom dans toutes les bouches.

61. — M. le lieutenant-général Pelet, directeur du dépôt de la guerre et de la nouvelle carte de France, est parti pour les départements de l'Auvergne. Il va passer en revue des travaux topographiques qui s'y exécutent par une soixantaine d'officiers du corps royal d'état-major pour la continuation de cette utile entreprise. On sait que la nouvelle carte est établie au quatre-vingt-millième, et par conséquent sur une échelle plus grande que celle de Cassini, qui l'a été au quatre-vingt-six-millième et quatre-centième. Déjà elle est exécutée entièrement pour le Nord, pour l'Ouest, moins quelques départements de la Bretagne, et pour la partie la plus considérable de l'intérieur, où elle arrive jusqu'à Limoges.

62. — Des recherches, dont le résultat peut devenir fort intéressant, se font en ce moment dans l'église cathédrale de Bayeux, sous la surveillance de M. Thomine Desmasures, vicaire-général, membre de la Société des antiquaires de Normandie, et de M. A. Delanuey, architecte des monuments historiques de l'arrondissement.

Une crypte dont la fondation remonte au XIe siècle existe sous le sanctuaire; elle a été ignorée jusqu'au XIVe, ainsi que cela a été

attesté par une inscription tracée sur l'un de ses côtés longitudinaux.

Les voûtes sont faites en moellon, et enduites d'un mortier qui paraît composé de chaux et sable avec addition d'une matière assez douce; on remarque encore, sur quelques parties, des peintures à la fresque fort bien conservées.

Des constructions beaucoup plus récentes que la crypte elle-même, et qui remontent cependant au xve siècle, paraîtraient indiquer que sa disposition primitive a été différente de celle qu'elle a aujourd'hui : elles feraient augurer qu'elle a dû avoir une plus grande longueur : la disposition même de deux colonnes paraîtrait confirmer cette présomption.

63. — Une découverte précieuse a été récemment faite dans l'intérieur de la Sainte-Chapelle. On sait que, malgré les dévastations des *iconoclastes* de la Révolution, il a été retrouvé une grande quantité d'objets qu'on doit employer à la restauration de cet admirable monument; parmi les objets qui décoraient autrefois la Sainte-Chapelle, se trouvent les statues des douze apôtres, merveilleusement sculptées et couvertes de dorures; il en manquait plusieurs au moment où les travaux ont été entrepris; et M. Duban, l'habile architecte auquel est confiée la direction de ces travaux, avait à cœur de les retrouver.

Il prit des informations de tous côtés et parvint à savoir que quelques-unes de ces statues avaient été données à des églises des environs de Paris, ou plutôt qu'on les avait laissé enlever par tolérance à un moment où la restauration de la Sainte-Chapelle n'avait rien de probable. Mais M. Duban ne put savoir dans quel endroit elles avaient été portées, et, pour accélérer la découverte, il eut l'idée de faire lithographier celles qu'il avait à sa disposition, et qui, toutes, ont en effet un caractère de composition; car chaque apôtre, bien que dans une attitude différente des autres, est représenté tenant une croix environnée de rayons lumineux. Ces lithographies furent répandues dans les communes voisines de Paris, et bientôt l'artiste eut à s'applaudir du moyen qu'il avait adopté : il retrouva à Creteil et au Mont-Valérien une partie de ses apôtres.

Cependant il lui en manquait encore deux qui échappaient à toutes les recherches, et que déjà il supposait anéantis, lorsque ce matin le hasard les a fait découvrir d'une manière assez singulière. Des ouvriers, en creusant le sol près du porche afin d'élever intérieurement un échafaudage, ont senti des objets résistants qu'il se sont mis à extraire. C'étaient les deux statues qu'on croyait perdues. Elles se trouvaient intactes, et on les avait enduites de plâtre pour les préserver de toute mutilation : il est donc à croire qu'on les avait enterrées à dessein dans cet endroit.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

210. — *Histoire générale de la Révolution française, de l'Empire, de la Restauration et de la Monarchie de* 1830, *jusques et compris* 1841; par L. Vivien. Livr. 105-106, in-8° d'une feuille un quart, plus une planche. A Paris, chez Pourrat frères.

Paraîtra en 136 livraisons, et formera 2 volumes, chacun en 2 parties. On promet 2 livraisons par semaine. Prix de chaque livraison...... » fr. 25 c.
L'ouvrage entier.. 34 »

La 106e livraison termine la 3e partie.

211. — *Histoire maritime de France, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours;* par Léon Guérin. 1re livraison, in-8° de 2 feuilles, plus un portrait. A Paris, chez Ledoux, rue Guénégaud, n° 9. Prix de la livraison.. 50 c.

L'ouvrage aura 16 livraisons.

212. — *Histoire politique, civile et religieuse du Bas-Limousin, depuis les temps anciens;* par M. Marvaud. Tome I, in-8° de 19 feuilles et demie. A Paris, chez Techener et chez Derache. Prix.. 10 fr.

213. — *Inventaire après le décès de Richard Picque, archevêque de Reims.* 1839. In-12 de 8 feuilles. Impr. de Jacquet, à Reims.

Société des Bibliophiles de Reims. La préface est signée Prosper Tarbé.

214. — *Lexique roman,* ou Dictionnaire de la langue des troubadours, comparée avec les autres langues de l'Europe latine, précédé, etc.; par M. Raynouard. Tome IV (L-P.), in-8° de 42 feuilles et demie. A Paris, chez Silvestre, rue des Bons-Enfants, n° 30. Prix.. 15 fr.

Ce volume n'est que le 3e du Dictionnaire. Le 1er volume renferme l'Introduction.

215. — *Louis XV et la Société du* XVIIIe *siècle,* par M. Capefigue. Tomes I et II, in-8°, ensemble de 55 feuilles et demie. A Paris, chez Langlois et Leclercq, rue de la Harpe, n° 81. Prix.... 15 fr.

216. — *Mémoire sur les registres du Parlement de Paris pendant le règne de Henri II,* par M. A. Taillandier. In-8° de 4 feuilles trois quarts. Impr. de Duverger, à Paris.

Extr. du tome XVI des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.*

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

217. — *Mémoires de B. Barrère*, membre de l'Assemblée constituante, de la Convention, etc.; publiés par MM. Hippolyte Carnot et David (d'Angers), précédés d'une Notice historique, par H. Carnot. Tomes I et II, in-8°, ensemble de 55 feuilles et demie. A Paris, chez Labitte, quai Voltaire, n° 3. Prix.............. 15 fr.

Les Mémoires formeront 4 volumes.

218. — *Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, par M. Harbaville. 2 vol. in-8°, ensemble de 48 feuilles et demie, plus 2 gravures. A Arras, chez Topino.

219. — *Napoléon et l'Angleterre*. Campagne de Pologne, par le vicomte de Marquessac. 2 vol. in-8°, ensemble de 44 feuilles un quart, plus un portrait. A Paris, chez Coquebert, rue Jacob, n° 48. Prix.. 15 fr.

220. — *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, par L. de La Saussaye. In-4° de 26 feuilles, plus 33 planches. A Paris, chez Rollin, rue Vivienne, n° 12. Prix...................... 30 fr.

221. — *Précis historique sur le château de Pierrefonds*. In-8° de 3 feuilles, plus une lithogr. Impr. d'Escuyer, à Compiègne.

222. — *Procès-verbaux des États-Généraux de* 1593, recueillis et publiés par M. Auguste Bernard (de Montbrison). In-4° de 113 feuilles et demie. Impr. royale, à Paris.

Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France, publiée par ordre du Roi, et par les soins du Ministre de l'Instruction publique.

223. — *Promenades pittoresques à Hyères*, ou Notice historique et statistique sur cette ville, ses environs et les îles; par M. Alph. Denis, député, etc. In-8° de 12 feuilles et demie, plus une carte. A Paris, chez Gayet et Lebrun. Prix................ 6 fr. 50 c.

Deuxième édition. La première était in-folio.

224. — *Rapport à M. le préfet du département de la Dordogne, sur les archives de l'ancien comté de Périgord;* par L. Dessalles. In-8° de 5 feuilles un quart. Impr. de Dupont, à Paris.

225. — *Recherches sur l'Histoire de France, depuis les temps mérovingiens jusqu'à nos jours;* par le comte Antonin de Ladevèze. Tome I, in-8° de 32 feuilles. A Paris, chez Guyot et Scribe, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 37. Prix.................... 6 fr.

Ce volume vient jusqu'en 1270.

226. — *Vie de madame de Sévigné*, par M. le vicomte de Walsh. In-12 de 21 feuilles. A Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69. Prix.............................. 3 fr. 50 c.

227. — *Vocabulaire du Berry et de quelques cantons voisins*, par un amateur de vieux langage. In-8° de 8 feuilles et demie, plus une planche. A Paris, chez Roret, rue Hautefeuille, n° 10 *bis*.

228. — *Algérie historique, pittoresque et monumentale*, ou Recueil de vues, monuments, costumes, armes et portraits faits d'après nature, dans les provinces d'Alger, Oran, Bone et Constantine, par Al. Genet, Ol. Bro, C. Flandin, Dauzatz, Philippoteaux, etc.; avec texte historique, par Berbrugger. 1re partie, *province d'Alger*, livr. 1 et 2, in-folio de 8 feuilles, plus 7 planches. 2e partie, *Oran*; 1re livr., in-folio de 4 feuilles, plus 3 planches. 4e partie, *Constantine*; 1re livr., in-folio de 4 feuilles, plus 4 planches. A Paris, chez Delahaye, rue de Seine-Saint-Germain, n° 45. Prix de chaque livraison.......................... 12 fr. 50 c.

L'ouvrage, divisé en quatre parties, aura 36 livraisons. Chaque livraison aura 4 lithographies et 4 feuilles de texte. Il n'a rien paru de la troisième livraison (Bone).

229. — *Archives de Nevers*, ou Inventaire historique des titres de la ville; par Parmentier. Précédé d'une préface, par A. Duvivier. 2 vol. in-8°, ensemble de 53 feuilles. A Paris, chez Techener, place du Louvre. Prix.............................. 10 fr.

230. — *Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois*, publiées par P. Roger. Livr. 1 et 2, in-8° de 8 feuilles. A Amiens, chez Duval.

231. — *Catalogue biographique des évêques d'Elne*, rédigé d'après les plus exactes recherches qui aient été faites jusqu'à ce jour; par M. Puigari. In-8° de 9 feuilles, plus 6 portraits. A Perpignan, chez Alzine.

232. — *La Chevalerie* : Ogier de Danemarche, par Raimbert, de Paris. Poëme du XIIe siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit de Marmoutiers et le manuscrit 2729 de la Bibliothèque royale. 2 vol. in-12, ensemble de 28 feuilles. A Paris, chez Techener. Prix.................................. 16 fr.

Papier vélin.................................. 32 fr.

La préface est signée J. Barrois.

233. — *La Commune et la Milice de Nantes*, par Camille Mellinet, imprimeur. Tome VIII, in-8° de 27 feuilles et demie. A Nantes, chez C. Mellinet.

234. — *Compiègne*, la forêt de Pierrefonds. Texte et lithogr., par C. Pérint. In-8° de 7 feuilles, plus 3 lithogr. A Compiègne, chez Langlois.

235. — *Description complète et raisonnée des Monnaies de la deuxième race royale de France*, par F. Fougères et G. Combrouse, amateurs (2e supplément). In-4° d'une feuille, plus 5 pl. A Paris, chez M. Fougères, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs, n° 11. Prix.. 7 fr.

Fin de l'ouvrage, qui se compose de 66 pages de texte, de 28 planches et de 5 cartes.

236. — *Dictionnaire topographique, historique et statistique du département de la Sarthe;* suivi d'une Biographie et d'une Bibliographie du Maine, du département de la Sarthe et de ses différentes localités; par J.-R. Pesche. 53e (et dernière) livraison, in-8° de 6 feuilles. Au Mans, chez Boudu; à Paris, chez Derache.

L'ouvrage est complet en 5 volumes.

237. — *Études historiques sur les Cartes à jouer,* principalement sur les cartes françaises, où l'on examine quelques opinions publiées en France à ce sujet; par M. C. Leber. In-8° de 8 feuilles un quart, plus 6 pl., dont 2 color. Impr. de Duverger, à Paris.

Extr. des *Mém. de la Société des Antiquaires.*

238. — *Histoire et Description pittoresque de la cathédrale de Metz, des Églises adjacentes et Collégiales;* par C.-A. Bégin. In-8° de 23 feuilles un quart, plus des planches. A Metz, chez Verronais.

239. — *Histoire de madame de Sévigné, de sa Famille et de ses Amis;* suivie d'une Notice historique sur la maison de Grignan; par J.-Ad. Aubenas. In-8° de 37 feuilles trois quarts. A Paris, chez Allouard, quai Voltaire, n° 21.

240. — *Histoire de Montauban,* par H. Le Bret, prévôt de l'église cathédrale de cette ville en 1668. Nouvelle édition, revue et annotée d'après les documents originaux; par MM. l'abbé Marcellin et Gabriel Ruck. 2 vol. in-8°, ensemble de 59 feuilles et demie. A Montauban, chez Rethoré.

241. — *Histoire des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à nos jours;* par le comte A. de Beaufort; précédée d'une Introduction, par M. Laurentie. 4 vol. in-8°, ensemble de 110 feuilles trois quarts. A Paris, chez Périsse, rue du Pot-de-Fer, n° 8.

242. — *Histoire du Parlement de Normandie,* par A. Floquet. Tome V, in-8° de 48 feuilles trois quarts. A Rouen, chez Frère. Prix.. 7 fr.

Pour les souscripteurs à l'ouvrage entier................ 6 fr.

243. — *Histoire des Populations pyrénéennes du Nébouzan et*

du pays de Comminges, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la révolution de 1789; par H. Castillon (d'Aspet). Tome I, in-8° de 31 feuilles un quart, plus une carte. A Toulouse, chez Delsol; à Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Lille, n° 17.

244. — *Histoire de la Société chrétienne en Occident, particulièrement en France, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la fin du règne de saint Louis.* Tableau historique de l'influence du principe chrétien sur le développement et sur l'ordre de la société; par S.-P.-A. Bazy. Tome I, 1re partie, in-8° de 19 feuilles et demie. A Paris, chez Tessier, quai des Augustins, n° 37.

245. — *Histoire des Traités de* 1815 *et de leur exécution*, publiée sur les documents officiels et inédits, par J. Crétineau-Joly. In-8° de 27 feuilles. A Paris, chez Colomb de Batines, quai Malaquais, n° 15. Prix.............................. 7 fr. 50 c.

246. — *Lettres sur l'Histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette Histoire;* par Augustin Thierry. 7e édition, in-8° de 30 feuilles un quart. A Paris, chez Tessier, quai des Augustins, n° 37. Prix.............................. 7 fr. 50 c.

247. — *Louis XV et la Société du* XVIIIe *siècle*, par M. Capefigue. Tomes III et IV, 2 vol. in-8°, ensemble de 58 feuilles. A Paris, chez Langlois et Leclercq, rue de la Harpe, n° 81. Prix.... 15 fr.

Fin de l'ouvrage.

248. — *Mémoire sur les ruines d'une ville gallo-romaine existant dans les forêts de Compierre et de Saint-Reverien*, par M. Bonsard, notaire honoraire. In-8° d'une feuille, plus 3 planches. A Clamecy, chez Cegretin. Prix.............................. 1 fr.

249. — *Mémoires du cardinal de Retz.* Édition collationnée sur les manuscrits authentiques de la Bibliothèque royale (avec les fragments restitués), augmentée de lettres inédites et de *fac-simile*, et publiée avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique. Tome I, in-12 de 29 feuilles deux tiers, plus un *fac-simile.* A Paris, chez Heuguet, place Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 43, et quai Malaquais, n° 15. Prix................ 3 fr. 50 c.

L'édition aura 2 vol. La notice est signée Géruzez.

250. — *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon, etc.;* par le marquis de Saint-Simon. Nouvelle édition. Table des matières, formant les tomes XXXIX et XL, in-18 de 12 feuilles et demie. A Paris, chez Delloye, place de la Bourse. Prix.............................. 3 fr. 50 c.

251. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.*

2e série, second volume, douzième volume de la collection, 1840 et 1841, in-4° de 60 feuilles et demie, plus des planches. A Paris, chez Derache; à Caen, chez Hardel. Prix................ 15 fr.

252. — *Mémoires et Dissertations sur les Antiquités nationales et étrangères;* publiés par la Société royale des Antiquaires de France. Nouvelle série, tome VI, in-8° de 33 feuilles et demie. A Paris, rue Taranne, n° 12. Prix...................... 8 fr.

Tome XXI de la collection.

253. — *Monuments religieux, militaires et civils du Poitou.* 1re série, *département des Deux-Sèvres;* dessins d'après nature, par Baugier; lithogr. par E. Conte, avec un texte explicatif et historique, par Charles Arnauld. In-4° d'une feuille, plus 2 planches. A Niort, chez Robin.

L'ouvrage aura trois séries : I. *les Deux-Sèvres;* II. *Vendée;* III. *Vienne.* La première série aura 15 à 20 livraisons; il en paraît 14. La seconde série aura aussi de 15 à 20 livraisons; il en paraît 9 sous le titre de *Notes et Croquis sur la Vendée.* Prix de chaque livraison...................... 1 fr. 25 c.

Papier de Chine....................................... 2 fr. 50 c.

254. — *Notice sur une ville d'Anjou* (Beaufort), par l'abbé Pau. In-8° de 4 feuilles et demie. Impr. de Crosnier, à Angers.

255. — *Récits des temps mérovingiens,* précédés de Considérations sur l'Histoire de France; par Augustin Thierry, membre de l'Institut. 2e édition, 2 vol. in-8°, ensemble de 57 feuilles et demie. A Paris, chez Tessier, quai des Augustins, n° 37. Prix.... 15 fr.

256. — *Un million de faits.* Aide-mémoire universel des sciences, des arts et des lettres; par J. Aicard, Desportes, Paul Gervais, Léon Lalanne, Ludovic Lalanne, A. Lepileur, Ch. Martin, Ch. Vergé et Young. In-12 de 34 feuilles un tiers. A Paris, chez Dubochet, rue de Seine, n° 33. Prix...................... 12 fr.

H. Gd.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 21.) BULLETIN (10 NOV. 1842.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 OCTOBRE 1842,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EYRIÈS, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

537. M. le baron DE ROISINS, membre de la Commission historique, à Bonn (Prusse rhénane), présenté par MM. Ducas et Duchesne aîné.

538. M. Charles DELACOUR, lieutenant au 20e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Grenoble, présenté par M. de Roissy, qui sera son correspondant.

Ouvrages offerts à la Société.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. IIe volume de la 2e série, XIIe de la collection, années 1840-1841. 1 vol. in-4°, xxxviij et 443 pages. Caen, 1841.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Année 1841. 1 vol. in-8° de 498 pages. Poitiers, 1842.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er et 2e trimestre de 1842, pag. 170 à 240. In-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. N° 2 de l'année 1842 (pag. 165 à 212). In-8°. Amiens.

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure. 2e série, tom. II, année 1841. 1 vol. in-8° de 509 pages. Évreux, juillet 1842.

Les cinq volumes ci-dessus désignés sont offerts par les Sociétés dont ils contiennent les travaux.

De la part de M. Taillandier :

Mémoire sur les registres du Parlement de Paris pendant le règne de Henri II, par M. Taillandier. 1 vol. in-8° de 74 pages, extr. du tom. XVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. Paris, 1842.

Quelques mots sur le Tigre, par le même. Brochure in-8° de 8 pages, extr. du *Bulletin du Bibliophile*.

De la part de M. Lucien de Rosny les trois ouvrages suivants :

Histoire de Lille, ancienne capitale de la Flandre française, depuis son origine jusqu'en 1830; par M. Lucien de Rosny. 1 vol. in-8°. Paris, Techener, 1838.

L'Épervier d'or, ou description historique des joûtes et des tournois qui, sous le titre de nobles Rois de l'Épinette, se célébrèrent à Lille au moyen âge. Nouvelle édition, considérablement augmentée, ornée de plus de 360 blasons, de 16 lithographies calquées sur les manuscrits originaux, et enrichie d'une notice inédite sur *la Fête des Forestiers, à Bruges ;* par M. Lucien de Rosny. 1 vol. in-8°. Paris, Techener, 1839.

Notice (du XIVe ou du XVe siècle) *sur Bertrand de Rayns, hermite, qui, sous le nom de Baudouin de Constantinoble, cuidoit par sa déception estre conte de Flandres et de Haynau*. Publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, par M. Lucien de Rosny. xxxij pages in-8°. Paris, Techener (sans date).

De la part de M. Richard, bibliothécaire de la ville de Remiremont, la dissertation suivante, dont il est l'auteur :

Le fief Colonger d'Hochstatt. Brochure in-8° de 9 pages, extr. du XVIe volume des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*.

Notice sur l'ancienne justice seigneuriale du ban de Longchamp, arrondissement de Remiremont. — Le Grief de Vittel. — Voyage dans les Vosges, par l'abbé Grégoire, avec notes par M. Richard. In-12, extr. de l'*Annuaire des Vosges*.

De la part de M. Techener :

Bulletin du Bibliophile. 5e série, n°s 5 et 6, mai et juin 1842.

De la part de M. Jubinal :

Le numéro du 11 août 1842 du *Journal de l'Hérault*, contenant un article intitulé : *Souvenirs historiques de Montpellier*, 1642.

Correspondance.

— M. de Contencin, secrétaire général de la préfecture du dé-

partement du Nord, adresse des remercîments au Conseil pour son admission récente parmi les membres de la Société.

— M. Richard, bibliothécaire de la ville de Remiremont, fait hommage des Notices précédemment désignées.

— M. Lucien de Rosny, correspondant à Melun du Ministère de l'Instruction publique, en adressant plusieurs ouvrages, sollicite le titre de membre correspondant de la Société de l'Histoire de France. Il sera informé que tous les membres de la Société sont admis au même titre et aux mêmes conditions.

Objets d'administration.

ÉTAT DES IMPRESSIONS AU 1er OCTOBRE 1832.

Nouvelles Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier. Les feuilles 1 à 18 sont tirées; la feuille contenant les titres et l'Avertissement est sous presse. L'éditeur, M. Génin, doit donner une table.

OEuvres d'Éginhard, tome II. Les feuilles 1 à 20 sont tirées; les feuilles 21 à 24 sont en troisième épreuve. Il reste à recevoir quelques notes, une pièce supplémentaire, une Notice sur les manuscrits consultés et une table.

Philippe de Commynes, tome II. Les feuilles 1 à 13 sont tirées; les feuilles 14 à 19 sont en première chez l'auteur. On attend de la copie.

Guillaume de Nangis, tome Ier. Les feuilles 1 à 18 sont tirées; les feuilles 19 à 23 sont en épreuves, et deux autres feuilles sont composées.

Mémoires de Coligny. Les feuilles *a*, *b*, *c*, demi-feuille *d*, les titres, les feuilles 1 à 8, et quart de la feuille 9, sont tirées. L'éditeur, M. de Monmerqué, doit donner des additions, une table, etc.

Mémoires de Villette. Les feuilles 1 à 21 sont tirées; la 22e est composée. L'éditeur, M. de Monmerqué, doit donner une Notice biographique et une table.

L'*Annuaire* de 1843 est entièrement imprimé et déjà mis en vente. M. le trésorier est autorisé à adresser aux sociétaires les lettres d'avis pour faire retirer ce volume chez M. Renouard, sans attendre que les *Nouvelles lettres de Marguerite d'Angoulême* soient terminées, à moins qu'elles ne le soient dans le courant du mois d'octobre.

— La séance est levée à quatre heures et demie.

VARIÉTÉS.

64. — L'ancienne abbaye de Saint-Denys devait à son origine royale et à la popularité de ses patrons célestes de nombreux et importants priviléges. C'était dans l'église de l'abbaye qu'était déposée la bannière nationale; c'était là que reposait la dépouille mortelle des rois, c'était dans le chartrier du monastère que se formaient petit à petit les archives de l'État. Sans parler de la bibliothèque où tous les historiens de la monarchie, depuis Grégoire de Tours, étaient soigneusement conservés, il semble qu'il y ait encore eu à Saint-Denys un vaste dépôt où chaque siècle laissait successivement les preuves authentiques des principaux événements qu'il avait vu s'accomplir. Les rois de France, quand ils faisaient la guerre, mandaient aux abbés de Saint-Denys les succès et les revers de leurs armes[1], et il faut bien qu'on ait eu aussi la coutume de consigner dans les archives de cette abbaye les événements qui s'accomplissaient à l'intérieur du royaume, puisque c'est à ces mêmes archives qu'on allait demander, sous le règne de Charles VI, des règles pour les cérémonies de la cour, des renseignements propres à établir la condition des terres et les relations des familles.

C'est dans ces archives, dont nous ferions volontiers remonter l'origine au moins à l'époque où Suger gouvernait le royaume, que depuis le XIIIe siècle, non-seulement les historiens, mais encore les simples chroniqueurs, mais même les romanciers et les poëtes sont allés, ou ont feint d'aller puiser leurs renseignements. Négliger de citer en commençant cette source aussi riche qu'authentique, c'eût été, à ce qu'il semble, compromettre gravement le succès de leurs œuvres. Ceux qui avaient la garde de ce trésor ne sont pas eux-mêmes restés oisifs. Saint-Denys a produit Suger l'historien de Louis VI et peut-être de Louis VII, Rigord, l'historien de Philippe-Auguste, Guillaume de Nangis, l'historien de Saint-Louis et de Philippe III, le moine anonyme, historien de Charles VI; enfin les premiers auteurs de cette collection française, qui porte le nom de l'abbaye, et que son importance historique a aussi fait désigner par celui de *Grandes Chroniques de France*. Un exemplaire de ce recueil officiel était conservé à Saint-Denys presque avec autant de respect et de vénération que l'oriflamme. On le montrait, comme un monument des plus précieux, aux princes étrangers qui passaient à Paris. Enfin l'on attachait un si haut prix à sa conservation qu'en 1482, les clés du coffre où il était gardé s'étant perdues, Charles VIII ordonna à l'abbé de Saint-Denys de faire faire deux

(1) *Spicileg.*, éd. in-fol., t. III, p. 69.

clés nouvelles, une qui resterait à l'abbaye, l'autre qui serait remise soit au chancelier, soit au roi lui-même.

L'autorité des *Grandes Chroniques* se perpétua jusques vers la fin du seizième siècle. L'imprimerie naissante les reproduisit plusieurs fois, et les premiers historiens modernes de la France y puisèrent à pleines mains les matériaux de leurs annales. Ensuite, par un revirement dont il serait curieux de rechercher les causes, ce document resta pendant plus de deux siècles enfoui dans un oubli à peu près complet. Sainte Palaye en fit, il est vrai, l'objet d'un mémoire qu'il lut à l'Académie des Inscriptions le 15 avril 1738; mais ce travail, quoique rempli de notions utiles et exactes, repose sur une fausse donnée. Quant à l'édition commencée vers la même époque par D. Bouquet, dans le Recueil des historiens de France, elle est encore loin d'être complète, et ne sera jamais à la portée que d'un fort petit nombre de lecteurs.

Nous ne pouvons, non plus regarder comme terminée l'édition entreprise en 1836 par M. P. Paris, notre confrère, car le savant éditeur s'est engagé à donner, dans un volume supplémentaire (1), que les amis de la science attendent avec l'impatience la plus vive, la table raisonnée des matières et plusieurs dissertations sur la rédaction des *Grandes Chroniques* et sur l'autorité de leur témoignage. Mais au moins possédons-nous, grâce au zèle de M. Paris, le texte complet et suivi des *Chroniques de Saint-Denys*, dans six élégants petits volumes qui, en dépit des prévisions malignes, ont rapidement succédé l'un à l'autre, et se sont trouvés en deux ans symétriquement alignés sur les rayons du libraire. Le premier volume, après dix à douze pages d'origines fabuleuses, arrive à « Marchomires, fils au roi Priant d'Osteriche qui estoit descendu de la ligniée le grant roi Priant de Troie. » L'histoire de Pharamond, fils de Marchomires, et celle de ses successeurs jusqu'à la mort de Dagobert Ier remplit ce premier volume. Le second s'ouvre à l'avénement de Clovis II; il renferme la décadence de la première race, l'élévation des maires, et, en six livres, l'histoire véridique en partie, en partie fabuleuse de Charlemagne : le volume finit à la mort de Louis-le-Débonnaire. Le troisième comprend la vie de Charles-le-Chauve, l'histoire de la décadence des Carolingiens, l'usurpation de Hugue Capet, et la vie des successeurs de ce prince jusqu'à la naissance de Philippe Auguste en 1166. L'histoire de Philippe-Auguste, celles de Louis VIII et de Saint-Louis remplissent le tome IV. Le tome V commence à l'avénement

(1) Nous apprenons et nous nous faisons un plaisir d'annoncer à nos lecteurs que ce volume est actuellement sous presse.

de Philippe-le-Hardi et se termine à la mort de Philippe de Valois. Enfin, le sixième et dernier volume, qui est aussi le plus important, est rempli par deux règnes, ceux du roi Jehan et de Charles V.

Ce dernier volume est le seul qui renferme une rédaction originale. M. Léon Lacabane, dans un savant Mémoire (1), a démontré qu'elle était l'œuvre du chancelier Pierre d'Orgemont. Les cinq volumes qui précèdent, sauf quelques passages que l'éditeur a exactement indiqués, contiennent la traduction française de diverses chroniques latines que l'éditeur a aussi eu soin de faire connaître. Tel est l'objet des deux dissertations qui sont au commencement du premier et du deuxième volume, et de la plupart des notes imprimées au bas des pages. Le reste de ces notes se compose encore d'éléments assez variés. On y trouve des réflexions piquantes, des rapprochements inattendus, des observations critiques, des variantes importantes et surtout un grand nombre d'éclaircissements géographiques.

Une observation microscopique ferait bien reconnaître, soit dans le texte, soit dans les notes nombreuses qui l'accompagnent, quelques inexactitudes ; mais je n'ai pas la prétention de juger un livre qui est depuis quatre ans entre les mains de tout le monde, et qui doit rendre de trop grands services à la science historique pour qu'on se montre sévère à l'occasion de quelques imperfections presque inévitables. Ma mission se borne à le faire connaître aux lecteurs du *Bulletin*, et à leur rappeler que cet élégant exemplaire des *Grandes Chroniques*, imprimé en caractères neufs, sur du beau papier bien blanc, dans ce format intermédiaire entre l'in-12 et l'in-18 qu'on est convenu de désigner sous le nom de format anglais, que ces six jolis volumes contre lesquels les amateurs échangent si volontiers leurs 36 francs, est en vente chez Techener au prix réduit de 25 francs pour les seuls membres de la Société de l'Histoire de France.

65. — Nous empruntons l'article suivant à un journal quotidien auquel nous laissons la responsabilité de ses renseignements historiques, n'entendant couvrir de notre garantie que l'exactitude des détails descriptifs.

« Connaissez-vous l'hôtel de Sens ? Sans doute vous savez qu'il existe à Paris, sous ce nom, un très-vieil édifice, avec tourelles, créneaux, et porte de secours comme dans une forteresse : le savez-vous ? Mais d'où lui vient son nom ? le voici. Etienne Regnard, archevêque de Sens, au commencement du XIVe siècle, s'était fait

(1) *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. II, p. 65 et suiv.

bâtir pour lui et pour ses successeurs une très-belle habitation, quai des Célestins. Quand Charles V prit plaisir à l'agrandissement de l'hôtel Saint-Paul, il voulut y joindre cette habitation qui s'appelait l'hôtel de Sens, et la paya 11 500 fr., somme énorme alors. De ces deniers, Guillaume de Melun, qui avait fait la vente, acheta l'hôtel d'Hestoménil, que nous nommons encore aujourd'hui l'hôtel de Sens, et que Tristan de Sallazar fit rebâtir de fond en comble. C'est celui qu'on voit à présent au coin de la rue du Figuier.

« Triste retour des choses d'ici-bas! Cet hôtel, qu'habitèrent longtemps des princes de l'Église, où logea même Marguerite de France, reine de Navarre, n'est plus aujourd'hui qu'un roulage; mais il conserve encore, dans cette humble condition, des traces de son ancienne splendeur. Il domine cinq rues, qui toutes aboutissent au carrefour où se trouve sa principale entrée. Ses murs épais, son large porche, ses vastes écuries, ses salles voûtées destinées aux hommes d'armes, les étroites fenêtres dont il était percé sur la rue à de grandes hauteurs, les petites tours fort élégamment meurtrières, dont son immense porte est flanquée, son donjon placé au fond de la cour, les étoiles, les symboles dont il est chargé, tout annonce une demeure féodale, élevée dans des temps de troubles, d'anarchie, de superstitions, de surprises, de guerres civiles, pendant la démence de Charles VI.

« L'hôtel de Sens est donc un très-curieux débris de notre antique état social. L'administration qui, avec un zèle éclairé, voudrait acquérir, restaurer, conserver les monuments de l'ancien Paris, n'était pas éloignée d'acheter l'hôtel de Sens; mais en toutes les occasions de ce genre elle rencontre presque toujours des prétentions folles qui la rebutent et l'éloignent. Pleins de goût pour les arts et de respect pour les antiquités, à les entendre, les Parisiens, pris en masse, sont les plus généreux des hommes. Traitez-vous avec les individus? quel mécompte! une aveugle cupidité broierait plutôt ces ruines en poussière que de ne les point vendre au poids de l'or. On est libéral en paroles et fort intéressé quand on vient aux effets. Cette avidité croissante sera malheureusement le plus constant obstacle à la conservation des anciens monuments. »

66. — On écrit de Valenciennes, le 1er octobre :

« Il y a quinze jours environ, une découverte importante de médailles romaines a été faite dans une terre située sur le territoire de Vieux-Condé, près de *la Solitude* et du petit bois qui l'avoisine. Un ouvrier terrassier a fait cette trouvaille : elle consiste en un grand nombre de médailles d'argent avec alliage, appartenant à l'époque du Bas-Empire, et frappées à l'effigie des empereurs

Gordianus pius, *Philippus*, *Volusianus*, *Trebonianus Gallus*, *Trajanus Decius*, *Galienus*, *etc.* On en a reconnu plusieurs dont les revers sont rares et cités comme tels dans l'ouvrage de Mionnet sur la rareté des médailles.

« Les ouvriers qui travaillent aux fouilles de Famars continuent à trouver des squelettes humains en grand nombre, ce qui fortifie l'opinion que l'endroit où ils sont est un cimetière de l'ancienne ville romaine de Famars, ou bien un lieu témoin d'un engagement militaire. C'est peut-être en cet endroit que le passage de la Rhonelle aura été forcé par les Francs lors de la chute de Famars. Autour de ces squelettes on a trouvé, comme de coutume, des haches, poignards et fer de lance oxydés, de petites urnes en terre cuite, des perles en verroterie émaillée, deux petites plaques en or garnies de pierres fines chacune, quatre boutons en argent ciselé provenant d'une armure, quelques styles en bronze et autres menus objets de peu de valeur. »

67. — On écrit du Mans :

« Par décision du 26 août dernier, M. le ministre de l'intérieur avait mis à la disposition du préfet de la Mayenne une somme de 5 000 fr., allouée sur le crédit des monuments historiques, pour les travaux de restauration en voie d'exécution dans l'église monumentale d'Evron. Le mandat de 5 000 fr. est enfin arrivé à M. le maire d'Evron, le 21 de ce mois.

« Cette somme ne couvrira qu'une bien petite partie des frais qu'a dû faire la fabrique d'Evron (les dépenses s'élèvent déjà au delà de 27 000 fr.), et cependant ce n'est qu'après trois ans de démarches persévérantes, et un voyage exprès à Paris, que M. le curé d'Evron est parvenu à obtenir ce secours.

« On ne saurait trop admirer et louer le zèle qu'a mis M. le curé d'Evron à faire restaurer sa belle église, monument du XIII[e] siècle, le seul que possède le département de la Mayenne. Il faut l'avoir vue dans l'état de dégradataion où elle était arrivée il y a quelques années, pour comprendre tout ce qu'il a fallu de soins, d'habileté, on peut même dire de courage, pour entreprendre et conduire une pareille opération. C'est M. le curé qui a tout dirigé. Les succès ont été tels que, sur les rapports de M. Mérimée, inspecteur-général des monuments, et de M. Brunet de Baines, architecte de Paris, envoyés successivement sur les lieux, le Ministre de l'Intérieur a chargé M. le préfet de lui exprimer la satisfaction que lui faisait éprouver l'habile direction donnée aux travaux.

« Lors de son passage à Evron, à la fin de juin 1841, M. Mérimée admira la chapelle dite de Saint-Crespin, ancienne dépendance de l'abbaye d'Evron, aliénée pendant la révolution, et con

tiguë à l'église monumentale dont nous venons de parler. C'est un monument fort remarquable d'architecture romane du commencement du XIIe siècle. A son retour à Paris, M. de Mérimée avertit le gouvernement de l'existence de cette chapelle et de l'intérêt qu'elle présentait. Au mois de juillet dernier, M. Brunet de Baines, envoyé pour l'église d'Evron, fut chargé par le ministre de faire la description de la chapelle de Saint-Crespin et d'en prendre des dessins.

« Au retour de M. de Baines, et d'après l'inspection de ses plans et dessins, le gouvernement s'est décidé à faire l'acquisition de cette précieuse chapelle, dont la restauration devra commencer au printemps prochain. Au mois de septembre dernier, les propriétaires ont accepté les offres que le gouvernement leur a faites par l'intermédiaire de M. le préfet. Les amis des arts et monuments doivent se réjouir vivement de cette précieuse et importante acquisition. »

68. — Dans le dernier numéro du *Bulletin* nous avons donné, d'après un journal quotidien, une liste des statues qu'on se proposait de placer sur la façade de l'Hôtel-de-Ville de Paris qui s'élève le long de la rue Lobau. Nous avons reproduit les réflexions du journaliste, et nous y avons ajouté nos propres réflexions. Il s'est glissé dans cet article quelques erreurs. Ainsi nous demandions qu'on accordât une place à Etienne Boileau, dont la statue figure depuis longtemps sur la façade principale. Nous donnons aujourd'hui, d'après un renseignement authentique, les noms des personnages dont les statues ornent la façade de l'édifice sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et de ceux qu'on doit placer sur la façade de la rue Lobau. Il y a là des noms qui se justifient d'eux-mêmes. Il y en a d'autres moins connus qui exigeront peut-être une notice, et pourront même donner lieu à une discussion.

Sur la façade principale de l'Hôtel-de-Ville sont les statues de Perronnet, Philibert Delorme, Goslin, Pierre Lescot, Jean Goujon, Étienne Boileau, Hugue Aubriot, saint Landry, Sully, Juvénal des Ursins, de Viole, Lesueur, Lebrun, François Miron, Turgot et Bailly.

Sur la façade de la rue Lobau doivent être placées les statues de saint Vincent de Paul, Rollin, Robert Estienne, Guillaume Budé, Frochot, Laillier, Mansart, d'Argenson, Mathieu Molé, l'abbé de l'Épée, Jean de la Vaquerie, Jean Aubry.

BIBLIOGRAPHIE (1).

257. — *Les Actes de la province ecclésiastique de Reims*, ou canons et décrets des conciles, constitutions, statuts et lettres des évêques des différents diocèses qui dépendent ou qui dépendaient autrefois de la métropole de Reims. Publiés par Mgr Th. Gousset. Tome I, in-4° de 85 feuilles à deux colonnes. Impr. de Jacquet, à Reims.

258. — *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422; publiée en latin pour la première fois, et traduite par M. Bellaguet; précédée d'une Introduction, par M. de Barante. Tome IV, in-4° de 98 feuilles et demie. Impr. de Crapelet, à Paris.

Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France, publiée par ordre du Roi, et par les soins du Ministre de l'Instruction publique.

259. — *Collection des meilleures Dissertations, Notices et Traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, composée en grande partie de pièces rares ou qui n'ont jamais été publiées séparément, pour servir à continuer toutes les collections et mémoires sur cette matière; par C. Leber. 10e livraison, tomes III et XIII. 2 vol. in-8°, ensemble de 57 feuilles. A Paris, chez G.-A. Dentu, Palais-Royal. Prix.. 12 fr.

Fin de la collection complète en 20 volumes, et dont le prix est de 120 fr.

260. — *Histoire de Vaugirard ancien et moderne*, par L. Gaudreau, curé du lieu. In-8° de 17 feuilles. A Paris, chez Dentu, rue de Bussy, n° 17, et Palais-Royal. Prix................. 6 fr.

261. — *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, par M. de Barante. 6e édition, ornée de 88 gravures ou portraits sur bois. Livr. 79 et 80, un seul cahier in-8° de 10 feuilles et demie, plus 6 planches et une carte. A Paris, chez Furne, rue Saint-André-des-Arcs.

Fin du huitième et dernier volume.

262. — *Histoire des rivalités et des luttes de la France et de l'Angleterre, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours*; par Laponneraye. Tome I, in-8° de 30 feuilles et demie. A Paris, chez l'éditeur, rue Coquenard, n° 46. Prix.................... 7 fr. 50 c.

L'ouvrage aura 2 volumes.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

263. — *Histoire du pape Silvestre II et de son siècle*, par C.-F. Hock; traduite de l'allemand, et enrichie de notes et de documents inédits, par M. l'abbé J.-M. Axinger. In-8° de 38 feuilles et demie. A Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 64. Prix. 6 fr. 50 c.

264. — *Histoire générale de l'Artillerie*, par M.-J. Brunet. 2 vol. in-8°, ensemble de 63 feuilles et demie, plus un atlas in-4° d'un quart de feuille et 12 planches. A Paris, chez Gaultier-Laguionie, rue et passage Dauphine, n° 36. Prix.................... 16 fr.

265. — *Mémoire touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, marquise de Sévigné, durant la Régence et la Fronde;* par M. le baron Walckenaër. In-12 de 29 feuilles. A Paris, chez Didot, rue Jacob, n° 56. Prix..... 4 fr.

266. — *Mémoires du cardinal de Retz*. Édition collationnée sur les manuscrits authentiques de la Bibliothèque royale (avec les fragments restitués), augmentée de lettres inédites et de *fac-simile*, et publiée avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique. Tome II (et dernier), in-12 de 18 feuilles, plus un *fac-simile*. A Paris, chez Heuguet, place Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 43, et quai Malaquais, n° 15. Prix................ 3 fr. 50 c.

Voyez n° 249.

267. — *Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Châlons-sur-Marne*, par M. l'abbé Estrayez Cabassolle. In-8° de 5 feuilles, plus une planche. Impr. de Martin, à Châlons-sur-Marne. Prix.. 1 fr. 50 c.

268. — *Statistique du département du Gard*, par M. Hector Rivoire, chef de bureau à la Préfecture. Tome I, in-4° de 85 feuilles et demie. A Nîmes, chez Ballivet et Fabre.

269. — *Statistique du département de la Meuse*, par E. Dubois. In-8° de 13 feuilles un quart. A Charleville, chez Colas. Prix. 3 fr.

270. — *Statistique historique de l'arrondissement de Dôle*, par Armand Marquiset. Tome II, in-8° de 33 feuilles et demie, plus 3 lithographies et 2 tableaux. A Besançon, chez Déis.

H. Gd.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 22.) BULLETIN (10 DÉC. 1842.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 NOVEMBRE 1842,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EYRIÈS, VICE-PRÉSIDENT.

M. l'archiviste-trésorier donne lecture d'une lettre de M. le secrétaire, par laquelle ce dernier s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, à cause de la mort de son beau-frère, M. Target.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil :

539. M. P. Hawke, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de plusieurs autres Sociétés, demeurant à Angers, présenté par M. Duchesne aîné.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. de Caumont :

Bulletin monumental, ou Collection de Mémoires sur les monuments historiques de France; publié sous les auspices de la Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France, et dirigé par M. de Caumont. Tome VIII, livr. 2 à 5, quatre cahiers in-8°, br. A Caen, chez Hardel.

Statistique routière de Normandie, par M. de Caumont (premier fragment). Routes de Caen à Cherbourg et de Caen à Rouen. Caen, Le Roy, 1842, in-8°.

De la part de l'auteur :

Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France, par Paul L. Jacob, bibliophile. *Essai d'une analyse raisonnée des*

registres du Parlement. Paris, Techener, 1842, in-8°. Deux exemplaires.

De la part de M. le Ministre de l'Instruction publique :

Bulletin archéologique, publié par le Comité historique des Arts et des Monuments. Tome II, nos 3 et 4. Paris, Paul Dupont, 1842. Deux cahiers in-8°.

De la part de la Société des Antiquaires de Picardie :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1842, no 1. Amiens, Herment, 1842, in-8°.

De la part de M. le baron de Reiffenberg :

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'Histoire, ou recueil de ses Bulletins. Tome V (3 juillet 1841—6 août 1842). Bruxelles, 1842. 1 vol. in-8°.

Quatre brochures extraites des nos 4, 5, 7 et 8, du tome IX des *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, contenant des articles de *paléographie* et d'*histoire littéraire*, dont voici les sujets :

1°. Suite de la revue des manuscrits de la Bibliothèque royale. — L'*Aurore*, de Pierre de Riga. — Le *Speculum stultorum.* — Les faits des Romains. — Le roman des sept Sages. — Collection de canons de conciles, décrétales et lettres de papes, formée au xe siècle. — Notice de la Gaule, écrite à la même époque.

2°. Poëme en l'honneur de l'empereur Frédéric Barberousse. — La Confession. — Eloge de Renaud, archevêque de Cologne, xiie siècle. — Pièces diverses et pasquilles du xviie siècle.

3°. Poëme sur le costume clérical.

4°. Extraits de manuscrits de la Bibliothèque royale : *Summa dictaminum.* — Fragment de l'histoire de l'abbaye de Stavelot. — *Rigmus.*

De la part de M. Techener :

Bulletin du Bibliophile. Nos 7 à 9.

Classement dans la bibliothèque et remercîments aux auteurs.

Correspondance.

— M. de Caumont, en envoyant à la Société les quatre livraisons parues du *Bulletin monumental* (tome VIII), laisse entrevoir le désir d'obtenir en échange, pour la Société pour la conservation des monuments, les publications de la Société de l'Histoire de France. Le Conseil décide que les *Annuaires* et les *Bulletins* seront adressés à la Société pour la conservation des monuments.

Objets d'administration.

— M. l'archiviste-trésorier dépose sur le bureau le deuxième volume de la *Correspondance de Marguerite d'Angoulême*, publiée

par M. Génin, et contenant les lettres de cette princesse au roi François Ier son frère. Il demande si l'intention du Conseil est que ce volume soit immédiatement mis en distribution. Le Conseil se prononce affirmativement, et M. l'archiviste-trésorier est invité à adresser de suite aux souscripteurs les lettres d'avis nécessaires pour retirer ce volume.

M. P. Paris, commissaire responsable de la publication de M. Génin, expose les raisons qui l'ont engagé à ne placer son approbation qu'après la préface du volume. Le Conseil reconnaît la justesse des motifs allégués par M. Paris. A ce propos, la question s'élève de savoir si les commissaires responsables doivent donner leur approbation sur le travail manuscrit des auteurs, ou seulement après l'impression terminée. Il est bien évident qu'aucun travail ne peut être mis sous presse sans avoir été préalablement examiné et approuvé par le commissaire responsable; mais comme ce dernier doit revoir les épreuves avant le tirage, il est naturel qu'il attende, pour formuler son approbation, que l'impression soit terminée. Seulement le Conseil décide que cette approbation doit être bien réelle, et ne peut être suppléée d'office à l'imprimerie. En conséquence, M. Crapelet sera prié de ne jamais faire imprimer d'approbation sur le premier feuillet des volumes publiés par la Société que d'après le certificat manuscrit signé par le commissaire.

— M. Taillandier signale une erreur qui s'est glissée dans le dernier numéro du *Bulletin*, où l'on réclamait pour Étienne Boileau une statue sur la nouvelle façade de l'Hôtel-de-Ville, tandis que la statue de ce prévôt des marchands figure depuis longtemps sur l'ancienne façade. Cette erreur sera rectifiée dans le prochain numéro de *Bulletin*.

— M. Lenormant est désigné, en remplacement de M. Jollois, pour surveiller l'impression des *Procès de Jeanne d'Arc*, confiée à M. Jules Quicherat.

Le même membre annonce que M. Yanosky, sans être parfaitement rétabli, se trouve actuellement beaucoup mieux, et qu'il a repris les travaux préparatoires de l'édition des *OEuvres de Suger*.

Le Conseil apprend aussi avec satisfaction que la traduction française de la *Chronique de Richer* est terminée, et que le grand nombre des ouvrages qui sont en cours d'impression a seul empêché qu'on ne la mît sous presse.

— M. l'archiviste-trésorier signale les inconvénients qui résultent pour la Société d'abord, ensuite pour l'imprimeur, de l'irrégularité avec laquelle certains manuscrits ont été jusqu'à présent livrés à l'impression. Lorsqu'un auteur ne livre qu'une partie de son travail, et que des circonstances imprévues le forcent à faire attendre le

reste, le Conseil est exposé à faire des promesses qu'il ne peut ensuite remplir ; et l'imprimeur, obligé de commencer, de quitter et de reprendre l'impression du même volume, supporte un dommage considérable. Il serait donc à désirer qu'on ne commençât l'impression d'un ouvrage que lorsque l'auteur a livré à l'imprimerie soit l'ouvrage tout entier, soit un volume complet, s'il s'agit d'un ouvrage considérable dont le Conseil ait autorisé la publication volume par volume. Un membre fait remarquer que cette mesure deviendrait avantageuse aux auteurs eux-mêmes, et qu'elle serait pour leurs travaux un moyen de les amener à un plus haut degré de perfection. Le Conseil décide qu'à l'avenir aucune impression ne sera commencée que sur la déclaration expresse du commissaire responsable, attestant que, suivant les cas, l'ouvrage tout entier ou un volume complet sont en état d'être remis à l'imprimeur.

— La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

69. — Si la librairie française est en droit de reprocher aux contrefacteurs belges les immenses dommages qu'ils lui ont causés, cette partie de notre jeunesse qui se délasse dans la culture des lettres d'occupations plus sérieuses leur doit presque de la reconnaissance. C'est en effet la crainte de la redoutable concurrence des contrefacteurs et le désir ardent de s'en affranchir qui a poussé quelques éditeurs parisiens dans cette nouvelle voie de publication, où ils ont trouvé le moyen de mettre à la portée des bourses les plus minces des ouvrages non moins recommandables par le mérite et la solidité du fond que par la commodité et l'élégance de la forme. Comme on devait s'y attendre, ce sont les livres modernes et les livres en vogue qui ont été les premiers reproduits ; les maîtres de notre littérature se sont prêtés avec grâce au modeste honneur de l'édition populaire. Puis sont venus les quelques ouvrages qui ont surnagé au milieu des innombrables productions littéraires du XVIIIe siècle ; ensuite les gloires françaises du siècle de Louis XIV, qu'a suivies en peu de temps un choix judicieux des classiques grecs et latins traduits en notre langue. La traduction s'est aussi emparée des chefs-d'œuvre de la littérature moderne en Italie, en Allemagne, en Angleterre. Enfin l'histoire a eu son tour. Le premier ouvrage historique qui ait paru dans la collection Charpentier, est, si je ne me trompe, un livre de M. Guizot, les *Essais sur l'histoire*

de France. Une élégante et correcte édition de la *Satyre Ménippée*, par M. Ch. Labitte, est venue peu après charmer à la fois les amateurs d'études historiques et ceux qui se plaisent à remonter aux premiers débuts de la langue de Pascal, de Racine et de Molière. Nous avons eu ensuite, par forme de contraste, l'*Histoire de Philippe-Auguste*, par M. Capefigue. Là se sont arrêtées les publications historiques de M. Charpentier, qui consacre actuellement ses soins à terminer une bibliothèque des meilleurs philosophes qui aient écrit dans notre langue.

Mais voilà qu'un autre éditeur, M. Chamerot, se lance aussi dans la carrière des éditions à bon marché; il débute par une Histoire universelle en 13 vol. in-18, format anglais, dont les deux premiers volumes, renfermant l'*Histoire de France*, par M. Th. Burette, professeur d'histoire au collége Stanislas, ont paru déjà depuis plusieurs mois. A ceux qui n'ignorent pas l'origine de cette collection, il semblera peut-être extraordinaire qu'elle débute par l'Histoire de France, tandis qu'il eût été facile de faire paraître auparavant l'*Histoire ancienne* du même auteur, l'*Histoire romaine* de M. Dumont, professeur au collége Saint-Louis, l'*Histoire du moyen âge* de M. Casimir Gaillardin, qui, avec une *Histoire moderne* de M. Burette, doivent composer les 13 volumes annoncés. Nous croyons que M. Chamerot avait d'abord réuni en deux volumes les cahiers d'Histoire de France rédigés par M. Burette; que c'est seulement après l'émission de ces deux volumes que l'idée lui est venue de publier une Histoire universelle, et que l'*Histoire de France* de M. Burette devant nécessairement en faire partie, il s'est décidé, pour épargner du temps et les frais d'une composition nouvelle, à faire annoncer les deux volumes déjà publiés comme les premiers de la collection.

Ils ne la dépareront pas sans doute. Pour un ouvrage qui n'a pas la prétention d'être fait d'après les documents originaux, l'*Histoire de France* de M. Burette a des qualités remarquables. Elle se recommande par une division judicieuse et rationnelle, par un excellent choix dans les événements propres à caractériser chaque époque, par une liaison bien suivie entre les diverses phases qu'ont subies chez nous les diverses institutions qui ont précédé et préparé la monarchie absolue, enfin par un récit vif, animé, spirituel et convenablement empreint de cette teinte particulière qu'on est convenu de désigner sous le nom de *couleur locale*. Mais l'édition de ce livre aurait certainement gagné à être faite sous l'empire de cette idée, qu'il était destiné à prendre sa place dans une collection importante. L'auteur aurait mis une attention plus grande dans la révision de son travail, et évité par conséquent un certain

nombre d'inexactitudes plus ou moins graves qui le déparent. Puisque M. Burette doit encore fournir à la collection de M. Chamerot l'Histoire ancienne et l'Histoire moderne, qu'il nous permette de le prémunir contre les dangers d'une trop grande précipitation en lui signalant quelques fautes que nous avons aperçues dans une centaine de pages de son premier volume.

Je commence par les erreurs typographiques. M. Burette fait dire à M. Lebas que saint Louis rétablit *la quarantaine le roi* en 1445 (p. 274, note); c'est trop tard de deux siècles. Ailleurs (p. 253), nous voyons Louis VIII quitter, en 1212, l'Angleterre, dont les seigneurs l'ont abandonné; c'était 1217 qu'il fallait dire. Philippe le Bel ne pouvait entretenir Bertrand de Got de ses querelles avec Innocent (p. 297), attendu qu'il n'y a eu aucun pape de ce nom pendant toute la durée du règne de Philippe le Bel. Au dire de M. Burette, saint Bernard échoua lui-même dans les efforts qu'il fit pour extirper les erreurs albigeoises, « et cet homme « qui avait vu les populations de la France et de l'Allemagne se « disputer les poils de sa mule, *s'était retiré de la Langue d'Oc* « *poursuivi par les huées du peuple* » L'antithèse est piquante; malheureusement elle est contraire à la vérité. La mission de saint Bernard ne produisit qu'un bien éphémère, mais l'illustre abbé de Clairvaux fut reçu dans tout le Languedoc avec des honneurs extraordinaires, et partout écouté avec la plus grande vénération. Les huées, s'il y en eut, furent pour le légat qui l'accompagnait (1). Enfin, nous ne comprenons pas trop par quelle espèce d'hallucination M. Burette a pu écrire les lignes suivantes (p. 233) : « Philippe-Auguste entretenait *à sa cour* les fils rebelles du roi « d'Angleterre; Henri Court-Mantel combattait *à ses côtés contre* « *ses oncles et son tuteur ;* et *quand il mourut à Paris, ses funé-* « *railles y furent célébrées* avec autant de pompe que s'il eût été « le frère ou *le fils* du roi de France (1183). »

Si Henri au Court-Mantel n'était pas le fils de Philippe-Auguste, il était au moins son gendre, et à ce titre le roi de France peut bien lui faire faire à Paris un service solennel, ce que j'ignore. Mais il est certain qu'en 1183, Philippe n'avait plus à se défendre ni contre ses oncles ni contre ses tuteurs ; qu'il songeait uniquement à susciter des embarras au vieil Henri Plantagenet en fournissant des secours à ses enfants révoltés ; qu'Henri au Court-Mantel n'était pas à cette époque *à la cour* de France, mais dans la Guyenne, où il combattait à la fois son père et son frère Richard avec les routiers que lui avait prêtés son beau-père ; qu'enfin ce jeune prince mou-

(1) Voy. D. Vaissète, *Abr. de l'Hist. de Languedoc*, t. III, p. 44-48.

rut, *non à Paris*, mais au château de Martel en Quercy, où il reçut de son père, avant de rendre le dernier soupir, un signe de pardon.

Il est fâcheux de trouver de pareilles distractions dans des ouvrages destinés à l'enseignement, et qui se recommandent d'ailleurs par des qualités incontestables à l'estime des esprits éclairés. Nous espérons que ces observations seront prises en considération par les auteurs et par l'éditeur de l'*Histoire universelle*, et que les volumes suivants seront exempts de ces négligences qu'avec un peu d'attention il serait si facile d'éviter.

70. — Il vient de paraître à Spire, sous les auspices de la Société Palatine d'Histoire, un volume in-4° de xx et 390 pages, intitulé : *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*. Ce volume renferme une préface, une série de 279 chartes dont la plus récente (1) est de l'an 861 et la plus ancienne de l'an 695, un polyptique de l'abbaye de Weissembourg rédigé vers la fin du XIIIe siècle, un appendice, un index chronologique des chartes contenues dans le volume, une table alphabétique des noms de lieux, une table alphabétique des noms de personnes, enfin une planche de facsimile.

Dans la préface, l'éditeur M. J. Gaspard Zeuss, raconte par quel hasard inespéré la Société d'Histoire de Spire a recouvré quatre manuscrits provenant de l'abbaye de Weissembourg. Le plus précieux est celui qui renferme les 279 chartes des VIIe, VIIIe et IXe siècles. C'est un grand in-4° de 86 feuillets de parchemin, écrit, suivant M. Zeuss, vers l'an 870 par sept ou huit mains différentes ; l'éditeur le désigne par le titre, fort bien choisi, de *Codex traditionum*. Le second manuscrit, le *Polyptique de Weissembourg*, est un in-folio sur parchemin de 65 feuillets, écrit d'une seule main vers la fin du XIIIe siècle, par ordre de l'abbé Édeline. Les deux autres manuscrits, d'où M. Zeuss a tiré son appendice, sont plus modernes. L'un, *Liber privilegiorum*, contenant un recueil de bulles et de diplômes en faveur de l'abbaye de Weissembourg, a été écrit en 1491, et se compose de 62 feuillets en parchemin ; l'autre, *Liber feudorum*, manuscrit récent sur papier, renferme d'abord la liste des fiefs de l'abbaye, ensuite les chartes qui concernent ces mêmes fiefs. Après quelques renseignements historiques sur le monastère, et une liste des abbés de Weissembourg depuis l'origine de l'abbaye jusqu'en 1809, M. Zeuss rend compte de la méthode qu'il a adoptée dans son édition.

Nous ne pouvons entrer dans beaucoup de détails sur les 279

(1) Il y a, dans le nombre, trois chartes de 902, 950 et 971 ; mais ce sont des additions faites au manuscrit postérieurement à sa première rédaction.

chartes qui forment la partie principale de cette publication. Il nous suffira de dire que ce sont, pour la plupart, des donations faites par des particuliers à l'abbaye de Weissembourg et datées par les années de nos rois de la première et de la seconde race. On y trouve une foule de noms de lieux situés en Alsace, aux environs de Spire, de Worms, dans le Saulnois et le Sarregau. Quelques donations de serfs, quelques actes d'affranchissement viennent ajouter à l'intérêt qu'excitent naturellement et la date de ces actes, et les nombreux renseignements topographiques dont ils sont remplis. Nous regrettons que M. Zeuss ait adopté un mode d'édition qui rendra l'usage de ces documents fort pénible pour la plupart des lecteurs, et diminuera par conséquent les avantages que la science historique était en droit d'attendre de leur publication.

Il n'a pas tenu au savant professeur allemand que nous n'eussions une publication tout à fait à la mode anglaise; un de ces *fac-simile* bâtards, où l'on force l'imprimerie à reproduire tant bien que mal les capricieuses abréviations des copistes du moyen âge, et qui sont pour le commun des lecteurs plus difficiles à déchiffrer que les manuscrits eux-mêmes. M. Zeuss avoue dans sa préface que, s'il n'a pas suivi cette méthode, c'est qu'il n'a pas trouvé chez son imprimeur de Spire, des caractères munis de signes abréviatifs. Du reste il a fait son possible pour réduire son édition aux conditions d'un *fac-simile;* et il semble s'en faire un titre à la reconnaissance des lecteurs. Les chartes sont imprimées à la suite les unes des autres, sans autre séparation que leur titre, sans dates marginales, sans notes au bas des pages. Le *point* est l'unique signe de ponctuation employé par M. Zeuss, et, à l'exception des chiffres romains, il n'y a pas une seule majuscule dans le corps des actes : les noms de lieux, les noms de personnes, commencent tous, ainsi que les noms communs, par un petit caractère; défaut d'autant plus choquant qu'il se trouve dans une publication allemande, où l'on est habitué à voir une grande lettre pour initiale à tous les substantifs sans distinction. Enfin M. Zeuss a poussé le respect envers son manuscrit jusqu'à reproduire deux et même trois fois des chartes que les moines de Weissembourg avaient jugé à propos de copier deux et trois fois dans leur cartulaire.

La même méthode a été suivie pour l'impression du *Polyptique*. Ici même l'éditeur ne s'est pas toujours astreint à reproduire en toutes lettres les mots abrégés; mais il a remplacé les abréviations par des points, lesquels, joints à ceux dont il fait précéder et suivre chaque chiffre, et aux points nombreux reproduits d'après le manuscrit, forment une sorte de mosaïque peu agréable à l'œil. Ainsi, M. Zeuss a souvent imprimé *Jurnal. carr. dimid. carr.*

curt. dom. mansi abs., pour *Jurnales*, *carratas*, *dimidia carrada curtis domus*, *mansi absi*, etc. Les notices et les chartes que renferme ce Polyptique sont reproduites avec un peu plus de soin. On n'y trouve encore, il est vrai, qu'un signe unique de ponctuation; mais au moins les noms propres et le commencement de chaque phrase y sont indiqués par des lettres capitales. On remarquera, dans un très-grand nombre d'articles de ce Polyptique, la désignation de la terre salique, toujours mentionnée après la maison et la cour, ce qui devient une confirmation très-plausible de l'interprétation donnée par M. Guérard des mots *terra salica* (1).

Dans l'appendice, qui renferme une bulle d'Alexandre III, des diplômes d'Otton II, de Henri IV et de Frédéric Barberousse, nous avons remarqué plusieurs pièces dignes d'intérêt. L'une renferme les statuts donnés à la ville de Weissembourg, en 1265, par l'abbé Édeline, auteur du Polyptique. Une seconde contient une transaction ménagée, l'an 1275, par l'empereur Rodolphe de Habsbourg entre ce même abbé Édeline et les citoyens de Weissembourg. Enfin nous signalerons plusieurs notices, dont deux fort étendues, des reliques vénérées à l'abbaye de Weissembourg. Quatre de ces notices portent la date de 1284; une cinquième est sans date; la sixième, qui est une des plus longues, est de l'an 1113.

Les tables constituent, avec la préface, ce qui, dans ce volume, appartient en propre à l'éditeur. L'index chronologique des chartes est rédigé avec soin; mais à cause de la confusion qui règne dans la collection, cette table ne peut suppléer à l'absence des dates que l'éditeur aurait bien dû placer en marge de chaque document. Nous n'avons rien à dire de la table des noms de personnes, si ce n'est qu'on s'explique difficilement pourquoi les initiales de la moitié de ces noms sont en lettres capitales, et les initiales de l'autre moitié en caractères minuscules. Quant à l'index géographique, il aurait une bien autre importance, une bien autre utilité, si l'éditeur avait donné, à côté de l'appellation ancienne, le nom moderne des lieux mentionnés dans ses deux intéressants manuscrits.

Un mot, en terminant, sur le *fac-simile* qui est joint au volume. Le Polyptique semble bien de l'époque à laquelle M. Zeuss l'a rapporté, de la fin du XIIIe siècle. Mais les quatre ou cinq échantillons qu'il a donnés du *Codex traditionum*, ne peuvent, à notre avis, faire considérer ce manuscrit comme ayant été écrit vers l'an 870. Nous croyons voir, soit dans la rubrique, soit dans le texte, une écriture caroline dégénérée, telle qu'on la trouve ordinairement dans les manuscrits de la fin du Xe siècle ou du commencement du XIe.

(1) *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. III, p. 113 et suiv.

En résumé les *Traditiones Wizenburgenses* sont supérieures aux publications d'antiques documents faites en Angleterre (en exceptant, bien entendu, la nouvelle édition de Rymer.) Mais elles sont loin d'atteindre au même degré d'utilité pratique, que la belle collection à laquelle M. Pertz a attaché son nom, et même que la *Collection des Cartulaires de France*, dont M. B. Guérard a déjà publié, à Paris, 3 volumes in-4°.

71. — Dans un précédent *Bulletin*, nous avons signalé l'intérêt qui s'attache à la recherche du nom, de la patrie, des travaux des artistes qui, au moyen âge, ont construit nos églises gothiques, orné de sculptures leurs portails et leurs galeries, animé leurs vitraux, illuminé leurs livres. Depuis, le goût de ces recherches ne s'est point ralenti, et d'intéressantes découvertes sont venues récompenser le zèle des antiquaires qui s'y livrent.

Nous devons mentionner d'une manière particulière les explorations de l'un de nos confrères, M. Dusevel, avocat à la cour royale d'Amiens, et membre de la Société des Antiquaires de France.

Dans les recherches auxquelles il se livre avec ardeur, sur les artistes des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, M. H. Dusevel a découvert que la plupart des artistes de cette dernière époque avaient adopté une marque dont ils faisaient ordinairement suivre leur signature, ou qui séparait assez souvent leur prénom du nom de leur famille. Ainsi, par exemple, les peintres et les verriers plaçaient à la suite de leurs noms, un *écusson*, la *boule du monde* ou tout autre signe semblable; les maîtres-maçons et sculpteurs, un compas ou une règle; les brodeurs mettaient à la suite de leur signature une *fleur* ou toute autre marque se rattachant aux ouvrages qu'ils exécutaient; les fondeurs de cloches traçaient à la plume au bas de leurs noms une *cloche*, comme s'ils eussent voulu par là indiquer leur profession; les serruriers avaient une *clef* pour paraphe; la marque des charpentiers était une *coignée;* les maréchaux avaient adopté une *enclume* pour accompagner leur signature, et les scieurs de long, une *scie*. Il n'est pas jusqu'aux *carliers* ou marchands de *pavés d'église*, qui n'aient eu à cette époque, dans la Picardie et l'Artois, un signe caractéristique de leur art ou de leur négoce. Ainsi, M. Dusevel a trouvé, sur une quittance délivrée par un *carlier* de Mortemer, une sorte de *mosaïque* formée de petits compartiments carrés à la suite de sa signature. — Les volumineuses archives que M. Dusevel a dépouillées prouvent que l'usage adopté par les artistes de placer ainsi un signe ou une marque après leur nom, existait au XVIIe siècle dans plusieurs provinces.

Nous ne parlerons pas des noms des *maîtres-maçons* ou architectes, sculpteurs, peintres, brodeurs et orfévres découverts par

M. Dusevel, et dont il n'a été fait jusqu'ici aucune mention, quoiqu'à en juger par leurs titres et par l'indication de leurs œuvres, ils dussent être fort habiles dans l'art qu'ils exerçaient. M. Dusevel cite entre autres un *Pierre de Zablon*, orfévre du connétable de Saint-Pol, qui excellait dans le xv[e] siècle à faire les drageoirs, les coupes et les hanaps; un *Jacques Prévost*, peintre de l'abbé de Saint-Vast d'Arras, qui exécuta au xvi[e] siècle beaucoup de tableaux pour décorer les hôtels des grands seigneurs des environs de cette ville; *Daniel Wanier*, maître-verrier d'Abbeville, qui fit un superbe vitrail sous le chœur de l'église d'Auxi-le-Château, à la même époque; enfin un *Pierre Danel*, maçon, qui se distinguait dans la construction des voûtes.

72. — On écrit du département de la Moselle :

« On vient de découvrir près du hameau de Daspich (canton et arrondissement de Thionville), dans un champ qui longe l'ancienne voie de *Trèves à Sirmium*, en Pannonie, une suite de sépultures romaines. Les corps étaient placés sans orientation, à 1 mètre environ de profondeur; tous avaient sous l'épaule gauche une pierre calcaire de moyenne dimension. On a recueilli dans les fosses des vases en terre rouge et noire de diverses formes, des coupes et des bouteilles en verre très-blanc et très-fin, présentant les traces d'un sédiment vineux très-adhérent. Sous la tête d'un des squelettes on a trouvé 111 médailles, petit bronze, la plupart accollées par l'oxyde, et tellement détériorées, qu'on n'a pu reconnaître qu'un Constantin, un Constance-Chlore et un Maximien-Hercule.

« Contre l'épaule droite du même cadavre, et engagé à moitié sous les premières vertèbres de la colonne, on a découvert un morceau de fer très-oxydé, de forme elliptique, ayant 13 centimètres de long sur 5 centimètres dans sa plus grande largeur. Près de ce morceau de fer gisait un corps en os ou en ivoire, qui paraît lui avoir été joint par trois goupilles : c'était probablement un outil de profession. Enfin, dans les excavations, on a déterré trois médailles, moyen bronze et fleur de coin, de Claude, de Pertinax, de Constance-Chlore, et une grande *Olla* en terre cuite, renfermant des cendres, des ossements calcinés, et deux petites urnes en poterie brune. »

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

271. — *Abrégé chronologique de l'Histoire de France, depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV;* par le président Hénault; continué jusqu'aux événements de 1830, par M. Michaud, de l'Académie française. 3e édition, in-8° de 64 feuilles trois quarts. A Paris, chez Proux, rue Neuve-des-Bons-Enfants, n° 3. Prix. 15 fr.

272. — *Chroniques d'Anjou et du Maine,* par Jehan de Bourdigné, avec un avant-propos de M. le comte Quatrebarbes, et des notes par M. Godard Faultrier. Nouvelle édition. 2 vol. in-8°, ensemble de 47 feuilles un quart. Impr. de Cosnier, à Angers.

273. — *Discours de l'entrée faicte par très haut et tres puissant prince Henri IIII, roy de France et de Navarre, et très illustre princesse Marie de Médicis, la royne son épouse, en leur ville de Caen, au mois de sept.* 1603. In-8° de 3 feuilles. A Caen, chez Mancel.

Réimpression d'une pièce qui n'est pas mentionnée dans la *Bibliothèque historique de la France.*

274. — *Histoire de l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe;* par M. d'Exauvillez. In-12 de 18 feuilles. A Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 64. Prix.................... 3 fr. 50 c.

275. — *Histoire de l'Algérie, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours;* publiée d'après les écrits et les documents les plus officiels, par M. H. Fisquet (de Montpellier). 1re livraison. In-8° d'une feuille, plus une lithographie. A Paris, rue de Seine, n° 45. Prix de la livraison.. 30 c.

Le nombre des livraisons qu'aura l'ouvrage n'est pas indiqué.

H. Gd.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 23.) BULLETIN (10 JANV. 1843.)

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 DÉCEMBRE 1842,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

540. M. Le vicomte de Chateaubriand, membre de l'Académie française, présenté par MM. Ch. Lenormant et Magnin.

541. M. de La Perrière, sous-directeur de l'administration des Tabacs, rue Lafitte, n° 33, présenté par MM. Ch. Lenormant et Paul David.

542. M. Augustin Lacroix, membre de la Société des Bibliophiles belges et bibliothécaire-archiviste de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, à Mons, présenté par MM. Hienson et Duchesne aîné.

543. M. le D. G. Scheler, bibliothécaire du roi et de la reine des Belges, à Bruxelles, présenté par MM. Hienson et Duchesne aîné.

544. M. Henry Brunel, secrétaire de la Commission historique du département du Nord, à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, présenté par MM. Ducas et Duchesne aîné.

545. M. le comte L. Lepelletier d'Aunay, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 45, présenté par M. Duchesne aîné.

546. M. Édouard Rathery, avocat à la Cour royale de Paris, rue Voltaire, n° 2, présenté par M. Berger de Xivrey.

547. Lord Holland, pair d'Angleterre, ministre de la Grande-Bretagne en Toscane, présenté par M. Buchon.

548. M. le colonel Charles Fox, membre du Parlement d'Angleterre, présentement à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, n° 76, présenté par M. Buchon.

549. M. D'Israeli, membre du Parlement d'Angleterre, présentement à Paris, hôtel de l'Europe, rue de Rivoli, présenté par M. Buchon.

M. Buchon sera le correspondant de ces trois derniers membres, qui désirent que leur souscription annuelle commence dès l'année 1842.

550. M. Dufau, directeur de l'Institution des Jeunes Aveugles, rue Saint-Victor, n° 60, présenté par M. Guadet.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. Ducas :

Chronique rimée des troubles de Flandre à la fin du XIVe *siècle*, publiée par M. Ed. Le Glay. In-8° de 153 pages. Lille, 1842.

Essai sur les Cours d'amour, par M. Fred. Diez, professeur de belles-lettres à l'université de Bonn, traduit de l'allemand et annoté par M. le baron de Roisins. In-8° de 129 pages. Paris, Labitte, 1842.

De la part de l'auteur :

Notice sur un manuscrit intitulé : Annales Mundi ad annum 1264; par le comte Ch. de Lescalopier. Brochure in-8°. Paris, Techener, 1842.

De la part de l'auteur :

Lettre à M. C. Mourrain de Sourdeval, juge au tribunal de Tours, sur le premier propriétaire de la prétendue maison de Louis XI, à Bourges ; par M. Pierquin de Gembloux. Brochure in-8°. Châteauroux, 1842.

De la part de M. de Reiffenberg :

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'Histoire de Belgique. Tome VI, séance du 8 octobre 1842. Brochure in-8°. Bruxelles, 1842.

De la part de M. Jubinal :

L'Industriel du Midi. Numéro du 27 novembre 1842. Article sur l'ouverture du cours de littérature étrangère de M. Jubinal, à Montpellier.

Correspondance.

— M. le baron de Roisins adresse des remercîments pour son admission récente dans le sein de la Société. Il continuera d'activer de tous ses efforts les relations intellectuelles entre les savants de France et d'Allemagne.

— MM. le président et le secrétaire de la Société royale des

Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin envoient quelques renseignements sur les publications de cette Société, tendant à compléter et à rectifier l'article qui la concerne, dans la *Notice* de l'Annuaire de 1841 *sur les sociétés littéraires de France*. Elle fait paraître tous les trois ans un volume qui a pour titre : *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*. Le volume contenant les travaux des années 1837-38-39 a paru en 1842. Elle a établi un musée d'antiquités, un jardin botanique et d'expériences; elle a aussi créé dans son sein une section d'agriculture, à laquelle elle a adjoint les cultivateurs les plus éclairés du département; elle a créé des concours annuels pour l'amélioration des différentes branches de l'Industrie agricole; et elle publie chaque année un volume relatif à l'agriculture, sous le titre : *Annales agricoles du département de l'Aisne*.

Cette Société offre d'entrer en relations plus intimes avec la Société de l'Histoire de France, au moyen d'un échange de publications fait réciproquement; elle y attacherait d'autant plus de prix qu'elle s'occupe particulièrement des antiquités du département, et qu'elle a publié plusieurs Mémoires relatifs à l'origine de Saint-Quentin. Le Conseil décide que la collection des *Bulletins* et de l'*Annuaire* sera envoyée à la Société de Saint-Quentin.

— M. de Barante communique deux lettres qui lui ont été adressées de Saint-Pétersbourg : l'une contient quelques détails sur une pièce de vers attribuée au roi René, qui est conservée à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg; une copie en avait été demandée par le comité historique du Ministère de l'Instruction publique pour la Bibliothèque royale de Paris; le gouvernement russe fait exécuter, par M. Brosset, un *fac-simile* du manuscrit, entièrement conforme à l'original, qu'on a considéré comme pouvant être de la main du roi René lui-même. Le même correspondant de M. de Barante annonce que la copie des lettres de Henri IV, existant à Saint-Pétersbourg, demandée pour le recueil dont la publication est confiée, par le M. Ministre de l'Instruction publique, à M. Berger de Xivrey, est presque terminée.

L'autre correspondant de M. de Barante annonce avoir recueilli, dans les archives de Saint-Pétersbourg, des documents nouveaux, relatifs à Philippe de Commynes et au procès intenté en 1471 contre les héritiers de La Tremouille, pardevant le grand conseil de Louis XI. Un membre, M. Ravenel, fait observer que ces renseignements ont déjà été consignés par Thibeaudeau, dans l'*Histoire de Poitou*, et par M. de La Fontenelle, dans une notice spéciale sur cet historien.

— M. de Monmerqué informe le Conseil qu'il touche au terme

de son édition des *Mémoires de Coligny et de Villette*; il va livrer à l'impression deux pièces inédites, qui lui ont été communiquées par M. Ravenel, et la table des *Mémoires de Coligny*. Il ne reste plus qu'à compléter la table de *Villette*, ce qui demandera peu de temps. M. de Monmerqué regrette que des causes indépendantes de sa volonté l'aient forcé d'y mettre autant de lenteur. Il pense que les *Mémoires de Coligny*, publiés à petit nombre, comme les autres ouvrages de la Société de l'Histoire de France, pourront être plus exposés qu'aucun autre à être contrefaits par la librairie étrangère; et que le seul moyen d'obvier à cet inconvénient serait que la Société voulût bien l'autoriser à traiter avec un libraire de Paris, pour faire préparer une édition format-Charpentier, qui reproduirait seulement les *Mémoires de Coligny*. Toutes mesures seraient prises pour que cette petite édition ne pût pas nuire à celle de la Société, et d'ailleurs les *Mémoires du marquis de Villette*, et les importantes *Correspondances du maréchal d'Estrées et de Duquesne*, qui les suivent, assureront toujours au volume donné par la Société une très-grande valeur de curiosité historique.

Le Conseil, après avoir délibéré sur cette demande, est unanimement d'avis qu'il ne peut y accéder, du moins en ce moment, sans porter un préjudice notable aux intérêts de la Société, et que d'ailleurs il ne peut prendre aucune décision définitive pour l'avenir, avant l'entier achèvement du volume, dont l'impression est commencée depuis plusieurs années, et avant sa distribution aux membres de la Société de l'Histoire de France, qui en fait les frais. Le moyen indiqué par M. Monmerqué n'empêcherait pas d'ailleurs la contrefaçon qu'il redoute.

— M. l'archiviste a reçu des réclamations de MM. de Guilhermy, de Vatimesnil, Taschereau, Le Roux de Lincy, Mignet, Augustin Thierry et Labadie; il y a fait droit.

Objets d'administration.

— MM. Crapelet et Lahure envoient l'état suivant des impressions au 1er décembre.

Philippe de Commynes, tome II. La feuille 18 est à tirer; les feuilles 19 et 20 sont en pages.

Guillaume de Nangis. Le tome Ier est terminé; il fait 27 feuilles un quart pour le texte seulement; les feuilles 1 a 4 du tome II sont en épreuves.

Éginhard, tome II. La feuille 24 est en cinquième épreuve chez l'auteur; les feuilles 25 et 26 sont en première et seconde; on attend la copie des tables et celle des préliminaires.

Mémoires de Coligny et de Villette. 21 feuilles sont tirées. On attend toujours les additions, les tables et les préliminaires.

— M. Ravenel ajoute à ces renseignements que la copie entière du tome II de Commynes a été envoyée par M[lle] Dupont à l'imprimerie.

— M. Teulet annonce qu'une copie nouvelle de la pièce de vers d'*Éginhard*, sur le martyre de saint Pierre et de saint Marcellin, ayant été découverte à Metz, par M. Quicherat, dans un manuscrit du XI[e] siècle, il a désiré en avoir communication, afin de vérifier s'il ne s'y trouverait point des variantes utiles à constater.

— M. Géraud explique au Conseil que s'il a fait commencer l'impression du tome II de *Guillaume de Nangis* avant que le tome I[er] fût terminé, c'est parce qu'il était resté indécis sur la convenance d'insérer les sommaires analytiques, qui doivent tenir lieu de traduction, dans l'un ou l'autre volume, et qu'il avait besoin de connaître le nombre de feuilles que composerait le texte destiné à chacun des deux volumes.

M. V. Leclerc dit qu'il serait utile de pouvoir citer cette nouvelle édition de *Guillaume de Nangis,* avec les éditions antérieures, dans la table des auteurs, jointe au vingtième volume de l'*Histoire littéraire de France,* dont l'Académie des Inscriptions achève actuellement l'impression. Le Conseil autorise M. Leclerc, membre de la commission de l'*Histoire littéraire,* à prendre connaissance des bonnes feuilles de *Guillaume de Nangis*, à mesure qu'elles seront imprimées.

— Sur la proposition d'un des membres du Conseil, la commission des fonds examinera s'il n'y aurait pas moyen de faire jouir les nouveaux membres entrants d'une plus forte remise sur les ouvrages publiés avant leur admission.

— M. le trésorier rappelle que M. le Ministre de l'Instruction publique ayant remis à l'année 1843 la décision sur la souscription à prendre aux derniers volumes publiés par la Société, il serait convenable que le bureau fît prochainement une démarche auprès de lui. Sur la demande qui lui en est faite par le Conseil, M. le président veut bien se charger d'en parler ou d'en écrire immédiatement à M. le Ministre.

— M. Buchon demande que la commission d'impression veuille bien se hâter de faire connaître son jugement sur le fragment de Georges Chastellain qu'il a offert de publier pour la Société, il y a déjà plusieurs mois, et qu'il publierait à ses frais si la Société hésitait à faire les frais de l'édition. Deux membres de la commission expliquent que l'opinion des membres présents ayant été partagée, et n'étant pas d'ailleurs suffisamment éclairée par une lecture com-

plète du manuscrit, le rapport n'a pu être fait, mais qu'il pourra l'être dans la première séance de janvier.

— Un membre appelle l'attention du Conseil sur un fait relatif à la préface du deuxième volume des *Lettres inédites de Marguerite d'Angoulême*. S'il faut en croire un article d'un journal (*le National* du 1er décembre) dont il donne lecture, et qui paraît être bien informé, cette préface aurait été modifiée par le commissaire responsable après le bon à tirer de l'éditeur, et sans son assentiment, circonstance contraire aux droits des éditeurs et aux usages de la Société.

Plusieurs autres membres, tout en blâmant en général l'abus qu'un commissaire responsable pourrait faire de son droit de révision, et en reconnaissant qu'il ne peut l'exercer sans le concours de l'éditeur, rappellent que, dans ce cas particulier, les modifications signalées portaient sur des faits personnels, étrangers à l'ouvrage, et que la suppression totale de la préface, si le Conseil en avait eu connaissance en temps utile, eût même été convenable.

Le Conseil, après une longue délibération sur les rapports mutuels des éditeurs et des commissaires responsables, décide que la mission du commissaire ne s'étend pas jusqu'à rien changer ou retrancher, contre le gré de l'éditeur, des préfaces, notes et parties quelconques d'un ouvrage; qu'en cas de dissentiment, il devra en référer au comité de publication, et celui-ci même, s'il est nécessaire, au Conseil.

Sur la seconde question soulevée par la publication de la préface des nouvelles *Lettres de Marguerite* sans la signature du commissaire responsable, qui, dans de bonnes intentions, en a modifié quelques passages, tout en ne se reconnaissant pas le droit de la supprimer entièrement, quoiqu'il ne l'approuvât pas, ainsi qu'il l'a exposé au Conseil dans sa dernière séance, le Conseil décide que les fonctions du commissaire responsable, qui représente la Société, devant être réelles et sérieuses, rien ne pourra être joint par l'éditeur à un volume sans l'approbation et la signature du commissaire; et dans le cas de dissentiment, sans que le Conseil soit également consulté. Si cette marche, qui est indiquée par l'esprit du règlement de la Société, et qui désormais sera obligatoire, avait été suivie, le Conseil aurait été en mesure d'exprimer son avis soit sur les passages modifiés de la préface en question, soit sur sa suppression totale.

Le Conseil décide qu'il sera donné officiellement avis à MM. les imprimeurs de la Société de cette détermination du Conseil, afin qu'ils aient soin de s'y conformer à l'avenir, et qu'ils ne fassent

tirer aucune feuille des textes, aussi bien que des préfaces, sans la signature du commissaire responsable jointe à celle de l'éditeur.

— La séance est levée à cinq heures et un quart.

II.

VARIÉTÉS.

73. — Il existait autrefois à Essomes, arrondissement de Château-Thierry (Aisne) une abbaye de l'ordre de saint Augustin qui remontait vers la fin du XIe siècle. L'Église seule avait survécu aux ravages de la Révolution, mais elle avait éprouvé toutes les avaries que le temps amène lorsqu'elles ne sont point prévenues par un entretien journalier. Ainsi, la toiture laissait en plusieurs endroits un libre passage à la pluie; des pièces de bois, détachées de la charpente, pesaient sur la voûte déjà ébranlée; la plupart des fenêtres étaient bouchées, les autres étaient dans un état déplorable, et les antiques verrières qui en font l'ornement s'effaçaient de jour en jour sous l'humidité et la poussière. Une curieuse notice de M. l'abbé Poquet, curé de Nogentel, auteur d'une *Histoire de Château-Thierry*, vient enfin d'attirer sur ce curieux édifice l'attention du gouvernement. L'église d'Essomes a été classée au nombre des monuments historiques, et une somme a été votée pour en assurer la conservation.

M. Poquet a aussi retrouvé, dans les archives du département de l'Aisne, la collection de tous les actes, titres et papiers descriptifs des propriétés de l'ancienne abbaye. Elle se compose de quarante dossiers manuscrits où l'on trouve la désignation des biens que possédait l'abbaye dans vingt-sept paroisses du voisinage. Le nombre des pièces s'élève à plus de sept cents.

74. — Mgr l'évêque de Digne vient d'adresser à tous les curés de son diocèse, au sujet des *Archives communales*, la circulaire suivante :

« Monsieur le curé,

« Dans son active sollicitude pour tout ce qui intéresse le département dont l'administration lui est confiée, M. le préfet des Basses-Alpes vient d'arrêter une mesure à laquelle nous nous empressons de nous associer autant qu'il est en nous. Non content d'avoir adressé à MM. les maires, le 20 juillet dernier, une circulaire très-pressante sur la nécessité de veiller soigneusement à la conservation des Archives communales, et de faire opérer le classement de toutes les pièces qui les composent, il leur en a récemment écrit une autre pour les inviter à faire explorer ces antiques dépôts, et

à signaler à une *Commission centrale du dépouillement des Archives* qu'il doit créer à Digne, les titres et les documents de quelque importance que l'on pourra y découvrir.

« En formant ce projet qui témoigne d'une si haute intelligence de l'esprit de l'époque, et qui peut avoir pour notre histoire locale, aussi bien que pour celle de la France, les résultats les plus avantageux, en recommandant surtout de choisir, pour les recherches qu'il a en vue, les personnes les plus capables, M. le préfet a principalement compté sur le concours du clergé. Nous espérons qu'il n'y aura pas compté en vain. Nous devons même dire que nous lui avons déjà préparé la voie ; car les questions d'archéologie et d'histoire sacrée que nous vous avons adressées à notre arrivée dans le diocèse vous ont mis dans le cas de vous livrer à des investigations de la même nature.

« Ainsi que nous vous le disions alors, ces investigations ne sont pas étrangères à la religion dont nous sommes les ministres. Elles tournent au contraire presque toujours à sa gloire, en montrant qu'il ne s'est rien passé de grand dans le monde où elle ne soit intervenue. Nous désirons donc, M. le curé, que là où MM. les maires vous prieront de les seconder de vos lumières dans le travail qui leur est demandé, vous vous rendiez autant que possible à leurs vœux. Si vous aviez ensuite dans les archives de votre église, ou si vous saviez ailleurs quelque chose d'intéressant à révéler, vous devriez vous faire un plaisir d'en donner connaissance à la Commission centrale qui s'empresserait de vous admettre au nombre de ses correspondants pour profiter de vos communications. Nous vous engageons aussi à tenir note dans vos paroisses des faits un peu importants, ou d'intérêt local, qui pourraient servir un jour à l'histoire du pays. N'est-ce pas de cette manière qu'est parvenue jusqu'à nous la trace d'un passé, souvent si plein de charmes? N'est-ce pas à cela que nous devons ces précieuses chroniques, non moins remarquables par la naïveté et la grâce avec lesquelles elles sont écrites, que par la vive couleur des lieux, des temps et des mœurs qu'on chercherait vainement dans les histoires postérieures?

« Nous ne finirons pas cette lettre, M. le curé, sans vous recommander de ne rien aliéner, de ne rien détruire dans vos églises, et de n'y faire aucune réparation majeure, avant de nous avoir consulté, et de vous être assuré de notre consentement. Nous savons combien nous sommes pauvres en fait de monuments, d'objets d'art, de richesses archéologiques. Quel que soit pourtant notre dénûment à cet égard, il est peu de localités où il n'existe quelque antiquité, quelque reste épargné par les siècles, quelque vieux livre d'Heures, un Missel, un Antiphonaire, un ornement curieux, une

construction plus ou moins digne des regards de l'amateur. Nous attendons de votre bon esprit, de votre zèle éclairé que vous respecterez ces rares débris. De tout temps l'Église a été amie de la science et des arts. Le siècle actuel s'est épris d'une vive et louable passion pour ces travaux. Que la religion ne reste ni en dehors ni en arrière de ce mouvement, qu'elle s'en serve pour ramener à elle une société qui semble la dédaigner, mais qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, lui rendra plus de justice.

« Je vous renouvelle, Monsieur le curé, l'assurance de mon sincère attachement;

† M.-D. Auguste, *évêque de Digne.*

« Digne, le 26 novembre 1842. »

75. — On lisait il y a quelques jours, dans plusieurs journaux de Paris, la note suivante tirée du *Courrier de l'Eure :*

« A peu de distance du Vaudreuil se trouve une ferme isolée, tout près de la route qui doit conduire de Louviers à l'embarcadère projeté de Saint-Pierre-du-Vauvray, et à quelques pas de cette ferme, au pied de la montagne, une pierre druidique de 2 mètres 50 centimètres de longueur sur 2 mètres 50 centimètres de largeur, et de 1 mètre 30 centimètres d'épaisseur.

« Cette pierre vient d'être déplacée pour l'élargissement de cette route, dont les travaux sont en ce moment en pleine activité. Quatre jours entiers ont à peine suffi à cinq ouvriers pour le déblai.

« Cette pierre couvrait un trou où avaient été placés en rond les pieds au centre, vingt-cinq à trente cadavres séparés par des moellons, et superposés entre de légères couches de terre. Plusieurs urnes funéraires renfermant des cendres et un morceau d'ivoire représentant parfaitement la hache que portaient les licteurs romains devant les consuls. De là plusieurs versions.... laquelle est la vraie ?....

« Avec plus de temps et plus de travail, peut-être aurait-on découvert quelques pièces à l'aide desquelles il eût été facile de pénétrer ce mystérieux secret, quelques médailles qui eussent servi à l'histoire du pays.

« Mais les ouvriers, dégoûtés de remuer tant de crânes et d'ossements, ayant laissé trop tôt retomber cette pierre muette sur ces débris humains, la vérité restera longtemps encore ensevelie au fond de ce puits. Quoi qu'il en soit, cependant, tout porte à croire que ce trou, ainsi recouvert, est un tombeau druidique. »

76. — Il a été découvert près de la ville d'Yères une ancienne cité romaine. On a procédé aux fouilles qui ont été dirigées par l'honorable M. Denis, député. Les travaux établis sur une ligne de

plus de 80 à 100 mètres, à partir du bord de la mer, ont mis à nu un hypocauste de très-grande dimension, des réservoirs, des piscines; plusieurs salles, dont les murailles étaient enduites d'un glacis recouvert de peintures curieuses, ont été déblayées; l'une d'elles présente une forme semi-circulaire fort élégante. Les peintures enfouies depuis tant de siècles ont conservé une fraîcheur extraordinaire, mais qui semble subir une assez prompte altération par suite de l'action de la lumière; des arabesques, des figures d'hommes et d'animaux, des fleurs, des fleurons bizarres semblables à ce qu'on trouve de plus élégant à Herculanum et à Pompéïa, se rencontrent çà et là dans ces décombres.

On a suivi une triple conduite souterraine pour les eaux qui devaient alors être fort abondantes sur ce point, où aujourd'hui l'on ne trouve que quelques puits fort rares.

A 130 mètres du bord de la mer, parallèlement à l'un de ces murs d'origine phénicienne qu'on a signalés quelquefois sur les côtes méridionales de la France, mur qui se trouve surmonté d'une muraille de construction romaine, on a trouvé une suite de voûtes renversées, déchirées, qui semble indiquer que cet établissement a considérablement souffert, aux temps passés, des violentes secousses du sol. M. Denis pense, avec quelque raison, que les ruines romaines d'Almanare ne sont autres que celles de Pomponiana, indiquées dans l'itinéraire maritime d'Antonin comme lieu de station pour les galères romaines.

77. — Dans la séance du 3 décembre dernier, le secrétaire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles a donné lecture de la lettre suivante, adressée à l'Académie par M. Nothomb, ministre de l'intérieur :

« J.-B. Rousseau, mort à Bruxelles en 1741, fut enterré dans l'église des Carmes-Déchaussés, en cette ville. Cette église fut démolie en 1810, et les restes du poëte furent exhumés et transportés dans l'église de Notre-Dame, au Petit-Sablon.

« C'est dans la sacristie de cette église et dans un mauvais cercueil en bois que gisent encore aujourd'hui les ossements du grand poëte français.

« Le gouvernement ayant résolu de faire donner enfin une sépulture convenable à l'homme célèbre qui a trouvé un asile dans notre pays, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien m'adresser deux projets, l'un en français, l'autre en latin, de l'épitaphe à inscrire sur le marbre funéraire destiné à couvrir la tombe de Jean-Baptiste Rousseau. »

MM. Cornelissen, Roulez et Willems sont chargés de présenter un projet pour les épitaphes demandées.

M. Georges Adrien Crapelet, imprimeur, est mort à Nice, le 11 décembre dernier, dans sa cinquante-quatrième année. C'est une grande perte pour les lettres, pour l'art typographique, et surtout pour la Société de l'Histoire de France, dont il était un des fondateurs et un des membres les plus assidus et les plus zélés. Nous consacrerons quelques lignes à la mémoire de M. Crapelet dans la prochaine livraison du *Bulletin*.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

276. — *Histoire de la Révolution de France*, par M. le vicomte Félix de Conny. Tome VIII, in-8° de 39 feuilles. — *Idem*, tomes XIII et XIV (et dernier), 2 vol. in-18, ensemble de 19 feuilles et demie. A Paris, chez Jeulin, rue des Petits-Augustins, n° 3.

Fin de l'ouvrage. Prix du volume in-8°.................... 7 fr. 50 c.
Prix du volume in-18.................................. 5 fr.

277. — *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, leur histoire et celle des textes allemands, anglois, hollandois, italiens, espagnols, de la même collection; par M. Paulin Paris. Tome V, in-8° de 32 feuilles et demie. A Paris, chez Techener, place du Louvre, n° 12. Prix.................................. 9 fr.

278. — *Mémoires de l'Institut royal de France*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Tome XV, 1re partie, *Mémoires*. In-4° de 53 feuilles et demie. Impr. royale à Paris.

279. — *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, extrait de la correspondance de la cour et des généraux; par le lieutenant-général de Vault, directeur du dépôt de la guerre, mort en 1790; revus, publiés et précédés d'une introduction, par le lieutenant-général Pelet. Tome V, in-4° de 112 feuilles. Impr. royale à Paris.

280. — *Monétaire des rois mérovingiens*, recueil de 920 monnaies en 62 planches, avec leur explication. In-4° d'une feuille et demie, plus 62 planches. A Paris, chez Rollin, rue Vivienne, n° 12.

281. — *Notice historique sur la vie artistique et les ouvrages de quelques architectes francais du* XVIe *siècle*. 1 vol. in-8°, orné de

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

figures représentant les principaux édifices qu'ils ont construits, par Callet, père, architecte, né à Paris le 10 mars 1755. In-8° de 9 feuilles. A Paris, chez l'auteur, rue de la Ville-L'évêque, n° 58.

282. — *De la Politique de l'Histoire*, par Ernest Charrière. 2e partie, *Politique*. In-8° de 37 feuilles. A Paris, chez Charles Gosselin, rue Jacob. Prix.......................... 7 fr. 50 c.

283. — *Précis de l'Histoire et de la Géographie du moyen âge, depuis la décadence de l'empire romain jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs Ottomans;* par M. Desmichels. 8e édit. In-8° de 32 feuilles un quart. A Paris, chez Louis Colas, rue Dauphine, n° 32. Prix.. 6 fr.

284. — *Précis historique des régences de France*, précédé d'une introduction, et suivi de pièces justificatives et documents historiques et législatifs; par F. Solar et Louis Dufau. In-12 de 10 feuilles. A Paris, chez Charles Gosselin.

285. — *Recherches historiques et critiques sur Jean Lehennuyer, evêque et comte de Lisieux.* In-8° de 8 feuilles un quart. A Lisieux, chez Pigeon.

286. — *Recherches sur la Géographie ancienne et les Antiquités du département des Basses-Alpes*, par D.-J.-M. Henry. 2e édit. In-8° de 13 feuilles trois quarts, plus 5 planches. Impr. de madame veuve Guichard, à Digne.

287. — *Réunion de Strasbourg à la France,* documents, pour la plupart inédits; tirés des archives des affaires étrangères, du dépôt général de la guerre, des archives du royaume, etc.; par M. Coste, avocat, juge suppléant au tribunal de Wissembourg. In-8° de 12 feuilles. A Strasbourg, chez Heitz.

288. — *Avranches, ses rues et ses environs;* par Alexandre Motet, bibliothécaire. In-8° de 9 feuilles. A Avranches, chez Tostain.

289. — *Catalogue des livres composant la Bibliothèque de Bergues.* In-8° de 5 feuilles et demie. Impr. de Vanwormhoudt à Dunkerque.

290. — *La Commune et la Milice de Nantes*, par Camille Mellinet, imprimeur. Tome IX, in-8° de 25 feuilles et demie. A Nantes, chez Mellinet.

291. — *Compiègne historique et monumental*, par Lambert de Balleyer. Livr. xx du tome II (et dernier). In-8° d'une feuille un quart. A Compiègne, chez Langlois. Prix................ 30 c.

Ouvrage terminé.

292. — *Considérations historiques et critiques sur les vitraux*

anciens et modernes et sur la peinture sur verre, par Émile Thibaud. In-8° de 9 feuilles, plus 2 planches. A Paris, chez Cousin et Imbert. Prix.. 5 fr.

293. — *Études sur l'Histoire, les Lois et les Institutions de l'epoque mérovingienne;* par M. J. de Pétigny. Tome I, in-8° de 26 feuilles un quart, plus un tableau. A Paris, chez Brockhaus et Avenarius. Prix.. 8 fr.

294. — *Histoire des Conjurations*, 1508-1589; par Delandine de Saint-Esprit, *Branche des seconds Valois*. In-12 de 24 feuilles un tiers. A Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 64. Prix.. 3 fr. 50 c.

295. — *Histoire générale de la Révolution française, de l'Empire, de la Restauration, de la Monarchie de* 1830 *jusques et compris* 1841*;* par L. Vivien. Livr. 143, 144. In-8° d'une feuille sept huitième, plus une planche. A Paris, chez Pourrat, frères. Prix de la livraison.. 25 c.

Ouvrage terminé.

296. — *Histoire politique et religieuse de Verdun*, par M. Charles Jussy. Tome II, première partie, in-8° de 10 feuilles. A Verdun, chez Lippmann et chez Laurent.

297. — *Histoire maritime de la France, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours;* par Léon Guérin. 18e livraison. In-8° de 3 feuilles trois quarts. A Paris, chez Ledoux, rue Guénegaud, n° 9.

Ouvrage terminé.

298. — *Lettres historiques et archéologiques sur la Saintonge et sur l'Aunis*, par M. Lesson. In-8° de 25 feuilles. Impr. de Mareschal à La Rochelle.

299. — *Mémoire sur l'ancienne abbaye de Saint-Mesmin de Mici, près d'Orléans;* par C.-F. Vergnaud Romagnési. In-8° de 5 feuilles, plus 6 planches. A Paris, chez Roret.

300. — *Mémoires de l'Académie d'Arras;* Société royale des Sciences, des Lettres et des Arts. In-8° de 13 feuilles un quart. Impr. de Degeorge à Arras.

301. — *Notes sur le Croisic*, recueillies par Caillo, jeune, membre du Conseil général. In-8° de 18 feuilles un quart. A Nantes, chez Forest.

302. — *Notice historique sur Decize, ancienne ville du Nivernais;* par F. Girerd, avocat et juge suppléant. In-8° de 7 feuilles trois quarts, plus 12 lithographies. Impr. de Duclos à Nevers.

303. — *Recherches sur l'histoire de France, depuis les temps mérovingiens jusqu'à nos jours*; par le comte Auguste de Ladevèze. Tome II. In-8° de 30 feuilles. A Paris, chez Guyot et Scribe. Prix . . . . 6 fr.

304. — *Roisin. Franchises, Lois et Coutumes de la ville de Lille*; ancien manuscrit, à l'usage échevinal de cette ville, contenant, etc.; par Brun-Lavainne. In-4° de 62 feuilles. A Paris, chez Colomb de Batines, quai Malaquais, n° 15.

305. — *Souvenirs historiques des Résidences royales de France*, par J. Vatout, premier bibliothécaire du roi. Tome V, *Palais de Saint-Cloud*. In-8° de 31 feuilles et demie. Impr. de Didot à Paris. Prix . . . . 6 fr.

H. Gd.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME (1).

Objets d'administration.

Procès-verbaux des séances : du 4 janvier 1841, p. 1. — Du 1er février, p. 21. — Du 1er mars, p. 37. — Du 5 avril, p. 52. — Du 11 mai (assemblée générale), p. 73. — Du 7 juin, p. 97. — Du 5 juillet, p. 105. — Du 2 août, p. 125. — Du 4 octobre (point de séance en septembre), p. 132. — Du 8 novembre, p. 145. — Du 6 décembre, p. 157. — Du 3 janvier 1842, p. 171. — Du 7 février, p. 187. — Du 7 mars, p. 203. — Du 4 avril, p. 227. — Du 9 mai (assemblée générale), p. 230. — Du 6 juin, p. 259. — Du 4 juillet, p. 279. — Du 1er août, p. 307. — Du 3 octobre (point de séance en septembre), p. 331. — Du 7 novembre, p. 343. — Du 5 décembre, p. 355.

BARANTE (DE), président de la Société. Discours prononcé à l'assemblée générale du 9 mai 1842, p. 230.

DESNOYERS (J.), secrétaire. Rapport sur les travaux de la Société depuis l'assemblée générale tenue en 1840, p. 76. — Rapport sur les travaux de la Société depuis l'assemblée générale tenue en mai 1841, p. 234.

DUSOMMERARD. Rapport sur l'emploi des fonds de la Société pendant l'année 1840, p. 91.

BOUVIER (Am.). Rapport sur l'emploi des fonds de la Société pendant l'année 1841, p. 256.

Documents ou travaux historiques textuellement insérés dans le Bulletin.

BERGER DE XIVREY. Rapport fait à l'Académie des Inscriptions, au nom de la commission des antiquités de la France, sur le concours de 1841, p. 112, no 15.

GERVILLE (DE). Lettre à M. Aug. Le Prévost sur les monnaies et les monétaires de la première race, p. 62, no 11.

LENORMANT (Ch.). Extrait de son rapport sur le concours des antiquités nationales, lu dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions, le 12 août 1822, p. 299, no 54.

C. B. Notice nécrologique sur M. P. A. Coupin, p. 191.

Notice nécrologique sur M. Jollois, p. 291.

— sur M. Dusommerard, p. 294.

Quelques mots sur A. G. L. Heeren, p. 207, no 34.

(1) Dans les articles de cette table désignés par un numéro et un chiffre, le numéro renvoie à la partie du *Bulletin* intitulée *Variétés*.

Notice sur Jeanne de Laval, comtesse de Beaufort, p. 270, n° 46.
— sur Simon Matiphas, évêque de Paris, p. 267, n° 45.
Enseignemens de S. Loys à madame Yzabel, royne de Navarre, sa fille, p. 128, n° 16 (1).

Liste des ouvrages dont il a été rendu compte dans le Bulletin pendant les années 1841-1842.

ARDANT (Maurice). Notice historique sur les Émaux et les Émailleurs, p. 286, n° 53.
ARGUS (l') SOISSONNAIS. Revue périodique. Histoire de l'Académie de Soissons, p. 220, n° 37.
BAZIN (A.). Histoire de France sous le ministère du cardinal Mazarin, p. 213, n° 36.
BOREL D'HAUTERIVE. Revue historique de la Noblesse, p. 46, n° 6.
BOUTHORS. Coutumes locales. 1re série : Prévôté d'Amiens, p. 151, n° 20.
Bulletin archéologique, publié par le comité des arts et monuments, p. 284, n° 53.
BURETTE (Th.). Histoire de France, p. 346, n° 69.
DAUNOU. Cours d'Histoire professé au Collége de France, p. 135, n° 17.
DEBRET. Notice sur les diverses constructions et restaurations de l'église Saint-Denys, p. 264, n° 43.
DELPIT (M. et J.). Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel, intitulé : *Recognitiones feudorum*, et relatif à l'état de la Guyenne et de la Gascogne au XIIIe siècle, p. 159, n° 23.
Description des îles et des bords de la Méditerranée, p. 162, n° 24.
DEVILLE (A.). Cartulaire de la Sainte-Trinité-du-Mont de Rouen, p. 17, n° 1.
DUSEVEL. Ses découvertes archéologiques dans les Archives, p. 352, n° 71.
FLOQUET (A.). Histoire du Parlement de Normandie, tom. I et II, p. 25, n° 2.
FONTENELLE DE VAUDORÉ (LA). Chroniques Fontenaisiennes, p. 45, n° 5.
GUADET (J.). Saint-Émilion, son histoire et ses monuments, p. 150, n° 19.
GUÉRARD (B.). Collection des Cartulaires de France. Tom. I et II : Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres. Tom. III : Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin de Saint-Omer, p. 9, n° 1.
HUILLARD-BRÉHOLLES (A). Grande Chronique de Mathieu Pâris, traduite en français, accompagnée de notes, et précédée d'une Introduction, par M. le duc de Luynes, membre de l'Institut, p. 30, n° 3.
LA SAUSSAYE (DE). Histoire du château de Blois, p. 178, n° 29.
LE BEUF (l'abbé). Lettre sur l'annonce faite dans le Mercure d'un projet de catalogue général des manuscrits de France, p. 199, n° 33.
LE GLAY. Mémoire sur les bibliothèques publiques et sur les principales bibliothèques particulières du département du Nord, p. 211, n° 35.
LE ROUX DE LINCY. Les quatre livres des Rois traduits en français du XIIe siècle, etc., p. 193, n° 32.

(1) Ce numéro a été omis à l'impression.

LEROY (O.). Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ, p. 164, nº 25.

LE LOYAL SERVITEUR. Très-joyeuse, plaisante et récréative Histoire du Chevalier sans paour et sans reprouche (Rapport de M. Borel d'Hauterive), p. 5.

LUYNES (M. le duc DE). Notes et Introduction à la traduction française de Mathieu Pâris, p. 58, nº 9.

PAULIN PARIS. Recherches sur le personnage d'Ogier le Danois, p. 246, nº 43.

PARIS (P.). Grandes Chroniques de France, p. 334, nº 64.

PASCAL (l'abbé). Notices sur les paroisses de Saint-Louis-en-l'Ile et de Saint-Nicolas-des-Champs, p. 183, nº 30.

RAVAISSON. Rapports au Ministère de l'Instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest, suivis de pièces inédites, p. 209, nº 35.

RENARD (Émile). Histoire de la Restauration, suivie d'un Précis de la Révolution de juillet, p. 222, nº 38.

SAINT-GENOIS (le baron J. DE). Notice sur un sceau de saint Bernard, p. 100, nº 12.

SPENCER SMITH. *Quœdam regulæ de modo titulandi seu apificandi pro novellis scriptoribus copulatæ*, p. 140, nº 18. — Ce traité, attribué à Gerson, est-il écrit de sa main? p. 153, nº 22.

TARBÉ (Prosper). Inventaire après décès de Richard Picque, archevêque de Reims, 1389, p. 310, nº 57.

TAILLANDIER (A. H.). Documents biographiques sur P. C. F. Daunou, p. 33, nº 4.

TEULET (Al.). Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, de 1568 à 1575, p. 57, nº 8.

Vocabulaire du Berry, par un amateur du vieux langage, p. 273, nº 49.

ZEUSS (J. Gaspard). *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, p. 349, nº 70.

Académies.

Institut. Séance annuelle des cinq Académies, tenue le 2 mai 1842, p. 264, nº 43.

Académie Française. Séance annuelle. Prix distribués, p. 281, nº 50.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Note sur ses travaux pendant le premier semestre de 1841, p. 47, nº 7. — Analyse de sa séance publique du 30 juillet 1841, p. 109, nº 14. — Note sur les travaux de l'Académie pendant le second semestre de 1841, p. 175, nº 28. — Séance publique du 12 août 1842, p. 297, nº 54.

Académie des Sciences morales et politiques. Prix proposés par elle, p. 267, nº 44.

Société des Antiquaires de la Morinie. Prix proposé par elle, p. 49, nº 7; p. 193, nº 31.

Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise. Prix proposé, p. 193, n° 31.

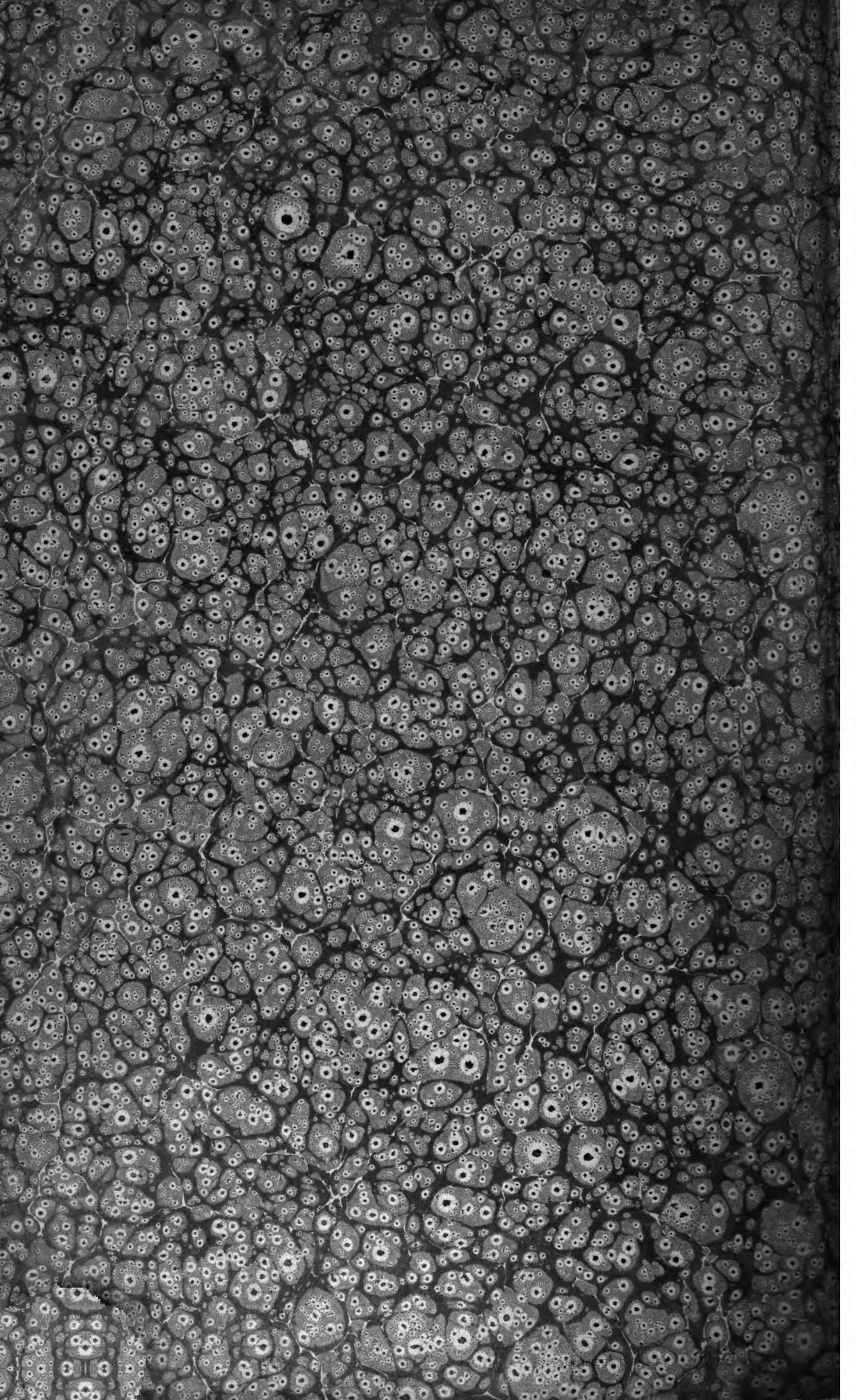
Notes et nouvelles relatives à l'histoire et à l'archéologie.

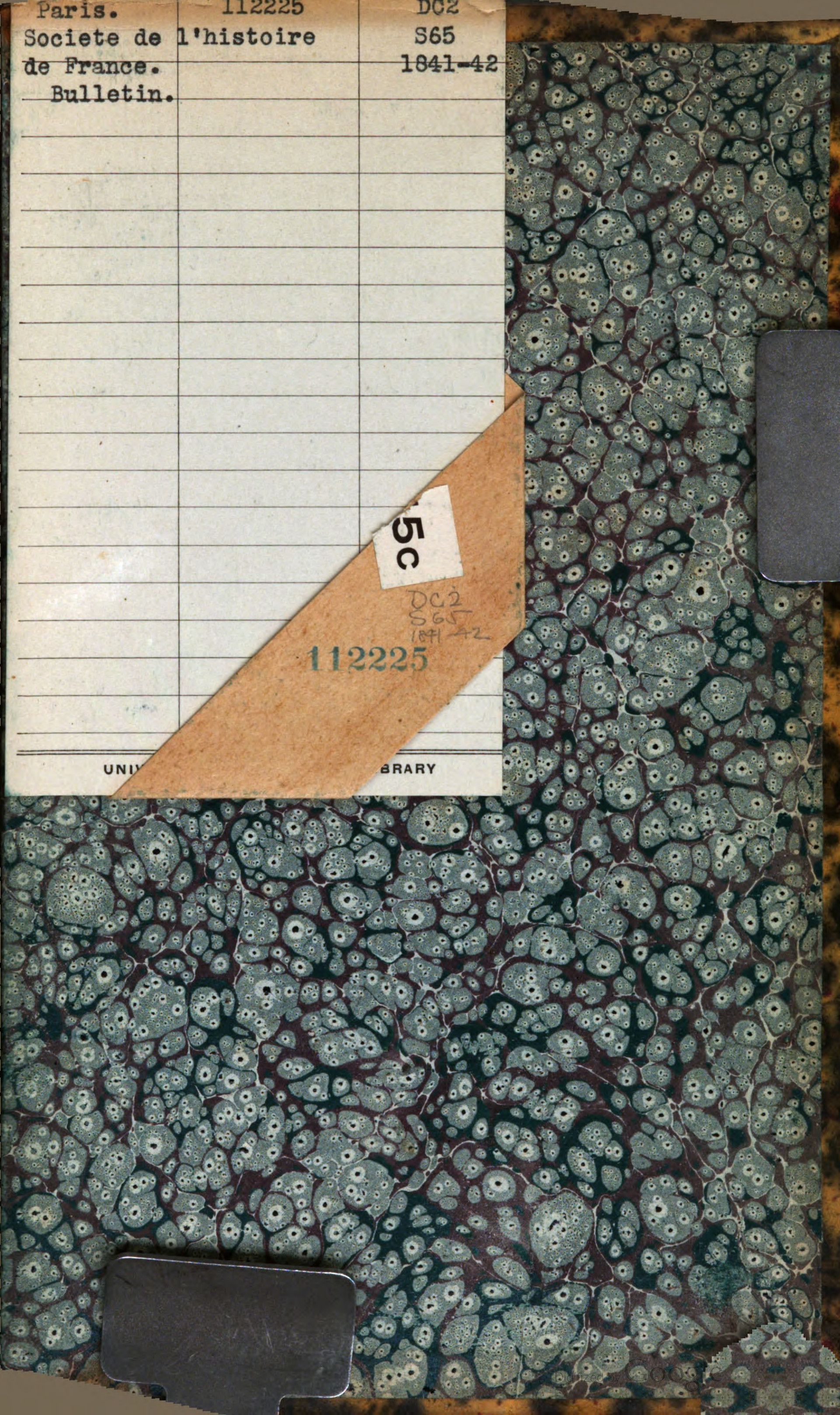
Allocations votées par les conseils généraux dans l'intérêt des anciens monuments, p. 318, n° 58.
Annonce du deuxième (et dernier) volume du Recueil des Fabliaux et Contes de M. Jubinal, p. 224, n° 40.
Antiquités découvertes à Pouan (Aube), p. 302, n° 55. — Aux environs de Narbonne (Aude), p. 303. — A Étaples (Pas-de-Calais), *ibid.*
Circulaire de M. l'évêque de Digne au sujet des archives communales, p. 361, n° 74.
Création d'une commission ecclésiastique pour la classification et la conservation des monuments religieux dans le diocèse de Grenoble, p. 319, n° 58.
— d'une commission académique chargée de surveiller l'impression des travaux de la commission scientifique d'Algérie, p. 225, n° 41.
— D'une charge d'historiographe du diocèse de Poitiers, p. 316, n° 58.
Découverte d'une basilique chrétienne du IVe ou du Ve siècle, p. 315, n° 58.
— d'une crypte du XIe siècle dans la cathédrale de Bayeux, p. 323, n° 62.
— de médailles anciennes à Daspich (Moselle), p. 353, n° 72.
— de médailles romaines à Valenciennes, p. 337, n° 66.
— des statues des Apôtres qui décoraient autrefois la Sainte-Chapelle, p. 324, n° 63.
— d'un tombeau gaulois près du Vaudreuil (Eure), p. 363, n° 75.
— du tombeau de Riquet, p. 305, n° 56.
— d'une ville romaine à Yères (Var), p. 364, n° 76.
Dégradations au portail nord de Notre-Dame de Paris, p. 152, n° 21.
Fouilles de Famars, p. 315, n° 58; p. 338, n° 66.
— d'Hérouval en Normandie, p. 271, n° 47.
— et ruines de Tintignac (Corrèze), p. 313, n° 58.
Fragment d'un canon de bronze découvert au Havre, p. 304, n° 55.
Invention d'un canon à vapeur attribué à Archimède, p. 168, n° 26.
Main de femme, en bronze, découverte à Metz, rue Jurue, p. 100, n° 13.
Manuscrits découverts en Espagne, par M. Tiran, p. 283, n° 52.
— inédits du P. André, p. 272, n° 48.
Mort de M. G. A. Crapelet, p. 365.
Mosaïques trouvées à Aix, p. 314, n° 58.
Note sur l'église et les archives de l'abbaye d'Essomes (Aisne), p. 361, n° 73.
— sur l'église d'Évron (Mayenne), p. 338, n° 67.
— sur l'hôtel de Sens, à Paris. p. 336, n° 65.
— sur l'hôtel de La Trémouille, p. 60-61, n° 10.
Nouvelle carte de France, exécutée par le Dépôt de la Guerre, p. 323, n° 61.

Peintures murales de la cathédrale du Mans, p. 304, nº 55.
Plan pour avoir un relevé exact de toutes les ruines qui existent dans les départements, p. 318, nº 58.
Projet d'un catalogue général des manuscrits renfermés dans les bibliothèques départementales, p. 201, nº 33. — Commencement d'exécution, p. 207, nº 35.
Promotion de M. Simonde de Sismondi au grade de chevalier de la Légion d'Honneur, p. 157, nº 27.
Prospectus d'une Histoire de Gournai, p. 223, nº 39.
Registre-Chronique ouvert à la préfecture de la Dordogne, p. 153, nº 21.
Réparations de la bibliothèque Sainte-Geneviève, p. 282, nº 51.
Restauration de la cathédrale de Périgueux, p. 153, nº 21.
— de la cathédrale de Toul, p. 226, nº 42.
— de la Sainte-Chapelle, et agrandissement du Palais-de-Justice, p. 226, nº 42.
Rues où ont demeuré, à Paris, plusieurs grands hommes des temps de Louis XIII et de Louis XIV, p. 62, nº 10.
Statues de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Paris, p. 321, nº 60; p. 339, nº 68.
Tombeau de Jean-Baptiste Rousseau, à Bruxelles. p. 364, nº 77.
Travaux de restauration sur les monuments de l'art gothique en Belgique, p. 319-321, nº 59.

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, Nº 9.





Paris. 112225 DC2
Societe de l'histoire S65
de France. 1841-42
Bulletin.
UNI
BRARY
5c
DC2
S65
1841-42
112225

